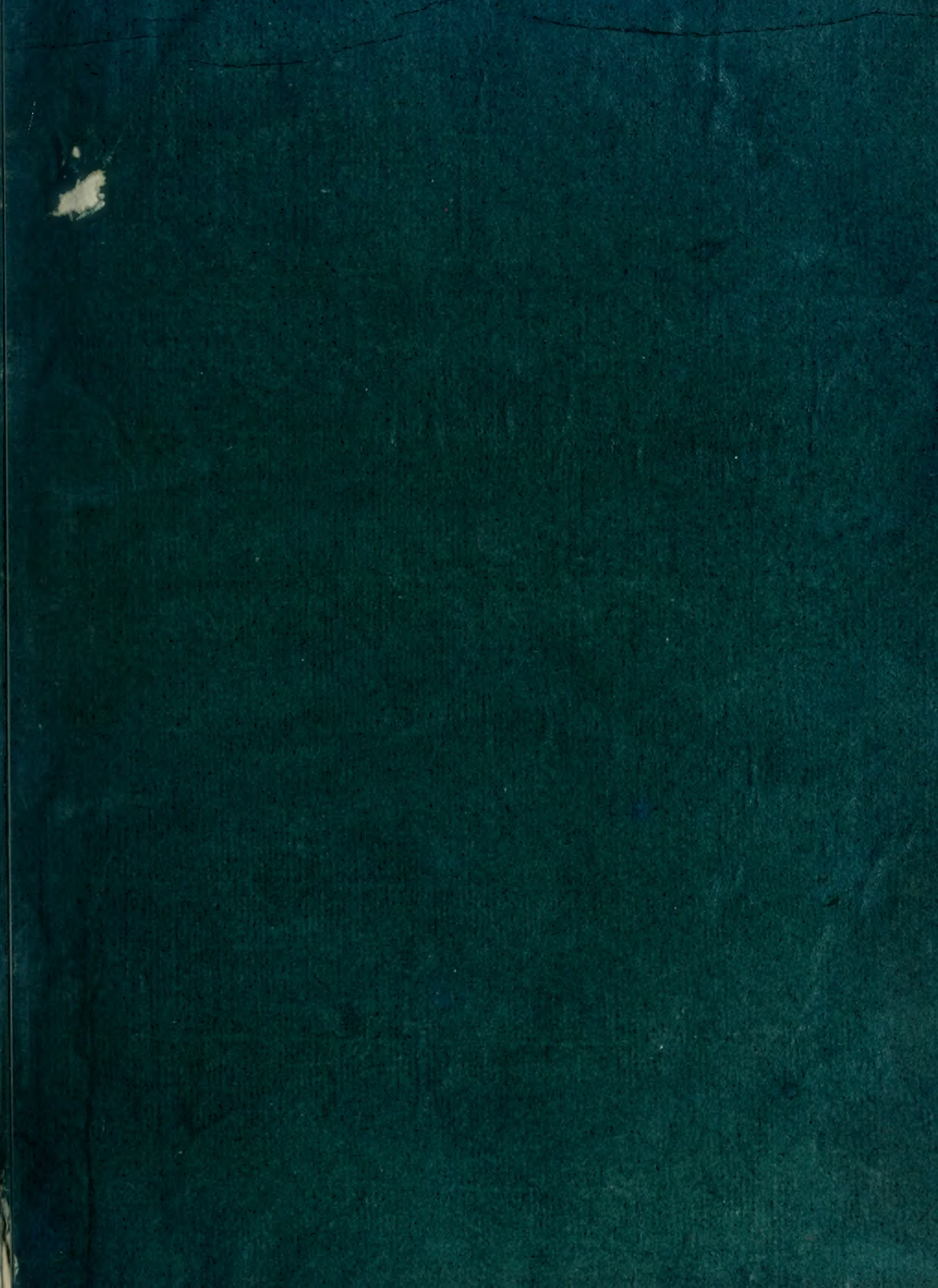



The
Robert E. Gross
Collection
A Memorial to the Founder
of the
Lockheed Aircraft
Corporation
Business Administration Library
University of California
Los Angeles



2 vol.

GUIDE DES NÉGOCIANS

DANS TOUTES LEURS ENTREPRISES MERCANTILES,

OU

TRAITÉ INSTRUCTIF

SUR LE COMMERCE DE CENT VINGT-SIX VILLES COMMERÇANTES DE L'EUROPE, DE L'ASIE ET DE L'AFRIQUE;

Par M. LAURENT LIPP.

TOME PREMIER.

GUIDE DES NÉGOCIANS

DANS TOUTES LEURS ENTREPRISES MERCANTILES,

OU

TRAITÉ INSTRUCTIF

SUR LE COMMERCE DE CENT VINGT-SIX VILLES COMMERÇANTES DE L'EUROPE, DE L'ASIE ET DE L'AFRIQUE;

La manière d'y tenir les écritures; leurs monnoies imaginaires et effectives; cours et opérations de leurs changes avec les places étrangères; usances et jours de grâce; poids et mesures avec leurs rapports; usages dans les achats et ventes des marchandises; le pied régulier, carré et cube avec leur rapport, ainsi que de la perche et toise avec leurs divisions; usages des villes maritimes dans les affrètemens; produits et articles d'exportation et d'importation; comptes simulés; frais de port et de pilotage, etc.

Avec un recueil alphabétique raisonné de la plupart des termes de commerce de mer, de terre et de banque; leur explication et définition, ainsi que des drogues, etc.; droits du Sund.

On trouvera, au commencement de chaque article, une description historique et géographique de la ville qu'on y traite.

Par M. Laurent Lipp.

PREMIÈRE ÉDITION.

TOME PREMIER.

A MONTPELLIER,
De l'Imprimerie de Joseph-François Tournel père & fils, Imprimeurs-Libraires.

1793.

PRÉFACE.

En envisageant avec l'attention requise, toutes les connoissances dont le commerce est susceptible , il est aisé de se persuader combien sont nécessaires les ouvrages qui en facilitent le développement , et dirigent le Négociant dans ses opérations et ses entreprises. Il y a un Giraudeau , un Savari , un Ricard et d'autres Auteurs, qui ont traité cette importante matière avec succès. J'ose l'appeler importante , parce qu'elle procure au moins à la moitié des habitans d'un état policé, la subsistance , l'aisance , la richesse, et toutes les commodités et les agrémens de la vie à l'autre moitié. Cependant, malgré la célébrité de ces Auteurs, leurs ouvrages ne m'ont paru ni assez étendus ni assez définis pour guider le jeune Négociant dans ses entreprises et ses spéculations, et pour l'instruire suffisamment des usages des places étrangères ; ce qui se trouve joint à l'inexpérience que j'ai reconnue en bien

des gens qui n'ont d'autre ressource que les emplois que le commerce leur procure ; d'ailleurs il y a eu quelque changement dans certaines places de commerce. Toutes ces considérations réunies m'ont fait naître, il y a environ cinq ans, l'idée hardie et pénible de commencer mon *Guide des Négocians*, que j'ai continué depuis avec l'application la plus ſoutenue, dans les courts instans que les occupations de mon emploi me l'ont permis.

J'ai formé et suivi mon plan, d'après ma propre expérience d'environ trente-six ans de commerce, dans une des plus illustres et des plus commerçantes Villes d'Italie (Gènes) et dans Barcelone. J'ai consulté les Auteurs qui m'ont paru les plus exacts ; j'ai fait venir des principales Places de l'Europe des mémoires très-coûteux, pour être à même de suivre et de me conformer au cours actuel des monnoies, des usages, et des variations survenues dans chacune d'elles. Effectivement, on a réduit à Milan, depuis peu, les deux différentes mesures

longues qu'il y avoit, en une seule mesure. On a varié à Berlin et à Breslaw le cours des changes depuis l'institution de la banque, etc. Enfin, j'ai fait tout mon possible pour que mon ouvrage pût être complètement utile à toutes les personnes qui ont quelque rapport, ou qui se destinent au commerce.

J'ai cru faire plaisir à ceux qui auront occasion de se procurer mon ouvrage, de mettre à la tête de chaque article, une idée historique et géographique des Villes que je traite, avec la longitude et la latitude dans lesquelles elles se trouvent situées, conformément aux dernières observations de MM. de l'Académie des Sciences de Paris, et autres Astronomes, revues sur la connoissance des temps de 1772, 1773, en suivant les longitudes absolues, etc.

Ma première idée a été de ne former qu'un tome de mon ouvrage ; mais devenant trop volumineux, j'ai été forcé de le mettre en deux tomes. Le premier contient soixante-une Villes, depuis Agde jusqu'à Lubeck. Le second Tome contient d'autres Villes, depuis Lyon jusqu'à

Zurzach en Suisse , et en outre , un recueil alphabétique contenant l'explication et définition instructive, raisonnée de la plupart des termes de commerce de mer, de terre et de banque, ainsi qu'un éclaircissement détaillé et curieux sur les drogues; les noms des divers poids, mesures, monnoies et toiles de coton des Indes orientales, servant de supplément à ce qui en est dit aux articles des places de ces contrées, et à la note détaillée des mousselines des Indes, qu'on trouve à la suite de l'article de Londres.

L'utilité reconnue de la règle conjointe m'a porté à m'en servir dans plusieurs opérations des changes , pour en simplifier les calculs. On en trouvera l'instruction à la fin de mon second Tome.

J'aurois pu publier cet Ouvrage aussi en allemand , italien ou espagnol ; mais la langue française est si généralement connue et entendue dans le commerce, que je l'ai adoptée comme la plus propre à mon but.

Comme le commerce de l'Amérique Espagnole est uniquement réservé aux sujets de S. M. C.,

j'ai cru qu'il étoit inutile d'en instruire les autres Nations.

On pourra me dire qu'à la fin de chaque opération de change, j'aurois dû joindre une instruction. J'en conviens; mais cela auroit rendu mon Ouvrage trop volumineux. Quant à la division de chaque monnoie ou espèce, dont on doit prendre les parties dans les mêmes opérations, il faut avoir recours aux articles respectifs. Par exemple, on ignore la division de l'once de Palerme, on la trouvera à l'article de cette place, ainsi des autres, etc. Je me suis servi aussi dans bien des opérations de la règle italienne de multiplier de *largho in longho*, comme on verra à l'article de Barcelone. On y trouvera, à l'opération du change de Barcelone sur Paris,

	3684.	6.	4.	
à multiplier par	5.	12.		
	18421.	11.	8.	
	1842.	3.	2.	pour 10 s. la $\frac{1}{2}$
	368.	8.	7.	pour 2 le $\frac{1}{5}$
	20632.	3.	5.	

Instruction. Multipliez les 4 d. par les 5 liv. ci-dessus, vous aurez 20 d. faisant 1 s. 8 d.: placez

ces 8 d. à leur colonne; multipliez aussi les 6 s. par 5 l., vous aurez 30 s.; ajoutez-y le sol que vous tenez des deniers, faisant ensemble 31 s. ou 1 l. 11 s.; placez les 11 s. à leur colonne, et ajoutez la livre que vous tenez des sols à la multiplication des livres par 5 l., par là vous éviterez de prendre les parties des 6 s. et 4 d. ci-dessus. On pourra se servir de la même règle en multipliant par 2 jusqu'à 12, ou autant qu'on soit en état de l'exécuter de mémoire, observant que cela ne peut avoir lieu qu'en multipliant des liv. sols et den. par des liv. de la même espèce, et qu'en prenant les parties des sols et den. du multipliant, il faut les prendre aussi des sols et den. de la partie qu'on multiplie.

Quant aux rapports des poids et des mesures d'une place avec les autres qu'on trouvera dans mon Ouvrage, il ne m'a pas été possible de citer d'où je les ai tirés, cela m'auroit conduit trop loin; mais ayant été faits d'après des mémoires des places mêmes, et d'après mes propres observations, j'ai lieu de me flatter de leur justesse, malgré ce qu'en disent d'autres Auteurs, sauf la différence que peut occasionner la nature même

de la marchandise sujette à déchet, ou la manière de mesurer les grains.

J'aurois pu simplifier bien des opérations des changes par des abréviations, ce qui auroit pu être utile à un tiers de mes lecteurs instruits; mais cela auroit pu occasionner aussi de la confusion aux autres deux tiers, qui peuvent ignorer les principes de ces mêmes abréviations.

Il y a des Auteurs qui se sont donné la peine de fixer la valeur de la monnoie d'une place en celle d'une autre place de commerce : on dira, par exemple, que la livre de Gènes vaut 6 s. Catalans; mais cette réduction est bien erronée ou bien imaginaire, et j'ai cru devoir l'omettre. J'ai vu la piastre forte d'Espagne valoir à Gènes 6 l. 2 s. hors de banque, tandis qu'elle y vaut aujourd'hui 7 l. 2 s., parce que le cours des espèces y varie continuellement, aussi-bien que le cours des changes; et d'après ces variations, il faut se servir des changes en cours pour découvrir l'égalité juste de la monnoie d'un pays en celle d'un autre.



GUIDE DES NÉGOCIANS

DANS TOUTES LEURS ENTREPRISES MERCANTILES.

IDÉE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DU COMMERCE.

On entend dans le sens général, par le mot *Commerce*, une communication réciproque que les hommes se font entre eux des produits de leurs terres et de leur industrie.

La providence infinie, dont la nature est l'ouvrage, a voulu, par la variété qu'elle y répand, mettre les hommes dans la dépendance les uns des autres. L'Être suprême en a formé les liens, afin de porter les peuples à conserver la paix entr'eux, et à s'aimer.

Cette dépendance réciproque des hommes par la variété des denrées qu'ils peuvent se fournir, s'étend sur les besoins réels ou sur des besoins d'opinion.

Les denrées d'un pays en général sont les produits naturels de ses terres, de ses rivières, de ses mers et de son industrie. Les produits de la terre, ceux que nous recevons des mains de la nature, appartiennent à l'agriculture. Les produits de l'industrie se varient à l'infini ; mais on peut les ranger sous deux classes.

Lorsque l'industrie s'applique à perfectionner les produits de la terre ou à changer leur forme, elle s'appelle manufacture. Lorsque l'industrie crée de son propre fonds, sans autre matière que l'étude de la nature, elle appartient aux arts libéraux.

La nourriture et les vêtemens sont nos seuls besoins réels : l'idée de la commodité n'est dans les hommes qu'une suite de ce premier sentiment, comme le luxe, à son tour, est une suite de la comparaison des commodités superflues dont jouissent quelques particuliers.

Le commerce doit son origine à ces trois sortes de besoins ou de nécessités que les hommes se sont imposés : l'industrie en est le fruit et le soutien tout à la fois ; chaque chose qui peut être communiquée à un homme par un autre, pour son utilité ou pour son agrément, est la matière du commerce. Il est juste de donner un équivalent de ce que l'on reçoit : telle est l'essence du commerce, qui consiste dans un échange ; son objet général est d'établir l'abondance des matières nécessaires ou commodes. Enfin, son effet est de procurer à ceux qu'il occupe, les moyens de satisfaire leurs besoins.

Caïn cultivoit la terre, Abel gardoit les troupeaux : depuis Caïn, Tubal donna des formes au fer et à l'airain ; ces divers arts supposent des échanges.

Dans les premiers temps, tous ces échanges se firent en nature, c'est-à-dire, que telle quantité d'une denrée équivaloit à telle quantité d'une autre denrée : tous les hommes étoient

égaux, et chacun, par son travail, se procuroit l'équivalent des secours qu'il attendoit d'autrui; mais dans ces années d'innocence et de paix, on songeoit moins à évaluer la matière des échanges, qu'à s'en aider réciproquement.

Avant et après le déluge, les échanges dûrent se multiplier avec la population; alors l'abondance ou la rareté de certaines productions, soit de l'art, soit de la nature, en augmenta ou en diminua l'équivalent: l'échange en nature devint embarrassant.

L'inconvénient s'accrut encore avec le commerce, c'est-à-dire, lorsque la formation des sociétés eut distingué les propriétés, et apporté des modifications à l'égalité absolue qui régnoit entre les hommes; la subdivision inégale des propriétés par le partage des enfans, les différences dans les terroirs, dans les forces et dans l'industrie, occasionnèrent un superflu de besoins chez les uns, de plus que chez les autres: ce superflu doit être payé par le travail de ceux qui en avoient besoin, ou par de nouvelles commodités inventées par l'art; son usage fut borné cependant, tant que les hommes se contentèrent de ce qui étoit simple.

Sujets à l'injustice, ils avoient eu besoin de Législateurs; la confiance établit des juges; le respect les distingua, et bientôt la crainte les sépara, en quelque façon, de leurs semblables. L'appareil et la pompe furent un des apanages de ces hommes puissans; les choses rares furent destinées à leur usage, le luxe fut connu, il devint l'objet de l'ambition des inférieurs, parce que chacun aime à se distinguer. La cupidité anima l'industrie; pour se procurer quelques superfluités, l'on en imagina de nouvelles, on parcourut la terre pour en découvrir: l'extrême inégalité qui se trouvoit entre les hommes passa jusques dans leurs besoins.

Les échanges en nature devinrent réellement impossibles : l'on convint de donner aux marchandises une mesure commune ; l'or, l'argent et le cuivre furent choisis pour les représenter. Alors il y eut deux sortes de richesses ; les richesses naturelles, c'est-à-dire, les productions de l'agriculture et de l'industrie, les richesses de convention ou les métaux : ce changement n'altéra point la nature du commerce, qui consiste toujours dans l'échange d'une denrée, soit pour une autre, soit pour des métaux. On peut les regarder comme une seconde époque du commerce.

L'Asie, qui avoit été le berceau du genre humain, se vit peuplée long-temps avant que les autres parties du monde fussent connues : elle fut ainsi le premier théâtre du commerce des grands empires, et d'un luxe dont on est encore effrayé.

Les vastes conquêtes des Assyriens, dans ces riches contrées, le luxe des Rois et les merveilles de Babylone, nous sont garants d'une grande perfection dans les arts, et par conséquent, d'un grand commerce ; mais il paroît qu'il étoit borné à l'intérieur de ces états, et à leurs productions.

Les Phéniciens, habitans d'une petite contrée de la Syrie, osèrent les premiers franchir la barrière que les mers opposoient à leur cupidité, et à s'approprier les denrées de tous les peuples, afin d'acquérir ce qui en faisoit la mesure.

Les richesses de l'Orient, de l'Afrique et de l'Europe, se rassemblèrent à Tyr et à Syon, d'où leurs vaisseaux répandoient, dans chaque contrée du monde, le superflu des autres : le commerce, dont les Phéniciens n'étoient en quelque façon que les commissionnaires, puisqu'ils n'y fournissoient que très-peu de productions de leur crû, doit être distingué de celui des Nations qui trafiquent de leurs propres denrées ; ainsi il a été appelé commerce d'économie : tel a été celui de presque tous les anciens navigateurs.

Les Phéniciens s'ouvrirent, par les ports d'Elath et d'Esiongaber, sur la mer rouge, le commerce des côtes orientales de l'Afrique, abondantes en or, et celui de l'Arabie si renommée par ses parfums. Leur colonie de Tyle, dans une île du golfe persique, nous indique qu'ils avoient étendu leur trafic sur ces côtes.

Par la navigation de la Méditerranée, ils établirent des colonies dans toutes ces îles; en Grèce, le long des côtes de l'Afrique, en Espagne, etc.

La découverte de ce dernier pays fut la principale source de leurs richesses; outre les laines, les fruits, le fer, le plomb, etc. qu'ils en retiroient, les mines d'or et d'argent de l'Andalousie, les rendoient maîtres du prix et de la préférence des denrées de tous les pays. Ils pénétrèrent dans l'Océan, le long des côtes, et allèrent chercher l'étain dans les îles *Cassitérides*, aujourd'hui connues sous le nom de la Grande-Bretagne; ils remontèrent même jusqu'à *Thule*, que l'on croit communément être l'Irlande.

Tyr effaça, par sa splendeur et par son commerce, toutes les autres villes des Phéniciens. Enorgueillie de sa longue prospérité, elle osa se liguer contre ses anciens maîtres: toutes les forces de Nabuchodonosor, Roi de Babylone, suffirent à peine à la soumettre, après un siége de treize ans. Le Vainqueur ne détruisit que ses murailles et ses édifices; les effets les plus précieux avoient été transportés dans une île à une demi-lieue de la côte. Les Tyriens y fondèrent une nouvelle ville, à laquelle l'activité du commerce donna bientôt plus de réputation que l'ancienne n'en avoit.

Carthage, colonie des Tyriens, suivit à-peu-près le même plan, et s'étendit le long des côtes occidentales de l'Afrique, pour accroître même son commerce général, et ne le partager qu'avec la Métropole: elle devint conquérante.

La Grèce cependant, par son industrie et sa population, vint figurer parmi les Puissances : l'invasion des Perses lui apprit à connoître ses forces et ses avantages; sa marine la rendit redoutable, à son tour, aux maîtres de l'Asie : mais remplie de divisions ou occupée de sa gloire, elle ne songea point à étendre son commerce. Celui d'Athènes, la plus puissante des villes maritimes de la Grèce, se bornoit presque à sa subsistance, qu'elle tiroit de la Grèce même et du Pont-Euxin.

Corynthe, par sa situation, fut l'entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Italie; mais ses marchands ne tentèrent aucune navigation éloignée : elle s'enrichit cependant par l'indifférence des autres Grecs pour le commerce et par les commodités qu'elle lui offroit, beaucoup plus que par son industrie.

Les habitans de Phocée, colonie d'Athènes, chassés de leurs pays, fondèrent Marseille sur les côtes méridionales des Gaules. Cette nouvelle république, forcée par la stérilité de son territoire à s'adonner à la pêche et au commerce, y réussit; elle donna même l'alarme à Carthage, dont elle repoussa vigoureusement les attaques.

Alexandre le Grand parut; il aima mieux être le chef des Grecs que leur maître : à leur tête, il fonda un nouvel empire sur la ruine de celui des Perses; les suites de sa conquête forment la troisième époque du commerce.

Quatre grands événemens contribuèrent à la révolution qu'éprouva le commerce sous le règne de ce Prince. Il détruisit la ville de Tyr; et la navigation de la Syrie fut anéantie avec elle. L'Égypte, qui jusqu'alors ennemie des étrangers, n'avoit cherché des ressources que dans son sein, communiqua avec les autres peuples, après sa conquête.

La découverte des Indes, et celle de la mer qui est au midi

de ce pays, en ouvrirent le commerce. Alexandrie bâtie à l'entrée de l'Égypte, devint la clef du commerce des Indes, et le centre de celui de l'occident.

Après la mort d'Alexandre, les Ptolomées, ses successeurs en Égypte, suivirent assidûment les vues de ce Prince; ils s'en assurèrent le succès par leurs flottes sur la mer rouge et sur la méditerranée. Pendant ces révolutions, Rome jetoit les fondemens d'une domination encore plus vaste. Les petites républiques commerçantes s'appuyèrent de son alliance contre les Carthaginois, dont elles minoient sourdement l'empire maritime : l'intérêt commun les unissoit. Rhodes déjà célèbre par son commerce, et plus encore par la sagesse de ses lois pour les gens de mer, fut de ce nombre.

Marseille, l'ancienne alliée des Romains, leur rendit de grands services par ses colonies d'Espagne : réciproquement soutenue par eux, elle accrut toujours sa richesse et son crédit, jusqu'aux temps où forcée de prendre parti dans leurs guerres civiles, elle se vit leur sujette. Lors de son abaissement, Arles, Agde et Narbonne, colonies romaines dans les Gaules, démembrèrent son commerce. Enfin, le génie de Rome prévalut : le commerce de Carthage fut enseveli sous ses ruines. Bientôt l'Espagne, la Grèce, l'Asie, l'Égypte à son tour, furent des provinces Romaines. Mais la maîtresse de l'Univers dédaigna de s'enrichir autrement que par les tributs qu'elle imposoit aux nations vaincues. Elle se contenta de favoriser le commerce des peuples qui le faisoient sous sa protection. La navigation qu'elle entretenoit pour tirer des grains de l'Afrique, etc., ne peut être regardée que comme un objet de police.

Le siége de l'empire transféré à Bizance, n'apporta par conséquent presque aucun changement au commerce de

Rome : mais la situation de cette première ville, rebâtie par Constantin sur le détroit de l'Hellespont, y en établit un considérable. Il se soutint long-temps depuis les Empereurs grecs, et même il trouva grâce devant la politique destructive des Turcs.

La chûte de l'empire d'Occident par l'inondation des peuples du nord et les invasions des Sarrasins, forment une quatrième époque pour le commerce. Il s'anéantit comme les autres arts, sous le joug de la barbarie : réduit presque par-tout à la circulation intérieure nécessaire dans un pays où il y a des hommes, il se réfugia en Italie. Ce pays conservant une navigation, fit seul le commerce de l'Europe. Venise, Gènes, Florence et Pise, se disputèrent l'empire de la mer et la supériorité dans les manufactures, auxquelles se joignit ensuite aussi Barcelone. Elles firent long-temps, en concurrence, le commerce de la Morée, du Levant, de la Mer noire, celui de l'Inde et de l'Arabie par Alexandrie. Les Califes d'Égypte entreprirent en vain de détourner le commerce de cette dernière ville en faveur du Caire ; ils ne firent que le gêner : elle rentra sous les Mamelucs en possession de ses droits, et elle en jouit encore aujourd'hui.

L'Occident étoit toujours titulaire des marchands Italiens : chaque pays recevoit d'eux les étoffes mêmes dont il leur fournissoit la matière ; mais ils perdirent une partie de ce commerce, pour n'avoir pas eu le courage de l'augmenter. Ils avoient conservé le systême des Égyptiens et des Romains, de finir leurs voyages dans une même année. A mesure que leur navigation s'étendit dans le nord, il leur fut impossible de revenir aussi souvent dans leurs ports : ils firent de la Flandre l'entrepôt de leurs marchandises ; elle devint par conséquent celui de toutes les matières que les Italiens avoient coutume d'enlever.

d'enlever. Les foires de Flandre furent le magasin général du Nord, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France. La nécessité établit entre ces pays une petite navigation qui s'accrut d'elle-même. Les Flamands, peuple nombreux et déjà riche par les productions naturelles de ses terres, entreprirent l'emploi des laines d'Angleterre, de leurs lins et de leurs chanvres, à l'exemple de l'Italie. Vers l'an 960, on y fabriqua des draps et des toiles. Les franchises que Baudouin le jeune, Comte de Flandre, accorda à l'industrie, l'encouragèrent au point que ces nouvelles manufactures donnèrent l'exclusion à toutes les autres dans l'Occident. L'Italie se consola de cette perte, par la récolte des soies qu'elle entreprit avec succès de faire dans ses terres, dès l'an 1130, par la conservation du commerce de Caffa, du Levant et d'Alexandrie, qui entretinrent sa navigation. Mais la Flandre devint le centre des échanges de l'Europe. A mesure que la communication augmentoit entre ces divers États, les vues s'étendoient, le commerce prenoit par-tout de nouvelles forces.

En 1164, la ville de Bremen s'associa avec quelques autres pour se soutenir mutuellement dans le commerce qu'elles faisoient en Livonie. La forme et les premiers succès de cette association promirent tant d'avantages, que toutes les villes de l'Allemagne qui faisoient quelque commerce, voulurent y être agrégées. En 1206 on en comptoit soixante-deux, depuis Nerva en Livonie jusqu'au Rhin, sous le nom de villes anséatiques.

Plusieurs villes des Pays-Bas, de France, d'Angleterre, de Portugal, d'Espagne et d'Italie, s'y incorporèrent. La Hanse Teutonique fit alors presque tout le commerce extérieur de l'Europe.

Celui de l'intérieur, dans la plupart des états, avoit été

jusques-là entre les mains d'un peuple errant, pour qui l'on poussoit la haine jusqu'à l'inhumanité. Les juifs tour à tour bannis et rappelés, suivant les besoins des Princes, eurent recours à l'invention des lettres de change dès 1181, pour soustraire leurs richesses à la cupidité et aux recherches.

Cette nouvelle représentation de la mesure commune des marchandises en facilita les échanges : depuis, elle forma une nouvelle branche de commerce. Tandis-que la Hanse se rendoit formidable aux Princes mêmes, les Comtes de Flandre, en 1301, effarouchoient l'industrie par la révocation de ses franchises. Les Ducs de Brabant l'attirèrent par les moyens qu'avoit employés Baudouin le jeune en Flandre, et la perdirent par la même imprudence dont les successeurs de ce Comte avoient donné l'exemple. En 1404, après la sédition de Louvain, les ouvriers se répandirent en Hollande et en Angleterre; d'autres ouvriers de Flandre les y suivirent : tels furent les commencemens des célèbres manufactures de la Grande-Bretagne.

La manière de saler les harengs, inventée en 1400, soutint encore quelque temps à Bruges et à Ecluse, le commerce et les manufactures de la Flandre, à la faveur d'une grande navigation.

Pendant le cours de ce siècle, Amsterdam et Anvers s'élevèrent par le commerce. En 1420, les Portugais, à l'aide de la boussole déjà perfectionnée, firent de grands établissemens sur les côtes occidentales de l'Afrique. Les navigateurs de Dieppe y avoient entretenu quelque commerce, dès l'an 1364; mais les guerres des Anglais leur firent perdre le fruit de cette découverte. La France un peu plus tranquille en 1480, vit s'établir à Tours une manufacture de soieries; et sans les guerres d'Italie, suivies d'autres malheurs plus grands encore,

il est vraisemblable que la Nation Française auroit, dès ce temps, acquis dans le commerce le rang que lui méritoient son industrie et la fertilité de ses terres.

Bruges, par sa prospérité, continuoit d'effacer toutes les autres villes commerçantes de l'occident de l'Europe ; sa révolte contre son Prince en 1487 en fut le terme ; sa ruine fut le sceau de la grandeur d'Anvers et d'Amsterdam ; mais Anvers l'emporta par son heureuse situation. La fin de ce siècle fut célèbre par deux grands événemens qui changèrent la face du commerce. A cette cinquième époque, son histoire devint une partie de celle des États.

En 1487, Barthelemi Diaz, Capitaine portugais, doubla le Cap de Bonne-Espérance, et s'ouvrit la route des Indes occidentales. Après lui, Vasco de Gama parcourut, en conquérant les presqu'îles en deçà et en delà du Gange : Lisbonne fut le magasin exclusif des épiceries et des riches productions de ces contrées, qu'elle distribuoit dans Anvers.

L'Égypte, qui bornoit sa navigation aux premières côtes de la mer des Indes, ne fut pas en état de soutenir la concurrence des Portugais : la diminution de son commerce entraîna la chûte de celui des Italiens.

En 1492, Christophe Colomb, génois, découvrit l'Amérique pour le Roi de Castille, dont les sujets coururent en foule conquérir les trésors de ce nouveau monde. Les Espagnols, comme les premiers à habiter l'Amérique, y eurent les plus riches et les plus amples possessions.

Dès 1501, le naufrage d'Alvarés Cabral, Capitaine portugais, sur les côtes du Brésil, valut à sa patrie la possession de ce vaste pays et de ses mines. Ces deux Nations négligèrent les arts et la culture de l'Europe, pour moissonner l'or et l'argent dans ces nouvelles provinces, persuadés que,

propriétaires des métaux qui sont la mesure, elles seroient les maîtresses du monde. Elles ont appris depuis, que ce qui est la mesure des denrées, appartient nécessairement à celui qui vend les denrées.

Les Français ne tardèrent pas à faire des découvertes dans la partie septentrionale. En 1504 leurs navigateurs découvrirent le grand banc de Terre-neuve; et pendant le cours de ce siècle, les Basques, les Bretons et les Normands, prirent possession de plusieurs pays au nom de leurs Rois. La France, déchirée dans son sein par les guerres de religion, fut sourde à tout autre sentiment qu'à celui de sa douleur.

La liberté de conscience et les franchises dont jouissoient les Pays-Bas, et sur-tout la ville d'Anvers, y avoient attiré un nombre infini de Français et d'Allemands, qui, dans cette terre étrangère, n'eurent d'autre ressource que dans le commerce. Il étoit immense dans ces provinces, lorsque Philippe II le troubla par l'établissement de nouveaux impôts. La révolte fut générale; sept provinces se réunirent pour défendre la liberté, et dès 1579 s'érigèrent en république fédérative.

Tandis que l'Espagne faisoit la guerre à ses sujets, son Prince envahit, en 1580, la succession du Portugal et de ses possessions. Ce qui sembloit accroître les forces de cette monarchie, fut depuis le salut de ses ennemis.

La nécessité avoit cependant forcé les Hollandais, resserrés dans un territoire stérile et en proie aux horreurs de la guerre, de se procurer leurs besoins avec économie; la pêche les nourrissoit, et leur avoit ouvert une navigation considérable du nord au midi de l'Europe, même en Espagne sous pavillon étranger, lorsque deux ennemis nouveaux concoururent à élever leur commerce.

Les Espagnols prirent Anvers en 1584, et fermèrent l'Escaut pour détourner le commerce en faveur des autres villes de Flandre. Leur politique ne réussit qu'à leurs ennemis; la Hollande profita seule de la pêche, de la navigation, des manufactures de toile et de laine; celles de soie passèrent en Angleterre, où il n'y en avoit point encore. L'abaissement de la Hanse Teutonique fut le second événement dont les Hollandais profitèrent. Depuis l'expédition qu'elle fit en 1428 contre Erick, Roi de Danemarck, sa puissance déclina imperceptiblement. Les Princes virent avec quelque jalousie leurs principales villes engagées dans une association aussi formidable, et les forcèrent de s'en retirer. Elle se borna aux villes de l'Allemagne. En Angleterre, les priviléges furent révoqués sous la Reine Marie; et dès 1588, les Anglais, sous le règne d'Élisabeth, parvinrent à commercer dans le nord : Hambourg même les reçut dans son port. La désunion se mit entre les villes associées; malgré leurs plaintes impuissantes, les Anglais pénétrèrent dans la mer baltique dont les Hollandais partagèrent depuis le commerce avec eux, presque exclusivement aux autres peuples.

Aujourd'hui les villes anséatiques sont réduites au nombre de six, dont quatre ont conservé un assez bon commerce dans le nord. Toujours traversées par les Hollandais dans celui du midi, elles n'y ont quelque part qu'à la faveur des intérêts politiques de l'Europe.

L'interdiction des ports de l'Espagne et du Portugal aux sujets des provinces, porta leur désespoir et leur fortune au comble. Quatre vaisseaux partis du Texel en 1594 et 1595, allèrent chercher dans l'Inde, à travers des périls infinis, des marchandises dont ces provinces étoient rigoureusement privées. Trop foibles encore pour n'être pas des marchands

pacifiques, ces habiles républicains intéressèrent pour eux les Rois Indiens, qui gémissoient sous le joug impérieux des Portugais. Ceux-ci employèrent en vain la force et la ruse contre leurs nouveaux concurrens; rien ne les dégoûta. Le premier usage auquel la compagnie Hollandaise destina ses richesses, ce fut d'attaquer ses rivaux à son tour. Son premier effort la rendit maîtresse d'Amboine et des autres îles moluques en 1605. Déjà assurée du commerce des principales épicéries, ses conquêtes furent immenses et rapides, tant sur les Portugais que sur les Indiens mêmes, qui trouvèrent bientôt dans ces alliés de nouveaux maîtres plus durs encore.

D'autres négocians Hollandais avoient entrepris, avec le même succès, de partager le commerce de l'Afrique avec les Portugais; une trêve de douze ans, conclue en 1609 entre l'Espagne et les Provinces-unies, leur donna le temps d'accroître et d'affermir leur commerce dans toutes les parties du monde. Dès 1612, elles obtinrent des capitulations très-avantageuses dans le Levant.

En 1612, les conquêtes de la Hollande commencèrent avec la guerre. Une nouvelle société de négoce, sous le nom de Compagnie des Indes occidentales, s'empara d'une partie du Brésil, de Curaçao, de Saint-Eustache, et fit des prises immenses sur le commerce des Espagnols et des Portugais. Le Portugal, victime d'une querelle qui n'étoit point la sienne, s'affranchit en 1640 de la domination espagnole. Jean IV, légitime héritier de cette couronne, conclut, en 1641, une trêve avec les Hollandais.

Cette trêve, mal observée de part et d'autre, coûta aux Portugais ce qui leur restoit dans l'île de Ceylan où croît la cannelle; ils ne conservèrent dans l'Inde qu'un petit nombre de places peu importantes, dont ils reperdirent depuis une

partie pour toujours. Plus heureux en Afrique, ils y reprirent une partie de leurs établissemens. Dans l'Amérique leur succès fut complet; les Hollandais furent entièrement chassés du Brésil. Ceux-ci, plus préocupés du commerce des Indes, formèrent un établissement considérable au cap de Bonne-Espérance qui en est la clé, et ne gardèrent dans l'Amérique de postes principaux que Surinam dans la Guyane, les îles de Curaçao et de Saint-Eustache. Ces colonies sont peu importantes pour la culture, mais elles sont la source d'un grand commerce avec les colonies étrangères.

Pendant que les Hollandais combattoient en Europe pour avoir la paix, et dans l'Inde pour y régner, l'Angleterre s'étoit enrichie d'une manière moins bruyante et moins hasardeuse; ses manufactures de laine, commerce assez lucratif, et qui l'étoit encore plus dans ces temps, portèrent rapidement la marine à un degré de puissance qui fit échouer toutes les forces de l'Espagne, et la rendit l'arbitre de l'Europe.

Dès l'an 1599, la Reine Élisabeth y avoit formé une compagnie pour le commerce des Indes orientales; mais sa prospérité ne lui donna aucune vue de conquête. Elle établit paisiblement divers comptoirs pour son commerce, que l'état prit soin de faire respecter par ses escadres.

Quoique l'Angleterre eût pris possession de la Virginie en 1584, et qu'elle eût disputé la Jamaïque aux Espagnols dès l'an 1596, ce ne fut guères que vers le milieu du dix-septième siècle qu'elle fit de grands établissemens dans l'Amérique. La partie méridionale étoit occupée par les Espagnols et les Portugais, trop forts pour les en chasser. Mais les Anglais ne cherchoient point de mines : contens de jouir de celles de ces deux Nations, par la consommation de leurs manufactures, ils cherchèrent à augmenter leur industrie en

ouvrant de nouveaux débouchés. La pêche et la navigation furent leur second objet. L'Amérique septentrionale étoit plus propre à leurs desseins ; ils s'y répandirent, et enlevèrent aux Français, sans beaucoup de résistance, des terres dont ils ne faisoient point d'usage. En France, le Cardinal de Richelieu porta, dès les premiers instans de la tranquillité publique, ses vues du côté des colonies et du commerce. En 1626 il se forma, par ses soins, une compagnie pour l'établissement de Saint-Christophe et des autres Antilles, depuis le dixième degré de l'équateur jusqu'au trentième. En 1628, une autre compagnie fut chargée de l'établissement de la nouvelle France, depuis les confins de la Floride jusqu'au Pôle arctique.

Mais ce puissant génie, asservi aux intrigues des courtisans, n'eut jamais le loisir de suivre les vastes projets qu'il avoit conçus pour le bien de la monarchie. C'est cependant à ces foibles commencemens que la France doit le salut de son commerce, puisqu'ils lui assurèrent ce qui lui reste de possessions dans l'Amérique, excepté la Louisiane, qui ne fut découverte qu'à la fin de ce siècle. Les Anglais, et surtout les Hollandais, eurent long-temps le profit de ces colonies naissantes; c'est aussi d'eux qu'elles reçurent les premiers secours qui favorisèrent leur culture. L'année 1664 est positivement l'époque du commerce de la France : la grande influence qu'il lui donna dans les affaires de l'Europe, en fut une sixième époque générale.

Louis XIV communiqua à tout ce qui l'environnoit un caractère de grandeur ; son habileté développa le génie de Colbert : sa confiance fut entière, tout lui réussit.

Les manufactures, la navigation, les arts de toute espèce, furent, en peu d'années, portés à une perfection qui étonna

l'Europe

l'Europe et l'alarma. Les colonies furent peuplées ; le commerce en fut exclusif à leurs maîtres. Les marchands de l'Angleterre et de la Hollande virent par-tout ceux de la France entrer en concurrence avec eux : mais plus habiles que les Français, ils y conservèrent la supériorité : plus expérimentés, ils prévirent que le commerce deviendroit la base des intérêts politiques et de l'équilibre des puissances. Ils en firent une science et leur objet capital, dans le temps que la France ne songeoit encore qu'à imiter leurs opérations, sans en dévoiler les principes ; l'activité de son industrie équivalut à des maximes. Lorsque la révocation de l'édit de Nantes la diminua par la perte d'un grand nombre de sujets, et par le partage qui s'en fit dans tous les pays où l'on vouloit s'enrichir, jamais plus grand sacrifice ne fut offert à la religion.

Depuis, chaque état de l'Europe a eu des intérêts de commerce, et a cherché à les agrandir respectivement à ses forces ou à celles de ses voisins ; tandis que la France, l'Angleterre et la Hollande se disputant le commerce général, la France, à qui la nature a donné un superflu considérable, sembla s'occuper plus particulièrement du commerce de luxe.

L'Angleterre, quoique très-riche, craint toujours la pauvreté, ou feint de la craindre ; elle ne néglige aucune espèce de profit, aucuns moyens de fournir aux besoins des autres nations : elle voudroit seule y pourvoir, tandis qu'elle diminue sans cesse les siens.

La Hollande supplée par la vente exclusive des épiceries, à la modicité de ses autres productions naturelles ; son objet est d'enlever avec économie celles de tous les peuples, pour les répandre avec profit. Elle est plus jalouse qu'aucun autre état de la concurrence des étrangers, parce que son commerce ne subsiste que par la destruction de celui des autres nations.

Sans examiner comment les Législateurs parvinrent à remplir l'objet et l'effet du commerce, j'exposerai neuf principes que les Anglais, c'est-à-dire le peuple le plus savant dans le commerce, proposent dans leurs livres, pour juger de l'utilité ou désavantage des opérations de commerce.

1°. L'exportation du superflu est le gain le plus clair que puisse faire une nation.

2°. La manière la plus avantageuse d'exporter les productions superflues de la terre, c'est de les mettre en œuvre auparavant, ou de les manufacturer.

3°. L'importation des matières étrangères, pour être employées dans des manufactures, au lieu de les tirer toutes mises en œuvre, épargne beaucoup d'argent.

4°. L'échange de marchandises contre marchandises, est avantageux en général, hors le cas où il est contraire à ces principes mêmes.

5°. L'importation des marchandises qui empêchent la consommation de celles du pays, ou qui nuisent aux progrès de ses manufactures et de sa culture, entraîne nécessairement la ruine d'une nation.

6°. L'importation des marchandises étrangères de pur luxe, est une véritable perte pour l'état.

7°. L'importation des choses de nécessité absolue ne peut être estimée un mal; mais une nation n'en est pas moins appauvrie.

8°. L'importation des marchandises étrangères, pour les réexporter ensuite, procure un bénéfice réel.

9°. C'est un commerce avantageux que de donner ses navires à fret aux autres nations.

C'est sur ce plan que doit être guidée l'opération générale du commerce.

AGDE.

Colonie de Marseille, ville des anciens *Volces Tectosages.* Elle fut nommée anciennement *Agatha*, qui signifie en grec bonne fortune, et devint un port de mer dont l'accès étoit difficile. Les ambassadeurs que le Roi Childeric avoit envoyés à Tibère, Empereur d'Orient, y firent naufrage en 580, à leur retour de Constantinople. Cette ville, bien peuplée et commerçante, est dans le Languedoc, sur la rivière de l'Hérault, à une demi-lieue de son embouchure dans le golfe de Lyon, à 7 lieues N. E. de Narbonne, 12 S. par O. de Montpellier, 159 S. par E. de Paris, longitude 21 degré 8 minutes et 11 secondes, latitude 43 degrés 18 minutes et 57 secondes.

Agde est à l'embouchure du canal de communication de l'océan avec la méditerranée, distante de deux mille cinq cents toises de la mer, sur la rivière de l'Hérault, avec de magnifiques quais qui la bordent de l'une et de l'autre part jusqu'à la ville, où les bâtimens peuvent aborder et y être amarés à quai fort aisément, sans aucun risque, ce qui doit donner l'idée d'un port le plus assuré et de la plus grande étendue.

L'entrée de la rivière est devenue beaucoup plus profonde depuis que les jetées ont été prolongées fort avant dans la mer. Cette profondeur est actuellement de quinze pieds, sans presque aucune variation ; mais on ne doute pas qu'elle ne soit de vingt pieds au moins, lorsque les ouvrages projetés

qu'on continue à force auront été portés à leur perfection. On voit par conséquent que les bâtimens de commerce les plus ordinaires peuvent y entrer déjà fort commodément, et que les plus gros navires marchands, même les frégates du Roi, y entreront aussi dans la suite, puisque rien ne s'oppose à ce qu'ils remontent la rivière jusqu'à la ville avec facilité, la profondeur étant par-tout la même qu'à l'embouchure.

Cette heureuse situation de la ville d'Agde à l'embouchure du canal de communication des mers, la facilité d'y aborder, et la commodité d'y renverser les denrées et marchandises de bord à bord, en font naturellement l'entrepôt de tout ce qui vient par le canal, et de tout ce qui se remonte jusqu'à Toulouse, ainsi que de tout ce qui passe d'une mer à l'autre. C'est sur-tout dans un temps de guerre qu'on reconnoît aisément le précieux avantage de cette communication ; et lorsqu'il s'agit de quelque expédition maritime ou d'un transport de troupes, tout passe alors par le port d'Agde, munitions de guerre et de bouche, tant pour l'approvisionnement des armées, que pour celui des flottes. Une circonstance peut-être unique, c'est qu'au-dessus de la ville, à cent toises de distance et à l'extrémité du port, se trouve un moulin à eau, sur la rivière même, lequel est en état de fournir, avec d'autres moulins peu éloignés, toutes les farines nécessaires pour l'approvisionnement de l'armée la plus nombreuse.

Le commerce qui se fait par le port d'Agde se borne, du côté de la mer, à l'introduction des marchandises du levant par Marseille, des denrées et fruits venant de Provence, d'Italie et d'Espagne, qui toutes prennent principalement la route du canal, et se répandent ensuite dans les provinces voisines jusqu'à Bordeaux, et de là, sur-tout en temps de

guerre, dans les provinces septentrionales du Royaume, L'exportation des denrées et marchandises qui viennent de toutes ces provinces par le canal de communication des mers, se fait également par le port d'Agde, pour l'Espagne, l'Italie, Marseille et toute la Provence. Les grains alimentent principalement cette exportation habituelle ; et l'on a vu dans des années d'abondance, sortir un million de sétiers de tous grains par le susdit port. Ce commerce est celui qui est le plus généralement suivi par les négocians d'Agde. Ils n'agissent dans presque tous les autres qui se font par leur port, que passivement, en attendant qu'il soit porté au degré de perfection, où il ne peut manquer d'atteindre lorsque les ouvrages projetés seront finis.

Écritures.

On tient les écritures à Agde en livres, sols et deniers tournois, dont les 20 sols font la livre, et les 12 deniers le sol.

Espèces d'or et d'argent.

Elles sont les mêmes que vous trouverez décrites à l'article de Paris.

Cours des changes.

La ville d'Agde n'a point de change ouvert avec l'étranger : on les règle ordinairement à Montpellier, où se font les négociations ; mais proportionnellement au cours de Paris sur les places étrangères, et à celui du papier sur Paris à Montpellier.

Poids de commerce.

Le quintal d'Agde est composé de cent livres, égales à cent livres de Marseille, avec quelque petite différence à l'avantage de celui d'Agde; ainsi on pourra avoir recours au rapport du poids de Marseille avec les villes étrangères, au second tome.

Mesure pour les grains.

La mesure s'appelle setier, dont les cent font,
Quarante charges à Marseille,
Quatre-vingt-dix quarteras à Barcelone,
Soixante-dix-neuf et demi boisseaux à Bordeaux,
Soixante-onze setiers à Toulouse,
Cent huit deux tiers setiers mesure de bled à Castelnaudary,
Quatre-vingt-huit dits, mesure de fèves, vesses et autres grains audit.
Cent setiers de Toulouse, mesure de grains, font cent trente setiers mesure de Narbonne.

Vins rouges.

Les vins rouges se mesurent à Agde, au muid, qui est de quatre-vingt-dix veltes. On l'achète sans futaille; c'est l'acheteur qui la fournit par contre.

Vins muscats.

Les vins muscats sont logés dans des tiercerolles d'environ trente veltes, dont les trois font le muid, etc.

Vins picardans.

Les vins picardans sont logés dans des bariques d'environ quarante-cinq veltes, dont les deux font également le muid. Le vin et la futaille de ces deux espèces ne font qu'un seul prix.

Une barique de quatre-vingt veltes rend à Paris cinq cents soixante-seize pots.

Eau-de-vie.

L'eau-de-vie s'achète aussi avec la futaille à tant de livres le quintal, rendue à Cette et à Agde, où elle est visitée par l'inspecteur que la province établit; mais au lieu de peser les pièces d'eau-de-vie, on les verge, et l'on évalue la charge ou velte, à vingt livres et demie poids de la ville, sur quoi l'on calcule le nombre de quintaux; de sorte qu'une pièce d'eau-de-vie supposée de quatre-vingt veltes, peseroit seize cents quatre-vingt livres, à raison de 40 livres le quintal de cent livres, qui est le cours actuel, coûteroit, rendue à Cette ou à Agde 672 livres, non compris les frais, droits de sortie, etc. à payer jusqu'à bord.

Mesure pour les Huiles.

La mesure pour les huiles est nommée charge : elle pèse environ quatre cents livres poids d'Agde, et rend à Marseille deux milleroles et trois quarts.

Droits royaux.

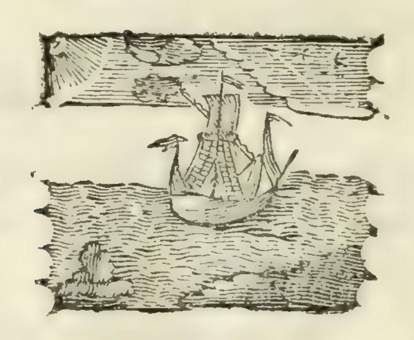
Ce seroit un ouvrage immense que de vouloir établir les droits de toutes les denrées et marchandises qui sont intro-

duites par le port d'Agde, et qui en sont exportées. Je me bornerai à faire connoître ceux dont le commerce est le plus considérable, tant à l'importation qu'à l'exportation.

En général, toutes les matières premières qui peuvent servir d'aliment aux manufactures, laines, cotons, etc. sont exemptes des droits d'entrée; comme toutes les marchandises manufacturées dans le royaume, sont aussi exemptes de ceux de sortie, ou du moins, si l'on en exige sur quelques-unes à l'entrée, par exemple, sur certaines drogues de teinture, les droits en sont fort modérés; par la même raison, les matières premières du produit du sol sont totalement prohibées à la sortie, ou chargées de gros droits.

OBSERVATION.

Tous les droits du Roi que payent les denrées et les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, sont perçus au poids de marc, qui est celui de Paris, et dont les cent livres font cent vingt livres poids d'Agde.



DROITS A PAYER SUR LES GRAINS.

A l'exportation.	l.	s.	d.	*A l'importation.*	l.	s.	d.
Bled ou froment le quintal.	1			. . . .			7½
Légumes.			10½	. . . .			7.
Avoine.			9	. . . .			6.
Gros millet, orge, seigle, méteil.			7½	. . . .			7½
Vesses.			10½	. . . .			7.

Sur les huiles d'olive.

Foraine le quintal brut.	1.	3.	Douane.	1.	11.	6.
Nouveaux droits.	3.	15.	Nouveaux droits. .	3.	15.	

Sur les eaux-de-vie.

Chaque muid de 36 veltes pour l'étranger.	7.	6.	Droit local le quintal.	1.	7.
Pour les provinces du royaume, la velte.	3.	4½	En outre le droit de 1785, le muid de 36 veltes. . .	9.	

Sur les vins.

Vins rouges, blancs et muscats du cru, le muid de la province de 576 pots de Paris.	6.	9.	6.	Vins d'Alicante, Malaga, et autres vins de liqueur estimés à 10 s. le pot. . . .			10½
Des autres provinces, *id.*	9.	13.	5.	Vins rouges communs d'Espagne, le même muid de 576 pots ou 80 veltes. . . .	3.	6.	
Les liqueurs de toute espèce, le quintal brut.	2.	5.		Vin blanc commun d'Espagne, le même muid.	4.	19.	

FRAIS des marchandises depuis Bordeaux jusqu'à l'embarquement à Agde, ainsi que des grains venant du haut-Languedoc.

J'ai dit ci-dessus que toutes les denrées et marchandises se renversent au port d'Agde, de bord à bord : précieux avantage qui, en accélérant les expéditions, diminue beaucoup les frais. Celles qui viennent de Bordeaux, consistent principalement en denrées de l'Amérique destinées pour la méditerranée, comme sucres, cafés, indigos : c'est sur-tout en temps de guerre que cette exportation devient très-considérable, parce qu'alors le commerce direct de Marseille pour les Colonies françaises, est trop exposé dans la méditerranée. Il est à observer que tous les produits de l'Amérique venant de Bordeaux ou d'autres ports du royaume, destinés pour l'étranger, et même pour Marseille qui est réputé étranger à cet égard, sont exempts de tous droits à la sortie, moyennant un acquit à caution des bureaux des ports d'où partent lesdits produits, qui assure cette destination.

On peut recevoir assez régulièrement à Agde toutes les denrées et marchandises venant de Bordeaux, au plus tard dans un mois : celles qui sont expédiées d'Agde pour Bordeaux, y parviennent souvent dans huit à dix jours dans le temps des foires de Bordeaux, et pour l'ordinaire dans quinze jours au plus tard, sauf les inconvéniens physiques.

La voiture ou fret des denrées et marchandises de Bordeaux à Toulouse, est payé sur le quintal poids de marc net; le prix varie depuis 40 sols le quintal jusqu'à 4 liv. : le terme moyen est donc 3 liv. par quintal net poids de marc. La voiture de Toulouse à Agde se paye au quintal brut poids de

marc. Il est rare que le prix soit au-dessous de 20 sols par quintal, les droits du canal compris.

Les marchandises et denrées de l'Amérique venant de Bordeaux, étant renversées ou transbordées au port d'Agde, de bord à bord, si ce n'est dans des circonstances extraordinaires où l'on est obligé de les entreposer en magasin, ne font d'autres frais que les prix des voitures déjà désignés; les droits de sortie que quelques-unes sont dans le cas de payer un sol par quintal, de lamanage, robinage, la commission du négociant d'Agde chargé de l'expédition, objet de peu de conséquence, relativement à la valeur des marchandises et denrées de l'Amérique dont il s'agit, puisqu'on ne prend à Agde pour cette commission que 4 liv. par barique de sucre et de café, et 6 liv. par barique d'indigo.

Les grains qui font l'objet principal et le plus habituel de l'exportation qui se fait par le port d'Agde, y vont principalement dû haut-Languedoc.

Droits du Canal.

Ils sont perçus à raison de 4 deniers par quintal poids de marc brut par lieue, depuis le lieu de l'enlèvement jusqu'à celui de la décharge, suivant le poids de chaque espèce de grains établi par le tarif. La distance de l'embouchure du canal de Toulouse jusqu'à Agde est de trente-neuf lieues, et jusqu'à l'étang de *Thau* de quarante lieues.

La voiture la plus ordinaire des patrons de canal qui portent les grains dans des barques pontées, contenant chacune de mille à douze cents setiers mesure de Toulouse, est de 4 à 6 sols de ladite mesure par setier, et à proportion des autres mesures : il arrive néanmoins, mais dans des circonstances extraordinaires, qu'elle est plus chère.

Une fois les grains rendus dans le port d'Agde, les autres frais à faire sont peu considérables, attendu le transbord qui s'en fait; ils consistent dans le mesurage, la contribution au lamanage, etc. qui n'est en total que de 30 sols par cent setiers mesure d'Agde.

La commission de la maison qui est chargée de la réception et expédition, est de 2 sols par setier mesure d'Agde. Il peut arriver pourtant, dans de certains cas, que l'on est forcé de faire mettre les grains en magasin en attendant une occasion de les embarquer: alors il y a une dépense de 2 à 3 sols par setier de plus à faire.

Droits de port que payent les bâtimens, soit à l'entrée, soit à la sortie.

Un navire de cent à deux cents tonneaux paye	39 l. 7 s. d.
Une polacre de soixante à cent dits. . .	27 l. 8 s. d.
Une barque ou pinque, comme dessus. .	16 l. 1. s. 10 d.
Une tartanne, comme dessus.	13 l. 6 s. 10 d.

Et les autres bâtimens payent en proportion de leur portée.

Tous les bâtimens étrangers payent en outre à l'amirauté un droit d'ancrage, qui est de 3 sols par tonneau, et de 6 sols par livre pour le Roi, sur le montant d'icelui: le pavillon espagnol seulement en est exempt, en vertu du pacte de famille; mais il est à observer que ce droit d'ancrage n'est exigible qu'autant que le bâtiment étranger porte un chargement à l'entrée, ou en prend un à la sortie.

Tous les bâtimens quelconques ont de plus à payer les frais de pilotage, de phare, de lestage et de consigne, qui sont les suivans:

Pilotage tant à l'entrée qu'à la sortie, depuis 40 sols à 6 liv. par bâtiment, suivant la portée, payable à l'entrée.

Droit de phare, depuis 20 sols jusqu'à 3 liv. par bâtiment.

Lest et de lestage, 10 à 20 sols, *idem.*

Droit de consigne au commis de la santé, 12 à 24 sols.

Patente de santé au départ, 12 à 24 sols.

Le commerce de la ville d'Agde entretient à ses frais et dépens, à l'entrée de la rivière, une chaloupe constamment armée de dix matelots, et commandée par un pilote lamaneur. Ce pilote dirige les bâtimens tant à la sortie qu'à l'entrée de la rivière, et les aide avec tout son équipage à les tonner, dans le besoin, à l'entrée, jusqu'à ce qu'ils soient en sûreté.

Droit de fret dû au bureau des fermes du Roi.

Ce droit a été établi, dès l'origine, sur tous les navires étrangers quelconques, par la déclaration du Roi de 1659 et autres arrêts subséquens, à raison de 50 sols par tonneau; mais par l'arrêt du 14 novembre 1750, il fut augmenté à 5 liv. par tonneau, et depuis on a ajouté les 10 sols pour livre sur le montant dudit droit, comme sur tous les autres droits du Roi; de sorte que le droit de fret s'élève en total à 7 liv. 10 sols par tonneau, suivant la contenance des navires, et la jauge à morte-charge qui en est faite.

Le droit de fret est exigible, soit que les bâtimens soient venus chargés et qu'ils s'en retournent à vide, ou qu'ils soient venus à vide et qu'ils s'en retournent chargés, soit enfin qu'ils soient entrés dans quelque port avec un chargement, et qu'ils en prennent un autre à la sortie. Défense de le percevoir sur tout bâtiment étranger qui entreroit vide dans un port, et s'en retourneroit également à vide, ou qui seroit venu avec

une cargaison, et s'en retourneroit avec elle sans en avoir rien mis à terre.

Il est arrivé successivement que, par différens traités de paix ou de commerce, la plupart des nations du nord ont été exemptes du droit de fret lorsqu'il s'agit de chargemens étrangers importés dans les ports du royaume, en denrées et marchandises permises ou exportées des ports de France dans l'étranger; savoir, Anglais, Hollandais, Danois, Suédois, Autrichiens, Prussiens, Russes, États-Unis de l'Amérique, Elbing, Konigsberg, Lubeck, Brême, Hambourg, Dantzick; mais de toutes les nations d'Italie, il n'y a que le pavillon du Roi des deux Siciles et du Prince de Monaco qui en soit exempt.

Il y a néanmoins une modération d'un tiers en faveur de tous les pavillons assujettis au droit de fret, lorsque les bâtimens viennent à vide, et qu'ils chargent des vins et eaux-de-vie dans les ports du Languedoc; mais toutes les nations ont été toujours et sont encore soumises au droit de fret, à chaque voyage que les navires étrangers font pour porter un chargement d'un port à l'autre du royaume.



Compte d'achat simulé à Toulouse, et frais jusqu'à bord à Agde, de 600 setiers bled d'inde mesure de Toulouse.

600 Setiers bled d'inde, à	7 l. 4 s.	4320 l.

Frais à Toulouse.

Mesurage.	2 l. 10 s.	
Port à bord.	8 l. 16 s.	12 l. 1 s.
Paliage.	15 s.	
		4332 l. 1 s.
Commission d'achat 2 p. $\frac{0}{0}$.	86 l. 12 s. 9 d.	
Perte sur la lettre sur Paris. l. 4454. Supposés $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$.	33 l. 2 s. 9 d.	
Courtage de remise à 2 par mille. .	2 l. 4 s. 2 d.	121 l. 19 s. 8 d.
		4454 l. 8 d.

Frais à Agde.

Droit de canal.	451 l. 7 s.	
Voiture ou fret à 4 s. par setier. .	120 l.	
60 fagots pour le grenier.	6 l. 10 s.	
Droit de sortie.	24 l.	
Criblage de 850 setiers d'Agde, à 30 s. les 100.	12 l. 15 s.	
Un sac pour escandail.	1 l. 10 s.	
Certification du Maire et du Consul d'Espagne.	3 l. 12 s.	
Lamanage et mesurage.	12 l. 8 s. 4 d.	
Commission de passage à 2 s. par setier d'Agde.	85 l.	
	717 l. 2 s. 4 d.	
Perte sur la remise à $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$. . . .	5 l. 7 s. 6 d.	723 l. 4 s. 4 d.
Courtage sur icelle.	14 s. 6 d.	
	Tournois. . . .	5177 l. 5 s.

ALEP.

LA plus grande ville de Syrie en Asie, sur le ruisseau *Marsgas* ou *Coïc*, qui se jette dans l'Euphrate. Les Arabes la prirent sous le règne d'Héraclius, Empereur de Constantinople, l'an 637. Après Constantinople et le Caire, c'est la ville la plus considérable de tout l'empire des turcs : il s'y fait un commerce immense, selon le détail qu'on trouvera à la fin de cet article. Elle est à 28 lieues de la mer de Syrie et d'Alexandrette, et à 70 lieues N. par E. de Damas, à 55 degrés de longitude, et à 35, 45, 23 de latitude.

Écritures.

On y tient les écritures ; et les monnoies de compte y sont des piastres de 80 aspres, ou de 120 petits aspres. Cette même piastre se divise aussi en 24 sijaines.

Cours des monnoies d'or.

	Piastres.	Aspres.
Le sequin neuf, nommé dihamodis, y vaut.	$3\frac{1}{3}$	
Dito zingerlis.	$2\frac{3}{4}$	
Dito Touralis de poids.	2	50
Dito de Venise, *idem*, environ. . . .	3	60
Dito hongrais, *idem*.	3	56
Dito chérif.	3	20
Dito Sultanin, nommé foundoucli. . .	3	

Monnoies

Monnoies d'argent.

	Piastres.	Aspres.
La piastre de Turquie nommée grouck. . .	1	
Dito à bouquet de l'empire.	1 $\frac{1}{3}$	
La piastre vieille.	1 $\frac{1}{4}$	
Le solota ou iselote vieux.		72
Ledit, neuf.		64
L'olick.		8
Le beslyk.		4

12 temins font aussi la piastre de 80 aspres.

24 sijaines, *idem.*

5 aspres petits font 1 sijaine.

30 cherats font aussi la piastre.

40 medins ou paras, *idem.*

La piastre qu'on évalue à 3 liv. tournois est de 80 aspres. Il y a deux sortes de piastres, c'est-à-dire, la piastre neuve et la piastre courante. 10 piastres courantes font 9 piastres neuves, ou 100 de ces piastres neuves iselotes font 111 $\frac{1}{9}$ courantes. Cette différence de 11 $\frac{1}{9}$ p. $\frac{0}{0}$ est le gain que font les lettres de change que l'on tire d'Alep sur Constantinople, Tripoli de Syrie, Leyde et Chyper; dans lesquelles villes on compte et l'on paye en monnoie neuve, sur laquelle il faut ajouter le neuvième pour en faire des piastres courantes, ce qui est la règle commune.

Les piastres effectives d'Espagne s'y vendent au poids du

Grand Seigneur, de 110 marcs et 4 onces les 1000 piastres; savoir :

Réduction. . . . . 992 ½ marcs de piastres,
à multiplier par. . 185 p. $\frac{0}{0}$.

4960
7936
992
92. 40 aspres pour la ½

Divisez par 100, 183612 40.
piastres, 836. 10 aspres 836
que vaudroient les mille 361
piastres d'Espagne. 612
12
80 aspres.

1000
00

Poids de commerce.

Il y en a de différentes espèces à Alep, dont voici le détail :

Le *cantaar* ordinaire composé de 100 rotoli de 720 drachmes l'once.

Le gros quintal de Tripoli de 150 rotoli de, *idem.*

Le *zurlo* pèse 27 ½ rotoles de, *idem.*

Le rotole ordinaire servant à peser la plupart des marchandises à 12 onces de 60 drachmes l'once, ou de 720 le rotole : ce même rotole pèse environ 4 ⅗ liv. poids de commerce d'Amsterdam.

Il y a un autre rotole de 700 drachmes qui sert à peser les soies de Tripoli, d'Antioche, de Bareuth, les pajasses et beledines; il pèse environ $4 \frac{1}{2}$ liv. poids d'Amsterdam.

Le rotole par contre qui sert à peser les soies de Perse, les cherbassis, les bournes, les ardasses et les ardassettes, est seulement de 680 drachmes, et correspond à environ $4 \frac{1}{3}$ liv. poids d'Amsterdam.

Le *cole*, le plus grand poids d'Alep, se compose de 7 vesnes.

Le *vesne* contient 5 rotoles et 200 drachmes, et il pèse $3 \frac{17}{20}$ liv. d'Amsterdam. On s'en sert à peser le laiton, le fil de cuivre, l'ambre jaune brut, le camphre, le benjoin, le spica-nardi, le beaume de la Mecque, et le bois d'aloès.

Le *batman* pèse 6 okes, ou 2400 drachmes, ce qui fait environ $15 \frac{1}{20}$ liv. poids d'Amsterdam.

L'ok ou oke, qui a 400 drachmes, pèse environ $2 \frac{51}{100}$ liv. poids de commerce d'Amsterdam.

Le métical, poids pour les perles et l'ambre gris, contient $1 \frac{1}{2}$ drachmes.

Mesure longue.

La mesure longue s'appelle pik, qui est de $299 \frac{4}{5}$ lignes de France : ainsi 175 piks d'Alep font 100 aunes de Paris.

Marchandises d'exportation.

Les marchandises qu'on peut acheter à Alep, sont des cotons en laine et filés, des maroquins, des peaux de chagrin, de la cire, de la bourre, des raisins secs, des pistaches, des noix de galles, de la valonée, des soies de Perse, des soies du pays et des environs, des indiennes

d'Ispaham, des laines de chevron, des chevrons rousses et noires, des indiennes et des mousselines, des diamans qui viennent des Indes, des drogues pour la médecine et la peinture qui y vont de la Tartarie, du sené, du beaume blanc, etc.

Marchandises d'importation.

Les marchandises d'importation sont les mêmes que vous trouverez au chapitre de Smyrne, au second tome.



ALEXANDRETTE.

VILLE de Syrie en Asie, à l'extrémité de la mer méditerranée, et le port, pour ainsi dire, d'Alep. L'air y est mal sain à cause de la proximité des marais ; ce qui fait que la plupart des habitans, pendant les grandes chaleurs, vont demeurer dans un village appelé *Bayland*, situé sur une montagne à quatre ou cinq lieues de la ville. Ce qui surprend le plus les étrangers qui débarquent à Alexandrette, c'est de voir dépêcher des pigeons pour porter de promptes nouvelles à Alep. Ces pigeons sont d'une espèce singulière, et sont fort célèbres dans tout l'Orient ; ils vont en trois heures d'Alexandrette à Alep. Elle est située à l'embouchure d'un petit ruisseau nommé *Belum* ou *Saldrac*, sur le golfe d'Ajaze, à vingt-huit lieues O. d'Alep, longit. 54, lat. 36, 35, 10.

OBSERVATION.

J'ai dit ci-dessus qu'Alexandrette n'est proprement que le port d'Alep ; d'après quoi il est inutile de répéter ici ce qui est dit de son commerce dans l'article qui précède.

ALEXANDRIE.

Belle, riche, ancienne et fameuse ville d'Égypte, bâtie par Alexandre le Grand 332 ans avant J. C. Elle n'est plus si belle qu'elle étoit autrefois. On y voit encore des restes de son ancienne splendeur, la colonne de Pompée et deux obélisques magnifiques chargés d'hiéroglyphes. L'ancien phare, si célèbre dans l'antiquité, qui passoit pour une des sept merveilles du monde, et que Ptolomée Philadelphe fit construire par l'architecte Sostrate, pour éclairer les vaisseaux, n'a presque plus rien de son ancienne beauté. Ce n'est plus qu'un château nommé *Farillon*, qui sert encore à éclairer les navires. Euclide, Origène, Dydime, et plusieurs grands hommes étoient de cette ville. Elle est à l'une des embouchures occidentales du Nil, près de la mer méditerranée, à cinquante lieues N. du Caire, long. 47, 57, lat. 31, 11, 20.

Écritures.

Les monnoies de compte de cette ville, du Caire et de toute l'Égypte, sont les mêmes, et l'on y tient les écritures par piastres courantes de 33 medines, et la medine de 8 borbes ou de 6 forles. On évalue cette piastre à 40 sols de France. La medine vaut 3 aspres.

OBSERVATION.

Presque toutes les marchandises se vendent à la susdite piastre de 33 medins, qui est imaginaire; 60 paras d'Alexandrie

équivalent la piastre courante ; et pour la réduire en piastres de 33 medins, il faut la multiplier par 60, et diviser par 33.

Monnoies effectives.

La ducatelle vaut 10 medines.

Le griscio ou l'abuquèpe 30 dites.

Le zenzerle 107 dites.

Les monnoies mentionnées à l'article de Constantinople, ainsi que les espèces étrangères suivantes, ont cours en Égypte ; savoir,

Le sequin foundoucli vaut environ 134 medines.

Le sequin zeramabouck 110 dites.

Les sequins de la côte de Barbarie y ont diverses valeurs.

La piastre forte d'Espagne vaut 76 medines environ.

Celles de grand poids y conviennent le plus.

La bourse y est comptée pour 25000 medines, ou 75000 aspres.

Poids de commerce.

Le *cantaar* pèse 100 rotoles ; il y en a de quatre sortes, selon l'espèce de marchandise qu'on pèse ; savoir,

Le rotole *forfore* qui est le plus léger, dont les 115 font 100 livres de Paris.

Le rotole *zaidin* dont les 82 correspondent à 100 livres poids de marc.

Le rotole *zaure* dont les 51 $\frac{5}{7}$ *idem* à *idem*.

Le rotole *mine*, dont les 64 $\frac{4}{5}$ *idem* à *idem*.

Le *cantaar* ou quintal de café du Caire, *idem* à 98 liv. *idem*.

L'oke a 400 drachmes, et correspond à environ 2 $\frac{1}{2}$ liv. *idem*.

Le drachme se divise en 16 quirats ou 64 grains.

Mesure pour les grains.

Les mesures pour les grains s'appellent rebebe et kislos; le premier correspond à environ 186 kops; le second à 202 dits. } d'Amsterdam.

Mesure longue.

La mesure longue est nommée pik, qui a 300 lignes de France.

174 $\frac{3}{5}$ piks font 100 aunes de Paris.

OBSERVATION.

Les marchandises d'importation sont des draperies, des papiers, etc. Par contre, celles d'exportation sont des peaux de buffles, de bœufs secs en poil, des maroquins rouges et jaunes, des peaux de chagrin, des toiles de coton, de la soude, des lins, de la casse, du sené, des dattes, des pignons, des cotons, et autres sortes de marchandises de l'Égypte.



ALGER.

ALGER.

GRANDE et forte ville d'Afrique dans la Barbarie, capitale du royaume d'Alger, connu par les anciens sous le nom de *Mauritania Cæsariensis*, qui étoit une partie de la *Numidie*, possédée par *Sifax Jugurthe* et *Giuba*, Princes assez célèbres dans l'histoire romaine. L'opinion la plus probable est, qu'elle a été fondée par Giuba II, père de Ptolomée, qui la nomma *Jol* ou *Julia Cæsarea*, en mémoire et en reconnoissance des faveurs qu'il avoit reçues de l'Empereur César Auguste, comme en font foi quelques médailles des Empereurs Claude et Antonin. Mais les Arabes, dans leurs excursions à la fin du septième siècle, changèrent le nom de cette ville en celui de *Algezair*, qui signifie en arabe, chose appartenante à une île, par rapport à une petite île qu'il y avoit vis-à-vis de la ville, et qui lui est présentement conjointe par un quai. Les *Berchères*, descendans de *Mozigana*, Prince Arabe, s'étant rendus maîtres d'Alger, lui donnèrent le nom de leur chef, et continuent de la nommer *Gezeria-al-Beni-Mozigana*. Elle est quarrée et bâtie sur la pente d'une montagne vers le port, en forme d'amphithéâtre, et fameuse par ses pirateries. Le port de cette ville, capable de contenir un grand nombre de vaisseaux, est entièrement le fruit de l'art et de l'industrie, puisque autrefois ce n'étoit qu'une simple rade ; et l'opinion la plus commune c'est, que Cheredia Barberousse l'a fait construire. Ce royaume a environ cent soixante lieues de long sur soixante de large. Alger est à 19, 57 de long. et à 36, 49, 30 de latitude.

Écritures ou monnoies de compte.

On compte à Alger par *saimes* ou *doubles* de 50 aspres.

Par *pataques-chiques* de 232 dits.

Par *pataques d'aspres*, de 8 temins, et la temine de 29 aspres.

Une piastre courante du pays vaut 3 pataques-chiques faisant 24 mazones, dont les 8 font 22 ½ sols de France.

Cours des monnoies.

Le sultanin d'or y vaut 8 ½ pataques-chiques, plus ou moins.

Le *zequino* ou sequin d'Alger 3 piastres, *idem.*

Le dito germabouc 54 mazones, *idem.*

Le doubron de Portugal, de 6400 rées, qu'on y nomme carotte, vaut 4 ½ sultanins.

La quadruple d'Espagne vaut 8 sequins 18 mazones, plus ou moins.

La piastre forte d'Espagne 36 mazones.

La piastre ou pataque-goude 3 pataques-chiques.

La piastre forte d'Espagne qui vaut 36 mazones : il faut l'estimer cependant davantage, puisque, dans le réel, elle produit à raison de l. 5 10 s. à l. 6 tournois.

Les piastres courantes d'Alger sont des piastres d'Espagne, gourdes, coupées en carreaux ou en triangles.

Il y a aussi de petites monnoies qu'on appelle asprins très-minces, dont il faut 32 pour faire une mazone.

Il y a encore de petites piècettes qui valent 6 mazones, parmi lesquelles il s'en trouve de fausses.

Poids de commerce.

Le poids de commerce d'Alger est le cantaar ou quintal ; il y en a de différentes espèces.

Le quintal de lin est composé de 200 rotoles.

Celui de figues, raisins, beurre, miel, dattes, huiles et savon de 166.

Celui de fer, plomb, fil et laine de 150.

Celui d'amandes, fromage et coton de 110.

Celui de bronze, cuivre, cire et drogueries de 100.

Le rotolo se divise en 16 onces.

102 de ces rotoli font 100 liv. poids de marc ; et 100 *idem* font 118 liv. poids de table de Marseille.

Or, argent, perles et diamans.

Ils s'y pèsent au mitigal, qui correspond à 97 as poids de troyes de Hollande.

Mesure pour les grains.

La mesure pour les grains et autres comestibles secs, s'appelle caffis, qui contient 16 terries.

Trois de ces caffis d'Alger font la charge de Marseille.

Le caffis d'arzeo est d'un huitième plus fort que celui d'Alger.

Le caffis de bona rend $\frac{4}{7}$ quartères à Barcelone.

Huile.

L'huile se mesure au metalli, qui rend environ 35 livres poids de marc.

Les environs de Bougie produisent beaucoup d'huile.

Mesure longue.

On l'appelle pik : il y en a de deux sortes, dont l'un nommé pik-turc, qui se divise en 8 robi, est long de 276 lignes de France, et l'autre nommé pik-maure, mesure 207 desdites lignes : ce dernier est seulement en usage pour les toileries.

189 $\frac{4}{5}$ piks-turcs font 100 aunes de Paris.

252 $\frac{1}{2}$ dits maures, font 100 dites.

Droit d'ancrage.

Le droit d'ancrage à Alger se monte à 20 sequins, faisant environ 200 liv. tournois.

Commerce d'Alger.

L'exportation consiste en cuirs, cire, cuivre, laines, dattes, plumes d'autruche, des bleds, des orges, et quelques autres articles : on exporte beaucoup de bled de Bona et d'Arzeo, et des huiles de Bougie.



ALICANTE.

PETITE, mais ancienne, commerçante, riche et forte ville d'Espagne au royaume de Valence, près de la rivière Ségura, renommée par son port, par son excellent vin, par la fertilité de son terroir qui produit en grande abondance des fruits exquis, et par son commerce. On la croit l'ancienne *Illice*, qui donna son nom au golfe d'Alicante, nommé par les anciens *Sinus Illicitanus*. Jacques I, Roi d'Arragon, enleva aux Maures cette place importante en 1264. La flotte anglaise commandée par Jean Leack, la prit en 1706 : le chevalier d'Asfeld la reprit en 1708. Elle est sur la méditerranée et la baie de son nom, à 15 lieues N. E. de Murcie, 30 S. E. de Valence, longitude 17, 40, latitude 38, 40.

Écritures.

On tient les écritures à Alicante, en piastres de 20 sols, et le sol de 12 deniers.

Monnoies de change.

La piastre ci-dessus, qui est la courante, ou de 8 réaux platte vieille.

Le réal de platte vieille, qui vaut 2 sols 6 deniers de piastres.

La pistole de change qui vaut 4 piastres, ou 32 réaux platte vieille.

Le ducat de change 375 maravedis, *idem*.

Monnoies effectives.

Elles ont le même cours à Alicante qu'à Madrid.

Cours des changes d'Alicante.

Cette place a change ouvert seulement avec les villes ci-après :

Londres, à qui elle donne une piastre susdite pour environ 37 deniers sterlings, à 90 jours de date.

Amsterdam, un ducat de change pour environ 95 deniers de gros, à *idem.*

Paris, 15 liv. 6 sols tournois environ pour une pistole de 4 piastres.

Elle tire aussi sur Madrid et les autres villes du royaume, à 8 jours de vue, de demi jusqu'à un pour cent de bénéfice, ou de perte à la lettre.

Jours de grâce.

Les lettres de change qu'on fournit de l'étranger sur Alicante, jouissent de 14 jours de grâce : celles du royaume, par contre, seulement de 8 jours.

Change d'Alicante sur Londres.

Réduction de 156 liv. 4. 8. sterlings en piastres, sols et deniers, au change de 37 deniers pour une piastre.

Si 37 den. sterlings font 1 piastre, combien l. 156 4 8
à multiplier par 20 sols.

Piastres 1013. 8 s. 1 d. d'Alicante.

3124
12 deniers.

37496 deniers.
49
126
15
20 sols.

300
4
12 deniers.

48
11

Change d'Alicante sur Paris.

Réduction de liv. 2685. 12. 6. tournois en piastres, sols et deniers, au change de liv. 15. 6. pour une pistole de 4 piastres.

Si l. 15. 6. tournois font 4 piastres, combien l. 2685. 12. 6.
20 sols à multiplier par 4

306 diviseur.

10742 10
20 sols.

214850

Piastres 702. 2 s. 5 d. d'Alicante

650
38
20 sols.

760
148
12 deniers.

1776
246

Change d'Alicante sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 1382. 2 sols en piastres, sols et deniers, au change de 94 ¾ deniers de gros banco pour 1 ducat de change de 375 maravedis de platte.

Si 94 ¾ d. de gros font 1 ducat, comb. b. fl. 1382 2 s.

à multiplier par 40 deniers.

379 diviseur

Ducats 583. 9 s. 5 d. de change.

55280
4 p. 2 s. le $\frac{1}{10}$

55284
4 fraction.

221136
3163
1316
179
20 sols.

3580
169
12 deniers.

2028
133

Si

Si ducats 272 de change font 375 piastres,

combien ducats	583 9 5
à multiplier par	375
	2915
Piastres 804. 8. 4. d'Alicante.	4081
	1749
Pour 4 sols.	75 le $\frac{1}{5}$
Pour 5 dits.	93 $\frac{3}{4}$ le $\frac{1}{4}$
Pour 5 deniers.	7 $\frac{9}{12}$ le 12e.
	218802
	1202
	114
	20 sols.
	2280
	104
	12 deniers.
	1248
	160

Poids de commerce.

Le poids le plus gros d'Alicante est la *carga*, qui se compose de 2 $\frac{1}{2}$ quintaux, ou de 10 *arrobas*.

Le quintal contient 4 arrobas de 24 liv. de 18 onces, ou 96 liv. du gros poids, ou 144 liv. du petit poids, à raison de 36 liv. l'arroba de 12 onces la livre.

Un arroba contient 24 liv. de 18 onces, ou 36 liv. de 12 onces.

OBSERVATION.

On se sert à Alicante de la livre de 18 onces pour peser les anis, les amandes, les laines, la barrile, etc., comme aussi le poisson frais et salé, et les autres comestibles, excepté la viande fraîche et le lard, qui se vendent à la livre de 36 onces.

Par contre, les épiceries s'y vendent et s'achètent à la livre de 12 onces.

Le quintal d'Alicante correspond à 108 livres poids de Castille ; auquel poids on paye les droits royaux à la douane.

100 liv. de 18 onces d'Alicante font 104 $\frac{3}{4}$ liv. d'Amsterdam.

100 liv. de 12 onces 69 $\frac{7}{8}$ liv., *idem.*

100 liv. de 18 onces 109 $\frac{1}{2}$ liv. d'Angleterre.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle cahis, qui est composé de 12 barsellas.

116 cahis doivent rendre 100 quarters d'Angleterre.

100 dits doivent rendre 344 quarteras à Barcelone.

Vins, eaux-de-vie et vinaigre.

Ils s'y mesurent au cantaro, dont les 42 font la pipe régulière.

Ce cantaro rend { 3 galons d'Angleterre.
9 mingels d'Amsterdam.

Mesure longue.

Elle se nomme vara, qui se divise en 4 palmos : elle mesure 337 lignes de France. Ainsi 155 $\frac{1}{2}$ varas sont égales à 100 aunes de Paris.

1 dite *idem* à la yarde Anglaise.

Produits.

Les environs d'Alicante produisent des vins excellens, principalement ceux qu'on nomme *tintillo* et *aloque ;* des amandes qu'on estime les meilleures de l'Europe, de la soude et barrile, des raisins secs, des laines, de l'anis, du safran, des bleds, orges et légumes, des palmes, etc. Il y a près d'Alicante les riches salines si renommées de *Santa-Pola*, de la *Mata* et de *Torreviexa*, et il s'y fait aussi des eaux-de-vie.

Voici les frais de sortie que payent à Alicante les produits ci-dessus ; savoir :

Barrile douce ou fine.

L'on considère aujourd'hui les frais de cet article, à raison de 4 sols 6 deniers par quintal valentien jusqu'à bord ; savoir :

Droit royal 442 maravedis le quintal castillan.

Alcavala 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur ledit droit.

Consulat $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, *idem.*

Nouvel impôt $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$, *idem.*

Choix et transport 3 deniers par quintal.

La balle de barrile est d'environ 6 quintaux.

Les 20 quintaux font le tonneau anglais.

Barrile salée, Salicor et Soze.

Ils payent les mêmes frais et droits que la barrile fine, excepté le droit royal qui n'est que la moitié.

Amandes.

Les frais de cet article se montent à 1 sol 5 deniers par arrobe de Valence.

Droit royal, 92 maravedis par arrobe castillane.

Alcavala, consulat et nouvel impôt, comme dessus.

Amirauté, 2 maravedis par arrobe castillane.

Port et barque, 1 sol par balle.

Laines surges.

Les frais des laines surges vont à 2 sols 4 deniers par arrobe de Valence.

Droit royal, 256 ½ maravedis par arrobe castillane.

Alcavala consulat et nouvel impôt, comme dessus.

Impôt, 204 maravedis par arrobe castillane.

Amirauté, 10 dits, *idem.*

Droit de la romaine, 2 deniers par quintal.

Port et barque, 1 sol par balle.

Anis.

Les frais de cet article se montent à 2 sols 6 deniers par arrobe de Valence.

Droit royal, 102 maravedis par arrobe castillane.

Alcavala, consulat et nouvel impôt, comme dessus.

Droit de la romaine, 6 deniers par balle.

Port et barque, 1 sol par balle.

Comin.

Droit royal, 204 maravedis par arrobe castillane.

Les frais et autres droits, de même qu'à l'anis.

Safran.

Les frais vont à 10 deniers par liv. de 12 onces.
Droit royal, 170 maravedis par liv. castillane.
Alcavala, consulat et nouvel impôt, comme dessus.
Port et barque, 2 sols par quintal.

Vin aloque.

Les frais vont à 5 piastres 5 sols par pipe de 40 cantaros.
Droit royal, 15 $\frac{3}{10}$ maravedis par cantaro.
Amirauté 2 $\frac{2}{3}$ maravedis, *idem.*
Équivalent, consulat et nouvel impôt, comme dessus.
Droit de mesure, 1 denier par cantaro.
Port et barque, 4 réaux de veillon les 100 cantaros.

Vin tinto.

Droit royal, 68 maravedis par cantaro.
Les autres frais, de même que l'aloque.

Eau-de-vie.

Frais, 9 piastres 5 sols par pipe.
Elle ne paye point de droit royal; le reste comme dessus.
Port et barque, 6 sols les 100 cantaros.

Bled & Orge.

Frais, 1 sol 6 deniers par cahiz.
Permission pour l'embarquement, 2 réaux de veillon par 10 cahizes.
Alcavala, consulat et nouvel impôt, comme dessus.

Raisins secs.

Embarqués à Denia ou Benidorm, frais à 6 sols 8 deniers par quintal de Valence.

Droit royal, 76 ½ maravedis par quintal castillan.

Amirauté, 8 maravedis, *idem.*

Palmes.

Frais, 1 réal de veillon par faix de 50 palmes à bord.

Graine.

Frais, compris le baril, 11 sols 6 deniers par arrobe de 20 livres.

Droit royal, 900 maravedis l'arrobe castillane.

Et le reste comme dessus.

Compte d'achat simulé d'un chargement de 100 modins de sel chargé à Santa-Pola.

100 modins de sel à piastres 4 . . . . p. 400.

Frais.

Droit du *sobre cargo* à 1 sol par modin, p.	5.				
Divers menus frais audit endroit.	4.				
Embarquement à 6 sols 8 den. par modin.	33.	6.	8.	45.	8.
Passeport.	1.	1.	4.		
Port de l'argent à la Mata, à ½ p. %	2.				
	Piastres.			445.	8.

Observation.

En chargeant le sel à Torreviexa, on paye seulement 3 sols par modin d'embarquement, les autres frais sont les mêmes : pilotage 5 piastres; pour Santa-Pola le pilotage est seulement de deux piastres.

Il y a à ajouter au compte simulé ci-dessus, et aux frais des autres produits qui le précédent, 2 p. % de commission, et $\frac{5}{8}$ p. % de courtage de rembours.

La tonelada ou tonneau.

Elle se compose à Alicante de 2 pipes.
de 80 arrobes.
de 20 quintaux de barrile.
de 42 *cabazos* de raisins.
de 27 quintaux anglais environ le modin de sel.

Alicante est régulièrement l'endroit de la décharge des marchandises qu'on expédie d'Italie, de France et d'ailleurs, pour Madrid et ses environs; l'on y trouve pour cette ville des chariots de transport. L'on paye de 8 $\frac{1}{2}$ à 9 réaux de veillon par arrobe castillane de voiture ou de port.

Les eaux-de-vie et les vins ne payent point de droit principal, lorsqu'on les embarque sur pavillon espagnol ou français.

Consulat de mer.

Il y a à Alicante un consulat de mer, qui décide les différends qui surviennent dans le commerce de mer et de terre.

ALMÉRIE.

VILLE maritime d'Espagne dans le royaume de Grenade, avec un bon port ou baie sur la méditerranée, à l'embouchure de la rivière Almérie. Elle fut ainsi nommée par Almanio, Roi des Visigots qui y fut tué vers l'an 515. Cette ville a été reprise aux Maures par Alphonse VIII, Roi d'Arragon, moyennant le secours des Génois, et puis par Ferdinand et Isabelle en 1490 : du côté du levant, la terre forme un bras de mer, que les anciens nommoient promontoire de *Caridemo*, connu aujourd'hui par *Cabo-de-gates*. Elle est dans un terrain très-fertile et arrosé par des ruisseaux et des fontaines, produisant des fruits et des huiles en abondance, à 24 lieues de Grenade, 15 de Cadix, à 16 de Bara, à 14 de Vera, 23 de Lorca, 35 de Murcie et Carthagène, et 6 du *Cabo-de-gates*, long. 15, 45, lat. 36, 51.

Écritures.

On y tient les écritures en réaux de veillon de 34 maravedis.

Monnoies effectives.

Elles sont les mêmes que celles qu'on trouvera à l'article de Madrid.

Poids & mesures.

Les poids et mesures d'Almérie sont les mêmes, et ont les mêmes divisions qu'en Castille, avec la seule différence que la fanega d'Almérie rend à Cadix environ 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{8}$ de

de moins, principalement l'orge, c'est-à-dire que 100 fanegas d'Almérie ne rendent à Cadix que 98 $\frac{1}{2}$; tous les grains s'y mesurent bas, à l'exception des harricots et pois chiches qu'on y mesure au comble.

Produits.

Les produits des environs d'Almérie consistent en toute espèce de grains, comme bleds, orges, bled d'inde, lentilles, harricots et pois chiches, dont les trois premières espèces s'exportent ordinairement pour Malaga, Séville, Cadix et le royaume de Valence, ainsi que pour la Catalogne, où l'on envoie également du bois fustet, des gommes, etc. ainsi que des laines surges.

Il se fait aussi dans les environs d'Almérie, des parties considérables de soze ou barrile, qui s'exportent pour l'Angleterre et ailleurs, du sparte dont l'extraction est très-considérable; il y a des mines de plomb et d'antimoine, dont la sortie est défendue. La branche de commerce du jus de limon, des soies, des raisins secs, des figues, des vins blancs dorés très-exquis, etc. y occupe aussi utilement ses habitans.

Frais de port.

Une tartane ou semblable bâtiment, paye de première entrée en Espagne, pour tous droits de port et de santé. . . . . réaux de veillon.	78.	17.
Et venant d'autres ports de ce royaume. . .	54.	
Un brigantin, paquebot, polacre, dogre, etc. dans le premier cas.	160.	17.

Idem, venant des ports d'Espagne. . . . . 112.

Un navire de trois mats, dans le premier cas. 172. 17.

Et dans le dernier cas. . . . . 123.

Si ces mêmes bâtimens y chargent ou déchargent, ils payent alors le tonnage d'un réal de veillon par tonneau.



AMSTERDAM.

Grande, riche, peuplée, marchande et très-belle ville des Provinces-Unies, capitale de la Hollande, et une des plus opulentes et florissantes de l'Univers. La première mention qu'on fait de cet endroit est en 1300, et alors il n'étoit qu'un village de pêcheurs. En 1342 on y fit construire divers édifices du côté oriental de la rivière Amstel, et il fut honoré de différens priviléges par Guillaume IV, Comte de Hollande. En 1400 y furent ajoutés d'autres édifices, au bord occidental de la même rivière ; et en 1482, Marie de Bourgogne, leur Souveraine, la fit entourer de murailles. Elle fut encore agrandie en 1585, et devint la capitale de ces provinces. Elle se soumit au Prince d'Orange en 1587. La rivière d'Amstel, dont elle tire le nom, la traverse presque par le milieu, et contribue beaucoup à l'embellissement et aux commodités de la ville. Elle est percée de toutes parts de canaux qui traversent, d'un bout à l'autre, les principales rues, ce qui facilite infiniment le transport des marchandises du port aux magasins et des magasins au port. Amsterdam ne semble avoir été bâti que pour être le trône du commerce. Tout y paroît destiné à cet objet seul, cet objet seul étant ce qui donne à cette ville tout son éclat et même son opulence. Elle est située sur *l'Y*, dans la partie méridionale de la province de Hollande. Son port est un des plus grands et des meilleurs de l'Europe : il y a cependant à l'entrée un banc de sable. Cette ville est à 27 lieues N. d'Anvers, 70 E. de Londres, 95 N. de Paris, 130 S. O. de Copenhague, 225 N. O.

de Vienne, 350 N. par O. de Rome, longit. 22, 39, latitude 52, 22, 45.

Écritures.

On tient les écritures à Amsterdam, tant à la banque que dans le commerce en florins de 20 stuvers ou sols, et le sol de 16 penningens ou deniers, c'est-à-dire, la banque en florins, sols et deniers de banque, ainsi que les banquiers et les négocians : par contre, les marchands tiennent les écritures en florins, sols et deniers argent courant; mais de quelle manière qu'on tienne les écritures, on ne passe sur les livres que des florins, sols et demi-sols, ou 8 penningens.

Monnoies de change.

La livre de gros ou *pondt-vlaams* vaut 6 florins, 20 escalins ou sols de gros, et l'escalin 12 deniers de gros.

Le reisdaler 2 $\frac{1}{2}$ florins, ou 50 sols, ou 100 den. de gros.

Le florin répond à 3 $\frac{1}{2}$ escalins, 20 sols, 40 den. de gros.

L'escalin *schelling*, vaut 6 sols communs.

Le sol commun vaut deux deniers de gros, ou 16 deniers.

Le gros vaut 8 deniers communs.

Le florin d'or, dont l'on se sert dans le commerce pour régler le prix des bleds, est compté pour 28 sols ou 1 $\frac{2}{5}$ florin commun.

Égalité d'espèces.

Dans les réductions, 2 reisdalers sont égaux à 5 florins.

3 dits à 25 sols de gros.

12 dits à 5 livres de gros.

10 escalins ou sols de gros à 3 florins.

5 florins d'or à 7 florins.

Monnoies effectives d'or de la République.

Le ryder, qui vaut 14 florins.
Le demi-ryder, 7 dits.

Le ducat d'or de Hollande est considéré pour marchandise, et vaut plus ou moins, selon le prix de l'or : il vaut actuellement 5 florins 9 sols, quoiqu'il soit de la valeur de 5 $\frac{1}{4}$ florins.

Monnoies d'argent.

Le ducaton vaut 3 florins 3 sols, ou 63 sols.
Le demi et le quart en proportion.

Le reisdaler.	50 dits.
Le daalder.	30 dits.
La pièce de.	28 dits.
La pièce de 3 florins.	60 dits.
Le florin double.	40 dits.
La pièce d'un florin.	20 dits.

Monnoies de billon et de cuivre.

L'escalin ou schelling.	6 dits.	
Ledit réduit ou sesthalf.	5 $\frac{1}{2}$ dits.	
Le sol double ou dubbettje. . . .	2 dits.	
Le sol simple ou stuiver.		16 deniers.
Le duyten de cuivre.		2 dits.

Valeur de l'argent de banque.

C'est celle qui dépend du prix que la banque d'Amsterdam paye pour les monnoies, tant du pays qu'étrangères, qu'on

lui donne en dépôt. Voici quel est, à cet égard, l'usage de la banque.

	flor.	s.	d.
Elle prend le ducat neuf de Hollande pour. . .	4	19	8
Le louis d'or vieux de France.	8	14	
Le louis d'or neuf, et celui au soleil. . . .	10	14	
Le ducaton.	3		
Le reisdaler.	2	8	
Le cruzade d'or de Portugal le marc.	310		
La piastre neuve d'Espagne depuis 1772. . .	22		

Toutes les monnoies étrangères, soit d'or ou d'argent, peuvent se vendre à Amsterdam, soit en qualité d'effet, soit comme simple matière. On paye pour les principales les prix suivans, à peu de chose près; savoir :

	Argent courant.		
	flor.	s.	d.
Le souverain d'or de Brabant.	15	10	
La monnoie d'or de Portugal de 6400 rés.	20	4	
La pistole d'Espagne neuve.	9	3	
Le louis d'or neuf de France.	11	4	
Ledit vieux.	9	4	
La guinée d'Angleterre.	11	10	
Le fréderic, le george et le carl d'or. .	9	4	
Le carolin d'or.	11	4	
Le max d'or.	7	8	
Les ducats d'or étrangers.	5	3	
La couronne d'Angleterre.	2	16	
L'écu neuf de six liv. de France.	2	16	
Le reisdaler d'espèce de l'Empire. . . .	2	12	

Banque.

La banque d'Amsterdam fut instituée le 31 janvier 1609. Cette ville, de l'autorité des Seigneurs des Etats, lors de son établissement, s'érigea en caissier perpétuel de ses habitans, en prenant d'eux l'argent destiné au payement des lettres de change. En conséquence, il fut ordonné que le payement des lettres de change ne pourroit se faire qu'en banque, à moins que la somme ne fût au-dessous de six cents florins, qui furent réduits ensuite à trois cents; personne ne pouvant écrire une moindre somme en banque, sans payer six sols. Il résulta donc de cette disposition, que la banque devint bientôt la dépositaire et l'agent presqu'universel du commerce de la ville.

Tous les payemens s'y font par un simple transport, ou assignation des uns aux autres, comme cela se verra ci-après. Il faut remarquer ici que, quoique par l'ordonnance de l'établissement de la banque, cité ci-dessus, le payement de toute lettre de change tirée de l'étranger, et qui se négocie sur l'étranger, doive se faire dans la banque, cependant cette ordonnance est sans vigueur, attendu que de plusieurs parties de l'Europe et de l'Amérique, on tire sur Amsterdam payable en argent courant effectif, et que le payement de ces lettres de change se fait ainsi hors de la banque, et peut s'exiger légalement. Toutes les lettres de change tirées d'une partie de l'Allemagne, de la Norvège, du Danemarck, de la Suède, d'une partie de la Mer Baltique, et de toute la Russie, ne sont payables qu'en argent courant, et se payent sans l'entremise de la banque.

La base du crédit de la banque est, 1°. la responsabilité

de la ville d'Amsterdam pour les sommes qui y sont déposées; 2°. la loi qui prohibe tout arrêt juridique quelconque, direct ou indirect, sur les sommes appartenantes à qui que ce soit, et existantes dans la banque; 3°. la certitude morale qu'a le public, que le dépôt de la banque, représenté sur le crédit des comptes des divers propriétaires, existe en entier en espèces effectives dans la banque même, et pourroit être réalisé, si quelque événement extraordinaire exigeoit la dissolution ou la liquidation de cet établissement.

Chaque particulier qui se fait ouvrir un compte dans les livres de la banque, est débité à l'ouverture de ce compte, de flor. 10, que la banque retient à titre de rétribution, une fois pour toutes, tant que le compte reste ouvert. Il en coûte d'ailleurs deux sols pour chaque partie dont on dispose sur son compte, et la banque débite chaque compte, du montant entier du produit de cette somme, lorsqu'elle fait la clôture de ses livres chaque six mois.

Agio.

Comme la banque ne reçoit l'argent que sous la déduction de $4\frac{7}{8}$ pour cent, il est aisé de voir par-là, que la banque ne se chargeant des espèces qu'elle reçoit, que sur le pied d'environ cinq pour cent au-delà du montant des comptes ouverts au crédit des propriétaires, l'argent de banque doit avoir nécessairement une supériorité de valeur proportionnée à celle de l'argent courant. C'est cette différence de valeur, qu'on nomme *agio;* différence qui varie chaque jour, suivant que les payemens à faire dans le commerce exigent une plus grande quantité d'argent de banque, ou d'argent courant (ou de caisse). Je dirai cependant que dans le cours ordinaire

l'*agio* atteint rarement la proportion ci-dessus. Il est au contraire presque toujours au-dessous du pair, et on l'a vu souvent diminuer extraordinairement, soit par des accidens qui arrivent de temps à autre, comme une grande rareté d'espèces, soit à cause des crises qui surviennent quelquefois dans le commerce, où un discrédit général fait fermer toutes les bourses.

Cela arriva en 1763, à la suite du grand nombre de faillites qui se succédèrent rapidement. On vit alors, ce qui ne s'étoit encore jamais vu, tomber l'*agio* à 2 pour cent au-dessous de la valeur de l'argent courant. La même chose étoit arrivée à-peu-près en 1672, lorsque l'armée Française s'étant approchée de la ville, presque tout le monde la regardoit comme devant être bientôt la proie de l'ennemi. Les propriétaires des fonds de la banque, saisis de cette même crainte, sacrifièrent de bon cœur 4 à 5 pour cent sur leurs capitaux, pour réaliser en espèces les sommes dont ils étoient créditeurs dans la banque. Une semblable révolution eut également lieu en 1790 et 1791, sans en pénétrer la véritable cause. Il y a eu, d'autre part, des occasions où l'argent de banque a surpassé le pair de sa valeur en argent courant, c'est-à-dire, que l'*agio* a valu plus que 5 pour cent. En 1693, il fut de 12 à 13 pour cent, à cause d'une réduction qui se fit dans les Provinces-Unies de la monnoie qu'on nomme *schelling* de la valeur de 6 sols, qui fut fixée à 5 ½ sols; mais cette hausse dura si peu, qu'on vit tomber la même année l'*agio* à 2 pour cent.

Fermatures de la banque.

La banque se ferme deux fois l'année, au milieu de janvier et de juillet, et reste fermée pendant quinze jours,

C'est à ces deux époques que les commissaires font solder et balancer les livres, et en font former de nouveaux. La banque se ferme aussi aux fêtes de Pàques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, lorsqu'on célèbre des jeûnes publics, et au commencement de la foire d'Amsterdam, qui se tient vers le 22 septembre, et la banque demeure fermée à ces époques 6 à 8 jours.

Après l'ouverture de la banque, à la suite des deux fermatures destinées à la balance des livres, tous ceux qui y ont des comptes ouverts, doivent faire une note de ce qui leur est dû pour solde de leurs comptes, etc.

Pendant les deux grandes fermatures de la banque ci-dessus spécifiées, on ne peut pas se faire des fonds qui puissent servir à payer le jour de l'ouverture, parce qu'il n'est pas permis de disposer d'une partie le même jour qu'elle est écrite ou payée, mais seulement le lendemain; cependant pour faciliter les payemens accumulés pendant la fermature de la banque, le second jour de l'ouverture on peut disposer de ce qu'on reçoit le même jour, ce qui n'a lieu que deux fois par an, c'est-à-dire, après les deux grandes fermatures.

Principes pour réduire l'argent courant en argent de Banque.

Supposez avoir à réduire florins courans 5682. 13. avec l'*agio* de 4 pour cent.

Si 104 florins sont réduits à banco florins 100,

	combien florins	5682. 13.
	à multiplier par	100
Banco florins 5464 1 8 d.		568200
	pour 10 s. la ½	50
	pour 2 s. le ⅕	10
	pour 1 s. la ½	5
		568265
		482
		666
		425
		9
		20
		180
		76
		16
		456
		76
		1216

La réduction des florins de Banque en florins courans, se fait de la même manière par l'opération opposée.

Cours des changes à Amsterdam.

La ville d'Amsterdam ayant des relations de commerce dans les quatre parties du monde, elle a des changes ouverts sur les principales villes de commerce, ou celles-ci en ont sur elle ; mais comme d'ordinaire l'on ne compte sur

les prix courans que les changes de quelques-unes desdites villes, il suffira d'en donner ici le cours, observant que ce cours des changes varie de quelque chose presque toutes les semaines.

Paris. . . Lyon. . . Bordeaux. .	$53\frac{1}{2}$ d. de gros env. pour	1 écu de 60 s. à court.
Londres. .	37 sols de gros banco.	1 livre sterling.
Madrid. . . Cadix. . . . Séville. . . Bilbao. . .	92 deniers de gros. . .	1 ducat de 375 m^{dis} platt.
Lisbonne. .	$49\frac{1}{8}$ dits, *idem*. . . .	1 cruzade de 400 rès.
Venise. . .	$91\frac{1}{4}$ dits, *idem*. . . .	1 ducat banco.
Gènes. . .	$84\frac{1}{4}$ dits, *idem*. . . .	1 piastre de 115 sols f. b.
Livourne. .	$89\frac{1}{2}$ dits, *idem*. . . .	1 piastre de 8 réaux.
Vienne. . .	$35\frac{1}{4}$ sols banco. . . .	1 reisdaler de 90 creutz.
Hambourg.	34 sols banco.	1 daelder de 2 marcs l. b.
Bruxelles. . Anvers. . . Gand. . . .	100 l. de gros banco pour	105 à 106 l. de gros de change.
Roterdam. .	$\frac{1}{3}$ à $\frac{1}{2}$ p. % de perte à la lettre.	
Breslau. . .	$43\frac{3}{4}$ sols banco pour 1 thaler ou livre banco.	
Dantzick. .	1 livre de gros banco pour 420 gros polonais.	
Genève. .	91 deniers de gros pour 1 écu de l. 3 courant.	

Usances.

L'usance des lettres de change est comptée à Amsterdam pour un mois effectif, lorsque celles-ci ont été tirées de quelque ville des Provinces-Unies, de la Flandre, du Brabant,

de France, d'Angleterre et de celle de Genève; pour deux mois pour les lettres de change d'Espagne, de Portugal et d'Italie; et pour 14 jours de vue pour celles qui sont tirées de l'Allemagne.

Jours de grâce.

La loi accorde aux lettres de change, payables à Amsterdam six jours de faveur, qui doivent commencer le lendemain du jour de l'échéance. Si le sixième jour est dimanche ou fête, le payement doit s'en faire la veille; et si l'acceptant est juif, et que le dernier jour de faveur tombe sur un samedi ou quelqu'autre jour de fête pour lui, le payement de la lettre de change doit en être exigé sans faute la veille.

Cette loi est dans le fond encore dans toute sa force à Amsterdam; mais elle n'y est point observée quant à la pratique, attendu que les lettres de change qui sont payables en argent de banque s'envoyent d'ordinaire le même jour de leur échéance chez l'acceptant, qui en fait écrire les valeurs dans le livre de la banque, en faveur du porteur ou des porteurs des mêmes lettres de change, ce jour là même, ou au plus tard le lendemain, à défaut de quoi le porteur ne manque pas de s'informer, le second ou le troisième jour de l'échéance, du motif du retard, et il peut sans différer faire protester lesdites lettres, à moins d'un prompt acquit. Les lettres de change payables en argent courant ne s'envoyent d'ordinaire au recouvrement que le second ou le troisième jour de l'échéance; et à défaut de payement le protêt peut avoir lieu le quatrième jour, quoique le porteur des lettres de change ne soit pas obligé de le faire jusqu'au sixième jour après celui de l'échéance.

Opération du change d'Amsterdam sur Breslaw.

Réduction de reisdalers 809. 20 silbers, en florins de banque, sols et deniers, au change de 43 ¾ sols banco, pour 1 reisdaler de Breslaw.

Si 1 reisdaler vaut 43 ¾ s. b., combien reisdaler 809 20 silbers.

	à multiplier par	43	12 den.
		2427	
		3236	
pour 8	deniers. . . .	404	8 la ½
pour 4	dits.	202	4 *idem.*
pour 15	silbers	21	14 *idem.*
pour 5	dits.	7	4 le ⅓
	sols	35422	14 den.
	prenez la ½ banco florin.	1771	2 8

Change d'Amsterdam sur Dantzick.

Réduction de reisdalers 1510 36 gros, en florins, sols et deniers de banque, au change de 420 gros polonais pour l. 1 de gros banco.

Si 420 gros font 6 f., combien reisdalers 1510 36 gros.
à multiplier par 90 gros.

Banco flor. 1941. 18. 8. 135936
Idem, par 6 flor.

815616
3956
1761
816
396
20 sols.

7920
3720
360
16 den.

2160
360

Change d'Amsterdam sur Paris, et les autres places de la France.

Réduction de l. 4685 15 s.tournois, en florins, sols et den. banco, au change de 53 $\frac{1}{2}$ deniers de gros banco pour 1 écu de l. 3, par la règle conjointe.

Si l. 3 tournois font . . . . . 53 $\frac{1}{2}$ deniers de gros
40 . . . deniers de gros . . 1 florin banco.

120	combien l. 4685 15 s. tourn.
2 fraction.	à multiplier par 53 $\frac{1}{2}$ deniers.
240 diviseur.	14055
	23425
Banco flor. 2089. 1 s.	2342 $\frac{1}{2}$ pour la $\frac{1}{2}$
	26 $\frac{3}{4}$ pour 10 s.
	13 $\frac{1}{4}$ pour 5
	250687 $\frac{1}{2}$
	501375
	2137
	2175
	15
	20 sols.
	300
	60
	16 deniers.
	960

Change

Change d'Amsterdam sur Genève.

Réduction de l. 2685. 15. 6. courant, en florins, sols et deniers de banque, au change de 91 deniers de gros banco pour 1 écu de l. 3, par la règle conjointe.

Si l. 3 cour. font 91 den. de gros, comb. l. 2685 15 6.
par 40 deniers de gros. à multiplier par 91

120	2685
2 fraction.	24165
	45 $\frac{1}{2}$ p. 10 s. la $\frac{1}{2}$
240 diviseur.	22 $\frac{1}{4}$ p. 5 la $\frac{1}{2}$
b. fl. 2036 14 s.	2 $\frac{3}{10}$ p. 6 den.
	244405 $\frac{1}{2}$
	488811
	881
	1611
	171
	20
	3420
	1020
	60
	16
	360
	60
	960

Change d'Amsterdam sur Gènes.

Réduction de piastres 1584 6 8 de 115 sols hors de banque, en banco florins, sols et deniers, au change de 84 ¾ deniers de gros pour 1 piastre, par la règle conjointe.

Si 1 piastre vaut. . . . . 84 ¾ deniers de gros.
40 deniers de gros. . . 1 florin de banque.
4 fraction de contre comb. piastre 1584 6 8
à multiplier par 84 ¾ d. de gros.

160 diviseur.

B. fl. 3356 16.

6336
12672
792 pour ²⁄₄ la ½
396 pour ¼ *idem.*
28 ¼ p. 6 s. 8 le ¼

134272 ¼

537089
570
908
1089
129
20 sols.

2580
980
20
16 deniers.

320

Change d'Amsterdam sur Hambourg.

Réduction de 1764 marcs 12 sols lubs banco, en florins, sols et deniers de banque, au change de 34 sols ou *stuvers* banco pour 1 dealder de 32 sols lubs banco.

Marcs 1764 12 sols.

Prenez la $\frac{1}{2}$ dealders 882 12 sols de 32 sols.
à multiplier par 34 sols banco d'Amsterdam.

3528
2646
8 8 pour 8 s. en 32 le $\frac{1}{4}$
4 4 pour 4 en 8 la $\frac{1}{2}$

Sols 30000 12 deniers de banque.
Prenez la $\frac{1}{2}$ banco flor. 1500 8 deniers.

Change d'Amsterdam sur Lisbonne.

Réduction de 1510 cruzades 150 rès, en florins, sols et deniers de banque, au change de 49 $\frac{1}{8}$ deniers de gros pour 1 cruzade, par la règle conjointe.

Si 1 cruzade vaut . . . 49 $\frac{1}{8}$ den. de gros.
40 deniers de gros. . 1 florin de banque.
2 fract. ci-contre comb. cruz. 1510 150 rès.
à multip. par 49 $\frac{1}{8}$ d. de gros.

80 diviseur.

B. fl. 1854 18 8.

13590
6040
188 $\frac{6}{8}$ pour $\frac{1}{8}$
12 $\frac{4}{8}$ p. 100 rès le $\frac{1}{4}$
6 $\frac{2}{8}$ pour 50 la $\frac{1}{2}$

74197 $\frac{1}{2}$

148395
683
439
395
75
20 sols.

1500
700
60
16

960

Change d'Amsterdam sur Livourne.

Réduction de piastres 1264 5 6 de 8 réaux, en florins, sols et deniers de banque, au change de 89 ½ deniers de gros pour une piastre, par la règle conjointe.

Si 1 piast. de Livourne vaut 89 ½ den. de gros banco.
40 deniers de gros. . . . 1 florin de banque.
comb. piast. 1264 5 6
à multiplier par 89 ½ den. de gros.

B. f. 2828 16 8.

11376
10112
632 pour le ½
22 ½ pour 5 s. le ¼
2 ½ pour 6 d. le $\frac{1}{10}$

113153 den. de gros.
331
115
353
33
20 sols.

660
260
20
16 deniers.

320

Change d'Amsterdam sur Londres.

Réduction de l. 476 10 sols sterlings, en florins, sols et deniers de banque, au change de 37 sols de gros pour l. 1 sterling, par la règle conjointe.

Si l. 1 sterling vaut 37 sols de gros d'Amsterdam.
1 sol de gros 12 deniers de gros.
40 den. de gros 1 florin banco.
—— comb. l. 476 10 sterling.
444 à multip. par 444

Banc. fl. 5289 3 s.

1904
1904
1904
222 pour 10 la ½

211566
115
356
366
6
20 sols.

120

Change d'Amsterdam sur Madrid et les autres places d'Espagne.

Réduction de ducats 1582 18 sols de change, en florins, sols et deniers de banque, au change de 92 deniers de gros pour 1 ducat.

Si 1 ducat vaut 92 den. de g., comb. ducats	1582 18 sols.
à multiplier par	92 den.
	3164
	14238
	46 p. 10 s. la $\frac{1}{2}$
	18 $\frac{2}{5}$ p. 4 le $\frac{1}{5}$
	18 $\frac{2}{5}$ p. 4 le $\frac{1}{5}$
40 den. de gros font 1 florin, combien	145626 $\frac{4}{5}$ d. de gros
5 fraction de contre.	728134
	1281
200 diviseur.	813
	134
Banc. fl. 3640 16 sols.	20 sols.
	2680
	680
	80
	16
	1280

Change d'Amsterdam sur Venise.

Réduction de ducats 585 16 gros banco, en florins, sols et deniers de banque, au change de 91 $\frac{3}{4}$ deniers de gros pour 1 ducat banco.

Si 1 ducat b. vaut 91 $\frac{3}{4}$ d. de gros, comb. ducats		585
	à multiplier par	91 $\frac{3}{4}$
		585
		5265
	pour $\frac{2}{4}$	292 $\frac{1}{2}$ la $\frac{1}{2}$
	pour $\frac{1}{4}$	146 $\frac{1}{4}$ la $\frac{1}{2}$
	pour 12 gros.	45 $\frac{3}{4}$ la $\frac{1}{2}$
	pour 4 dito.	15 $\frac{1}{4}$ le $\frac{1}{3}$
40 deniers de gros font 1 florin, combien den.		53734
4 fraction de contre.		214939 $\frac{1}{4}$ de g.
		549
160 diviseur.		693
		539
Banc. fl. 1343 7 sols.		59
		20
		1180
		60

Change d'Amsterdam sur Vienne.

Réduction de florins 1894. 15. creutzers courans de Vienne, en florins, sols et deniers de banque, au change de 35 $\frac{1}{4}$ sols banco, pour un reisdaler courant, par la règle conjointe.

Si 1 $\frac{1}{2}$ florins de Vienne y valent 1 reisdaler.
1 reisdaler *idem* . . . . 35 $\frac{1}{4}$ sols d'Amsterdam.
20 sols banco . . . . 1 florin à *idem*.

20	Combien flor. 1894 15
10	à multiplier par 35 $\frac{1}{4}$ sols.
30 diviseur.	9470
	5682
banco flor. 2225 14 8	473 $\frac{1}{2}$
	8 $\frac{1}{2}$
	66772
	67
	77
	172
	22
	20 sols.
	440
	140
	20
	16 deniers.
	320

Change d'Amsterdam sur Barcelone.

Réduction de l. 2489. 14. 5. catalanes, en florins, sols et deniers de banque, au change de 93 deniers de gros pour un ducat de change.

Si l. 525 cat. font 272 ducats, comb. l. 2489 14 5
à multip. par 272

ducats 1289 18 3 den.	4978
	17423
	4978
	136 pour 10 s. la $\frac{1}{2}$
	54 8 pour 4 le $\frac{1}{5}$
pour 4 deniers	4 10 8 — le $\frac{1}{12}$
pour 1	1 2 8 — le $\frac{1}{4}$
	677204 1 4
	1522
	4720
	5204
	479
	20 sols.
	9581
	4331
	131
	12 deniers.
	1572

Si 1 ducat vaut 93 den. de gros, comb. duc. 1289 18 3
à multip. par 93

	3867
	11601
pour 10 s. la $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$
pour 4 le $\frac{1}{5}$	18 $\frac{3}{5}$
pour 4 le $\frac{1}{5}$	18 $\frac{3}{5}$
pour 3 den.	1 $\frac{1}{5}$ le 16e.
à diviser par 40 den. de gros . . . . den.	119962 de gros.
	399
banco flor. 2999. 1.	396
	362
	2
	20 sols.
	40

Poids de l'or et de l'argent.

L'or et l'argent se pèsent à Amsterdam et dans toute la Hollande au marc, nommé *poids de troyes*, qui se divise de la manière suivante :

1 marc de troyes est composé de 8 onces.

1 once . . . . de 20 engels ou esterlins.

1 engel . . . . de 32 as.

19 marcs de troyes de Hollande sont égaux à 20 marcs de Cologne, ou à 4620 grains de France chaque marc de troyes.

Perles et diamans.

Ils s'y pèsent aussi audit marc de troyes, qui se divise en 1200 carats, l'engel ou esterlin en 7 $\frac{1}{2}$ carats, et le carat se divise ensuite en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$ et $\frac{1}{64}$ parties.

Poids des Apothicaires.

Les Apothicaires se servent de la livre de 2 marcs poids de troyes, sous le nom de poids d'arsenic, et d'une autre livre de 1 $\frac{1}{2}$ marcs poids de troyes, sous celui de poids d'apothicaire. Ils divisent ce poids de la manière suivante :

La livre poids d'arsenic en 16 onces, l'once en 8 drachmes, la drachme en 8 scrupules, et le scrupule en 20 grains.

La livre poids d'apothicaire en 12 onces, ou en 24 loots.

3 livres poids d'arsenic en font 4 d'apothicaire.

Poids de commerce.

1 schippond est composé de 20 l. ou de 300 l.
1 quintal de . . . . 6 $\frac{2}{3}$ ditto ou de 100 l.
1 lispond ou l. . . . . de 15 l.
1 steen . . . . de 8 l.
1 livre ou l. . . . de 2 marcs, 16 onces, 32 loots ou 128 dr.
1 marc . . . . 8 . . . 16 . . . . . 64.
1 once . . . . 2 . . . . . . 8.
1 drachme . . de 2 $\frac{1}{2}$ engels.

256 l. poids de commerce d'Amsterdam, font 257 l. poids de troyes de Hollande.

OBSERVATION.

Le tonneau beurre de Leyde, pèse . . . . 320 l.

Et le quart ou vierendel . . . . . . 80 l.

Le tonneau beurre de Vries . . . . 328 l.

Le ditto . . . *idem* . . . de Mastenbroëck 400 ..

Le vierendel ou quart de beurre deHollande doit se calculer pour 80 liv. avec le baril; par contre celui de Leyde au même poids, net de baril.

Le poids de la compagnie des Indes orientales est d'environ 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ plus fort que le poids de commerce d'Amsterdam. Le cent, ou *hondert* de sel, qui contient 404 maaten ou mesures, répond au poids de 40000 liv. d'Amsterdam.

Le charbon de pierre s'y vend au *hoedt* de 38 maaten, dont les 9 *hoedts* doivent correspondre à 5 chaldrons de Newcaslle; et 6 *hoedts* rendent 5 chaldrons de Londres.

CENT livres poids de commerce d'Amsterdam, rendent dans les Places ci-après ; savoir :

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
A		
Agde.	Languedoc.	122 l. poids de table.
Aix en Prov.	Provence.	121 l. *idem.*
Aix-la-Chap..	Allemagne.	105 l.
Aep.	Syrie.	21 $\frac{2}{3}$ rotoles de 720 drachmes.
. . . .	. . . .	22 $\frac{1}{4}$ dits de 700.
. . . .	. . . .	23 dits de 680.
. . . .	. . . .	26 dits de 600.
. . . .	. . . .	39 okes de 400 drachmes.
Alexandrie. .	Egypte.	52 $\frac{1}{4}$ rotoles zaures.
. . . .	. . . .	81 $\frac{1}{2}$ dits zaidines.
. . . .	. . . .	115 $\frac{9}{10}$ dits forfores.
. . . .	. . . .	65 $\frac{1}{3}$ dits mines.
Alger.	Barbarie.	103 $\frac{1}{2}$ rotoles. (*a*)
Alicante. . . .	Espagne.	104 $\frac{1}{4}$ l. de 18 onces. } (*b*)
. . . .	. . . .	157 l. de 12 onces. } (*b*)
Altona. . . .	Holstein.	102 l.
Ancone. . . .	Italie.	147 l.
Angleterre. .	. . . .	109 l. avoir du poids ou du quint. de 112 l.
. . . .	. . . .	132 $\frac{2}{3}$ l. poids de troye.
Anvers. . . .	Brabant.	105 l.
Archangel. . .	Russie.	120 $\frac{4}{5}$ l.
Auguste. . . .	Allemagne.	100 $\frac{1}{2}$ l. poids pesant.
. . . .	. . . .	104 $\frac{1}{8}$ l. petit poids.
B		
Bâle.	Suisse.	101 l.
Bamberg. . .	Franconie.	101 $\frac{3}{4}$ l.

(*a*) On m'a marqué de Marseille que le quintal d'Alger y rend 118 liv.

(*b*) MM. *Fals*, *Keith & Compagnie* d'Alicante, ont eu la complaisance de me communiquer ce rapport, & bien des Auteurs se trompent en cela.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
Barcelone. . .	Espagne.	120 l. Catalanes. (c)
Besançon. . .	France.	101 l.
Bassano. . . .	Italie.	144 $\frac{1}{2}$ l.
Batavia. . . .	Asie.	83 $\frac{1}{3}$ catti.
Bayonne. . .	France.	101 l.
Bergame. . .	Italie.	60 $\frac{1}{2}$ l. poids de 30 onces.
. . . .	. . . .	151 $\frac{1}{2}$ l. de 12 onces.
Bergen. . . .	Norvège.	98 $\frac{4}{5}$ l.
Berlin.	Prusse. . . -	105 l.
Berne.	Suisse.	94 $\frac{1}{2}$ l.
Betelfagui. . .	Arabie heureuse. . .	53 $\frac{1}{3}$ mons.
Beziers. . . .	Languedoc.	122 l. (d)
Bilbao. . . .	Biscao.	101 l.
. . . .	. . . .	107 l. poids de fer.
Bizenzone. . .	Italie.	101 l.
Bologne. . . .	Italie.	136 l.
Bolzane. . . .	Tirol.	98 l.
Bordeaux. . .	Guienne.	99 l.
Brême. . . .	Allemagne.	99 l.
Breslaw. . . .	Silésie.	122 l.
Brescia. . . .	Italie.	151 l.
Bruges. . . .	Pays-bas.	105 l.
Bruxelles. . .	*Idem*.	105 l.
C		
Cadix.	Espagne.	107 l.
Caire.	Egypte.	83 minas et 114 $\frac{1}{3}$ rotoles.
Calais.	France.	96 l. poids pesant ou 115 léger.
Calicut. . . .	Asie.	160 seyras des Hollandais.
Canaries. . .	Isles Espagnoles. . .	108 l.
Candie. . . .	Isle du Levant. . . .	94 rotoles gros poids et 144 poids léger

(c) M. *Ricard* dit, page 301, tome 2, que 100 liv. d'Amsterdam font 159 $\frac{88}{100}$ liv. à Barcelone, en quoi il se trompe, parce qu'elles ne rendent que 120 liv.

(d) Il y fait la même erreur, en disant que 100 liv. d'Amsterdam ne rendent à Beziers que 100 $\frac{4}{7}$. Ce poids est égal à celui de Marseille.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
Canton. . . .	Chine.	82 catti.
Carthagène. .	Espagne.	107 l.
Castille. . . .	*Idem*.	107 l.
Chipre. . . .	Isle du Levant. . . .	21 rotoles.
Cephalonie. .	*Idem*.	103 l.
Chine.	Asie.	82 catti.
Civitavecchia.	Etat du Pape. . . .	140 l.
Coire.	Pays des Grisons. .	95 l.
Cologne. . .	Allemagne.	105 l.
Como. . . .	Italie.	159 l.
Constance. .	Allemagne.	105 l.
Constantinop.	Turquie.	88 rotoles ou 39 okes.
Corfu.	Isle du Levant. . . .	121 l.
Copenhague. .	Danemarck.	99 l.
Coromandel. .	Inde.	36 (bis) de Malabar.
Corse.	Isle de la méditerran.	143 $\frac{1}{2}$ l.
Cracovie. . .	Pologne.	122 l. du nouveau poids.
Cremone. . .	Italie.	151 l.
D		
Damas. . . .	Syrie.	27 $\frac{1}{2}$ rotoles.
Danemarck. .	Royaume.	99 l.
Dantzick. . .	Pologne.	113 l.
Delft.	Hollande.	100 l.
Deventer. . .	*Idem*.	105 l.
Dieppe. . . .	Normandie.	100 l.
Dordrecht. . .	Hollande.	100 l.
Drese.	Saxe.	105 l.
Dublin. . . .	Irlande.	109 l.
Dunkerque. .	Flandre.	115 l.
E		
Edimbourg. .	Ecosse.	Voyez Angleterre.
Elbing. . . .	Pologne.	116 l.
Embden. . .	Ostfrise.	99 l.
Erfort. . . .	Allemagne.	105 l.
Erlang. . . .	Franconie.	96 $\frac{1}{2}$ l.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
F		
Falmouth. .	Angleterre.	109 l.
Fano.	Italie.	148 l.
Ferrare. . . .	*Idem.*	145 $\frac{1}{3}$ l.
Fez.	Barbarie.	105 rotoles.
Flensbourg. .	Danemarck.	102 l.
Flessingue. .	Hollande.	106 l.
Florence. . .	Toscane.	141 l.
Forli.	Italie.	150 l.
France. . . .	Royaume.	101 l. poi. de marc, 95 poi. de vicomté.
Francfort-sur-le-Mein. .	Allemagne.	97 l. poids au quintal, 105 l. poids de la l.
Francfort-sur-l'Oder. . .	Brandebourg. . . .	105 l.
G		
Gallipoli. . .	Royaume de Naples.	109 rotoles.
Gand.	Flandre autrichienne	105 l.
Gueldres. . .	Hollande.	106 l.
Gènes.	Italie, république. .	152 l. subtile ou poids de commerce.
Genève. . . .	Suisse, *idem*.	89 l. poids pesant, 107 l. poids léger.
Gibraltar. . .	Espagne.	107 l. castillanes.
Gothenbourg.	Suède.	116 l. poids de victuaille.
. . . .	. . . .	145 l. poids de fer
Groningue. .	Hollande.	101 l.
Guinée. . . .	Afrique.	109 rotoles.
H		
Hambourg. .	Holstein.	102 l p. de commerce, 105 l. p. de Colog.
Hanovre. . .	Allemagne.	101 $\frac{1}{2}$ l.
Harlem. . . .	Hollande.	100 l.
Hâvre de grâce	Normandie.	93 $\frac{1}{2}$ l.
Haye.	Hollande.	100 l.
Hull.	Angleterre.	103 l.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
I		
Irlande. . . .	Royaume.	90 $\frac{1}{2}$ l. avoir du poids.
J		
Japon.	Asie.	83 catti.
Java.	Isles des Indes. . . .	82 $\frac{1}{2}$ catti.
K		
Konigsberg. .	Prusse.	105 l. poids de Berlin.
L		
Lacédemone..	Morée.	109 rotoles.
Leipzig. . . .	Misnie.	98 l. poids de commerce.
Lentzbourg. .	Suisse.	94 l.
Leyde.	Hollande.	105 l.
Lieban. . . .	Courlande.	119 l.
Liége.	Westphalie.	105 l.
Lille.	Flandre.	115 l. poids léger, 106 poids pesant.
Lindau. . . .	Suabe.	108 l. gros poids, 105 poids léger.
Lisbonne. . .	Portugal.	112 l.
Livourne. . .	Toscane.	144 l. poids de balance, 141 $\frac{1}{2}$ de rom.
Londres. . . .	Angleterre.	109 l. du quintal de 112 l.
. . . .	. . . .	132 l. poids de troye, et 73 p. de Roi.
Louvain. . . .	Brabant.	105 l.
L'orient. . . .	France.	100 l.
Lublin. . . .	Pologne.	124 l.
Lubeck. . . .	Allemagne.	102 l.
Lucerne. . . .	Suisse.	99 l.
Lucques. . .	Italie, République. .	132 l. poids de commerce.
. . . .	. . . .	143 l. poids de soie.
Lunebourg. .	Allemagne.	101 l.
Lyon.	France.	116 $\frac{1}{2}$ poids de ville, 107 $\frac{1}{2}$ p. de soie.
M		
Madère. . . .	Isle Atlantique. . . .	113 l.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
Madras. . . .	Indes.	35 bisses.
Madrid. . . .	Espagne.	107 l.
Magdebourg..	Prusse.	105 l.
Mahon. . . .	Minorque, isle. . . .	116 l.
Mayorque. . .	Isle de la méditerran.	116. l.
Malabar. . .	Indes.	36 bisses.
Malaca. . . .	*Idem.*	72 ½ catti.
Malaga. . . .	Espagne.	107 l.
Malte.	Isle de la méditerran.	62 rotoles.
Malines. . . .	Pays-bas.	105 l.
Mantoue. . .	Italie.	150 l.
Marseille. . .	Provence.	122 l. poids de table.
Masulipatan. .	Indes.	177 seyras.
Mecque et Medine. . .	Arabie heureuse. . .	106 ½ rotoles.
Meckelbourg.	Allemagne.	102 l.
Memmel. . .	Prusse.	119 ½ l.
Memingen. .	Suabe.	96 l.
Messine. . . .	Sicile.	Voyez Palerme.
Middelbourg.	Zélande.	105 l.
Milan.	Italie.	151 l. de 12 onces, 64 ½ l. peso grosso.
Minorque. . .	Isle.	Voyez Mahon.
Moka.	Arabie heureuse. . .	37 ½ maons.
Modène. . . .	Italie.	153 l.
Monaco. . . .	*Idem.*	149 l.
Mons.	Hainaut.	105 l.
Montpellier. .	Languedoc.	122 l.
Morée. . . .	Golfe de Leponte. .	123 ½ p. de commerce, 100 l. p. de soie.
Morlais. . . .	Bretagne.	100 ½ l.
Moscovie. . .	Empire	121 l.
Moscou. . . .	Russie.	121 l.
Munich. . . .	Bavière.	88 l.
Munster. . . .	Westphalie.	103 ½ l.
N		
Namur. . . .	Pays-bas Autrichien.	105 l.
Nancy. . . .	Lorraine.	101 l.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
Nantes. . . .	Bretagne.	101 l.
Naples. . . .	Royaume d'Italie. .	153 l. de 12 onces, 55 rotoles.
Narva. . . .	Estonie en Russie. .	105 ½ l.
Naumbourg. .	Misnie.	105 l.
Negrepont. .	Archipel.	92 rotoles.
Neuchâtel. . .	Suisse.	95 l.
Nimegues. . .	Hollande.	100 l.
Nice.	Italie.	159 l.
Norvège. . .	Danemarck.	98 ⁴⁄₅ l.
Nuremberg. .	Franconie.	100 l.
O		
Osnabruck. .	Westphalie.	100 l.
Ostende. . . .	Flandre autrichienne	105 l.
P		
Paderborn. .	Westphalie.	104 l.
Padoue. . . .	Italie.	148 l.
Palerme. . .	Sicile.	155 l. de 12 onces, 63 rotoles de 30 on.
Paris.	France.	101 l. poids de marc.
Parme. . . .	Italie.	146 l.
Patras. . . .	Morée.	Voyez Morée.
Pegu.	Bengale.	32 bisses.
Peckin. . . .	Chine.	82 catti.
Pernau. . . .	Livonie.	119 l.
Peruggia. . .	État du Pape. . . .	142 l.
Pillau.	Prusse.	123 l. vieux poids.
Pise.	Toscane.	152 l.
Plaisance. . .	Italie.	153 l.
Piémont. . .	*Idem*.	Voyez Turin.
Pondichery. .	Indes orientales. . .	34 bisses.
Porto.	Portugal.	113 l.
Prague. . . .	Bohême.	96 l., poids de Vienne 88 l.
Presbourg. . .	Hongrie.	88 l. *idem*.
Q		
Queda. . . .	Asie.	67 catti.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
R		
Raguse . . .	République.	136 l.
Ravenne. . .	Italie.	165 l.
Recanati. . .	*Idem*.	150 l.
Ratisbonne. .	Allemagne.	86½ l.
Revel.	Livonie.	114½ l.
Rhodes. . . .	Isle du Levant. . . .	20⅓ rotoles.
Riga.	Livonie.	118 l.
Rochelle. . .	France.	101 l.
Rome. . . .	Cap. de l'ét. du Pape.	142 l.
Rostock. . . .	Allemagne.	96½ l.
Roterdam. . .	Hollande.	100 l. poids pesant, 105 l. poids léger.
Rouen. . . .	Normandie.	101 poids de marc, 95 l. p. de Vicomté.
Russie. . . .	Empire.	121 l.
S		
Saint-Ander. .	Espagne.	107 l. de 16 onces.
St. Eustache. .	Amérique.	100 l.
Saint-Gall. . .	Suisse.	84 l. poids pesant, 106 l. poids léger.
Saint-Malo. .	Bretagne.	101 l.
St. Pétersbou.	Russie.	121 l.
St. Sébastien.	Espagne.	101 l.
Salé.	Royaume de Fez. .	106 l.
Saragosse. . .	Arragon.	141 l.
Sayde.	Egypte.	20⅓ rotoles d'Acre, 26⅓ de Damas.
Sardaigne. . .	Isle de la méditerran.	123 l.
Schaffhouse. .	Suisse.	107 l.
Scio.	Isle de l'Archipel. .	99 l.
Séville. . . .	Espagne.	107 l.
Siam.	Indes.	81 catti.
Sicile.	Royaume.	Voyez Palerme.
Smyrne. . . .	Natolie.	87 rotoles ou 39 okes.
Stetin.	Poméranie.	105 l.
Stockholm. .	Suède.	116 l. poids. de victuailles, 145 p. de fer.
Stralsund. . .	Poméranie.	102 l.
Strasbourg. .	Alsace.	101 l. poids de marc, 105 l. poids léger.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
Suède.. . . .	Royaume.	Voyez Stockholm.
Sumatra. . .	Indes.	38 ½ catti.
Surate. . . .	*Idem*.	116 ½ seyras.
Surinam.. . .	Guyane, amérique.	100 l.
T		
Tanger. . . .	Barbarie.	103 l.
Ténériffe. . .	Canaries.	108 l.
Tetuan. . . .	Royaume de Fez. .	69 ½ rotoles.
Tortose.. . .	Catalogne..	120 l.
Toulouse. . .	Languedoc.	119 l.
Tournay. . .	Flandre	113 ½ l.
Trevigo.. . .	Italie.	145 l. poids léger.
Trieste. . . .	Istrie..	88 l. poids de Vienne.
Tripoli. . . .	Syrie.	27 ½ rotoles, 41 okes.
Tripoli. . . .	Barbarie.	97 rotoles.
Tunis.. . . .	*Idem*.	103 rotoles.
Turin.. . . .	Piémont.	134 l.
U		
Ulm.	Suabe.	106 l.
V		
Valence.. . .	Espagne.	104 ½ l. de 18 onces, 157 de 12 onces.
Valenciennes.	France.	105 l.
Venise. . . .	République.	103 l. peso grosso, 163 peso sotile.
Verone. . . .	Italie..	148 l. petit poids.
Vienne. . . .	Autriche.	88 l.
W		
Wibourg. . .	Carelie.	121 l.
Windau. . . .	Courlande..	119 l.
Wismar. . . .	Meckelbourg. . . .	102 l.
Wittemberg. .	Saxe.	106 l.

VILLES.	RÉGIONS.	POIDS.
Y		
Ypres.. . . .	Flandre..	115 l.
Yvice.. . . .	Isle de la méditerran.	116 l.
Z		
Zante.. . . .	Isle du levant. . . .	103 l.
Ziric-Zée. . .	Zélande..	113 l.
Zurich. . . .	Suisse..	93 l. poids pesant, 105 l. poids léger.
Zutphen. . .	Hollande.	105 l.
Zwol.. . . .	*Idem*.	102 $\frac{1}{2}$ l.

Mesure pour les grains.

Le last, mesure de bled contient 21 $\frac{3}{5}$ tonneaux, 27 muddes, 36 sacs, 108 scheepels, 432 vierdevats, ou 3456 koops.

Un tonneau contient 1 $\frac{1}{4}$ muddes.

Une mudde. . . . . 1 $\frac{1}{3}$ sac ou 4 scheepels.

Un sac. . . . . 3 scheepels, ou 12 vierdevats.

Un scheepel. . . . . 4 vierdevats, ou 32 koops.

Ledit sac est de la contenance de 4811 pouces cubiques de Hollande, ou de 4087 pouces cubiques de France.

Le sac de froment de 125 livres pesant; le last répond à 4500 livres.

Le last de seigle, qui sert ordinairement à régler l'encombrement des navires pour les affrètemens qu'on en fait, est estimé du poids de 4000 à 4100 livres.

Toutes les provinces de la république se servent du même last que celui d'Amsterdam; mais ce last est divisé,

dans chaque ville, en d'autres mesures de diverses manières, comme il sera aisé de le voir par le détail suivant; savoir:

Le last se divise à Edam, Monickedam et Purmerent, de même qu'à Amsterdam.

à Haorn. . . .	en 22 muddes, 44 sacs, 88 scheepels, ou 352 taakels.
à Enkhuysen. .	
à Muyden. . .	
à Narden. . . .	
à Weesp. . . .	
à Leyde. . . .	en 44 sacs de 2 aggelen..
à Harlem. . . .	en 38 sacs.
à Roterdam. .	en $2\frac{23}{32}$ hoedts de $10\frac{2}{3}$ sacs ou 32 achtendeelen.
à Delft.	
à Schiedam. .	
à Alckmaar. .	en 32 sacs.
à Gouda. . . .	en $2\frac{5}{8}$ hoedts de $10\frac{2}{3}$ sacs ou 32 scheepels.
à Dordrecht. .	en 3 hoedts, 24 sacs ou vaaten, ou 96 achtend.
à Gorcum. . .	en 2 hoedts et 5 achtendeelen.
à Breda.	en $33\frac{1}{2}$ viertelen de bled dur, ou 29 d'avoine.
à Utrecht. . . .	en 25 muddes.
à Amersfort. .	en 64 scheepels.
à Middelbourg	en $41\frac{1}{2}$ sacs, ou 83 achtendeelen.
à Flessingue. .	en 39 sacs.
à Ter-Ver. . .	
à Ziric-Zée. .	en $37\frac{1}{2}$ sacs.
à Ter-Goes. .	
à Bommen. . .	
à Ter-Toolen.	
à Stavenes. . .	
à Duyveland. .	

à Sommelsdyk.

à Sommelsdyk.	en 38 ½ sacs.
à Dirkslandt.	
à Middelharnes	
à Oeltjesplaat.	
à Putten. . . .	
à Briel.	

Dans la Frise . en 18 barils ou tonnes, 33 mud. ou 36 loopers.
à Groningue. . en 33 muddes.
à Deventer. . . en 36 muddes, ou 144 scheepels.

Le last, mesure de bled d'Amsterdam, rend dans les places ci-après ; savoir :

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
A		C	
Alger	58 Caffises.	Cadix.	50 $\frac{4}{5}$ Fanegas.
Alicante. . . .	12 $\frac{2}{7}$ Cahizes.	Calais.	46 $\frac{1}{2}$ Setiers.
Altona	Voy. Hambourg.	Cette	17 $\frac{1}{2}$ Setiers.
Ancone	10 $\frac{27}{39}$ Rubbias.	Constantinople	82 Kislos.
Anvers.	38 Viertels.	Copenhague. .	21 Tonneaux.
Apenrade . . .	21 $\frac{1}{4}$ Tonnen.	Corfu	29 $\frac{1}{6}$ Moggi.
Archangel. . .	15 $\frac{1}{3}$ Czetwers.	Corse	29 $\frac{24}{39}$ Stája.
Arles	49 Setiers.	D	
B		Danemarck . .	21 Tonnen.
Barcelone . . .	42 à 43 Quarteras.	Dantzick . . .	60 Scheffels.
Bayonne . . .	35 $\frac{1}{2}$ Sacs.	Dieppe	28 $\frac{21}{39}$ Mines.
Berlin.	56 Scheffels.	Dunkerque . .	18 razières mes. d'eau
Bilbao.	48 $\frac{1}{4}$ Fanegas.		20 $\frac{1}{3}$ Dites de terre.
Boulogne . . .	17 Setiers.	E	
Bordeaux . . .	38 Boisseaux.		
Bremen	41 Scheffels.	Elbing. . . .	1 Last.
Bruges	17 $\frac{1}{2}$ Hoeden.	Embden. . .	15 $\frac{1}{4}$ Tonnen.

VILLES.	MESURES.
F	
Faros	180 Alquières.
Ferrare	96 $\frac{1}{2}$ Stara.
Flensbourg . .	21 $\frac{1}{4}$ Tonnen.
G	
Gènes	25 Emines.
H	
Hambourg . .	14 Sacs.
Hâvre de grâce.	84 $\frac{11}{19}$ Boisseaux.
Honfleur . . .	74 $\frac{1}{2}$ *Idem.*
I	
Irlande	10 $\frac{1}{5}$ Quarters.
K	
Konigsberg . .	56 $\frac{1}{2}$ Nouv. Scheffels
L	
Liban	46 $\frac{2}{3}$ Loofs.
Lille	41 Razières.
Lisbonne . . .	217 à 218 Alquières.
Livourne . . .	41 Sacs.
Londres. . . .	10 $\frac{1}{5}$ Quarters.
Lubeck	87 $\frac{1}{2}$ Scheffels de bled.
M	
Madrid	50 $\frac{4}{5}$ Fanegas.
Malaga	48 $\frac{1}{4}$ *Idem.*
Malte	11 Salmes.
Marseille . . .	18 $\frac{1}{2}$ Charges.
Memmel . . .	60 $\frac{1}{5}$ Scheffels.
Morlaix	2 Tonneaux.
Messine	Voyez Palerme.
N	
Nantes	20 $\frac{1}{2}$ Setiers.
Naples.	57 Tomoli.
Narbonne . . .	42 Setiers.
Narva.	18 Tonnes.
Nègrepont. . .	96 Kislos.
Nieuport . . .	17 $\frac{11}{19}$ Razières.
Nice	18 $\frac{1}{2}$ Charges.
Norvège. . . .	Voyez Danemarck.
O	
Ostende. . . .	16 $\frac{2}{3}$ Razières.
P	
Palerme. . . .	8 $\frac{2}{13}$ Salme grosse.
. . . .	10 Salme générale.
Paris	19 Setiers.
Patras.	35 $\frac{1}{2}$ Staja.
Pologne. . . .	57 Korsecs.
Pouille	57 Tomoli.
R	
Ravenne. . . .	10 $\frac{18}{37}$ Rubbia.
Reval	24 $\frac{2}{3}$ Tonnes.
Riga	44 $\frac{10}{13}$ Loofs.
Rochelle . . .	2 $\frac{10}{13}$ Tonneaux.
Rome.	10 $\frac{2}{3}$ Rubbia.
Roslock. . . .	82 $\frac{1}{6}$ Scheffels.
Rouen	16 $\frac{1}{3}$ Setiers.
Russie.	15 $\frac{1}{3}$ Czetwers.
S	
St. Hubes. . .	3 $\frac{11}{32}$ Moyos de sel.
St. Malo . . .	2 $\frac{9}{32}$ Tonneaux.
St. Omer. . . .	22 $\frac{1}{4}$ Razières.
St. Pétersbourg	15 $\frac{1}{3}$ Czetwers.

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
St. Sébastien .	49 Fanegas.	V	
Sardaigne . . .	59 $\frac{1}{2}$ Starelli.		
St. Vallery . .	19 Setiers.	Valence. . . .	14 $\frac{2}{3}$ Cahizes.
Séville.	50 Fanegas.	Venise.	36 Staja.
Sicile	Voyez Palerme.		
Smyrne. . . .	83 Kislos.	W	
Stetin	56 $\frac{1}{2}$ Scheffels.		
Stockholm . .	18 Tonnes pour les bleds.	Winchester . .	86 Breshels
		Windau	46 $\frac{24}{39}$ Loofs.
Stralsund . . .	75 Scheffels.	Wismar	76 $\frac{1}{4}$ Scheffels.
Suède	Voyez Stockholm.		
T		Z	
Trieste	39 $\frac{1}{2}$ Stara.	Zante	82 $\frac{1}{6}$ Bazilli.
Tripoli de Bart	9 Caffises.	Ziric-Zée. . . .	37 $\frac{1}{2}$ Sacs.
Tunis . . . , ;	9 $\frac{1}{12}$ Dito.	Zwoll.	26 Sacs.

Mesures des liquides.

Les vins du Rhin et de Moselle, ainsi que l'eau-de-vie de grains, se vendent par aam, qui se divise de la manière suivante ; savoir :

1 aam a 4 ancres.

1 ancre 4 steckanen.

1 stechan 2 $\frac{5}{8}$ veltes.

1 velte 6 $\frac{2}{21}$ mingelen.

1 stoop 2 mingelen.

1 mingel 2 pintes.

1 pinte 4 masjes.

Le mingle contient 13 onces poids de troyes d'eau de pluie.

Le baril, tonne de bière, contient 128 mingles.

Le tonneau, *vat*, de vin de France, est composé de 4 bariques, ou 6 tierçons.

La barique, *oxhoft*, contient 12 $\frac{1}{2}$ steckans, ou 200 mingles : néanmoins la barique est comptée seulement pour 180 mingles, et le tierçon pour 120.

La pipe de vin d'Espagne ou de Portugal, contient 340 mingles.

La velte d'eau-de-vie de Bordeaux répond à 6 $\frac{1}{64}$ mingles, et cette liqueur se vend à Amsterdam, à raison de 30 veltes, qui y pèsent 410 livres

La pièce ou bote d'huile d'olive se vend à raison de 717 mingles.

L'aam d'huile, de graines de chanvre, de lin et de navets, contient 7 $\frac{1}{2}$ stekanes, ou 120 mingles.

La futaille, *quardeelen*, d'huile de baleine contient 18 à 21 stekanes; mais cette liqueur se vend à raison de 12 stekanes.

Toutes les futailles contenant des matières liquides quelconques, se jaugent avant qu'on en fasse la livraison aux acheteurs; mais les prix y sont réglés d'après les mesures ci-dessus expliquées.



L'AAM de 21 veltes, mesure d'Amsterdam, rend dans les villes ci-après, SAVOIR ;

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
A		F	
Altona	$42\frac{11}{97}$ Stubgens.	Florence . . .	$76\frac{4}{5}$ Fiaschi.
Ancone	$106\frac{2}{3}$ Boccali.	G	
Anvers	$48\frac{1}{4}$ Stoopen.	Gallipoli . . .	$\frac{989}{1000}$ De salme.
B		Gènes.	$4\frac{3}{5}$ Barils de vin.
Barcelone. . .	22 Cortans.	. . . .	$2\frac{1}{6}$ Barils d'huile.
Bari.	$9\frac{1}{4}$ Staja.	H	
Bayonne. . . .	$16\frac{1}{2}$ Veltes.	Hambourg. . .	$4\frac{1}{4}$ Ancres.
Berlin.	$132\frac{1}{3}$ Maas.	Hongrie haute.	2 Eimers.
Bordeaux . . .	$20\frac{1}{2}$ Veltes.	K	
Bourgogne . .	$\frac{170}{1000}$ Queue.	Konigsberg. .	$106\frac{1}{6}$ Stofs.
Bremen.. . . .	48 Stubgens.	L	
C		Lille	$67\frac{1}{3}$ Lots.
Cadix	$9\frac{1}{3}$ Arrobas mayor.	Lisbonne . . .	$17\frac{4}{5}$ Alquières.
. . . .	$49\frac{1}{2}$ Quarterons.	. . . .	$428\frac{82}{97}$ Quartillos.
Canaries . . .	$\frac{147}{1000}$ De pipe.	Livourne. . . .	$4\frac{15}{19}$ Barils d'huile.
Candie . , . .	$13\frac{1}{3}$ Mistalo d'huile.	. . . .	$72\frac{1}{2}$ Fiaschi.
Cette..	350 l. de poids.	Londres. . . .	$44\frac{1}{6}$ Galons.
De Table ou	$17\frac{1}{14}$ Veltes.	Lucques. . . .	$1\frac{1}{2}$ Copi d'huile.
Champagne. .	$1\frac{47}{61}$ Quartaut.	Lubeck. . . .	$21\frac{1}{25}$ Veltes.
Cologne . . .	$25\frac{1}{4}$ Veltes.	M	
Cognac	$23\frac{2}{3}$ Veltes.	Malaga.. . . .	$\frac{160}{1000}$ De pipe.
Constantinople	$29\frac{9}{10}$ Alms.	Marseille. . . .	$2\frac{1}{2}$ Milleroles.
D		Messine. . . .	$17\frac{11}{19}$ Caffisi d'huile.
Danemarck . .	$4\frac{1}{14}$ Ancres de vin.	Mayorque. . .	36 Cortans.
Dantzick . . .	$88\frac{2}{3}$ Stofs de vin.	Montpellier. .	Voyez Cette.
Dunkerque. . .	$67\frac{1}{3}$ Pots.		
E			
Ecosse.	$89\frac{4}{5}$ Pintes.		

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
N		Rouen.	$\frac{779}{1000}$ De barrique.
		Russie.	12 $\frac{1}{3}$ Wedra.
Naples.	8 $\frac{1}{6}$ Staja d'huile.		
. . . .	3 $\frac{1}{6}$ Barils de vin et	S	
. . . .	d'eau-de-vie.		
		Séville.	Voyez Cadix.
O		Stetin.	207 $\frac{1}{2}$ Norsel.
		Sicile.	Voyez Messine.
Oneille.	Voyez Gènes.	Stralsund. . . .	39 $\frac{4}{13}$ Stubgens.
Osnabruck. . .	124 $\frac{1}{3}$ Kannen.	Stockholm. . .	58 $\frac{4}{19}$ Kannen.
P		T	
Paris.	20 $\frac{1}{3}$ Setiers.	Toulon. . . .	10 $\frac{4}{19}$ Escandeaux.
Porto.	83 Canadas.	Trieste.	2 $\frac{1}{3}$ Orne d'huile.
Pouille.	Voyez Gallipoli.	Tripoli de Barbarie. . .	6 $\frac{4}{5}$ Matari *idem*.
R		Tunis.	8 Matari.
		V	
Rochelle. . . .	23 $\frac{1}{15}$ Veltes.		
Revel.	4 $\frac{1}{4}$ Ancres.	Valence. . . .	14 $\frac{42}{50}$ Cantaros.
Riga.	4 $\frac{1}{5}$ Ancres.	Venise.	9 $\frac{2}{3}$ Miri d'huile.
Rome.	116 $\frac{1}{3}$ Boccali.	. . . .	15 $\frac{1}{3}$ Shecchie de vin.
Roterdam. . .	59 $\frac{1}{2}$ Stoopen.	Vienne.	2 $\frac{1}{2}$ Eimers.

Mesure longue d'Amsterdam.

On l'appelle *elle* ou *aune*, qui a exactement 306 lignes du pied de roi de France : on se sert aussi à Amsterdam de l'aune flamande, pour mesurer certaines marchandises ; elle est longue de 315 lignes de France.

OBSERVATION.

Comme l'aune de Paris est précisement, selon M. Savary, une aune et trois quarts de Hollande, pour ne pas grossir ce volume, on voudra bien avoir recours au rapport des aunes de Paris avec les places étrangères, au second tome.

Pied d'Amsterdam.

Il contient 126 lignes de France : il se divise en 3 palmes, ou en 11 pouces, et le pouce en 24 quarts.

51 pieds d'Amsterdam font	47 pieds du Rhin.
85 dits.	84 pieds d'Hambourg.
14 dits.	13 pieds anglais.
70 dits.	61 pieds de France.

Palme.

Le palme qui sert de mesure pour les mâts et autres bois ronds, contient 42 lignes de France, et son diamètre est de 14 lignes.

Rhuthe ou perche.

La rhute ou perche de Hollande mesure treize pieds d'Amsterdam.

Pied carré.

Le pied carré d'Amsterdam est composé de 121 pouces carrés, faisant 109 $\frac{1}{8}$ pouces carrés de France ; d'après quoi,

43 pieds carrés d'Amsterdam font	35 pieds carrés du Rhin.
85 dits.	83 dits d'Hambourg.
81 dits.	70 dits anglais.
79 dits.	60 dits de France.

Pied cube.

Le pied cube d'Amsterdam, par contre, contient 1331 pouces cubes, qui font 1143 $\frac{11}{12}$ pouces cubes de France : ainsi

57 pieds cub. d'Amsterdam font	55 p. cub. de Hambourg.
61 dits.	49. . . anglais.
71 dits.	47. . . de France.
109 dits.	80. . . du Rhin.

Mille ou lieue.

Le mille ou lieue hollandais contient 20692 pieds : 19

de ces lieues ne font que 15 lieues allemandes ou géographiques; d'après quoi, et le calcul de Maupertuis, la lieue de Hollande doit être considérée pour 18034 pieds de France.

Usages dans les achats et ventes.

Le last des harengs et de poix se compose de 12 tonnes ou barils . . . .

Celui de goudron de 13 dits. . . . .

Le cent de peaux ou cuirs de 104 pièces.

Le cent de planches de sapin de Suède de 120 dites.

Le cent de planches de Norvège de 126 dites, et quelquefois de 132, comme celles de Coperwick.

Usages dans les affrètemens.

L'on compte à Amsterdam pour un last de navire :

8 *oxhofts*, ou demi-pipe de vin.

4 pipes catalanes de vin ou eau-de-vie.

4 dites régulières d'huile de Mayorque, ou d'ailleurs.

5 pièces de France d'eau-de-vie, ou de Prune.

14 tonnes ou barils de harengs.

12 dites de poix. . . . . .

13 dites de goudron. . . . . .

7 *quartles* huile de baleine. . . . . .

20 caisses d'oranges.

4000 liv. de riz, de fer, de cuivre, etc.

3000 liv. d'amandes.

2000 liv. de laines, ou plumes.

2400 liv. écorces d'oranges.

2000 liv. épiceries, etc.

Le last de bled est considéré dans les affrètemens de 10 pour cent plus haut que celui du seigle : le last d'avoine y est considéré de 20 pour cent moindre, et celui des semailles de 10 pour cent moins que le last de seigle. Usages

Usages dans les achats et ventes des marchandises, leurs tares, rabais, droits d'entrée et de sortie.

Les marchandises tant du pays qu'étrangères, qu'on trouve à acheter à Amsterdam, et qu'on y peut débiter à des prix proportionnés à leurs qualités respectives, selon les circonstances, sont les suivantes ; savoir :

NOMS des MARCHANDISES.	BON POIDS.	ESCOMP.	TARES.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
A				flor.	flor.
Acier de Dantzick et de Suède par baril.	. . . . . .	1 p. %	. . . . .	les 100 l. 6	5
Acier de Stormarie. . .	. . . . . .	1	. . . . .	*idem.* 6	5
Agnelins d'Espagne lavés. , *Idem* en surge.	. . . . . .	terme 21 1 p. %	14 p. % et on taxe la réfaction.	1 balle 15	1
Idem de Pologne. . . .	. . . . . .	15 mois. 1 p. %	5 p. % *id.*	*idem* 15	1
Alun de Rome.	2 p. %	2 p. %	4 l par sac et l'on pèse les futailles.	les 100 l. 6	6
Dito de Liège.	*idem.*	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
Dito de Smyrne.	*idem.*	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
Dito d'Angleterre. . . .	*idem.*	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
Dito de Danemarck. . .	*idem.*	*idem.*	*idem.*	*idem.*	
Amandes amères. . . .	3 p. %	1 p. %	env. 2 p %	les 100 l. 5	5
Dito douces, longues.	2	2	*idem.*	*idem* 1	15
Dito de France, d'Espagne et d'Italie. . .	2	2	6 p. %	*idem* 12	10
Dito de Barbarie. . . .	2	2	l'on tare les cabas.	*idem* 10	10
Ambre gris. . . . . . . Dito noir.	. . . . .	1	. . . . .	*idem* 3	2
Amidon.	1	1	l'on tare les barils.	*idem* 4	4
Anis d'Espagne.	2	2	8 p. %	*idem* 10	8
Dito d'Italie.	2	2	6		

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.			DROITS de SORTIE.	
					flor.		flor.	
Argent vif.	......	......	......		3		2	
Avoine.	......	......	1 p. %	par last	1	16	franche.	
Azur ou bleu de Saxe. F F C. F C. M C.	32 l. par baril de 400 l.	1 p. %	1	les 100 l.	3		2	
B								
Baleine fanons de 4 liv. Dite coupée.	......	......	2	*idem*	12		2	
Banilles.	......	......	1	*idem*	3		2	
Bassins de cuivre.	......	......	2	*idem*		5		10
Baumes divers.	l'on tare les vases.	......	1	*idem*	3		2	
Beurre de Hollande.	*idem* les barrils.	......	1					
Beurre d'Irlande.	20 p. %	......	1	les 300 l.	16		1	10
Bled sarrasin	......	......	1					
Bœuf salé de divers pays.	l'on tare les barils.	......	1					
Bois de Fernambouc.								
de sapon de bima.	......	......	1					
de caliatour.								
de girofle.	10 p. %	2 p. %	2					
de campêche.								
de brésil.								
de Saint-Martin.	3 p. %	2	2					
jaune.				les 100 l.	2		[illegible]	
Aloès fin.								
dit commun.								
de Rhodes.								
de néfrétique.	......	1	2					
de sandal jaune.								
dit blanc.								
de sassafras.								
Borax brut.	15 p. %	2	1					
Dit raffiné.	l'on tare les caisses.	1	1	*idem*	4		2	10
Boulets à canon.	......	......	1	*idem*		1		1
Brai.	......	......	1	le last	3		2	10
C								
Cacao divers.	diverses conditions.	......	......	les 100 l.	1		1	

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
				flor.	
Café des Indes.	l'on tare les futailles.	1 p. %	1 p. %	les 100 l. 10	franc.
du Levant. . . . . . . des Isles.	. . . . . .	. . . . . .	2	*idem* 10	*idem*.
Camphre raffiné.	*idem*.	2	1	*idem* 3	2
Cannelle de la lethe-rouge. . . . . Dite noire.	17 l. par suron en cuir, 20 l. par suron. en toile.	. . . . . .	1 ½	franche.	franche.
Câpres.	33 p. %	2	2	les 100 l. 3	2
Candamome. . . . . . . Cassefisque. . . . . Cassia lignea.	l'on tare les caisses et les futailles.	2	2		
Cachou. . . . . Caurls.	. . . . . .	. . . . . .	1		
Cendres ou potasse. . . Cendres cassaudes ou weedasche.	l'on tare les futailles.	2	1	18 m. 100 l. 1	1
Céruses.	*idem*.	1	2	*idem* 1	4
Chanvre de Riga. . . . de Konigsberg. . . . . de Pétersbourg. . . . de Memmel.	l'on tare les cordes ou l'emballage.	1	1	les 300 l. . . 15	1
Chaudrons de cuivre. .	. . . . . .	. . . . . .	2	les 100 l. 5	10
Cinabre.	*idem* les barils.	1	3	*idem* 3	1
Cire jaune du pays. . . . Dite de Deventer. . . . . Dite du Nord.	l'on tare les boucaux.	. . . . 1 ½	1 ½ 1	franche.	
Dite jaune de Barbarie.	. . . . . .	2	2	*idem*	
Cire blanche.	. . . . . .	½	1	franche p. l'Espagne 3 les 100 l.	15
Citrons salés.	. . . . . .	. . . . . .	1	les 100 3 10	
Cloux de fer.	. . . . . .	. . . . . .	2	les 1000 l. 5 ceux destinés pour l'Espagne francs de	1
Cloux de girofle.	l'on tare les boucaux.	. . . . . .	2		

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
				flor.	flor.
Cochenille la livre d'Anvers..........	on augmente 4 p. % au poids d'Amsterd.	1 ½	1	les 100 l. 1 10	1 10
Colle du pays...... Colle d'Angleterre....	l'on tare les futailles.	2	1	*idem* 3	2
Colle de poisson.....	......	1	1		
Coloquinte........	l'on tare les futailles et les caisses.	2 p. %	1 p. %	les 100 l. 3	2
Cordages de chanvre..	......	1	1	*idem* 5	6
Coton de Curaçao et des autres colonies Hollandaises...... Dito des Isles Françaises.......... Dito du levant.....	6 p. %	2	1	*idem* 8	15
Crin du pays.......	l'on tare les sacs.	1	1	*idem* 2	3
Dito du Nord long... Dito court........	6 p. %				
Cubebe..........	l'on tare les caisses.	2	1	*idem* 3	2
Cumin..........	12 l. par balle avec corde.	1	2	*idem* 10	8
Cuirs de Russie.....	......	......	1	les 2 cuirs 1	8
Dits préparés du pays..	......	......	1	les 100 l. fr. p. l'esp.	2
Dits étrangers......	......	......	1	*idem* 6	2
Dits de veaux blancs...	......	......	1	les 100 p. 1	1
Dits à semelle du pays.	......	......	1	*idem* 6	2
Cuivre rouge de diverses sortes........	......	......	1	*idem* 4	8
Cuivre du Japon.....	......	......	1	*idem* 4	8
Cuivre jaune ou laiton..	......	......	1	*idem* 10	10
Curcuma.........	l'on tare les barils.	1	1	*idem* 3	2
Boul... D					
Brai...........	l'on tare les barils.	1	1	*idem* 3	2
C	...	......	4 p. % comptant	ou à 9 m. sans rabais par 6 1	8
Cacao divers.......	diverses conditions.				

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
				flor.	flor.
DROGUES POUR LA MÉDECINE.					
Agaric mondé.					
Aloès de barbade.					
Dit épatique.		1 p. %	2 p. %	les 100 l. 3	2
Dit de mocka.					
Dit sucotrin.					
Amomum.					
Anis étoilé.					
Antimoine cru.					
Dit préparé.					
Arsenic blanc ou jaune.					
Baume de Toulu.					
Dit de Copahu.					
Dit de la Mecque.					
Dit du Pérou.					
Bezoar oriental.					
Dit occidental.					
Bithume de Judée.	l'on tare				
Cannelle blanche.	les vases,	1 à 2 p. %	2 p. %	les 100 l. 3	2
Cantharides.	les caisses,				
Carabé blanc.	etc.				
Dit jaune.					
Cendre bleue.					
Minéral de cinabre.					
Civette d'Amsterdam.					
Corail blanc.					
Dit rouge.					
Dictame et sa fleur.					
Eau forte					
Esprit de vitriol.					
Esprit de soufre.					
Esquinante en paille.					
Esquine en nature.					
Dit mondé.					
Gomme galbanum.					
Dite assa-fètida.					
Gomme de bdellium.					
Dite copale mondée.					
Dite en sorte.					
Dite d'ellemmi.					
Dite opopone.					
Dite sarapaine.					

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
				flor.	flor.
Dite de tacamahac. . . .					
Dite euforbe.					
Dite sandrac.					
Dite gutte.					
Dite lacque.					
Dite myrrhe commune					
Dite fine en larmes. . .					
Dite mastic.					
Dite d'adragant.					
Dite d'ammoniac.					
Graine de laurier. . . .					
Dite de vermillon. . . .					
Huile d'anis.					
Dite de carabé.					
Dite de laurier.					
Dite de vitriol. . , . . .					
Marcassita d'argent. . .					
Mercure doux.					
Pieds d'élan.					
Précipité rouge et blanc.					
Racine angélique. . . .	on tare les vases, les caisses, les futailles etc	1 à 2 p. %	2 p. %	les 100 l. 3	2
Dite contrajerve.					
Dite hipoquana.					
Dite d'iris.					
Dite mechlocan.					
Dite perabrava.					
Racine serpentine de Virginie.					
Dite zedouar.					
Résine de jalap.					
Dite de scammonée. . .					
Rhubarbe. . . . . , ...					
Rognon de castor. . . .					
Salse-pareille.					
Sang de dragon.					
Scammonée d'Alep. . . .					
Dite de Smyrne.					
Sel ammoniac.					
Sel d'epsom d'Angleterre					
Sementine.					
Séné. . . . , ...					
Sirop d'alkermès.					
Sperme de baleine. . . .					

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
				flor.	flor.
Spica nardi.					
Sublimé corrosif.					
Suc de réglisse.					
Tamarins.	on tare les				
Terpentine.	vases, les				
Terre mérite.	caisses, les	1 à 2 p. %	2 p. %	les 100 l. 3	2
Turbith.	futailles.				
Tutie.					
Ver distillé.					
Vitriol.					
Yeux d'écrévisse.					
E					
Eaux-de-vie de France et d'Espagne.	on jauge les pièces.	. . . . .	1	122 velt. 11 10	8
Dite de grains.	. . . . . .	. . . . . .	1	30 veltes 35	1 10
Encens.	on tare les futailles.	2 p. %	2	les 100 l. 3	2
F					
Fer en barres d'Espagne, de Suède, de Russie.	. . . . . .	. . . . . .	2 p. %	les 1000 l. 1	1
Fer de Liège en verge. .	. . . . . .	. . . . . .	2	les 1000 l. 1	15
Fer blanc.	. . . . . .	. . . . . .	1	les 450 feuilles	1 12
Fèves à chevaux.	. . . . . .	. . . . . .	1	le last 5	franc.
Figues en barils.	10 p. %	2 p. %	2	le baril 5	2 8
Dites en cabas.	4 l. par cabas.	2	2	le cabas 2	1
Fil à cables.	. . . . . .	1	1	les 100 l. 5	6
Fil à voiles.	. . . . . .	1	1	*idem* 1	1
Fil de coton du levant.	8 p. % . .	2			
Dito de Tutucorin. . . .	1 ½ par sac.				
Fil de Java.	2 l. *idem*.	1	1	les 100 l. 1	1
Dito de Bengale.					

On trouve d'ailleurs à Amsterdam toutes sortes de fils de coton des Indes, depuis 28 sols jusqu'à 10 florins banco la livre.

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
				flor.	flor.
Fil de carde N°. oooooo.					
Dit. . . . . N°. ooooo.					
Dit. . . . . N°. oooo.					
Dit. . . . . N°. ooo.					
Dit. . . . . N°. oo.					
Dit. . . . . N°. o.					
Dit. . . . . N°. ¼.					
Dit. . . . . N°. ½.					
Dit. . . . . N°. 1.					
Fil de fer N°. ooo.					
Dit. . . . . N°. oo.					
Dit. . . . . N°. o.				les 100 l. 12	
Dit. . . . . N°. ¼.	. . . .	. . . . . .	2 p. %	franc pour l'espagne	10
Dit. . . . . N°. ½.					
Dit. . . . . N°. 1.					
Dit. . . . . N°. 2 à 11.					
Dit. . . . . N°. 12 à 20.					
Fil de cuivre N°. oo.					
Dit. . . . . N°. o à 20.					
Fil de laiton N°. oo.					
Dit. . . . . N°. o à ½.					
Dit. . . . . N°. 1 à 1 ½.					
Dit. . . . . N°. 2 à 10.					
Dit manicorde et dordille					
Fromens divers.	. . . . . .	. . . . .	1 p. %	1 last 6	franc.
G					
Garance fine de Zélande.					
Dite non robée.	on tare les futailles.	2 p. %	1	les 100 l. 3	2
Dite inférieure.					
Gingembre blanc. . . . . raclé.	environ 4 p. %	. . . . .	2	*idem* 6	4
Dit bleu.					
Dit confit	60 l. le baril.	1	1	*idem* 3	1 10
Graine de chanvre. . . .	. . . . . .	. . . . . .	1	1 last 1 10	10
Graine de lin à huile. .	. . . .	. . . . . .	1	1 dit 2	10
Dite pour semer.	. . . .	. . . . . .	1	1 baril. 4	2
Graine de choux	. . . .	. . . . . .	1	1 last 1 10	10
H					
Harengs salés de holland.	. . . . . .	. . . . . .	1	1 last franc.	2
Huile de baleine.	On mesure les futailles	. . . . . .	1	24 steck 3	3 10
Dite de harengs.				pêche holland. franche	

Huiles

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
Huile de lin et de navette Dite de chanvre.	on jauge les futailles	. . . . .	1	1 aam. 9	franche.
Dite de cannelle. . . . . Dite de fleur de muscade. Dite de cloux de girofle.	. . . . . .	. . . . . .	1	les 100 flor. 3	2
Huile d'olive d'Italie. . . Dite d'Espagne.	*idem.*	. . . . . .	1	374 mingles 4	3
I					
Indigo de Guatimale. .	45 liv. par caisse, et 30 liv. par suron.	2	1	franc.	franc.
Dito des Indes. . . . . . Dito des Isles.	on tare les futailles.	1	1		
L					
LAINES D'ESPAGNE ASSORTIES R. F. S.					
Leonesas et segovias. . Segovianas. . . . . Sorias segovianas. . . . Diverses de Castille. . . D'Aragon. . . . . De Navarre. . . . . . . Segovianas de Cadix. . Esparragosses. . . . . . Cazères. . . . . D'Andalousie.	on s'accorde pour la tare, et les tareurs estiment la réfaction.	24 livres pour 175 liv.	21 mois et 1 p. %	les 100 l. 15 ou la balle. 15	1 10 1
Laines de Portugal. . .	14 p. %, et l'on s'accorde pour la tare.	2 p. %	*idem.*	*idem* comme dess.	
Laines de Pologne et d'Allemagne.	5 p. %.	2 p. %	15 mois et 1 p. %	*idem* de même.	
Laine de Caramanie. . . Diverses couleurs. . . Laine d'Angleterre. . .	5 p. %.	2	1 p. %.	la balle. 15	1 10
Laine de Vigogne. . .	14 à 20 liv. par suron.	. . . . . .	1	le suron. 15	1 10
Lin serancé.	. . . . . .	. . . . .	1	les 100 l. 10	10
Lin de Riga, première, seconde et troisième sorte. . . . . Dit de Konigsberg, *idem* Dit de Memmel, *idem.*	on déduit les nattes et cordes, et ¼ à 1 p. % de réfaction.	1 ¼	1	les 100 l. 4	10

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
M					
Macis ou fleur de muscade.	. . . . . .	. . . . .	1	les 100 flor. 3	2
Manne.	on tare les futailles.	2	1		
Mêche.	. . . . . .	. . . . .	1	les 100 l. 4	4
Miel de Bordeaux. . . .	environ 4 p. %	2	2	6 aams. 6	6
De Bayonne.					
De Morlaix.					
De Saint-Malo. . . .					
Miel du Pays et de Hambourg.	on tare les barils.	. . . . .	1		
Minium.	3 p. %	1	1	les 100 l. 3	3
Mitraille de cuivre. . . .	. . . . . .	. . . . . .	1	*idem* 3	8
Morue dit stokvis. . . .	. . . . . .	1 p. %	1 p. %	les 100 l. 1	2 8
Musc.	. . . . . .	. . . . . .	1	*idem* 3	2
N					
Noix de galles d'Alep. .	6 l. par	2	2	*idem* 12	1
Dites de Smyrne. . . .	14 l. balle.				
Noix muscade.	on tare les futailles.	1	1	franche.	franche.
O					
Opium.	. . . . . .	2	1	les 100 flor. 3	2
Orge.	. . . . . .	. . . . . .	1	défendue.	franche.
P					
Papier royal et impérial.	. . . . . .	. . . . . .	1	100 rames 10	1 10
Dit médiane.					
Dit pour lettres. . . .					
Dit *pro patria* et aux armes de Venise. . .					
Peaux de bœufs sèches de Buenos-Ayres. . .	2 liv. par peaux.	2	1	100 flor. 2	2
Dites de Caracas. . . .					
Dites de la Havane. . .					
Dites de St. Dominique.					
Dites de Dantzick et de Pologne.					
Dites de vache en poils de Danemarck. . . .					
Dites de bœuf salés du pays.	8 liv. par peau.				
Dites de vaches, *idem*.					
Dites salées d'Irlande. .					
Peaux de castor. . . .	3 l. p. balle	1	1	100 flor. 3	2

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
Peaux de chiens marins.	......	.....	1	100 flor. 2	1
Pipes à fumer.	......	.....	1	....	.....
Planches de Christiania.	......	.....	1	100 flor. 2	8
de Coperwick. .... de Westerwick. ... de Wibourg.	......	*idem.*	.....	....	....
Plomb.	......	.....	1	100 l. 3	2
Plumes de cigne. ... Plumes d'oie.	......	.....	2	1000 p. 1	1
Plumes à lit.	poids de sac.	1 l.	1	100 l. 1	1 5
Poil de chameaux d'Alep Dit de Smyrne.	12 p. % 14 p. %	1 p. %	1 p. %	100 flor. 2	3
Poivre blanc. ..... Poivre brun.	3 liv. par 5 liv. balle.	.....	1	100 l. 6 ven. p. nav. étrang.	franche.
Poivre long.	on tare les futailles.	2	1	100 3	2
Poix raffinée jaune. .. Dite brune.	......	2	1	1 last 1 10	1
Pots de fer.	......	.....	1	100 l. 1	1
Poudre à canon. ...	on tare les barils.	1	1	franc pour l'Espag. 100 l. 4	10
Prunes longues.	18 p. %.	2	1	100 l. 2 8	1 8
Dites rondes et courtes.	10 dit.	2	2		
Q					
Quinquina.	on tare les caisses.	2	1	100 flor. 3	2
R					
Raisins de Corinthe. ..	11 p. %.	2	2	100 l. 4	3
Dits longs.	12 p. %.	4			
Dits ronds.	......	......	1	1 panier. 3	2
Riz d'europe.	4 l. par sac.	2	2	100 l. 6	4
Riz de la Caroline. ..	on tare les barils.	1	1		
Rocou ou orléane. ...	20 p. % et 3 à 4 p. % de plus pour les futailles	1	1	100 flor. 3	2
S					
Safran.	½ liv. par sac de 50 l., et ¾ p. % par sac de 25 l.	......	3	la liv. 2	2
Salpêtre.	on tare les futailles.	.....	1	100 l. 10	2

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
Savon d'Alicante. . . .	30 liv. par caisse.	2	2	100 l. 1	15
Dit de Marseille et de Gènes.	2 liv. plus que le poids des caisses.				
Sel d'Ivica et la Mata. de Cadix et St. Lucar. de Setubal et Lisbonne et de France.	. . . . . .	. . . . . .	1	1 cent. 6	3
Sel raffiné du pays. . .	. . . . . .	. . . . .	1	1 cent. 150	3
Seigle de divers pays. .	. . . . . .	. . . . . .	1	1 last. 4	franche.
Seigle séché.	. . . . . .	. . . . . .	1	*idem*	. . . . .
Sirop blanc.	on tare les futailles.	. . . . .	2 p. %.		
Sirop brun du pays. . . Dit de France.	10 p. %.	. . . . .	2	1 stekan. 12	2
Dit de Hambourg. . . .	on tare les barils.	2 p. %	2		
SOIES D'ITALIE.					
Organsins de Turin. . . de Bergame sopra fine. *Idem* de 1, 2 et 3 sortes. de Brescia, *idem*. . . . de Milan, *idem*. . . . de Modène, *idem*. . . de Venise, Bassano, Vérone, Castigliano et Fiul, sopra fine. . . . Dite 1, 2 et 3 sortes. Dite Migliorati. . . . . De Bologne sopra fine. Dite de 1, 2 et 3 sortes. De Rimini, *idem*. . . . De Roveredo, *idem*. . Peli à 1 copo fini. . . . Dito ordinari. . . . . . Trama de Milan sopr. fin. Dite de 1, 2 et 3 sortes.	Les prix se règlent au poids d'Anvers, qui pèse 4 p. % moins que celui d'Amsterdam, et l'on accorde pour la tare sur 100 à 149 liv. 3 liv. p. balle, sur 150 à 199 l. 5 dit, et sur 200 l. et en sus, 6 dit.	2 liv. par balle.	33 mois et 1 p. %	1 liv., 10 p. % de tare par eau, et 15 p. % par terre. 8	2
Soies d'Espagne diverses Soie du Levant, dite scherbaffi. . . . . . . Dite ardassine. . . . . . Les autres sortes. . .	Les prix se règlent au poids d'Amsterdam. Tares 4 liv. par balle sans cordes	1 p. %.	*idem*.		

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
Soie tanny de Bengale. A. B. C. D. E. F. Dite tanna banna A. et B. Dite adapangia ou cabesse de more AA. Dite BB. et CC. ou bariga de more. . . .	½ l. par sac lorsqu'on la pèse en sacs ; sans sacs point de tare. Le prix au poids d'Anvers avec 4 p. % d'augmentation.	. . . . . .	. . . . .	. . . .	
Soies de la Chine, première et seconde sorte Sote de canton, de denie en pel, de boëlasse A. Dite B. C. D. E.	En tout comme les soies de Bengale.				
Soufre brut.	on tare les futailles.	2 p. %.	1 p. %.	les 100 l. 4	6
Dit raffiné.	*idem.*	. . . . . .	2	*idem* 1 10	3
Suc de réglisse.	*idem.*	2	1	100 flor. 3	2
Sucre du Brésil. . . . . Dit moscovade et sucre blanc.	190 à 240 l. la caisse.	2	18 mois et 2 p. %. 1 p. %.		
Sucre des Indes oriental.	48 l. la can.	. . . . . .		17 p. % pour tare des futailles. 6 les 100 l.	p. mer 15 p. rivière ou terre 1 10
Sucre des Barbades. . .	env. 16 p. %	2	2		
Dit des Isles françaises.	18 p. % sur 500 liv., et au-dessous 90 liv. la barique.	2	2	15 p. % pour tares et caisses.	
Sucre des Colonies hollandaises.	18 p. %	2	2	les 100 liv. sucre étrangers. 2 10	du pays franc.
Sucre raffiné.	on tare les futailles.	2	1		
Sucre candi blanc. . . . Dit brun.	. . . . . .	. . . . .	2		
Suif du pays.	on tare les futailles.	1	1	les 100 l. 4	6
Dit d'Irlande. . . . . . Dit de Russie.	18 p. %	2	1		
Sumac.	4 p. %.	. . . . . .	2	*idem.* 3	4
T					
Tabac de Hollande en feuille 1re. sorte. . . Dit de Vytschot. . . . . Dit Aard. . . . . Dit Zangoed. . . . . . Dit Zuygers.	30 liv. par mand ou corbeille, pesant 1800 à 1500 liv.	1 p. %. et 8 p % pour les côtes.	1	100 florins.	1

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
Tabac d'Ukraine. . . . de Hongrie. . . . . . de Salonique.	8 p. $\frac{0}{0}$ pour les côtes et la réfaction convenue.	2	1	100 flor. 2	5
Tabac d'Allemagne. . . de Virginie. . . . . . de Mariland. . . . . . de Suissent. . . . . . de la Havane.	à 8 p. $\frac{0}{0}$. pour les côtes, et la réfaction convenue pour les futailles.	2 p. $\frac{0}{0}$.	1 p. $\frac{0}{0}$	100 flor. 2	5
du Brésil.	6 liv. par suron.	2	1	*Idem.* 2	1
dit en carottes.	on tare les futailles.	3	1	*Idem.* 3	2
Dit en poudre et rapé de Hollande. . . . . . Dit en poudre d'Espagne	8 liv. par bal. double emballage.	2	2	*Idem.* 5	1
Tartre.	on tare les futailles.	2	2	les 100 l. 8	10
Térébentine de Vénise.	20 p. $\frac{0}{0}$.	3	1	*Idem.* 4	4
Dite de Bordeaux. . . .	90 liv. par barique.	2	2		
Dite de Bayonne. . . .	120 liv. *id.*				
The flaysaen. . . . . . Haysuenschin. . . . . Songlo. . . . . Pekoo. . . . . Soutchon. . . . . . . Congo. . . . . Boey ou Bohé. . . .	16 liv. la canastre.	1	1	les 100 l. 1	10
Toiles peintes ou indiennes de Hollande. . . Chits ou demi Perses.	. . . . . .	. . . . .	2 p. $\frac{0}{0}$	les 100 flor. 1 5	1
TOILES DE LONDES INDES.					
Casses diverses. . . . Tansjebs. . . . . Malmolles. . . . . . . Nansouques. . . . . . . Seerhanddonar. . . . . Serbattes. . . . . Terindannes.	. . . . . .	. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$	*Idem.* 1 5	1

TOILES DIVERSES.	LARGEUR. AUNES.	LONGUEUR aunes de $\frac{2}{3}$.	RABAIS ou escompte	
De Hollande.	1 $\frac{3}{4}$.	50.		
Rouens contrefaits.	1 $\frac{1}{8}$ à 1 $\frac{1}{3}$.	50 à 65.		
Créas de Silésie.	1 $\frac{1}{4}$.	88		
Dites.	1	*Idem.*		
Dites.	$\frac{7}{8}$.	*Idem.*		
Bretagnes contrefaits.	1 $\frac{1}{4}$.	9 $\frac{3}{4}$.		
Dites.	1	*Idem.*		
Platilles royales.	1 à 1 $\frac{1}{8}$.	48.		
Boccadilles.	1	*Idem.*		
Sanglettes.	1 $\frac{1}{8}$ à 1 $\frac{1}{4}$.	12.		
Bazins de Bruges.	$\frac{5}{8}$.	19 à 20.		les 100 florins payent flor. 1 d'entrée, flor. 1 de sortie.
Coutis.	diverses.	diverses.	1 p. $\frac{0}{0}$.	
Preſſilles.	1 $\frac{1}{2}$ à 1 $\frac{5}{8}$	75 à 110.		
Toiles de Brabant.	1 $\frac{1}{4}$ à 2.	90.		
Toiles à carreaux.	1 $\frac{1}{4}$ à 1 $\frac{1}{2}$	diverses.		
Dites à la rose.	$\frac{7}{8}$ à 1.	60 à 110.		
Dites Cannamassor.	1 $\frac{1}{2}$.	40.		
Dites de Brunswick.	1 à 1 $\frac{1}{8}$.	16.		
Dites de Konigsberg.	$\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.	30.		
Dites serpilleres de Pologne.	1 $\frac{1}{8}$.	40.		
Dites blanches de Russie.	1 $\frac{1}{2}$.	20.		
Dites à voile, *idem.*	1 à 1 $\frac{1}{8}$.	50.		
Dites de Hollande.	1 $\frac{1}{8}$ à 1 $\frac{1}{4}$.	50.		
Dites de Poméranie.	$\frac{7}{8}$ à 1 $\frac{1}{2}$.	50.		

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
V					
Vert-de-gris ou verdet.	on tare les futailles.	1 p. $\frac{0}{0}$.	1 p. $\frac{0}{0}$.	les 100 l. 1 10	2 10
Vermillon.		.....	2	*Idem.* 1 5	1 5
VINS DIVERS.					
Vin de Xeres.					
de Malaga.					
de Canaries.					
de Pedro-Ximenés.	......	.....	1	les 2 pipes. 6	2
de Catalogne blanc.					
dit rouge.					
de Portugal	......	.....	1	*Idem.* 4	1 10
de Corse.					
de Naples.	......	.....	1	*Idem.* 6	6

NOMS des MARCHANDISES.	TARES.	BON POIDS.	ESCOMP.	DROITS D'ENTRÉE.	DROITS de SORTIE.
de Bordeaux.					
des Hauts-pays. . . .					
de Hautbrion.					
de Médoc.					
de Graves.					
du Rhône.	. . . . . .	. . . . .	1	le tonneau 3	2
de Toulon.					
de Cahors rouge. . .					
de Bergerac.					
Vin muscat.					
de Beziers.					
de Frontignan. . . .					
Vin de Constance. . . .					
du Cap-rouge.					
dit blanc.					
Vin de Pierre du Cap-rouge.					
dit blanc.	. . . .	. . . . .	1	les 100 flor. 3	2
Vin pontac, *idem*. . .					
Vin de Madère.					
du Cap-rouge.					
dit blanc.					
Vinaigre de Bordeaux.	. . . . . .	. . . . .	1	le tonneau 9 8	3
Vitriol d'Angleterre. . .	. . . . . .	1 p. %.	2	les 100 flor. 3	2
Z					
Zinc ou Tutenague. . .	. . . . . .	. . . . .	2	*Idem.* 3	2

OBSERVATION.

Indépendamment des droits expliqués ci-dessus, les marchandises payent à l'amirauté 1 p. % de leur valeur lors de leur importation à Amsterdam, et $\frac{1}{2}$ p. % lorsqu'on en fait l'exportation. La cochenille ne paye cependant que $\frac{1}{4}$ p. % de prime à l'entrée à Amsterdam, et que $\frac{1}{8}$ p. % à la sortie. Les marchandises arrivant à Amsterdam, soit de quelque port de la méditerranée, soit de quelqu'une des échelles du levant, payent, outre les droits et la prime ordinaire, $\frac{1}{2}$ p. % de leur valeur pour le droit de *récognition*, attribué à la compagnie du levant. En temps de guerre, la prime ci-dessus est double.

Les

Les marchandises qui ne sont pas sujettes à payer la prime sont les suivantes ; savoir : en entrant à Amsterdam toute sorte de bleds, de fruits, la bière et les laines ; et à la sortie de cette ville, pareillement les bleds, l'indigo, la cire, le beurre, le fromage, les harengs, l'amidon, les épiceries, le tabac en carottes de Hollande, les huiles de graines, l'argent vif lorsqu'il est destiné pour la France ; enfin, les toiles de Cambrai.

Last-gelt.

Il y a à Amsterdam et dans les autres ports de la Hollande, un droit appelé *last-gelt*, qu'on lève sur chaque navire qui entre ou qui sort, et on le nomme ainsi, parce qu'il se paye à proportion de la quantité des lasts que chaque bâtiment entrant ou sortant peut contenir. Il est bon d'observer que ce droit étant une fois payé, le navire qui l'a acquitté se trouve franc pendant une année entière, et qu'on peut le faire rentrer ou sortir de nouveau et autant de fois qu'on le juge à propos, sans que pendant cette année il soit sujet audit *last-gelt*, qui est d'un florin par last à l'entrée, et de dix sols par last à la sortie ou départ du même navire. En temps de guerre ce droit se paye double.

Frais de port à Amsterdam d'un navire de 60 lasts arrivé de Lisbonne.

	flor.	sols.
Déclaration à l'amirauté.	1	2
Mesureurs du navire à 2 stuvers ou sols par last.	6	
Last-gelt ou droit de last d'entrée, à un florin par last.	60	
Idem de sortie, à dix sols.	30	

	flor.	sols.
Post-gelt d'entrée et de sortie, à 1 ½ sols. .	9	
Acquit ou billet de ce droit.		8
Droit de feu à quatre stuvers par last et ⅓ d'augmentation.	20	3
Paal-geld des marchandises qui est illimité, étant quelquefois 18, 20, 30, 40, 50, 60 jusqu'à 70, selon leur valeur.		
Droit d'eau.	6	
Idem du capitaine du port, tout au plus. .	6	
Lootjes ou marques.	1	8
Dépêches.	2	16
Droit des commis.	4	16
École gratuite.	6	12
Navires étrangers.	12	12

Productions des Provinces-Unies.

Les productions propres des Provinces-Unies sont en petit nombre et peu importantes. Le froment, les fèves, les haricots, le tabac, le lin, la cire, la garance, le beurre et les fromages, ne sont point des articles capables de les enrichir, sur-tout la quantité en étant très-modique. Mais les habitans de ces provinces ont l'art de tirer un très-bon parti de ces articles, en s'en servant pour assortir les marchandises qui leur viennent des divers pays étrangers, et qu'ils expédient en d'autres pays. Cependant les Provinces-Unies ont encore d'autres articles de commerce qui leur sont propres, soit qu'ils viennent de leurs colonies dans les deux Indes, soit qu'ils soient le produit de l'industrie de leurs habitans. Tels sont les épiceries et les autres marchandises de l'Inde, les denrées de l'Amérique, les

produits des pêches du hareng, de la baleine et de la morue, ceux des fabriques et des manufactures.

J'ai observé ci-dessus que les Provinces-Unies produisent peu de froment, et il ne pourroit pas même suffire à la consommation de leurs propres habitans. Cependant ce pays, naturellement si pauvre en denrées, fournit à divers peuples de l'Europe du froment de son propre crû, ainsi que du froment étranger, dont l'exportation et l'importation sont très-considérables à Amsterdam, qui est un des premiers entrepôts des grains de toute l'Europe. Ce qui met cette ville en état d'en fournir à différentes nations une aussi prodigieuse quantité que celle qu'elle vend tous les ans, c'est d'un côté, la nécessité où sont presque toujours les peuples du nord, d'envoyer le superflu de leurs denrées en Hollande, où ils sont certains de s'en procurer un débouché avantageux; et d'un autre côté, les spéculateurs de Hollande, qui en font venir pour leur compte les parties qu'ils trouvent occasion de faire acheter à bas prix dans les principaux marchés du nord. Les fromens qu'on recueille dans les Provinces-Unies, s'expédient la plus grande partie pour l'étranger, les Hollandais trouvant peut-être mieux leur compte à manger du pain fait avec du grain venu de l'étranger, et qui leur tient lieu de celui qu'ils fournissent à plusieurs nations de l'Europe.

Les endroits les plus abondans en froment dans les Provinces-Unies, sont la Zélande, la Frise, le Bovenland et le Voorland. Le meilleur qui se tire de ces quatre différens endroits est celui de Zélande, aussi est-il le plus estimé; cependant celui des trois autres est aussi très-recherché, et à quelque chose près, payé aussi cher par ceux qui en font le commerce. Le froment de Zélande est d'un grain plutôt blanc que rouge, beau, bien nourri, pesant environ 128

à 132 liv. poids de troyes de Hollande, le sac, dont 36 font 1 last. Le froment de Frise et celui de Bovenland ne sont l'un et l'autre ni aussi pesants, ni aussi beaux que celui de Zélande, vu que leur poids ne répond qu'à environ 124 à 128 liv. Le froment de Voorland est de deux sortes, l'un blanc et l'autre rouge. Ce dernier est plus estimé que l'autre, à cause qu'il est plus pesant et mieux nourri. Il y a du froment de Voorland qui ne pèse que 120 à 122 liv. le sac, et d'autre qui pèse jusqu'à 128 à 129 liv.

Les fèves à chevaux et les haricots qu'on recueille en assez fortes quantités dans les provinces de Frise et de Zélande, sont deux articles dont l'exportation est d'une certaine considération.

Compte d'achat simulé de 100 lasts bled de Zélande.

	flor.	sols.		
100 lasts froment de Zélande à 150 florins d'or le last, font			21000	
rabais, 1 p. % . . .			210	
Frais.			20790	
Frais d'alloge, agent, ouvriers, mesurage, etc. à f. 4 ½ par last environ.	450			
Nattes pour le grenier flor. 39 et courtage à 6 s. par last.	69			
Passe-port ou convoi de l'amirauté, étant franc de droits.	5	2		
Commission d'achat sur florins 21315 à 2 p. %	476	12		
			1000	4
			21880	4

à réduire en banco flor. selon le cours de l'agio.

OBSERVATION.

Les frais ci-dessus ne sont pas toujours les mêmes, étant sujets à varier, selon que les magasins à bleds sont plus ou moins élevés et éloignés du lieu où s'en fait le chargement. Il est encore à observer que lorsqu'on fait sécher le froment avant de l'embarquer, s'il est suffisant d'en faire sécher $\frac{1}{8}$ ou $\frac{1}{4}$ du chargement, les frais montent à environ 6 florins par last, au lieu de flor. 4 $\frac{1}{2}$ que j'ai établi dans le compte simulé qui précède. Lorsqu'on fait l'embarquement du froment en sacs, on compte pour chaque sac 7 à 8 sols, et 27 sacs pour un last.

J'omets de mettre ici des comptes simulés d'achat de fèves à chevaux et de haricots, parce que les frais sont à-peu-près les mêmes que pour les bleds ou les fromens: 36 sacs de haricots font le last.

Frets.

Ils se règlent en Hollande par last de seigle, qui est réputé du poids de 4000 liv.; et comme le last du froment pèse ordinairement environ 4400 à 4500 livres, on paye toujours 10 p. $\frac{0}{0}$ de plus pour le fret du froment que pour celui du seigle.

Manufactures et fabriques des Provinces-Unies.

Les marchandises fabriquées dans les Provinces-Unies, qui forment autant de branches de commerce, sont des draps et ratines, quelques étoffes de soie, des toiles peintes, des toiles blanches, du papier, du sucre raffiné, du tabac

préparé en feuilles, en poudre et rapé, de l'huile de lin, de noix et de navets, enfin des drogues de différentes espèces pour la médecine et la teinture. Il y a dans les Provinces-Unies quantité de moulins, de fabriques et de manufactures constamment occupés à fabriquer quelques-uns de ces objets.

Il y a à Amsterdam sur-tout plusieurs fabriques de draps : il y en a aussi d'étoffes de soie. La ville d'Utrecht est en réputation de fabriquer les plus beaux draps noirs que l'on connoisse. Les draps et les ratines de Leyde sont les blanchisseries. La ville de Harlem est renommée pour extrêmement estimés.

Assurances.

Il n'y a point de compagnies d'assurances à Amsterdam ; mais les particuliers et les négocians y assurent pour quelque risque de mer que ce soit, de la manière la plus solide, en conformité du règlement d'assurances et avaries, qui se trouve imprimé à Amsterdam, chez Pierre Schoulen, libraire de la même ville.



ANCONE.

VILLE ancienne et considérable de l'état ecclésiastique, capitale de la Marche d'Ancone avec un bon port sur la mer adriatique, qui étoit déjà estimé par les anciens Romains, puisqu'après les réparations qu'y fit faire l'Empereur Trajan, le peuple Romain fit graver une médaille en son honneur, et on lui érigea dans la ville même un arc, dont il existe encore une partie.

On prétend que l'origine de cette ville vient du grec, puisque son nom signifie un coude humain, étant précisement située à la pointe d'un promontoire qui avance dans la mer en forme de coude. Elle fut fondée, selon Pline et Strabon, par les Siracusiens qui échapperent à la tyrannie de Dyonise. Juvenal, dans sa quatrième satyre l'appelle *Dorique.* La Marche d'Ancone est le *piceno* des anciens Romains, par eux si estimé à cause de l'abondance de ses productions de toute espèce. Elles consistent aujourd'hui en bleds excellens, en bled d'inde, en fèves, harricots, pois chiches, lentilles, en soies, chanvres, lins, laines, cire, miel, etc. qu'on exporte pour l'étranger. Le Pape Clément XII l'érigea en port franc. Elle est à 47 lieues N. par E. de Rome. Longitude 31, 11, latitude 43, 37, 54.

Écritures.

On tient les écritures à Ancone en écus et bajocs; les 100 bajocs font l'écu.

Cours des monnoies d'or

	écus.	bajocs.
Le sequin romain de Clément XIII, en sus, vaut	2	15
Le demi dit	1	7 ½

	écus.	bajocs.
La pistole d'or romaine	3	15
La pistole neuve d'Espagne	3	78 ½
La piastre d'or *idem*	1	
La Lisbonnine de 1 ⅓	8	15
Le sequin de Venise	2	16 ½
Ledit de Florence	2	16
Le louis-d'or neuf de France de 1785, en sus	4	29
Le Hongre Kremnitz	2	14
Dits de différens Électeurs d'Allemagne	2	12

OBSERVATION.

Les sequins de Benoit XIV sont défendus; mais on les passe publiquement à l'ancien prix de 2 écus et 5 paules.

Cours des monnoies d'argent.

	bajocs.
L'écu Romain vaut 10 paules ou	100
La piastre d'Espagne neuve	100
L'écu vieux de France des 3 lys	105
Ledit neuf de 1785	106
La pièce de 3 paules, de 2 et de 1.	
La pièce de demi paule ou grosso	5
La pièce d'un quart de paule	2 ½
Le carlin de billon	15
La bajocquelle double	4
Le bajoc de cuivre 5 quatrins.	
Le quatrin . . . . . 1 dit.	

Cours des changes d'Ancone.

Ancone n'a change ouvert directement qu'avec les places ci-après :

Venise 101 écus environ pour avoir l. 1000 picoli.
Livourne 94 dits *idem* . . . . 100 piast. de 8 ré.
Rome 99 ¼ dits *idem* . . . . 100 écus monn.

Usance.

Usance.

L'usance sur lesdites trois places est de 15 jours de date.

Jours de grâce.

Il y en a six pour les lettres de change qu'on tire de l'étranger sur Ancone.

Opération du change d'Ancone sur Venise.

Réduction de ducats 684 16 gros banco, en écus et bajocs, au change de 101 écus pour l. 1000 picoli de Venise.

	Ducats 684	16	
à multip. par	9	12	picoli valeur d'un ducat.
	6156		
	342		pour 10 s. la $\frac{1}{2}$
	68	8	pour 2 le $\frac{1}{5}$
	4	16	pour 12 gros la $\frac{1}{2}$
	1	12	pour 4 dits le $\frac{1}{3}$
	l. 6572	16	sols picoli.
à multip. par	101		écus le change.
	663772		
	50	50	pour 10 s. la $\frac{1}{2}$
	25	25	pour 5 dits la $\frac{1}{2}$
	5	5	pour 1 dit le $\frac{1}{5}$
	663852	80	bajocs.
à diviser par l. 1000			
écus 663	85		bajocs.

Change d'Ancone sur Livourne.

Réduction de piastres 684 6 sols et 4 deniers de 8 réaux, en écus et bajocs, au change de 94 écus pour 100 piastres.

Si 100 piast. font 94 écus, comb. piast.	684	6 4	
à multip. par	94		
écus 643 25 bajocs.	2736		
	6156		
	18	80	p. 4 s. le $\frac{1}{5}$
	9	40	p. 2 la $\frac{1}{2}$
	1	56	p. 4 d. le $\frac{1}{6}$
	64325	76	bajocs.
	100		
	2576		

Poids de commerce.

Le quintal d'Ancone est de 100 livres de 12 onces.

Lesdites 100 l. rendent:
- 104 l. de Gènes.
- 68 l. d'Amsterdam.
- 69 l. poids de marc de Paris.
- 74 l. de Londres de 112 l. le quint.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle rubbia, qui est composé de 8 copa de 4 provende.

100 rubbia rendent:
- 471 à 472 fanegas à Cadix.
- 232 émines à Gènes.
- 392 à 393 sacs à Livourne.
- 398 à 400 quarteras à Barcelone.
- 56 charges à Marseille.
- 98 à 99 rubbia à Rome.
- 367 stares à Venise.

Un moggio de Ferrare rend 2 $\frac{1}{4}$ rubbia à Ancone.

Mesure longue.

Elle s'appelle braccio, dont les trois font la canne romaine de 8 pans, ou 150 braccio font 100 aunes de Paris.

Mesures pour les liquides.

Les vins s'y mesurent à la *soma*, qui se divise en 48 boccali, chacun desquels pèse 4 livres.

Les huiles par contre s'y mesurent au *metro*, composé de 12 boccali, dont chacun pèse aussi 4 livres.

Frais de port à Ancone.

Un brigantin étranger de 200 tonneaux, paye à Ancone; savoir:

	écus.	bajocs.
Ancrage	20	
Consulat	5	
Patente de santé et mandat	1	25
Au Capitaine du port pour conduire le brigantin à l'ancrage	2	10
Idem, audit pour le conduire à la rade . .	2	90
A l'interprète pour son assistance	10	
écus	41	25

OBSERVATION.

Les susdits frais s'entendent pour un bâtiment qui a conduit un chargement à Ancone et y a chargé de bled: on est

dans l'usage de bonifier au capitaine les deux tiers de ces frais, ainsi que les deux tiers des frais de port de l'endroit où il va décharger son chargement de comestible reçu à Ancone.

Compte d'achat simulé à Ancone de 100 *rubbia bled mis à bord pour l'étranger.*

	écus.	bajocs.
100 rubbia bled au prix de 10 écus. . .	1000	

Frais.

Fret ou nolis aux barques de la côte pour transporter le bled au port d'Ancone à 12 bajocs environ	12	
Mesureurs et travailleurs pour vider les *coppi* pour la consigne, à 14 paules les 100 rubbia . . . . ,	1	40
Proportion du payol environ	8	
Commission d'achat à 2 p. $\frac{0}{0}$	20	
	écus 1041	40

ANVERS.

GRANDE, belle, et autrefois une des plus riches villes du Monde, dans les Pays-Bas-Autrichiens, au Duché de Brabant, capitale du marquisat du même nom. Anvers a la figure d'un arc tendu, dont le bord de la rivière représente la corde ; il y a un port très-beau et très-commode, qui est profond de 20 pieds. Bruges, par sa prospérité, effaçoit toutes les autres villes commerçantes de l'occident de l'Europe; mais sa révolte contre son Prince en 1487 en fut le terme; sa ruine fut le sceau de la grandeur d'Anvers et d'Amsterdam; mais Anvers l'emporta pour quelque temps par son heureuse situation. Cette ville fut l'entrepôt général de toute l'Europe; les Anglois y faisoient un commerce si considérable, et ils y étoient établis en si grand nombre, qu'ils y avoient une bourse particulière. Les Hollandais s'étant rendus maîtres des îles de la Zélande, qui sont situées à l'embouchure de l'Escaut, changèrent le cours du commerce vers Amsterdam et les autres villes de la Hollande; et ce qui contribua le plus à chasser les négocians d'Anvers ; ce furent les guerres civiles qui s'y suscitèrent. Elle est sur l'Escaut à neuf lieues de Bruxelles, avec lequel elle communique par un canal, à 9 lieues N. E. de Gand, 27 S. d'Amsterdam, 37 O. de Cologne, 68 N. par E. de Paris, 70 O. de Londres, longit. 22, 4, latit. 51, 13, 15.

Écritures.

On tient les écritures dans cette ville, à Bruxelles et dans les autres villes des Pays-Bas-Autrichiens en florins de 20

sols ou stuvers, et le sol de 12 penningens, et autrement aussi par livres de gros de 20 schellings, et celui-ci de 12 gros ou deniers ; ces monnoies se divisent de la manière suivante :

La livre de gros vaut 2 ½ reisdalers ou patacons, ou flor. 6.

Le reisdaler 48 stuvers ou patars, 8 sols de gros.

Le florin 20, *idem*. 40 deniers de gros.

Le sol ou patar 12 deniers, ou 2 dits.

Réductions.

Dans les réductions, 5 reisdalers font liv. 2 de gros ou 12 florins.

10 escalins ou sols de gros, 3 florins ou 60 sols.

Cours des monnoies.

	florins.	sols.	deniers.
Le souverain double vaut en argent courant	18	12	9
Le simple	9	6	4 ½
le ducat impérial	6	6	
Le ducaton d'argent	3	11	2
La couronne impériale	3	3	
L'escalin		7	
La pièce de		5	
Celle de		2	6
Plaquette		3	6

OBSERVATION.

Les monnoies de compte de Brabant ont deux valeurs ; l'une est nommée argent permis ou de change, et vaut 16 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ plus que l'autre qu'on nomme *argent courant;* la proportion en est comme de 7 à 6, comme les 16 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ de différence qu'il y a de la monnoie courante à celle de change, est précisement le $\frac{1}{7}$: déduisez le $\frac{1}{7}$ des florins courans, et vous aurez des florins de change.

Cours des changes d'Anvers.

Amsterdam	98 $\frac{1}{2}$	florins banco, pour	100	florins de change.
Hambourg	35 $\frac{1}{4}$	patars de change .	1	dealder de 2 marcs.
Londres	35 $\frac{1}{2}$	sols de gros . . .	1	livre sterling.
Madrid	94	deniers de gros . .	1	ducat de change.
Paris	56	dits.	1	écu de 60 s. tourn.
Vienne	103	thalers.	100	thalers d'espèce.

Les opérations des changes d'Anvers se faisant précisément comme celles d'Amsterdam, je crois inutile de les répéter ici, et l'on pourra avoir recours à l'article d'Amsterdam.

Usances et jours de grâce.

On tire les lettres de change sur les places ci-dessus, à 1 ou 2 usances, à 1 ou plusieurs mois de date.

Les lettres de change payables dans Anvers ou dans Bruxelles, ne jouissent que de six jours de grâce après leur échéance ; et en cas de refus de payement, le protêt y doit avoir lieu le sixième jour, à défaut de quoi, non-seulement les porteurs, mais encore les tireurs des lettres de change

en souffrance, perdent le droit qu'ils ont à la charge de l'acceptant. Les lettres de change payables à vue y doivent être acquittées dans les 24 heures de leur présentation.

Poids de l'or et de l'argent.

Le marc d'Anvers et de Bruxelles, pour peser l'or et l'argent, y est désigné sous le nom de poids de *troyes ;* il est exactement égal à celui du même nom, et qui sert au même usage à Amsterdam. Il se divise aussi comme ce dernier en 8 onces, l'once en 8 esterlins ou engels, et l'esterlin en 32 as ; de manière que ledit marc est compté pour 5120 as.

19 marcs de ce poids de troyes, sont égaux à 20 marcs de Cologne.

Poids de commerce.

1 schipondt est composé de trois quintaux ou de	300 l.
1 quintal ou *centnaar* de	100 l.
1 *waage* se compte pour	165 l.
1 charge ordinaire pour	400 l.
1 steen ou la pierre pour	8 l.
1 l. a 2 marcs, 16 onces, ou	32 lots

Ce même poids de commerce est de 5 p. $\frac{o}{o}$ plus foible que le poids de troyes ci-dessus.

105 l. poids de commerce de Brabant, font 100 l. poids de commerce d'Amsterdam.

104 l. *idem*. . . . . 100 l. de marc de France.

Mesure pour les grains.

Cette mesure s'appelle viertel et contient 4 mukes, dont 37 $\frac{6}{7}$ viertels environ, ou 25 sacs de Bruxelles font le last d'Amsterdam.

Mesures

Mesures pour les liquides.

La botte de vin contient . . . . . 152 stoopens.
L'aam . . . . 50 dits.
La tonne de bière . . . . 54 dits.
100 stoopens de Brabant font 265 mingles d'Amsterdam.

Mesures longues.

Cette mesure est l'*ell* ou *aune*, il y en a de deux espèces; la grande servant à mesurer les étoffes de soie, a 307 $\frac{1}{8}$ lignes de France.

Celle pour les étoffes de laine et les toiles en a 303 $\frac{2}{5}$.

Ainsi 100 aunes à soie font 101 $\frac{1}{2}$ aunes pour les étoffes de laine, ou 100 grandes aunes font 58 } aunes de Paris.
100 petites . . . . 57 $\frac{1}{2}$ } aunes de Paris.

Pied de Brabant.

Le pied se divise en 12 pouces, étant de 126 $\frac{3}{5}$ lignes de France; ainsi 100 pieds de Brabant font 100 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.

Commerce des Pays-Bas Autrichiens.

Il est considérable par ses propres productions, comme tabacs, lins, huiles propres à faire le savon, le houblon, la graine de lin, toute sorte de bleds, des beurres, des fromages façon de Hollande, etc., ainsi que par ses fabriques et manufactures, dont l'établissement de plusieurs remonte à quelques siècles. Les fabriques de fil de lin de toutes qualités, de toiles, coutis, dentelles et camelots,

n'ont point de rivales à craindre, ces articles ayant un degré de perfection auquel aucune autre nation n'a pu encore atteindre, etc.

ANVERS.

La principale de toutes les manufactures établies à Anvers, est celle des dentelles de fil, qui sont connues sous le nom de dentelles de Malines. L'exportation pour la France, la Hollande et ailleurs en est très-considérable et même incroyable, ainsi que des fils de toutes sortes, dont le filage est excellent dans cette ville et aux environs.

La manufacture de toiles de cotons imprimés a eu le plus grand succès depuis son établissement. Les blanchisseries établies aux environs de cette ville sont très-estimées.

BRUXELLES.

Son commerce est très-considérable, principalement en articles de ses manufactures, dont les plus renommées sont celles de camelots et de dentelles. En effet, la manufacture de camelots de Bruxelles est la première de l'Europe; celles de Leyde et d'Angleterre, quelque célébrité qu'elles aient, ne l'égalent ni pour la beauté ni pour la qualité de l'étoffe. Leur largeur ordinaire est de 1 $\frac{1}{16}$ d'aune de Brabant; mais leur longueur varie depuis 70 jusqu'à 120 aunes de la même mesure. Les dentelles de Bruxelles sont aussi supérieures à toutes les autres. On fabrique d'ailleurs à Bruxelles des draps bais et autres étoffes de laine, des cuirs dorés, des tapis, des galons d'or et d'argent, etc.

GAND.

Capitale du comté de Flandre. Son commerce principal consiste en toiles de toute espèce, dont voici les qualités;

Toiles bleuâtres, dites *applomades*, de la largeur d'une aune à $\frac{5}{4}$;

Dites de fil bleu et blanc à carreaux rayées et de différens desseins, d'une aune à $\frac{6}{4}$ de large;

Dites écrues entièrement d'étoupe, dites *prezilles*, de $\frac{6}{4}$ de large;

Dites écrues de la seconde étoupe, dites *brabantilles*, de 1 $\frac{5}{8}$ d'aune;

Dites écrues, moitié étoupe et moitié lin, dites *brabantes crudos* ou *bitres*, de $\frac{11}{8}$ d'aune de largeur;

Dites écrues supérieures ou à demi-blanches, qu'on nomme *brabantes gantes*, de $\frac{4}{5}$ à $\frac{13}{8}$ de large;

Dites entièrement de lin de $\frac{5}{4}$ à $\frac{7}{4}$ de large, nommées *brabantes floretes communes*, blanchies à un lait;

Dites *brabantes floretes superfines*, même largeur, blanchies à trois laits;

Dites de lin superfines, qu'on nomme *hollandas finas*, blanchies et lavées dans la dernière perfection, depuis une aune jusqu'à $\frac{7}{4}$ d'aune de large, de différentes qualités.

Outre ces diverses sortes de toiles ci-dessus, il s'en fabrique en Flandre de plusieurs autres espèces, entr'autres celles de deux aunes de large, pour servir étant blanchies à faire des draps de lits. On en fait même de la largeur de quatre aunes, à l'usage des grands lits.

Il se fabrique également, dans la province de Flandre, une prodigieuse quantité de linge de table de toutes les qualités. Enfin, on fabrique en Flandre, et particulièrement à Gand, de toutes sortes de fil de lin du pays, fils à coudre, à broder, à faire des dentelles. En voici les différentes sortes:

Toutes sortes de fils gris et de couleur, fils moitié blancs ou gris blancs, de 14 à 20 patars environ la livre.

Fils à demi-livre tout-à-fait blancs, de 24 à 60 patars la liv.

Dits à numéros en petits échevaux de 50 fils chacun, depuis le n°. 12 jusqu'au n°. 200, de divers prix.

Courtrai.

Cette ville a des fabriques considérables de toiles.

Bruges.

La proximité d'Ostende et la commodité des canaux qui facilitent la communication avec cette Ville maritime, sont cause que les commerçans ont tourné le plus fort de leur négoce du côté de la mer. Il se fabrique à Bruges et aux environs de belles toiles, qui passent pour toiles de Hollande. Il s'y fabrique aussi des étoffes de laine, quantité de bazins et quelques camelots. Il y a en outre une belle fabrique impériale de siamoises, et les dentelles de Bruges passent pour des dentelles de Malines, et se vendent comme telles.

Ostende.

Port considérable des Pays-Bas Autrichiens, et des mieux situés pour faire un grand commerce. Le flux qui y monte par la petite rivière Geule, à l'embouchure de laquelle la ville est située, porte les plus grands navires jusqu'au milieu de son enceinte, où ils sont en pleine sûreté dans les deux ports qu'y forment les eaux de la rivière et de la mer. La situation d'Ostende est une des meilleures qu'on puisse désirer pour faire un grand commerce, cette ville se trouvant très-proche de la mer, et placée à l'entrée de la manche, la mer du nord à sa droite et l'océan à sa gauche. Elle est entourée d'un pays fertile et peuplé d'habitans industrieux.

qui entretiennent avec l'étranger un grand commerce en marchandises la plupart fabriquées par eux-mêmes. Mais le commerce d'Ostende n'est jamais aussi important que lorsque les Hollandais sont en guerre avec quelque puissance de l'Europe, et principalement avec l'Angleterre. Alors la plus grande partie des marchandises que les villes de Hollande expédient à l'étranger ou reçoivent du dehors, passent par le port d'Ostende. Il en est de même lorsque l'Angleterre se trouve en guerre principalement avec la France, alors les articles de ses fabriques et de son commerce passent la plus grande partie par Ostende dans l'étranger, et j'ai reçu moi-même à Gènes des étoffes de Manchester par voie d'Ostende, d'Anvers et de Milan, dont le transport ne coûtoit pas autant que la prime d'assurance de Hull à Gènes, dans la dernière guerre entre l'Angleterre et la France.



AUGUSTE OU AUSBOURG.

GRANDE, belle, fameuse et ancienne ville d'Allemagne; capitale du cercle de Suabe. Elle prit son nom de l'Empereur Auguste; et pour la distinguer des autres villes du même nom, on la nomma *Augusta Vindelicorum*, peuples de l'Ilirie. Il est à remarquer que de toutes les autres villes de ce nom, c'est la seule qui ait conservé son ancien nom et sa gloire, malgré les malheurs auxquels elle a été sujette. L'an 451 elle fut presqu'entièrement ruinée par Attila. Elle demeura environ 550 ans colonie romaine sous les Goths, les Francs et sous les Empereurs Français. Elle fut honorée de divers priviléges par les Empereurs Allemands, et érigée en ville Impériale. C'est dans le palais épiscopal de cette ville où la célèbre confession de foi du nom d'icelle, fut présentée à l'Empereur Charles V par Luther et Melanchthon. Elle n'est plus si commerçante qu'elle étoit autrefois, son commerce ayant diminué à mesure que celui des Hollandais s'est augmenté. Cette ville est entre la *Werdach* et la *Lech*, à 12 lieues N. O. de Munich, 25 S. de Nuremberg, 50 E. de Strasbourg, 80 O. de Vienne; longit. 28, 25, lat. 48, 24.

Écritures.

On tient les écritures à Auguste en florins de 60 creutzers; ses monnoies de change sont les suivantes, savoir :

Le reisdaler y vaut 1 ½ florins, 90 creutzers, ou 22 ½ batz.

Le florin 60 creutzers, 15 batz, ou 20 gros d'Empire.

1 batz vaut 4 creutzers, ou 16 penings.

1 gros d'Empire vaut 3 creutzers, ou 12 dits.

Ces monnoies ont trois valeurs, *argent de giro* ou de change, *argent courant* et *argent blanc*, ou *muntzen.*

L'*argent de giro* ou valeur de change, est destiné pour les opérations des lettres de change, et vaut 27 p. % plus que l'argent courant.

L'*argent courant* d'Auguste est maintenant de la même valeur que l'argent courant de convention, dont les monnoies ont une valeur fixe et constante dans cette ville. La valeur de cet argent est de 20 p. %, meilleure que celle de l'argent blanc ci-dessus.

L'*argent blanc muntzen* est composé de nouvelles monnoies, frappées par la ville même, et qui sont des pièces d'argent d'un titre fort bas, de la valeur depuis 1 florin de 60 creutzers jusqu'à 1 creutzer.

Monnoies réelles.

	florins	creutz.	
Le ducat d'or qui vaut environ 1 p. % plus ou moins	4	12	cour.
Le florin d'or	3		cour.
Le reisdaler d'espèce de constitution .	2	12	cour.
Ledit d'espèce de convention	2		cour.

Le florin de billon de 60 creutzers, le demi florin de 30 et des pièces de 20, 15, 12, 10, 7 ½, 5, 4, 3, 2 ½, 2 et 1 creutzer.

Ces dernières monnoies sont ce qu'on nomme *argent blanc* de la susdite ville, et elles y sont très-abondantes et le plus répandues parmi le peuple; elles y perdent 20 p. % contre l'argent courant, et 52 ½ p. % contre l'argent de giro ou de change.

Monnoies étrangères.

Elles ont également cours à Auguste ; mais elles sont évaluées à des prix qui varient suivant les circonstances.

Cours des changes d'Auguste.

Amsterdam	112 $\frac{1}{3}$ reisdalers de change pour 100 reisdalers banco d'Amsterdam.
Hambourg	113 dits pour 100 *idem* de Hambourg.
Leipsick	99 $\frac{1}{2}$ dits courans pour 100 dits courans.
Bolzane	99 flor. courans pour 100 flor. *moneta longha.*
Londres	9 florins $\frac{1}{6}$ dits pour 1 liv. sterling.
Paris et Lyon	115 $\frac{1}{4}$ flor. cour. pour 100 écus de 60 s. tournois.
Saint-Gall	100 flor. de change pour 118 florins de change.
Venise	99 $\frac{1}{2}$ reisdalers de change pour 100 ducats banco.
Vienne	1 à $\frac{1}{2}$ p. % de bénéfice ou perte à la lettre.
Gènes	63 sols hors de banque pour 1 flor. courant.
Livourne	189 florins courans pour 100 piast. de 8 réaux.
Milan	68 sols courans pour 1 flor. courant.

Usances.

On y fournit les lettres de change sur ces diverses places le plus souvent à usance, et quelquefois sur la France et l'Angleterre à 1 et 2 mois de date.

L'usance

L'usance y est comptée pour 15 jours après celui de l'acceptation. Deux usances sont 30 jours depuis la même époque, demi-usance 8 jours, et 1 ½ usance 23 jours.

Jours de faveur.

Les lettres de change y sont payées ordinairement les mardi de chaque semaine, ce qui fait qu'elles jouissent, tantôt d'un seul jour de faveur, et quelquefois jusqu'à 8, parce que celles dont le jour de l'échéance tombe un lundi doivent être acquittées le lendemain; au lieu que celles dont l'échéance tombe le mardi, ne doivent être payées que le mardi de la semaine suivante.

Les lettres de change à simple vue doivent être payées dans les 24 heures de leur présentation.



Change d'Auguste sur Amsterdam.

Réduction de flor. 1284 15 sols banco, en flor. et creutzers courans au change de 112 $\frac{1}{3}$ reisdalers de change, pour 100 reisdalers banco d'Amterdam, par la règle conjointe.

Si 1 florin banco d'Amsterdam vaut 20 sols banco,
50 sols banco . . . . 1 reisdaler banco,
100 reisdalers banco . . . . 112 $\frac{1}{3}$ reis. de change,
100 reisdalers de change . . . . 127 reisdal. courans,
2 reisdalers courans . . . . 3 florins courans,
comb. fl. 1284 15

20000
50

1000000 diviseur.

381
112 $\frac{1}{3}$

762
381
381
127 le $\frac{1}{3}$

42799
20

855980
1284 15 sols banco.

3423920
6847840
10271760
427990 pour 10 s. la $\frac{1}{2}$
213995 pour 5 dit la $\frac{1}{2}$

1099|720305
60 creutz.

43|218300

Produit florins 1099 43 creutzers courans d'Auguste.

Change d'Auguste sur Hambourg.

Réduction de 1228 marcs 12 sols lubs banco en florins et creutzers courans d'Auguste, au change de 113 reisdalers de change, pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 3 marcs lubs banco valent 1 reisd. b. à Hambourg,
100 reisdalers banco . . 113 reisdalers de change,
100 reisdalers de change . . 127 dits courans.
2 dits courans. . . . . . 3 florins courans.
comb. marcs 1228 12 s.

20000 diviseur.

fl. 881 41 creutzers courans d'Auguste.

791
1356

14351
1228 12 sols.

114808
28702
172212
7175 30 pour 8 sols la ½
3587 45 pour 4 dits la ½

17633791 15 creutzers.
163379
33791
13791
60 creutzers.

827460
15 ci-dessus.

827475
27475
7475

Change d'Auguste sur Leipsic.

Réduction de reisdalers 866 3 bons gros de Leipsic, en florins et creutzers courans d'Auguste, au change de 99 ¼ reisdalers d'Auguste pour 100 reisdalers courans de Leipsic, par la règle conjointe.

Si 100 reisdalers de Leipsic font 99 ¼ reisdalers d'Auguste,
2 reisdalers d'Auguste . . . 3 florins *idem.*
comb. reisd. 866 3

200 8 fract. de contre	297 ¾
1600	297 ¾ 866 3
fl. 1289 26 creutzers courans d'Auguste.	1782 1782 2376 37 ⅛ pour 3 bons gros le ⅛ 433 216 4/8 pour les ¾
	257888 ⅝
	2063109 4631 14310 15109 709 60 creutzers.
	42540 10540 940

Change d'Auguste avec Bolzane.

Réduction de florins 940 10 creutzers de Bolzane, en florins et creutzers courans d'Auguste, au change de 99 florins d'Auguste pour 100 florins monnoie longue de Bolzane.

	florins	940	10
déduisez	1 p. $\frac{0}{0}$.	9	24
	florins	930	46 creutzers d'Auguste.

Change d'Auguste sur Londres.

Réduction de l. 159 13 sols 6 deniers sterlings, en florins et creutzers courans, au change de 9 $\frac{1}{6}$ florins pour 1 livre sterling.

	l. 159	13	6 sterlings.
à multiplier par	9	10	creutzers ou $\frac{1}{6}$.
	1431		
	26	30	pour 10 creutzers le $\frac{1}{6}$.
	4	35	pour 10 sols la $\frac{1}{2}$.
		55	pour 2 dits le $\frac{1}{5}$.
		27 $\frac{1}{2}$	pour 1 dit la $\frac{1}{2}$.
		13 $\frac{3}{4}$	pour 6 den. la $\frac{1}{2}$.
	florins 1463	41 $\frac{1}{4}$	creutzers d'Auguste.

Change d'Auguste sur Paris et Lyon.

Réduction de l. 2346 16 8 tournois en florins et creutzers d'Auguste, au change de florins 115 $\frac{1}{4}$ d'Auguste pour 100 écus de l. 3 tournois.

Si l. 300 tour. font fl. 115 $\frac{3}{4}$. comb. l. 2346 16 8 tournois.

à multip. par 115 45 creutz. ou $\frac{3}{4}$.

flor. 905 29 creutzers d'Auguste.	11730		
	2346		
	2346		
	1173		p. 30 cr. la $\frac{1}{2}$
	586	30	p. 15 dits la $\frac{1}{2}$
	57	52 $\frac{1}{2}$	p. 10 sols la $\frac{1}{2}$
	28	56 $\frac{1}{4}$	p. 5 dits la $\frac{1}{2}$
	5	47 $\frac{1}{4}$	p. 1 dit le $\frac{1}{5}$
	2	53 $\frac{5}{8}$	p. 6 den. la $\frac{1}{2}$
		57 $\frac{6}{8}$	p. 2 dits le $\frac{1}{3}$
	271645	57 $\frac{3}{8}$	
	1645		
	145		
	60		creutzers.
	8757		
	2757		
	57		

Change d'Auguste sur Saint-Gall.

Réduction de florins 652 15 creutzers courans de St.-Gall, en florins et creutzers d'Auguste, au change de florins 118 de change de Saint-Gall, pour 100 florins de change d'Auguste, par la règle conjointe.

Si 1383 fl. cour. de St.-Gall font 1190 fl. de chan. de St.-Gall,
118 fl. de change *idem* .... 100 dits d'Auguste.
100 fl. de change d'Auguste .. 127 dits cour. d'Auguste.
comb. fl. 652 15 creut.

11800	12700
1383	1190
35400	1143000
94400	12700
35400	12700
11800	
	1511300|00
1631940|00 diviseur	652 15 creutzers.
flor. 604 1 creutzer courans d'Auguste.	302260
	755650
	906780
	37782 30 pour 15 creutz. le ¼
	98574542 30 creutzers.
	658142
	5366
	60 creutzers.
	321990
	158796

Change d'Auguste sur Venise.

Réduction de ducats 894 16 gros banco, en florins et creutzers courans d'Auguste, au change de 99 ½ reisdalers de change, pour 100 ducats banco de Venise, par la règle conjointe.

Si 100 ducats banco font	99 ½	reisd. de change	d'Auguste
100 reisd. de change,	127	dits courans . .	
2 reisdalers courans	3	florins courans	
		comb. 894 ducats 16 gros.	

20000

flor. 1695 49 creut. d'Auguste.

381
99 ½

3429
3429
190 ½

37909 ½
894 16 gros.

151636
341181
303272
18954 45 pour 12 gros la ½
6318 15 pour 4 dits le ⅓
447 pour la ½

33916366
139163
191636
116366
16366
60 creutzers.

981960
181960
1960

Change

Change d'Auguste sur Gènes.

Réduction de piastres 874 6 8 hors de banque, en florins et creutzers d'Auguste, au change de 63 sols hors de banque pour 1 florin.

Si 63 sols hors de b. font 1 fl., comb. piast. 874 6 8
à multip. par 115 sols

fl. 1596 courans d'Auguste.

4370
874
874
38 4 p. 6 s. 8 le $\frac{1}{3}$

100548 4
375
604
378

Change d'Auguste sur Livourne.

Réduction de piastres 698 2 sols de 8 réaux, en florins et creutzers courans, au change de 189 florins pour 100 piastres.

Si 100 piastres font 189 florins, comb. p. 698 2
à multip. par 189

6282
5584
698
18 54 p. 2 s. le $\frac{1}{10}$

1319|40 54
60
24|54

Produit florins 1319 24 creutzers.

Change d'Auguste sur Milan.

Réduction de l. 2684 12 sols courans, en florins et creutzers, au change de 68 sols courans pour 1 florin courant.

Si 68 sols font 1 flor., comb. l. 2684 12 sols
à multip. par 20 sols

flor. 789 35 creutzers	53692	sols
courans d'Auguste.	609	
	652	
	40	
	60	creutzers.
	2400	
	360	
	20	

Poids de l'or et de l'argent.

Ces métaux se pèsent à Auguste au marc, qui se divise en 16 loths de 64 quintins ou de 256 pfenings.

1 loth est composé de 4 quintins ou de 16 pfenings.
1 quintin ou quart de 4 pfenings.
100 marcs d'Auguste font 96 marcs poids de troye de Holl.

Poids de commerce.

Le quintal est composé de 100 livres, il y en a de deux sortes, savoir; l'un y est nommé *frohngewicht*, dont la livre pèse 33 $\frac{1}{4}$ loths; l'autre, dont la livre se compose de 32 loths, se nomme *kramgewicht;* ces deux termes se rapportent à ceux de poids de voiture, et de poids marchand ou de commerce.

100 l. poids de commerce font 96 à $\frac{1}{4}$ l. poids de voiture.

100 l. poids de voiture font 99 $\frac{1}{2}$	l. poids de com. d'Amsterd.
100 l. poids de commerce 95 $\frac{1}{2}$	

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *schaff*, qui contient 8 metzens, de 4 vierlings; celui-ci a 4 vierthels, et le vierthel 2 mesles.

100 metzens font 54 fas à Hambourg.

Mesures pour les liquides.

Le fuder ou tonneau contient 8 jez.

1 jez . . . . 2 muddens.

1 mudden . . . . 6 besons.

1 beson . . . . 8 maas.

1 maas . . . . 2 seidels.

Mesure longue.

Elle s'appelle *elle* ou *aune*; il y en a de deux espèces. La grande aune contient 270 $\frac{1}{5}$ lignes de France, et la petite n'en contient que 262 $\frac{1}{5}$: ainsi,

193 $\frac{4}{5}$ grandes aunes d'Auguste	font 100 aunes de Paris.
200 petites aunes	

Pied d'Auguste.

Le pied est la demi-aune petite ci-dessus, ou 131 $\frac{1}{10}$ lignes de France: ainsi,

30 pieds d'Auguste font 31 pieds de Hambourg.

18 dits . . . . 17 dits du Rhin.

73 dits . . . . 71 dits Anglais.

34 dits . . . . 31 dits de France.

100 dits . . . . 104 $\frac{1}{5}$ dits d'Amsterdam.

BARCELONE.

BELLE, grande, riche, forte, commerçante, et l'une des principales villes d'Espagne, capitale de la Catalogne. D'après l'opinion générale des historiens, on attribue la gloire de la fondation de cette ancienne et illustre ville, à la famille punique des *Barcinos*, en la personne du fameux Amilcar Barca, Général des Carthaginois, et père du Grand Annibal, 250 ans environ avant l'ère chrétienne, ou l'an de Rome 522. Effectivement elle conserve encore aujourd'hui, sans la moindre altération, son ancien nom de *Barcino*, malgré que Pline la nomme *Colonia Faventia*, pour la distinguer des autres villes de l'Espagne Tarragonaise au temps des anciens Romains. Elle n'étoit pas fort considérable anciennement, quoiqu'elle fût la capitale des *Laletans*. Ataulphe, Roi des Wisigoths, s'en rendit le maître, et y fut tué en 416 de J. C. Elle fut aussi la victime de l'irruption générale des Maures en Espagne; mais le courage des Catalans, soutenu par les armes de Louis le Pieux, Roi de France, parvint à les chasser de leur ville et de ses environs en 805, et la Catalogne fut constituée en fief à la dynastie Charlevingienne, sous le titre de Comté: et c'est alors que cette Comté commença à être connue sous le nom de *Gotolonia*.

Cette ville est située dans une vaste plaine sur la Méditerranée, au milieu de la côte maritime de la Catalogne, dans une situation des plus agréables, ce qui favorise son grand commerce, à 18 lieues E. de Tarragone, 45 N. de l'Isle de Mayorque, 100 N. E. de Madrid, longit. 19, 50, latit. 41, 26.

Écritures.

Les écritures se tiennent à Barcelone, ainsi que dans toute la Catalogne, en livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers Catalans.

Monnoies de change ou imaginaires.

SAVOIR:

La livre catalane et le sol catalan ci-dessus.

Le réal de platte qui vaut 16 quartos, ou 3 sols et 6 deniers catalans.

Le réal ardit ou catalan, 9 quartos, ou 2 sols catalans.

La piastre courante ou de change vaut 28 sols catalans, 8 réaux de platte, 272 maravedis de platte, 128 quartos, 15 réaux de veillon, et 2 maravedis, ou 512 maravedis de veillon.

La pistole de change vaut l. 5 12 s. ou 56 réaux catalans, 4 piastres de change, et 32 réaux de platte.

La pistole, qui est imaginaire depuis le 17 juillet 1779, dont l'on se sert à Barcelone pour le change sur Gènes, vaut l. 7 catalanes, 5 piastres de change, 40 réaux de platte, 70 réaux catalans, ou 75 réaux de veillon et 10 maravedis.

Le ducat de change vaut 38 sols 7 deniers et 8 abos de deniers, 11 réaux de platte et 1 maravedis, ou 375 maravedis de platte.

Le ducat veillon vaut 11 réaux de veillon, ou 374 maravedis de veillon.

Égalité des monnoies ci-dessus entr'elles.

5 piastres de change ou 40 réaux de platte, égales, à . . . . l. 7 catalanes.
4 piastres *idem*, ou 32 dits, à . . . . . 5 12 dites.
272 ducats de change, à . . . . 525 dites.
119 réaux catalans, égaux à 128 réaux de veillon.
21 deniers catalans *idem*, à 32 maravedis de veillon.
34 maravedis de platte, à 64 dits *idem*.

Correspondance de la monnoie catalane avec celle des autres Provinces d'Espagne.

L. 21	catalanes ne font que l.	17	mayorquines.
1 15	dites	1	jaquese d'Arragon.
1 8	dites valeur d'une piastre courante vaut.	20	à Ivice.
		1	ou piastre à Valence.
			10 réaux à Valence.
			10 réaux aux Canaries.
1 10	dites, ou 4 pièccettes font	1	piastre de 8 de Mahon.

Cours des monnoies d'or.

	pièces.	quar.	liv.	sols	den.
La quadruple vieille.	80	10	30	2	$2\frac{1}{2}$
La demi *idem*.	40	5	15	1	$1\frac{1}{4}$
La simple pistole *idem*.	20		7	10	
La quadruple neuve de 1771, en sus.	80		30		
La demi *idem*	40		15		
La simple pistole *idem*	20		7	10	
La demi *idem* . . . . ;	10		3	15	
La piastre ou durillo d'or vieux. . . .	5	$10\frac{1}{2}$	1	19	$10\frac{1}{2}$
Ladite d'or neuf depuis 1786. . . .	5		1	17	6

Cours des monnoies d'argent.

	pièces.	quar.	liv.	sols	den.
La piastre ou duro d'argent.	5		1	17	6
La demi.	2½			18	9
Le quart.	1¼			9	4½
Le huitième.		21¼		4	8¼
Le seizième.		10⅝		2	4⅛
La pièce d'argent ou provinciale. . .		34		7	6
La demi-pièce.		17		3	9
Le quart de pièce ou réal de veillon effectif.		8½		1	10½

Monnoies de cuivre.

La pièce de 2 quartos dont les 3 quartos font 8 deniers catalans.

La pièce de 1 quarto, le 1½. . . . . 4 dits.

Le demi-quarto }
Le maravedis } ensemble. . . . . 2 dits.

Le denier catalan ou ardit. . . . . 1 dit.

Cours des changes de Barcelone.

Lorsque Barcelone change avec les Places ci-après, elle leur donne le certain; savoir:

A Paris, 1 pistole de change de l. 5 12 catalanes pour environ l. 15 4 tournois, sauf les révolutions.

A Amsterdam, 1 ducat de change de 375 maravedis de platte, pour environ 93½ deniers de gros.

A Londres, 1 piastre de change de 28 sols catalans, ou 272 maravedis de platte, pour environ 36½ deniers sterlings.

A Gènes, 1 pistole de l. 7 catalanes, ou 40 réaux de platte, pour environ l. 22 10 hors de banque.

Barcelone change également avec Cadix, Madrid et les autres villes du Royaume au pair, ou de ¼ à 1½ p % de bénéfice, ou de perte à la lettre.

Usances et jours de faveur.

L'usance des lettres de change tirées de l'Étranger sur Barcelone est de 60 jours de date ; mais on tire régulièrement sur les trois premières Places à 90 jours de date, et sur Gènes à 30 jours ; sur les villes d'Espagne à 8 jours de vue, et quelquefois à plus longue date.

Il n'y a aucun jour de faveur à Barcelone pour les lettres de change.

Opération du change de Barcelone sur Paris.

Réduction de l. 3684 6 4 tournois, en livres, sols et deniers catalans, au change de l. 15 4 tournois pour 1 pistole de l. 5 12 sols catalanes.

Si l. 15 4 tournois font l. 5 12 cat. combien l. 3684 6 4
20 sols. (*) à multip. par 5 12

sols 304 diviseur.

l. 1357 7 6 catalanes.

	18421	11	8
pour 10 sols la $\frac{1}{2}$	1842	3	2
pour 2 dits le $\frac{1}{5}$	368	8	7
	l. 20632	3	5
	20 sols.		
	412643 sols.		
	1086		
	1744		
	2243		
	115		
	20 sols.		
	2300		
	172		
	12 den.		
	2064		
	240		

(*) Voyez l'instruction de cette multiplication par l. 5. 12. à la page *ix* de ma Préface.

Change

Change de Paris sur Barcelone.

Réduction de pistoles 242 12 réaux de platte, 7 quartos, en livres, sols et deniers tournois, au change de l. 5 12, ou 1 pistole pour l. 15 4 tournois.

pistoles	242 12 7		
à multip. par	15 4	qui est le change.	
	1210		
	242		
	48 8	pour 4 sols	le $\frac{1}{5}$
	3 16	pour 8 réaux en 32	le $\frac{1}{4}$
	1 18	pour 4 dits en 8	la $\frac{1}{2}$
	2 4	pour 4 quartos	le $\frac{1}{16}$
	1 2	pour 2 dits	la $\frac{1}{2}$
	7	pour 1 dit	la $\frac{1}{2}$
tournois	l. 3684 6 1		

Change de Barcelone sur Londres.

Réduction de l. 250 8 4 sterlings, en livres, sols et deniers catalans, au change de 36 ½ deniers sterlings pour 1 piastre de change de 28 sols.

Si 36 ½ den. sterl. font 28 s. cat., combien l. 250 8 4 sterlings,
à multip. par 20 sols.

73 diviseur.

l. 2305 41 catalanes.

5008
12 deniers.

60100
à multip. par 1 8 s. ou 28 sols.

60100
12020 } p. 8 s. 2 fois le ⅕
12020 }

84140
2 frac. de contre.

168280
222
380
15
20 sols.

300
8
12 deniers.

96

Change de Londres sur Barcelone.

Preuve de l'opération qui précède.

Si 28 s. cat. font 36 ½ den. sterl. comb. l. 2305 4 1 catalanes,

à multip. par 36 ½

deniers 60100 sterlings

13830

prenez le $\frac{1}{12}$ 5008 sols 4 den. 6915

1152 ½ pour la ½

prenez la ½ 250 8 s. 4 den. sterl. 7 ⅕ pour 4 sols le ⅕

⅕ pour 1 den. le $\frac{1}{48}$

84140

20 sols.

1682800

028

000

Change de Barcelone sur Gènes.

Réduction de l. 3841 16 sols hors de banque, en livres, sols et deniers catalanes, au change de l. 22 10 hors de banque, pour l. 7 catalanes.

Si l. 22 10 hors de b. font l. 7 cat. comb. l. 3841 16 hors de b.

20 sols	à multip. par	7
450 diviseur.		26892 12
		20 sols.
l. 1195 4 6 catalanes.		537852
		878
		4285
		2552
		102
		20 sols.
		2040
		240
		12 deniers.
		2880
		180

Change de Barcelone sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 2540 15 sols, en livres, sols et deniers catalans, au change de 93 ½ deniers de gros pour 1 ducat.

Si 93 ½ d. de gros font 1 duc. comb. b. fl. 2540 15 sols,
à multip. par 40 deniers de gros.

187 diviseur.

duc. 1086 19 s. de duc.

101600
20 pour 10 sols la ½
10 pour 5 dits la ½

101630 deniers de gros.
2 fract. de contre.

203260
1626
1300
178
20 sols.

3560
1690
07

Si 272 duc. font l. 525 cat. comb. duc. 1086 19 sols.

à multip. par 525

l. 2097 19 5 catalanes.

	5430	
	2172	
	5430	
pour 10 sols	262 10	la $\frac{1}{2}$
pour 4 dits	105	le $\frac{1}{5}$
pour 5 dits	131 5	le $\frac{1}{4}$
	570648 15	
	2664	
	2168	
	264	
	20 sols.	
	5295	
	2575	
	127	
	12 deniers.	
	1524	
	164	

Réduction de banco florins 2540 15 sols d'autre part, par la règle conjointe.

Si 1 florin de banque vaut 40 deniers de gros,
93 $\frac{1}{2}$ deniers de gros . . . . 1 ducat,
272 ducats . . . . 525 livres catalanes,
comb. ban. flor. 2540 15.

186	21000	
651	2540 15	
186		
136 pour la $\frac{1}{2}$	840000	
	105000	
25432 diviseur.	42000	
	10500	pour 10 sols la $\frac{1}{2}$.
l. 2097 19 6 catalan.	5252	pour 5 dits la $\frac{1}{2}$.
	53355750	
	249175	
	202870	
	24846	
	20	sols.
	496920	
	242600	
	13712	
	12	deniers.
	164544	
	11952	

Il résulte de cette opération 1 denier de plus par rapport aux fractions qui se perdent dans l'opération précédente.

On trouvera l'instruction de la règle conjointe à la fin du second tome.

Réduction de liv. 2097 19 6 catalanes en banco florins, sols et deniers, au même change de 93 ½ deniers de gros pour 1 ducat de change, par la règle conjointe.

Si l. 525 catalanes font 272 ducats,
1 ducat . . . . 93 ½ deniers de gros,
40 denier de gros. 1 banco florin,
combien l. 2097 19 6.

210|00

ban. flor. 2540 15 sols.

816
2448
136 pour la ½.

25432
2097 19 6

178024
228888
508640
12716 pour 10 sols la ½
5086 8 pour 4 le ⅕
6358 ? pour 5 le ¼
635 16 pour 6 deniers le $\frac{1}{10}$

533557|00 4
1135
855
157
20 sols.

3144
1044
4

Change

Change de Barcelone sur Madrid ou Cadix.

Supposez qu'on ait pris ou négocié une lettre de p. 2000 de 8 réaux sur une desdites deux places, à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. de perte à la lettre, pour découvrir combien on doit payer ou recevoir pour icelle, dites.

Si 100 $\frac{1}{2}$ restent à 100, à comb. p. 2000

à multiplier par 100

201

200000

2 frac. de contre.

piastres 1990 11 deniers à payer ou à recevoir.

400000
1990
1810
10
20 sols.

200
12 deniers.

2400
590
189

Par contre. Si la négociation s'est faite à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. de bénéfice à la lettre, posez piastres 2000 :

Ajoutez-y $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ 10;

Et on aura à payer p. 2010 ou à recevoir.

Méthode en usage dans la douane de Barcelone, pour réduire les maravedis en livres catalanes.

Supposez	192520 maravedis.	
prenez la $\frac{1}{2}$	96260	
idem le $\frac{1}{4}$	24065	
encore le $\frac{1}{4}$	6017	la frac. est au bénéfice de la douane.
résultent :	126342 den. catalans.	
prenez le $\frac{1}{12}$ s.	10528 6 deniers.	
prenez la $\frac{1}{2}$ l.	526. 8 s. 6 d. catalans.	

Poids de l'or, de l'argent et des bijoux.

Ces métaux, ainsi que les perles et les pierres précieuses, s'y pèsent au marc de 8 onces ; l'once se divise en 4 quartos, le quarto en 4 argensos, et l'argenso en 36 granos ; ainsi le marc contient 4608 granos ou grains.

Chaque grano catalan pèse autant que 1 $\frac{1}{6}$ grain du poids d'argent de Castille ; ainsi 6 marcs de Catalogne font 7 marcs de Castille.

Poids de commerce.

Il se nomme quintal, composé de 4 arobes de 26 l. chacune, ou de 104 l. de 12 onces. La *carga* y est comptée pour 3 quintaux ou 12 arobes.

RAPPORT du quintal catalan de 104 l. avec les poids des places ci-après ; SAVOIR,

VILLES.	POIDS D'ICELLES.	VILLES.	POIDS D'ICELLES.
A		C	
Agde.	106 ½ l.	Cadix.	91 l.
Alep.	18 ½ Rotoli de 720 drach.	Caire.	71 ½ Minas.
		. . . .	98 ¾ Rotoli.
Dito.	33 ½ Ok de 44 dites.	Calais	84 l. poids pesant.
Alexandrie d'égypte. . . .	45 ½ Zauri rotoli.	. . . .	101 l. poids léger.
. . . .	70 ½ Zaidino rotoli.	Canaries. . . .	92 l.
. . . .	100 Forfori dits.	Carthagène. .	91 l.
. . . .	56 ½ Minas dits.	Castille.	91 l.
Alger	90 ⅓ Rotoli.	Cette	106 ½ l.
Alicante. . . .	79 l. de 18 onces.	Chypre.	18 ¾ Rotoli.
Altona	88 l.	Civita-vecchia.	121 ½ l.
Amsterdam. . .	86 ⅔ l.	Cologne. . . .	91 l.
Ancone	125 l.	Constantinople	33 ½ Ok.
Anvers.	91 l.	. . . .	72 Rotoli.
Archangel. . .	104 l.	Copenhague. .	86 l.
Arragon. . . .	120 l.	Corfou.	104 ⅓ l.
		Corse	124 l.
		Cracovie. . . .	105 ⅓ l.
B		D	
Bayonne . . .	87 ½ l.	Danemarck . .	86 l.
Bergen.	86 l.	Damas.	24 Rotoli.
Berlin	91 l.	Dantzick . . .	98 l.
Berne.	82 l.	Delft.	86 ⅔ l.
Bilbao.	87 ⅓ l.	Deventer. . . .	91 l.
. . . .	92 ⅔ l. poids de fer.	Dieppe	86 ⅔ l.
. . . .	96 ½ l. poids de morue.	Dordrecht. . .	86 ⅔ l.
		Dublin.	93 l.
Bordeaux . . .	86 ⅔ l.	Dunkerque . .	100 l.
Bolzane. . . .	85 l.		
Brême.	85 ½ l.	E	
Bruxelles. . . .	91 l.	Edimbourg. . .	87 l.

VILLES.	POIDS D'ICELLES.
Elbing.	100 l.
Embden. . . .	86 l.
F	
Falmouth. . .	93 l.
Faro.	98 l.
Ferrare. . . .	126 $\frac{1}{5}$ l.
Fez.	91 l.
Flensbourg. . .	82 l.
France.	87 $\frac{1}{3}$ l. poids de marc
Friedrichshald.	86 l., et le schipond rend à Barcelone 390 l.
G	
Gallipoli. . . .	95 Rotoli.
Gènes	130 l. poids ſubtil.
Genève.	87 l. gros poids.
. . . .	93 $\frac{1}{3}$ l. poids léger.
Gothenbourg. .	1 Schipond de fer rend à Barcelone 332 l.
H	
Hambourg . .	88 $\frac{1}{3}$ l. p. de commer.
. . . .	91 l. de Cologne.
Hâvre de grâce.	81 $\frac{1}{5}$ l.
Holstein. . . .	88 $\frac{1}{2}$ l.
Hull.	89 $\frac{3}{5}$ l.
K	
Konigsberg . .	91 l. nouveau poids.
L	
Lacédémone. .	95 Rotoli.
Leipsic.	92 l. p. de commer.
Liebau.	102 l.
Lyon.	101 l. poids de ville.
. . . .	93 l. poids de soie.
Lille	92 l. poids pesant.
. . . .	99 $\frac{2}{3}$ l. dito léger.
Lisbonne . . .	93 $\frac{1}{4}$ l.
Livourne. . . .	122 l.
Londres. . . .	93 $\frac{1}{5}$ l. du quintal de 112 l.
L'orient. . . .	87 $\frac{1}{2}$ l.
Lublin.	107 $\frac{1}{2}$ l.
Lubeck. . . .	88 $\frac{1}{4}$ l.
M	
Madère.	95 $\frac{1}{2}$ l.
Madrid.	91 l.
Mahon.	100 l.
Malaga.	91 l.
Malte.	53 Rotoli.
Marseille. . . .	106 $\frac{1}{2}$ l. poids de table.
Mayorque. . .	100 l.
Mecque. . . .	93 Rotoli.
Medine.	*idem.*
Memmel. . . .	104 l.
Messine. . . .	135 l. de 12 onces.
Milan.	129 l. poids subtil.
Moka.	32 $\frac{1}{2}$ Maons.
Monaco. . . .	130 l.
Montpellier. . .	106 $\frac{1}{4}$ l.
Morée.	107 l. poids de com.
. . . .	86 l. poids de soie.
Moscou. . . .	105 l.
N	
Nantes	87 $\frac{1}{3}$ l.
Naples.	134 l. de 12 onces.
. . . .	48 Rotoli.
Navarre. . . .	114 l.

VILLES.	POIDS D'ICELLES.
Narva.	91 $\frac{3}{4}$ l.
Nègrepont. . .	80 Rotoli.
Newcastle. . .	88 $\frac{1}{2}$ l.
Nimègue. . . .	86 $\frac{1}{2}$ l.
Nice	132 $\frac{1}{6}$ l.
Norvège. . . .	86 l.
Nuremberg. . .	84 l.
O	
Ostende. . . .	91 $\frac{1}{2}$ l.
P	
Palerme. . . .	135 l. de 12 onces.
. . . .	54 Rotoli sotili.
. . . .	48 dits grossi.
Paris	87 $\frac{1}{3}$ poids de marc.
Parme.	126 $\frac{1}{2}$ l.
Patras.	156 $\frac{1}{2}$ l. p. de com.
. . . .	86 l. poids de soie
Pillau.	107 l.
Pologne. . . .	106 l. nouveau poids
Porto.	99 $\frac{1}{2}$ l.
Prague.	82 $\frac{1}{3}$ l.
R	
Revel	100 l.
Rhodes.	18 Rotoli.
Riga	103 l.
Rochelle . . .	87 $\frac{1}{3}$ l.
Rome.	121 $\frac{1}{4}$ l.
Rotterdam. . .	86 $\frac{1}{3}$ l. p. de com.
. . . .	91 $\frac{1}{2}$ poids léger.
Rouen	87 $\frac{1}{3}$ poids de marc.
. . . .	82 $\frac{1}{2}$ dito de vicomté
Russie.	105 l.
S	
Salé.	92 l.
St. Lucar. . . .	91 l.
St. Malo. . . .	87 $\frac{1}{3}$ l.
St. Pétersbourg	105 l.
St. Sébastian. .	87 $\frac{1}{3}$ l.
Saragosse. . .	120 l.
Sardaigne. . .	104 l.
Scio, Isle. . .	86 $\frac{1}{2}$ l.
Séville.	91 l.
Sicile.	Voyez Palerme.
Smyrne.	34 $\frac{4}{5}$ Ok.
. . . .	76 Rotoli.
Stettin.	91 $\frac{1}{2}$ l.
Stockholm. . .	99 $\frac{1}{3}$ l. poids de Victuailles.
. . . .	125 $\frac{1}{3}$ poids de fer.
. . . .	120 l. dito des Etats.
Stralsund. . . .	89 l.
Suède.	Voyez Stockholm.
T	
Tanger.	89 l.
Ténériffe. . . .	92 l.
Tetuan.	60 $\frac{1}{2}$ Rotoli.
Toulouse. . . .	103 l.
Tortose. . . .	104 l.
Trieste.	76 $\frac{1}{4}$ l. poids de Vien.
Tripoli de Barbarie. . . .	84 Rotoli.
Tunis.	85 Rotoli.
Turin.	116 l.
V	
Valence. . . .	119 l. de 12 onces.
Valenciennes. .	91 l.
Venise.	89 $\frac{1}{3}$ l. gros poids.
. . . .	141 $\frac{1}{2}$ l. poids subtil.
Vienne.	76 $\frac{1}{4}$ l.

VILLES.	POIDS D'ICELLES.	VILLES.	POIDS D'ICELLES.
W		Z	
Wismar	88 ½ l.		
Y		Zante et Cephalie. . . .	89 ½ l.
		Zélande. . . .	92 l.
Yper.	100 l.	Ziric-Zée. . . .	98 l.
Yvice.	100 l.	Zuften.	91 l.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle quartera, qui contient 12 cortans, et le cortan 4 picotins.

OBSERVATION.

Les grains se mesurent presque dans tous les endroits maritimes de la Catalogne à la quartère rasée, qui est à-peu-près par-tout égale, principalement quant aux bleds ; cependant celle de St. Feliu de Guixols et de Blanes, est de 1 ½ à 2 p. % plus forte que celle de Barcelone : par contre, 100 quarteras mesure de Tortose, ne rendent que 98 quarteras à Barcelone, parce qu'on y mesure les bleds à la demi-quartera.

On mesure les fèves à Blanes et à St. Feliu de Guixols à la quartère comblée ; d'après quoi :

116 à 117 quarteras de fèves grosses mesure de Barcelone. 113 à 114 dites de petites fèves *idem.*	ne rendent que 100 quarteras dans les deux endroits.

RAPPORT des mesures des grains des places ci-après, en quarteras de Barcelone.

VILLES.	MESURES.	QUARTERAS.
A		
Agde.	100 setiers.	90.
Alger.	3 cafis.	2 $\frac{2}{3}$.
Alicante.	1 cahis.	3 $\frac{3}{8}$.
Amsterdam. . . .	1 last.	42 à 43.
Ancone.	1 rubbio.	3 $\frac{9}{10}$ à 4.
Archangel. . . .	1 last.	47 à 48.
Arzeo.	3 cafis.	2 $\frac{1}{4}$.
Arragon.	1 cahiz.	2 $\frac{1}{2}$.
B		
Bayonne.	35 $\frac{1}{2}$ sacs.	43.
Bandon.	100 sacs.	211.
Benicarlo.	1 cahis.	2 $\frac{7}{8}$.
Bilbao.	125 fanegas.	100.
Bordeaux.	38 boisseaux.	43.
Brême.	41 scheffels.	43.
C		
Cadix.	128 fanegas.	100.
Carthagène. . . .	127 dits.	100.
Castelnaudary. .	100 setiers bled.	83.
Dito.	100 en grains.	102.
Castille.	128 fanegas.	100.
Cette.	100 setiers.	92.
Constantinople. .	82 kislos.	43.
Copenhague. . .	1 tonne.	2.

VILLES.	MESURES.	QUARTERAS.
Corck.	100 barils.	242 ½.
Corse.	32 stajas.	46.
D		
Dantzick.	60 scheffels.	43.
Denla.	1 cahis.	3 ¼.
Dieppe.	31 mines.	46.
Dordrecht. . . .	3 hoedts.	43.
Dunkerque. . . .	1 razière.	2 ⅓.
E		
Elbing.	1 last.	43.
Embden.	15 ½ tonnes.	43.
F		
Faro.	4 ⅕ alquières.	1.
Ferrare.	1 moggio.	8 ⅞ à 9.
G		
Gènes.	100 émines.	165.
H		
Hambourg. . . .	1 last.	47 à 48.
Hâvre de Grâce.	2 boisseaux.	1.
Hontfleur.	80 boisseaux.	46.
K		
Konigsberg. . . .	57 nouveaux scheffels.	43.
L		
Liebau.	50 loofs.	46.

VILLES.	MESURES.	QUARTERAS.
Limerick.	1 tonne.	$19 \frac{9}{10}$.
Lisbonne.	1 moyo.	$11 \frac{1}{2}$.
Livourne.	100 sacs.	101 à 102.
Londres.	1 quarter.	4.
Dito.	2 winchester bushels.	1.
Lubeck.	2 scheffels de bled. .	1.
M		
Madrid.	128 fanegas.	100.
Malaga.	127 dits en bled.	100.
Malte.	1 salme.	$4 \frac{1}{12}$.
Mahon.	96 quarteras.	100.
Marseille.	100 charges	225.
Mayorque.. . . .	98 quarteras.	100.
Memmel.	65 scheffels.	46.
Messine..	Voyez Palerme.	
Middelbourg. . .	$41 \frac{1}{2}$ sacs.	43.
Morlaix..	$2 \frac{1}{6}$ tonneaux.	46.
Munden..	1 malter..	$2 \frac{1}{4}$.
N		
Nantes.	1 tonneau..	22.
Naples.	$5 \frac{1}{2}$ tomoli.	$4 \frac{1}{4}$.
Narbonne.. . . .	100 setiers..	99.
Narva.	$19 \frac{1}{2}$ tonnes..	46.
Nègrepont. . . .	$2 \frac{1}{2}$ kislos.	1.
Neuport..	19 razières.	$46 \frac{1}{2}$.
Nice..	Voyez Marseille.	
Norvège.	1 tonne.	2.
O		
Ostende.	18 razières.	46.

Z

VILLES.	MESURES.	QUARTERAS.
Ostfrise.	1 last.	40.
P		
Palerme.	1 salme générale. . .	3 7/8.
. . . .	1 salme grosse. . . .	4 2/3.
Paris.	1 setier.	2 1/12.
Patras.	38 stara.	46.
Pernau.	25 tonnes.	46.
Pologne.	1 last.	46 à 47.
Pilau.	1 dit.	46 1/4 à 46 1/2.
Pouille.	61 tomoli.	46.
R		
Ravenne.	1 rubbio.	3 7/8 à 4.
Revel.	1 last.	46 à 47.
Riga.	1 last.	46 à 47.
Rochelle.	1 tonneau.	20 1/4.
Rome.	(1) 1 rubbio.	3 7/8 à 4.
Roterdam. . . .	29 sacs.	43.
Rouen.	1 muid.	31 3/5.
Russie.	16 zetverts.	47 à 48.
S		
St. Ander.	127 fanegas.	100.
St. Malo.	1 tonneau.	20 1/4.
St. Omer.	1 razière.	2.
St. Sébastien. . .	127 fanegas.	100.
St. Valery. . . .	20 setiers.	46.

(1) Le Pape ayant fait réformer la mesure des bleds à Ancone & ailleurs dans ses États en 1790, depuis lors le rubbio rend près de 4 quartères.

VILLES.	MESURES.	QUARTERAS.
Sardaigne.	100 starelli.	70.
Sicile.	Voyez Palerme..	
Séville.	130 fanegas en bled. . .	100.
Stetin.	60 scheffels..	46.
Stockholm. . . .	1 tonne.	2 $\frac{1}{3}$.
Stralsund.	27 *idem*..	46 $\frac{1}{2}$.
T		
Tortose.	100 quarteras.	98.
Trieste.	100 stara	116 à 117.
Toulouse.	100 setiers..	128.
Tunis.	1 cafis..	5 $\frac{1}{5}$.
Tripoli de Barbarie.	1 cafis.	7 $\frac{1}{2}$.
V		
Valence..	1 cahis.	2 $\frac{11}{12}$ à 3.
Venise.	100 stara.	115 à 116.
Valenciennes.. .	44 nyturs..	46.
Vinaros.	1 cahis.	2 $\frac{11}{12}$.
W		
Wismar.	1 last.	54.
Waterford.. . . .	8 $\frac{2}{5}$ stons..	1.
Z		
Zante.	89 bazilli..	46.

OBSERVATION.

7 $\frac{1}{4}$ mody des anciens Romains. . . . . 1.

Mesure longue.

Celle dont l'on se sert en Catalogne pour mesurer les étoffes, les draps et les toiles, est la demi-canne ou vara. Mais tout se contracte par canne de 8 pans de 4 quarts chacun ; les douves par contre pour la construction des pipes et demi-pipes, se mesurent et se vendent à la canne de 9 pans.

14 lignes de Catalogne font 12 lignes de Paris.

10 pans catalans font 7 pieds de Burgos.

1 codo castillan est de 2 $\frac{11}{16}$ pans catalans.

TABLE de la correspondance des mesures longues des places ci-après, avec celle de Catalogne,

SAVOIR;

VILLES.	MESURES D'ICELLES.	CANNES CATALANES.
A		
Alger.	100 grands piks.	39 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 petits piks.	29 $\frac{1}{2}$.
Alicante.	88 pans..	12 $\frac{1}{2}$.
Amsterdam. . . .	1 aune. . . . . pans.	3 $\frac{1}{2}$.
Ancone.	100 brasses.	40 $\frac{1}{2}$.
Anvers.	100 grandes aunes. . .	43 $\frac{3}{4}$.
. . . .	100 petites aunes. . . .	43 $\frac{1}{4}$.
Archangel. . . .	100 archines..	43 $\frac{1}{2}$.
Arragon..	102 pans..	12 $\frac{1}{2}$.
Auguste..	1 grande aune . . p.	3 $\frac{1}{8}$.
. . . .	1 petite aune . . . p.	3.

VILLES.	MESURES D'ICELLES.	CANNES CATALANES.
B		
Bâle.	1 grande aune pans.	6.
. . . .	1 petite aune. . . p.	2 $\frac{3}{4}$.
Bayonne.	1 aune. . . . . . p.	4 $\frac{1}{2}$.
Bergen.	1 aune. . . . . . p.	3 $\frac{3}{6}$.
Berlin.	1 aune. . . . . . p.	3 $\frac{1}{3}$.
Berne.	1 brache. . . . . p.	2 $\frac{4}{5}$.
Bilbao.	1 vara. . . . . . . p.	4 $\frac{3}{10}$.
Bologne.	1 braccio en soie p.	3.
Bordeaux.	1 aune. . . . . . p.	6.
Brême.	1 aune. . . . . . p.	2 $\frac{9}{10}$.
Breslau.	1 aune.	2 $\frac{4}{5}$.
. . . .	60 aunes de Silésie. .	21.
Bretagne.	100 aunes.	85 $\frac{1}{3}$.
Bruges.	1 aune.	3 $\frac{1}{2}$.
Bruxelles.	100 grandes aunes. . .	44.
. . . .	100 petites.	43 $\frac{1}{4}$.
C		
Cadix.	100 varas.	55.
Calais.	100 aunes.	75.
Carthagène. . . .	100 varas.	55.
Castille.	100 dites.	55.
Cologne.	100 grandes aunes. . .	44.
. . . .	100 petites.	36 $\frac{1}{3}$.
Constantinople. .	100 grands piks.	42 $\frac{1}{4}$.
. . . .	100 petits.	41.
Copenhague. . .	100 aunes.	39 $\frac{1}{2}$.
D		
Dantzick.	100 aunes.	38 $\frac{1}{2}$.

VILLES.	MESURES D'ICELLES.	CANNES CATALANES.
Dresde.	100 aunes	35 $\frac{4}{5}$.
Dublin.	100 aunes.	72 $\frac{1}{3}$.
. . . .	100 yardes.	57 $\frac{4}{5}$.
Dunkerque. . . .	100 aunes.	43.
E		
Elbing.	100 aunes.	36.
Embden..	100 aunes.	42 $\frac{1}{3}$
Erlang..	100 aunes.	42.
F		
Ferrare.	100 bracci en laine. . .	42.
Florence.	Voyez Livourne.	
Francfort sur-le-Mein.	100 aunes.	34.
G		
Gènes..	100 pans.	15 $\frac{5}{8}$.
Genève.	100 aunes.	72 $\frac{1}{4}$.
H		
Hambourg. . . .	100 aunes.	36 $\frac{1}{4}$.
. . . .	100 dites de Brabant. .	44.
Hâvre-de-Grâce.	100 aunes.	75.
Hirsberg.	60 elles ou aunes. . .	21.
I		
Jérusalem. . . .	100 piks.	43 $\frac{1}{3}$.
Irlande.	1 yarde. . . . pans.	4 $\frac{5}{8}$.

VILLES.	MESURES D'ICELLES.	CANNES CATALANES.
K		
Konigsberg. . . .	100 aunes.	36 $\frac{1}{3}$.
L		
Leipsic.	100 aunes.	36.
Lindau.	100 aunes.	44.
Lille.	100 aunes.	45.
Lisbonne.	100 varas.	69.
. . . .	100 covados.	43.
Livourne.	100 braccie.	37.
Liebau.	100 aunes.	35 $\frac{4}{5}$.
Londres..	1 yarde. . . . . pans.	4 $\frac{5}{8}$.
Lubeck.	100 aunes.	36 $\frac{1}{2}$.
Lyon.	100 aunes.	75.
M		
Madrid.	100 varas.	55.
Mahon.	1 canne.	1.
Malaga.	100 varas..	55.
Malte.	100 cannes.	142 $\frac{1}{3}$.
Marseille.	100 cannes.	127 $\frac{1}{3}$.
Mayorque.. . . .	1 canne.	1.
Memmel.	100 aunes.	36 $\frac{1}{3}$.
Messine..	Voyez Palerme.	
Middelbourg. . .	1 aune. . . . . pans	3 $\frac{1}{2}$.
(1) Milan.. . . .	100 nouveaux bracci. .	37 $\frac{1}{2}$.

(1) On a réduit à Milan les deux mesures longues qui étoient en usage en un seul braccio, qui fait précisément la demi-aune de Lyon.

VILLES.	MESURES D'ICELLES.	CANNES CATALANES.
Montpellier. . . .	100 cannes.	127 $\frac{1}{3}$.
Morée..	100 piks.	29.
Moscou.	100 arschines.	45.
N		
Nantes.	100 aunes.	75.
Namur.	100 aunes.	42.
Naples.	100 cannes.	133 $\frac{1}{2}$.
Narva.	100 aunes.	38.
. . . .	100 arschines.	45.
Nègrepont. . . .	100 piks.	39.
Nimègue.	100 aunes.	42.
Nice..	100 rasi.	34 $\frac{1}{3}$.
Norvège.	Voyez Bergen.	
Nuremberg. . . .	100 aunes.	41 $\frac{4}{5}$.
O		
Ostende.	100 aunes.	44 $\frac{1}{4}$.
P		
Palerme..	100 cannes.	122 $\frac{1}{2}$.
Paris.	1 aune. . . . . pans.	6.
Picardie..	100 aunes.	53.
Pologne..	100 aunes.	39.
Porto.	100 covados.	42.
Prague.	100 aunes.	37 $\frac{1}{2}$.
Presbourg.. . . .	100 aunes.	35 $\frac{1}{2}$.
R		
Raguze.	100 aunes,.	32 $\frac{1}{2}$.

Revel.

VILLES.	MESURES D'ICELLES.	CANNES CATALANES.
Revel.	100 aunes.	34.
Riga.	100 aunes.	34.
Rochelle.	1 aune. . . . . pans.	6.
Rome.	100 cannes de 8 pans.	125.
Rostock.	100 aunes.	36 $\frac{1}{5}$.
Roterdam.	1 aune. . . . . pans.	3 $\frac{1}{2}$.
Rouen.	100 aunes en draps.	72 $\frac{2}{3}$.
. . . .	100 dites en toiles.	88.
Russie.	100 arschines.	45.
S		
St. Gall.	100 aunes en toiles.	50 $\frac{1}{5}$.
St. Malo.	100 aunes.	85.
St. Pétersbourg.	100 arschines.	45.
Saragosse.	102 pans.	12 $\frac{1}{2}$.
Suède.	100 aunes.	37 $\frac{1}{2}$.
Séville.	100 varas.	55.
Sicile.	Voyez Palerme.	
Smyrne.	100 piks.	42 $\frac{1}{4}$.
Stetin.	100 aunes.	41.
Stockholm.	100 aunes.	37 $\frac{1}{2}$.
Stralsund.	100 aunes.	37.
T		
Trieste.	100 aunes en draps.	42 $\frac{4}{5}$.
. . . .	100 en soie.	40 $\frac{1}{2}$.
Tunis.	100 piks en laine.	42 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 dits en soie.	39.
. . . .	100 dits en toiles.	30.
Turin.	100 rasi.	37 $\frac{1}{2}$.

VILLES.	MESURES D'ICELLES.	CANNES CATALANES.
V		
Valence.	88 pans.	12 $\frac{1}{2}$.
Venise.	100 braccies en draps. .	42.
. . . .	100 dits en soie.	39 $\frac{3}{5}$.
Vienne.	100 aunes.	49 $\frac{1}{6}$.
W		
Wismar.	100 aunes.	36 $\frac{3}{4}$.
Y		
Yper.	1 aune. . . . . pans.	3 $\frac{1}{2}$.
Z		
Zurich.	100 aunes.	39 $\frac{1}{2}$.

Observez que dans la table des mesures longues qui précède, j'ai été obligé dans des endroits à mettre des pans dans la colonne des cannes, qui se trouvent cependant distingués des cannes, par le mot pans ou p. . . .

Mesure pour les Vins et les Eaux-de-vie.

Elle est nommée *carga* ou *charge*, qui se divise en 12 cortans ou 24 quartins, le quartin en 3 meitadellas, quant aux vins.

La charge pour les eaux-de-vie par contre se divise en 16 cortans ou 32 quartins de 4 meitadellas à Reus ; mais à Villeneuve en 32 quartins, au lieu de 16 cortans. Cette même charge pour les eaux-de-vie est de la même contenance que celle pour les vins, avec la différence cependant que les 16 cortans dont se divise la charge pour les eaux-de-vie, sont

de $\frac{1}{4}$ moindres que les cortans pour les vins ; d'après quoi les 4 charges ou 48 cortans mesure pour les vins, faisant la pipe régulière catalane, sont égales aux 4 charges ou 64 cortans mesure d'eau-de-vie, et à 61 veltes de Hollande. Tous les Auteurs ont confondu la division de la charge pour les vins, avec la division de celle pour les eaux-de-vie.

La pipe régulière catalane de 4 charges, rend dans les places ci-après, sauf coulage,

SAVOIR:

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
A		H	
Alicante. . . .	42 cantaros.	Hambourg. . .	12 $\frac{1}{16}$ ankers
Amsterdam.. .	60 veltes.		
B		L	
Bayonne. . . .	59 veltes à 58 $\frac{1}{4}$.	Lisbonne. . . .	25 $\frac{1}{2}$ almudas.
Benicarlo. . . .	44 cantaros.	Livourne. . . .	10 $\frac{2}{5}$ barils.
Bordeaux	60 veltes.	Londres. . . .	126 gallons.
Brême.	137 stubgens.	Lubeck.. . . .	60 veltes ou viertels
C		M	
Cadix	Selon qu'elle pèse.	Marseille. . . .	7 $\frac{1}{2}$ millerolles.
Cette..	60 veltes.	Malte.	11 barils.
Cognac	67 $\frac{2}{3}$ veltes.	Mayorque. . .	110 cortans.
D		N	
Danemarck . .	11 $\frac{2}{3}$ ankers.	Naples.	10 barils.
Dunkerque. . .	202 à 200 pots.		
G		O	
Gènes.	12 demi-barils.	Ostende. . . .	103 à 104 loti.

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
P		S	
Paris.	60 veltes.	Séville.	Voyez Cadix.
Porto.	234 $\frac{1}{2}$ canadas.	T	
R		Trieste.	6 $\frac{1}{5}$ ornes.
Rochelle. . . .	67 $\frac{1}{3}$ veltes.	V	
Rome.	8 barils.		
Roterdam. . .	60 veltes.		
Rouen.	268 pots.	Valence. . . .	42 cantaros.
Russie.	35 $\frac{3}{8}$ wedra.	Venise.	43 secchies.
		Vinaros.	42 cantaros.

La pipe d'huile de Séville rend 100 à 102 } cortans environ
Ladite de Mayorque. . . . . . 105 } à Barcelone.

Poids des liqueurs d'exportation de la Catalogne.

	Poids avec la futaille.	Poids net.
La pipe de vin pèse environ.	52 arobes.	47 arobes.
La pipe eau-de-vie preuve de Hollande.	45 $\frac{1}{2}$ à 45 $\frac{3}{4}$	40.
La pipe *idem* preuve d'huile.	43 $\frac{1}{2}$ à 43 $\frac{3}{4}$	38.
La pipe d'esprits les uns dans les autres.	38 $\frac{1}{2}$ à 38 $\frac{3}{4}$	32 $\frac{1}{2}$ à 33.

DÉNOMINATIONS qu'on donne en Catalogne aux différentes espèces d'eaux-de-vie qu'on y fabrique ;

SAVOIR :

Eau-de-vie anisée simple : il s'en fabrique fort peu, uniquement pour la consommation du pays, et il s'en exporte rarement pour l'étranger.

Eau-de-vie preuve de Hollande anisée : on en expédie pour quelques ports d'Espagne, et les îles de l'Amérique espagnole.

Eau-de-vie preuve de Hollande sèche : c'est de cette qualité qu'on en expédie des parties fort considérables dans l'étranger ; il s'en renforce aussi à $\frac{6}{7}$ et à $\frac{9}{11}$.

Eau-de-vie preuve d'huile, autrement appellé esprit $\frac{4}{5}$: on en exporte aussi des parties assez conséquentes pour la Hollande et ailleurs. Il s'embarque également pour l'Amérique espagnole des parties considérables de cette même preuve d'huile, renforcée à 50, 56, 58 et 60 pour cent. Il y a des endroits en Amérique où l'on nomme *prova del cantaro*, la preuve d'huile renforcée à 40 pour cent.

Esprits d'eaux-de-vie : il se fabrique aussi en Catalogne diverses qualités d'esprits qu'on nomme $\frac{3}{5}$, $\frac{4}{7}$, $\frac{6}{11}$, $\frac{9}{11}$ et $\frac{1}{4}$, $\frac{11}{12}$, $\frac{3}{6}$, $\frac{3}{7}$ etc. mais non pas régulièrement, ce qui est cause que les fabricans d'eaux-de-vie ne s'attachent qu'à la fabrication de la preuve de Hollande et de la preuve d'huile, et que les commissionnaires sont obligés de faire fabriquer ces esprits eux-mêmes. On les fait de la preuve d'huile, comme étant la preuve la plus convenable pour être réduite en esprits.

Correspondance des eaux-de-vie & esprits de la Catalogne, en degrés du pèse-liqueurs de Carlier.

SAVOIR:

Eaux-de-vie.		*degrés.*	*Esprits.*		*degrés.*
Preuve de Hollande		19 à 19 $\frac{1}{2}$	Esprit	$\frac{3}{5}$	29
Dite renforcée,	à $\frac{6}{7}$	21	dit	$\frac{4}{7}$	29 $\frac{1}{2}$
Dite *idem*,	à $\frac{9}{11}$	22	dit	$\frac{6}{11}$	31
Preuve d'huile,	$\frac{4}{5}$	24	dit	$\frac{6}{11}$ et $\frac{1}{4}$	32
			dit	$\frac{3}{7}$	33

Achats des Eaux-de-vie.

Ils se font ordinairement dans un marché qui se tient à Reus, le lundi de chaque semaine, auquel concourent les fabricans des environs; les accords se font livrables dans ladite ville, située au camp de Tarragone, à 2 lieues du port de Salon, auquel on envoie par des chariots les eaux-de-vie, toutes prêtes pour être embarquées. Le prix en est réglé à la charge, qui est composée de 16 cortans; les 4 charges ou les 64 cortans font la pipe régulière, dans laquelle on embarque ordinairement les susdites liqueurs.

Il se tient également deux autres petits marchés par semaine à Valls, village éloigné d'environ 3 lieues de Tarragone, et un autre chaque samedi à *Villafranca del Panades*, qui sont beaucoup moins considérables que celui de Reus, où se fixent ordinairement les prix des eaux-de-vie de toute la Catalogne. Les eaux-de-vie qu'on achète audit marché de *Villafranca* sont livrables à Villeneuve ou à la plage de *San-Salvador*, pour y être embarquées.

Il s'achète également à Barcelone même, des parties considérables d'eaux-de-vie, qu'on y apporte des environs et qu'on embarque dans son port même, ce qui va, année commune, à environ deux mille pipes régulières.

Méthode de mesurer les Eaux-de-vie.

Quoique la charge ci-dessus soit une mesure, au lieu de s'en servir pour mesurer la liqueur, on verge les futailles, et l'on évalue que les 4 charges rendent 61 veltes d'Amsterdam, ce qui fait revenir chaque charge à 15 $\frac{1}{4}$ veltes, et fait une différence d'environ 4 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ par cortan, qui se trouve moindre que la velte, puisque les 100 cortans ne font que 95 $\frac{20}{64}$ veltes.

Futailles dans lesquelles on loge régulièrement les Eaux-de-vie.

La contenance des pièces ou pipes est fixée à 4 charges, équivalentes aux 61 veltes d'Amsterdam ci-dessus, que chaque fabricant fournit avec l'eau-de-vie, sans cercles de fer, et qu'il faut lui payer en sus du montant de l'eau-de-vie. Il se fait aussi des demi-pipes de la contenance d'environ deux charges ou 32 cortans : on est obligé d'en donner 10 sur chaque cent pipes, aux navires qui chargent des liqueurs pour l'étranger, pour leur faciliter l'arrimage. Il se fait également des barils de charge ou de 16 cortans, mais rarement pour des eaux-de-vie. On construit aussi des barils qu'on nomme *indianos*, de la contenance d'environ 2 $\frac{1}{2}$ cortans, dont les 6 sont comptés pour une pipe régulière, et des demi-barils *indianos*, qu'on nomme *anclotas*, qui servent d'ordinaire pour l'Amérique Espagnole ; leur contenance est

à-peu-près de 1 $\frac{1}{4}$ cortan, et les 12 anclotas sont considérés aussi pour 1 pipe.

Il se construit aussi en Catalogne des pipes de la contenance de 4 $\frac{1}{4}$, de 4 $\frac{1}{2}$, de 5 et de 6 charges, uniquement à la demande des commettans; il faut les ordonner exprès aux tonneliers, qui ne font ordinairement que des pipes et des demi-pipes; ainsi les autres futailles sont plus chères en proportion, et même deux demi-pipes coûtent quelque chose de plus qu'une pipe.

Méthode pour les achats des Vins.

Les vins, tant rouges que blancs, s'achètent en Catalogne à la *carga*, ou *charge* de 12 cortans, égale à celle de l'eau-de-vie, quoique de 16 cortans, parce que ces derniers sont de $\frac{1}{4}$ moindres que les cortans des vins; de sorte que les 4 charges ou 48 cortans, qui font aussi la pipe régulière, sont égales aux 61 veltes de Hollande. La réception se fait à la mesure, de la même manière que les 4 charges ou 64 cortans d'eau-de-vie; mais une fois que le vin est dans les futailles, on ne se sert plus de la mesure, et l'on verge les pièces, en calculant que les 61 veltes ci-dessus font les 4 charges, tant de vin que d'eau-de-vie, ce qui revient à 15 $\frac{1}{4}$ veltes d'Amsterdam la charge. La mesure est par-tout égale, à peu de chose près.

L'acheteur fournit la futaille, dont la contenance régulière est de 4 charges ou de 2 charges: néanmoins on est libre d'employer telle futaille qu'on veut à l'exportation, d'en faire construire de toute contenance, ainsi que pour les eaux-de-vie.

Droits

Droits de sortie des Vins et Eaux-de-vie.

Les vins qui s'embarquent sur des bâtimens espagnols ne payent aucun droit de sortie ; par contre ceux qu'on exporte par des bâtimens étrangers, payent environ 19 sols catalans par pipe.

Les eaux-de-vie qui s'exportent, tant par des bâtimens espagnols qu'étrangers, payent à la sortie,

La preuve de Hollande	32 réaux	catalans la pipe régulière de 4 charges.
La preuve d'huile et esprits	38 réaux	

Affrettemens.

4 pipes de vin ou d'eau-de-vie,	sont considérés p. 1 last.
8 demi-pipes, *idem*,	
28 sacs de 1½ quartères de noisettes,	

2 pipes,	de vin et eau-de-vie	*idem* p. 1 tonneau.
4 demi-pipes,		
14 sacs de noisettes,		
24 quintaux de liège.		

Mesures pour les Huiles.

Les huiles se vendent en Catalogne aux mesures ci-après ;

SAVOIR:

A la *carga*, ou *charge* composée de 30 cortans, ou de 2 barals.
1 baral contient 15 cortans, ou 2 barelons.

1 barelo	7½	cortans,	Il y a en outre de petites mesures dont l'on se sert pour vendre l'huile au détail, jusqu'à la valeur d'un denier catalan.
1 cortan	16	quartas,	
1 demi	8	dites,	
1 quart	4	dites,	

Usages et tares dont jouissent quelques marchandises à Barcelone.

Il y a des articles qui se vendent à la charge de 12 arobes.

Les laines surges, d'après un usage fort ancien, se vendent au quintal de 108 l. ou à l'arobe de 27 l.

L'huile de harengs et de baleine, à tant de livres la pipe de 11 quintaux nets.

La fanega de cacao est comptée pour 100 l. de castille, faisant $125\frac{65}{91}$ l. catalanes.

Poivres, cannelle, cloux de girofle, indigos, cochenille, gingembre, salse-pareille, anis, cacaos, quina, ainsi que les autres drogues.	Outre les emballages, ont une tare de 2 p $\frac{o}{o}$ d'usage.

Les galles jouissoient autrefois aussi de la tare de 2 p $\frac{o}{o}$, mais aujourd'hui il faut en convenir expressément.

Les sucres de la Havane en caisse ont 15 p $\frac{o}{o}$ de tare.

Lesdits en barils, des Isles Françaises, 11 p $\frac{o}{o}$

Les cotons en laine de l'Amérique Espagnole, 39 l. de tare du cuir, qui reste à l'acheteur.

Potasse, 10 p $\frac{o}{o}$, tare de la barique.

Huile de vitriol d'Angleterre, 18 à 20 p $\frac{o}{o}$, tare des bouteilles ou damejeannes : on convient aussi sur le poid net d'Angleterre.

La soie greze *ou en rama*, à un quart d'once par liv. de tare.

Courtages en usage à Barcelone.

Le courtage pour l'achat et vente de toutes les marchandises, est de demi pour cent pour l'acheteur, et autant pour le vendeur.

Le courtage pour la négociation des lettres de change et billets royaux, est de 1 par mille, *idem.*

Le courtage pour l'affrettement des navires, 1 p $\frac{0}{0}$, *idem* sur le fret.

Frais à la vente des comestibles à Barcelone, c'est-à-dire, de ceux qui y vont par mer, et se consignent à la plage.

Si on les décharge à la rade, 40 réaux catalans } les 100 quartèr.
Idem dans le port, 20 dits. } de port à terre.

Mesureurs à la réception, 6 deniers par quartera.

Aux hommes qu'on envoie à bord des bâtimens pour garder la cargaison, selon les jours qu'ils y restent.

Idem, pour assistance et travailleurs à la décharge et mesure, selon la quantité du chargement.

Louage des nattes à la plage, et employés, *idem.*

Droit de cops, $4\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ pour ce qui entre en ville; les bleds qui se transportent de la plage pour les environs et le dehors ne payent que 56 réaux par 100 quartères de droit de cops, et les autres grains 28 réaux par 100 quartères; mais si le propriétaire même les expédie pour le dehors, il ne paye aucun droit de cops.

Droit de leuda, $18\frac{1}{2}$ deniers les 7 quartères.

Commission et courtage de vente, selon la coutume.

Si l'on fait mettre les comestibles en magasin, il y a en outre le magasinage, port, mesureurs à la vente, 3 deniers par quartère, travailleurs pour remuer à la consigne, le tout selon le temps que les grains restent au magasin.

Les droits d'entrée que paye chaque comestible suivent ci-après.

Droits d'entrée que payent les comestibles à Barcelone.

Les bleds payent 2 réaux catalans par quartère de droit royal, à moins que dans des années de disète S. M. C. ne les exempte de ce droit.

Les fèves payent 30 maravedis par arobe castillane, ce qui revient à . . . . 4 réaux catal.

Les haricots payent 40 mara. *idem*	$5\frac{1}{2}$ réaux *idem.*	la quart.
Les pois chiches, 112 mara. *idem*	$22\frac{1}{2}$ réaux *idem.*	la quart.
L'orge. . . . . 40 marav. *idem*	$5\frac{1}{2}$ réaux *idem.*	la quart.

Le riz étranger. . . . . 8 réaux par quintal.

La farine étrangère. . . . . réaux par quintal.

Droit de cops.

Toutes les espèces de grains qui se vendent à la plage de Barcelone pour la consommation de la ville, ou qu'on met en magasins dans la ville, sont sujets au payement rigoureux de $4\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ du droit de cops; les bleds qui s'achètent pour le dehors ne payent que 56 réaux par 100 quartères; et les autres grains, comme fèves, orges, etc. 28 réaux catalans par 100 quartères de ce même droit; mais si le propriétaire des comestibles les expédie à son propre compte pour le dehors, alors ils ne sont sujets à payer aucun droit de cops.

L'application du produit de ce droit est pieuse; mais il est fort préjudiciable au commerce des comestibles, qui forme une des principales branches de celui de Barcelone.

Droit d'Impériage.

Ce droit, qui a été accordé au Consulat de mer de cette ville, par le Roi Jean I en 1394, se perçoit aujourd'hui

en cette douane par un Collecteur particulier, à raison du douzième sur les droits royaux qu'y payent toutes les marchandises, pour celles qui n'excèdent pas le payement de 15 p $\frac{o}{o}$ de droit royal, et les autres en proportion, duquel droit d'impériage sont seulement exemptés les comestibles.

Le produit du susdit droit est destiné pour payer les émolumens de MM. les Consuls, le Juge d'appel, les Assesseurs et les Ministres du consulat, à l'entretien des écoles gratuites de navigation, commerce, peinture, dessein, etc., qui se trouvent réunies dans la Loge ou Bourse qu'on construit depuis plusieurs années. Ce bâtiment, qui est déjà assez avancé, sera des plus vastes et des plus somptueux, et coûtera des sommes immenses.

Droit de Leuda.

Ce droit est fort ancien à Barcelone, puisque l'an 1132, *Raymundo Berenguer* IV, Comte de Barcelone et Marquis de Provence, assigna à la Cathédrale de la même ville les dîmes des *leudas* maritimes (1), et l'an 1221, Jacques I, Roi d'Arragon, établit un tarif sur ce droit (2). Aujourd'hui toutes les marchandises qui entrent dans un port ou plage de la Catalogne où il y a un Collecteur de ce droit, venant tant de l'étranger que des autres Provinces d'Espagne, sont sujettes au susdit droit de leuda, quand même les bâtimens n'y entreroient que de relâche ou de transit pour l'étranger, sur quelque pavillon que ce soit.

---

(1) In lib. antiquit. Archiv. Sedis Barchin. fol. 191.

(2) In lib. Virido, fol. 210. A. M. B.

Tarif abrégé du droit de Leuda que payent les marchandises ci-après.

	sols	den.
Bled, par chaque 7 quartères.	1	$6\frac{1}{2}$
Seigle, orge, fèves et autres légumes, par quartère.		3
Millet, *idem*.	6	8
Chanvre, fer, fromage, goudron, poix et suif, par quint.		7
Laines, *idem*.		10
Congres, morue, stockwis, saumont et harengs, par charge de 3 quintaux.	3	4
Cacaos, sucre et campèche, par charge, *idem*. . . .	3	4
Balles et ballots, caisses, etc. par charge de 2 hommes.	3	4
Cuirs en poils, par chaque 10 cuirs.	1	$4\frac{1}{2}$
Douves de chêne et de châtaignier, par liv. de sa valeur.		6
Vin rouge, par pipe.	6	8
Vin blanc ou de Malaga, *idem*. . . . . , ...	13	4

Consulat de mer de Barcelone.

Il y a à Barcelone un illustre Consulat de mer et de terre; Dom Pedro III, Roi d'Arragon, donna en 1279, au corps des Marchands de Barcelone, la faculté d'élire parmi eux, à la pluralité des suffrages, deux Juges ou Consuls de mer, qui furent élus cette même année; savoir: *Pedro Prunés*, *Guillermo Lull;* mais en 1347, *Dom Pedro* IV, par son diplome royal, ordonna l'institution d'un Consulat de mer à Barcelone. Ses priviléges furent confirmés et augmentés par *Dom Martin* I, aussi Roi d'Arragon, par son édit du 15 janvier 1401, par lequel il donna la faculté d'élire trois Juges ou Consuls, au lieu de deux, deux Assesseurs et un

Juge d'appel. Ledit Consulat prend connoissance et décide tous les différends de mer et de terre qui surviennent relativement au commerce.

C'est d'après les loix sages et les constitutions dudit Consulat de mer de Barcelone, que fut institué celui de Bilbao en 1494, de Séville en 1533, et de Madrid en 1652.

Les Consuls, ainsi que le Juge d'appel, sont élus encore aujourd'hui dans le corps des Négocians matriculés de cette ville, et approuvés par Sa Majesté. Leur dignité ou emploi dure trois ans; par contre, les deux Assesseurs qui assistent alternativement aux décisions journalières du Tribunal ou Consulat de mer, sont élus à vie.

Étendue de la Catalogne.

La Catalogne a 43 lieues d'Espagne de longueur du nord au sud, et 44 des mémes lieues de l'est à l'ouest. Son terrain est presque tout montueux et entrecoupé de collines; cependant il y a des plaines très-fertiles et très-agréables. L'application de ses nombreux habitans à l'agriculture est telle, qu'ils font produire les montagnes comme si c'étoient des vallées délicieuses; de manière qu'on peut dire que la sueur de leurs fronts fait produire jusqu'aux pierres mémes, puisque tout y est couvert de vignes et d'arbres fruitiers, méme les rochers, comme à Cadaques, au Priorat et ailleurs.

Produits de la Catalogne.

Ils consistent principalement en vins, dont la plus grande partie est convertie en eaux-de-vie, en bleds, huiles de très-

bonne qualité, légumes de toute espèce, amandes, noisettes, caroubes, châtaignes, pignons, miel, anis, chanvres, fruits exquis, etc.

Il y a également en Catalogne des mines de fer, de marbre et de jaspe très-renommés, quelques-unes d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol, de sel de saturne, d'or et d'argent, etc.

Manufactures et Fabriques.

Les Catalans étant robustes, actifs, courageux, habiles laboureurs, artistes industrieux, et fort appliqués au travail et au commerce, ont introduit non-seulement dans la capitale, centre de tous les arts, mais aussi dans la plupart des autres endroits de cette principauté, des fabriques et des manufactures de toute espèce; savoir: de mouchoirs de soie qui sont par-tout si renommés, d'étoffes et de gazes de soie, de bas de soie, de filoselle, de fil, de coton et de laine. d'étoffes de soie, de fil ou de laine, de draps très-estimés, de sarges, d'étamines, de flanelles et de ratines, de gands, de papiers, d'armes à feu très-estimées, de listoneries, de galons d'or, d'argent et de soie, de dentelles et blondes de toute espèce. On compte environ cinquante mille femmes occupées uniquement à cette dernière branche de commerce, et environ dix mille au filage des cotons en laine qui viennent de l'Amérique espagnole, et qu'on emploie dans les différentes manufactures et fabriques du pays; il y a aussi à Barcelone des fabriques de toiles de coton, de mousselines, de velours de coton, et d'autres étoffes de la même espèce, à l'imitation de celles de Manchester; de basins unis, rayés et

et à flammes, des nankins, etc.: et pour donner une idée de toutes ces fabriques, il est bon de savoir que dans la ville même il y a au-delà de 700 maîtres *Velers* ou fabricans de mouchoirs et de semblables soieries; au-delà de 1500 métiers de bas de soie, et autant de bas de coton, de filoselle et de fil; 90 florissantes et considérables fabriques d'indiennes, de micalancas et calancas, dont le bon goût dans les desseins, la parfaite exécution, la variété et la solidité des couleurs, ne le cèdent en rien aux meilleures fabriques de la Suisse, tant en camayeul, porcelaine, patenas varié à fond blanc et à fond couvert; et comme on expédie des parties très-considérables d'impressions en Amérique, presque toutes sur des platilles royales, sur des toiles royales, lavales, etc., on réussit supérieurement à peindre sur les toiles. Quant à la solidité des toiles de coton qu'on fabrique en Catalogne pour être peintes ou imprimées, je puis assurer qu'une pièce pèse autant que deux pièces d'indiennes de la Suisse ou d'Allemagne; quant à l'apprêt, on possède à Barcelone toutes sortes de machines qu'on y a inventées pour le rendre parfait. Je dis tout ceci relativement aux indiennes, d'après une expérience de 28 ans, que j'ai acquise en Italie dans le commerce de toute espèce d'impressions de la Suisse, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, de Hollande, de la Chine, de la Perse, de Goa, etc.

il faut en dedu
considerablemen
Ce que j'ai vu fab
dans ce pays la n
vaut pas a beau
tout ce qu'on fab
en Suisse et en fra

Exportations de la Catalogne.

Le commerce actif de la Catalogne dans les anciens temps, conste assez par le règlement des *leudas* de Barcelone, que Jacques I, Roi d'Arragon, établit en 1221, ainsi que par

le tarif d'icelles, du port de Tamarit, en 1243. Les articles d'exportation de la Catalogne consistoient alors en peaux de bêtes sauvages, cuirs corroyés, miel, sel marin, vins, pois, suif, goudron, safran, bois de construction, fer, vîtrages, thon, agrets et cordages de chanvre et de jonc, cotonines, farines, sumach, soude, vermillon, corail, meules de moulin, fruits secs, étoffes de laine et de soie, soie grèze, coton en laine, tapis, cuivre, étain, plomb, argent-vif, huiles, papiers, etc.; mais la branche la plus importante d'exportation étoit alors les différentes étoffes de laine, article d'industrie qui étoit le plus généralement favorisé, et qui mérita dans tous les siècles et en chaque règne le plus de priviléges. Les Catalans en faisoient une exportation prodigieuse pour l'Italie, l'Égypte, la Syrie, le royaume de Naples, la Sicile et la Sardaigne. Les draps de Barcelone étoient déjà renommés dès le treizième siècle, parce qu'il y avoit alors à Séville une loge destinée à leur vente. Dans les instructions envoyées au Consul des Catalans à Palerme en 1315, on lui recommanda principalement la vigilance sur cet article. Entr'autres preuves qui nous restent de l'exportation considérable que faisoient alors les Catalans de cet article, il conste qu'un navire parti de Barcelone en 1393, pour Alexandrie d'Égypte, ayant été capturé par un corsaire Génois à l'entrée de l'Archipel, on y trouva entr'autres articles 935 balles de draps de différentes couleurs. En 1412, Antoine Doria, commandant des galères de Gènes, prit dans le port de Cagliari trois autres navires Catalans, à bord desquels on trouva, entr'autres articles, près de 1000 balles de draps.

Aujourd'hui l'exportation de la Catalogne consiste, suivant le détail que j'en donne ci-après: pour l'étranger

et l'Amérique espagnole, année commune, en environ 40,000 pipes d'eaux-de-vie diverses; en environ 53,000 pipes de vins rouges et blancs; en environ 18,000 quartères de noisettes; en 6,000 quintaux de liége; en environ 2,000 balles de bouchons de liége; en 6 à 800 barils de pignons; en au-delà de 100,000 douzaines mouchoirs de soie pour le Nord, Marseille, l'Amérique, Livourne, la Barbarie, etc. On exporte également beaucoup d'amandes, d'anis, d'alun, de miel, des anchois, des draperies, principalement pour la Sicile, l'Italie et l'Amérique espagnole, des rossolis pour cette dernière région, des papiers, des indiennes, des bas et étoffes de soie, des dentelles, des marbres et jaspes de Tortose, du bois et pâte de réglisse, des bas de soie, de coton, de filoselle et de fil, des listonneries et rubans de soie et de filoselle, et toute espèce d'autres articles des manufactures de la Catalogne. Et pour se former une idée du commerce immense que fait cette province, seulement pour l'Amérique, il est bon de savoir qu'il y a en Catalogne de 90 à 100 gros bâtimens catalans, qui ne font que le trafic de cette partie du monde.

Importations.

Quoique dès le quatrième siècle de l'ère chrétienne, Barcelone ait été reconnue et fréquentée pour une place de commerce opulente (puisque Saint *Cucufate* et Saint *Félix*, africains, fuyant la persécution de l'orient, s'embarquèrent à Césarée sur une flotte destinée pour Barcelone, avec diverses marchandises précieuses) elle doit son accroissement, son lustre et sa prospérité au glorieux règne

de Jacques I, Roi d'Arragon ; c'est alors qu'après la conquête des Baléares sur les Maures, les Catalans augmentèrent leurs importations par les précieuses marchandises qu'ils alloient chercher eux-mêmes à Alexandrie d'Égypte et dans les autres échelles du levant, etc.

Les articles de l'importation actuelle de Barcelone, sont toutes sortes de toileries de Silésie, de Flandre et d'Allemagne, connues principalement sous les noms de *platilles royales*, de *estoupilles*, de *créas*, de *bretanas*, etc. : quant à celles de Silésie qu'on y reçoit par la voie de Hambourg, elles servent pour les fabriques d'indiennes; celles que Barcelone tire de la Flandre, sont les toiles *applomadas* bleuâtres, dites de fil bleu et blanc, à carreaux, rayées, et de différens desseins, dites écrues entièrement d'étoupes, nommées *prezilles*, dites *brabantilles*, dites *brabantes crudos*, dites *brabantes gantes*, dites *brabantes floretes communes* blanchies à un lait, dites *brabantes floretes superfines* blanchies à trois laits, dites *holandas finas*, des linges de table de toutes les qualités, des fils blancs de diverses sortes ; ces articles de Flandre se reçoivent par la voie d'Ostende et de Dunkerque ; celles que Barcelone tire d'Allemagne sont des toiles *poméranies*, des toiles *gambaros*, des *cavallines*, etc. ; de la Suisse, quelques toiles qu'on appelle *constances* ou *impériales*, des cotons filés, des rouens colorés et blancs; de Gènes, des toiles de chiavari, des fils de Salo et de Creme ; de France, des toiles royales, des draps, des quincailleries, des toiles de Troye ; d'Angleterre, des étains, des fers-blancs, de l'huile de vitriol, de quincailleries, de la faïence, quelques étoffes de laine, etc. ; d'Écosse, du poisson salé, appelé langues ; de Terre-Neuve, de la morue; de la Norvège, des planches, du poisson sec et salé, ainsi que d'Islande et de Findmarck ; de la Sardaigne,

du thon salé; de Suède, des planches, du fer, de la poix et du goudron; de Trieste, de potasse et des aciers; de Venise, des crystaux, des miroirs et des vîtres; de Malte, des cotons filés, dont la consommation annuelle va à environ 5,000 balles de 4 ½ à 5 quintaux chacune; d'Amsterdam, des épiceries, des toiles, des fromages, etc.; de l'Amérique espagnole, des sucres et autres produits de ce pays-là; d'Italie, quelques soies, des chanvres, des douves de chêne et de châtaignier; de Marseille et de Livourne, des cotons en laine, toute espèce de drogues, etc.

Observation sur la vente de la morue à Barcelone.

La place de Barcelone a besoin d'environ 100,000 quintaux de morue & de Stockvis par an, pour la consommation de la ville et de la province. Celle d'Islande et de Norvège y est plus estimée que la morue de Terre-neuve. Parmi la susdite quantité, on y reçoit environ 5 à 6000 quintaux langues d'Écosse.

La morue *stock ou platvis* qui se vend à Barcelone par chargemens à bord, est franche de tous frais pour le vendeur, à tant de piastres courantes le quintal; savoir, celle de Terre-neuve et les langues d'Écosse, le quintal anglais de 125 l. catalanes; celle de Norvège et d'Islande, ainsi que le *plat* et *stockvis*, au quintal hollandais de 120 l. catalanes à bord. A mesure que le poisson se débarque, des experts publics choisissent et mettent à part les diverses qualités de poisson.

Lorsqu'on est obligé de faire mettre les chargemens de poisson dans les magasins, la vente s'en fait alors à tant de livres catalanes par quintal catalan, les droits et les frais vont alors à environ piastre 1 ⅚ par quintal catalan, y compris le louage des magasins, commission, etc.

Bleds.

La Catalogne produit presque par-tout des bleds, mais pas assez pour la consommation de ses nombreux habitans, parce qu'on préfère les vignes, pour lesquelles son territoire est plus propre. Il y a cependant les vastes plaines de l'*Amporda* et de l'*Orgell*, qui produisent beaucoup de bleds tendres d'une très-bonne qualité. La ville seule de Barcelone et ses environs, ont besoin, année commune, de 5 à 600,000 quartères de bleds étrangers, que lui fournissent l'Italie, la Flandre, la Hollande, l'Angleterre, la Russie, la Baltique, l'Amérique septentrionale, etc.

Fèves, orges, haricots, etc.

La Catalogne en produit également par-tout, mais en petites quantités; ainsi la ville de Barcelone en reçoit annuellement de l'étranger de 3 à 400,000 quartères.

Riz.

La plaine de l'*Amporda* étant un pays bas et marécageux; particulièrement aux environs de *Tozuella* de *Mongris*, *de la Scala*, etc., produit du riz excellent, plus grainé, plus blanc, et d'un meilleur goût que celui de la Lombardie, de *Cullera* dans le royaume de Valence, ou de la Caroline, aussi vaut-il toujours quelque chose de plus que les autres qualités. On en recueille dans des années d'abondance, jusqu'à 30,000 quintaux catalans; cependant il en vient des parties assez considérables de Gènes et du royaume de Valence.

Éclaircissemens sur les vins de la Catalogne en général, depuis la Selva, village maritime et limitrophe avec le Roussillon en France, en deçà du Cap-de-Creus *jusqu'à Tortose, le long des côtes maritimes de cette principauté ; savoir :*

De la Selva.

Il s'exporte année commune environ 2500 pipes de 4 charges vins rouges, la plus grande partie pour Gènes, Nice et Livourne ; ces vins sont foncés en couleur, doux, de bon goût, et ont du corps.

De Liança.

Village à 1 ½ lieue de la Selva : on en exporte par an comme ci-dessus, environ 3500 pipes de vins rouges, dont la couleur est un peu plus foncée ; j'en estime la qualité encore plus agréable au goût ; ce vin est à-peu-près égal en force à celui de la Selva.

De Cadaques.

Autre village maritime, à trois lieues O. de *Liança*, qui a un bon port qui n'est pourtant pas vaste. On y embarque comme dessus, environ 2500 pipes de vins rouges, qui sont d'une couleur assez foncée, d'un bon goût, généralement doux, et je l'estime un de ceux qui a le plus de corps de la Catalogne. Il s'y fait également en petites quantités du vin blanc qu'on nomme *granatxa*, de l'huile ; et l'on y pêche du corail, qui est le meilleur et le plus coloré de toute l'Europe, par conséquent le plus estimé.

Roses.

Village à deux lieues O. de Cadaques. On y embarque environ 2500 pipes de vins rouges par an comme ci-dessus, et environ 300 pipes d'eau-de-vie. Comme la plus grande partie des vignes de cet endroit et des environs sont situées dans la plaine, ses vins, quoique de bon goût, sont plus foibles et moins colorés que ceux des trois villages ci-dessus, qui ont leurs vignes sur des collines et même sur des rochers, ce qui est de même à Cadaques.

Bagur.

A environ sept lieues O. de Roses, sur la même côte maritime, mais sur une éminence Le village de Bagur est environné de collines de sable, sur lesquelles sont plantées les vignes, ce qui est cause que les vins de cet endroit sons peu colorés et très-foibles. Il s'en exporte pourtant, année commune, comme ci-dessus, environ 800 pipes; il s'en fabrique aussi des eaux-de-vie, mais rarement.

Les habitans de Bagur s'appliquent principalement à la pêche des corails à *Cazis* en Provence et aux environs, à à la côte de Mayorque, d'Oran, de Grenade, etc. Leur habileté et leur activité dans ce métier leur procure plus d'aisance qu'aux autres villages des environs. Il y a aussi une douzaine de fabriques de corails. On y fait des grains ronds de diverses grandeurs et couleurs, selon la qualité du corail et sa grosseur. Les grains les plus gros s'appellent *grossesses*, les moyens *mitganias* et les plus petits *millazins*, et l'on en fait divers choix en couleurs et en qualités Il se fabrique aussi du corail coupé en morceaux plus ou moins longs, avec

avec un trou au milieu, qu'on appelle *olivetas*. Ces corails ainsi ouvrés se vendent ensuite à Marseille, Gènes et Livourne, d'où on les expédie principalement à Madras, à Goa et à la côte de Coromandel, puisque les Indiens en font beaucoup de cas, et s'en servent aussi pour en orner les morts.

Quant aux *millarins* de diverses couleurs, ils se vendent en Castille et en Allemagne, pour des colliers et des bracelets de femmes.

Il y a également des fabriques de corails à Marseille, à Gènes et à Livourne, ainsi qu'à Trappani en Sicile; les pêcheurs de ce dernier endroit vont en Sardaigne et au bastion de France en Afrique, pêcher cet article. C'est dans ces trois premières villes que les négocians et les pêcheurs de Bagur et de Cadaques vont vendre aussi leur corail grèze, qu'ils divisent en trois sortes; savoir: le plus gros qu'ils nomment *corail*, les branches plus grosses qu'ils détachent, *espontaduza*, et le plus menu *fondetta*, qui est propre pour les *millarins*.

Sans parler de *Palaforgell*, *Palamos*, *Saint-Feliu-de-Guixolls*, *Tossa*, *Lioret*, *Blanes*, *Malgrat*, *Callela*, *Pineda*, *Saint-Pol*, *Canet*, *Arêns et Caldetes*, endroits de la même côte maritime, qui produisent tous plus ou moins des vins clairets, d'assez bon goût et de médiocre force, dont l'exportation n'est pas considérable je passe à Mataro.

MATARO.

Belle ville marititime, située dans une plaine fertile et des plus agréables, à 6 lieues E. de Barcelone. Les vins rouges que produisent les collines de ses environs, *Liavaneras*, Saint-Vincent, etc., sont des plus exquis, sans être absolument doux ni secs, colorés sans être bien foncés,

et des plus propres pour la table des gens aisés, par conséquent assez recherchés: l'exportation qui s'en fait est fort incertaine, cependant on peut la fixer à environ 3000 pipes dans les années d'abondance. Il s'y fabrique peu d'eaux-de-vie, et l'exportation de cette liqueur ne va guères au-delà de 2 à 300 pipes paran. Il y a à Mataro trois fabriques d'indiennes, beaucoup de listonneries, de mouchoirs de soie, de bas, etc.; et c'està Mataro qu'on embarque pour Gènes et ailleurs, année commune, 5 à 600 barils de pignons, que produisent les pins des environs.

OBSERVATION.

Dans tous les endroits de la susdite côte maritime, depuis Palamos jusqu'à Badalone, qui n'est qu'à 2 lieues de Barcelone, les femmes s'occupent dès leur plus tendre enfance à la manufacture des dentelles et des blondes les plus rares, qui se débitent dans le royaume et dans l'Amérique espagnole.

Vins rouges.

Les vins que produisent les colines depuis Mataro jusqu'à Barcelone et ses environs, sont clairets, d'assez bon goût, et d'une médiocre force: on les vend pour la consommation de la susdite ville.

SITGES.

Village à environ 7 ½ lieues à l'O. de Barcelone; c'est dans ses environs que se cueille la précieuse malvoisie de ce nom; on en exporte, année commune, pour

toute l'Europe, même pour l'Amérique, environ 200 pipes. Il s'y embarque également environ 1000 pipes de vins rouges par an, et 100 pipes de vins blans, nommés *Xarello* et *Macabeo.*

Villanova.

Endroit maritime sur la même côte occidentale, à 9 lieues O. de Barcelone, et à 1 ½ lieues de *Sitges*, assez considérable par son commerce d'exportation, et par celui que font ses habitans à l'Amérique, en Galice et ailleurs. Ses environs sont extrêmement fertiles en vins rouges, et principalement *Cubellas* et les colines de *Ribas ;* celui de ce dernier endroit est foncé en couleur, d'un goût net et exquis, et d'une force correspondante, et par conséquent le plus propre pour être transporté à l'Amérique espagnole septentrionale, en Russie et ailleurs, et à résister à de longs trajets sans la moindre altération dans sa qualité. Par contre les vins des environs de *Villanova* et de *Cubellas* sont moins foncés en couleur, de moindre force, et d'un goût tant soit peu moins agréable.

Il se recueille également dans les susdits endroits deux espèces de vins blancs, qu'on nomme *Macabeo Xarello*, dont le goût n'est pas des plus agréables, et tardent à se clarifier. Il s'en exporte année commune environ 300 pipes pour la Russie, la Flandre, et la Baltique. Quant aux vins rouges, on en embarque environ 8 à 9000 pipes par an pour l'étranger.

Il s'exporte aussi de *Villanova*, année commuue, 6500 à 7000 pipes d'eaux-de-vie, qu'on fabrique dans ses environs et dans la fertile plaine voisine *del Panades.*

Il y a à *Villanova* une fabrique d'indiennes, que MM. Joseph

Sutlivan et compagnie y ont établie depuis quelques années, sous la commendite de MM. Dalarrard et compagnie de Barcelone; elle est devenuetr ès-florissante, et ses impressions jouissent de la meilleure réputation, eu égard à la bonté des toiles de coton et de lin qu'elle emploie, ainsi qu'à la solidité des couleurs, le bon goût et la variété des desseins.

SAINT-SALVADOR.

A environ 3 lieues O. de *Villanova*; il y a la plage de *San-Salvador*, dans laquelle on embarque année commune pour l'étranger 4500 à 5000 pipes de vins rouges, et environ 1500 pipes d'eaux-de-vie, le tout du produit *del Vendrell*, village peu éloigné de la susdite plage, et du reste de la vaste et fertile plaine del *Panades*. Ces vins sont clairets en couleur, secs au goût, et d'une médiocre force, cependant assez estimés à Cadix, etc.

TORREDENBARA et ALTAFULLA.

Villages à peu de distance l'un de l'autre et à environ 5 lieues O. de *Villanova* sur la même côte maritime; ses environs sont fertiles en huiles, chanvres, grains et vins rouges qui sont clairets et de médiocre force. Il s'y embarque, année commuue, environ 2000 pipes d'eaux-de-vie, et 4 à 500 pipes de vins.

TARRAGONE.

A 3 lieues O. des susdits deux villages on trouve l'illustre, l'ancienne et si renommée ville de Tarragone, jadis capitale de toute l'Espagne *Tarragonèse* des anciens Romains. Elle a été fondée par les Phéniciens, qui lui donnèrent le nom

de *Tarcon*, que les Latins convertirent en Taracon. C'est Cn. Scipion qui s'en rendit le maître l'an de Rome 534. Elle est située sur une colline, à un quart de lieue de la mer et de son ancien port, où débarquoient les armées romaines. On voit encore, à euviorn 500 pas de la mer, dans les jardins qu'il y a entre les maisons du port et la colline, de gros anneaux pour lier les *quinquerèmes* et autres bâtimens des Romains, ce qui prouve que la mer arrivoit alors jusqu'à la colline. On trouve dans la ville même et dans ses environs, des vestiges de son ancienne grandeur, principalement d'un palais que Jules César y avoit fait bâtir. En 1784, deux voyageurs anglais, guidés par la curiosité et la description qu'ils en avoient, voulurent découvrir les vestiges d'un escalier qui conduisoit anciennement audit palais; ils parvinrent à le découvrir dans la maison d'un pauvre paysan, qui pensoit peu d'avoir ce trésor chez lui. Le plus hardi des deux voyageurs voulut pénétrer plus avant pour découvrir d'autres antiquités, mais il eut le malheur de tomber dans un endroit des plus sales, et l'on dut l'en tirer bien chargé de curiosités modernes.

Strabon dit, que de son temps Tarragone étoit aussi grande et aussi peuplée que Carthage. Ses anciens habitans furent les premiers à faire construire un temple en l'honneur de l'Empereur Auguste, par pure adulation, lorsqu'il vivoit encore; quand les envoyés de cette ville lui dirent, comme une chose merveilleuse, que sur son autel il étoit né et avoit crû un palmier, il leur répondit avec aigreur: *cela fait voir que vous sacrifiez souvent sur mon autel.*

A environ une lieue de Torredenbara et au commencement de la longue plage qu'on passe pour aller à Tarragone, à la droite, on voit à quelque distance parmi les arbres

qu'il y a le mausolée des deux frères Cn. P. Scipion, généraux romains, qui perdirent la vie dans deux batailles séparées qu'ils donnèrent aux environs de l'Ebre contre les carthaginois, l'an de Rome 540 ou 212 de J. C.

Les environs de Tarragone produisent un vin rouge clairet, d'une bonté médiocre. Le commerce de Tarragone étoit peu de chose ; mais S. M. C. ayant permis aux habitans de faire rebâtir leur ancien port, on y travaille avec beaucoup d'intelligence et d'activité depuis environ deux ans; et lorsqu'il sera fini, l'on se promet les plus grands avantages pour la navigation et le commerce. Comme c'est l'endroit maritime le plus proche et le plus à portée pour embarquer les produits abondans des fertiles environs de l'opulent village de Valls, où il se tient deux marchés par semaine pour les eaux-de-vie, c'est-à-dire, le mercredi et le samedi, il s'est exporté jusqu'à présent, année commune, environ 2,600 pipes d'eaux-de-vie et de 5 à 600 pipes de vins, y compris les vins blancs de Valls, qu'on expédie en Russie, en Flandre, dans la Baltique, et même dans l'Amérique espagnole.

Reus.

A trois lieues à l'O. de Tarragone, on trouve la grande et fort peuplée ville de Reus, située dans une plaine fertile et délicieuse, vis-à-vis et à deux lieues du port de Salou, ce qui est cause qu'il se fait à Reus un grand commerce d'exportation. Cette ville est, pour ainsi dire, le centre de celui des eaux-de-vie de toute la Catalogne. Il s'y tient un marché le lundi de chaque semaine, auquel concourent les fabricans d'eaux-de-vie de tous les villages des environs, pour vendre leurs liqueurs, qui sont les plus

estimées de toute la Catalogne. Il s'embarque au susdit port de Salou, année commune, 20 à 25,000 pipes de 4 charges, dont près de $\frac{2}{3}$ de preuve de Hollande et le reste en preuve d'huile et esprits. Quelques-unes des principales maisons de commerce de Barcelone, ont à Reus leurs propres établissemens pour la gestion des liquides et des autres produits de la vaste et fertile contrée du camp de Tarragone.

Vins du Camp de Tarragone.

Les vins rouges que produisent les plaines des environs de Reus, y compris la *Canonge*, *Maricart* et *Villaseca* sont peu colorés et d'une force médiocre; et à l'exception de la consommation de ces endroits, on les réduit en eaux-de-vie. Ceux de *Cambrils* sont un peu plus colorés et ont plus de corps. Par contre, les vins rouges que produisent les colines et montagnes voisines, comme *Rio de cols*, *Riu de cânas*, *Porrera*, *Poboleda*, *Grâtallops*, etc. jusqu'à la distance de 5 à 6 lieues, sont généralement des vins gros, foncés en couleur et de beaucoup de force, la plupart doux, quoiqu'il y en ait aussi de secs, qui ne sont pas moins bons. Cette même liqueur qu'ont les vins du camp de Tarragone, les rend peu propres pour l'Amérique septentrionale et le nord, où l'on préfère les vins secs et clairets; mais l'eau-de-vie qui s'en fabrique est de la plus excellente qualité; ces vins s'embarquent environ la moitié pour la côte d'Espagne, pour l'Amérique espagnole, pour l'Italie, la Russie et autres endroits, ce qui peut aller, année commune, de 20 à 25,000 pipes environ, l'autre moitié est réduite en eau-de-vie; ce qui s'exécute dans les endroits mêmes de production, puisqu'il y a par-tout des fabriques d'eaux-de-vie.

Vins blancs.

Les vins blancs que produit le camp de Tarragone en petites quantités, sont les vins blancs de Valls et le *Granatxa;* ces premiers s'exportent pour la Russie, la Flandre, la Baltique et l'Amérique espagnole, pour lesquels premiers endroits s'embarquent aussi quelques pipes de Granatxa. L'exportation de ces deux qualités ne passe pas 5 à 600 pipes par an.

Récapitulation des eaux-de-vie qu'on exporte à-peu-près année commune de toute la Catalogne pour la France, la Hollande, la Flandre, l'Angleterre, le Nord, l'Amérique espagnole et septentrionale, etc.

	pipes.
De Rosas.	300
De Mataro.	300
De Barcelone.	2000
De Villanova.	7000
De la plage de San-Salvador.	1500
De Torredenbara et Altafulla.	2000
De Tarragone.	2000
De Reus.	25000
De Villaseca près de Salou.	600
De Tortose et environs.	600
Je suppose des autres plages, comme Cambrils, etc., le long de la côte, qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.	500
Total en pipes d'environ 4 charges. . .	41800

L'on comprend en cela autres futailles, dont environ les deux tiers en eau-de-vie preuve de Hollande, et le reste en preuve d'huile et esprits divers.

Récapitulation

Récapitulation des vins qui s'exportent à-peu-près année commune de la Catalogne pour la côte d'Espagne, la Galice, la Biscaye, l'Amérique espagnole et septentrionale, les Canaries, la Russie, la Hollande, le Nord, la France, l'Italie, etc.

		pipes.
De la Selva.		2500
De Liança.		3500
De Cadaques.		2500
De Roses.		2500
De Bagur, la Scala et Palaforgell.		1200
De Mataro.		3000
De Barcelone ou de ses environs.		200
De Sitges...	Vins rouges.	1000
	Vins malvoisie.	200
	Vins macabeo et xarello.	100
De Villanova.	Vins rouges.	8600
	Vins macabeo et xarello.	300
De la plage de San-Salvador..		5000
De Torredenbara et Altafulla.		400
De Tarragone, vins rouges et blancs de Valls.		600
De Reus par le port de Salou.		20000
Je suppose de Vilaseca, Cambrils et toutes les autres plages de la Catalogne, qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.		2000
En tout la correspondance de pipes régulières de 4 charges en diverses futailles.		53600

Noisettes.

Il y a au camp de Tarragone, principalement aux environs *de la Selva*, *Riu de Cols*, *Borges*, *Alforges*, etc., de vastes plantations de noisetiers cultivés, qui produisent un fruit rond et gros, qu'on appelle noisettes, qui sout les plus estimées de l'Europe. Elles s'exportent pour la côte d'Espagne et l'Angleterre, en sacs d'une et demi-quartère; mais elles se vendent à tant de réaux catalans la quartère. Il s'en embarque année commune au port de Salou environ 12000 sacs, faisant 18000 quartères. Le droit de sortie est de 3 sols 8 deniers catalans par sac, qui pèse 5 arrobes 5 liv. à 5 arrobes 10 liv.

Amandes.

Il s'en recueille beaucoup dans tous les endroits du camp de Tarragone; elles s'exportent pour l'Italie, la France, l'Angleterre, le Nord, et principalement pour l'Amérique espagnole; mais comme ce fruit est des plus délicats étant en fleur, sa récolte varie beaucoup d'une année à l'autre; le sac de 1 $\frac{1}{2}$ quartère d'amandes coque forte, pèse environ 4 $\frac{1}{2}$ arrobes.

Anis.

On en recueille également de bonnes parties audit camp de Tarragone, qui s'exportent pour l'Italie et ailleurs; mais celui des environs d'Alicante est plus estimé, parce qu'il est plus grainé et plus net.

Assurances

Il y a actuellement à Barcelone diverses compagnies d'assurances maritimes des plus solides, qui assurent pour quelque

endroit que ce soit les risques de mer et autres accidens, à des primes justes et modérées; et en cas de péril constaté, elles remboursent dans le terme de 15 jours, sans aucun rabais, les sommes assurées ou les avaries stipulées.

Observation sur la manière de payer les frets à Barcelone.

Les connoissemens des marchandises qu'on reçoit de Hambourg sont stipulés en ducats de platte double, qu'on paye à raison de 38 sols 7 deniers $\frac{8}{34}$ catalans chacun, ou à raison de 375 maravedis de platte, dont les 272 font 28 sols catalans, ce qui revient au même, et en outre 10 p $\frac{0}{0}$ d'avarie ordinaire sur le fret.

Ceux de Londres sont stipulés en réaux de platte, qu'on paye à raison de 3 sols 6 deniers catalans chacun, et en outre 5 p $\frac{0}{0}$ de prime.

Ceux d'Amsterdam par contre en ducats de platte double, qu'on paye à raison de 12 réaux de platte, faisant l. 22 s. catal., sans avarie.

Ceux de Dunkerque et Ostende sont stipulés et payés comme ceux de Hambourg ci-dessus; mais il y a des cas où on n'y fait mention que de ducats, sans l'expression *doubles*; alors les receveurs des marchandises qui sont un peu difficiles ne payent ce même ducat qu'à raison de 11 réaux de veillon que vaut le ducat de veillon, faisant 20 sols 5 deniers $\frac{14}{17}$. Cette question a été décidée par le Consulat de mer en faveur des receveurs des marchandises.

Tous les frets se stipulent régulièrement dans le nord en florins courans de Hollande, qu'on réduit en florins de banque, selon le cours de l'agio à Amsterdam, et les banco

florins en livres catalanes au cours du change de Barcelone sur Amsterdam, le dernier jour de la décharge.

Par contre, en Angleterre et à l'Amérique septentrionale, les frets se stipulent en livres ou sols sterlings, qu'on réduit en monnoie catalane pour le cours du change sur Londres, le dernier jour de la décharge.

Observation sur les affrètemens pour Ostende.

L'usage est établi à Ostende, d'après une ancienne coutume, de payer les frets stipulés en florins courans de Hollande, à raison de 96 p $\frac{0}{0}$, ou 4 p $\frac{0}{0}$ de déduction, ceux accordés en livres sterlings par contre à raison de flor. 10 $\frac{2}{3}$ de change pour 1 livre sterling : pour obvier à cet inconvient il faut stipuler en outre dans les contrats d'affrètement, *pour payer au cours du change sur Amsterdam* dans le premier cas, et sur *Londres* dans le dernier cas ; alors le Capitaine recevra flor. 101 $\frac{1}{2}$ par 100 florins, et flor. 11, 17 environ par livre sterling, ce qui fait une différence d'environ 5 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ de bénéfice en sa faveur.

Liéges.

Il y a dans la Catalogne orientale, depuis *Blanes* jusqu'à la Jonquère, des arbres de chêne d'une espèce particulière, desquels on ôte l'écorse régulièrement au mois de juillet ; on la laisse sécher jusqu'en octobre ou novembre, et alors on la fait brûler et préparer à l'exportation pour l'étranger, manufacturée en bouchons, en feuilles, ou pour la consommation du pays même,

Ces écorses ou feuilles de liége ainsi préparées, forment différentes dimensions et différentes qualités, suivant la grosseur,

la nature ou l'âge de l'arbre même. Il y en a de fin, de la seconde qualité et de rebut. Les feuilles grandes se vendent à tant de pièccettes le quintal : par contre, les petites à la douzaine. Le quintal se compose de plus ou de moins de feuilles, selon leur grandeur ou épaisseur, mais régulièrement il faut 4 ½ douzaines de feuilles pour former un quintal. On préfère le fin pour l'Angleterre et la France ; la seconde qualité pour la Hollande et le Nord ; quant au rebut, il est employé à divers usages dans le pays même.

C'est principalement à Roses qu'on embarque la plus grande partie de liéges pour l'Angleterre et ailleurs ; cependant il s'en embarque aussi à *Blanes*, *Lioret* et à *Palamos*. Son exportation annuelle consiste en 5 à 6,000 quintaux catalans.

Roses ou Roda des Anciens.

Petit village au fond du golfe auquel on donne son nom. C'étoit autrefois le port de la fameuse et si renommée ville d'*Ampurie* ou *Emporion*, qui signifie en grec place de commerce, aujourd'hui *Castellon d'Ampuries*, qui a donné le nom d'*Amporda* aux vastes plaines qui l'environnent. On y a découvert, ainsi qne dans ses environs, des inscriptions romaines, des ruines d'anciens édifices, entre autres celles d'un temple dédié à Diane Ephésine. C'est Cn. Cornelius Scipion, général des romains, qui prit cette ville l'an 218 avant J. C., ou de Rome 534. Cette ville, Roses et Sagunte firent alliance avec les romains, l'an de Rome 582. Roses est à 15 lieues S. de Perpignan, à 25 N. E. de Barcelone ; longit. 20. 48. lat. 42. 6.

Éclaircissement sur les bouchons de liége.

Les bouchons de liége, dont il y a plusieurs fabriques à Roses, à Saint-Feliu-de-Guixolls, à Palamos et à Palaforgell, se vendent par milliers, dont la grosse est composée de 12 milliers. Il s'en exporte des parties très-considérables pour Paris et ailleurs, en balles de 30 milliers chacune ; il s'en fabrique de trois qualités, de première, de seconde et de troisième ou rebut. Le prix des uns aux autres diffère d'environ la moitié. Il y a en outre l'emballage ou sac, et 10 deniers par millier de droit de sortie et de port à bord. Il se fabrique par an dans l'endroit seul de *Saint-Feliu*-de-*Guixolls*, environ 1,000 balles de bouchons.

Éclaircissement sur les douves de châtaignier.

Leur consommation est très-considérable en Catalogne ; les douves de châtaigner ne sont employées que pour la construction des futailles, parce que cette espèce de bois favorise la liqueur. Elles s'achètent, tant dans le royaume de Naples que dans la Romagne, et se livrent aussi à la boutade.

La boutade douves pour pipes est composée de 3 files en carré, de la longueur et largeur de 5 pans et un pouce napolitains chaque file, et de deux files de fond en carré, de la longueur et largeur de 3 $\frac{1}{2}$ pans napolitains chaque file. On donne aussi 30 cercles de bois de la longueur de 13 à 14 pans napolitains pour la fourniture de chaque boutade.

Celle pour les demi-pipes est composée de la même manière que la boutade douves pour les pipes, excepté que les douves

pour les demi-pipes, n'ont que la longueur de 4 pans ci-dessus, et celle pour les fonds 2 de ces pans environ. On donne encore 30 cercles de bois de ceux de 10 pans napolitains environ pour la fourniture de chaque boutade; et lorsqu'on n'en a pas de ceux-ci, on donne 15 cercles de ceux pour les pipes; deux de ces boutades pour les demi-pipes, ne font qu'une de celles pour les pipes, sans qu'on en fasse aucune différence dans le prix.

La réception en Catalogne se fait de la même manière; mais on est en usage de bonifier aux patrons 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour la diminution que le bois peut avoir fait dans le trajet. On suit la même règle à la livraison de la vente; mais on alloue 2 p. $\frac{0}{0}$ à l'acheteur, tant pour la bonne mesure, que pour éviter qu'on ne mette pas à l'écart les douves qui ont quelque petit défaut.

Douves de chêne du Royaume de Naples.

Elles s'achètent et sont livrées à la boutade ou carata, qui est composée, savoir; celle de douves pour pipes de 3 files en carré, de la longueur et largeur de 5 pans et un pouce napolitains chaque file, et de deux files de fond en carré, de la longueur et largeur de 3 $\frac{1}{2}$ pans susdits chaque file.

La boutade de douves pour demi-pipes se compose aussi de 3 files en carré, de la longueur et largeur de 4 pans napolitains chaque file, et de deux files de fond en carré, de la longueur et largeur de 2 des mêmes pans environ chaque file; quelquefois au lieu de donner deux files de fond, on donne une file de douves longues, tant de l'une que de l'autre dimension; et aussi au lieu de deux files

de fond pour les pipes, on en donne 4 de celles de la longueur et largeur de 2 $\frac{5}{8}$ pans napolitains en carré. On ne donne pas de cercles pour la fourniture de ces douves, comme il est d'usage pour celles de châtaignier.

La réception en Catalogne est faite de la même manière, et l'on alloue aussi aux patrons 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour la diminution que le bois peut avoir fait en route.

Livraison à la vente.

Au lieu d'être faite à la boutade, elle se fait à la canne catalane de 9 pans, tant des unes que des autres. Celles pour pipes mesurant 6 $\frac{1}{4}$ pans chaque file, les 3 files dont la boutade est composée, rendront deux cannes et 2 $\frac{1}{4}$ pans catalans; et les deux files de fond de 3 $\frac{1}{2}$ pans napolitains, qui font partie de ladite boutade, mesurant 4 $\frac{1}{2}$ pans catalans chaque file, les deux files rendront 9 pans ou une canne catalane.

Lorsqu'on donne des fonds de 2 $\frac{5}{8}$ pans napolitains, au lieu de ceux de 3 $\frac{1}{2}$ pans, pour lors les 4 files à raison de 3 $\frac{1}{4}$ pans catalans chaque file, rendront 13 pans ou une canne 4 pans catalans.

Celles pour demi-pipes, mesurant à raison de 5 pans catalans chaque file, les 3 files rendent 15 pans ou une canne 6 pans catalans; et les deux de fonds mesurant 2 $\frac{1}{2}$ pans catalans chaque file, rendent 5 pans catalans desdites douves. On alloue à l'acheteur 2 p. $\frac{0}{0}$ sur les unes et les autres, tant pour la bonne mesure, que pour qu'il ne soit pas mis à l'écart les douves qui peuvent avoir quelque défaut, et porter préjudice à la mesure.

Prix

Prix à la vente.

On estime les douves pour demi-pipes aux $\frac{2}{3}$ de la valeur de celles pour pipes ; celles de fond de 2 $\frac{5}{8}$ pans napolitains ou de 3 $\frac{1}{4}$ pans catalans, à presque rien moins que la moitié de celles pour pipes ; celles de 3 $\frac{1}{2}$ pans napolitains ou 4 $\frac{1}{2}$ pans catalans, à la proportion du prix entre celles pour demi-pipes et celles de fonds de 2 $\frac{1}{4}$ pans napolitains ; enfin, celles des fonds pour demi-pipes, à la moitié environ du prix de celles pour demi-pipes : par exemple, les douves pour pipes valant 50 sols la canne, celles pour demi-pipes vaudroient 33 s. 4 d. ; celles pour des fonds de 2 $\frac{1}{4}$ pans napolitains 23 sols 2 deniers ; celles pour des fonds de 3 $\frac{1}{2}$ pans napolitains 28 sols, et celles pour des fonds de 2 pans napolitains pour demi-pipes 16 sols la canne catalane. Mais les douves pour pipes et demi-pipes sont préférables aux autres dimensions, qui ne peuvent servir que pour des barils ou de petites futailles.

Douves de chêne de la Romagne, Toscane, etc.

Tant dans l'un que dans l'autre endroit elles s'achètent à la canne romaine. La canne de celles pour pipes est composée de deux files en carré, de la longueur et de la largeur de 5 $\frac{1}{3}$ pans romains chaque file.

Celles pour demi-pipes de 4 files en carré chacune, de la longueur et largeur de 4 pans et une *oncia* chaque file ; et enfin, celles pour des fonds de 8 files en carré, de la longueur et largeur de 3 pans maigres romains chaque file ; elles sont reçues de la même manière en

Catalogne, et on est dans l'usage d'allouer aux patrons qui les portent 1 ½ p. % pour la diminution, etc.

Livraison à la vente.

Elle se fait également à la canne catalane de 9 pans. Les douves pour pipes mesurent 6 ¾ pans catalans chaque file; les deux files, dont la canne romaine est composée, rendront 13 ½ pans, ou 1 ½ canne catalane; celles pour demi-pipes mesurant 5 pans catalans chaque file, les 4 files rendront 20 pans ou 2 cannes 2 pans catalans, et celles pour des fonds mesurant 3 ½ pans catalans environ chaque file, les 8 files rendront 3 cannes catalanes grasses. On alloue aussi 2 p. % à l'acheteur sur les unes et les autres, comme ci-dessus.

Pour le prix à la vente, voyez-en l'explication donnée aux douves de chêne du royaume de Naples.

Méthode de mesurer les douves de chêne de la Romagne, Toscane, etc.

Elles se reçoivent par *canadora* ou piles de 36 *sostradas* ou files, dont les deux de celles pour pipes font la canne romaine, ou 1 ½ canne catalane; ainsi ledit *canadora* est composé de 18 cannes romaines ou de 27 cannes catalanes.

Dans les douves pour demi pipes, ces mêmes 36 *sostradas* sont reçues pour 9 cannes romaines; ainsi 4 *sostradas* ou files sont comptées pour 1 canne romaine, ou 1 ½ canne catalane.

Méthode pour mesurer les douves de chêne de Naples.

1 *Canadora* ou pile douves pour pipes se compose de 4 files, dont les 4 font la boutade ou *carrata.*

1 Dite douves pour demi-pipes composée de 40 files, les 8 files font aussi la boutade.

1 Dite douves de $3\frac{3}{4}$ pans catalans se compose aussi de 40 files, dont les 16, font ladite boutade double.

Méthode pour mesurer les douves de châtaignier.

1 *Canadora* douves pour pipes est composée de 45 files, dont les 4 font la boutade.

1 Dite douves pour demi-pipes de 45 files, dont les 3 font la boutade simple.

1 Dite douves pour fonds de pipes de 30 files, dont les 8 font la boutade.

1 Dite douves pour fonds pour demi-pipes de 30 files, dont les 8 font la simple boutade.

OBSERVATION.

Parmi les douves qu'on reçoit il en vient aussi de défectueuses, qu'on appelle *escarto*, dont on proportionne le prix à la qualité ; mais régulièrement on donne deux boutades ou cannes pour une.

La boutade napolitaine est considérée pour deux cannes romaines ou pour 3 cannes catalanes ; mais elle ne les rend pas tout-à-fait.

La canne romaine est considérée pour $1\frac{1}{2}$ cannes catalanes ; mais elle ne rend qu'environ $13\frac{1}{4}$ pans, au lieu de $13\frac{1}{2}$ pans catalans ; 8 pans napolitains font $9\frac{3}{4}$ pans catalans ou $9\frac{10}{21}$. Les douves pour pipes doivent avoir 5 à 6 pouces de largeur et 1 pouce d'épaisseur.

Cercles de bois.

Il en vient du royaume de Naples et de la Romagne de 3 sortes ; savoir : de 100 cercles le faix de la longueur de 10 pans napolitains, servant pour les demi-pipes.

De 50 cercles le faix de 13 à 14 pans napolitains pour pipes.

De 40 dits *idem*, de 16 à 17 pans dits pour bottes.

Avertissement.

S. M. C. vient d'affranchir du droit d'entrée les douves de chêne et de châtaignier, ainsi que les bois de construction.

Les drogues pour teintures qui viennent de l'étranger à l'adresse d'un fabricant d'indiennes, étant pour l'usage de la fabrique même, ne payent aucun droit de douane, ainsi que les soies grèzes qui viennent de l'étranger à l'adresse d'un fabricant de bas de soie ; les soies ouvrées par contre payent 2 p. % sur leur estimation.

Pilotages qu'on paye à Barcelone.

Comme le port de Barcelone est situé entre deux rivières, celle de *Bezos* du côté oriental à la distance d'environ une lieue, et celle de *Lobregat* du côté occidental à la distance d'environ deux lieues, elles entraînent en temps de pluie beaucoup de sable à l'entrée dudit port, principalement à Bezos, ce qui forme un banc de sable, et est cause que quelquefois il n'y a qu'environ 11 pieds, et dans d'autres occasions 13, 14 jusqu'à 15 pieds d'eau, mais rarement ; et dans le premier cas, les navires chargés sont

forcés de jeter l'ancre à la rade, et d'y rester jusqu'à ce qu'ils aient allégé une portion de leur cargaison par des barques pour pouvoir entrer dans le port : les pilotes de la ville les conduisent; leur salaire est taxé à 12 ½ piècettes par navire à l'entrée, et autant à la sortie, non compris les barques de remorque, si l'on en a besoin ; cependant cet usage n'est pas bien suivi. Il y a un projet prêt à être mis à exécution pour garantir ledit port du banc de sable, et à rendre son entrée plus sûre et plus facile.

Frais de port à Barcelone d'un navire à 3 mats venant de l'étranger, auquel on donne l'entrée à la rade.

	l.	s.	d.
Ancrage.	9	4	
Nouvel impôt.	1	8	
Entrée.	1	8	
Visite du médecin.	3	12	
Assistant de la santé.	2	16	
Capitaine du port.	1	16	
Lieutenant dudit.	"	8	
Permission de lester ou de délester.	1	8	
Barquette de santé.	1	2	6
	23 l.	2	6

Si ce même navire prend entrée dans le port même, alors il ne paye en tout que 18 l. 8 s. s'il reçoit ou donne du lest ; mais s'il ne fait ni l'un ni l'autre, il ne paye que 17 l., et en outre 16 sols pour la patente de santé, le consulat et vice-consulat. L'annotation du protêt de mer coûte 1 l. 10 s. ou 4 pièccettes, et faisant testimonial 14 pièccettes en tout, y compris la susdite annotation et sa copie authentique.

Frais de port d'un Brigantin, Ballandre, Polacre, Galéace, Quèche et semblables, qui reçoivent l'entrée à la rade.

	l.	s.	d.
Ancrage et entrée.	8	»	»
Nouvel impôt.	1	8	»
Médecin, assistant de la santé, capitaine du port et son lieutenant, comme les navires à 3 mats	8	12	»
Permission de lester ou de délester.	1	8	»
Barquette de santé.	1	2	6
	20	10	6

S'il prend entrée dans le port, il ne paye que 15 l. 16 s., ou 14 l. 8 s., s'il ne prend pas du lest ni patente de santé, etc. comme les navires à 3 mats.

Frais de quarantaine dans le port de Barcelone.

Au capitaine du port 14 sols par jour.

Audit pour recevoir les déclarations et les papiers 12 sols.

Audit pour assister à la visite. . . . . 12 sols.

Audit pour assister aux deux visites du médecin.

Au médecin et chirurgien pour deux visites. . . . 7 4

Au porteur des papiers. 1 8

Aux gardes de santé qu'on met à bord des bâtimens en quarantaine, 14 sols de salaire par jour. Les navires à 3 mats qui ont fait quarantaine, payent en outre 13 l. 8 s. pour reste des frais de port, et seulement 12 l. s'ils ne prennent pas du lest.

Par contre, les brigantins et autres bâtimens à voiles carrées ne payent alors que 10 l. 16 s., ou 9 l. 8 s. sans lest.

Avertissement.

Lorsqu'un navire à 3 mats va décharger dans un endroit de la côte de Catalogne, après avoir payé comme ci-dessus les frais de port, et qu'il revient dans cette rade ou port, il ne paye que l'ancrage et le nouvel impôt. . . l. 10 12

Les brigantins, etc. dans le même cas. . . . . . . 8 »

Les navires ou brigantins et autres bâtimens à voiles carrées venant de l'étranger qui mouillent dans cette rade, sont obligés à payer, outre les frais ci-dessus, 1 l. 8 s. d'entrée, quand même ils ne prendroient pas pratique.

Droit de tonnage.

Les navires ou autres bâtimens étrangers qui chargent quelques produits ou autres marchandises dans cette principauté, payent un réal de veillon par tonneau.



BÂLE.

GRANDE, riche, peuplée, commerçante, et la plus belle ville de Suisse, capitale du Canton du même nom et la neuvième en rang; les habitans furent reçus au nombre des Cantons Suisses l'an 1501. Jean Œcolampade y fit proscrire la religion catholique en 1519. Bâle est divisée en deux villes par le Rhin, la grande est du côté de la Suisse, et la petite du côté de l'Allemagne; elles sont jointes par un beau pont. Elle est remarquable par son commerce et par le Concile qui s'y tint en 1413. Cette ville est dans un terrain fertile et agréable, sur le Rhin, à 12 lieues S. de Strasbourg, 50 N. par O. de Genève, 160 O. de Vienne, 100 E. par S. de Paris, 10 N. E. de Besançon, 16 N. O. de Zurich; longit. 25, 15; lat. 47, 55.

Écritures.

On tient les écritures à Bâle, et l'on y compte de quatre manières différentes; savoir :

Par florins de 60 creutzers, et le creutzer de 5 fenings.

Par reisdalers de 108 creutzers de *idem*.

Par écus de 60 sols, et le sol de 12 deniers.

Par livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers.

Monnoies.

Le reisdaler vaut aussi 27 bons batz, 30 batz de Suisse, 36 gros, 45 plaperts ou schellings.

Le

Le florin 15 bons batz, 16 $\frac{2}{3}$ batz de Suisse, 20 gros, 25 schellings, 150 rappens.

La livre vaut 9 bons batz, 10 batz de Suisse, 12 gros, 25 schellings, 36 creutzers, 90 rappens.

Le bon batz vaut 4 creutzers, 10 rappens.

Le batz de la Suisse vaut 2 sols, 3 $\frac{1}{6}$ creutzers, 9 rappens.

Le gros vaut 3 creutzers, 7 $\frac{1}{2}$ rappens.

Le schelling vaut 6 rappens.

Le sol vaut 1 $\frac{4}{5}$ creutzer, 4 rappens.

Le schelling de Lucerne vaut 3 rappens.

Ledit de Zurich 3 $\frac{3}{4}$ dits.

Le creutzer vaut 2 $\frac{1}{2}$ rappens ou 5 fenings.

Le rappen . . . . 2 fenings.

Égalité des monnoies.

5	reisdalers sont égaux	à 9	florins.
3	florins.	à 5	livres.
9	creutzers.	à 5	sols.
18	creuzters.	à 5	batz de Suisse.

Valeurs.

Il y a à Bâle deux valeurs, c'est-à-dire l'espèce et la courante; l'on y paye les lettres de change de deux manières; savoir: en louis d'or neufs de France, alors il est compté à 14 l. 13 s. argent espèce ou de change; mais le plus souvent on divise la somme de livres d'espèce ou de change par 11 l. 13 s. qui est la valeur d'une pistole d'Espagne, et le produit en doit être multiplié par 7 florins 38 creutzers pour le réduire en florins. Cette somme de florins se paye alors, ou en écus neufs de 6 livres de France, à 2 florins et 24 creutzers, ou

en louis d'or neufs à 9 florins et 36 creutzers chacun. Cela revient au même prix de 14 l. 13 sols argent de change le louis.

La valeur courante comprend non-seulement la valeur numéraire des monnoies réelles de Bâle, mais on entend aussi sous ce nom les monnoies de Suisse et de l'Empire. Cette valeur est d'environ 9 p $\frac{0}{0}$ plus foible que celle de l'argent d'espèce ou de change mentionnée ci-dessus.

Monnoies d'or de Bâle.

Le ducat d'or de 4 $\frac{1}{4}$ florins plus ou moins.

Monnoies d'argent.

Le reisdaler 2 florins.
Le florin qui vaut 15 batz.

Des pièces de 3, de 2 et de 1 batz Des pièces de 1 creutzer.	} de billon.

Monnoies étrangères.

Elles sont si variables dans leurs cours, que j'omets d'en parler ici.

Cours des changes de Bâle.

Amsterdam	92	reisd. banc. p. o. m.	pour 100 reisd. de Bâle.
Auguste Vienne	104	florins courans	pour 100 florins *idem.*
Francfort	99$\frac{1}{4}$	florins monnoie	pour 100 florins *idem.*
Genève	100$\frac{3}{4}$	écus de l. 3	pour 100 reisd. *idem.*
Hambourg	89$\frac{1}{2}$	reisdalers banco	pour 100 reisd. *idem.*
Londres	53$\frac{1}{8}$	deniers sterlings	pour 1 reisd. *idem.*
Paris, Lyon	99$\frac{1}{2}$	livres tournois	pour 100 livres *idem.*

Milan 24 liv. 18 sols courans de Milan pour 1 louis d'or vieux.

Usances et jours de grâce.

Les lettres sur Bâle sont pour l'ordinaire à tant de jours de vue ou de date, et il n'y a point de jours de grâce.

Change de Bâle sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 1240 10 sols, en florins et creutzers de Bâle, au change de 92 reisdalers de banque pour 100 reisdalers de Bâle, par la règle conjointe.

Si $2\frac{1}{2}$ flor. banc. valent	1	reisdalers banco,
92 reisd. banco. . .	100	dits de Bâle,
1 dit de Bâle. . .	108	creutzers *idem*,
60 creutzers	1	florin *idem*,
		comb. b. fl. 1240 10 sols.
5520	108|00	à multip. par 108
$2\frac{1}{2}$		
		9920
11040		12400
2760 pour la $\frac{1}{2}$		54 p. 10 s. la $\frac{1}{2}$
138|00 diviseur.		133974
		977
flor. 970 49 creutz. de Bâle.		114
		60 creutzers.
		6840
		1320
		78

Change de Bâle sur Genève.

Réduction de l. 2634 16 courans, en florins et creutzers de Bâle, au change de 100 $\frac{1}{4}$ écus de l. 3 pour 100 reisdalers de Bâle, par la règle conjointe.

Si l. 3 de Genève font 1 écu
100$\frac{1}{4}$ écus . . . . . . 100 reisdalers de Bâle,
1 reisdaler. . . . 108 creutzers *idem*,
60 creutzers. . . . 1 florin,

		comb. l. 2634 16 courans.
6000	10800	à multip. par 10800
30 pour la $\frac{1}{2}$		
15 pour le $\frac{1}{4}$		2107200
		26340
6045		5400 p. 10 s. la $\frac{1}{2}$
3		2700 p. 5 s. la $\frac{1}{2}$
		540 p. 1 s. le $\frac{1}{5}$
18135 diviseur.		
		28455840
flor. 1569 6 creutz. de Bâle.		103208
		125334
		165240
		2025
		60 creutzers.
		121500
		12690

Change de Bâle sur Hambourg.

Réduction de 689 marcs 4 sols lubs banco, en florins et creutzers de Bâle, au change de 99 ½ reisdalers banco pour 100 reisdalers de Bâle, par la règle conjointe.

Si 3 marcs lubs banco font 1 reisdaler banco,
99½ reisdalers de Hambourg, 100 reisdalers de Bâle,
1 dit de Bâle. . . . . . 108 creutzers *idem*,
60 creutzers *idem*. . . . . 1 florin *idem*,
comb. marcs 689 4 sols.

5940	10800	
30 pour la ½	689 4	
5970	97200	
3	86400	
	64800	
1791|0 diviseur.	2700	p. 4 s. le ¼ 16 s. f. 1 marc.
flor. 415 37 creutz. de Bâle.	744390|0	
	2799	
	10080	
	1125	
	60	creutzers.
	67500	
	13770	
	1233	

Change de Bâle sur Londres.

Réduction de l. 360 15 sterlings, en florins et creutzers de Bâle, au change de 53 $\frac{1}{8}$ deniers sterlings pour 1 reisdaler.

Si 53$\frac{1}{8}$ den. font 1 reisd. ou 108 creutz. comb. l. 360 15 sterl.
20 sols.

425 diviseur.

7215
12 deniers.

creutzers 176012 de Bâle.

86580 deniers.
à multip. par 108 creutz.

692640
865800

9350640
8 fraction.

74805120
3230
2555
0512
870
20

Si 60 creutzers font 1 florin, combien 176012 creutzers.
560
201
212
32

florins 2933 32 creutzers de Bâle.

Change de Bâle sur Paris et Lyon.

Réduction de l. 3680 16 sols tournois, en florins et creutzers de Bâle, au change de l. 99 ½ tournois pour l. 100 de Bâle, ou ½ p % de perte à la lettre.

l. 3680 16 tournois ci-dessus
à déduire ½ p % 18 8 de perte.

l. 3662 8
à multip. par 24 creutzers.

14648
7324
4 ⅘ pour 4 sols le ⅕
4 ⅘ pour 4 dits le ⅕

creutzers 87897 ⅗

Si 60 creutzers font 1 florin, combien 87897 ⅗ creutzers.
5 fraction.

300 diviseur.

flor. 1464 57 creutz.
de Bâle.

439488
1394
1948
1488
288
60 creutzers.

17280
2280
180

Change de Bâle sur Milan.

Réduction de l. 1152 3 sols courans de Milan, en florins et creutzers de Bale, au change de l. 24 18 sols de Milan, pour un louis d'or vieux de 7 florins et 38 creutzers de Bâle.

Si l. 24 18 de Milan f. 7 flor. 38 creutz. comb. l. 1152 3 sols.

20 sols	à multip. par	20	sols.
498 diviseur.		23043	sols.
	à multip. par	7	38
flor. 353 12 creutzers de Bâle.		161301	
	pour 30 creutz.	11521	30 la $\frac{1}{2}$
	pour 6 dits.	2304	18 le $\frac{1}{5}$
	pour 2 dits.	768	6 le $\frac{1}{3}$
		175894	54 creut.
		2649	
		1594	
		100	
		60 creutz.	
		6054	
		1074	
		78	

Poids de l'or et de l'argent.

L'or et l'argent se pèsent à Bâle au marc de Cologne de 4864 as, ou de 4400 grains de France.

Poids

Poids de Commerce.

Le poids de commerce de Bâle ou la livre est égale au poids de marc de Paris.

Mesure pour les grains.

Elle se nomme sac, qui se compose de 8 muddes ou scheffels de 4 kupffleins, et celui-ci de 2 bechers.

22 $\frac{8}{13}$ sacs de Bâle font 1 last d'Amsterdam.

Vins.

Ils s'y mesurent par saums qui contient 3 homs, l'hom, 4 nouveaux pots, 100 pots nouveaux de Bâle répondent à 105 mingles d'Amsterdam.

Mesures longues

Il y en a de 2 espèces à Bâle, savoir, l'aune et la brasse. La première est l'aune de France; par contre la brasse dont l'on se sert dans les fabriques des étoffes de soie et de rubans, n'a que 241 $\frac{1}{5}$ lignes de France.

6 desdites aunes sont égales à 13 brasses.

Pied de Bâle.

Il contient 132 $\frac{1}{5}$ lignes de France; ainsi 61 pieds de Bâle, font 56 pieds de France.

BASSORA.

GRANDE ville d'Asie, l'ancienne Caldée, et aujourd'hui *Irak-Arabi*, au-dessous du confluent du Tibre et de l'Euphrate. Elle fut bâtie par les ordres d'Omar, troisième Calife en 636, Les Turcs en sont les maîtres depuis 1668. Il s'y fait un très-grand commerce. Elle est située à environ un mille anglais, du sein occidental de la rivière *Ibat-et Arab*, qui reçoit ses eaux de l'Euphrate et du Tigre réunis, avec lesquels la même rivière communique par un canal ou plutôt une petite rivière, qui est cependant navigable; la marée y remonte à la distance d'environ 5 lieues au-delà de la ville, dont le port est sûr et commode. Les marchandises d'Europe ont la facilité d'y être transportées d'Alep par la voie de l'Euphrate, éloigné seulement de 4 journées; celles des Indes et de la Chine, les plus précieuses s'y conduisent par le golfe persique. Il y pleut rarement en hiver, et jamais en été. Cette ville est à 100 lieues S. par E. de Bagdad, et environ 3 du golfe persique. Longit. 66; lat. 30, 20.

Monnoies de Compte.

Elles sont les *mamoudis* de 10 *damines*, et la *damine* de 10 flouches. Un taman y est compté pour 100 *mamoudis*.

Monnoies réelles d'or qui y ont cours.

	mam.	dam.	flouc.
Le sequin misry du Caire y vaut	13	5	
Dit . . . . gingerly	15		
Le glam de Perse	18		
Le talari ou mogobory de Hongrie	19		
Le sequin de Venise	21		

Monnoies d'argent.

	mam.	dam.	flouc.
Le mamoudi de Bassora	1		
L'abassi vieux de Perse	2		
Les abassis neufs, *idem*.	2	2	
Le grouche et le iselote de Turquie . . .	4	5	
Le torali d'Alep	6		
L'écu au lyon de Hollande	8	1	
L'écu d'espèce d'Allemagne	10	6	2 ½
La damine qui est de cuivre			10

Ces prix varient presque tous les jours plus ou moins.

Poids de l'or et de l'argent.

L'or et l'argent s'y pèsent par chaquis de 100 miscals, ou de 150 drachmes.

Le miscal, qui contient 1 ½ drachmes, répond à 97 as de Hollande.

Poids de Commerce.

Le mon-à-tary, le mon-seffy et l'oke de bagdad, sont autant de poids en usage dans le commerce de Bassora.

Le mon-à-tary se compose de 27 vaquis-à-tary, et le vaqui-à-tary de 106 ⅔ miscals ou 160 drachmes.

Il est pourtant bon d'observer qu'on y compte le mon-à-tary, tantôt par 24, et tantôt par 26 et 27 vaquis, suivant le genre de commerce où il est employé, et il est essentiel de les fixer dans les négociations.

Le mon-seffi ou le mon de Bassora proprement dit, contient 3 mons-à-tary : on le divise aussi en 24 vaquis-seffy. Le vaqui-seffy, autrement l'oke de Bassora, pèse 333 ⅓ miscals ou 500 drachmes.

L'oke de Bagdad répond à 2 $\frac{1}{2}$ vaquis-à-tary, à 266 $\frac{2}{3}$ miscals ou 400 drachmes.

Les habitans de Bassora se sont toujours servis de ces poids. Les européens qui y sont établis s'en servent aussi, mais ils le divisent d'une manière différente; savoir:

Le vaqui-à-tary, dont 25 font 1 mon, contient . . . . 112 $\frac{8}{25}$ misc.

Le vaqui-seffy, contient 3 $\frac{1}{8}$ vaquis-à-tary . . 351 dits.

L'oke de Bagdad a 2 $\frac{1}{2}$ dits . . . . 280 $\frac{4}{5}$ dits.

Le mon-à-tary est compté pour 52 marcs poids de France, ou. . . . . 2808 dits.

Le mon-seffy a 3 mons-à-tary . . . . . 8424 dits.

Ledit mon-à-tary doit peser environ 25 $\frac{4}{5}$ l. d'Amsterdam.



BATAVIA.

BELLE, grande, commerçante et très-forte ville d'Asie, dans l'île de Java, au royaume de Batan ; les hollandais en sont les souverains ; ils la bâtirent en 1619 à l'endroit où étoit auparavant Jacatra. Les édifices publics et particuliers y sont très-beaux. Il s'y fait un commerce prodigieux, et il y a des marchands de toutes les nations. Les chinois sont ceux qui y font le plus grand négoce, et qui contribuent le plus à la richesse de la ville. C'est là où se tient le conseil général des Indes. Les vores y sont à très-grand marché. Cette ville est dans une vaste plaine. Long. 122, 30 ; latit. méridionale 6, 10.

Écritures.

On y tient les écritures en piastres de 60 sols ou stuvers.

Monnoies réelles.

Les étrangères sont les piastres d'Espagne, les écus de France, de Hollande et d'Allemagne.

Celles du pays sont la pataque et la cache.

La pataque vaut 6 mas ou 24 caches dans le commerce ordinaire ; et seulement 5 mas et 4 condorines, ou 21 $\frac{3}{5}$ caches lorsqu'on en fait le payement de quelque somme de piastres.

Le tael vaut 10 mas, et le mas 4 caches ou 10 condorines.

La satta ou santa répond à 20 caches, le peku à 1000.

Le laxsau à 10000, le kati à 10000, l'ulta à 1000000, et le bahar 10000000.

La piastre vaut depuis 20 jusqu'à 35 pekus, ou autant de milliers de caches.

Poids de commerce.

Le cati, le pikul et le bahar, sont les poids en usage dans le commerce de Batavia.

Le grand bahar est de 4 ½ pikuls, et le petit bahar de 3 pikuls.

Le pikul contient 99 cattis ; il répond à environ 118 ⅓ l. poids de commerce d'Amsterdam.

Poids de l'or et des pierreries.

Il se nomme tael, qui sert aussi à peser l'ambre gris, le musc et le bezoar ; il répond à 1 once, 2 esterlins, et 20 as poids de troyes de Hollande.

Mesures.

La mesure pour le riz, le poivre, et autres marchandises et denrées sèches, est nommée timbang, et contient 10 sacs répondant à 5 pikuls.

La mesure pour les liquides se nomme aussi timbang, et contient 7 kulacks, le kulack pèse environ 7 ½ cattis.



BAYONNE.

VILLE de France, très-riche, très-forte et très-commerçante, au gouvernement de Guyenne, qui étoit une portion de l'ancienne Aquitaine. Elle est sur la *Nire* et l'*Adour*, à une lieue de la mer; l'entrée du port est difficile, mais les navires y sont en sûreté. Son commerce est très-considérable avec les îles françaises; les espagnols y conduisent par la voie des montagnes leurs laines, qui se distribuent ensuite par toute la France où il y a des fabriques de draperies. Les bois de construction y sont également conduits des pyrénées par les rivières, et ensuite expédiés à Brest. Le commerce des vins et des eaux-de-vie y est très-considérable. Elle est à 12 lieues S. O. de Dax, et 17 N. de Pampelune, 16 O. de Pau, 170 S. par O. de Paris; longit. 16, 10; latit. 43, 29, 21.

Écritures.

On y tient les écritures en livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers tournois; l'écu de change y vaut 3 liv. ou 60 sols.

Monnoies réelles.

Elles sont les mêmes que celles qu'on trouvera décrites à l'article de Paris au tome II.

Poids de commerce.

C'est le poids de marc de Paris : voyez-en les divisions audit article du tom. II.

Mesure des grains.

Ils s'y mesurent par sacs de 2 conques, dont 71 répondent à un last d'Amsterdam.

La pièce ou pipe d'eau-de-vie de Bayonne.

Elle contient 80 veltes; mais la vente de cette liqueur s'y fait à raison de 32 veltes.

Tonneau de vin.

Il y est composé de 4 bariques ; mais la futaille de ces dernières étant plus grande que celle de Bordeaux, on estime les 4 bariques de Bayonne pour 5 bariques de Bordeaux, parce que la barique de Bayonne contient en effet 40 veltes mesure d'Amsterdam.

Mesure longue de Bayonne.

Elle est nommée aune, qui est longue de 391 $\frac{4}{5}$ lignes de France ; ainsi 133 $\frac{4}{5}$ aunes susdites font 100 aunes de Paris.

Cours des changes de Bayonne.

Amsterdam 54 deniers environ de gros pour 1 écu de 60 sols tournois.

Hambourg 26 sols lubs banco. . . . . . . pour 1 dit.

Madrid l. 15 2 sols. . . . . pour 1 pistole de 32 réaux de platte.

Londres 31 deniers sterlings. . . . . . pour 1 écu de 60 sols.

Usances et jours de grâce.

Ils sont les mêmes qu'à Paris, ainsi que les opérations des changes, à l'exception de celle sur Hambourg. Voyez Bordeaux.

Noms des vins de Bayonne.

Vin de *Riquepont.*
dit d'*Armagnac.*
dit de *petite Chalosse.*
dit de *basse-Chalosse.*
dit de *haute-Chalosse.*
dit du *bas-Tursan.*
dit du *haut-Tursan.*
dit de *Béarn.*
dit de *Juranson.*

} Ces vins s'y vendent de 40 jusqu'à 120 écus le tonneau à bord.

BENGALE.

BENGALE.

ROYAUME d'Asie dans les Indes, sur le golfe du même nom, traversé par le Gange, qui rend cette province très-fertile ; sa capitale est nommée *Daca*, située sur le bras le plus oriental du Gange. Elle est la résidence de Vice-roi. Les anglais et les hollandais y ont leurs agens ou sur-intendans pour le commerce considérable qu'ils y font. Le Bengale est le pays le plus fertile de l'Inde, et le plus abondant en marchandises d'industrie et en productions les plus précieuses. Daca est à la long. de 106, 45 ; lat. 24.

Monnoies de compte.

Les monnoies de ce royaume sont les roupies, les cams, les ponnes, les annas, les goris, les gondas et les cauris, dont voici les rapports :

La roupie courante est comptée pour 2 cams, 16 annas, 32 ponnes, 640 gondas ou 2560 cauris.

Le cams pour 8 annas, 16 ponnes, 64 gauris, 320 gondas ou 1280 cauris.

L'anna pour 2 ponnes, 8 gauris, 40 gondas ou 160 cauris.

Le ponne a 4 goris, 20 gondas ou 80 cauris.

Le gori a 5 gondas ou 20 cauris.

Le gonda a 4 cauris.

Le *coron* répond à 100 lacks, et le lack à 10000 roupies.

Monnoies effectives.

Ce sont les roupies, les annas et les cauris.

Les roupies diffèrent l'une de l'autre autant par le nom que par la valeur intrinsèque. Voici celles qui ont cours au Bengale.

La *roupie sicca* est l'une des plus belles monnoies d'argent de cette espèce : elle est fabriquée par les mogols, du poids de 104 grains de Bengale, qui font euviron 243 as poids de troyes de Hollande, et du titre de 11 deniers 22 grains. Elle est frappée au coin et avec les armes de l'Empereur des mogols ; et il y a peine de mort pour ceux sur lesquels l'on trouve des pièces rognées ou fausses. Cette roupie vaut environ 39 ponnes, qui font $24 \frac{1}{4}$ sols argent de Hollande.

La *roupie de Bombay ou de Madras*, frappée par les anglais, et marquée au coin du nabab de cette dernière ville, pèse 103 grains de Bengale, et vaut environ 38 ponnes ou 3 p. $\frac{0}{0}$ moins que la roupie sicca.

La *roupie d'Arcate*, frappée par les français, et marquée au coin du nabab d'Arcate, doit peser 102 grains de Bengale. Cette monnoie est la plus abondante et la plus courante au Bengale, quoiqu'elle soit la plus foible de toutes les roupies quant à la valeur, et qu'il s'en trouve plusieurs qui ne sont pas de poids. Elle vaut environ 37 ponnes, et par conséquent 6 p. $\frac{0}{0}$ moins que la roupie sicca.

Dans les marchés qui se font au Bengale par simple accord, on détermine et l'on entend régler les prix des marchandises par roupies courantes de 16 annas, ou de 32 ponnes. Les loges françaises et hollandaises y comptent ordinairement la roupie courante à environ 8 p. $\frac{0}{0}$ de perte contre la roupie effective d'Arcate, ou à environ 9 p. $\frac{0}{0}$ de perte contre celle de Madras.

Les européens en arrivant dans l'Inde s'adressent d'ordinaire, pour se défaire de leur argent, soit en espèces, soit en matière, à un baniane ou changeur public, qui

commence d'abord par peser 240 roupies siccas avec des piastres, dont il faut ordinairement 105 pièces pour égaler la balance ; et cette somme de piastres répond à la valeur intrinsèque de 219 $\frac{1}{2}$ roupies siccas, en combinant le titre des piastres neuves d'Espagne avec celui des roupies siccas ; mais les changeurs n'en accordent guères au-delà de 208 pièces pour les susdites 105 piastres. D'ailleurs, il convient mieux aux européens de vendre leur argent sur la côte de Coromandel, où l'on en paye davantage qu'au Bengale.

Poids de Commerce.

Les bleds, le riz, le bois, le vin et les liqueurs s'y vendent au poids. Ce poids s'appelle *mon*, il se divise par 40 seyras, et le seyra et le xataque, dont 16 font un seyra, se subdivisent en roupies, et en annas, de la manière suivante :

	Roup.	Ann.
Le seyra grand poids pacha pèse roup. 82 et le xataque	5	2
Le seyra poids de salpêtre . . . 81 et ledit. .	5	1
Le seyra petit poids pacha. . . . 81 et ledit. .	5	
Le seyra poids de soie brut . . 76 et ledit. .	4	12
Le seyra poids rattele. . . . . . . 72 et ledit. .	4	8

Le mon-bazar pèse 40 seyras ou 3168 roupies siccas, qui font environ 75 l. de France, ou 74 $\frac{1}{5}$ l. d'Amsterdam. Le mon-rattele pèse aussi 40 seyras, mais qui ne contiennent que 2893 $\frac{11}{25}$ roupies siccas, lesquelles pèsent environ 68 $\frac{1}{2}$ l. poids de France, ou 68 l. poids d'Amsterdam.

Le seyra du mon-bazar répond à 79 $\frac{1}{5}$ roupies.

Le seyra du mon-rattele . . . . à 72 $\frac{42}{125}$ dites

8 mons-Bazar. . . . . à 25 mons de Pondich.
137 mons de Pondichéry . . . à 48 mons-ratteles.
150 mons-ratteles. . . . . . . à 137 mons-bazars.

Le mon-rattele de 40 seyras, dont on se sert dans les factoreries anglaises, pèse 2895 roupies siccas; et le seyra y répond à 72 roupies et 6 annas.

A CALICATA.

Il y a une mesure pour le riz, qui s'appelle gongas, pèsant 5 seyras de 80 roupies chacune, ce qui répond au poids de 1400 roupies.

A BANQUI-BAZAR.

Le huguly ou bondel, le gange et le grand bazar, mesure de riz, pèsent chacun 5 seyras; mais le seyra y est de 82 roupies, ce qui répond au poids de 410 roupies.

A XANDEINAGOR.

On se sert de deux mesures, dont la plus grande pèse 1 seyra et 9 ½ xataques de riz, et l'autre 1 ½ seyras, et chaque seyra répond au poids de 82 roupies.

Avertissement.

On trouvera à la fin de l'article de Londres et dans un recueil placé au second tome, un détail des mousselines, toiles de coton, etc. qu'on peut avoir au Bengale.

BENICARLO.

VILLAGE situé à un quart de mille de la mer sur une plage ouverte, dans une plaine des plus fertiles et des plus agréables, au royaume de Valence, à 20 lieues E. de cette capitale, et à 7 lieues de Tortose.

Écritures.

Les négocians y tiennent leurs écritures en piastres de 20 sols, et le sol de 12 deniers de piastres.

Monnoies de change.

Elles sont les mêmes qu'à Valence, à laquelle place on a recours, ainsi qu'à Madrid et à Barcelone, pour la négociation des lettres de change sur l'étranger.

Poids de commerce.

Le poids de Benicarlo est le quintal de 4 arrobes de 36 l. de 12 onces, faisant 144 l. valenciennes de 12 onces.

Mesure pour les grains.

Elle est nommée cahiz, qui se divise en 12 barcellas; il est égal à-peu-près à celui de Valence.

Mesure pour les Liqueurs.

Elle s'appelle cantaro, dont les 44 font la pipe régulière à-peu-près égale à celle de 4 charges catalanes: on y règle aussi la pipe d'eau-de-vie par 40 *cargas* qui équivalent les 4 charges catalanes.

Commerce de Benicarlo.

Il consiste principalement dans l'exportation ou expédition de ses vins et eaux-de-vie, mais sur-tout des vins rouges que ses environs produisent en abondance ; ils sont fort colorés, la plupart secs, et d'une force à pouvoir supporter les voyages les plus longs sans se gâter, ce qui fait qu'il est par-tout fort estimé.

Exportation annuelle.

Il s'embarque année commune à Benicarlo environ 6000 pipes de vins de 44 cantaros, (ce qui correspond à-peu-près à la pipe régulière de la Catalogne de 4 charges,) pour les côtes de France, la Hollande, l'Angleterre, la Baltique, l'Amérique espagnole et angloise, et en plus grande partie pour les *presidios*, les départemens de marine, et autres endroits de la côte d'Espagne ; mais il est à observer que pour l'étranger on n'embarque que les vins les plus colorés et de la première qualité ; par contre, pour la côte d'Espagne, ceux de la seconde qualité.

Eaux-de-vie.

L'exportation en est fort irrégulière, parce qu'il y a des années qu'on en expédie pour l'étranger plus de 1500 pipes, et dans d'autres pas même 600 ; cette différence dérive de diverses circonstances.

Environs de Benicarlo.

Ils produisent aussi des huiles, des soies, des caroubes et des grains de toute espèce ; la consommation s'en fait sur la côte du royaume de Valence, et de la province de Catalogne.

Douane de Benicarlo.

Elle n'est pas habilitée pour l'introduction des marchandises étrangères sujettes à payer les droits royaux, ce qui est cause que les négocians de ce village sont obligés d'aller aux ports habilités pour acquitter ces mêmes droits, ce qui leur occasionne des frais et des préjudices assez conséquens, principalement pour les douves de chêne et de châtaignier, dont la consommation est assez considérable à Benicarlo.

OBSERVATION.

Les navires qui vont charger et décharger sur la plage de Benicarlo, du port de 100 à 400 tonneaux, jettent l'ancre à la distance de 1 $\frac{1}{4}$ de mille du rivage, à 6 $\frac{1}{2}$ brasses d'eau environ; et les bâtimens de moindre portée, à 4 ou 5 brasses. Lorsqu'il survient un vent ou tempête du levant, ils peuvent facilement se mettre au large pour se réfugier au port d'Alicante ou ailleurs; et, en cas d'une tempête du ponant, ils peuvent aller en poupe se réfugier au port des Alfaques, à 5 lieues de Benicarlo.

Bâtimens.

Les bâtimens venant des côtes d'Espagne sont admis à Benicarlo à la pratique; mais ceux qui viennent de l'étranger sont obligés, de passer à *Peniscola*, à 3 lieues de Benicarlo, pour l'obtenir.

Frais de port à Benicarlo d'un navire étranger.

Droit de visite, santé et patente, ré. de veillon,	112.
Idem, au capitaine du port	8.
Idem, d'ancrage	30.
réaux de veillon.	150

Et en outre 1 réal de veillon par tonneau, de tonnages.

BERGEN.

Belle et ancienne ville de la Norvège, capitale de la province de Bergenhas, et de toute la Norvège, avec un port très-profond et sûr. Il s'y fait un grand commerce en morue et stockvis, en pelletteries, en planches et bois de sapin. Il ne croît presque pas de froment dans ce royaume, et l'on est obligé de le tirer de l'étranger. Elle est à 95 lieues S. O. de Dronthein, 37 N. de Stavanger, 120 N. par O. de Copenhague. Longit. 23. 15. latit. 60. 11.

Le royaume de Norvège, réuni au Dannemarc depuis le XIV siècle, est borné à l'orient par la Suède et la Laponie russienne, au midi et au couchant par la mer d'Allemagne, et au septentrion par la grande mer du nord. Il se divise en 4 évechés, savoir, ceux de Christiania et Christiansand, qui occupent la partie méridionale, nommée *Sonderfields*, et ceux de Bergen et Drontheim, qui comprennent la partie septentrionale, nommée *Nordenfields*. La Norvège, malgré son étendue qui est d'environ 200 milles de longueur sur 40 à 50 milles de largeur, ne contient que 18 villes ; mais elle est entourée d'une quantité innombrable de ports, principalement sur la côte occidentale, où se trouvent une infinité de rochers et de petites îles, qui sont autant d'asiles et d'abris utiles et sûrs pour les navigateurs qui, assaillis par des tempêtes, cherchent un port de refuge.

Écritures.

On tient les écritures à Bergen par reisdalers de 6 marcs, le marc de 16 schelings danois.

Dans

Dans d'autres villes de la Norvège, comme Christiania, Drontheim, Fleckeren, Kopperwick, Laarvig, Romsdal, etc, l'on compte par reisdalers de 4 orts, et l'ort en 24 schellings; mais par-tout le reisdaler est compté pour 96 schellings.

Monnoies effectives.

Celles qui ont cours dans toute la Norvège, sont les mêmes que celles décrites à l'article de Copenhague.

Cours des changes.

Les changes sur Amsterdam et sur Hambourg se règlent à Bergen et dans les autres villes principales de la Norvège, d'après ceux qui ont cours à Copenhague, mais avec une différence de 1 à 2 p. $\frac{0}{0}$ de moins que dans cette dernière ville.

Les lettres de change sur Copenhague s'y négocient avec 1 p. $\frac{0}{0}$ environ de perte.

Usances et jours de grâce.

Ils sont les mêmes qu'à Copenhague.

Poids de commerce.

Le poids de la Norvège est pareillement égal à celui de Danemarck.

Le schipound est de 20 lis ou de 320 livres.

Le centner ou quintal est de 6 $\frac{1}{4}$ lis, ou de 100 livres.

Le vaag ou vog, est de 3 *bismer-pondt*, ou de 36 livres.

Le lispound ou livre, contient 16 livres.

Le bismer-pondt. . . . . . . 12 livres.

La livre a 2 marcs, 16 onces ou 32 loths.

Le marc a 8 onces 16 loths.

L'once a 2 loths, le loth a 4 quentlins.

98 livres de Bergen font 100 l. poids de marc.

100 livres *idem* 101 $\frac{1}{2}$ poids de commerce d'Amsterdam.

Mesures pour les grains.

Le last de bled, seigle, orge, haricots, farine, etc., est de 12 tonnes ou barils; celui de sel de 18 tonnes.

Le last du charbon de pierre a également 18 tonnes.

Le tonne ou baril mesure de bled, contient 144 pots ou kreges.

Ledit mesure de sel . . . . 136 dits.

Ledit de goudron . . . . 120 pots.

Affrètemens.

Dans les affrètemens 70 waags stockvis sont considérés pour 1 last.

Mesure longue.

Elle s'appelle *allen* ou aune qui a 2 pieds, et elle doit être longue, suivant un édit du roi de Danemarck, de 2 pieds du Rhin; ainsi,

188 aunes de Norvège sont égales à 100 aunes de Paris.

On aura recours à l'article de Copenhague quant aux autres mesures longues.

Usages dans les ventes des bois.

Les mâts et autres bois ronds se mesurent en Norvège par palmes, dont chacune répond à 39 $\frac{3}{10}$ lignes de France :

3 desdits palmes font 10 pouces et 2 lignes de Danemarck : 33 palmes de la Norvège ne font que 31 palmes de Hollande.

Exportation.

L'exportation de la morue et du poisson sec, étant une des principales branches du commerce de Bergen et de toute la Norvège, avec les nations du midi de l'Europe, aussi-bien qu'avec la Hollande, je crois essentiel d'en faire connoître la préparation, etc.

Pêche de la morue.

Elle commence ordinairement les premiers jours de février; c'est le temps que la baleine chasse le *kabliau*, le *torsk*, le *koljé*, le *sey*, le *langer* et le *brosmer* (1) du fond des mers où ils ont passé l'hiver. Forcés de quitter leurs retraites, ces poissons viennent chercher les bancs au bas-fonds qu'il y a le long des côtes de la Norvège, pour y déposer leur frai. Alors des milliers de paysans de tout sexe et de tout âge entrent en mer, et ils y restent jusqu'à la fin du mois suivant. Ils se retirent le soir dans de petites îles dont la côte est parsemée, et où ils ont établi des huttes. Là, leurs femmes et leurs enfans salent le poisson, le sèchent, et amassent pendant ces deux mois de quoi subsister toute l'année. On compte environ 3000 bateaux employés à cette pêche, qui portent depuis 3 jusqu'à 8 hommes d'équipage. La pêche de la morue se fait avec des lignes de 30, 40 et 50 brasses de longueur, et non avec des filets, parce qu'on a éprouvé

---

(1) Ce sont les noms que les norvégiens donnent aux diverses sortes de morues qu'ils pêchent.

qu'en jetant le filet, le poisson s'effraie jusqu'à une assez grande distance, qu'il ne mord plus à l'hameçon, et même qu'il quitte les bancs.

Préparation du stockfisk fendu.

Les brosmers, les seys et les langers les plus gras et les plus épais, sont fendus par les pêcheurs le long de l'arête jusqu'à l'extrémité de la queue, où ils lient le poisson afin qu'il ne se sépare pas entièrement, ayant préalablement eu soin de lui trancher la tête et de lui arracher les intestins. Cela fait, ils le lavent, puis le mettent à sécher au chevalet, sur des perches disposées à cet effet. Il entre 24 poissons, plus ou moins, séchés de cette manière, dans un *vaag* ou *vog*, qui est de 36 l. poids de Danemarck. Tous les brosmers, seys, langers et autres sortes de morues préparées ainsi, se vendent sous le nom de *rotskiær*. Ces poissons étant naturellement gras, se sèchent mieux fendus, et sont plus propres à se conserver que s'ils étoient entiers.

Préparation du Rundfisk.

Elle est encore plus simple. On prend pour cet effet les koljés, les langers, les brosmers et les seys les moins gras et de qualité inférieure; après leur avoir coupé la tête on les éventre jusqu'au nombril, pour en retirer les *rogues* et les intestins. Cette opération faite, on lave le poisson dans l'eau de mer, après quoi on le met sécher au chevalet sur des perches.

Il est bon d'observer que la préparation du stockfisk des deux manières ci-dessus décrites, n'est permise qu'en Nordlande, parce que l'air pur et vif dont on y jouit presque

sans interruption pendant cette saison, assure le succès d'une méthode qu'on tenteroit en vain dans les autres endroits du sud de cette province, et notamment dans le gouvernement de Bergen, où les vents d'ouest soufflent continuellement durant l'hiver, et rendent cette saison si pluvieuse que le poisson s'y corrompt avant que de sécher. Aussi les habitans du gouvernement de Bergen s'appliquent-ils à préparer la morue de trois manières.

Préparation de la morue.

La morue se prépare de trois différentes manières en Norvège. La première consiste à la saler pour la garder en saumure dans des barils; la seconde, à la faire sécher tout simplement à l'air, et la troisième à la saler, pour ensuite la faire sécher. Celle qui n'est que salée est communément appelée *saltet - torsk* ou morue salée. Les norvégiens appellent celle qui n'a été que séchée *tærfisk* ou poisson sec, et les autres nations *stockfisck*: on divise cette seconde espèce en *rotskiœr* et en *rundfisk*, qui chacune ont divers assortimens exprimés par les noms de *hœker - fisk*, *middel-fisk* et *klein - fisk*, comme si l'on disoit grand, moyen et petit poisson. Les négocians de Bergen font d'ailleurs divers assortimens de *stockfisk*: préparé en rotskiœr et en rundfisk. On en compte plus de vingt, dont les principales sortes sont celles qu'on nomme Brême, Hollande, Lubeck, par la raison qu'elles sont destinées pour ces endroits respectifs. Les qualités inférieures ont aussi leurs dénominations particulières; elles se chargent pour la Baltique, la Flandre, le Portugal et la mer méditerranée. Il y a une qualité encore plus ordinaire qu'on envoie dans l'intérieur de l'Allemagne,

pressée dans des bariques. La morue qu'on sale avant de la faire sécher se nomme *klipfisk* ou poisson de rochers.

Pour bien saler la morue on la coupe de travers ou on la fend, et après en avoir ôté les entrailles et l'avoir bien lavée, on la partage en deux parties; cela fait, on la met ordinairement dans des tonneaux ou dans des barils de chêne, le dos du poisson tourné du côté du fond et le ventre en haut, afin que le sel puisse mieux pénétrer entre les chairs du poisson, qui moyennant cela est préservé de la pourriture et d'un rouge sale qui en est la marque. Il est supposé au reste, qu'on la range couche par couche dans le baril, après que chaque morceau a été bien frotté et couvert de sel. Dans cet état la morue peut être vendue sans autre préparation; mais on préfère dans le commerce celle qui, après avoir été lavée et un peu séchée sur son premier sel, est resalée et remise en barils avec de légères couches de sel. On emploie les sels de France et d'Espagne mêlés par parties égales pour faire la première salaison de la morue, et le sel de Portugal pour la seconde. La morue salée qu'on vend en barils à Bergen, porte divers noms, comme *saltet-torsk*, *saltet-sey*, *saltede-brosmer*, *saltede-langer*, et autres dénominations qui en distinguent les espèces.

Klipfisk.

Il se prépare aussi à-peu-près comme la morue salée, c'est-à-dire, qu'on le sale et qu'on le met d'abord en barils ou en tonneaux, comme il est dit plus haut, mais avec la différence que l'on presse le poisson dans les tonneaux avec de grosses pierres pour le comprimer et le rendre plus compact. Après un certain temps, on le retire des tonneaux, et dès le premier beau jour on le fait sécher en l'exposant sur

les rochers le long de la côte. Quand il a acquis le degré de sécheresse convenable, on en envoie dans les villes marchandes sans le mettre en barils. Le *kabliau* et le *torsk* les plus gras et les plus grands, sont plus propres que les autres espèces de morues pour être préparés en *klipfisk*.

Cette dernière espèce de morue, qui est supérieure en qualité à la meilleure et la mieux préparée de celle de Terre-neuve, est infiniment estimée en Espagne, principalement à Bilbao et à Barcelone; aussi le prix du klipfisk augmente-t-il considérablement à Bergen, et varie d'une année à l'autre. Voici un compte simulé d'achat d'un chargement de 4000 vaags klipfisk à 12 marcs le vaag, avec les frais ordinaires jusqu'à bord.

Compte simulé d'achat d'un chargement de morue dit Klipfisk *à Bergen.*

				reis. m. schel.
4000 vaags klipfisk à 12 marcs.				8000
Frais.				
Droit de sortie et accise de 450 skipounds, à 13 schellings le skipound . . . . reisd.	60	5	10	
Droit extraordinaire sur reisdalers 8000, à ½ p $\frac{0}{0}$.	40			
Papier timbré et aux officiers de la douane.	6	3	12	366 4 3
Droit du poids et billet, à 5 schellings par skipound.	23	2	10	
Triage du poisson et port à bord, à 3 ½ marcs les 100 vaags.	31	4		
Courtage, ½ p $\frac{0}{0}$.	40			
Commission, 2 p $\frac{0}{0}$ sur reisd. 8202 4.	164	3		
			reisd.	8366 4 3

Il y aura à ajouter le fret et assurance.

Les frais des autres sortes de poisson sec ou morue sont à-peu-près les mêmes. Il s'exporte année commune de Bergen, environ 430,000, vaags de morue sèche.

120,000, dits de klipfisk.
3,200, barils de morue salée.
1,000, dits de maquereau salé.
470, dits de saumon salé } qu'ils appellent lax.
8,300, pièces de saumon fumé }
10,000, barils de rogue ou rave.
90,000, dits harengs salés.
300, dits fumés.
54,000, homars vivans.
125,000, planches de sapin de 12 pieds environ.
2,000, poutres de 12 à 40 pieds.
12,000, barils d'huile de morue.



BERGAME,

BERGAME.

GRANDE, peuplée, très-forte et ancienne ville d'Italie, dans l'État de Venise, Capitale du Bergamasque, sur une colline au pied des Alpes, bâtie, à ce que l'on croit, par les Gaulois Cenomanes 584 ans avant J. C. Après avoir été long-temps sous la domination des Romains, elle fut prise par Attila, par les Rois des Lombards et par Charlemagne. Sous ses successeurs elle devint République au douzième siècle; enfin elle se donna aux Vénitiens en 1447. Bergame est l'entrepôt d'un commerce considérable de laines et de soies, à 11 lieues de Brescia, et à 10 de Milan; longit. 27, 8; latit. 45, 42.

Écritures.

On y tient les écritures en livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers.

Cours des monnoies d'or.

La pistole d'Espagne légère de 2 grains y vaut	l. 37	10 cour.
Celle de Gènes, *idem*.	37	
Le sequin de Venise de 1 grain.	22	
Celui de Florence, *idem*.	21	15
Celui de Hongrie, *idem*.	21	
La lisbonnine de 3 grains.	61	

Cours des monnoies d'argent.

Le phelipe y vaut.	11	5
Le ducat de Venise.	8	5
L'écu de la croix de Venise.	12	10
L'écu de Bergame.	7	

Cours des changes de Bergame.

Amsterdam	86 sols environ	pour 1 banco florin.
Auguste / Vienne	106 dits.	pour 1 florin courant.
Gènes	33 dits.	pour 1 livre fuori banco.
Hambourg	70 dits.	pour 1 marc lubs banco.
Paris / Lyon	117½ dits.	pour 1 écu de l. 3 tournois.
Livourne	191 dits.	pour 1 piastre de 8 réaux
Londres	l. 45 15 sols.	pour 1 liv. sterling.
Milan	213 sols.	pour l. 7 courantes de Milan.
Naples	164 dits.	pour 1 ducat regno.
Rome	209 dits.	pour 1 écu de 10 pauls.
Venise	103 liv.	pour l. 100 de picoli.

Usances et jours de grâce.

L'usage des lettres tirées sur Bergame est la même qu'à Venise : voyez-en l'article au second tome ; mais celle des lettres tirées de Zurich sur Bergame est de 15 jours de vue.

Les lettres qui sont à vue doivent être payées à leur présentation , et celles à quelques jours de vue ou à usance le jour de l'échéance. A la réception d'une lettre de change on doit la faire présenter le même jour ; ainsi il n'y a point de jours de grâce à Bergame.

Change de Bergame sur Amsterdam.

Réduction de florins 754 16 sols de banque, en livres, sols et deniers de Bergame, au change de 86 sols pour 1 banco florin.

banco flor.	754	16 sols	
à multip. par	86	sols	
	4524		
	6032		
	43		pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
	21	6	pour 5 dits la $\frac{1}{2}$
	4	3	pour 1 dit le $\frac{1}{5}$
sols	64912	9 deniers.	
la $\frac{1}{2}$ l.	3245	12 9 de Bergame.	

Change de Bergame sur Auguste et Vienne.

Réduction de florins 584 45 creutzers courans, comme dessus, au change de 106 sols pour 1 florin courant.

florins	584	45 creutzers,	
à multip. par	106	sols.	
	3504		
	5840		
	53		pour 30 creutz. la $\frac{1}{2}$
	26	6	pour 15 dits la $\frac{1}{2}$
sols	61983	6 deniers.	
la $\frac{1}{2}$ l.	3099	3 6 de Bergame.	

L'opération des changes sur les autres places étant aussi de simples multiplications comme les deux ci-dessus, j'ai cru devoir les omettre.

Poids de commerce.

Il y en a de deux espèces à Bergame ; savoir, le gros poids dont la livre est composée de 30 onces ; et le petit poids dont l'on se sert pour peser les soies, la cochenille, l'indigo, la cire et les épiceries, la livre en est de 12 onces.

150 l. poids léger de 12 onc. sont égales à 100 l. poids de marc.
60 l. gros poids de 30 onces *idem.* à *idem.*

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *soma*, composée de 8 satari.

Mesure pour les liquides.

Elle est nommée la *brenta*, composée de 52 pintes.

Mesure longue.

On l'appelle *braccio* ; il y en a de deux sortes à Bergame ; celui pour mesurer les étoffes de laine, dont les 98 font 100 *braccio* de Venise, et le *braccio* pour mesurer les étoffes de soies, dont les 94 font également 100 *braccio* de Venise.

Produits.

Les produits des environs de Bergame consistent en grains, vins, soies, fer, etc.

Fabriques.

Les plus considérables de Bergame sont celles des draps de laine de diverses qualités, des couvertures de laine, des organsins et trames. On y emploie non-seulement les soies

du pays, mais encore celles qu'on tire de Brescia, de Crémone et de Milan. On y fabrique des draps et des étoffes de soie, différentes sortes de toiles de coton, de fil et de lin, etc.

Marchandises d'entrée.

Ce sont les draps superfins d'Angleterre, de France et de Hollande, les camelots de Hollande, de Lille et les marchandises d'Allemagne, les toiles ordinaires, la cire de Venise, les épiceries, les drogues, les grains, parce que le pays n'en produit que pour 6 mois, etc.

Il se tient à Bergame une fameuse foire nommée de St. Barthelemi, qui commence le 22 Août de chaque année.

Compte simulé d'achat à Bergame d'un ballot organsin troisième sorte.

Le balot pesant 170 liv. net poids léger, à liv. 30. l. 5100

Frais.

Emballage et façon.	l. 24			
Voiture de Bergame à Milan.	7			
Droit de sortie à $4\frac{1}{2}$ sols par liv. . . . . . , .	38	5	179	15
Courtage d'achat à 1 sol par liv.	8	10		
Commission, 2 p $\frac{0}{0}$	102			
			l. 5279	15
Frais à Milan, voiture de Milan à Gènes, et frais à Gènes jusqu'à bord, environ.			48	5
			l. 5328	

Il se fabrique à Bergame des organsins superfins, dits première sorte, dits seconde, dits troisième; trames superfines, dites première sorte, dites seconde, dites troisème, dites quatrième sorte.

BERLIN.

GRANDE, forte et belle ville d'Allemagne, capitale de l'Électorat de Brandebourg, et la résidence ordinaire du Roi de Prusse. Les autrichiens la mirent à contribution en 1757, et les russes en 1760. Elle est sur la Sprée qui tombe dans l'Elbe, et qui communique à l'Oder par un canal dont l'entrée est à Francfort, à 10 lieues de Brandebourg, 18 N. O. de Francfort-sur-l'Oder, 18 N. E. de Wirtemberg, 30 S. par O. de Stetin, 120 N. par O. de Vienne; longit. 31, 6; latit. 52, 31, 30.

Écritures.

On tient les écritures à Berlin et dans tout l'électorat de Brandebourg, par reisdalers de 24 bons gros, et le bon gros de 12 fenings.

Banques.

Les banques par contre de Berlin et de Breslaw, ainsi que les banquiers et les principaux négocians de ces deux villes, doivent, suivant l'ordonnance royale du 29 octobre 1766, tenir leurs livres par livres, gros et deniers argent de banque. Cette livre a 30 gros, et le gros 12 deniers ou fenings : et c'est aussi en cette monnoie que les changes sur l'étranger y sont réglés.

Érection des banques.

Les susdites banques ont été établies en 1765. Celle de Berlin fut ouverte le premier juin, et celle de Breslaw le premier octobre de la même année.

Espèces qu'on y reçoit.

Elles consistent en fréderiks d'or de Prusse, dont les 35 doivent peser 1 marc de Cologne, contenant 21 carats et 9 grains d'or fin. Chaque pièce de ces fréderiks d'or est portée au crédit du particulier, qui la paye pour 4 livres banco ; d'après quoi il résulte une différence de 25 p. $\frac{o}{o}$ de la valeur de banque à la valeur courante, puisque ce même fréderik d'or vaut 5 reisdalers au courant.

Les lettres de change au-delà de 100 reisdalers, tirées par un habitant de Berlin et de Breslaw, à l'ordre d'un autre sujet prussien sur l'étranger, doivent l'être en valeur de banque et payées par la banque, sous peine de la perte du montant de la même lettre de change.

Toutes les lettres de change, assignations, etc. tirées de l'étranger sur Berlin ou Breslaw, montant au moins à 100 reisdalers, doivent être mises et acceptées en livres de banque et payées par la banque, puisque le possesseur n'en peut pas recevoir autrement le montant.

Depuis le premier janvier, on a mis en circulation des billets de la banque de 10, 20, 50, 500 et de 1000 livres de banque chacun, qui circulent également que l'or et l'argent ; cependant l'on n'est pas obligé de les accepter en payemeut comme argent comptant.

Ces billets de la banque fournissent seulement celle de Berlin ; ils se distribuent aux bureaux d'escompte dans les deux banques, et c'est là qu'on peut les avoir contre le payement comptant de 125 dalers en fréderiks d'or, ou 131 $\frac{1}{4}$ dalers courans en monnoies d'argent, contre 100 livres banco en escompte de bonnes lettres de change, ou enfin contre le dépôt en or ou en argent d'espèces étrangères ou des bijoux.

Dans toutes les caisses royales, ces mêmes billets doivent être reçus à raison de 131 $\frac{1}{4}$ dalers courans en monnoies d'argent; aussi peut-on les payer à la banque pour s'y faire des fonds.

Aux bureaux d'escompte de la banque, on a la facilité de se faire escompter les lettres de change moyennant $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ d'intérêt par mois; mais ces lettres doivent être munies de trois endossemens, et tout au plus avoir deux mois à courir.

Les caisses d'escompte annexées aux susdites banques, prêtent aussi de l'argent pour deux mois à intérêt de $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ par mois, sur l'or et l'argent en barres et lingots, et sur le sable d'or, ainsi que sur des vaisselles d'or et d'argent, mais jamais au-dessous de la valeur de l. 400 banco. Il en est de même sur des espèces d'or et d'argent monnoyées étrangères.

Il n'est pas permis de prolonger le terme du prêt au-delà de deux mois; et l'effet qui n'a pas été retiré à l'échéance de ce terme, doit être vendu à l'enchère publique, pour compte et risque du propriétaire.

L'engageur reçoit une reconnoissance pour l'effet engagé, qu'il doit rendre lorsqu'il veut le dégager, et la valeur en est payée après la déduction de l'intérêt en billets de la banque.

La direction des banques royales de Prusse fit savoir au public à Berlin, le 29 janvier 1767, que les billets garantis par les mêmes banques par l'édit du 29 octobre 1766, seroient réalisés par celle de Berlin à la réquisition des possesseurs, à commencer du premier janvier 1768; d'après quoi les porteurs d'iceux qui veulent les convertir en espèces, pourront les y recevoir depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, excepté seulement les dimanches et les fêtes, sans aucun escompte ou frais, sous quelque nom qu'ils soient, et en argent comptant.

Fermatures

Fermatures des banques.

Les susdites banques, ainsi que les caisses d'escompte annexées à icelles, doivent se fermer chaque année à la fin de mai, et se rouvrir le 14 de juin suivant ; dans cet intervalle toutes les choses doivent être mises en règle, d'après les règlemens du 17 juin 1765 et du 29 octobre 1766.

Monnoies réelles d'or.

Le fréderik d'or double vaut 10 reisdalers au courant, et 8 en banco.

Ledit simple. . . . . 5 dits *idem* et 4 *idem.*

Le demi. . . . . 2 ½ dits *idem* et 2 *idem.*

Ainsi la valeur courante est de 25 p. % moindre que la valeur de banque, par contre de 5 p. % au-dessus du courant de Prusse, puisque le fréderik d'or simple vaut ou est compté en cette dernière valeur, 5 reisdalers et 6 bons gros.

Monnoies d'argent.

Le reisdalers y vaut 24 bons gros.

Il y a des pièces de 12, 8, 6, 4, 2 et 1 bon gros, des pièces de cuivre de 3 et de 1 fening.

4 fréderiks d'or ou liv. 16 banco, ou 20 reisdalers en fréderiks d'or, font 21 reisdalers courans.

Cours des changes de Berlin.

Amsterdam	1	l. ban. pour environ	44 sols ban. d'Ams.
Francfort-sur-le-Mein.	100	dites pour	125 reis. en louis d'or.
Leipsik	1	dite pour	30 bons gros.
Hambourg	1	dite pour	43 s. ban. de Hamb.
Londres	1	dite pour	50 deniers sterlings.
Paris et Lyon	1	dite pour	98 sols tournois.
Vienne	1	dite pour	110 creutzers courans.

Usances et jours de grâce.

L'usance des lettres sur Berlin est de 14 jours de la date de l'acceptation.

Les lettres de change y jouissent, suivant l'édit royal de 1757, de trois jours de faveur, pourvu que le dernier ne soit point fête pour les chrétiens ni pour les juifs, attendu que dans un tel cas le payement doit se faire la veille. Il est néanmoins sans conséquence pour le porteur d'une lettre de change, de laisser passer le troisième jour de grâce, pourvu que le protêt, à défaut de payement, ait lieu le lendemain.

Poids de l'or et de l'argent.

Ces deux métaux s'y pèsent au marc de 8 onces ou de 16 loths. Le loth se divise en 4 drachmes, quentin ou gros de 3 deniers, et le denier de 20 grains; d'après quoi le marc est compté pour 3840 grains de Berlin.

Ce marc est une demi-livre de Berlin ou 4875 as. MM. Tillet et de Castillon, ont trouvé que ce même marc pèse 4408 grains de Paris; ainsi 500 marcs de Berlin font 501 marcs de Cologne.

Poids de commerce.

Le quintal ou *centner* de Berlin est composé de 5 steins ou de 110 liv.

Le stein a 22 liv., 1 liv. a 2 marcs, 32 loths, 128 quentins.

105 liv. poids de Berlin, répondent à 100 liv. poids de marc de Paris.

Last de navire.

Il est composé de 12 schipounds de 20 lis ou liv., et la lis ou l. de 14 l.; ainsi ce même last a 240 lis ou 3360 liv. de 2 marcs.

Le last de sel par contre est composé de 3240 liv.

Mesure pour les grains.

Les grains s'y mesurent par winspels.

Le last de froment et de seigle contient 3 winspels.

Celui d'orge et d'avoine en contient 2 dits.

1 winspel a 2 malters, 24 scheffels, 96 viertels ou 384 metzes.

1 malter a 12 scheffels, 1 scheffel a 4 viertels et 1 viertel a 4 metzes.

56 ½ scheffels de Berlin font 1 last d'Amsterdam. Ce scheffel, dont la mesure de seigle pèse environ 82 l. poids de Berlin, est depuis 1716 la mesure commune dans les états du Roi de Prusse.

Mesures pour les liquides.

Le *fuder* ou tonneau de vin contient 4 oxhofts ou bariques.

Le oxhoft contient 1 ½ homs ou tierçons.

Le homs. . . . 12 eimers ou setiers.

Le eimer . . . . 2 ankers.

Le anker . . . . 32 maas.

La maas . . . . 2 oessels.

11 de ces maas font 14 quartiers de Hambourg.

Mesure longue.

Elle s'appelle *elle* ou aune, qui est de 295 ⅘ lignes de France; ainsi, 177 aunes de Berlin font 100 aunes de Paris.

Pied de Berlin.

Il est composé de 12 pouces, et le pouce se divise en 8 parties. Ce pied est de 137 $\frac{1}{10}$ lignes de France; par contre le pied du rhin, dont les ingénieurs et les mesureurs des terres doivent se servir, en vertu de l'ordonnance royale du 19 février 1704, contient 12 pouces de 10 lignes, de 10 points et 139 ⅛ lignes de France; d'après ce calcul,

76 pieds de Berlin répondent à 75 pieds du rhin.
37 dits . . . . *idem* . . . à 40 pieds de Hambourg.
59 dits . . . . *idem* . . . à 60 pieds anglais.
43 dits . . . . *idem* . . . à 41 pieds de France.
100 dits . . . . *idem* . . à 109 pieds d'Amsterdam.

Pied carré de Berlin.

Il contient 144 pouces carrés de Berlin, faisant 130 $\frac{9}{10}$ pouces carrés de France ; par contre, le pied carré du rhin a 144 pouces carrés du rhin, faisant 134 $\frac{2}{5}$ lignes de France ; d'après quoi,

38 pieds carrés de Berlin répondent à 37 p. carrés du rhin.
77 dits . . . . *idem* . . . à 90 pieds *idem* de Hambourg.
29 dits . . . . *idem* . . . à 30 dits . . . . anglais.
11 dits . . . . *idem* . . . à 10 dits . . . . de France.

Pied cubique de Berlin.

Il contient 1728 pouces cubiques de Berlin, faisant 1497 $\frac{4}{5}$ pouces cubiques de France. Le pied cubique du rhin a également 1728 pouces cubiques du rhin, qui font 1558 pouces cubiques de France; ainsi,

26 p. cubiques de Berlin répondent à 25 p. cub. du rhin
19 dits . . . . *idem* . . . . . . à 24 dits de Hambourg
19 dits . . . . *idem* . . . . . . à 20 dits anglais.
15 dits . . . . *idem* . . . . . . à 13 dits de France.

Last.

Le last de harengs se compose de 12 tonnes ou barils.
Le schock . . . . de 60 pièces.
Le zimmer. . . . . de 40.
La steige . . . . de 20.
Le mandel . . . . de 15.
Et le decher . . . . de 10.

BERNE.

GRANDE et belle ville de Suisse, capitale du canton de ce nom, bâtie par Berchtold V en 1191. On y entretient toujours des ours, en mémoire d'un ours que le fondateur prit, dit-on, à la chasse dans l'endroit où il fit bâtir cette ville. Elle est fort commerçante, dans une longue presqu'île formée par l'Aar, presque au milieu du canton, qui est le plus considérable de toute la Suisse, à 7 lieues N. E. de Fribourg, 20 S. de Bâle, 20 S. O. de Zurich, 30 N. E. de Genève ; longit. 25, 10 ; lat. 47.

Écritures.

Presque tous les négocians tiennent leurs écritures dans cette ville en livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers ; mais on y compte aussi par livres de 10 batzes, et le batze de 4 creutzers, quelquefois aussi par couronnes de 25 batzes de 4 creutzers.

Le florin du canton de Berne est compté pour 4 batzes, 16 creutzers ou 8 sols.

Division et rapport de ces monnoies.

1 Couronne vaut 2 ½ livres, 25 batzes, 50 s. 100 creutz.
1 Livre . . . . . . 10 batzes, 20 sols . 40 creutz.
1 Batze . . . . . . 2 sols, . . 4 creutzers, 24 deniers.
1 Sol . . . . 2 creutzers, 12 deniers.
1 Creutzer. . . . . 6 deniers.

Monnoies réelles de Berne.

Les ducats d'or qui valent 7 livres ou 70 batzes.
Le patacon d'argent . . . 3 livres 6 sols ou 33 dits.
Des pièces de billon de 5 batzes qui valent 10 sols.
Et des pièces de 1 et de $\frac{1}{2}$ batze, et de 1 et $\frac{1}{2}$ creutzer.

Cours des monnoies d'or étrangères.

D'après un mandat publié le 5 juillet 1755, les monnoies étrangères y doivent être reçues et comptées aux prix suivans :

	livres.	sols.	batzes.	creutz.
Le louis d'or neuf de l. 24 de France. .	16		160.	
Ledit vieux et la pistole d'Espagne. .	12	14	127.	
Ledit merliton	12	6	123.	
Ledit aux LL.	18	6	183.	
Ledit de noailles	23	5	232.	2
Ledit au soleil	15	10	155.	
Les ducats	7		70.	
Les lisbonnines	27		270.	
Les pistoles de Prusse	12	10	125.	
Les souverains	9	10	95.	
Les pistoles neuves de Savoie. . . .	18		180.	
Les demi dites.	9		90.	

Cours des monnoies d'argent.

L'écu neuf de France de l. 6.	4		40.
Piastres d'Espagne aux 2 globes . .	3	10	35.
Croizat de Gènes	5		50.
Louis blanc	3	10	35.
Écu neuf de Savoie	4	10	45.

Cependant ce règlement ne s'observe que pour les payemens des rentes ou revenus publics ; car l'on regarde ces monnoies dans le commerce comme simples matières, dont les prix varient suivant les circonstances.

Cours des changes de Berne.

Il n'y a point de changes établis à Berne ; on s'y règle sur le cours des changes de Genève et de Bâle, ensuite on combine le cours des espèces à Genève et à Bâle, avec le cours qu'elles ont à Berne : c'est sur ces combinaisons qu'on conclut les négociations des lettres de change.

Méthode pour trouver le prix du change entre Berne et Amsterdam, en supposant le prix du louis d'or neuf à Genève à 14 l. 11 s.; le change pour Amsterdam à 90 $\frac{1}{4}$ deniers de gros pour 3 l. courant, et le même louis d'or neuf à 16 l. à Berne, par la règle conjointe.

Si l. 16 de Berne font l. 14 11 de Genève,
3 liv. de Genève 90 $\frac{1}{4}$ deniers de gros
comb. den. de gros pour l. 3 de Berne.

48	
4 fract. de contre	1260
	45 $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
192 diviseur.	4 $\frac{1}{2}$ pour 1 dit le $\frac{1}{10}$
	7
réponse 82 $\frac{90}{192}$ den. de gros	3 $\frac{1}{2}$
	1320 $\frac{1}{4}$
	5281
	3 livres de Berne.
	15843
	483
	99

Poids de l'or et de l'argent.

L'or, l'argent, les galons, les soies et le sel s'y pèsent au poids de marc de Paris ; ce marc s'y divise en 16 loths, le loth en 4 quintleins, le quintlein en 4 deniers, et le denier en 4 grains : ce même marc est composé de 4648 grains de Paris.

Poids de commerce.

Le quintal du poids de commerce ou de fer se compose de 100 livres, la livre de 16 onces ou 32 loths, le loth de 4 quintleins ; la livre de Berne est de 17 onces poids de marc de Paris.

Il paroît que le poids de commerce varie dans le canton de Berne, suivant les différentes villes qui en dependent. Voici le détail qu'en donne M. Tillet, d'après les instructions qui lui ont été envoyées de Berne même.

Si l'on suppose, dit-il, que le poids de cette ville est divisé eu 10000 parties, il en contient,

A Lausanne . . .	9727	A Vevai	10995
A Morges	9729	A Arau.	9347
A Mion.	10959	A Thoun. . . .	10289
A Romain-Motier	10271	A Zoffingen . .	9528
A Yverdun . . .	10326	A Brouck. . . .	10489
A Granson. . . .	9674	A Berthoud . . .	9872
A Payerne. . . .	9674	A Buren	10326
A Gessenay. . .	10525		

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *mut*, qui se divise en 12 mesures de Berne ; la mesure de Berne est composée de 4 immts ; le immt a 2 ackterly, le ackterly a 2 seizièmes.

221 $\frac{1}{3}$ mesures de Berne font 1 last d'Amsterdam.

Liquides.

Liquides.

Ils s'y mesurent par saums qui contient 8 eimers, et l'eimer 24 maas.

100 maas répondent à 138 $\frac{1}{5}$ mingles d'Amsterdam.

Mesure longue de Berne.

Elle est nommée aune ou brache qui se divise en demi, quarts et huitièmes; elle a 240 $\frac{1}{2}$ lignes de France; ainsi 216 $\frac{2}{3}$ braches ou aunes de Berne font 100 aunes de Paris.

Pied de Berne.

Il est composé de 12 pouces, le pouce de 12 lignes, la ligne de 12 secondes ayant 130 lignes de France; ainsi,

42 pieds de Berne font 43 pieds de Hambourg.
100 dits. . . *idem*. . . 103 $\frac{1}{6}$ dits d'Amsterdam.
61 dits. . . *idem* . . . 57 dits du rhin.
72 dits. . . *idem* . . . 65 dits de France.
27 dits. . . *idem* . . . 26 dits anglais.



BETELFAGUY.

VILLE d'Asie dans l'Arabie-heureuse, à 10 lieues environ de la mer rouge, dans un terrain qui produit beaucoup de café très-estimé dans toute la Turquie, dont on y fait un grand commerce. Elle est à 37 lieues N. de Moka; longit. 65; latit. 15, 40.

Monnoies de compte.

L'on compte à Betelfagui par piastres de 80 cabirs.

Monnoies réelles.

Celles qui y ont cours dans la plupart des payemens sont les piastres d'Espagne et les sequins.

100 piastres d'Espagne répondent à 121 $\frac{1}{2}$ piastres ci-dessus ou 806 $\frac{1}{5}$ pagodes.

La piastre d'Espagne y vaut de 40 jusqu'à 80 comassirs, le comassir est une monnoie de billon de peu de valeur.

Poids de commerce.

Il s'appelle *bohar*, qui pèse 40 farcelles ou 400 mons.

1 farcelle a 10 mons ou 20 ratels.

1 mon a 2 ratels.

Ce fascelle correspond à environ 19 livres poids de marc.

Usages.

La balle ou fardeau de café est composé de 14 farcelles net, et la tare de l'emballage est de 8 mons.

Deux de ces balles font la charge régulière d'un chameau.

10 farcelles de Betelfagui ne rendent que 7 farcelles de Moka.

BILBAO.

GRANDE, belle et riche ville d'Espagne, capitale de la Biscaye, avec un port très-fréquenté, à 2 lieues de la mer, près de l'embouchure de la rivière *thai-zabel.* Elle a été bâtie en 1300, par Dom Diégo Lopez de Haro, Prince de la Biscaye, dans l'endroit même où avoit été anciennement le port des Amanes, nommé *Flavia briga.* La Biscaye ne fut conquise par les Romains que l'an de Rome 714, par Agrippa, général de l'Empereur César Auguste. Elle est à 20 lieues de Saint-Sébastien, et 75 N. de Madrid; longit. 14, 30; latit. 43, 23.

Écritures.

On tient les écritures à Bilbao en réaux de veillon et maravedis, dont les 34 font le réal.

Monnoies de change ou imaginaires.

Celles dont on se sert à Bilbao sont les suivantes :

La pistole de change qui vaut 4 piastres, 32 réaux de platte ou 60 réaux de veillon, 8 maravedis.

Le ducat de change 11 réaux de platte, 1 marav. ou 375 marav. de platte.

La piastre de change 8 réaux de platte ou 15 r. v. 2 mar.

La même piastre vaut aussi 272 maravedis de platte.

Le réal de platte vaut 16 quartos ou 34 marav. de plat.

Monnoies réelles d'or et d'argent.

Elles y ont le même cours qu'à Madrid.

Cours des changes de Bilbao.

Amsterdam 94 deniers de gros pour 1 ducat de change.
Londres. . 37 $\frac{1}{8}$ deniers sterlings pour 1 piastre de chang.
Paris. . . . 76 $\frac{1}{4}$ sols tournois pour 1 piastre *idem*.
Madrid . . . 1 $\frac{1}{2}$ à p. $\frac{o}{o}$ de perte ou de bénéfice à la lett.
Il en est ainsi sur les autres villes du royaume.

Usances.

L'usance des lettres qu'on tire à Bilbao sur l'étranger est d'une usance et demie ou 90 jours de date, et l'on y tire régulièrement de même sur les places étrangères ; mais sur Madrid et les autres villes du royaume, à 8 jours de vue.

Jours de grâce.

Les lettres qu'on tire des trois premières places sur Bilbao, jouissent de 14 jours de grâce ; celles qu'on fournit des villes d'Espagne sur Bilbao par contre, jouissent de 20 jours de faveur.

Change de Bilbao sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 2340 16 sols 8 deniers, en réaux de veillon et maravedis, au change de 94 deniers de gros, pour 1 ducat de 375 maravedis de platte, par la règle conjointe.

Si 1 flor. de banque vaut 40 deniers de gros,
94 den. de gros 375 marav. de platte ou 1 duc.
34 marav. de platte 64 dits veillon.
34 marav. veillon 1 réal dit.
comb. flor. b. 2340 16 8

136	1500
102	2250
1156	24000
94	40
4624	960000
10404	2340 16 8
108664 diviseur.	38400000
	2880000
r. d. v. 20680 6 m.	1920000
	480000 pour 10 sols la ½
	240000 pour 5 dits la ½
	48000 pour 1 dit le ⅕
	24000 pour 8 den. la ½
	2247192000
	739120
	871360
	20480
	34 maravedis.
	81920
	61440
	696320
	44336

Change de Bilbao sur Londres.

Réduction de l. 140 15 sols sterlings, en réaux de veillon et maravedis, au change de 37 $\frac{1}{8}$ deniers sterlings, pour 1 piastre de réaux de veillon 15 2 maravedis.

Si 37 $\frac{1}{8}$ deniers sterlings font réaux de veillon 15 2 marav.

	combien l. 140 15
	à multip. par 20 sols.
297 diviseur.	
	2815
r. d. v. 13702.	12 den.
	33780 den.
	15 2 mar.
	168900
	33780
	pour 2 marav. 1987 2 le $\frac{1}{17}$
	508087 2
	8 fract.
	4069496 16
	1099
	2084
	596
	2
	34 marav.
	68
	16 ci-dessus
	84

Change de Bilbao sur Paris.

Réduction de l. 1209 15 tournois en réaux de veillon et maravedis, au change de 76 $\frac{1}{4}$ sols tournois, pour 1 piastre de réaux de veillon 15 2 maravedis.

Si 76 $\frac{1}{4}$ sols tournois font réaux de veillon 15 2 marav.

	combien l. 1209 15
	à multip. par 20 sols
305 diviseur	
	24195 sols
r. d. v. 4778 11 marav.	15 2 marav.
	120975
	24195
	pour 2 marav. le $\frac{1}{17}$ 1423 8 marav.
	364348 8
	4 fraction.
	1457392 32
	2373
	2389
	2542
	102
	34 maravedis.
	408
	306
	32 les ci-dessus.
	3500
	450
	145

Poids de commerce de Bilbao.

Il y a trois espèces de quintaux à Bilbao ; savoir :

Le quintal *macho* dont l'on se sert pour peser le fer brut, est composé de 155 liv. de 16 onces.

Le quintal auquel on y vend la morue est de 107 liv. de 17 onces, faisant 112 à 113 liv. poids de marc.

Le quintal dont l'on s'y sert pour peser les autres marchandises se compose de 101 liv. de 17 onces, égales à 100 d'Amsterdam.

OBSERVATION.

La morue fait environ 10 pour cent de frais en tout à la vente à Bilbao.

Le schipound de Danemark y rend trois quintaux de 101 liv.

Les vogs de Danemark rendent à Bilbao un quintal de 107 liv. de morue.

Mesure des grains.

Elle s'appelle *fanega*, qui se divise en 12 celamines. Cette mesure dite *fanega* est d'environ 3 p. % plus forte que celle de Cadix.

Mesure longue.

C'est la vara de Burgos, ou la castillane.

Description du port de Bilbao.

Cette ville est éloignée de la mer ou de la barre et entrée du port, nommée *Portugalette*, de deux lieues espagnoles.

Dans le temps des grandes marées il peut y entrer un navire de 7 à 800 tonneaux, bien entendu qu'il ne doit pas caler plus de 18 pieds espagnols, faisant 16 $\frac{2}{3}$ pieds anglais, ou 15 $\frac{15}{23}$ pieds de France. Il est à observer que l'après-midi, il

il y a quelquefois plus de 19 pieds espagnols d'eau à la barre de ce port. Il arrive souvent que dans les hautes marées l'eau ne monte pas à 14 pieds, et dans les marées basses, l'on ne trouve qu'environ 11 pieds.

Hors de la barre il y a un mouillage peu sûr, et c'est seulement en temps de calme et de beau temps, que les navires peuvent s'y ancrer pour attendre la marée, afin de pouvoir entrer et remonter la barre. Ce mouillage est nommé *Aabra.* Dans le mauvais temps, lorsque les bâtimens ne peuvent pas passer la susdite barre, ils se réfugient à *Santona* ou à *Castro*, où ils sont en sûresé; ce premier endroit est à 8 lieues de la barre, et le second à 3 lieues.

Les bâtimens qui ont franchi la barre peuvent remonter jusqu'au mouillage nommé *olaviaga*, qui est à la distance d'une demi-lieue de la ville. Ceux qui calent plus de 9 pieds espagnols, sont obligés à y décharger leurs cargaisons sur des barques d'environ 300 quintaux, qui transportent les marchandises à la ville.

Pilotages.

Chaque navire étranger ou national qui prend un pilote de côte, doit lui payer une piastre courante par lieue, depuis l'endroit où il entre à bord jusqu'à la barre.

Au pilote qui conduit le bâtiment hors de la barre jusqu'à *olaviaga* ou à la ville, l'on paye 6 ½ réaux de veillon par chaque pied espagnol, et au premier pilote ou chef d'iceux qui préside à l'entrée 35 réaux de veillon par bâtiment. Aux chaloupes de remorque 30 réaux de veillon à chacune; il y en a une hors de la barre à *Portugalette*, une à Saint-Nicolas, et une autre à *olaviaga.*

Frais de port à Bilbao d'un navire étranger ou national.

	r. de v.	m.
A l'exprès qui porte la nouvelle à la ville.. . .	20	
Pour ramasser les notes des receveurs.	8	
Traduction de la patente de santé..	8	
Protêt de mer.	35	
Permission pour la décharge.	16	
Copie du protêt de mer.	10	
Droit de l'inquisition pour les navires dont les capitaines sont protestans.	44	
Frais de visite.	34	
Billet du consulat.	2	
Patente de santé..	11	8
Dépêches pour le dehors.	15	

Droit de tonnage à 1 ½ réal de veillon par tonneau.

Courtage de l'interprète, suivant la nature de la cargaison ; 150, 200, jusqu'à 300 réaux de veillon par navire.

Lest.

Chaque barque de lest en pierres y coûte 50 réaux de veill.
Idem de sable. . . . . 40 dits.

Consulat de mer.

Il y a un illustre consulat de mer à Bilbao, qui a été institué le 21 juillet 1494, par le décret royal de Fernando et Isabel. Ces ordonnances imprimées en 1737, et réimprimées en 1787, sont des plus sages, et adaptées au commerce en général. Ledit consulat est composé d'un président ou *prior*, de deux consuls, de six conseillers et d'un syndic, dont l'élection se fait le 5 janvier de chaque année. Ce tribunal prend

connoissance et décide tous les différends qui surviennent relativement au commerce de mer et de terre.

Commerce d'exportation.

Il est très-considérable à Bilbao, principalement en laines léonèses ou *ségoviennes ;* il y en a de *ségoviennes fines*, de *ségoviennes régulières* ou *de los quextos*, des burgalaises et de buitrago, des soria ségoviennes, des *siguenza ségoviennes*, des laines de *Molina*, de *Villostada*, *Ortigosa*, *Albarrazin*, *Cazères*, *Liérena*, *Badaxos ;* ces dernières sont plus ordinaires. Les laines léonèses les plus estimées sont celles de l'*Escurial*, *Paular*, *Lastiry*, *Infantado*, *Mondejar*, *Negrète*, *Luco*, etc. On nomme en France ces dernières *belles ségovies.*

Après les laines, l'article principal du commerce de Bilbao est le fer qui est très-estimé dans l'étranger ; il y en a de plusieurs sortes, dont les principales sont nommées fer *tiradera*, et fer *zearrola.* On en fabrique dans la Biscaye, lorsque l'eau ne manque pas, environ 80 mille quintaux de 155 liv. Les châtaignes et les noix forment aussi une branche de commerce assez considérable d'exportation à Bilbao.

Commerce d'importation.

Il consiste à Bilbao principalement en morue, puisqu'on y apporte, année commune, environ 100000 quintaux de la Norvège, de l'Islande, de Terre-neuve et de la Virginie. Elle en pourvoit le royaume d'Arragon, l'Asturie, la Castille, la Navarre et la Biscaye. Il consiste encore en 18 à 20 mille quintaux de chanvre, dont on y fabrique des cables et cordages pour Cadix et d'autres ports d'Espagne, en lins, huiles de baleine et autres poissons, en cacao, épiceries, toiles et étoffes de laine d'Angleterre, etc.

BOLOGNE.

ANCIENNE, grande, riche et très-belle ville d'Italie; la seconde de l'État de l'Église, capitale du Bolonois. On attribue la fondation de cette ville aux anciens *Étrusques*, qui en furent chassés par les *Gaules-boys*, au temps que les Tarquins régnoient à Rome. Les Romains s'en rendirent ensuite les maîtres. Elle passa sous diverses dominations, et se gouverna long-temps en république jusqu'en 1327 qu'elle se soumit au Pape Jean XXII. Cette ville est très-peuplée, et son commerce est assez considérable. Elle est sur la petite rivière de *Reno*, qui se joint au *Pô* par un canal, à 9 lieues S. E. de Modène, 10 S. O. de Ferrare, 15 O. de Ravenne, 39 N. de Florence, 70 N. par O. de Rome; longit. 29, 1; latit. 44, 29, 36.

Écritures.

Les banquiers de Bologne tiennent leurs écritures en livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers de banque.

Les négocians et marchands par contre tiennent les écritures par livres effectives dites de Bolognini, également de 20 sols la livre, et de 12 deniers le sol. Cette livre est nommée aussi monnoie longue, dont l'écu effectif vaut l. 5.

Agio de monnoies.

Il y a une différence ou agio fixe de 2 ½ p. % entre la monnoie de banque et la monnoie effective, c'est-à-dire, que l. 100 de banque qui sont imaginaires, valent l. 102 ½ effectives ou de Bolognini.

Monnoies effectives.

Le sequin de Rome y vaut. . . . . . l.	10		de banq.
Ledit de Florence.	10	5	de banq.
L'écu de change.	4	5	de banq.
Le petrono ou testone 3 paoli ou. . . .	1	10	
Le giustino.	1	6	
La lira.	1		
Le paolo ou jule.		10	
Le marajolo..		2	

Le bajoquello, bolognino ou sol vaut 6 quatrini.
La bagherona qui vaut demi-sol ou 3 dits.

Cours de change de Bologne.

Paris et Lyon	56 sols banco	pour	1 écu de l. 3 tournois.
Bolzane	46 ½ dits.. . .	pour	1 florin en or.
Venise	58 ¾ dits.. . .	pour	1 ducat courant.
Audit	116 marchetti.	pour	1 écu de 85 sols banco.
Rome	96 sols. . . .	pour	1 écu monnoie.
Livourne	89 dits. . . .	pour	1 piastre de 8 réaux.
Florence	108 ¼ dits. . .	pour	1 ducat de l. 7.
Milan	84 dits.. . . .	pour	6 livres courantes.
Audit	115 dits. . . .	pour	1 écu de 117 s. impériaux.
Gènes	90 dits. . . .	pour	6 livres fuori banco.
Vienne	48 dits. . . .	pour	1 florin courant.
Amsterdam	39 ½ dits.. . .	pour	1 banco florin.

Usances et jours de grâce.

L'usance des lettres sur Bologne est comptée de 8 jours de vue après l'acceptation, non-compris celui de l'acceptation,

ni celui de l'échéance ; ensorte qu'une lettre à usance qui seroit acceptée le 3 d'un mois, devroit être payée le 12 du mois, ou protestée le même jour, n'y ayant aucun jour de grâce.

Il est d'usage à Bologne de tirer les lettres de change à un ou deux mois de date sur la France, la Hollande et l'Allemagne, et à plusieurs jours de vue sur les villes d'Italie.

Change de Bologne sur Lyon et Paris.

Réduction de l. 3484 16 sols tournois en livres, sols et deniers de Bologne, au change de 56 sols de Bologne pour l. 3 tournois.

Si l. 3 tourn. font 56 sols de Bologne, comb. l. 3484 16
à multip. par 56 s. ou 2 16

l. 3252 9 7 de b. de Bol.		6969	12	
	pour 10 sols la $\frac{1}{2}$	1742	8	
	pour 5 . . la $\frac{1}{2}$	871	4	
	pour 1 . . le $\frac{1}{5}$	174	4	9
		9757	8	9

7
15
7
1
20
———
28
1
12
———
12
0

Change de Bologne sur Venise.

Réduction de 849 ducats 16 gros de banque de Venise, en livres, sols et deniers de Bologne, au change de 58 $\frac{1}{4}$ sols pour 1 ducat courant de Venise, par la règle conjointe.

Si 1 ducat banco de Venise vaut l. 9 12 de picioli de Venise,
l. 6 4 sols de picioli, *idem*. . . 1 ducat courant, *idem*,
1 ducat courant, *idem*. . . . . 2 18 9 de Bologne ou 58 $\frac{1}{4}$ sols
20 combien ducats 849 16 gros.

sols 124 diviseur.

l. 3862 16 3 b. de Bol.

19 4
4 16 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
1 18 4 pour 4 dits le $\frac{1}{5}$
1 18 4 pour 4 dits le $\frac{1}{5}$
6 4 pour 8 den. le $\frac{1}{6}$
9 pour 1 dit le $\frac{1}{8}$

28 3 9

ducats 849 16 gros.
à multip. par 28 3 9

6792
1698
14 1 10 pour 12 gros la $\frac{1}{2}$
4 13 11 pour 4 dits le $\frac{1}{3}$
84 18 pour 2 sols le $\frac{1}{10}$
42 9 pour 1 dit la $\frac{1}{2}$
21 4 6 pour 6 den. la $\frac{1}{2}$
10 2 3 pour 3 dits la $\frac{1}{2}$

23949 9 6
20 sols.

478989 sols.
1069
778
349
101
20 sols.

2020
780
36
12

438
66

Change de Bologne sur Venise.

Réduction de 740 ducats 12 gros banco de Venise, en livres, sols et deniers de Bologne, au change de 116 marchetti banco de Venise, pour 1 écu de 85 sols de Bologne.

Si 1 ducat banco vaut 124 marchetti,
116 marchetti . . . . 4 livres 5 sols de Bologne,
2 fraction combien ducats 740 12 gros

232.

l. 3364 3 4 de Bol.

496
31 pour 5 sols le $\frac{1}{4}$

527
740 12 gros.

21080
3689
263 $\frac{1}{2}$

390243 $\frac{1}{2}$

780487
844
1488
967
39
20 sols.

780
84
12 deniers.

1008
80

Change

Change de Bologne sur Rome.

Réduction de 694 écus 80 bajocs monnoie, en livres, sols et deniers de Bologne, au change de 96 sols de Bologne pour 1 écu de Rome.

écus	694	80 bajocs,	
à multip. par	4	16 sols ou 96 sols.	
	2776		
	347		pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
	173	10	pour 5 dits la $\frac{1}{2}$
	34	14	pour 1 dit le $\frac{1}{5}$
	2	8	pour 50 baj. la $\frac{1}{2}$
	1	4	pour 25 dits la $\frac{1}{2}$
		4 9	pour 5 dits le $\frac{1}{5}$
l.	3335	9	de banque de Bologne.

Change de Bologne sur Livourne.

Réduction de 836 piastres 4 sols de 8 réaux, en livres, sols et deniers de Bologne, au change de 89 sols pour 1 piastre de 8 réaux.

piastres	836	4 sols,	
à multip. par	89	sols.	
	7524		
	6688		
	17	9	pour 4 sols le $\frac{1}{5}$
sols	74421	9 deniers.	

A diviser par 20 sols ou la $\frac{1}{2}$ 3721 liv. 1 sol 9 deniers.

J'omets ici les autres opérations des changes sur les autres places, n'étant toutes que de simples multiplications, comme les deux ci-dessus.

Poids de commerce.

La livre du poids de commerce dont on se sert aussi pour peser les huiles, est composée de 12 onces, dont
les 134 liv. font 100 liv. poids de marc,
ou 136 liv. . . . 100 liv. poids d'Amsterdam.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *corba*, qui se divise en 2 stari.
1 stari en 4 quarteroni ou 16 quarticeni.
La corba de bon froment pèse environ 160 liv. de Bologne
39 $\frac{1}{2}$ corbas font 1 last d'Amsterdam.

Vins.

Ils s'y mesurent aussi par *corba*, qui contient 60 boccalis; dont chacun plein de vin pèse 40 onces, et la corba 200 liv.
96 $\frac{1}{4}$ boccalis de Bologne font 100 mingles d'Amsterdam.

Mesure longue de Bologne.

On la nomme *braccio*; il y en a de deux espèces.
Le braccio servant à mesurer les étoffes de laine contient 281 $\frac{1}{2}$ lignes de France.
Le braccio dont l'on se sert pour mesurer les étoffes de soie est de 264 lignes de France; ainsi 100 braccio de 281 $\frac{1}{2}$ lignes, ne font que 54 $\frac{1}{2}$ aunes de Paris.

Pas de Bologne

Il est composé de 5 pieds de 168 $\frac{1}{4}$ lignes de France; ainsi,
13 pieds de Bologne font 15 $\frac{3}{4}$ pieds de France.
37 pieds dits . . . . 49 de Hambourg.
100 pieds dits . . . . . . 133 $\frac{11}{20}$ d'Amsterdam.

BOLZANE.

GRANDE et belle ville d'Allemagne, au comté de Tirol, sur la rivière d'Eisach, proche de l'Adige. Elle est fort commerçante. A 7 lieues S. O. de Brixen, 11 N. de Trente; long. 28. 46; lat. 46. 42.

Écritures.

On tient les écritures à Bolzane par florins de 60 creutzers, et le creutzer de 4 fenings.

1 reisdaler vaut 1 $\frac{1}{2}$ florins ou 90 creutzers.

Ces monnoies y ont trois valeurs; savoir, *moneta del giro*, *moneta longa*, et valeur de foire. *La monnoie del giro*, ou valeur del giro ou de change, se fonde sur la pistole d'Espagne d'or et sur le louis d'or vieux de France, lorsqu'on compte l'un et l'autre à 5 florins 34 creutzers.

La monnoie *longa* ou argent courant se compose non-seulement d'écus d'espèce et d'autres monnoies d'argent, de la valeur de 20, 17, 10, 7 et 3 creutzers frappées au coin de la maison d'Autriche, mais aussi de plusieurs monnoies étrangères.

100 reisdalers argent de change, font 132 reisdalers argent courant. La valeur de foire n'est en usage que dans les payemens qui se font pendant les foires qui se tiennent à Bolzane quatre fois l'année; alors les espèces haussent de 3 à 4 p. $\frac{0}{0}$, plus ou moins, du cours ordinaire, ou plutôt, l'on convient de les y recevoir en payement de marchandises à quelque chose de plus que leur valeur.

Le *scudo di cambio*, pour le change sur Venise, vaut 93 creutzers argent de change.

Cours des changes de Bolzane.

Amsterdam	212 florins moneta longa	pour	100 reisd. banc.
Auguste	101 dits	pour	100 flor. cour.
Bergame	102 dits.	pour	500 livres.
Bologne	1 dit.	pour	49 bolog. env.
Breslaw	98 dits.	pour	100 flor. cour.
Francfort	101 dits.	pour	100 fl. en carol. à florins 9 12
Hambourg	214	pour	100 reid. banco.
Leipsic	101 dits.	pour	100 fl. en louis bl.
Livourne	100 dits.	pour	55 piast. de 8 r.
Londres	9 dits	pour	1 livre sterl.
Nuremberg	100 dits.	pour	100 fl. courans.
Venise	101 dits.	pour	1500 picioli.
Vienne	99 dits.	pour	100 fl. courans.

Foires.

Il y a quatre foires très-renommées par an à Bolzane, qui durent chacune 15 jours.

La première est celle de la mi-carême ; elle commence le quatrième dimanche du carême.

La seconde est celle de la Fête-Dieu, qui commence le premier jour fête après la Fête-Dieu.

La troisième est celle de la St. Barthelemi ; elle commence le jour de la Nativité de la Vierge.

Enfin, la quatrième et dernière foire est celle de la St. André, qui commence le sixième jour du mois de décembre.

OBSERVATION.

Il n'est point d'usage de fournir des lettres de change payables dans Bolzane hors les temps des foires, lesquelles

y sont principalement destinées pour faire les payemens. Mais les lettres de change payables dans les foires, y doivent être acceptées pendant les douze premiers jours de chaque foire, parce que les payemens en ont lieu depuis le treizième jusqu'au quinzième jour inclusivement. Si à cette époque il s'en trouve qui n'aient point été acceptées ou payées ; elles doivent s'y protester le quinzième jour avant le coucher du soleil. Il n'y est pas permis, au reste, d'accepter, de payer ou de faire protester des lettres de change ou des billets endossés, sous peine, pour ceux qui contreviennent à cette ordonnance, de deux cents écus d'amende.

Poids de commerce.

Le *saum* du poids de commerce est de 4 quintaux ou de 400 livres. Le quintal est composé de 100 livres, dont les 97 font 100 livres poids de marc de Paris.

Mesure pour les liquides.

La mesure, sur-tout pour les huiles, s'appelle *muth*, qui contient de cette liqueur 116 livres poids de marc de Paris.

Mesures longues.

Il y en a de deux espèces à Bolzane ; savoir, l'*elle* ou aune, qui a 350 $\frac{1}{10}$ lignes de France, et le *braccio* qui n'en contient que 243 $\frac{7}{10}$.

149 $\frac{1}{1}$ aunes de Bolzane font 100 aunes de Paris.

Poids de commerce.

Le plus gros s'appelle condy, qui a 20 maunds ou 800 seers, 1 maund ou mon a 40 seers, et répond à 28 l. du poids d'Angleterre.

L'or et l'argent.

Ces métaux s'y pèsent par tolas, qui se divisent en 40 volls ou 600 cowls, 1 voll a 2 ½ grains ou 15 cowls, 1 grain a 6 cowls.

32 tolas et volls font 1 liv. poids de troies d'Angleterre.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *mora*, qui contient 25 paras de 20 adelms, et doit peser 863 liv. 12 onces, et 12 ⅘ drams du poids d'Angleterre.

Mesure longue.

Elle est nommée *lovit*, qui répond à une demi-yarde anglaise.



BOMBAY.

ISLE d'Asie dans les Indes, proche de la côte de Cuncan; au Royanme de Visapour, appartenant aux Anglais depuis 1662, que le Roi de Portugal la donna à Charles II, Roi d'Angleterre, en dot de sa fille Catherine de Portugal, qui la céda à la Compagnie anglaise orientale. Il y a un Gouvernement. Elle produit en grande quantité du coco dont il se fait un grand débit. L'air y est extraordinairement mal-sain. Les catholiques et les idolâtres y ont libre exercice de religion. Son nom vient de *Buena-Baya*, parce que sa baie est des plus commodes qui soient dans le Monde. Elle est à 8 lieues S. de Bacaim, 6 N. de Chaul; longit. 90, 30; lat. 19.

Monnoies de compte.

Ce sont les roupies de 16 annas.

Les anglais font fabriquer dans leur fort des monnoies d'argent, de cuivre et d'étain, lesquelles ont cours seulement dans le fort même et dans les bourgs et villages à trois ou quatre milles aux environs.

Le budgrooken, dont 36 font un xerafin, est la plus petite de ces monnoies.

Là roupie de cuivre dont les 64 font une roupie d'argent.

Le mohar d'or vaut 12 ½ roupies d'argent ou 30 de cuivre.

1000 roupies d'argent de Bombay pèsent 30 l. 11 onces 7 deniers poids de troye d'Angleterre. L'argent de cette monnoie est de 10 ½ pennywights plus fin que celui de l'argent d'Angleterre.

BORDEAUX.

ANCIENNE, grande, belle, riche, et l'une des principales villes de France, capitale de la Guienne et du Bordelois, et l'un des plus beaux ports du Royaume. L'antiquité de cette ville est constatée par les vestiges d'un amphithéatre et par d'autres édifices Romains qui subsistent encore. Elle est à 24 lieues de la mer, sur la Garonne, à 35 lieues S. de la Rochelle, 130 lieues S. O. de Paris; longit. 17, 5; lat. 44, 50, 18.

Écritures.

On y tient les écritures en livres, sols et deniers: 20 sols font la livre, et 12 deniers font le sol tournois.

Monnoies réelles.

Elles sont les mémes, et ont le même cours que dans tout le reste de la France: voyez l'article de Paris.

Cours des changes de Bordeaux.

Amsterdam 1 écu de l. 3 pour 55 $\frac{1}{2}$ deniers de gros.
Londres 1 dit . . . . . pour 30 $\frac{3}{16}$ deniers sterlings.
Hambourg 1 dit . . . . . pour 26 sols lubs banco.
Paris à 3 usances à 1 et 1 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ de perte à la lettre.

Usances et jours de grâce.

L'usance dans toute la France est comptée pour 30 jours.

Les

Les lettres de change tirées à vue sur Bordeaux doivent être payées à leur présentation, et à défaut de payement, protestées le même jour.

Celles à plusieurs jours de vue et à une ou plusieurs usances jouissent de 10 jours de grâce, qui commencent le lendemain de l'échéance.

Les billets à ordre valeur reçue en marchandises, qui sont endossés, jouissent aussi de 10 jours de faveur comme ci-dessus.

Foires.

Il se tient à Bordeaux deux foires considérables par an; la première commence le premier de mars et finit le 14 du même mois.

La seconde commence le 15 octobre et finit le 29. La franchise de ces deux foires consiste dans l'exemption du droit de comptable.

Opérations des changes.

Celles sur Amsterdam et Londres étant les mêmes que celles que vous trouverez détaillées à l'article de Paris, je ne les répéterai point ici: voici celle de Bordeaux sur Hambourg.

Change de Bordeaux sur Hambourg.

Réduction de 1282 marcs 5 sols lubs banco, en livres, sols et deniers tournois, au change de 26 sols lubs banco pour 1 écu de l. 3.

Si 26 s. lubs banco f. l. 3 tour. comb. marcs 1282 5 sols,
à multip. par 16 sols.

l. 2367. 6 s. 11 den. tourn.

7697
1282

20517 sols lubs ban.
à multip. par 3

61551
95
175
191
9
20 sols.

180
24
12 deniers.

288
28
2

Poids de commerce.

Le poids de commerce de Bordeaux est le quintal de 100 liv.; la livre a 2 marcs, le marc 8 onces, et l'once 576 grains.

Ce poids est le poids de marc de Paris ; mais le quintal bordelois est d'un pour cent plus fort que celui de Paris : ainsi l'on pourra avoir recours à l'article de Paris, où l'on trouvera le rapport du poids de marc avec les places étrangères ; et en y ajoutant 1 pour cent, vous aurez des livres de Bordeaux.

Poids de l'or et de l'argent.

Le poids de Bordeaux est le même que celui que vous trouverez détaillé à l'article de Paris.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *boisseau*, qui pèse en froment environ 112 liv. poids de Bordeaux ; il se divise en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$ et $\frac{1}{16}$ de boisseau.

38 boisseaux rendent 1 last à Amsterdam.

Mesure longue.

Elle est la même que l'aune de Paris : voyez-en le rapport avec les places étrangères à l'article de Paris.

Mesures des liquides.

Le tonneau de vin est composé de 4 bariques ; il rend environ 50 steekans d'Amsterdam, ou 252 gallons d'Angleterre.

La barique contient 32 veltes ou 110 pots de Bordeaux.

La velte de Bordeaux est à-peu-près égale à la velte d'Amsterdam, puisque 100 veltes de Bordeaux font environ 102 $\frac{1}{2}$ veltes ou *viertels* d'Amsterdam.

Pièce d'eau-de-vie.

Elle contient 50 veltes de Bordeaux ; mais cette liqueur s'y achète par bariques de 32 veltes.

Droit de sortie des liqueurs.

Les vins de Bordeaux se distinguent en deux classes, c'est-à-dire, en vins de ville et vins de haut.

Les vins de ville payent l.	5	4	le tonneau.
Les vins de haut.	17	2	
Les vinaigres.	22	10	

Les eaux-de-vie payent. . 1 5 de droit de sortie par pièce ; les autres frais jusqu'à bord vont à l. 12 par tonneau de vin, et à l. 6 par pièce d'eau-de-vie.

Noms des vins rouges de Bordeaux.

Pontac.
Château-Margaux.
La Tour-la-Fite.
Haut-brion.
Haut-brion-la-mission.
Margaux.
Saint-Julien.
Médoc.
Saint-Estephe.
Blanquefort.
Caster.
Haut-Talance.
Graves.
Raze-de-Begle.
Saint-Emilion.
Queyries.
Palos de Queyries.
Dito de Livourne.
Dito de Fronsac.
Dito d'Izon.
Dito de Macau.
Montferan.
Caboes.
Saint-Macaire.
Riocs.
Lemes en Benauge.
Cote entre deux mers.
Bourg.
Blaye.
Saint-André-de-Cubzac.
Rosé ou gris.

Noms des vins blancs de Bordeaux.

Haut-Brion-la-mission.
Carbonieu.
Soudirot.
Sauternes.
Bommes.
Haut-Preignac.
Bas-Preignac.
Haut-Barsac.
Bas-Barsac.
Poudensac.
Langon.
Haut-Talance.
Graves.
Blanquefort.
Fargues.
Sainte-Croix-du-Mont.
Landiras.
Portets.
Toulenne.
Cerons.
Peleaux.
Loupiac.
Montprinblanc.
Cadillac.
Lemet en Benauge.
Rions.
Langoiran.
Côtes entre deux mers.
Bourg.
Saint-André-de-Cubzac.
Muet.
Casset.
Mucat.
Beziers.
Blaye.

Tares en usage à Bordeaux.

On accorde pour les sucres blancs 2 liv. de déchet par barique, et 12 p $\frac{o}{o}$ de tare de barique.

Idem pour les sucres terces et communs 2 liv. comme ci-dessus, et 12 $\frac{1}{2}$ à 13 p $\frac{o}{o}$ de tare de la barique.

Idem pour les sucres bruts 3 liv. et 17 p $\frac{o}{o}$ comme ci-dessus.

Les indigos et cafés sont nets de tare de la futaille.

Les cotons ont 4 p $\frac{o}{o}$ de tare pour les balles, et 6 p $\frac{o}{o}$ pour les ballots.

Poids des Colonies françaises.

Elles se servent également du poids de marc de France.

Canal royal du Languedoc.

Il prend sa source proprement à l'Étang de Thau, qui communique à la méditerranée par les ports de Cette et d'Agde, au moyen d'autres canaux. On lui donne 32 lieues de longueur d'une extrémité à l'autre, c'est-à-dire, depuis l'Étang de Thau jusqu'à la jonction du Canal avec la Garonne au-dessous de Toulouse. Il facilite extrêmement le commerce de Bordeaux, principalement en temps de guerre. Le fret que l'on paye des marchandises qui s'expédient de Bordeaux aux susdites villes est arbitraire, et celui qu'on paye de Cette et d'Agde jusqu'à Bordeaux, est de 24 jusqu'à 40 sols le cent pesant. Voyez l'article d'Agde à la page 19.

Frais de port à Bordeaux.

Les Navires peuvent se réfugier dans la Garonne sans payer aucun droit, pourvu qu'ils ne remontent pas jusqu'à Pouillar, et qu'ils repartent sans rien charger.

Les frais de port des navires dépendent de leur grandeur, ainsi que le pilotage de leur calaison, suivant sa profondeur : savoir ; 50 sols par pied lorsque le navire cale au-dessous de 10 pieds, et 70 sols lorsqu'il cale au-dessus de 12 à 15 pieds. Un navire de 200 à 250 tonneaux paye tous les frais de rivière avec l. 100 tournois.

Consulat.

Il y a à Bordeaux la Jurisdiction-Consulaire, qui juge souverainement les affaires mercantilles jusqu'à la somme

de l. 500. Les différends maritimes sont portés à l'Amirauté ; de l'un et l'autre de Tribunal on peut faire appel au Parlement, et de là au Conseil.

Commerce d'exportation.

Il est fort considérable à Bordeaux pour l'Angleterre, la Hollande, le Nord et les îles Françaises de l'Amérique, principalement en vins et eaux-de-vie ; et pour en donner une idée d'après des avis authentiques, voici la note des exportations de trois années consécutives ; savoir :

En 1784 on y embarqua	41889 pièces de vins divers. 5829 pièces d'eaux-de-vie.
En 1785.	45808 pièces de vins. 6330 pièces d'eaux-de-vie.
En 1786.	39641 pièces de vins. 10420 pièces d'eaux-de-vie.

Il y a à Bordeaux plusieurs marchandises du pays ou des environs, dont l'exportation ne laisse pas que d'être conséquente, outre les vins et les eaux-de-vie ; telles sont les farines, les prunes et autres fruits, le vinaigre et autres articles. Les farines qu'on prépare à Bordeaux sont de la meilleure espèce, et très-estimées pour le commerce de l'Amérique. On en distingue cinq sortes, qu'on nomme *Minot*, *Co*, *Sembles*, *Rezillon* et *Repassé.*

Commerce d'importation.

Il est aussi considérable à Bordeaux, principalement en articles des îles Françaises ; voici des articles qui se vendent de la manière suivante :

SAVOIR:

Sucres	De St. Domingue, Du Cap, De la Martinique, De la Guadeloupe.	à tant de liv. les 100 liv.
Café	De la Martinique, De St. Domingue, De la Guadeloupe, et autres Antilles.	Ils se vendent à la livre.
Indigos	Violet et bleu, Mélangé, Cuivré fin, Cuivré marchand et grabeau.	Cet article en diverses sortes vient aussi des îles Françaises, et se vend à la livre.
Cotons en laine	De Cayenne, De St. Domingue, De la Martinique, De la Guadeloupe.	à tant de liv. les 100 liv.
	Cacao, Gingembre, de la Casse, du Rocou.	à tant de sols la livre, le gingembre à tant de livres les 100 liv.

Les autres articles d'importation à Bordeaux consistent en douves et merrains pour futailles, en bois de construction, chanvres, goudron, viandes salées, beurre, fromage, etc.

BRÊME.

BRÊME.

GRANDE, peuplée et très-forte ville d'Allemagne, capitale du Duché du même nom, dans le cercle de la haute-Saxe. Le Duché appartient aujourd'hui à l'Électeur d'Hanovre; mais la ville de Brême est libre, impériale et anséatique, et très-commerçante. Son port n'est pas propre à recevoir des navires, parce que les inondations y laissent souvent tant de sable, que l'approche de Brême est dangereuse; ce qui est cause que la ville tient sa douane à Esfleth, à 3 mille plus bas sur la rivière; les navires font leur décharge à Brack, et l'on fait transporter les marchandises à la ville par des bâteaux plats. Bréme est sur le Weser, à 15 mille au-dessus de son embouchure, et à 9 lieues E. d'Oldembourg, 170 N. O. de Vienne, et 12 de Hambourg; longit. 26, 20; latit. 53, 10.

Écritures.

On tient les écritures à Bréme par thalers de 72 gros courans.

Le même thaler vaut 3 marcs 48 sols lubs.

Le marc lubs 16 sols lubs ou 24 gros.

Le sol lubs 1 $\frac{1}{2}$ gros.

Monnoies réelles.

Le ducat d'or qui vaut 2 $\frac{1}{4}$ thalers.

Le reisdaler d'argent, d'espèce 1 $\frac{1}{3}$ thaler ou 96 gros.

Le demi.	48
Le quart	24
Le kopfstucke de billon.	12
Le flimicher	4

Des pièces de 6, de 3, de 2 et de 1 gros.

Les monnoies étrangères y ont également cours à des prix variables.

Cours des changes de Brême.

Amsterdam	145	thalers environ	pour 100 reisdalers banco.
Hambourg	142	dits	pour 100 dits.
Londres	500	dits	pour 100 livres sterlings.
Paris	75 ¼	dits	pour 100 écus de 3 l.
Francfort	95 ½	dits	pour 100 reisd. monnoie.
Auguste	98 ½	dits	pour 100 dits courans.
Breslaw	99 ½	dits	pour 100 reisdalers.
Nuremberg	98 ¾	dits	pour 100 dits.
Leipsic	104	dits	pour 100 dits en louis d'or.

Usances et jours de grâce.

L'usance des lettres de change tirées de l'Allemagne sur Brême est de 15 jours de vue, et celle des lettres de Londres d'un mois de date.

Les lettres de change payables dans Brême jouissent de 8 jours de faveur, hors celles qui sont à certains jours déterminés de vue, ou payables au porteur.

Change de Brême sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 1682 15 sols, en thalers et gros, au change de 145 thalers de Brême, pour 100 reisdalers banco d'Amsterdam, par la règle conjointe.

Si 2 ½ banco florins font 1 reisdaler d'Amsterdam,
100 reisdalers . . . . 145 thalers de Bréme,

	comb. flor.	1682 15
200	à multip. par	145
50		
250 diviseur.		8410
		6728
		1682
thalers 975 71 gros de Breme.		72 36 p. 10 s. la ½
		36 18 p. 5 s. la ½
		243998 54
		1899
		1498
		248
		72 gros.
		496
		1736
		54 ci-dessus.
		17910
		2410
		160

Change de Brême sur Hambourg.

Réduction de 684 marcs 14 sols lubs banco, en thalers et gros, au change de 142 thalers de Brême, pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 3 marcs lubs banco de Hambourg font 1 reisd. audit,
100 reisdalers banco . . . . 142 thalers de Brême,
comb. 684 marcs 14 sols,

300 diviseur. à multip. par 142

thalers 324 12 gros de Brême.

```
   1368
  2736
  684
     71    p. 8 s. la 1/2
     35 36 p. 4 s. la 1/2
     17 54 p. 2 s. la 1/2
  ------------
  97252 18
   725
   1252
     52
     72 gros.
  ----------
    104
   364
  ----------
   3744
    744
    144
```

J'omets ici l'opération des changes de Brême sur les autres places, parce qu'elle est très-facile à faire.

Poids de l'or et de l'argent.

Il est le même que celui de la ville de Cologne : voyez-en l'article.

Poids de commerce.

Le *schipound* est composé de 2 ½ quintaux ou de 290 liv.
Le *centner* ou quintal de 116 liv.
Le *lispound*. . . . . de 14 liv.
Le *stein* pesant de lin de 20 liv.
Ledit de laine et plumes à lit 10 liv.
La charge ou voiture de fer est de 120 liv.

Le *pfund-schwer* ou livre forte est de 300, et dans les messageries de 308 liv.

La livre ordinaire a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quentins ou 512 orts.

98 liv. de Brême font 100 liv. poids de marc de Paris.

Mesure pour les grains.

Le last se divise en 4 quarts, 40 scheffels ou 160 viertels.
Le quart en 10 scheffels.
Le scheffel en 4 viertels ou 16 spints.
100 scheffels de Brême, font 263 ⅕ schepels d'Amsterdam.

Mesure pour les liquides.

Le *fuder* ou tonneau de vin contient	6	homs.
L'hom.	45	stubgens.
Le stubgen.	4	quarts.
Le quart.	4	mengels.

Eau-de-vie.

Elle s'y vend par *oxhoft* ou barique de 30 viertels ou veltes.

Mesure pour la bière.

Elle s'appelle tonne ou pièce de 48 stubgens, ou 192 quarts.

Mesure pour l'huile de poisson.

Elle s'appelle tonne ou baril de 6 steckannes, ou 96 mengels.

100 mengels de Brême font 16 $\frac{2}{5}$ mingels d'Amsterdam.

Mesure longue.

Elle est nommée *elle* ou aune, qui a 2 pieds de Brême ou 4 quarts, faisant 256 $\frac{2}{5}$ lignes de France; ainsi 205 aunes de Brême sont égales à 100 aunes de Paris.

Pied de Brême.

Il se divise en 12 pouces, et aussi en 10 pouces décimaux, et correspond à 128 $\frac{1}{5}$ lignes de France; d'après quoi,

73 pieds de Brême font	65 pieds de France.
20 dits.	19 dits anglais.
93 dits.	95 dits de Hollande.
51 dits.	47 dits du Rhin.
106 dits.	107 dits de Hambourg.

Pied carré.

Il est composé de 144 pouces carrés, ou de 100 pouces carrés décimaux, faisant 114 $\frac{1}{8}$ pouces carrés de France; ainsi,

53 pieds carrés de Brême font	42 pieds carrés de France.
51 dits.	40 dits anglais.
23 dits.	24 dits de Hollande.
55 dits.	54 dits de Hambourg.
53 dits.	45 dits du Rhin.

Pied cube.

Il se compose de 1728 pouces cubes, ou de 1000 pouces cubes décimaux, faisant 1219$\frac{3}{10}$ pouces cubes de France; ainsi,

17	pieds cubes de Brême font	12	pieds cubes de France.
7	dits.	6	dits anglais.
91	dits.	97	dits de Hollande.
23	dits.	18	dits du Rhin.
35	dits.	36	dits de Hambourg.

Commerce d'exportation.

Il consiste principalement en grosses toiles, comme *cannamazos* ou toiles écrues, *casserillos* ou toiles de ménage, toiles *de la rose*, etc.; en grains, comme bleds, seigles, orges, avoine, grandes et petites fèves, et haricots. Tous les grains s'y achètent à tant de reisdalers par last franc à bord du navire, excepté les haricots, qui se vendent au quintal, et l'on compte 9 gros par quintal pour les frais jusqu'à bord du navire, et en outre la commission de 2 p. $\frac{o}{o}$.

Commerce d'importation.

Il consiste en quelques chargemens de vins, eaux-de-vie, fruits, et autres articles qu'on tire de France et d'Espagne, en poissons secs, harengs, planches, etc. qu'on tire de Bergen en assez grande quantité.

Frais de port à Brême d'un navire étranger de 84 lasts de commerce, en hiver.

	reisd.	gros.
Pilotage d'entrée à 48 gros par pied, Supposez 16 pieds.	11	

	reisd.	gros.
De l'autre part.	11	
Idem de sortie en hiver, à 1⅓ reisdaler par pied,	21	24
Idem en été à . 1 dit.		
Billet d'avarie et de pilotage.		48
Manifeste.		36
Tonnage et droit de port.	14	54
Courtier ou interprète.	5	
	reisd. 53	54 gros.

Les mois d'hiver commencent en septembre, et finissent en mars.

Usages.

Le last de harengs, de sel et de charbon de terre, est de 12 tonnes ou barils.

Le last de sel commun pèse environ 4000 liv. poids de commerce de Brême ; et c'est d'après cette mesure que l'on y règle les affrètemens des navires.

Le schok est de 60 pièces, le steige de 20, le zimmer de 40, et le decker de 10.



BRESLAW.

BRESLAW.

GRANDE, riche, bien peuplée et très-belle ville d'Allemagne, capitale de la Silésie, à présent dans la portion que possède le Roi de Prusse; elle est le centre du commerce de toute la Silésie, située sur le rivage gauche de l'Oder, qui est fort large dans cet endroit; à 45 lieues N. E. de Prague, et à 67 N. de Vienne; longit. 34, 48; latit. 51, 3.

Écritures.

On tient les écritures à Breslaw et dans toute la Silésie, en thalers, gros d'argent et deniers; le thaler vaut 30 gros d'argent, et le gros 12 deniers courans.

La livre de banque vaut 30 *gute-groschen.*

Le reisdaler vaut 1 $\frac{1}{8}$ thalers de Silésie, ou 32 gros d'argent.

Le thaler courant 1 $\frac{1}{4}$ dits. . . . . ou 30 dits

Le thaler de la Silésie vaut 24 gros d'argent, 36 gros blancs, 1 $\frac{1}{5}$ florins, 72 creutzers, 96 groschels, 288 deniers.

Le florin vaut 16 bons gros, 20 silbers gros, 30 gros blancs, 60 creutzers, 80 groschels ou 240 deniers.

Le bon gros est 1 $\frac{1}{4}$ gros d'argent, 5 groschels, 15 deniers.

Le gros d'argent a 1 $\frac{1}{2}$ gros blanc, 3 creutzers, 4 groschels, 6 dreyers ou 12 deniers.

Le gros blanc vaut 2 creutzers, 4 dreyers ou 8 deniers.

Le creutzer a 2 dreyers, 4 deniers ou 6 hellers.

Le groschel a 3 deniers.

On a coutume de compter ces monnoies par schock et par marc; savoir:

Le schock fort de gros d'argent, est de 60 pièces.
Ledit foible *idem*. . . . . de 40.
Le marc fort *idem*. . . . . de 32.
Le marc foible. . . . . de 32 gros blancs.
Le marc simple vaut 16 gros ou. . . . . 24 gros blancs.

Égalité des monnoies.

3 reisdalers d'espèce font 4 thalers courans.
4 thalers courans font. . . 5 dits de Silésie.
5 dits de Silésie. . . . . . 6 florins.
4 bons gros. . . . . 5 gros d'argent.
4 fenings de Misnie. . . 5 deniers de Silésie.

Monnoies réelles d'or.

Ce sont les fréderiks d'or qui valent 5 reisdalers ou thalers des doubles, et des $\frac{1}{2}$ à la même proportion, environ 6 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ en sus de l'argent courant de Prusse, le ducat de 90 gros d'argent.

Monnoies réelles d'argent.

Le thaler courant qui vaut 30 gros d'argent, des pièces, de demi, et de tiers de thalers.

De 4, de 2, et de 1 bons gros, ainsi que de 6 deniers.
Des timpfes de 6 gros d'argent, ou 18 gros polonais.
Des pièces de 2 et 1 dit, ou 6 et 3 dits.
Le gros d'argent, ou gros d'empire, ou creutzer, qui vaut 3 gros polonais.
} de billon

Des groschels, et des deniers de Silésie. . . . . de cuivre

Valeur de banque.

D'après l'ordonnance royale, elle est en livres ou thalers de banque de 24 gros, et le gros de 12 deniers.

La livre de banque vaut 1 $\frac{1}{4}$ thalers, 30 bons gros, ou 37 $\frac{1}{2}$ gros d'argent, à raison du fréderik d'or à 5 thalers.

Le frédricks d'or ne vaut en banque que 4 livres ou thalers banco.

Cours des monnoies étrangères à Breslaw.

Les louis d'or de France et les pistoles d'Espagne, valent 5 thalers et 10 gros d'argent, plus ou moins.

Les ducats ou sequins d'or de bon poids de tout pays, 90 gros d'argent, plus ou moins.

Les reisdalers d'espèce de constitution de l'empire, 45 dits.

Lesdits de la Croix d'Albert ou de convention, 43 dits.

Banque de Breslaw.

On a également institué à Breslaw, comme à Berlin, une banque entièrement uniforme à celle de cette dernière ville; elle a été ouverte dès le premier octobre 1765, (on en trouvera l'institution et le règlement à l'article de Berlin, à la page 270) et depuis cette époque, le cours des changes de Breslaw a été établi de la manière suivante.

Cours des changes.

Amsterdam l.	1 banco pour	45 sols banco plus ou moins.
Hambourg	1 banco pour	42 sols lubs banco *idem*.
Leipsic	1 banco pour	30 bon gros courans.
Vienne	1 banco pour	112 creutzers courans.
Berlin, Francfort-sur-l'Oder et Konigsberg.	1 banco pour	30 bon gros.

Usance et jours de grâce.

L'usance des lettres de change sur Breslaw est de 14 jours après celui de l'acceptation : la demi-usance est de 8 jours.

Les lettres de change payables dans Breslaw jouissent seulement de 3 jours de faveur, en vertu de l'ordonnance du Roi de Prusse de 1751 ; mais celles qui sont payables pendant les deux foires, doivent être acquittées pendant les derniers 4 jours de chaque foire ; et il est nécessaire, à défaut de payement, de les faire protester le même jour avant le coucher du soleil.

Or et argent.

Ces métaux s'y pèsent au marc de 8 onces ou 16 loths.

Le loth se divise en 4 quintels, 16 deniers ou 32 hellers.

100 marcs de Breslaw font 79 $\frac{1}{2}$ marcs poids de troye de Hollande.

Poids de commerce.

Le schipound poids de commerce est composé de 3 quintaux, de 16 $\frac{1}{2}$ laeps ou steins, ou de 396 liv.

Le quintal a 5 $\frac{1}{2}$ steins ou 132 liv.

Le stein a 24 l. ; la livre a 16 onces, l'once a 2 loths, le loth a 4 quintels, le quintel a 4 deniers.

120 liv. de Breslaw font 100 liv. poids de marc de Paris.

Grains.

Ils s'y mesurent au malter, qui contient 12 scheffels.

Le scheffel a 4 viertels, le viertel a 4 metzens, et le metzen a 4 massels.

41 $\frac{3}{4}$ scheffels de Breslaw font 1 last d'Amsterdam.

Vins.

Ils se mesurent à Breslaw, à l'Eimer de 20 topfs.

1 topf a 4 quarts, le quart a 4 quartiers.

100 quarts de Breslaw font 58 $\frac{1}{8}$ mingles d'Amsterdam.

Mesure longue de Breslaw.

Elle s'appelle *elle* ou aune, qui est de 243 $\frac{1}{5}$ lignes de France; celle de Silésie par contre est longue de 255 $\frac{1}{15}$ des mêmes lignes.

22 aunes de Breslaw ne font que 21 aunes de Silésie.

214 $\frac{1}{2}$ dites *idem*. . . . . } que 100 aunes de Paris.
205 aunes de Silésie. . . . . . . }

Pied de Breslaw.

Il est de la longueur de 126 lignes de France; ainsi il est égal à celui d'Amsterdam.

Mille de Silésie.

Il est composé de 11250 aunes de Silésie, faisant 19945 pieds de France.

Foires de Breslaw.

Sa Majesté le Roi de Prusse, par son édit du 7 juillet 1742, a institué à Breslaw deux foires franches par an; la première commence le lundi après le quatrième dimanche du carême, et la seconde le lundi avant la nativité de la Vierge; elles ne durent que huit jours chacune.

Commerce de Breslaw.

Il consiste, ainsi que celui de toute la Silésie, en laines, toiles fines de lin, comme platilles royales, estoupilles, bretagnes, etc.; toiles à voiles, et en étoffes de toute espèce qu'on y fabrique; en draps, en garances, fil de lin; l'exportation en est très-considérable, principalement des toileries et mouchoirs de lin, etc.

CADIX OU GADES.

BELLE, forte, très-riche et l'une des plus commerçantes villes maritimes de l'Europe, dans l'Andalousie, province d'Espagne, avec un bon port ou baie, où les navires marchands abordent de toutes parts, et c'est de Cadix que partent la plus grande partie des navires qui transportent à l'Amérique espagnole les marchandises et les produits de l'Europe, et reportent en échange l'or, l'argent, et les riches produits de cette vaste partie du monde.

Elle a été bâtie par les Phéniciens, sur une petite péninsule; ils y construisirent un temple dédié à Hercule, qui a été très-fameux dans l'antiquité. Les Carthaginois et les Romains s'en rendirent successivement les maîtres. Elle est à 18 lieues N. O. de Gibraltar, 26 S. par O. de Séville; longit. 11, 26; latit. 36, 31, 7.

Écritures.

On tient les écritures à Cadix en réaux de platte et quartos; le réal de platte vaut 16 quartos.

Monnoies de change.

La pistole de change vaut 32 réaux de platte ou 4 piastres.

La piastre de change 8 dits, ou 272 maravedis de platte, ou 128 quartos.

Le ducat de change vaut 11 réaux de platte, 1 maravedis, ou 375 maravedis de platte.

Ce même ducat se divise dans les changes par 20 sols, et le sol par 12 deniers.

Le ducat de platte en marchandises vaut 11 réaux de platte, ou 374 maravedis de platte.

Le ducat de platte *double* mentionné dans les connoissemens de Hambourg, se paye à 12 réaux de platte.

Monnoies réelles.

Elles sont les mêmes que celles qu'on trouvera décrites à l'article de Madrid.

Égalité des monnoies.

375	piastres de change sont égales	à	272	ducats de change.
17	réaux de platte.	à	32	réaux de veillon.
17	maravedis de platte.	à	32	maravedis *idem*.
1	réal de platte.	à	64	dits.

Cours des changes de Cadix.

Amsterdam	94	den. de gros p. o. m.	pour	1 duc. de chan.
Hambourg	93 ¼	dits.	pour	1 dit.
Paris	76 ½	sols tournois. . . .	pour	1 pias. de chan.
Lisbonne	2200	rés.	pour	1 pist. de 4 pias.
Londres	37 ¼	deniers sterlings. .	pour	1 pias. de chan.
Gènes	125 ¼	piastres de change	pour	100 piastres de 115 sols hors de banque.
Livourne	138 ½	dites.	pour	100 p. de Livourne.
Venise	366	maravedis de platte .	pour	1 ducat banco.
Naples	315	dits..	pour	1 ducat règne.

Cadix tire aussi sur Madrid et les autres places du royaume, de ½ à 1 p. % de profit ou de perte à la lettre.

Usance.

L'usance des lettres de change tirées de l'étranger sur Cadix y est comptée pour 60 jours de date, excepté celles qui sont tirées de la France, dont l'usance est de 30 jours de date; mais on tire régulièrement sur Cadix à 1 $\frac{1}{2}$ usance, ou à 90 jours de date : et l'on tire de même à Cadix sur les places étrangères.

Jours de grâce.

Les lettres de change tirées de l'étranger sur Cadix ne jouissent que de six jours de faveur, après lesquels, si le porteur manque d'en faire lever le protêt, en cas de refus de payement, il perd son droit contre l'acceptant.

Celles tirées du royaume sur Cadix jouissent également de 6 jours de grâce, excepté celles de Bilbao, qui ont le privilége de jouir de 19 jours de faveur.

On tire des villes du royaume sur Cadix à 8 jours de vue; mais quelquefois aussi de 30 jusqu'à 90 jours de date.

Change de Cadix sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 1542 2 sols, en réaux de platte et quartos, au change de 94 deniers de gros pour 1 ducat de change, par la règle conjointe.

Si 1 florin de banque vaut 40 deniers de gros,
94 deniers de gros . . . 375 marav. de plat. ou 1 duc.
34 maravedis . . . . 1 réal de platte,
comb. flor. 1542 2.

376	15000
282	1542 2
3196 diviseur.	30000
	60000
r. de plat. 7237 10 quar.	75000
de Cadix.	15000
	1500 pour 2 sols le $\frac{1}{10}$
	23131500
	7595
	12030
	24420
	2048
	16 quartos.
	12288
	2048
	32768
	808

Change de Cadix sur Hambourg.

Réduction de 2115 marcs 10 sols lubs banco, en réaux de platte et quartos, au change de 93 ¼ deniers de gros banco pour 1 ducat de change, par la règle conjointe.

Si 1 marc lubs vaut. . . . . 32 deniers de gros,
93 ¼ deniers de gros. . . . 375 marav. de plat. ou 1 duc.
34 maravedis de platte. . . 1 réal de platte,
comb. 2115 marcs 10 s.

372
279
8 ½ p. le ¼

3170 ½

6341 diviseur.

r. de plat. 8007 6 quar.
de Cadix.

375 } ci-dessus.
32 }

750
1125

12000
2115 10 sols.

60000
12000
12000
24000
6000 pour 8 sols la ½
1500 pour 2 dits le ¼

25387500
2 fraction.

50775000
47000
2613
16 quartos.

15678
2613

41808
3762

Change de Cadix sur Paris.

Réduction de l. 3689 13 tournois, en réaux de platte et quartos, au change de 76 ½ sols tournois pour 1 piastre de 8 réaux de platte.

Si 76 ½ sols tour. f. 8 r. de plat. comb. l. 3689 13
à multip. par 20 sols.

153 diviseur.

73793
à mult. par 8

r. de plat. 7716 14 quar.

590344
2 fract. de contre.

1180688
1096
258
1058
140
16 quartos.

840
140

2240
710
98

Change de Cadix sur Lisbonne.

Réduction de 826 cruzados 150 rés comme ci-dessus, au change de 2200 rés pour 1 pistole de change de 32 réaux de platte.

Si 2200 rés f. 32 r. de plat. comb. cruzad. 826 150 rés.
——— à multip. par 400 rés.
r. de plat. 4808 de Cadix.

```
                 330400
                    150 ci-dessus.
                 ------
                 330550
                     32 réaux de platte.
                 ------
                 661100
                991650
               --------
               10577600
                17776
                  17600
                    000
```

Change de Cadix sur Londres.

Réduction de l. 185 18 6 sterlings, en réaux de platte et quartos, au change de 37 $\frac{1}{4}$ deniers sterlings pour 1 piastre de 8 réaux de platte.

Si 37 $\frac{1}{4}$ den. sterl. font 8 réaux, comb. l. 185 18 6;

à multip. par 20 sols.

149 diviseur.

9583 3

3718
12 deniers.

44622 deniers.
8 réaux.

356976
4 fraction.

1427904
869
1240
484
37
16 quartos.

222
37

592
145

Change de Cadix sur Gènes.

Réduction de piastres 825 6 8 hors de banque, en réaux de platte et quartos, au change de 125 ¾ piastres de change pour 100 piastres de Gènes.

Si 100 pias. de Gènes f. pias. 125 ¾, comb. pias. 825 6 8,

	à multip. par	125 6 r. ou ¾
pias. 1037 6 r. 13 quart.		
par 8 réaux		4125
		9900
r. de plat. 8302 13 quart.	pour 4 réaux la ½	412 4
de Cadix.	pour 2 dits la ½	206 2
	pour 6 s. 8 den.	41 17 5
		103785 5 5
		378
		785
		85
		8 réaux.
		685
		85
		16 quartos.
		510
		85
		1360

Change de Cadix sur Livourne.

Réduction de piastres 672 5 6 de Livourne, en réaux et quartos, au change de piastres 138 ½ de change pour 100 piastres de Livourne.

Si 100 pias. de Livourne f. 138 ½, comb. pias. 672 5 6,

	à multip. par	138 4 r. ou ½	
piast. 931 12 quartos.		5376	
à mult. p. 8 réaux.		2016	
r. de plat. 7448 12 quart. de Cadix.		672	
		336	p. 4 la ½
	pour 5 sols	34 5	le ¼
	pour 6 den.	3 3 11	le $\frac{1}{10}$
		93110	11 quar.
		311	
		110	
		10	
		8 réaux.	
		80	
		16 quart.	
		1291	
		291	
		91	

Change de Cadix sur Venise.

Réduction de ducats 895 6 grossi banco de Venise, en réaux de platte et quartos, au change de 366 maravedis de platte pour 1 ducat.

Si 1 ducat fait 366 maravedis,
34 maravedis 1 réal de platte,
comb. ducats 895 6
à mult. par 366.

r. de plat. 9637 1 quar. de Cadix.

5370
5370
2685
91 $\frac{1}{2}$ pour 6 gros le $\frac{1}{4}$

327661 $\frac{1}{2}$
216
126
241
3
16 quartos.

48

Change

Change de Cadix sur Naples.

Réduction de ducats 1210 75 grains, en réaux de platte et quartos, au change de 315 maravedis de platte pour 1 ducat regno.

Si 1 ducat vaut 315 maravedis,
34 maravedis, 1 réal de platte,
comb. ducats 1210 75 grains,
r. de plat. 11217 3 quar. à mult. par 315 maravedis.
de Cadix.

6050
1210
3630
157 $\frac{1}{2}$ pour 50 gros la $\frac{1}{2}$
78 $\frac{1}{4}$ pour 25 dits la $\frac{1}{2}$

381386
41
73
58
246
8
16 quartos.

128
26

Méthode de réduire les piastres fortes en réaux de platte de 16 quartos.

Supposez piastres 438 0 ajoutez-y un zéro.
ajoutez la moitié 219 0
encore le $\frac{1}{8}$ 273 $\frac{6}{8}$ de la moitié.

6843 $\frac{6}{8}$
déduisez-en 2190 la moitié ci-dessus.

vous aurez réaux de platte 4653 $\frac{6}{8}$

Réduction des réaux de platte 4653 $\frac{6}{8}$ d'autre part, en piastres fortes, servant de preuve à l'opération qui précède.

réaux de platte 4653 $\frac{6}{8}$

diviseur 85

piastres 439 fortes.

37230
323
680
0

Réduction de ducats 384 16 sols 9 deniers de change, en piastres de change par l'égalité de 272 ducats, pour 375 piastres.

Si 272 ducats font 375 piast. comb. ducats 384 16 9
à multip. par 375

piast. 530 4 réaux 8 quart. de change.

	1920		
	2688		
	1152		
pour 10 sols la $\frac{1}{2}$	187	4	
pour 5 dits la $\frac{1}{2}$	93	6	
pour 1 dit le $\frac{1}{5}$	18	6	
pour 6 den. la $\frac{1}{2}$	9	3	
pour 3 dits la $\frac{1}{2}$	4	5	8
	144314		8

831
154
8 réaux.

1232
144
16 quartos.

2312
136

Réduction de piastres 530, 4 réaux et 8 quartos, en ducats, sols et deniers, servant de preuve à l'opération précédente.

Si 375 piast. font 272 ducats, comb. piast. 530 4 8
à multip. par 272

duc. 384 16 8
1 fract. perdue.

```
    1060
   3710
  1060
     136 pour 4 réaux.
la ½  17 pour 8 quart.
  ------
  144313
   3181
    1813
     313
      20 sols.
  ------
    6260
    2510
     260
      12 deniers.
  ------
    3120
     120
```

Réduction de réaux de veillon en réaux de platte, par l'égalité de 64 réaux de veillon, pour 34 réaux de platte.

Si 64 réaux de veillon font 34 réaux de platte,
comb. réaux de veillon 6457,
à multip. par 34

ré. de plat. 3430 4 quart.

25828
19371

219538
275
193
18
16 quart.

108
18

288
32

Poids de commerce de Cadix.

C'est le quintal castillan de 4 arobes ou de 100 liv. de 16 onc.
L'arobe est composé de 25 liv.
La livre de 2 marcs, de 16 onces ou de 256 adarmes.

RAPPORT de 100 liv. poids de Cadix ou de Castille, avec les poids des places ci-après ; savoir :

VILLES.	POIDS D'ICELLES.
A	
Agde.	117 l.
Alger	99 $\frac{1}{3}$ rotolis.
Alicante. . . .	89 l. de 18 onces.
Altona	94 $\frac{1}{2}$ l.
Amsterdam.. .	93 $\frac{1}{2}$ l.
Ancone	136 l.
Anvers.	97 l.
Archangel. . .	113 l.
Auguste. . . .	96 l. poids pesant.
Avignon. . . .	112 l.
B	
Bamberg.. . .	107 l.
Barcelone. . .	114 $\frac{1}{4}$ l.
Basel..	107 l.
Bassano. . . .	133 $\frac{1}{2}$ l.
Batavia.. . . .	77 $\frac{1}{3}$ catti.
Bayonne . . .	107 l.
Bergame. . . .	140 l. poids léger.
. . . .	55 l. gros poids.
Bergen.	91 $\frac{1}{2}$ l.
Berlin.	98 l.
Berne.	88 l.
Betelfagui. . .	48 $\frac{1}{2}$ mons.
Beziers... . . .	117 l.
Bilbao.. . . .	93 l. de 17 onces.
Bologne. . . .	125 l.
Bolzane. . . .	90 $\frac{1}{2}$ l.
Bordeaux . . .	92 $\frac{1}{2}$ l.
Brême.	92 $\frac{1}{2}$ l.
Brescia.. . . .	139 $\frac{1}{4}$ l.
Breslaw. . . .	112 l.
Bruges.	97 l.
Bruxelles. . . .	97 l.
C	
Calais.	88 $\frac{1}{2}$ l. poids pesant.
. . . .	108 l. poids léger.
Calicut.	135 $\frac{1}{2}$ seyras des français.
Canaries. . . .	100 l.
Candie.	86 gros rotolis.
. . . .	133 $\frac{1}{2}$ rotolis léger.
Canton.. . . .	75 $\frac{2}{3}$ catti.
Carthagène. .	100 l.
Castille.. . . .	100 l.
Chambéry. . .	106 $\frac{1}{2}$ l.
Civita-vecchia.	130 l.
Chypre.. . . .	19 $\frac{1}{6}$ rotolis.
Chine..	75 $\frac{2}{3}$ catti.

VILLES.	POIDS D'ICELLES.
Cologne. . . .	97 l.
Como.	147 l.
Constance. . .	96 $\frac{1}{2}$ l.
Constantinople	36 oks.
. . . .	81 $\frac{1}{4}$ rotolis.
Corfou.	112 l.
Copenhague. .	91 $\frac{1}{2}$ l.
Corse	132 l.
Coromandel. .	32 $\frac{1}{3}$ bis de malabar
. . . .	31 $\frac{1}{7}$ dits des français
Cracovie. . . .	113 l. nouveau poids
Crémone. . . .	139 l.
D	
Danemarck . .	91 $\frac{1}{2}$ l.
Dantzick . . .	102 $\frac{3}{4}$ l.
Delft.	93 $\frac{1}{2}$ l.
Dieppe	93 $\frac{1}{2}$ l.
Dordrecht. . .	93 $\frac{1}{2}$ l.
Dresde.	97 l.
Dublin.	102 $\frac{1}{3}$ l.
Dunkerque . .	108 $\frac{1}{2}$ l.
E	
Edimbourg. . .	102 l.
Elbing.	107 l.
Embdem. . . .	92 l.
Erlang.	89 l.
F	
Falmouth, . .	102 l.
Fano.	136 $\frac{1}{2}$ l.
Ferrare. . . .	134 l.
Fez.	97 l.
Florence. . . .	130 $\frac{1}{2}$ poids de rom.
Flessingue. . .	98 l.
Forli	139 l.

VILLES.	POIDS D'ICELLES.
Francfort-sur-le-Mein . . .	89 $\frac{2}{3}$ l. poids du quint.
. . . .	97 l. poids à la liv.
G	
Gallipoli. . . .	101 rotoli.
Gueldre.. . . .	98 l.
Gènes.	142 $\frac{1}{2}$ l.
Genève.. . . .	82 $\frac{3}{4}$ l. gros poids.
Gibraltar.. . .	100 l. castillanes.
Gothenbourg. .	107 l. poids de victuail.
. . . .	133 $\frac{1}{2}$ poids de fer.
Guinée.	100 rotolis.
H	
Haye (la). . .	92 $\frac{1}{2}$ l.
Hambourg . .	94 $\frac{1}{3}$ l.
Hâvre de grâce.	86 $\frac{1}{2}$ l.
Hollande. . . .	93 $\frac{1}{2}$ l.
I	
Japon.	76 $\frac{1}{2}$ catti.
Java.	76 $\frac{1}{2}$ catti.
Irlande.	84 avoir du poids.
K	
Konigsberg . .	97 l.
L	
Lacédémone. .	101 rotolis.
Leipsic.	97 l.
Liebau.	110 $\frac{1}{2}$ l.
Liége..	97 l.
Lille	106 $\frac{1}{2}$ l.
Lindau.	79 l. gros poids.
Lyon.	108 l. poids de ville.
. . . .	100 l. poids de soie.

VILLES.	POIDS D'ICELLES.
Lisbonne . . .	104 l.
Livourne. . . .	130 $\frac{1}{2}$ poids de rom.
Londres. . . .	102 l.
L'orient. . . .	93 l.
Lucques. . . .	123 l. poi. de com.
Lucerne. . . .	91 $\frac{1}{2}$ l.
Lubeck. . . .	98 l.
M	
Madras.	32 $\frac{2}{5}$ bis.
Madrid.	100 l.
Magdebourg. .	97 l.
Mahon.	114 l.
Mayorque. . .	113 l.
Malabar. . . .	32 $\frac{2}{5}$ bis.
Malacca. . . .	67 $\frac{1}{4}$ catti.
Malaga.	100 l.
Malines. . . .	97 l.
Malte.	58 $\frac{7}{8}$ rotolis.
Mantoue. . . .	139 l.
Marseille. . . .	117 l. poids de table
Masulipatan. .	163 $\frac{1}{2}$ seyras.
Mecque. . . .	98 $\frac{1}{2}$ rotolis.
Medine.	*idem.*
Memmel. . . .	110 $\frac{1}{2}$ l.
Messine. . . .	Voyez Palerme.
Milan.	140 l. de 12 onces
. . . .	60 l. de 28 onces.
Moka.	34 $\frac{1}{2}$ maons.
Modène. . . .	142 l.
Monaco. . . .	138 l.
Montpellier. . .	117 l.
Morée.	114 $\frac{6}{8}$ l. poi. de com.
. . . .	91 $\frac{1}{8}$ poids de soie.
. . . .	38 oks.
Morlaix. . . .	93 $\frac{1}{3}$ l.
Moscou. . . .	112 l.
N	
Namur.	97 l.
Nanci.	93 $\frac{1}{3}$ l.
Nantes	93 $\frac{1}{3}$ l.
Naples.	142 l.
. . . .	50 $\frac{2}{3}$ rotolis.
Narva.	97 l.
Nègrepont. . .	85 $\frac{1}{2}$ rotolis.
Nimègue. . . .	93 $\frac{1}{3}$ l.
Nice	145 l.
Norvège. . . .	91 $\frac{1}{6}$ l.
O	
Ostende. . . .	97 $\frac{1}{3}$ l.
P	
Padoue.	137 l.
Palerme. . . .	144 l. de 12 onces.
. . . .	58 $\frac{1}{2}$ rotolis.
Parme.	134 l.
Paris	94.
Pekin.	75 $\frac{2}{3}$ catti.
Pegu.	30 bis.
Pernau.	110 l.
Pillau.	114 l.
Pologne. . . .	113 l. nouveau poids.
Pondichéry. . .	31 $\frac{1}{2}$ bis.
Porto.	104 l.
Prague.	88 $\frac{2}{3}$ l.
. . . .	81 $\frac{1}{2}$ l. p. de Vienne.
Presbourg. . .	*idem.*
Q	
Queda.	62 catti.
R	
Raguse	126 l.

VILLES.	POIDS D'ICELLES.
Ravenne. . . .	152 l.
Revel.	106 l.
Rhodes.. . . .	19 $\frac{1}{6}$ rotolis.
Riga	110 l.
Rochelle . . .	94 l.
Rome.	130 l.
Rostock. . . .	89 l.
Rotterdam. . .	93 $\frac{1}{2}$ l. poids pesant.
. . . .	97 l. poids léger.
Rouen	94 l. poids de marc.
. . . .	90 l. p. de vicomté.
Russie.	112 l.
S	
Salé.	98 l.
St. Gall.	77 $\frac{1}{2}$ l. poids pesant.
St. Malo. . . .	94 l.
St. Pétersbourg	112 l.
St. Sébastien. .	94 l.
Saragosse. . .	130 l.
Sardaigne.. . .	114 $\frac{1}{4}$ l.
Suède.	Voyez Stockholm.
Scio	91 $\frac{1}{2}$ l.
Séville.	100 l.
Siam.	74 $\frac{2}{3}$ catti.
Sicile.	Voyez Palerme.
Smyrne.. . . .	72 rotolis.
Soleure	88 $\frac{2}{3}$ l.
Stettin.	98 l.
Stockholm. . .	107 l. p. de victuailles
. . . .	133 $\frac{1}{2}$ l. poids de fer.
Stralsund. . . .	94 $\frac{1}{3}$ l.
Strasbourg. . .	94 l.
Sumatra. . . .	35 $\frac{3}{4}$ catti.
Surate.	108 seyras.
Surinam. . . .	93 $\frac{1}{3}$ l.
T	
Tanger.. . . .	95 $\frac{1}{2}$ l.
Ténériffe.. . . .	100 l.
Tetuan..	64 $\frac{1}{2}$ rotolis.
Toulouse.. . . .	110 l.
Tortose. . . .	114 $\frac{1}{4}$ l.
Tournai. . . .	105 l.
Trevigo. . . .	88 l. gros poids.
Trieste.	81 $\frac{1}{2}$ p. de Vienne.
Tripoli de Syrie	25 $\frac{3}{4}$ rotolis.
. . . .	37 $\frac{1}{3}$ oks.
Tripoli de Barbarie.. . . .	90 rotolis.
Tunis.	100 rotolis.
Turin.	124 l.
V	
Valence. . . .	88 l. de 18 onces.
. . . .	132 l. de 12 onces.
Valenciennes. .	97 l.
Venise.	95 $\frac{1}{2}$ l. gros poids.
. . . .	149 $\frac{1}{2}$ l. poids subtil.
Verone.	91 $\frac{1}{2}$ l. gros poids.
. . . .	137 l. poids subtil.
Vienne.	81 $\frac{1}{2}$ l.
W	
Wisbourg. . . .	103 l.
Windau.. . . .	110 $\frac{1}{2}$ l.
Wismar	94 $\frac{1}{3}$ l.
Y	
Ypres	106 l.
Yvice.	113 l.
Z	
Zante..	95 $\frac{2}{3}$ l.
Zurich.	87 l. poids pesant.
. . . .	97 l. poids léger.

Mesures pour les grains.

Les grains se mesurent à Cadix par fanegas composés de 12 celamines ou almudes.

Le sel s'achète à Cadix par lasts de 4 cahizes ou de 48 fanegas.

Amsterdam.	1	last rend	52	
Alger. . . .	3	caffis . .	3 $\frac{2}{5}$	
Alicante.. .	1	cahis. . .	4 $\frac{1}{2}$	
Ancone.. .	1	rubbio. .	5 $\frac{1}{9}$	
Archangel.	1	last. . . .	60	
Arragon. .	1	cahis. . .	3 $\frac{1}{5}$	
Bayonne. .	35 $\frac{1}{2}$	sacs. . . .	52	
Bordeaux. .	58	boisseaux	52	
Cette. . . .	100	setiers. .	117 $\frac{2}{3}$	
Dantzick. .	60	scheffels.	52	
Gènes. . . .	100	émines. .	210	Fanegas à Cadix.
Hambourg.	1	last. . .	59 $\frac{4}{5}$	
Lisbonne..	1	moyo.. .	14 $\frac{7}{10}$	
Barcelone.	100	quarteras	128	
Londres. .	100	~~buhets~~ bushels. .	64	
Livourne..	100	sacs. . .	130 $\frac{1}{2}$	
Marseille. .	1	charge. .	3	
Ostende. .	18	razières.	59	
Palerme.	1	salme générale	4 $\frac{7}{8}$ à 5	
	1	salme grosse	6	

Huile.

Elle s'y vend par pipes, dont la régulière contient 34 *arobes menores*; elle rend à Amsterdam environ 780 liv.

Vin.

Il se vend par contre à Cadix par *bota* de 30 arobes *mayores* qui répondent à 57 $\frac{3}{5}$ veltes d'Amsterdam.

L'arobe en qualité de mesure pour les matières liquides, contient 8 azumbres ou 32 quartillos.

25 arobes mayores font 32 arobes menores.

Mesure longue de Cadix.

Elle s'appelle *vara* qui est la castillane, elle mesure 375 $\frac{9}{10}$ lignes de France.

RAPPORT de 100 varas de Cadix ou castillanes, en mesures longues des places ci-après; savoir:

VILLES.	MESURES.
A	
Abbeville.. . .	71 $\frac{2}{5}$ aunes.
Alicante. . . .	111 $\frac{1}{14}$ varas.
Amsterdam.. .	123 aunes.
Anvers	122 $\frac{2}{7}$ grandes aunes.
Arragon. . . .	109 varas.
Archangel. . .	118 $\frac{1}{2}$ arschines.
Auguste	138 $\frac{2}{5}$ grandes aunes.
. . . .	143 petites aunes.
B	
Bamberg. . . .	115 $\frac{6}{7}$ aunes.
Bantam. . . .	168 covis.
Barcelone. . .	55 $\frac{1}{2}$ cannes.
Batavia.. . . .	168 covis.
Bayonne. . . .	95 $\frac{1}{2}$ aunes.
Bengale. . . .	177 $\frac{1}{2}$ covis.
Bergame. . . .	128 $\frac{1}{2}$ braccia.
Berlin.	126 $\frac{1}{2}$ aunes.
Bologne. . . .	131 braccia.
Bolzane. . . .	107 $\frac{1}{7}$ aunes.
Bordeaux . . .	71 $\frac{2}{5}$ aunes.
Brabant. . . .	122 $\frac{1}{3}$ aunes.
Brême.	146 $\frac{1}{3}$ aunes.
Brescia.. . . .	180 $\frac{1}{3}$ braccia.
Breslaw. . . .	153 $\frac{1}{5}$ aunes.
. . . .	146 $\frac{1}{3}$ aunes de Silesie
Bruges.	111 $\frac{1}{3}$ aunes de toiles.
Bruxelles. . . .	125 aunes.
C	
Caen..	71 $\frac{2}{5}$ aunes.
Callery.. . . .	40 $\frac{1}{6}$ cannes.

VILLES.	MESURES.
Calais.	$71\frac{2}{5}$ aunes.
Calicut.	$184\frac{1}{2}$ covis.
Candie	$132\frac{1}{3}$ piks.
Canton.	237 covis.
Carthagène. . .	100 varas.
Castille.	100 dites.
Cambray. . . .	114 aunes.
Chine.	237 covis.
Cologne . . .	$121\frac{1}{3}$ grandes aunes.
. . . .	$146\frac{2}{3}$ petites aunes.
Constantinople	126 grands piks.
. . . .	130 petits dits.
Copenhague. .	$134\frac{1}{4}$ aunes.
Crémone. . . .	$137\frac{1}{2}$ braccia.
Courtrai. . . .	$114\frac{1}{4}$ aunes p, toiles
D	
Damas.	$144\frac{1}{2}$ piks.
Dantzick. . . .	147 aunes.
Douai.	116 aunes.
Dunkerque. . .	$76\frac{1}{4}$ aunes,
E	
Elbing	$149\frac{1}{3}$ aunes.
Embdem . . .	$125\frac{3}{4}$ aunes.
Erlang.	$127\frac{2}{3}$ aunes.
F	
Florence. . . .	Voyez Livourne.
Francfort-sur-le-Mein. . .	$156\frac{1}{3}$ aunes.
G	
Genève.	$74\frac{1}{8}$ aunes p. toiles.
Gènes.	$339\frac{1}{4}$ pans.
Graveline. . . .	119 aunes.
Guinée.	23 jachtans.
H	
Hambourg. . .	148 aunes.
. . . .	$122\frac{1}{3}$ dites de Brabant
Hâvre de grâce	$71\frac{2}{5}$ aunes.
Hirsberg. . . .	$146\frac{1}{3}$ aunes.
I	
Japon.	$44\frac{1}{5}$ incks.
Jérusalem. . .	123 piks.
Irlande.	92 yardes.
K	
Konigsberg. . .	$146\frac{1}{3}$ aunes.
L	
Lacédémone. .	184 piks.
Leipsick. . . .	$149\frac{1}{4}$ aunes.
Leyde.	$123\frac{1}{2}$ aunes.
Liége.	$154\frac{2}{3}$ aunes.
Lille.	119 aunes.
Lisbonne. . . .	$76\frac{2}{3}$ varas.
Livourne. . . .	$143\frac{1}{3}$ braccia.
Londres. . . .	92 yardes.
Lubeck.	$146\frac{1}{3}$ aunes.
Lyon.	$72\frac{1}{7}$ aunes.
M	
Madras.	$184\frac{2}{3}$ covis.
Madrid.	100 varas.
Mahon.	$55\frac{1}{2}$ cannes.
Malaga.	100 varas.
Malines. . . .	125 aunes.

VILLES.	MESURES.
Malte.	$37 \frac{1}{2}$ cannes.
Maroc.	$167 \frac{1}{3}$ covados.
Marseille.	$42 \frac{4}{5}$ cannes.
. . . .	$71 \frac{2}{5}$ aunes de Paris
Mecque.	123 covis.
Memmel.	$146 \frac{1}{3}$ aunes.
Milan.	$142 \frac{3}{4}$ braccia.
Mayorque.	$55 \frac{1}{2}$ cannes.
Moka.	133 guèzes.
. . . .	175 covis.
Montauban.	$47 \frac{2}{3}$ cannes.
Montpellier.	$42 \frac{4}{5}$ cannes.
Morée.	$184 \frac{2}{3}$ piks.
Morlaix.	63 aunes.
N	
Namur.	$127 \frac{1}{2}$ aunes.
Nanci.	134 aunes.
Nantes.	$71 \frac{2}{5}$ aunes.
Naples.	40 cannes.
Narva.	140 aunes.
. . . .	$118 \frac{1}{2}$ arschines.
Nègrepont.	$136 \frac{1}{5}$ piks.
Nice.	$321 \frac{1}{3}$ pans.
Nimègues.	$127 \frac{1}{4}$ aunes.
Nismes.	$42 \frac{4}{5}$ cannes.
Norvège.	$134 \frac{1}{4}$ aunes.
Nuremberg.	128 aunes.
O	
Ostende.	$120 \frac{5}{7}$ aunes.
P	
Palerme.	40 cannes.
Parme.	155 braccia.
Paris.	$71 \frac{2}{5}$ aunes.

VILLES.	MESURES.
Pekin.	$236 \frac{3}{4}$ covis.
Pernau.	$153 \frac{2}{3}$ aunes.
Perse.	$89 \frac{1}{4}$ guèzes de roi.
. . . .	134 dits de commer.
Picardie.	$71 \frac{2}{5}$ aunes.
Pologne.	$136 \frac{1}{2}$ aunes.
Pondichéry.	179 covis.
Porto.	127 covados.
Prague.	$142 \frac{3}{4}$ aunes.
Presbourg.	151 aunes.
Q	
Queda.	179 covis.
R	
Raguse.	$164 \frac{1}{2}$ aunes.
Revel.	$157 \frac{1}{3}$ aunes.
Rhodes.	$111 \frac{2}{3}$ piks.
Riga.	154 aunes.
Rochelle.	$71 \frac{2}{5}$ aunes.
Rome.	$42 \frac{1}{5}$ cannes de 8 pan.
Rostock.	143 aunes.
Roterdam.	125 aunes.
Rouen.	72 aunes en draps.
. . . .	$60 \frac{1}{3}$ dites en toiles.
Ruremonde.	123 aunes.
Russie.	$118 \frac{1}{2}$ arschines.
Ryssel.	125 aunes.
S	
St. Pétersbourg	$118 \frac{1}{2}$ arschines.
St. Gall.	106 aunes en toiles.
St. Malo.	$62 \frac{2}{3}$ aunes.
Saragosse.	109 varas.
Sardaigne.	$40 \frac{1}{6}$ cannes.
Silésie.	$146 \frac{1}{3}$ aunes.

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
Séville.	100 varas.	Trente.	124 $\frac{1}{4}$ aunes en draps.
Siam.	87 $\frac{1}{4}$ kens.	. . . .	138 dites en soie.
. . . .	179 covis.	Tunis.	125 piks en draps.
Sicile.	40 cannes.	. . . .	134 dits en soie.
Sidon.	140 piks.	. . . .	178 dits en toiles
Smyrne.	126 piks.	Turin.	142 $\frac{3}{4}$ rasi.
Soleure.	154 aunes.		
Sommières. . .	42 $\frac{4}{5}$ cannes.	V	
Stetin.	130 aunes.		
Stockholm. . .	142 $\frac{1}{2}$ aunes.	Valence. . . .	92 $\frac{2}{3}$ varas.
Stralsund. . . .	145 aunes.	Valenciennes. .	128 aunes.
Strasbourg. . .	71 $\frac{2}{5}$ aunes de Paris	Venise.	127 bracci en laine.
Straubing . . .	104 $\frac{1}{4}$ aunes.	Vienne.	108 $\frac{2}{5}$ aunes.
Surate.	122 $\frac{1}{2}$ guèzes.		
Suède.	142 $\frac{1}{2}$ aunes.	W	
T		Wismar.	145 aunes.
Ténériffe. . . .	100 varas.	Y	
Toulouse. . . .	47 $\frac{1}{5}$ cannes.		
. . . .	71 $\frac{2}{5}$ aunes de Paris	Ypres.	121 aunes.
Toulon.	42 $\frac{4}{5}$ cannes.		
Tournai. . . .	136 aunes.	Z	
Trieste.	125 aunes en draps.		
. . . .	131 $\frac{2}{3}$ dites en soie.	Zurich.	139 $\frac{1}{3}$ aunes.

Commerce d'exportation de Cadix.

Il est immense à cause de la quantité des marchandises qu'on expédie à l'Amérique espagnole ; il consiste principalement en toileries de toutes sortes, tant de celles fabriquées en Espagne même, que de celles des fabriques étrangères ; en draps, et autres étoffes de laines d'Espagne et de la Catalogne ; en papier de cette dernière province, toiles imprimées des fabriques de Barcelone, bas de soie, de fil et de coton, etc.

ce qui forme aussi une branche de son importation ; ainsi, ses véritables articles d'exportation, sont les laines, les vins précieux de l'Andalousie, les huiles, le sel, les eaux-de-vie, etc. les produits de l'Amérique et des îles espagnoles, comme cochenille, indigos, le quinquina, le jalap, les cacaos des Caraques et de Guayaquil, les sucres, les cuirs de Buenos-Ayres et de la Havane, les baumes, la laine de Vigogne, le cuivre du Pérou, les bois précieux pour la teinture, etc. les cotons en laine. Ce commerce d'exportation a cependant considérablement diminué à Cadix depuis le 2 octobre 1778, époque où il fut déclaré que le commerce de l'Amérique espagnole pouvoit être fait directement par les villes suivantes ; savoir : Séville, Malaga, Almérie, Carthagène, Alicante, Barcelone, Alfagues, Saint-Ander, Gijon, Palma, Santa-Cruz, et Coruna ; et pour donner idée du tort que cette concession peut avoir occasionné au commerce de la ville de Cadix, qui d'ailleurs occupe le premier rang dans les privilégiées ci-dessus, je répéterai ici ce que j'ai dit à l'article de Barcelone, que cette ville seule expédie annuellement plus de 100 navires chargés en plus grande partie d'eaux-de-vie, de vins, amandes, et d'articles des fabriques de la province de Catalogne. Les sujets de S. M. dans le nouveau monde profitent de cette sage institution, et de la concurrence qu'elle produit entre ces villes.

Commerce d'importation de Cadix.

Les villes ci-dessus étant rendues habilitées au commerce de l'Amérique espagnole, contribuèrent aussi à beaucoup diminuer le commerce d'importation ; cependant il est encore très-considérable en toileries de tous les pays de l'Europe, en draperies

d'Angleterre, de France, etc. impressions sur toiles et cotons des fabriques de la Catalogne, ainsi que des articles de ses autres fabriques. Il consiste en outre en eaux-de-vie, vins, amandes, noisettes, etc. bleds de Sicile et de la Sardaigne, bleds et farines de l'Amérique septentrionale et d'ailleurs, fer de la Biscaye, morue des pêcheries de Terre-neuve, de *Shetland*, de Norvège, etc. poutres, planches, mâtures, merrains et douves du nord, riz de la Caroline et de la Lombardie, enfin, en toute espèce de marchandises dont l'entrée y est permise.

Frais d'une botte de vin de St.-Lucar-de-Barrameda.

Futaille ou botte avec cercles de fer, réaux de platte	80	
Droits de sortie sur navire étranger, puisque sur pavillon espagnol les vins ne payent aucun droit de sortie, réaux de veillon 150.	79	11
Frais depuis Saint-Lucar jusqu'à bord du navire à Cadix.	26	

En outre la commission à Cadix.

Frais de 16 quarteroles d'huile achetées à Séville et chargées à Cadix.

Lesdites 16 quarteroles mesurant ensemble 406 arobes, dont les 34 font une pipe, et les 406 arobes.

11 $\frac{32}{34}$ pipes à piastres à bord, réaux de platte.

Courtage d'achat, 1 p. $\frac{0}{0}$. . . . .

Commission. . . . 2 p. $\frac{0}{0}$. . . . .

Frais de 51 ½ lasts de sel de 48 fanegas, chargés à Cadix.

51 ½ lasts de sel à 8 piastres à bord. . . . . . .
Courtage d'achat à 1 réal de platte le last. . . .
Commission d'achat à 4 dits. . . . .

Compte simulé d'achat à Cadix d'un suron ou baril de cochenille.

1 suron pesant brut 8 arobes 18 l. 6 onces.
A déduire tare du suron. . . 1 6

8 arobes 17 l. à duc. l'arobe ré. de pl.

Frais.

Courtage d'achat à ½ p. $\frac{o}{o}$. . . ré. de pl.		
Pour 1 baril et port chez l'acheteur. . .	13	1
Droits de sortie sur 1 ⅛ quintal à réaux de veillon 993, 20 ½ marcs le quintal.	4	12
Expédition de la douane et frais des marchandises y compris le port au mole, et de là à bord.	3	3
Commission d'achat sur cout et frais à 2 p. $\frac{o}{o}$.		

réaux de platte.

Compte

Compte d'achat simulé d'un suron indigo flor de Guatimala.

1 suron indigo flor pesant net 212 l. à r. de p. . . r. de p.

Frais.

Courtage d'achat ½ p. % et port à la maison. r. de p.		
Toile d'emballage et emballeur.	9	2
Droit de sortie sur 2 quintaux, à 192 réaux de veillon le quintal.		
Dépêche de la douane, frais des marchandises y compris le port au mole et à bord du navire.	3	6
Commission comme dessus à 2 p. %.		
réaux de platte.		

OBSERVATION.

Le quinquina et le cuivre du Pérou ne payent à Cadix aucun droit de sortie; par contre, les cuirs de Buenos-Ayres en poil payent près de 18 réaux de platte par quintal, et se vendent à Cadix à tant de réaux de platte les 35 liv.

Frais de port à Cadix d'un navire étranger de 93 lasts de commerce.

Visite de santé. . . . . réaux de platte	26	
Ancrage.	37	11
Pour le manifeste.	38	4
Capitaine de port suivant le cas.		
Droit d'inquisition pour les navires dont les capitaines sont réformés.	8	
Patente de santé.	5	5

Droit de tonnage à 1 réal de veillon par tonneau si l'on charge des marchandises, et en outre le consulat respectif.

Pilotage à Cadix.

Il est de 6 piastres fortes par chaque navire.

On trouvera les autres éclaircissemens sur le poids de l'or et de l'argent, etc. à l'article de Madrid.



LE CAIRE.

GRANDE ville d'Afrique, capitale de l'Égypte, bâtie vers l'an 795 par ordre du Calife de Kairvan. Les rues y sont fort étroites pour éviter les chaleurs. La ville est traversée par un canal fort grand et fort ancien. Le Sultan Semlin la prit sur les Mamelucks en 1517, et depuis ce temps-là elle est sujette aux Turcs. On en tire par Alexandrie des cuirs, du lin, des laines d'Égypte, du coton filé, de la cire, des dattes, de l'aloès, de l'encens, de la myrrhe, du café, des dents d'éléphans, de la gomme-laque, etc. Elle est près du bord oriental du Nil; longit. 49, 10; latit. 39, 3, 12.

Monnoies de compte.

Ce sont les piastres courantes de 33 medines, qui sont le pair de 50 sols de France.

La piastre effective y vaut 60 medines.

Cours des monnoies d'or et d'argent.

La pistole d'Espagne y vaut . . . . . . 228 medines.
Le sequin de Venise. . . . . 140.
Ledit tarrelys. . . . . 100.
Ledit zingerlys. . . . . 102.
Ledit foundoucli. . . . . 134.
La piastre de la rose de Livourne. . . . 64.
La piastre forte d'Espagne. . . . . 76.

Ces prix varient souvent suivant l'abondance ou la rareté des espèces. Il n'y a que le sequin foundoucli qui ne varie point, si ce n'est dans l'achat ou vente des marchandises, où il est compté quelquefois pour 146 medines, mais ordinairement pour 134.

Poids de commerce.

L'on y pèse les marchandises au quintal et à rotoli, comme suit :

Au quintal de 100 rotolis, diverses marchandises.
de 102 dits, le vif argent et l'étain.
de 105 dits, le café, fil de fer, etc.
de 110 dits, les noix muscades, salse-pareille, les dents d'éléphans, et le spica-celtica.
de 115 dits, les amandes et autres fruits.
de 120 dits, le bois de Fernambouc, et autres pour la teinture.
de 125 dits, l'arsenic et autres drogues.
de 130 dits, le minium, le cinabre, etc.
de 133 dits, la gomme d'Arabie, de l'aloès, et autres aromates.
de 150 dits, l'archi-feuille.

113 de ces rotolis répondent à 100 l. poids de marc de France.

Soies.

Elles s'y vendent à un poids nommé *harsela*, qui pèse 400 drachmes, qui font environ 2 ½ liv. poids de marc.

Mesure longue.

Elle s'appelle pik, qui a 300 lignes de France ; ainsi 174 ½ piks du Caire, répondent à 100 aunes de Paris.

CANDIE.

Cette île étoit nommée anciennement *Crète*. Elle est dans la méditerranée au sud de l'Archipel. Elle fournit aux Européens des grains, d'excellens vins, des huiles, des laines, des soies, du miel délicieux, etc. Elle est sujette aux Turcs, qui l'ont conquise sur les Vénitiens vers la fin de septembre 1669. Cette île est dans une situation qui est à portée de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Elle a environ 80 lieues de long, sur environ 20 de large et 200 de contour ; à 500 lieues de Marseille, 200 de Constantinople, 130 de Damiète, 100 de Chypre, 24 de Milo, 18 de Cerigo ; Candie en est la capitale ; longit. 42, 58 ; latit. 35, 18, 45.

Canée.

C'est la seconde et la plus commerçante ville de l'île de Candie, appelée anciennement *Cidonia.*

Monnoies de compte.

L'on compte à Canée par piastres de 80 paras ou de 120 aspres, faisant 3 l. de France.

Poids de commerce.

Le quintal de 100 rotolis contient 44 oks.
L'ok contient 400 drachmes, et le rotoli en contient 176.
92 de ces rotolis font 100 liv. poids de marc de France.

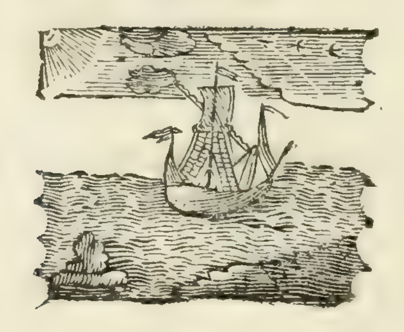
Mesure longue.

Elle s'appelle pik, qui mesure 282 $\frac{1}{2}$ lignes de France ; ainsi 185 $\frac{1}{2}$ piks font 100 aunes de Paris.

Mesure de l'huile.

Elle est nommée *mistale*, qui pèse 8 $\frac{1}{2}$ oks ; 80 de ces mistales rendent en Angleterre 236 gallons, ou 751 mingles d'Amsterdam, ou 26 barils environ à Livourne.

100 mistales de vins muscats et malvoisie rendent à Venise 84 secchia.



CALICUT.

GRANDE ville d'Asie, capitale du royaume du même nom, sur la côte de Malabar, fondée par Geran Peroonal, qui partagea toutes les provinces de son empire (le Malabar) entre ses parens et ses amis, ce qui fait qu'il y a tant de petits souverains dans le Malabar Les Français et les Anglais y ont chacun un comptoir ou factorerie; le commerce le plus considérable consiste en poivre et cardamone. Cette ville est au bord de la mer; longit. 91, 30; latit. 11, 21.

Monnoies de compte.

Ce sont les fanoës de 16 bines; mais à Cananos, et dans tous les pays septentrionaux de cette côte, ces mêmes fanoës sont comptées pour 15 bines seulement.

Monnoies réelles du Malabar.

Ce sont des fanoës d'or de la valeur de 5 ½ sols courans de Hollande, et des tars d'argent, dont 16 font 1 fanoë; outre celles-ci, les suivantes y ont également cours; savoir:

La roupie d'or pesant . .	30 fanoës, vaut de	55 à 56 fan.
Le sequin de Venise. . .	9 dits.	17 à 18
La pagode du Mogol . .	9 dits.	15 ½ à 16
La pagode de Madras . .	9 dits.	14 ½ à 15 ½
La pagode de Porte-novo	9 dits.	13 ¾ à 14
Le sequin de Turquie . .	9 dits.	13 ½ à 14
Le saint-thomas vieux . .	9 dits.	13 ½ à 14
Le saint-thomas neuf . . .	8 dits.	11 à 11 ½
La roupie d'argent . . .	30 dits.	4 ½ à 5
La piastres d'Espagne. .	72 dits.	9 à 10

Les fanoës neufs valent de 1 ½ à 2 p. % plus que les fanoës vieux.

Poids de l'or & de l'argent du Malabar.

Il s'appelle miscal, qui répond à 11 $\frac{1}{2}$ fanoës, et le fanoë à 7 $\frac{4}{5}$ as de Hollande.

Poids de commerce

Ils ont les dénominations ci-après ; savoir :

Le kandil pèse 20 maons ou mons.

Le maon contient 40 seyras, et le seyra 2 $\frac{1}{2}$ paloins ; mais les Européens comptent le maon pour 112 paloins, et chaque nation réduit ensuite ce poids en ceux de son propre pays, de la manière suivante ; savoir :

Les Hollandais comptent le kandil pour 500 liv. poids de commerce d'Amsterdam, et le maon pour 25 liv.

Les Français et les Anglais par contre, comptent ;

Le kandil pour 550 liv. de France, ou 600 liv. du poids d'Angleterre

Le maon pour 27 $\frac{1}{2}$ liv. *idem* . . . ou 30 liv. dites.

Mesure longue de Calicut.

Elle s'appelle covits, égal à une demi-yarde d'Angleterre.



CARTHAGÈNE.

CARTHAGÈNE.

VILLE maritime d'Espagne au royaume de Murcie. Elle fut bâtie par Asdrubal, Général des Carthaginois, l'an de Rome 523 ou 229 ans avant J. C.; Annibal en fit son arsenal dans la seconde guerre punique, et elle devint une des plus considérables d'Espagne; malgré la nombreuse garnison des Carthaginois, elle fut prise d'assaut par l'intrépide Scipion, Général des Romains, l'an de Rome 544; elle devint alors capitale de 65 autres villes. Elle fut encore prise 600 ans après sa fondation par les Vandales, et après eux par les Goths, qui la détruisirent entièrement. Elle resta long-temps ensevelie sous ses propres ruines; mais enfin, la commodité de son port, qui est le meilleur de toute la côte d'Espagne, y attira des habitans, et Philippe II la fit munir de murailles et très-bien fortifier. Elle est à 11 lieues S. de Murcie; longit. 17, 6; lat. 37, 36, 7.

Écritures.

On y tient les écritures par réaux de veillon et maravedis, dont les 34 font le réal.

Monnoies réelles et de change.

Elles ont à Carthagène le même cours qu'à Madrid. *Voyez-en l'article.*

Cours des changes.

Carthagène n'a de change ouvert dans l'étranger qu'avec Londres, Paris et Amsterdam, de la même manière que Madrid, à une petite différence près. Les usances et jours de grâce sont également les mêmes.

Poids de commerce.

C'est le quintal castillan de 4 arobes de 25 liv., faisant 100 liv. de 16 onces; 107 liv. de Carthagène, font 100 liv. poids de commerce d'Amsterdam.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle fanega, composée de 12 celamines ou almudes; 126 fanegas de Carthagène, rendent 100 quarteras à Barcelone.

Mesure longue.

C'est la vara castillane : *voyez Madrid.*

Produits d'exportation de Carthagène.

Ils consistent principalement en soude de barrille, plante qu'on emploie dans les manufactures de verres, de savons, etc., et qui se recueille en quantité dans le royaume de Murcie. La qualité de cette soude est censée supérieure à toutes celles qu'on a connues jusqu'à présent. Il s'en expédie des parties très-considérables en Angleterre, en Italie et à Marseille. Il s'exporte également de Carthagène des parties très-considérables de sparte en herbe et ouvré en cabazes, cordes, etc., pour les autres ports d'Espagne et l'étranger. Cette herbe croît en grande abondance dans les déserts arides qu'il y a le long des côtes maritimes de ce royaume. Murcie et ses environs produisent beaucoup de soies.

Articles d'importation.

Ces articles sont des bleds forts de la Sicile, de la Sardaigne, des fèves, des toileries, quincailleries, et quelques draperies d'Angleterre, des chanvres et des bois de construction, etc., pour les chantiers de la marine royale.

Compte simulé d'achat à Carthagène de 32 balles barrille fine, mises à bord, pesant 200 quintaux de cette ville.

200 quintaux barrille fine à 55 r. d. v.			r. d. v. 11000	

Frais.

96 sarrions ou sacs de sparte, à 3 par balle, à 2 r. d. v. r. d. v. . .	192			
64 douzaines cordes de sparte, à 22 maravedis.	41	14		
Peser et à piler au magasin	47	2		
Emballeur	108			
Port au mole à 1 $\frac{1}{1}$ réaux par balle	48		2942	16
Idem, à bord à 2 dits	64			
Marquer et fisseler $\frac{1}{4}$ de réal *idem* .	8			
Peseur du Roi à $\frac{1}{2}$ *idem*	16			
A l'écrivain de l'Alcavala, à $\frac{1}{4}$ de réal	8			
Fiolazgo de 200 quintaux, à 5 réaux le $\frac{o}{o}$	10			
Droits royaux à 17 réaux le $\frac{o}{o}$ . .	2400			
Réaux de veillon			13942	16
Commission et magasinage à 3 p. $\frac{o}{o}$			418	9
Réaux de veillon			14360	25



CÉFALONIE.

ISLE considérable de la mer Ionniene ou de Grece, au S. de l'Albanie et au N. E. de la Morée. Elle est fertile en huiles, en vins rouges, en muscats excellents et en raisins de l'espèce de ceux de Corinthe; son climat est fort chaud. Elle est sujette aux Vénitiens depuis 1449. La capitale est Céfalonie. Cette Isle a 54 lieues environ de circuit, à 4 lieues de Zante; longit. 38, 20; lat. 38, 30.

Monnoies de compte.

On compte à Céfalonie, ainsi qu'à Zante, par réali de 100 soldi ou aspri; ce même réal est compté aussi pour 10 l., et la livre pour 10 sols.

Les monnoies réelles qui ont principalement cours dans ces deux Isles sont les suivantes:

	livres	sols	
Le sequin de Venise, à livres	27	3 sols.	plus ou moins.
L'écu de la croix de Venise	15	4	
Le ducaton ou giustina . . .	13	10	
Le ducat effectif de Venise .	10		

Poids de commerce.

Il est le même que le poids *grosso* de Venise; ainsi 102 liv. de ces Isles font 100 liv. poids de marc de France.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *bazzillo*, et rend un demi-sac de Livourne; ainsi 82 $\frac{1}{5}$ bazzillis font 1 last d'Amsterdam.

Mesure longue.

Voyez l'article de Venise, où la mesure est la même.

Changes.

On y change quelquefois sur Venise à 100 réalis, contre environ 84 ducats banco.

Usages.

Les raisins corinthe s'y vendent de 9 à 12 sequins les 1000 liv. selon les circonstances. Les frais se montent à environ 16 réalis par 1000 liv.; le commissionnaire de Venise compte régulièrement 3 p. % de commission pour l'ami de Zante, et 4 p. % pour la sienne, y compris le ducroire.

Les 100 liv. de ces raisins net, rendent de 7 à 8 p. % de déchet à l'endroit du débarquement.

Frais de port et de consulat qu'on a fait payer à Zante au Capitaine d'un Brigantin Danois de 55 lasts de commerce;

SAVOIR:

	seq.	s.	d.
Consulat desdits 55 lasts, à 16 sols de Venise. . .	2		
Frais du Magistrat, Gardes, ancrage et patente . .	2	11	
Payé à l'Église grecque		8	
Idem pour les expéditions	1	6	
Sequins.	6	1	

Observez que ledit bâtiment n'a rien déchargé ni chargé à Zante.

CETTE.

AUTREMENT le Port de Cette ou de Saint-Louis, situé sur le sein de Maguelone, à l'est de la ville d'Agde. Elle a été fortifiée par ordre de Louis XIV pour la sûreté du commerce qui y est considérable, parce que le canal royal de communication avec les deux mers y commence. Cette ville est comme l'entrepôt de presque tous les riches produits du Languedoc et des provinces voisines, qui s'y embarquent pour l'étranger. Cette ville est à 5 lieues de Montpellier.

Écritures.

On y tient les écritures par livres, sols et deniers tournois, dont les 20 sols font la livre, et le sol 12 deniers.

Monnoies réelles et de compte.

Elles sont les mêmes qu'à Paris : *voyez-en l'article.*

Changes.

Il n'y a point de changes ouverts à Cette pour l'étranger, parce que toutes les négociations des lettres de change se font à Montpellier.

Poids de commerce.

Le poids de Cette est le quintal de 100 liv. poids de table, égal à celui de Marseille, dont les 120 liv. font 100 liv. poids de marc.

Mesure pour les grains.

La mesure est le setier de Beziers, dont les 2 ½ setiers font la charge de Marseille.

Mesure des vins.

Ils s'y mesurent par muid, qui contient 18 setiers, 24 barals, ou 576 pots. Le setier a 1 ⅓ barals, ou 32 pots; le baral a 24 pots. Ce même muid a 90 veltes.

Observation sur les vins.

On expédie les vins à Cette pour l'étranger en futailles d'un muid faisant 90 veltes, de demi-muid 45 veltes; en tierceroles de 30 veltes, et en sixains de 15 veltes: on peut cependanl loger les vins dans telles futailles qu'on veut, se réglant pour cela sur la demande du commettant; il n'y a que les vins du rhône qui se logent dans des futailles régulières de 36 à 38 veltes.

On y achète les vins rouges sans futailles, c'est l'acheteur qui la fournit; par contre, les vins muscats et picardans s'achètent avec la futaille, que le vendeur est obligé de fournir avec les vins.

Eaux-de-vie.

Elles s'achètent en Languedoc par quintal de 100 liv. poids de table. Le prix de cette liqueur se règle dans un marché qui se tient chaque semaine à Pézenas; et ce prix, une fois établi, fixe le cours jusqu'au samedi d'après; il est alors augmenté ou diminué, suivant les circonstances.

La velte d'eau-de-vie se calcule par $20\frac{1}{2}$ liv. poids de table, de sorte qu'une pièce de 80 veltes pèse 1640 liv., futaille comprise.

Par arrêt du conseil de 1729, la contenance des pièces d'eau-de-vie a été fixée à 60 veltes, mais on a toujours éludé l'exécution de cet arrêt quant à cet article ; et l'usage ayant enfin prévalu, chaque fabricant les fait de la contenance qu'il lui plaît, pourvu néanmoins qu'elle ne soit pas moindre de 60 veltes, alors on seroit fondé à la refuser. La contenance la plus ordinaire est de 70 à 80 veltes.

OBSERVATION.

On ne fait point usage à Cette du pèse-liqueur de Cartier pour la vérification des eaux-de-vie, l'on ne s'en sert que pour une qualité appelée 22 degrés, qui équivaut à-peu-près à la preuve d'huile; pour toutes les autres qualités d'eaux-de-vie, l'on se sert d'une *prouvette*, accompagnée d'un thermomètre qui varie suivant la température, et dont le résultat est infaillible, de manière que l'on ne peut pas dire positivement le degré qu'elles ont, puisqu'il dépend du plus ou du moins de chaleur, mais il fait le pair de 19 à 20 degrés sur la prouvette de Cartier. Il a été reconnu, par expérience, que pour réduire la preuve d'Hollande de la Catalogne, au titre de la preuve d'Hollande du Languedoc, il faut lui donner un renfort d'esprit $\frac{1}{5}$, qui, avec les frais, revient à environ 5 l. tournois par quintal de Cette, puisqu'il manque à chaque pipe catalane, 4 à 5 degrés de force.

Espèces d'eaux-de-vie qu'on fabrique en Languedoc.

Elles sont la preuve d'Hollande de 19 à 20 degrés, des esprits $\frac{3}{5}$, $\frac{3}{6}$, $\frac{3}{7}$, $\frac{6}{11}$ et $\frac{3}{7}$ à l'orange, répondant à 28, 33, 30 degrés de Cartier.

Il

Il s'exporte année commune 30 à 40 mille pièces d'eaux-de-vie, et 40 à 50 mille muids de vins divers.

Inspection des eaux-de-vie.

Il y a un inspecteur établi à Cette par la Province, dont les fonctions consistent à vérifier la qualité des eaux-de-vie qu'on expédie, et lorsqu'il en trouve qui ne sont point de la qualité requise, il les rebute sans qu'on puisse s'y opposer; de manière que quand même le négociant expéditionnaire voudroit faire passer des eaux-de-vie défectueuses, il en seroit empêché par la vérification.

Observez que 17 l. 1 s. le quintal à Cette, est le pair de 15 l. 10 s. catalanes la charge en Catalogne.

Huiles.

Elles se mesurent à Cette par charge, qui pèse environ 400 livres. Elle se divise en 4 barals, le baral a 2 émines, l'émine a 2 quartals, et le quartal 8 pots.

La susdite charge pèse 333 $\frac{1}{3}$ liv. poids de marc.

Futailles pour les huiles.

Elles n'ont point de règle fixe, on les expédie de la contenance qu'on veut, mais les plus ordinaires sont de 8 à 9 quintaux brut.

Tonneau.

Dans les affrètemens pour les marchandises de poids, il est de 2400 liv. poids de table, et pour les liquides de 120 veltes; ainsi le last est considéré de 4800 liv. dit poids, et pour les liquides de 240 veltes.

Canal.

Il y a un canal de communication à Cette pour faciliter le transport des marchandises qui passent par cette ville, et qui sont destinées pour le Languedoc et la Gascogne, et c'est celui qui va de la méditerranée à l'océan. Il commence au port de Cette, mais il est bientôt interrompu par un grand étang appelé l'étang de thau, qu'il faut traverser pour aller joindre le grand canal, ce qui retarde la navigation, sur-tout en hiver, où les coups de vents du nord sont très-fréquens; malgré cet inconvénient, ce canal est de la plus grande commodité pour le commerce de l'intérieur, et il le deviendra davantage lorsque la province aura mis à exécution le projet qu'elle a formé, de construire un canal depuis Cette jusqu'à l'embouchure de celui de Toulouse, qui en est distant d'environ trois lieues, ce qui assurera une navigation libre dans tous les temps.

Outre ce grand canal il y en a plusieurs autres plus petits, qui ne sont pas moins utiles, tant à la province de Languedoc, qu'aux provinces limitrophes; il y en a qui ne vont que jusqu'à Montpellier et Lunel, et d'autres qui vont joindre le rhône, et communiquent dans tous les endroits que ce fleuve arrose.

Salines.

Depuis 1779 on a établi des salines sur la plage qui commence au pied de la montagne de Cette, et s'étend jusqu'à un pont appelé des *angloux*, sur le chemin de Cette à Agde; elles commencent déjà à produire, et promettent de donner des récoltes très-abondantes lorsque le temps les aura bonifiées. Le sel en est très-beau, bien blanc et de bonne qualité: on en a déjà fait des expéditions dans le nord, et

les essais ont bien réussi, mais le prix en est trop élevé pour soutenir la concurrence des autres salines de la méditerranée ; on l'a vendu à 23 sols le minot pesant 120 liv. de Cette, ou 100 liv. poids de marc. On l'a réduit aujourd'hui à 15 sols, et on espère pouvoir le donner bientôt à 10 sols ; alors il est assuré de la préférence par sa qualité supérieure. Les expéditions s'en font au port de Cette.

Frais de port.

Les frais de port, d'ancrage et autres, se perçoivent sur les navires selon leur portée : un navire de 200 tonneaux paye environ 150 l. tournois.

Pilotage.

Il est égal pour tous les navires ; il est fixé à 18 l. chacun.

Droits de sortie et du canal royal.

Ils sont décrits à l'article d'Agde : *voyez en le détail à la page* 19.

Compte d'achat simulé à Cette de 10 pipes eau-de-vie preuve de Hollande, portant 19 ½ à 20 degrés du pèse-liqueur de Cartier ;

SAVOIR :

N°. 1	76	370 veltes par liv. 20 ½ faisant liv. 7585, au prix de liv. 59 le quintal	l. 4475	3
2	75			
3	70			
4	69			
5	80			
		Commision et courtage à la campagne, à 2 p. %.	89	10
			l. 4564	13

De l'autre part.			4564	13

Frais.

Pour 10 cercles de fer, à 35 s.	l. 17	10			
Pour rabatage . . . . à 45	11	5	37	10	
Entrée et sortie du magasin, port à bord, arrimage, buvette, etc., à 35 s.	8	15			
			l. 4602	3	
Provision à 2 p. $\frac{0}{0}$.			92		10
Tournois . . .			l. 4694	3	10



CHINE.

GRAND empire d'Asie, qui a environ 750 lieues de long, sur 500 de large; il y a des mines d'or et d'argent, de fer, d'étain, de cuivre et de mercure. Toutes les plaines sont cultivées. Il y a des grains et des légumes de toutes sortes, sur-tout du riz. Les Chinois ont une grande vénération pour l'agriculture, le commerce et la navigation. Ils aiment les arts et les sciences. Il n'y a jamais eu d'empire qui ait duré si long-temps. On convient qu'il subsiste depuis 4000 ans sans interruption. Leur écriture est hiéroglyphique, chaque caractère est le signe d'une chose.

PEKIN.

Grande et fameuse ville, capitale de la Chine, et la résidence ordinaire des Empereurs. Elle est composée de deux villes, l'une ancienne que les Tartares seuls habitent, et l'autre appelée la ville des Chinois, aussi grande et beaucoup plus peuplée que la première. Ces deux villes ont 6 lieues de circonférence et environ 4 millions d'habitans. Les rues sont presque toutes tirées au cordeau. Long. 134, 9; lat. 39, 54, 13.

Monnoies de compte

On compte à la Chine, par *lyangs* ou *taels* de 10 mas, le mas de 10 condorines, et la condorine de 10 caches; le lyang ou tael d'argent fin, répond dans sa valeur intrinsèque, à banco fl. 3 14 de Hollande.

Monnoies réelles.

Il n'y a dans ce vaste empire d'autres monnoies réelles que de petites pièces de cuivre mêlé de plomb, qui servent de petite monnoie parmi le peuple. Elles sont rondes, marquées d'un seul côté de caractères, et munies d'un cordon un peu élevé, avec quatre trous dans le milieu; l'usage est de les enfiler dans une corde qui peut en contenir depuis 100 jusqu'à 1000. Le métal dont elles sont fabriquées est composé de 6 parties de cuivre, et de 4 parties de plomb, ce qui fait qu'on peut les briser facilement avec les doigts.

L'or.

Il n'y est pas converti en espèces, mais regardé en qualité de marchandise. Il s'y vend contre l'argent dans la proportion de 1 à 13 $\frac{1}{5}$, plus ou moins. Il est ordinairement à son plus bas prix à la Chine pendant les mois de mars, avril et mai.

L'argent.

Quoiqu'il soit souvent employé en qualité de numéraire dans le commerce de la Chine, il n'y est jamais réduit en monnoie effective. On en taille seulement des pièces, depuis $\frac{1}{2}$ lyang, jusqu'à 100 lyangs, dont la valeur intrinsèque est déterminée par le poids, l'argent étant du plus fin. Quand on en fait quelque payement, l'on en fait l'essai en jetant au feu la matière, qui est coupée ensuite en morceaux plus minces, avec lesquels l'on paye les plus petites sommes.

Le tocque.

Ce poids, servant pour les essais de l'or et de l'argent, se divise en 100 parties.

L'argent qui n'est pas au-dessus du titre de 80 de ces parties, n'est point reçu dans le commerce de la Chine, où l'on tient l'argent de France pour être de 93 à 95 parties du tocque, celui d'Angleterre de 94 parties, celui des piastres d'Espagne de 90 parties; de manière que 100 lyangs pesant d'argent des monnoies de ces divers pays, sont comptés à la Chine pour 90, 93, 94 ou 95 lyangs d'argent fin, suivant leurs titres respectifs.

Poids de l'argent.

Il s'appelle *catti* qui se divise en 16 lyangs, le lyang en 10 tsyen, le tsyen en 10 fwen, et le fwen en 10 ly; le catti répond à 2 marcs, 3 ½ onces.

Les Portugais nomment le lyang tael, le tsyen mas, le fwen condorine, et le ly cache.

Poids de commerce.

Le poids de commerce le plus gros dont l'ont sert à la Chine, principalement sur la côte de Canton, s'appelle pic ou picul, qui est composé de 100 cattis de 16 lyangs chacun; 81 cattis font 100 liv. poids de marc de France.

Mesure longue.

Cette mesure, sur-tout à Canton, s'appelle cobre, qui se divise en 10 pontes ou points, et est longue de 158 lignes de France; ainsi 331 cobres ou covis, font 100 aunes de Paris.

Pied de la Chine.

D'après les relations des voyageurs, il consiste en 5 espèces; le pied du tribunal des mathématiques qui est de

$147 \frac{7}{10}$ lignes de France ; ainsi 43 de ces pieds font 44 pieds de France ; le pied pour l'architecture, nommé *kongpu*, qui a $143 \frac{1}{10}$ lignes de France ; 8 de ces pieds font $7 \frac{9}{10}$ pieds de France. Le pied des marchands et des tailleurs, qui mesure 150 lignes de France ; par conséquent 11 de ces pieds font $11 \frac{66}{144}$ pieds de France.

Mesure d'arpentage.

Elle s'appelle ly, qui est de 180 toises, ou de 1800 pieds mesure ci-dessus, qui répondent à $295 \frac{11}{40}$ toises, ou à $1771 \frac{1}{2}$ pieds mesure de France. La toise de la Chine est donc longue de 1417 lignes pied de roi, et le pied mesure d'arpentage de $141 \frac{7}{10}$ lignes ; ainsi $193 \frac{2}{5}$ ly de la Chine font un degré de l'équateur.

Division de la Chine.

La Chine est divisée en 16 grandes provinces, qui sont Pekin, Oensi, Xensi, Xanton, etc. Les Européens y font un commerce immense de soies, d'or, de diamans, de perles, etc., principalement dans la province de Canton, une des plus riches et des principales de ce grand empire, dont *Quancheu* est la capitale.

COLOGNE.

COLOGNE.

Ancienne, grande, belle, riche et célèbre ville d'Allemagne, en forme de croissant, capitale de l'électorat du même nom. Les Romains la nommèrent *Colonia Agrippina*, du nom d'Agrippina, fille de Germanicus, femme de l'Empereur Claude et mère de Néron, qui la fit agrandir ; elle étoit alors capitale de la Germanie seconde. Elle est située sur la rive occidentale du rhin, avec un archevêché érigé en 743 par le Pape Étienne III ; le port en est assez beau. L'Électeur n'a pas la liberté de séjourner plus de trois jours de suite dans cette ville sans la permission du Magistrat, qui prétend que la ville est libre et impériale. Cet Électeur a le droit, selon la bulle d'or, de couronner les Empereurs d'Allemagne, parce que cette ville est métropolitaine d'Aix-la-Chapelle, où l'on a coutume de faire cette cérémonie. Elle est dans une plaine, à 7 lieues E. de Juliers, à 30 N. par E. de Trèves, 28 S. O. de Munster, 34 N. par O. de Mayence, 184 N. O. de Vienne, 104 N. E. de Paris; longit. 24, 45 ; lat. 50, 55.

Écritures.

Dans la ville de Cologne, ainsi que dans l'électorat de son nom, on tient les écritures en reisdalers d'espèce de 80 albus courans, en dalers courans de 78 albus courans, et en albus de 12 hellers.

Division des monnoies.

Le reisdaler espèce y est compté pour 1 $\frac{1}{2}$ florin d'espèce, 1 $\frac{1}{4}$ *rader*-florin, 2 florins des seigneurs, 3 $\frac{1}{3}$ florins de Cologne, 4 orts, 8 schellings, 20 blafferts, ou 80 albus courans.

Le daler courant vaut $1\frac{1}{2}$ florin courant, $3\frac{1}{4}$ florins de Cologne, ou $19\frac{1}{2}$ blafferts.

Le florin d'espèce vaut	$13\frac{1}{3}$ blafferts,	ou $53\frac{1}{3}$	albus cour.
Le florin courant . . .	13 dits . . .	ou 52	dits.
Le rader-florin	16 dits . . .	ou 64	dits.
Le florin des seigneurs	10 dits . . .	ou 40	dits.
Le florin de Cologne .	6 dits . . .	ou 24	dits.
L'ort du daler d'espèce	5 dits . . .	ou 20	dits.
Le schelling d'espèce	$2\frac{1}{2}$ dits . . .	ou 10	dits.

Égalité des monnoies.

39 reisd. ou flor. d'espèce font la parité de 40 dalers ou fl. cou.
13 dits . . . . *idem* de 20 florins courans.
3 dits . . . . *idem* de 10 flor. de Cologne.
4 dits . . . . *idem* de 5 rader-florins.
4 dalers courans . . . . *idem* de 13 flor. de Cologne.
5 rader-albus ou gros . . . . *idem* de 8 albus courans.

Monnoies réelles de Cologne; savoir:

Le ducat d'or d'Empire qui vaut 3 dalers espèce.
Le reisdaler d'argent d'espèce de 80 albus courans.
Le florin d'espèce de . . . . . $53\frac{1}{3}$ dits des $\frac{1}{2}$ et des $\frac{1}{4}$ de fl.
Le blaffert de billon double . . 8 dits, le simple 4 alb. c.
Le stuver de . . . . $1\frac{1}{3}$ dits ou 16 hellers.
Le fetmanger de . . . . 8 hellers.
L'albus courant de . . . . . . 12 hellers.

Poids de l'or et de l'argent.

Le marc a 8 onces, l'once 16 loths, le loth 4 quintins, le quintin 4 pfenings, le pfening 17 esches, le esche $15\frac{2}{5}$ *richtpfeningthelle.*

Ledit marc, suivant M. Tillet, a 7 onces, 5 gros et 11 grains poids de France, qui font 4869 as poids de troyes de Hollande.

Le marc de Cologne répond { à 3608 grains d'Angleterre. / à 4400 grains de France.

Poids de commerce.

Le quintal du poids de commerce de Cologne est de 106 liv., la liv. a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quintins ou 512 pfenings.

Ce poids est parfaitement égal à celui dont l'on se sert à Hambourg pour peser l'or et l'argent, principalement à la banque, où l'on se sert du poids de Cologne.

104 liv. poids de commerce de Cologne font 100 liv. poids de marc de France.

OBSERVATION.

Par le règlement des monnoies de l'Empereur Charles V, de 1524, il est ordonné de se servir dans tout l'Empire du marc de Cologne pour règle générale, lequel marc est scrupuleusement conservé à Cologne ; l'an 1568 il fut établi à Brunswick et à Lunebourg ; en 1609 à Leipsic et à Francfort-sur-l'Oder, pour servir de règle commune dans le poids des monnoies.

Mesure pour les grains.

Le last mesure de bled, est composé de 20 malters ou de 480 fass; le malter a 24 fass; 18 malters de Cologne font le last d'Amsterdam.

Mesure pour les liquides.

L'ohm de vin contient 26 viertels, 104 maas ou 416 pintges ; 1 viertel a 4 maas, le maas 4 pintges ; le tonneau est composé de 160 viertels ; 100 maas de Cologne font 125 $\frac{5}{6}$ mingles d'Amsterdam.

Mesure longue.

Elle s'appelle *elle* ou *aune ;* il y en a de deux espèces ; la grande mesure 308 lignes de France, et la petite aune 254 ½ des mêmes lignes ; ainsi,

19 grandes aunes sont égales à 23 petites aunes de Cologne.

170 dites et 206 petites aunes de Cologne font 100 aunes de Paris.

Pied de Cologne.

Il doit avoir 122 lignes de France ; ainsi,

72 pieds de Cologne ne font que 61 pieds de France.
65 dits . . . . 57 dits du Rhin.
25 dits . . . . 24 dits de Hambourg.

Cours des changes de Cologne.

Amsterdam	171 dalers courans p. o. m.	p. 100 reisd. banco.
Hambourg	169 dits	p. 100 dits banco.
Leipsic	118 dits d'espèce	p. 100 dalers cour.

Usance et jours de grâce.

L'usance des lettres sur Cologne est comptée de 14 jours de vue.

Il y a six jours de faveur pour les lettres de change à usance ; ainsi le payement n'est exigé que le sixième jour après celui de l'échéance, et en cas de refus de payement, le protêt doit se faire le même jour s'il n'est pas fête, ou seulement le lendemain.

Change de Cologne sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 956 18 sols, en dalers courans et albus, au change de 171 dalers courans de Cologne, pour 100 reisdalers banco d'Amsterdam, par la règle conjointe.

Si 2 ½ florins banco font 1 reisdaler banco,
100 reisdalers banco, 171 dalers de Cologne,

	comb. fl. 956 18
200	à multip. par 171
50	
	956
250 diviseur.	6692
	956
dalers 654 40 albus	85 39 p. 10 s. la ½
courans de Cologne.	34 15 ⅕ p. 4 s. le ⅕
	34 15 ⅕ p. 4 s. le ⅕
	163629 70 ⅕
	1362
	1129
	129
	78 albus.
	1032
	903
	70 ci-dessus.
	10132
	132

J'omets ici l'opération des autres changes sur Cologne, n'étant pas une place d'arbitrage en changes.

CONSTANTINOPLE.

L'UNE des plus grandes et des plus célèbres villes de l'Europe, à l'extrémité orientale de la Romanie ou l'ancienne Thrace, capitale de l'empire Ottoman. Sa situation est la plus agréable et la plus avantageuse de tout l'Univers. Elle est à-peu-près aussi grande et aussi peuplée que Paris. L'ancienne Bizance fait une partie de la ville. On voit à Constantinople un assez grand nombre de monumens anciens. Elle est appelée par les Turcs *Stambul*, et fut rétablie par Constantin le Grand, qui la déclara sa résidence et capitale de l'empire, en la nommant la nouvelle Rome, d'où dériva le nom de Romanie à toute la province; mais après la mort de cet Empereur, elle perdit le nom de nouvelle Rome, et on lui substitua celui de son restaurateur, en l'appelant Constantinople.

Après la division de l'empire, elle devint la résidence des Empereurs de l'Orient. En 1204 les Vénitiens unis aux Français, commandés par Baudouin, Comte de Flandre, la prirent aux Grecs; mais l'an 1259 elle fut reprise par les Paléologues. Enfin le 28 mai 1453, Mahomet II la prit d'assaut, et depuis cette époque elle est la résidence impériale du Grand Seigneur des Turcs, et la capitale de ses vastes états. Son port est l'un des plus sûrs de l'Europe. C'est un bras de mer qui s'enfonce dans les terres entre Constantinople et Galata. Il a presque 3 lieues anglaises de long, et une de large de l'un à l'autre cap, et il est si profond, que les navires peuvent s'ancrer au quai même. Galata est le principal faubourg de la ville. Les ambassadeurs de l'Europe ont leurs palais dans celui de Pera, qui est aussi très-beau. Cette ville est sur le

fameux détroit appelé Bosphore, qui la sépare de la Natolie, entre l'Europe et l'Asie, à 280 lieues S. E. de Vienne, 300 E. de Rome, 580 de Londres, 620 de Madrid, 410 de Copenhague, 450 de Stockholm, 350 de Moscou, 500 de Paris, 25 S. E. d'Andrinople; longit. 46, 26; latit. 41, 1.

Monnoies de compte.

On compte à Constantinople et dans plusieurs autres villes et provinces de l'empire Ottoman, par piastres de 120 aspres ou 40 paras.

Usage de compter.

Le jux ou juk se compose de 100000 aspres.
La bourse contient 500 piastres argent de Turquie.

Monnoies réelles d'or.

Le sequin ou sultanin nommé foundoucli, vaut	155 paras.
Le gingerli, autrement zeramabouck.	83 dits.
Le touraly, ou moustaphoury.	105 dits.

Monnoies réelles d'argent.

La piastre de Turquie nommée grouck. . . .	40 dits.
Le solota ou l'iselote vieux de 90 aspres ou	30 dits.
Ledit. . . . *idem*. . . . neuf de 80 dits.. . .	26 2/3 dits.
L'olik ou l'onlick..	10 aspres.
Le besyk..	5 dits.
Le para ou medine.	3 dits.

L'asper a 4 menkir ou gieduki.

OBSERVATION.

Toutes sortes de monnoies y sont reçues selon leur poids et leur titre. Le plus souvent on donne dans le commerce des espèces d'or à un prix au-dessus du courant ou de celui qui est fixé, sur-tout lorsque c'est en payement de marchandises. Il n'y a que les iselotes neufs dont le prix est fixe, qui est toujours la meilleure monnoie ; aussi pour convertir les espèces qu'on reçoit en payement des marchandises en iselotes, il en coûte toujours jusqu'à 2 p. $\frac{o}{o}$ et quelquefois plus, surtout pour les marchandises de poids.

La piastre iselote neuve est reçue dans le commerce, et évaluée à 3 l. tournois, quoique sa valeur intrinsèque ne soit que de 47 à 48 sols de France, à cause de l'alliage qui s'y trouve ; aussi les lettres de change tirées de Constantinople sur Marseille, perdent 25 à 25 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{o}{o}$. Voici l'opération :

Supposez une lettre de change de 1000 piastres iselotes neuves à 3 l.	3000 l.
Perte à déduire 25 p. $\frac{o}{o}$.	750
à recevoir à Marseille liv. tourn.	2250

Cours des monnoies étrangères.

Le sequin de Venise et cremnitz de Hongrie	156 paras p. o. m.
Le reisdaler d'espèce d'Allemagne.	80 dits.
Ledit au lion ou l'aslani.	60 dits.
Ledit de Vienne de 1758.	70 dits.
L'écu de la république de Raguse.	50 dits.
La piastre d'Espagne effective.	90 dits.

Cours

Cours des changes de Constantinople.

Marseille / Paris	25 à 25 ½ p. % de perte à la lettre, selon les circonstances, en réglant la piastre à 3 l. tourn.
Londres	7 ½ à 8 piast. pour 1 livre sterling.
Amsterdam	28 à 32 paras pour 1 florin courant.
Vienne	1 piastre. . . . pour 66 creutzers.
Naples	56 à 60 paras pour 1 ducat regno.
Livourne	63 à 68 paras pour 1 piastre de 8 réaux.

Change de Constantinople sur Londres.

Réduction de l. 276 15 6 sterlings, en piastres et aspres, au change de 7 ½ piastres, pour l. 1 sterling.

livres	276	15 6	
à multip. par	7 ½	piastres.	
	1932		
	138	pour ½	
	3	90 aspres pour	10 sols la ½
	1	105 . . . . pour	5 dits la ½
		22 . . . . pour	6 den. le $\frac{1}{10}$
piast. de Constant.	2075	97 aspres.	

Change de Constantinople sur Amsterdam.

Réduction de florins 1525 10 sols courans, en piastres et aspres, au change de 29 paras pour 1 florin courant.

florins 1525 10 sols.
à multip. par 29 paras.

13725
3050
14 ½ pour 10 sols la ½

paras 44239 ½

Si 40 paras font 1 piastre, comb. paras 44239 ½.
2 fract. de contre.

80	88479
	84
	479
piast. 1105 118 aspres de Constant.	79
	120 aspres.
	9480
	148
	680
	40

Change de Constantinople sur Vienne.

Réduction de florins 874 30 creutzers, en piastres et aspres, au change de 66 creutzers pour 1 piastre.

Si 66 creutzers font 1 piastre, comb. flor. 874 30
à multip. par 60 creutzers.

piast. 795 de Constant.	52440
	30 ci-dessus.
	52470
	627
	330

Change de Constantinople sur Naples.

Réduction de ducats 625 20 grains regno, en piastres et aspres, au change de 58 paras pour 1 ducat.

ducats 625 20
à multip. par 58

5000
3125
11 $\frac{3}{5}$ p. 20 grains le $\frac{1}{5}$

Si 40 paras font 1 piast., comb.	36261 $\frac{3}{5}$ paras.
5 fraction.	
	181308
200 diviseur.	1308
	108
piast. 906 64 aspres de Constant.	120 aspres.
	12960
	960
	160

Change de Constantinople sur Livourne.

Réduction de piastres 1290 16 sols de 8 réaux, en piast. et aspres, au change de 66 paras pour 1 piastre.

```
                        piastres  1290  16 sols.
                    à multip. par   66  paras.
                                 ___________
                                 7740
                                7740
                                   33   pour 10 sols la 1/2
                                   16 1/2 pour 5 dits la 1/2
                                    3 1/5 pour 1 dit le 1/5
                                 ___________
Si 40 paras font 1 piast., comb. 85192 3/5 paras.
    5                            ___________
_________                        425963
  200 diviseur.                   259
_________                          596
piast. 2129 97 aspres              1963
   de Constant.                     163
                                    120 aspres.
                                 ___________
                                  19560
                                   1560
                                    160
```

Poids de l'or et de l'argent.

L'or et l'argent s'y pèsent à un poids nommé *cheky*, composé de 100 drachmes ; la drachme se subdivise en 16 karas ou tains de 4 grains chacun ; ainsi ce cheky est composé de 1600 karas, et suivant M. Tillet, il répond à 1 marc, 2 onces, 3 gros et 28 grains poids de France.

Poids de commerce.

Le quintal ou cantar se compose de 100 rotoles, 7 $\frac{1}{2}$ batmans, 44 okes, ou de 176 chekys.

Le batman a 6 okes, le ok a 4 yusdromes.

Le rotolo a 176 drachmes, le yusdrome 100 drachmes.

Le yusdrome a 66 $\frac{2}{3}$ miscals, le miscal a 1 $\frac{1}{2}$ drachmes.

Le dram a 16 killats, le killat 4 grains.

87 rotoles } répondent à 100 liv. poids de marc.
38 $\frac{1}{2}$ okes }

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *quillot* ou *kislos*, qui contient en froment environ 22 okes; 1 fortin contient 4 kislos; 83 de ces kislos font 1 last d'Amsterdam.

Huiles et autres liquides.

Ils s'y mesurent par *meter* et *alme ;* le meter d'huile pèse environ 8 okes.

100 almes répondent à 440 mingles d'Amsterdam.

Mesure longue.

Elle est nommée pik : il y en a de deux espèces ; le petit pik appelé belledy, qui sert pour mesurer les étoffes de fil et de coton, a 287 $\frac{1}{5}$ lignes de France.

Le grand pik servant à mesurer toutes les autres étoffes, a 296 $\frac{3}{5}$ lignes de France ; ainsi,

176 $\frac{1}{2}$ grands piks } répondent à 100 aunes de Paris.
182 $\frac{1}{3}$ petits piks }

Commerce d'exportation de Constantinople.

Il consiste principalement en laines pelades et tresquilles, dont il sort année commune environ 5000 balles : l'on exporte aussi des peaux de buffles, de bœufs et de vaches, de la cendre appelée potasse, de la cire jaune, de l'alun, du mastic, du poil de chèvre, etc.

Articles d'importation.

Ce sont particulièrement les draperies et autres étoffes de laine de France et d'Angleterre, des papiers, des satins de Florence, des tapis, des damasquetes à fleurs d'or, des velours de soie de Gènes à fleurs, des brocards d'or et d'argent, des quincailleries, du fer-blanc, du fil de fer, des galons d'or et d'argent, des bonnets, du verdet, des sucres, etc.



COPENHAGUE.

GRANDE, belle, commerçante et forte ville sur la côte orientale de l'île de Zélande, capitale du royaume de Danemarck, et résidence ordinaire de ses Rois. Elle a un port très-commode et très-sûr, à l'entrée de la Baltique. Cette ville ne peut pas se glorifier d'une grande antiquité, puisque l'an 1168 l'archevêque *Wile* y fit ériger un château pour se mettre à l'abri des pirates qui abordoient alors dans ces mers ; beaucoup de familles vinrent s'y réfugier ; il se forma à cette époque une ville assez étendue ; elle avoit alors titre d'archevêché. La petite île de Finck, qui communique avec Copenhague par un pont, lui fournit toute espèce de comestibles. Les Suédois la saccagèrent en 1361 et en 1369. Mais ils l'assiégèrent en vain en 1527 et en 1656. Elle est à 40 lieues N. E. de Hambourg, 80 S. O. de Stockholm, 180 de Londres, 210 N. E. d'Amsterdam, 225 de Paris, et à 6 lieues d'Elseneur; longit. 30, 25 ; latit. 55, 40, 45.

Monnoies de compte.

On compte dans cette ville et dans le reste du royaume de Danemarck de différentes manières : mais on y tient les écritures par reisdalers de 96 schillings et de 6 marcs, le marc de 16 schillings danois, et aussi par reisdalers de 4 oorths, et l'oorth de 12 stuivers ou de 24 schillings danois, autrement par reisdalers de 48 schillings-lubs, ou stuivers.

Division des monnoies.

Le reisdaler vaut 1 ½ daler, 6 marcs, 48 stuivers, 96 schil.
Le daler...... 4 marcs, 32 stuivers 64 schillings.
Le marc...... 8 stuivers 16 schillings.
Le stuiver.... 2 schillings 4 tyrkes.
Le schilling... 2 fyrkes 3 wittes.
Le fyrkes..... 1 ½ wittes 6 pfenings.
Le marc lubs vaut 2 marcs danois ou 16 stuivers.

Monnoies réelles d'or de Danemark.

Le ducat d'espèce de 2 ½ reisdalers ou 15 marcs plus ou moins.
Le ducat courant de 2 dits. . . . ou 12 dits.

Monnoies d'argent.

Le reisdaler d'espèce 73 marcs ou 859 stuivers; le demi-reisdalers en proportion.

La couronne 34 dits; la demi *idem.*

De billon.

Le kopstuck 10 dits ou 20 schillings danois.
Le ryksoorth 12 dits ou 24 dits.
Des pièces de 15, 10, 8, 4, 2 et 1 schillings danois.

De cuivre.

Des schillings, des ½ et des ¼.

Suivant

Suivant une ordonnance de l'année 1761, il est permis en Danemark de recevoir dans le commerce plusieurs espèces étrangères d'or aux prix ci-après ; savoir :

Le carolin d'or pesant. . .	179 esches à	15 marcs	9 stuiv. lubs.
La guinée d'Angleterre. .	153	15 . .	12.
Le louis neuf de France .	152	15. . .	7.
Le louis vieux dit et la pistol.	125	12 . .	11.
Le max d'or.	119	10 . .	6.
La moëde de 6400 rées de Portugal.	. . 261.	27 . . .	
Le ducat d'espèce.	65	7 . . .	3.

Banque.

La banque de Copenhague, connue sous le nom de banque d'assignation de change et de prêt, a été établie par le Roi Chrétien VI, le 29 octobre 1736, et l'ouverture s'en fit le premier mars 1737. Son premier fonds ne fut que de 1000 actions de 500 reisdalers chacune, qu'on partagea même en quarts d'action, afin de faciliter la souscription, qui par ce moyen fut remplie sur le champ. Par son institution, la banque de Copenhague se fit prêteur, dépositaire, et banquier de tous ceux qui étoient dans le cas d'avoir besoin de son ministère pour quelqu'une de ces opérations. Elle prête à 4 p. % d'intérêt par an sur des gages suffisans ; comme or, argent, diamans, fer, cuivre, et autres marchandises qui ne sont pas sujettes à se gâter promptement, et que la banque peut rendre en nature à ceux qui les lui ont engagées, suivant les circonstances, ou selon que les commissaires de la banque le jugent à propos : on avance sur les objets déposés, les deux tiers ou

les trois quarts de leur valeur en billets de banque ou du papier monnoyé, qui ont le même cours que l'argent même qu'ils représentent.

Pour assurance de l'or et de l'argent monnoyé et non-monnoyé en barres et en lingots qu'on lui confie, la banque fournit des récépissés ou telles autres preuves qu'on désire pour constater et attester les choses qui lui ont été livrées, et par ces pièces elle s'engage de garder les objets déposés jusqu'à ce qu'on les lui redemande, s'obligeant de les rendre en même nature qu'ils ont été déposés, moyennant qu'on lui paye un par mille pour la garde et pour le compte à l'entrée et à la sortie de ces objets, soit qu'ils aient été à la banque une année, soit qu'ils y soient restés moins. Si en déposant dans la banque de l'or et de l'argent non-monnoyé en lingots ou en barres, on désire avoir à-peu-près le montant de leur valeur, la banque en fait l'avance moyennant ½ p. % d'intérêt par quart d'année; intérêt qui doit être payé au moment que l'emprunt a lieu. En ce cas cependant, on ne paye pas le droit de dépôt, c'est-à-dire, un par mille.

La banque escompte à 4 p. % d'intérêt par an, les lettres de change et autres effets payables dans un temps préfix. Elle prend aussi des lettres de change payables dans l'étranger, au change qui a cours sur la place, et elle en négocie à son tour de la même manière aux négocians qui ont des fonds à remettre dans l'étranger.

Tous ceux qui veulent avoir un compte en banque, peuvent s'en faire ouvrir un dans ses livres en payant 5 reidalers; et dans ce cas, lorsqu'on a un payement à faire, on peut l'assigner sur la banque.

La banque de Copenhague, dont le premier fonds s'accrut

en peu de temps considérablement, tant par les nouvelles souscriptions qui se firent peu de temps après son établissement, que par les bénéfices qui étoient résultés de l'usage qu'elle avoit fait des capitaux qu'on lui avoit confiés, mit, dès son érection, des billets en circulation qui représentoient le numéraire de son fonds réel, ensuite elle en augmenta le nombre selon que les dépôts qu'on lui donnoit, et les gages qu'elle recevoit pour sûreté des prêts qu'elle faisoit, exigeoient un plus fort numéraire. Ces billets sont payables au porteur, et dans tous les temps par la banque de Copenhague. Il y en a de 100, de 50, de 20, de 10, de 5 et de 1 reisdaler, et ils sont aussi facilement reçus par le peuple que par les négocians, au pair de l'argent en nature.

Lors de l'établissement de cette banque, le Roi Chrétien VI promit solennellement, tant pour lui que pour ses successeurs, de laisser aux commissaires de la banque et autres à qui il appartiendroit, pleine liberté de disposer des fonds et des effets qui leur seroient confiés par les intéressés, sans jamais empêcher ni troubler, ni leur gestion ni leurs opérations; de sorte qu'il ne seroit point publié d'ordonnances, encore moins fait des dispositions qui pussent tendre au préjudice de la banque, ou à la ruine de sa liberté et de son crédit; en un mot, que ni lui ni ses successeurs au trône de Danemark ne s'ingéreroient en aucune manière, soit en temps de paix soit en temps de guerre, ni même dans une nécessité pressante ou dans d'autres circonstances, des affaires de la banque, tant directement qu'indirectement. Mais le Roi Chrétien VII, actuellement régnant, jugea à propos de prendre possession de cette banque le 15 mars 1773. Ce monarque s'obligea à rembourser aux actionnaires de la banque les

fonds qu'ils pouvoient y avoir à raison de 1400 reisdalers par action, chaque action ayant haussé depuis de 500 reisdalers qu'elle valoit au commencement jusqu'à 1360 et davantage. A cette même époque, il pouvoit y avoir en circulation pour environ 4000000 de reisdalers de papier monnoyé, quoiqu'il n'y eût dans les états de Danemark et de Norvège, que pour environ 2000000 de reisdalers de numéraire effectif, tant en or qu'en argent et en cuivre. Il est impossible de dire combien le papier monnoyé a augmenté depuis que le gouvernement s'est chargé de la banque de Copenhague.

Valeurs.

Il y en a de deux espèces; savoir, valeur en couronnes, et valeur courante; cette dernière valeur vaut 6 ½ p. % moins que la valeur en couronnes.

Cours des change de Copenhague.

Amsterdam	128 reisdalers courans p. o. m. / 29 ½ p. %.	pour 100 reisd. cour. d'Amst.
Hambourg	126 dits, ou 26 p. %. . . .	p. 100 reisd. banc.
Londres	6 dits.	p. 1 liv. sterling.
Paris	20 schillings	p. 1 liv. tournois.

Usances et jours de grâce.

Les lettres de change se tirent sur ces places à 2 mois, ou à 15 jours de date ou de vue. Celles qu'on tire des places étrangères sur Copenhague, sont régulièrement à jours préfix; elles jouissent après leur échéance de 8 jours de faveur, dans lesquels se comptent les Dimanches et les Fêtes. Quoique le protêt, à défaut de payement puisse s'y faire le huitième jour de faveur, l'on peut, sans préjudice, attendre jusqu'au dixième jour pour en lever l'acte requis.

Change de Copenhague sur Amsterdam.

Réduction de florins 2708 10 sols courans, en reisdalers et schillings, au change de 128 reisdalers de Copenhague, pour 100 reisdalers courans d'Amsterdam, par la règle conjointe.

Si 2 ½ florins courans font 1 reisdalers d'Amsterdam,
100 reisdalers d'Amsterdam, 128 dits de Copenhague,
comb. florins 2708 10
à multip. par 128

200	21664
50	32496
250 diviseur.	64 pour 10 sols la ½
reisd. 1386 72 schil. de Copenhague.	346688
	966
	2168
	1688
	188
	96 schillings.
	1128
	1692
	18048
	548
	48

Change de Copenhague sur Hambourg.

Réduction de 1618 marcs lubs banco, en reisdalers et schillings, au change de 126 reisdalers danois, pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 3 marcs lubs font 1 reisdaler banco de Hambourg,
100 reisdalers banco, 126 dits danois,
combien 1618 marcs,
à multip. par 126

300 diviseur.

reisd. 679 53 schil. de Copenhague.

9708
19416

203868
2386
2868
168
96 schillings.

1008
1512

16128
1128
228

Change de Copenhague sur Londres.

Réduction de l. 384 12 sols sterlings, en reisdalers et schillings, au change de 6 reisdalers pour 1 livre sterling.

livres 384 12 sols sterlings.
à multip. par 6 reisdalers.

2304
3 pour 10 sols la $\frac{2}{2}$
57 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$

reisdalers 2307 57 schil. de Copenhague.

Change de Copenhague sur Paris.

Réduction de l. 2574 7 sols tournois, en reisdalers et schillings, au change de 20 schillings danois pour 1 l. tourn.

	livres 2574	7 sols,
	à multip. par 20	schillings.
	51480	
	4	pour 4 sols le $\frac{1}{5}$
	2	pour 2 dits la $\frac{1}{2}$
	1	pour 1 dit la $\frac{1}{2}$
à diviser par 96 schil.	51487	schillings.
	348	
reisd. 536 31 schillings.	607	
de Copenhague.	31	

Poids de l'or et de l'argent.

L'or et l'argent se pèsent à Copenhague à la livre de 2 marcs; le marc a 8 onces, l'once a 2 loths, le loth a 4 orts, l'ort a 256 pfenings, le pfening a 4 esches; 100 marcs de Danemark font 95 $\frac{7}{8}$ marcs poids de troyes de Hollande.

Poids de commerce.

Le schipond est composé de 3 $\frac{1}{5}$ quintaux de 20 lids liv. ou 320 liv.; le quintal de 6 $\frac{1}{4}$ lids liv. ou de 100 liv.; le lids liv. ou lyspond de 16 liv.; le vaag ou vog de 3 bismer liv. ou de 36 liv.; le bismer liv. de 12 liv.; la liv. est composée de 2 marcs, de 16 onces, ou de 32 loths.

Ce poids doit être égal dans tout le royaume de Danemark.

98 liv. de Danemark sont égales à 100 liv. poids de marc de France.

Poids pour la médecine.

Il est égal à celui qui est en usage à Hambourg, et a les mêmes divisions.

Mesures pour les grains.

Le last, mesure de bled, contient 22 tænde ou barils; le baril a 8 scheffels, le scheffel a 4 viertels; 21 barils de Danemark font 1 last d'Amsterdam.

Mesure pour les liquides.

Le stünfat est de 7 $\frac{1}{2}$ ahms; l'ahm a 4 ankers, l'anker a 10 stubgens, le stubgen a 1 $\frac{15}{16}$ kannes, 1 kanne a 2 pots ou 8 potle; 100 pots de Danemark font 81 $\frac{1}{5}$ mingles d'Amsterdam; le baril de bière contient 136 pots; le fuder ou tonneau a 2 pipes, 4 oxhofts ou demi-pipes, ou 6 ahms et 24 ankers.

Mesure longue.

Elle s'appelle *elle* ou *aune*, qui a précisément 2 pieds danois ou 287 $\frac{13}{50}$ lignes de France; ainsi 188 aunés de Danemark font 100 aunes de Paris.

Mille danoise.

Elle mesure 12000 aunes de Danemark de 2 pieds; ainsi, d'après Maupertuis et Bouguers, 14 $\frac{77}{100}$ milles danoises font un degré de l'équateur, ou 66 dites sont égales à 67 milles géographiques.

La

La ruthe ou perche.

Celle dont l'on se sert pour mesurer les champs est composée de 5 aunes ou de 10 pieds, qui font 1391 $\frac{3}{10}$ lignes de France; ainsi 59 perches Danoises sont égales à 95 toises de France.

Le faun ou toise.

Le faun de Danemark a 3 aunes ou 6 pieds de long et de large, et quant au bois à brûler autant de haut.

Pied Danois.

Il doit être précisément égal à celui du Rhin, et se divise en 12 pouces de 12 lignes, ou 144 lignes faisant 139 $\frac{13}{100}$ lignes de France; d'après ce calcul,

46 pieds Danois font 51 pieds d'Amsterdam.
34 dits . . . . 35 dits Anglais.
35 dits . . . . 37 dits de Suède.
59 dits . . . . 57 dits de France.
21 dits . . . . 23 dits de Hambourg.

Perche carrée

Elle contient 25 aunes carrées ou 100 pieds carrés, qui répondent à 93 $\frac{1}{3}$ pieds carrés de France.

Aune carrée.

Elle est composée de 4 pieds carrés, ou de 576 pouces carrés.

Pied carré Danois.

Il est composé de 144 pouces carrés, et le pouce carré de 144 lignes carrées, faisant 134 $\frac{3}{7}$ pouces carrés de France; ainsi

15 pieds carrés Danois font	14 pieds	carrés	de France.
17 dits	19 dits		de Suède.
67 dits	71 dits		Anglais.
48 dits	59 dits		d'Amsterdam
5 dits	6 dits		de Hambourg.

Pied cube Danois.

Il est composé de 1728 pouces cubes, de 1728 lignes cubes chacun, faisant 1558 $\frac{1}{2}$ pouces cubes de France. La contenance de ce même pied cube doit être, en conséquence des ordonnances royales, de 32 pots ou *kruge;* et le poids doit en résulter 62 liv. poids de commerce.

51 pieds cubes Danois font	46 pieds	cubes de France.
11 dits	12 dits	Anglais.
11 dits	13 dits	de Suède.
80 dits	109 dits	d'Amsterdam.
54 dits	71 dits	de Hambourg.

Dénominations et usages en Danemark.

Le last sel d'Espagne, ainsi que celui de charbon de pierre, contient 18 *tændes* ou barils de 8 schipp, le schipp de 22 pots, de contenance de 5 $\frac{1}{2}$ pieds cubes Danois, ou 8571 pouces cubes de France.

Le sel de Norvège, par contre, d'après une ordonnance royale du 4 juillet 1778, doit se vendre à poids. Le *tænde*

ou baril de ce sel, de 10 scheffels Danois, doit peser 250 liv. poids de Danemark.

Le last sel de France n'a que 12 barils mesure de bled de 244 pots.

Le last d'huile, de beurre, d'harengs et autres articles gras, est composé de 12 barils mesure de bière.

Le *tænde* ou baril de bière, suivant lequel doit se régler celui de la farine, beurre, savon, viande, huile de poisson ou autres articles, pèse brut 16 livres, et net 14 livres, étant de la contenance de 4 $\frac{1}{4}$ pieds cubes de 136 pots en eau, ou de 6624 pouces cubes de France.

Le *tænde* ou baril de goudron du nord doit contenir 120 pots ou 5844 pouces cubes de France.

Le *tænde* ou baril est compté aussi pour 4 veltes, $\frac{8}{8}$ ou schipp.

Le gros millier est composé de 10 gros cents, de 60 *sneses* ou *steige*, ou de 1200 pièces.

Le petit millier se compose de 10 petits cents, de 50 *sneses* ou de 1000 pièces.

Le gros cent a 2 schock, 6 *sneses*, ou 120 pièces de planches, etc.

Le petit cent par contre, a 5 *sneses* ou 100 pièces.

Le schok a 60 pièces, le zimmer 40, le snese ou steige 20 et le decher 10 pièces.

Le oll ou wall est composé de 80 harengs ou œufs.

Commerce de Danemark.

Le Danemark, un des plus anciens royaumes de l'Europe, est divisé en îles, presqu'îles et continent. Dans le continent se trouvent les duchés de Sleswick et Holstein, les comtés

d'Oldembourg et Delmenhorst, les pays de Stormarie et Dithmarsen, enfin le Jutland qui est une presqu'île bornée au, midi par l'Elbe, grand fleuve d'Allemagne, au septentrion par la Mer germanique et celle du nord, et à l'occident par le Categat. Les îles qui ont la mer baltique au sud, et le Categat au nord sont Zélande, Fionie, Langeland, Falster, Lauland, et plusieurs autres ; enfin Bornholm qui est fort avancée dans la mer baltique.

Le Danemark, outre ses possessions en Europe, en a aussi en Asie, en Afrique et en Amérique. La Norvège, qui en fait partie, est un royaume particulier, dont le commerce est très-étendu, et se trouve décrit à l'article de Bergen. L'Islande, île considérable de l'océan septentrional, appartient aussi au royaume de Danemark. Outre ces deux états, le Danemark possède le Groënland en Amérique, et Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean, qui sont trois îles des Antilles, dont les productions ne laissent pas que de donner du lustre à son commerce. Enfin, cette couronne possède quelques établissemens sur la côte d'Afrique, sur celle de Coromandel en Asie, et une factorerie dans la Chine.

Le commerce de Copenhague, quoique encouragé et même protegé par le gouvernement, s'y trouve fort concentré dans les mains de trois compagnies privilégiées, qui portent les noms de compagnie royale Asiatique, de compagnie d'Afrique, et de compagnie générale de Commerce.

Les possessions de la compagnie dans l'Inde se réduisent à la ville de *Tranguebar*, qui est défendue par la forteresse de *Dansborg*, située dans les états du Naike de Tanjaour, sur la côte de Coromandel. Elle a encore sur cette même côte la loge de Porto-Novo, celle de Calicut, et celle de Collége;

enfin celle de Friedericknagor dans le Bengale ; elle a aussi une factorerie à Canton. Cette compagnie asiatique a été établie depuis environ 110 ans , et renouvelée en 1772 par un octroi de 20 ans , à commencer du 12 avril. Mais depuis que la permission de trafiquer dans l'Inde a été donnée aux particuliers , tant sujets danois qu'étrangers qui veulent s'associer avec eux pour ce commerce, il s'est formé à Copenhague une société particulière qui expédie aussi tous les ans un ou deux navires pour Tranguebar et le Bengale , et qui en reçoit pareillement un ou deux en retour.

La compagnie d'Afrique fut établie en 1755 ; elle est peu considérable , ses opérations se bornant à suivre une petite traite de nègres, par le moyen des établissemens qu'elle a à Saffy , à Salé et à Sainte-Croix.

La compagnie générale de Commerce a été établie en 1747. Elle s'occupe à présent à faire des expéditions pour son propre compte , soit de Copenhague pour la France , l'Espagne et l'Italie , soit d'Afrique , où elle fait acheter des nègres , tantôt de la compagnie d'Afrique , tantôt des habitans de cette partie du monde pour les transporter ensuite aux îles danoises de l'Amérique. Mais son commerce principal consiste maintenant dans celui qu'elle fait dans le Groënland. Ce pays de l'Amérique septentrionale , distant seulement de 50 lieues de l'Islande, est situé entre le 61$^{me.}$ et le 71$^{me.}$ degré de latitude. On y compte jusqu'à 12 colonies Danoises ; la principale occupation des habitans est la pêche de la baleine et du chien de mer. La compagnie générale de Commerce approvisionne ces colonies de tout ce qui est nécessaire pour leur subsistance , et en retire par contre de l'huile de baleine , des fanons , et autres articles du produit de cette pêche.

L'Islande est une île de l'océan septentrional, située entre le 63me. et le 67me. degré de latitude. Quoiqu'elle ait environ 100 mille danoises de longueur, et environ 50 de largeur moyenne, la population ne va cependant pas au-delà de cent mille ames. Il y avoit aussi à Copenhague une compagnie sous le nom d'Islande et de Finmarck, qui possédoit exclusivement le commerce de ces îles ; mais elle ne subsiste plus depuis 4 ans, et ce commerce est libre pour les sujets Danois. On expédie dans ces deux îles des farines de seigle et d'autres grains, du vin, de l'eau-de-vie, du sel, du tabac, des épiceries, des draps, des toiles, de la quincaillerie, du bois à construire des canots et à bâtir des maisons ; en un mot, de tout ce qui est nécessaire à des colons, qui ne sont généralement occupés que de leur pêche et de leur chasse. Les expéditions s'y font vers le mois de mai et de juin, et après 3 à 4 semaines de navigation, étant à la vue d'Islande, les navires se répandent dans les divers ports de l'île, qui sont au nombre de 23, en y comprenant ceux de l'île de *Westmanoë*, qui en est tout près.

Les retours consistent principalement en poisson salé nommé *klipvis* ou morue, et en poisson sec nommé *platvis*, en viande de bœuf salée, en huiles de poisson et de baleine, en quelques pièces de drap grossier de laine, en bas et gants de laine, en cuirs, pelleteries, beurre, plumes et duvet.

Commerce d'exportation du Danemark, principalement de Copenhague.

Les nations qui occupent les bords de la mer baltique, y vont chercher du sucre, du thé, de la porcelaine de la Chine, des mouchoirs, des mousselines, et d'autres étoffes de l'Inde,

du café, et autres produits de ses îles de l'Amérique, du poisson d'Islande, de l'huile de baleine, etc. Les Anglais y vont de leur côté acheter quelquefois de l'orge et de l'avoine que fournit assez abondamment la Zélande et les autres îles qui font partie du Danemark ; ils y achètent aussi du thé et des liqueurs dont ils font leur commerce interlope dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Les Hollandais y font acheter du thé et souvent d'autres articles, tant de la Chine que de l'Inde, du sucre, du coton, du café, et autres articles des îles, du poisson d'Islande, de l'huile de baleine, de chien de mer, et autres cétacées, des cuirs secs en poil de bœuf et de vache, des bas de laine, des toiles, porc fumé et salé, harengs de Jutlande. On trouve à Copenhague des bois choisis de la Baltique, servant à la construction des navires, à aussi bon marché que dans tout autre port de cette mer, des cordages à l'anglaise, préférables à ceux qu'on a fait jusqu'à présent.

Commerce d'importation en Danemark.

Il est très-borné, tant à cause de la défense presque générale d'y introduire des marchandises de soie et de laine fabriquées en Europe, que par rapport aux droits que payent les denrées et marchandises dont l'entrée est libre. On peut placer dans le nombre de ces dernières, les vins et eaux-de-vie de vin ; celle de grains ou de genièvre est de contrebande. On envoie aussi de Hollande en Danemark quelques épiceries ; comme cannelle, girofle et noix muscades ; il est même défendu d'y introduire du poivre. Toutes ces prohibitions ne tendent qu'à favoriser les fabriques et les manufactures du pays, et à empêcher que l'argent qui y circule n'en sorte pas. Il est vrai que le gouvernement Danois a le plus grand soin d'encourager l'industrie nationale.

Les produits de ses possessions en Amérique, comme sucres, cafés, cotons, etc. ainsi que les riches retours que ses navires reportent des Indes, formant avec ceux que Copenhague reçoit de la Norvège, de l'Islande, de Finmarck son commerce d'importation, forment aussi la branche principale de son exportation.

Fabriques et manufactures du Danemark.

Copenhague possède, tant dans son enceinte que dans ses environs, un nombre suffisant de manufactures et de fabriques en laine et en soie, pour fournir ces objets à tous les états de la domination du Roi de Danemark. La fabrique royale est un magnifique établissement, qui a environ 150 métiers d'étoffes de soie toujours battans. Une vaste fabrique de toiles peintes occupe aussi une infinité de bras; et les raffineries de sucre sont tellement augmentées, qu'elles emploient une bonne partie de sucre brut que fournissent les colonies Danoises de l'Amérique, etc. La ville d'*Elseneur* a également deux raffineries de sucre et une blanchisserie de toiles; et tout près de la ville il y a une fabrique d'armes assez considérable.

Dans le reste de la Zélande il y a plusieurs papeteries, une fonderie de canons, une fabrique de verres, et plusieurs fabriques de chapeaux, etc.

Odensée et *Nybourg*, villes de l'île de Fionie; il s'y fabrique des étoffes de laine propres pour le pays. Le port de Nybourg est beaucoup fréquenté à cause du commerce des bleds qui s'y fait, et qui y attire en tout temps les peuples des environs, et quelquefois les Anglais et les Hollandais, etc.

Bornholm, île située dans la mer baltique; elle est très-fertile en grains. *Ronne*, ville et port principal de l'île, possède

possède une fabrique de porcelaine, dont la qualité est fort estimée. Cette île a des mines de charbon, qui pour la qualité ne le cède pas au meilleur d'Angleterre.

Le *Jutland* est un pays très-étendu et assez fertile. Le plus grand commerce qui s'y fait, consiste en bœufs et autres bestiaux. Il en sort environ 50 mille têtes par an, dont une grande partie pour les Provinces-unies, et particulièrement pour la province de Hollande. Le commerce du Jutland ne se borne pas cependant à ce seul objet: celui des bleds ne laisse pas que d'être considérable, et il s'en exporte tous les ans environ 8 à 9 mille lasts, tant seigle, qu'orge et avoine, dont la majeure partie passe à la Norvège. Le Jutland tire par contre beauconp de sel du Portugal ou de l'Espagne, comme les autres pays du Danemark.

Wibourg a des manufactures de toiles, de gants et de bas de fil. Le commerce des cuirs que fait d'ailleurs cette ville est assez considérable.

Dans les duchés de *Sleswick* et de *Holstein* on trouve plusieurs villes de commerce, dont les principales sont *Flensbourg*, *Apenrade* et *Kiel*, dont les habitans sont assez riches pour armer de grands vaisseaux, et pour faire ainsi un commerce de spéculation très-étendu, tant en Europe qu'en Amérique. Comme ces pays sont d'ailleurs fertiles, ils font en Danemark et en Norvège un trafic très-lucratif de denrées de toute espèce qu'ils fournissent aux deux royaumes.

Altona ou *Altena*, est située tout près de Hambourg, sur la rive septentrionale de l'Elbe. La proximité de ces deux villes les rend rivales l'une de l'autre pour le commerce. Celui de Hambourg est sans contredit beaucoup plus considérable que celui d'Altona; mais aussi cette dernière ville étant un

port franc, dont les droits et frais de *transit* sont plus modérés qu'à Hambourg, il s'y fait un commerce d'expédition des marchandises qui viennent d'Allemagne, et de celles qu'on y envoie en retour, bien supérieur à celui qui s'en fait à Hambourg même. Au surplus, le commerce de cette ville devient aussi plus florissant par plusieurs fabriques d'amidon, d'eau-de-vie de grains, de toiles peintes, et d'étoffes de soie et de laine. Les tanneries y sont nombreuses, et sont fort renommées dans l'étranger. Enfin, le commerce qui s'y fait en bled et autres articles la rend fort opulente, et lui donne un rang très-distingué parmi les villes les plus riches et les plus commerçantes de l'Europe.

Gluckstad est située presque à l'embouchure de l'Elbe. Son port est le rendez-vous des vaisseaux d'Islande, de Jutlande et de Norvège, qui y déposent leurs marchandises, pour être ensuite transportées à Altona et à Hambourg, d'où on les répand dans toute l'Allemagne.

Albourg, ville principale de Jutlande; elle est, après Copenhague, celle dont le commerce est le plus florissant dans tout le Danemark, parce qu'elle est l'entrepôt général du commerce de Norvège.

Arhus, autre ville de Jutlande, qui fait aussi un grand commerce, dont l'objet principal est celui des bleds. Elle a des fabriques d'eaux-de-vie de grains ou de genièvre, qui ont très-bonne réputation. Il s'y fait aussi un commerce de toiles assez considérable. La navigation du pavillon Danois est aussi très-florissante.

Chambre d'assurance.

Il y a à Copenhague une chambre d'assurance, qui y fut formée en 1727. Elle diffère de celles de quelques autres

pays, en ce que les intéressés n'ont rien déboursé. Chaque action est de 1000 reisdalers ; et il suffit, pour en avoir une, de souscrire et de donner caution pour cette somme. Par son institution, elle ne peut assurer sur chaque vaisseau au-delà de 30000 reisdalers, à moins qu'il ne s'agisse des navires de la compagnie des Indes, qu'elle assure jusqu'à la concurrence de 60000 reisdalers ; il n'y a au surplus que le commerce de Danemark qui se fasse assurer le plus par cette chambre.

ELSENEUR ou *ELSINGOR.*

Seconde ville en rang pour le commerce de l'île de Zélande ; elle est située au milieu du détroit du Sund, à environ 6 lieues en deça de Copenhague. C'est dans cette ville que les navigateurs qui vont dans la mer Baltique, ou qui en reviennent, sont tenus de payer des droits au Roi de Danemark, tant pour leurs navires que pour les marchandises dont ils sont chargés. Cette ville est à 30 et 30 de longit. et à 55 et 58 de latit.

Origine et titre de la couronne de Danemark pour percevoir des droits au Sund.

Les Rois de Danemark sont en possession depuis plusieurs siècles, ou plutôt depuis la naissance du commerce dans la Baltique et la mer du nord, de lever des droits sur tous les navires marchands qui entrent ou sortent de la Baltique par le Categat et sur leurs cargaisons, soit qu'ils passent par le détroit du Sund proprement dit, ou par les Belts, qui sont deux espèces de détroits que forme l'île de Fionie, par son gisement entre la Zélande et le Jutland. Ce droit est connu

sous la dénomination de droit du *Sund* ou de l'*Oresund*, parce que c'est assez généralement par ce détroit, comme étant le plus sûr, que les navires entrent ou sortent de cette mer; mais ceux qui prennent leur route par les Belts, y sont soumis comme les autres. C'est à Elseneur que le Roi de Danemark fait percevoir ce droit sur les bâtimens qui passent par le Sund, et il tient constamment une ou deux frégates en croisière ou en station sur les deux Belts, tant que la mer y est praticable, pour y assujettir les navires qui prennent cette route.

On n'oseroit pas décider quels ont été les premiers titres des Rois de Danemark pour la levée de ce droit. Comme ils furent assez long-temps les maîtres de toutes les côtes qui bordent ces détroits, peut-être les regardèrent-ils d'abord comme faisant partie de leurs domaines, malgré l'axiome qui établit la liberté de la mer; et l'on pourroit croire, d'après cela, qu'ils n'imposèrent le droit du Sund qu'à titre de *transit*, comme il se pratique presque par-tout, pour le transport des marchandises par terre. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'indépendamment de l'espèce de prescription que forme en leur faveur la seule ancienneté de ce droit, ils en ont un bien légitime aux yeux de la raison et de l'humanité, dans l'établissement et le maintien des différens feux et autres signaux et marques maritimes qu'ils entretiennent constamment dans plusieurs endroits du Categat, pour servir de direction aux navires, et assurer leur route dans une mer aussi orageuse, aussi remplie d'écueils, de bas-fonds et de courans.

Quoi qu'il en soit, toutes les nations commerçantes reconnoissent aujourd'hui ce droit par des traités solennels; et si les Suédois prétendirent autrefois, soit de se l'approprier, soit de le partager avec le Danemark, et si même ils s'en firent

exempter pendant quelque temps, à la faveur de quelques circonstances malheureuses pour cet état, ils s'y sont enfin soumis depuis long-temps comme toutes les autres nations, quoiqu'avec des priviléges plus particuliers que plusieurs d'entr'elles.

Distinction que l'on fait des différentes nations dans les payemens des droits du Sund, *et leurs traités avec le Danemark.*

Il y a apparence que les villes anséatiques qui furent les premieres à faire le commerce du nord, furent aussi les premières puissances avec lesquelles le Danemark détermina les droits du Sund : on en voit les preuves dans plusieurs traités ou conventions qu'elles conclurent successivement avec cette couronne. Quoi qu'il en soit, il seroit difficile de reculer l'époque de ces conventions au-delà du règne d'Eric VII, vers l'an 1427.

Les Anglais ont été les premiers, du moins d'après l'opinion générale, qui ayent fait un traité de commerce avec le Danemark. Il fut conclu en 1450, entre Henri VI, Roi d'Angleterre, et Chrétien I, Roi de Danemark. Ce traité fut suivi d'un autre, qui fut signé en 1490 par Henri VII, Roi d'Angleterre, et Jean, Roi de Danemark. Par ce second traité, les Anglais qui vouloient entrer dans la Baltique, s'engageoient à payer les droits du Sund et à passer toujours par ce détroit, et non pas par ceux de Belts, à moins que la tempête ne les y forçât, et en ce cas, ils devoient payer le même droit à la douane de Nybourg. C'est en 1533 que se fit le premier traité des Hollandais avec le Danemark, touchant les droits du Sund.

Il fut fait entre la Reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, et les États de Danemark pendant l'interrègne.

A la paix de Spire, qui se fit en 1543, entre l'Empereur Charles-Quint et Chrétien III, Roi de Danemark, ce dernier promit de n'exiger à l'avenir pour les droits du Sund des Hollandais et des Flamands, ou habitans des Pays-Bas, qu'une *rosenoble* par navire.

Mais ce n'est qu'en 1645 que les droits du Sund furent déterminés sur un pied fixe. Il fut conclu cette année à Christianople, petite ville de Suède, appartenant alors au Danemark, un traité entre cette couronne et les États-généraux des Provinces-unies; et à ce traité fut joint un tarif des droits que doivent payer les navires et leurs cargaisons à leur passage par le Sund, tant en entrant qu'en sortant de la mer baltique. Ce traité et ce tarif, qui ont été confirmés en 1701, ont servi de modèle à ceux qui ont été faits depuis par les Anglais en 1670, par les Français en 1663, et renouvelé en 1742; ces trois nations sont regardées au Sund comme les nations les plus favorisées. Ce tarif est aujourd'hui le seul en usage dans la douane du Sund pour les navires et les marchandises de toutes les nations, à quelque petite différence près.

Le titre de *nation favorisée*, donne à celle qui en est décorée, un foible avantage lors du payement des droits du Sund. Celles qui ne le sont pas, payent pour le droit des marchandises dont le nom ne se trouve point dans le tarif 1 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{o}{o}$; au lieu que les nations favorisées, payent seulement 1 p. $\frac{o}{o}$. L'on compte aujourd'hui au nombre de ces dernières, les Anglais, les Hollandais, les Français, les Espagnols, les Suédois, les Portugais, les Napolitains, et la ville de Hambourg.

Comme le traité de 1701 des Hollandais avec le Danemark

forme la règle générale dans la perception des droits que payent au Sund toutes les nations, à peu de chose près, je crois devoir en transcrire ici les principaux articles.

Art. II. « Que le jaugeage, poids et mesures des effets et » marchandises qui doivent payer des droits à la jauge, poids » ou mesure, se régleront sur le même pied qu'ils se trouvent » établis dans les endroits où on les charge; et pour qu'il ne » survienne pas de différend pour les droits des vins, il est » convenu; savoir, qu'un tonneau ou 4 bariques de vin de » Bordeaux seroit évalué à 52 reisdalers; 4 bariques de vin » de Nantes à 45 reisdalers; 1 pipe de vin de Malaga ou » vin d'Espagne à 45 reisdalers; et que de ces valeurs on en » payeroit la trentième partie pour tout droit, ainsi qu'il » a été convenu dans le tarif de Christianbourg, de l'année » 1645. »

Art. III. « Pour ce qui regarde les marchandises dont il » n'est pas fait mention dans le même tarif de l'année 1645, » on devra payer 1 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur qu'elles ont dans les » lieux qui les produisent, ou d'où elles sont transportées. »

Art. X. « Les navires Hollandais qui seront chargés et » destinés pour Copenhague, devront être traités au Sund » de même que les sujets de S. M. Danoise. »

Art. XXI. « S. M. Danoise promet d'entretenir en bon état » les feux, bouées et signaux, et de faire faire les réparations » nécessaires quand il en sera besoin. Il est aussi arrêté, » qu'elle fera mettre une nouvelle bouée avec une cloche » sur le trindel. Pour cet effet on payera selon la coutume » pendant la durée de ce présent traité, le droit des feux, » signaux et bouées, ainsi qu'il a été réglé dans celui de » l'année 1645; savoir, 4 reisdalers pour un navire chargé,

» et 2 pour un en lest ; mais s'il paroît à propos d'établir de » nouveaux feux ou signaux , on conviendra alors d'un » nouveau règlement à ce sujet, etc. »

Les Suédois firent également un traité avec le Danemark en 1720, par lequel ils renoncèrent à la franchise des péages dans le Sund et les deux Belts, dont ils avoient joui en vertu des traités précédens, et ils s'obligèrent à les payer du jour de l'échange des ratifications de ce traité, avec la condition qu'ils seront traités comme la nation la plus favorisée.

Avis sur les feux, signaux et bouées qu'il y a dans le Categat.

En venant de la mer du nord, on trouve les feux et les signaux disposés à-peu-près dans l'ordre qui suit ; savoir :

En rangeant les côtes de Norvège et de Suède, on trouve *Linderness*, avant l'entrée du Categat, où il y a deux feux qui s'apperçoivent à la distance de 4 à 5 lieues en mer.

En continuant la même route on trouve *Ferder*, où il y a une assez haute tour avec un fanal, et ensuite *Nidingen* à environ 20 lieues d'Elseneur ; on y entretient deux feux que l'on aperçoit de la mer, à 2 ou 3 lieues de distance. Entre ces deux feux, on a élevé une tour, où il y a une grande cloche que l'on sonne pour la direction des navires dans les temps brumeux. Enfin, sur la même route, et à 5 lieues de distance d'Elseneur, il y a *Kullen*, où l'on voit aussi un fanal. Voilà pour la côte de Suède et de Norvège.

De l'autre côté, et toujours en venant de la mer du nord, sur la pointe ou extrémité septentrionale du *Jutland*, nommé *Skagen*, il y a une tour avec un fanal. En continuant la même

même route et à environ 13 lieues d'Elseneur, on range l'île de *Anholt*, sur laquelle il y avoit un feu. Mais depuis environ 3 ans on y a substitué un autre feu qui est à 3100 aunes Danoises, sur les confins de la même île, dans une situation beaucoup plus favorable et beaucoup plus utile à la navigation.

Des monnoies dans lesquelles sont déterminés les droits du Sund *et de leur réduction en argent courant de Danemark.*

Comme en convenant d'une règle pour le payement des droits du Sund, et en établissant un tarif d'évaluation pour les marchandises sujettes à ce droit, il étoit autant de l'intérêt du Danemark que des autres Nations commerçantes, de prévenir toute variation dans la fixation de ce droit, on en détermina originairement le payement en écus espèces, qui étoient des écus de Flandre, de Hollande marqués au lion ou à la croix de Bourgogne; les villes anséatiques et autres s'en servoient alors généralement, tant pour l'acquit des droits dans les différens ports de la Baltique, que pour la fixation de leurs achats et ventes, dans ces mêmes places. Ce sont ces écus qu'on a appelés depuis, *écus alberts*, et dans lesquels on spécifie encore aujourd'hui le prix des principales marchandises dans la plupart de ces places, quoiqu'ils aient entièrement disparu du commerce, et qu'ils ne soient plus depuis long-temps qu'une monnoie absolument idéale.

Malgré cette détermination, les écus espèces étant devenus trop rares dans la suite pour pouvoir fournir constamment à l'acquit des droits du Sund, le Danemark, pour en faciliter

le recouvrement, consentit à y substituer ses propres écus ; appelés alors *écus couronnes*, mais à condition qu'on lui bonifieroit six sols par écu couronne, comme étant réellement inférieurs d'autant aux écus espèces, dans lesquels les droits étoient stipulés ; les uns et les autres étant d'ailleurs divisés en 48 sols ou stuivers.

Enfin, ces écus couronnes étant bientôt devenus tout aussi rares que les premiers, et le Danemark ayant frappé sa nouvelle monnoie à un taux d'un seizième au-dessous des écus couronnes, ou dans la proportion de 51 à 48, il fut réglé que le courant de Danemark, le même que celui d'aujourd'hui, seroit reçu dans le payement des droits du Sund, d'après le tarif, ainsi que l'avoient été les écus couronnes, mais avec un agio proportionné à la différence qu'il y a entre ces écus ; en sorte que les écus courans étant également divisés en 48 stuivers, c'est à 3 stuivers par écu, que l'on en fixa l'agio en faveur du Danemark, dans le payement de ce droit.

Les changemens successifs dans les monnoies d'après lesquelles on a ainsi supputé les droits du Sund, ont donné lieu à une espèce de formule de calcul, que l'on suit encore aujourd'hui pour la réduction de leur acquit dans les bureaux d'Elseneur chargés de leur perception. Cette formule, quand on n'est pas instruit de ces divers détails, ne semble presque d'abord imaginée que pour embarrasser les opérations ; mais on n'y trouve rien que de raisonnable et de naturel d'après l'état des choses, quand on en connoît la raison. Pour cela on détermine d'abord dans l'acquit, quelle est la somme due en écus espèces, d'après le tarif ; cela établi, on réduit cette somme en écus couronnes, ce qui se fait en y ajoutant

un huitième, proportion de 6 à 48 dont l'écu couronne est inférieur à l'écu d'espèce, et l'on réduit ensuite ce qui en résulte en écus courans, en y ajoutant un seizième de cette somme, proportion de ces derniers avec les écus couronnes, ou de 3 à 48 : un exemple rendra la chose encore plus claire.

Supposez que le montant de l'acquit soit de 100 reisd. espèce.

ajoutez-y le $\frac{1}{8}$.	12	24	
reisdalers couronnes	112	24	stuivers.
ajoutez-y encore le $\frac{1}{16}$	7	1 $\frac{1}{2}$	

Ainsi vous aurez à payer en courans, reisd. 119 25 $\frac{1}{1}$ stuivers argent de Danemark.

Évaluation des différens poids et mesures de l'Europe, relativement aux droits du Sund.

Il y a annuellement 7 à 8000 navires qui passent le détroit du Sund en entrant ou en sortant de la Baltique. Il est aisé de concevoir par-là, que la diversité des poids et mesures qui sont en usage dans les différens ports d'Europe où ils ont pris leur chargement, ne peut que faire un objet très-intéressant à connoître pour les négocians qui se livrent à ce commerce, relativement à la manière dont ces poids et mesures sont évalués à Elseneur, eu égard aux droits du Sund ; et l'on reconnoît au premier coup-d'œil, qu'on ne sauroit s'en instruire à fond sans entrer dans bien des détails : voici ceux qui méritent le plus d'attention.

La livre et le quintal de tous les pays situés hors de la Baltique, quelle qu'en puisse être la différence, sont reçus

à Elseneur, quant à l'estimation du droit du Sund, sur le même pied que la livre et le quintal de Danemark; ce qui fait un désavantage sensible pour toutes les places dont la livre et le quintal sont réellement inférieurs à ceux-ci, puisque le droit du Sund se perçoit alors sur un pied d'autant plus fort, sans qu'on puisse prétendre être lésé, d'après l'usage reçu à cet égard. Les poids usités dans la Baltique sont assez généralement supputés à Elseneur, sur un pied plus favorable, ce qui diminue plutôt les droits du Sund sur les marchandises qu'il ne les augmente, d'après le tarif; mais ceux des autres places n'y sont pas traités, à beaucoup près, aussi favorablement; c'est de quoi l'on pourra se convaincre par l'état suivant:

1 schipond de la Baltique, quoique pesant réellement 320 l. de Danemark, n'est compté au Sund que pour 300 l.
1 berkowitz de Russie pesant environ 330 l., pour 300 l.
1 grand quintal d'Angleterre, quoique moindre que le poids de Danemark . . . . 112 l.
1 dit ordinaire . . . . 100 l.
1 wag de Norvège de 36 l. . . . . 34 l.
1 pud de Russie pesant 32 l. . . . . 30 l.
1 grande pierre ou stein de la Baltique, quoique dans plusieurs endroits 32 l. . . . . 30 l.
1 dite d'Écosse . . . . 16 l.
1 lyspond. . . . . 16 l.
1 livre, de quelque pays que ce soit, ... 1 l.

Quand certaines marchandises sont énoncées au poids brut, on en déduit une tare, qui est plus ou moins forte, selon les marchandises; comme par exemple:

Le crin 15, le salpêtre 11, la soie grèze 7 ¼ p. %.
Le caviar et suif . . . . 10 *idem.*

Lasts des grains.

Les lasts, de quelque pays que ce soit, sont tous comptés sur le même pied pour le droit du Sund, c'est-à-dire, sur celui de Hollande, lorsqu'on ne spécifie point dans les connoissemens de quels lasts on entend parler; car dans le cas contraire, si les lasts sont plus grands que ceux de Hollande, la supputation s'en fait porportionnément à la différence qu'il y aura entr'eux; savoir :

3 lasts de Colberg, Rugenwalde, Stolpe, Treptow, Stralsundet Wolgast, son comptés au Sund pour . . . . 4 lasts de Hollande.

4 dits de Gripswald, Wismar, Anclam et Femeren, pour . . . . 5 dits.

5 dits de Heiligen-haven et Rostock pour . . . . 6 dits.

6 dits de Palvalisetz, Stetin, Vernemunde et Svinemunde, pour . . . 7 dits.

6 dits de Aufwacht, Lubeck, Selmerbos et Simmerbos, pour . . . . . . 8 dits.

16 zetwerts de Russie, ou 14 bolls de bled d'Angleterre, sont comptés pour 1 dit.

Quant au last de sel, dans quelque pays que les bâtimens en aient pris leur chargement, il est compté au Sund comme celui d'Amsterdam, quand même il seroit moindre ou plus fort. Mais lorsque les connoissemens spécifient la cargaison en d'autres mesures, la supputation s'en fait comme suit; savoir : pour la France,

De St.-Martin.
Rochefort,
La Rochelle.
Isle-de-Ré. } le cent ou les 28 muids sont comptés p. 15 lasts.

Charente. Bordeaux. Seudres. Brouage. Oléron. Olone. Tremblade. Marans.	le cent ou les 28 muids *idem* pour 12 lats.
De Honfleur. Croisic. Nantes. Brest. Saint-Nazaire. Noirmoutiers. Ouessan. Rouen. Bourgneuf. Painbœuf. Treguier. Saint-Malo.	le cent ou les 10 muids ou charges, sont comptés pour 13 lasts.

13 Razières de Dunkerque sont comptées pour . . . 1 last.
10 muids du Havre-de-grâce pour . . . . 12 lasts.

d'Espagne, de Portugal et d'Italie.

De Cadix. Saint-Lucar. Lisbonne. Setubal.	les 7 moyos sont comptés pour 2 lasts.

Yvice. La Mata. Alicante. Cagliari. Trapani.	les 2 modins les 4 salines.	sont comptés pour 1 last.

200 sardes d'Aurea en Sardaigne sont comptés pour 5 lasts.

D'Angleterre.

2	Weighs.	sont comptés pour 1 last.
2	Tons.	
80	Buchels.	
1	Chalder.	
21	Bolls.	
1 ½	Solders.	
14	Biussons.	
16	Roswers.	

De Hollande et de Embden.

Les 28 moys ou les 400 maatens sont comptés pour 7 lasts.

TARIF ou table alphabétique des droits que payent plusieurs marchandises en passant le Sund.

	reisdalers. espèce.	stuiv.
A		
Acier, les 2 schiponds ou 6 quintaux.		24
Airain, le schipond..		24
Alun, les 3 schiponds ou 3 barils..		36
Amandes, les 100 liv..		9
Ambre, les 30 liv..		36
dit en poudre, les 4 schiponds.		36
Amidon, les 300 liv.		8
Anis, les 400 liv.		36
Antimoine le schipond.		12
Argent vif, les 50 liv.		36
Avoine, voyez grains.		
B		
Balles de marchandises non comprises dans le tarif selon la valeur pour les nations favorisées, 1 p. $\frac{0}{0}$.		
pour les autres 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.		
Bas de laine au métier pour hommes, les 100 paires..		30
dits pour enfans, les 200 dites.		30
dits tricotés d'hommes, les 50 dites. . . .		30
dits pour enfans, les 100 dites.		30
dits foulés fins, les 30 douzaines.		30
dits ordinaires, les 60 dites..		30
dits de filoselle et de fleuret bigarrés, les 30 paires.		30
dits de soie, les 12 paires ou 12 liv. . . .		30
Baie ou grains de laurier, le last de 12 barils ou les 800 liv.		36
Beurre, le last de 12 barils.	1	12
Bière d'Angleterre, les 8 bariques.		36

Bière

	reisdalers espèce.	stuiv.
Bière de Poméranie, de Rostock, de Wismar et de Lubeck, le last de 6 bariques ou oxh.		36
dite de Brunswick, nommée moumbier, le last		36
dite à drèche, les 8 bariques.		36
dite de Pinavet, le last de 6 futailles. . .		36
Biscuit de froment, le last de 12 barils. . . .		18
dit de seigle et d'orge, *idem*.		12
Boîtes peintes, les 2 assortimens.		36
Bœufs, chacun.	1	
Bois de charpente et autres poutres de sapin, les 20 pièces.		30
dits de chêne, les 10 pièces.		30
Soliveaux, les 40 pièces.		21
Bordages, le schock.	1	
Planches de sapin, depuis 10 jusqu'à 14 pieds de long, les 1000 pièces.		36
dites de 14 à 20, le schock.		24
dites au-delà de 20 pieds, *idem*.	1	
dites de Norvège simples, le last.		18
dites doubles, le schock.		36
dites de sapin de Cassubi, de Prusse, et de Stetin, le schock.		36
dites de Carlsham, les schocks.		24
Planches de chêne de toutes longueurs, le schock	1	
Madriers nommés *riben* en danois, *rukeren* en allemand et en anglais *scantlings*, de Prusse et de Narva, les 75 pièces. . . .		30
dits de Riga, le schock.		12
de Wibourg, les 1000 pièces.		16
de Stockholm, la pièce.		8
de Carlsham, les 25 pièces.		30
Lattes ou chevrons de 6 à 7 toises de longueur, les 75 pièces		30
dites au-dessous de 6 toises, les 100 pièces		30

	reisdalers. espèce.	stuiv.
Chevrons de bois rond, les 1000 pièces. .		16
Lattes dites de paille, *idem*.		8
Perches longues, les 100 pièces		16
dites courtes, les 1000.		16
Chevilles de bois, les 40000.		36
Bois d'arrimage, le schock..		1
Mâts de 15 palmes et au-dessus, la pièce. .		24
dits au-dessous, la pièce.		8
Petits materaux, le schock	1	24
Beauprés, la pièce. . . . , ...		8
Taillemers, les 100 pièces		24
Vergues ou antennes pour des navires, la pièce. . . , ...		8
Pompes, les 25 pièces.		36
Gouvernails de navires, le schock. . . .	1	
Bois courbes ou genoux, les 25 pièces. . . .		36
Allonges ou bois de liaison pour des navires, le schock.		1
Bras d'ancre, le schock.	1	
Aîles de moulin-à-vent, la pièce.		8
Rames ou avirons grands, le schock.		12
dites petites, *idem*..		8
Bordillons pour des tonneaux, pipes, bariques et autres futailles, les 48 schocks. .	1	
Douves pour des pipes et bariques, et autres futailles, le grand cent de 48 schoks. . .		36
dites pour les fonds de futailles, le grand cent, *idem*..	1	
Bois pour des cercles, les 1000 pièces. . . .		4
Pipes, bariques, et autres futailles vides, les 50 pièces.		6
Boiseries ou lambris de menuiserie de Courlande, le schock.		9
de Prusse, depuis 16 jusqu'à pieds, le schock.		24

	reisdalers. espèce.	stuiv.
Ais de bois, les 100 pièces.		18
Auges, gamèles, et pareils ustensiles de bois, les 20 schoks.		36
Plats et assiettes de bois, *idem*.		8
Pelles de bois, les 40 schoks.		36
Caisses vides, le last.		18
Coffres de bois de cyprès, la douzaine . .		36
dits de bois ordinaire, le last.		18
Bois à brûler, les 20 schoks.		36
Arbres de frêne et de bouleau, les 40 pièces.		36
Bois du Brésil, de Galin, de Fernanbouc, du Japon et de Provence, les 1000 liv. . .		30
Bois de Caliatour, de Campèche, de Fulet, Gayac, et de Saint-Martin, les 1000 liv.		36
dit de Nicarague et Honduras, et bois dit stockvishout et asynhout, les 800 liv. .		30
dit de Palissante, de Rozeau, de Sacredan, et de Calamba, les 400 liv.		36
Brai, double cercle, le last de 12 barils. .		18
dit simple cercle, *idem*.		9

C

	reisdalers. espèce.	stuiv.
Cables et cordages, le schipond.		6
Café, les 100 liv.		24
Calamine, les 6 schiponds.		36
Câpres, la pipe.		36
Cardamome, les 100 liv.		36
Cartes à jouer et du carton, les 30 douzaines		18
Castoreum, selon la valeur.		
Caviar, pour les 300 liv. de la valeur de 18 reisdalers, 1 et 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.		
Cendres dites potasses, le last de 12 schiponds	1	
dites *weesdasche* ou casseaude, le même last.		12
Chanvre, le last de 6 schiponds.	1	
Chapeaux de castor, pour la douzaine de la valeur de 48 reisdalers, 1 et 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.		

	reisdalers espèce.	stuiv.
Chapeaux de laine, les 50 pièces.		6
Charbon de Hollande, paye selon la valeur qui est marquée dans le passe-port.		
dit d'Angleterre franc de droits; mais le bâtiment paye double droit ponr les fanaux.		
Châtaignes, les 36 sacs.		36
Chemises de laine d'Ecosse, les 100 pièces. .		30
Chevaux, chacun.		36
Cidre, les 4 bariques.	I	
Cîment ou plâtre, le monceau pesant 2200 liv.		I
Cinabre ou vermillon, les 100 liv.		36
Cire, le schipond.		36
Citrons frais, la caisse de 300 pièces.		2
dits salés, les 2 pipes.		36
Suc de citron, la pipe ou 2 bariques . .		36
Clochettes ou grelots, les 100 pièces.		36
Bronze, le schipond.		24
Cochenille, les 100 liv.		36
Colle, les 300 liv.		18
Confitures, les 100 liv.		18
Corinthes, les 800 liv.		36
Coton en laine, les 200 liv.		36
dit filé, les 50 liv.		30
Couperose ou vitriol, le schipond.		6
Couvertures de lits et de chevaux, les 4 douzaines.		30
Crayons rouges, les 100 liv.		6
Crèpes, les 24 pièces.		30
Crin, voyez poil.		
Cubebe, les 100 liv.		12
Cuirs dorés et argentés, les 20 pièces. . . .		30
Cuirs, voyez peaux.		
Cuivre brut, le schipond.		24
Ouvrages de cuivre, le quintal de la valeur de 32 reisdalers, 1 ou 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{o}{o}$ suivant la nation.		

	reisdalers espèce.	stuiv.
D		
Dates. } les 100 liv.		9
Dents d'éléphant. } les 100 liv.		
Douves, voyez bois.		
Draps d'Espagne et autres superfins en doubles pièces, les 8 pièces.		36
dits de France, d'Ecosse, de Flandre, de Hollande, et autres draps ordinaires en demi-pièces, la balle de 16 pièces.		30
dits grossiers d'Osnabruck et d'Angleterre, les 24 pièces.		30
Lisières de drap, les 30 douzaines de pièce		30
Retailles de drap, les 250 liv.		45
Draps de crin, les 40 pièces.		30
Drogueries pour les apothicaires, le quintal de la valeur de 30 reisdalers, et 1 ½ p. %		
dites pour les teinturiers, ou teinture rouge de Dantzick, les 4 schiponds.		36
E		
Eaux-de-vie d'Espagne, la pipe.	1	
de France, la barique de 30 veltes.		
de Charente, de 27 veltes.		24
du Rhin, l'ahm.		24
Toute sorte d'eau-de-vie distillée de grains, soit danoise ou autre, le last de 8 ahms ou 12 barils.	1	24
Encens de toute qualité, les 200 liv.		18
Epicéries, cannelle, muscade, macis, et girofle, les 100 liv.		36
Gingembre sec, les 300 liv.		36
dit confit, les 150 liv.		36
Poivre, les 100 liv.		12
Cloux de rose ou poivre de la Jamaïque, les 100 liv.		9

	reisdalers. espèce.	stuiv.
Safran, les 8 liv.		36
Epingles, les 50 douzaines.		30
Etain brut, fin et travaillé, le schipond. . .		24
dit en planches, le schipond.		12
Etoffes de coton et de laine, les 24 pièces. .		30
de soie, les 8 pièces.		36
d'or et d'argent, la pièce.		18
chits, les 16 pièces.		30
panne ou peluche, les 8 pièces.		36
basins, les 40 pièces.		36
baies doubles, les 6 pièces.		36
dites simples, les 12 pièces, ...		36
burates d'Angleterre doubles, les 8 pièces		36
dites simples, les 24 pièces.		30
dites au poids, les 50 liv.		30
callemandes et damas de la Chine, les 24 pièces		30
étamine, les 40 pièces.		30
flanelle, futaine, les 24 pièces.		30
frise, les pièces.		36
ratine, les 12 pièces.		36
draps, voyez draps. . v.		
brocard d'or et d'argent, les 2 pièces. . .		36
dits de soie nuancés doubles, les 12 pièces		30
dits simples, les 24 pièces.		30
perpétuelles, les 24 pièces.		30
camelots de soie, les 12 pièces.		30
serges doubles, les 8 pièces.		36
dites simples, les 24 pièces.		30
ras unis, les 24 pièces.		30
dits mêlés blanc et bleu, les 10 pièces. .		30
velours fins, les 4 pièces.		36
dits ordinaires, les 8 pièces.		36
barracans, damas, caffa, patins, armoisins, tafetas, et autres étoffes de soie, les 8 pièces		36
Etoupes, les 10 schiponds.		36

	reisdalers. espèce.	stuiv.
F		
Farine de froment, les 800 liv.		36
mais si on l'embarque en barils du poids de 200 liv. environ, le last de 12 barils.	2	12
dite de seigle et d'orge, ledit last.		24
dite d'avoine, *idem.*		12
Faïeance ordinaire, la corbeille.		36
Fer en barres, les 6 schiponds.		24
dit en plaques, les 4 schiponds.		24
dit ouvré, le quintal de la valeur de 24 reisdalers, 1 ou $1\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.		
Fer-blanc en feuilles, les 8 caisses ou 1 schip.		24
Fer de fonte vieux ou rompu, les 8 schiponds		24
Mine de fer, le last de 12 schiponds.		24
Mache de fer, les 4 dits.		12
Ancres, cercles, et chevrons de fer, les 6 schiponds.		24
Cloux de fer, les 6 caisses ou quintaux.		24
Fer, enclumes, poëles ou fourneaux, et pots de fer, les 4 schiponds.		24
Fil de fer et poëles à frire, le schipond.		12
Fèves, voyez grains.		
Feutres de laine, le tonneau.		12
Figues sèches, le last de 36 paniers ou 1600 l.		36
Fil d'or et d'argent, les 6 liv.		30
Fil de fer, les 3 quintaux.		12
Fil de laiton, *idem.*		24
Fil de carret, les 6 schiponds.		36
Fil retors, les 50 liv.		6
Fil blanc à coudre, fil de bure d'Elberfeld, de coton, de laine, et fil de Turquie, ou poil de chêvre, et poil de chameau filé, les 50 liv.		30
Fil de fleuret et fil de soie, les 12 liv.		30

	reisdalers espèce.	stuiv.
Fil de tisserand et fil à voile, le schipond ou les 40 schoks d'écheveaux.		36
Etoupe filée, les 4 schiponds.		36
Ficelle, le schipond.		30
Fourrures fines, les 8 pièces.		30
dites ordinaires, les 50 pièces.		30
dites en petites pièces, les 1000 pièces. .		36
Franges de soie, les 12 liv.		30
dites de laine, les 16 liv.		30
Fromages, le last de 12 schiponds.	1	
Froment, voyez grains.		
G		
Galons d'or et d'argent les 6 liv.		30
dits de soie, les 12 liv.		30
dits de coton, de laine, de fil, et de poil de chameau, les 50 liv.		30
Gants de toutes sortes, la douzaine de la valeur de 2 reisdalers, 1 ou 1 ½ p. °/₀.		
Gants de Russie et de Courlande, les 1000 paires.		36
Garance, les 6 balles ou les 800 liv. . . .		36
Gaze, les 12 liv.		30
Gomme, les 800 liv.		36
Goudron au double cercle, le last de 12 barils		18
dit au simple cercle, *idem*.		9
Graines et semences de Cadix, le last. . . .		30
Baie, ou graine de laurier et genièvre, le last de 12 barils ou 800 liv.		36
Graine de paradis, les 1000 liv.		30
Semence d'anis, les 400 liv.		36
dite de coriandre, les 4 balles ou les 800 l.		36
Graine de chanvre, le last de 24 barrils. .		18
dite de lin et de navette, le même last. .		36
Alpistre de Canarie, la barique.		6

Grains.

	reisdalers espèce.	stuiv.
Grains.		
Froment, le last de 20 barils.	1	
Seigle et orge, le même last.		24
Orge germé ou drèche, *idem*.		18
Avoine, pois, et fèves, le last de 12 barils.		12
Bled sarrasin, le last de 20 barils.		12
Farine, voyez farine.		
Paille de froment, le last.		18
dite de seigle, *idem*.		12
Graisses, le last.		36
Gruaux de bled sarrasin, le last de 12 barils		18
d'orge, *idem*.		36
d'avoine, *idem*.		12
de millet, *idem*.		30
dit plus fin, appelé perlgrutz, *idem*. . . .		36
Manne, les 400 liv.		36
Riz, les 800 liv.		36
H		
Horloges, et autres ouvrages de cette nature, selon la valeur, et 1 ou 1 ½ p. %.		
Houblon, le last de 6 schiponds.		36
Huile d'olive, la pipe.		36
Huile de grains, de lin, de chanvre et de navette, le last de 8 alms, ou les 8 schiponds		36
Huile de poisson, le last de 8 bariques ou 12 barils.		36
Hydromel, le last de 12 barils.	1	24
I		
Jambons, les 6 schiponds.		36
Indigo, les 100 liv.		36
Jus de citron, la pipe.		36

L

	reisdalers espèce.	stuiv.
Laine d'Espagne, les 200 liv.		36
dite de Dantzick, et d'agneau fine, les 4 schiponds.		36
dite commune et d'Ecosse, les 6 schiponds		30
Bourre de laine, les 8 schiponds.		36
Laine ou poil de castor, les 50 liv.	1	
Laine filée de toutes sortes, les 50 liv. . . .		30
Lard, le schipond.		6
Liége, les 30 paquets.		36
Lin serancé, le schipond.		36
dit purgé, les 4 schiponds.	1	
dit à demi nettoyé, les 6 schiponds. . . .	1	
Lin commun, nommé dreiband, les 6 schipon.	1	
dit à 6 têtes, les 6 dits.	1	
dit à 9 et à 12 têtes, les 4 schiponds. . .	1	
Lin de Curlande, de Dantzick, de Droyoner, de Francken, de Marienbourg, de Memmel, de Prusse, de Rapen et de Roritz, les 6 schiponds.	1	
dit d'Estriche, de Heiligen, de Knocken, de Matten, de Narva, de Pater-noster, de Podolie, de Pleskow, et de Rackitzer, les 4 schiponds.	1	
Bourre de lin, les 12 schiponds.	1	
Linge de table de Russie de toute sorte, y compris les huckaback, les drilling et les diaper, les 20 pièces ou 500 archines. . .		30
Napes, les 100 pièces.		30
Serviettes, les 500 pièces.		30
Litharge, les 6 schiponds.		36
Livres imprimés, le cent pesant de la valeur de 36 reisdalers, 1 ou 1 ½ p. %.		

	reisdalers espèce.	stuiv.
M		
Macis, voyez épiceries.		
Manne, les 400 liv.		36
Mâts, voyez bois.		
Mèches, le schipond.		9
Merceries et quinçailleries, selon la valeur, 1 ou 1 ½ p. %		
Mercure, voyez argent vif.		
Miel, le last de 12 barils.	1	12
Miroirs, la pièce.		8
Morilles, les 100 liv.		36
Mousseline fine, les 8 pièces.		30
dite ordinaire, les 16 pièces.		30
Munitions de guerre.		
Canons de fer, les 6 schiponds.		24
dits de bronze et de métal, le schipond. .		24
Mousquets, la caisse de 100 pièces.		24
Canons de mousquet courts, les 4 douzaines		24
Poudre à canon, le quintal.		6
Soufre, les 12 schiponds.	1	
Salpêtre, les 600 liv.		36
Boulets de fer, les 6 schiponds.		24
Mitraille de fer, les 1000 pièces.		16
Balles de plomb, les 600 liv.		36
Mèches, le schipond.		9
Espadrons, les 50 pièces.		24
Poignées d'épées, les 100 pièces.		18
Lames d'épées, les 100 pièces.		24
Bois et fers de piques, les 100 pièces. . .		6
Hallebardes, les 100 pièces.		24
Casques de fer, les 15 pièces.		24
Cuirasses, les 15 pièces.		36
Harnois, les 100 pièces.	1	

	reisdalers espèce.	stuiv.
Muscade, voyez épiceries.		
N		
Napes, voyez linge de table.		
Nattes, les 1000 pièces		15
Noix, le last de 18 barils		12
Noix de galle, les 800 liv.		36
Noisettes, le last de 12 barils		12
O		
Ocre jaune, les 800 liv.		36
Oignons, le last de 12 barils		18
Olives, la pipe		36
Olones, voyez toiles.		
Or et argent, galons, rubans, et fil d'or et d'argent, les 6 liv.		30
Oranges douces et aigres, la caisse de 300 pièc.		2
Orge, voyez grains.		
Orpiment, les 400 liv.		36
P		
Pain, le last de 12 barils		12
Papier, les 8 balles ou 80 rames		30
Pastel, les 4 schiponds		36
Peaux, cuirs et fourrures.		
Cuirs blancs et alunés, les 1000 pièces		36
Peaux crues et salées, les 6 deckers		36
dites séchées, les 10 deckers		36
dites tannées, et peaux de Cordouan d'Espagne, ou apprêtées à l'espagnole, maroquins du levant, ou peaux de Turquie, et peaux dites safian, les 6 deckers ou 400 liv.		36

	reisdalers espèce.	stuiv.
Peaux de Russie venant de Moscovie apprêtées et teintes, et peaux d'Ecosse, les 4 deckers, ou les 300 liv.		36
de Rome, les 10 douzaines.		36
Basanes, les 20 deckers.		36
Peaux pour des semelles et pour des pompes, les 400 liv.		36
Peaux de bœufs et de chevaux, les 6 deckers		36
de veaux, les 30 deckers.		36
d'élans et de cerfs, les 4 dits.		36
de boucs, les 200 pièces.		36
de chevreuils et de chevreaux, les 4000 pièc.		36
de chêvres et de moutons, les 1000 pièces.		36
d'agneaux, les 2000 pièces.		36
de lièvre, le paquet évalué 75 reisdalers, à 1 ou 1 ½ p. $\frac{o}{o}$.		
de chats, loups-cerviers, et chats sauvages, les 1000 pièces.		36
de lapins noires, les 2000 pièces.		36
dites grises, les 4000 pièces.		36
de loutres, les 100 pièces.	1	24
d'ours et de castor, les 100 pièces.	1	
de loups et de renards, les 100 pièces. . .		36
d'hermines, les 20 zimmers.		36
d'écureuils ou petit gris, les 1000 pièces. .		36
de martres ou fouines, le zimmer.		30
de martres zibelines, selon la valeur, à 1 ou 1 ¼ p. $\frac{o}{o}$.		
les autres fourrures en général, voyez le mot *fourrures*.		
Pierres de l'île d'Oeland, les 1000 pieds ou les 500 carreaux.		30
Pipes à fumer, de la valeur de 10 reisdalers, à 1 ou 1 ¼ p. $\frac{o}{o}$.		
Planches, voyez bois.		

	reisdalers espèce.	stuiv.
Plâtre, voyez ciment		
Plomb commun, la futaille ou les 6 schiponds		24
dit blanc, rouge et noir, le schipond. .		6
Plomb, mine de plomb, les 400 liv.		36
Plumes à écrire, les 1000 pièces de la valeur de 2 reisdalers, à 1 ou 1 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$.		
Plumes de lit, le schipond.		6
Duvet, *idem*.		36
Poil commun, les 8 schiponds.		36
Cheveux d'homme, la livre, valeur 1 reisdalers, 1 ou 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.		
dit de castor, les 50 liv.	1	
dit de chèvres, le schipond.		9
dit de lapins et de chameaux, les 50 liv.		30
Crin de cheval, les 100 liv. valeur 12 reisdaler, 1 ou 1 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$.		
Soie de pourceau, le schipond.		36
Pois, voyez grains.		
Poisson sec et rougets, le last ou 6 schiponds		30
dit salé du cabilau et de la morue en saumure, le last de 12 barils.		12
dit sec en pile, le last de 1000 pièces. .		12
Anchois, le last.		24
Anguilles, le last de 6 caisses ou 12 barils		30
Carrelets, le last de 20000 pièces.		12
Esturgeons, saumons, et maquereaux, le last de 12 barils.	1	12
Harengs salés, ledit last.		24
dit fumés, *idem*.		3
Lamproies, le baril.		8
Melettes, les 8 last ou 20000 pièces. . .		24
Caviar ou œufs de poisson, pour les 300 liv. de la valeur de 18 reisdalers, 1 ou 1 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$.		
Poivre, voyez épiceries.		
Poix au double cercle, le last de 12 barils.		18

	reisdalers espèce.	stuiv.
Poix au simple cercle, le last de 12 barils. .		9
Pommes et poires, le last *idem*.		12
Poudre à canon, voyez munitions.		
Poutres, voyez bois.		
Prunes de France, les 2 pipes ou 1600 liv. .		36
dites de Hongrie, les 800 liv.		30
Prunelles, les 400 liv.		36
Q		
Quincaillerie et mercerie, selon la valeur, les nations favorisées 1 p. $\frac{0}{0}$, et celles qui ne le sont pas 1 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$.		
R		
Racines de garance, les 800 liv.		36
Raisins longs, le baril de 400 liv.		36
Dits courts, les 36 corbeilles ou 1600 liv. .		36
Corinthes, les 800 liv.		36
Ratine, les 8 pièces.		36
Réglisse, les 400 liv.		36
Rennes, chacune.		24
Résine, les 6 schiponds.		36
Rhubarbe, les 100 liv.		36
Riz, les 800 liv.		36
Rubans d'or et d'argent, les 6 liv.		30
Dits de soie et de fleuret, les 12 liv.		30
Dits de coton, de laine, de fil et de poil de chameau, les 50 liv.		30
S		
Safran, les 8 liv.		36
Safre, les 100 liv.		3
Salpêtre, voyez munitions.		
Salse-pareille, les 100 liv.		36

	reisdalers espèce.	stuiv.
Sandarac, les 400 liv.		36
Savon mol, le last de 12 barils.		36
Savon dur, les 400 liv.		36
Seigle, voyez grains.		
Sel de France, d'Espagne et d'Ecosse, le last de 18 barils.		24
de Lunébourg, le last de 12 barils.		36
Semences, voyez grains.		
Serviettes, voyez linge de table.		
Sirop, voyez sucre.		
Solivaux, voyez bois.		
Soufre, les 12 schiponds.	1	
Souliers, la paire ou la liv.		1
Soie grèze, les 100 liv.		30
dite filée et ouvrée, les 12 liv.		30
Soie de pourceau, le schipond.		36
Suc de citron, la pipe.		36
Sucre brut, ou raffiné, en poudre ou en pains, les 100 liv.		9
Sucre candi, les 100 liv.		18
Sirop, la pipe ou 2 bariques.		36
Suif commun et suif pour faire le savon, le last de 6 schiponds.		36
Sumac, les 1600 liv.		36
T		
Tabac, les 100 liv.		9
Talc, le schipond.		18
Tartre, les 6 schiponds.		36
Teintures, voyez drogueries.		
Térébenthine, les 6 schiponds.		36
Thé, selon sa valeur, 1 ou 1 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$.		
Thériaque, la pipe.		36
Toiles peintes, les 16 pièces.		30
dites damassées de Rissel, les 12 pièces.		30

Toiles

	reisdalers espèce.	stuiv.
Toiles de Cambrai, les 8 pièces.		30
dites de Silésie, de Brunswick et de Westphalie, les 12 pièces.		30
dites de Hollande fines, les 15 pièces.		30
dites ordinaires, une futaille.		30
dites de fil de lin de Melbing et de Poldavel doubles, les 8 pièces		30
dites simples, et toiles de Poméranie, les 20 pièces		30
dites de Stetin, les 30 pièces.		30
dites de Konigsberg, les 24 pièces.		36
dites de Dantzick et de Cracovie, et toutes sortes de toiles de fil de lin de Pologne, les 40 pièces		30
dites de chanvre et d'étoupe, les 80 pièces		30
Toiles diverses de Russie, les 40 pièces.		30
Toiles olones ou toiles à voile, les 8 pièces		30
Truffes, les 100 liv.		36
V		
Vaches, chacune.		24
Vert-de-gris, les 400 liv.		36
Vermillon, voyez cinabre.		
Verres, les 8 caisses ou corbeilles.		30
bouteilles communes, les 2 pipes.		12
Viande salée, le last de 12 barils.		36
Vif argent, voyez argent vif.		
Vinaigre de vin et de cidre, les 4 bariques	1	
dit de bière, les 8 bariques.		36
Vin de Bordeaux, le tonneau de 4 bariques	1	36
dit de Nantes, Saint-Martin, Croisic et Poulegien, *idem*.	1	24
dit de Champagne, Bourgogne, Hermitage, Bayonne, Haut-Pays, Tavel, Côte-Rôtie,		

	reisdalers espèce.	stuiv.
Picardan, Frontignan et muscat, ledit tonneau.	2	
Vins dits en bouteilles dans des paniers, chaque panier.		12
Toutes sortes de vins de France venant de Hambourg et de Bremen, la barique.		24
Toutes sortes de vins d'Epagne chargés dans des navires espagnols, la pipe.	1	24
Les mêmes vins sous pavillon d'un autre nation, la pipe.	2	
Vins d'Italie et de Portugal.	2	
Dits de Hongrie, du Rhin et de Moselle, l'ahm		40
Vitriol, les 6 schiponds.		36

Toutes les autres marchandises qui ne sont pas énoncées dans ce tarif, devront payer selon leur valeur; savoir: pour les nations favorisées.. . . . . 1 } pour cent.
pour celles qui ne le sont pas. . . . . . 1 $\frac{1}{4}$ }

Droits et frais de port des Navires.

Si les droits du Sund sur les marchandises sont fondés, comme il est dit, sur un consentement tacite de toutes les Nations, il n'est pas moins vrai que les droits et frais de port que payent les navires qui passent par le détroit du Sund, tirent leur origine d'une source d'autant plus naturelle qu'elle ne laisse pas que d'être très-avantageuse aux mêmes navires.

Un bâtiment français qui vient de France, chargé par plusieurs personnes, payera ce qui suit; savoir:

Fanaux du navire et de la cargaison, reid. espèce 4
au Directeur 24

reisd. espèce 4„24
agio à 6 stuivers 27

reisdalers couronnes 5 „ 3

Menus frais de douane.	Gages des 4 Conseillers.		2 „ 6
	dit du Commis.		12
	papier timbré.		12
	au Translateur pour un jusqu'à 4 connoissemens.		32
	à l'Inspecteur.	1 12	1 „ 18
	à son commis	6	
	à la frégate de garde.		4

reisd. cour. 9„39
agio à 35. 29

reisd. courans 10„20

Le même navire étant chargé pour le compte d'une seule personne, et n'étant pas tenu à payer les fanaux, il payera seulement en tout reisdalers courans 8 2 stuivers; ainsi, de mêmes les navires Espagnols, Portugais, Siciliens et Hambourgeois dans les deux cas ci-dessus.

Les navires Anglais qui viendront en lest, ayant un passeport d'expédition qui les exempte de la visite, ne payeront que reisdalers courans . . . . 5„29

Mais n'ayant pas ce passeport . . . . 6„42

Étant chargés de pierres, de charbon ou de meules à aiguiser, ayant ledit passeport, ils payeront . . . . 8„25

Mais sans ce passeport . . . . 9„38

S'ils sont chargés de marchandises prises en Angleterre, étant munis dudit passeport 8 38

Mais n'ayant point de passeport 10 3

Enfin, venant chargés d'un port étranger 9 46

Navires Hollandais.

S'ils viennent en lest en droiture de Hollande, ils payent en tout 6 2

Mais s'ils viennent des pays étrangers 7 22

S'ils viennent chargés de Hollande, et qu'ils payent seulement les fanaux du navire 6 35

Mais s'ils payent aussi ceux de la cargaison . . 9 5

S'ils ont été chargés dans d'autres pays, et ne payent que les fanaux du navire 7 22

Mais s'ils payent encore ceux de la cargaison 10 27

Navires Suédois.

Lorsqu'ils sont chargés, depuis 50 jusqu'à 100 lasts, s'ils payent seulement les fanaux du navire 7 10

Mais s'ils doivent payer en outre les fanaux de la cargaison 9 29

Chargés depuis 100 jusqu'à 500 lasts et au-dessus, s'ils payent seulement les fanaux du navire 8 16

Mais s'ils payent aussi ceux de la cargaison . . . 10 36

Navires des Villes anséatiques.

Les navires de Lubeck, Dantzick, Konigsberg, Pillau, Memmel, Elbing et Liebau, lorsqu'ils sont chargés, et que leurs patentes de navigatfon sont en bonne forme 16 8

Mais leur temps expiré, ils doivent payer en raison de cela le droit de Rosenoble pour le navire, à 21 40

Navires de Colberg et de Cammin.

Dans le premier cas, avec les droits particuliers des balises, ci, ... 16 36

Et dans le dernier cas, ci, ... 22 20

Navires de Rostock.

Quand il n'y a pas lieu au droit de Rosenoble, ils payeront 17 16

Et s'il y a lieu au droit de Rosenoble, ... 23

Observations pour les Négocians qui trafiquent dans la mer Baltique.

Lorsqu'un Négociant fera une expédition qui exigera que son navire passe le détroit du Sund, il fera bien de munir le maître ou le capitaine d'une lettre de recommandation et de crédit pour quelque maison d'Elseneur ou de Copenhague, à laquelle il donnera ordre de payer les droits du Sund pour son compte, en lui assignant dès-lors son remboursement sur Amsterdam, Hambourg ou Londres, à moins que ledit négociant n'aime mieux faire remise sur ces mêmes places ou sur Copenhague; autrement le capitaine seroit obligé à prendre cet argent à change maritime à des termes onéreux.

CORUNA OU LA COROGNE.

Riche et forte ville maritime d'Espagne, capitale de la Galice, avec un port très-vaste, défendu par deux châteaux. Elle est dans une petite presqu'île. Cette ville est fort ancienne; les Romains la nommèrent *Brigantium*, ou *Portus-Brigantinus*. On y voit une vieille tour bâtie par eux, dont l'inscription latine marque l'antiquité; et c'est de cette tour que la ville prit son nom, puisque les habitans croyant que c'étoit Hercule qui l'avoit fait bâtir, la nommèrent *Columna*, et il en dériva ensuite le nom de Coruna. Elle est à 15 lieues N. de Compostelle; longit. 20; latit. 43, 20.

Écritures

On y tient les écritures en réaux de veillon et en maravedis, dont les 34 font le même réal.

Monnoies effectives et de change.

Elles sont les mêmes et y ont le même cours que celles qu'on trouvera décrites à l'article de Madrid.

Changes.

Ils s'y règlent sur Londres, Amsterdam et Paris, à-peu-près selon le cours de Madrid, et l'usance et les jours de grâce sont également de même qu'à Madrid.

Poids de Commerce.

Le quintal de Galice est composé de 4 arobes de 25 liv. ou de 100 liv. de 20 onces chacune.

100 liv. de Galice font 125 liv. de Castille.

1 arobe de Galice 31 $\frac{1}{4}$ *idem*.

Ledit quintal Galiego auquel s'y vend la morue rend 128 liv. poids anglais.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *anega*, qui se divise en 4 *ferradas*; celle de Coruna est de 8 à 10 p. $\frac{0}{0}$ plus forte que celle d'Avila, ou la Castillane. L'anega des autres endroits de la Galice, diffère de celle-ci de quelque chose à chaque village.

Mesure longue.

Celle de Galice est nommée *vara*, qui varie d'un endroit à l'autre dans cette province. Celle de Coruna diffère de 2 p. $\frac{0}{0}$ avec la vara de Castille; celle de Compostelle de 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, et celle de Orense de 3 p. $\frac{0}{0}$.

Mesures pour les liquides.

Elles sont en Galice les mêmes qu'en Castille.

Produits de la Galice.

Ils consistent principalement en grains de toute espèce et plusieurs autres produits. On y recueille, sur-tout dans le territoire de Rivadabia, des vins qui seroient aussi délicats que ceux de Bourgogne et de Champagne, si les habitans savoient les préparer.

Il y a en Galice des pêcheries abondantes de sardines, qu'on exporte toutes salées pour la côte d'Espagne et la Catalogne, et qui ne payent aucun droit de sortie. Elles sont de beaucoup plus petites que les sálaques anglaises, qui ne sont pas estimées en Espagne, moins encore celles en saumure et les harengs fumés; le saumon même y est fort peu estimé; mais on estime beaucoup la tonine salée de Sardaigne et de Galice.

Il se fabrique en Galice, principalement dans les environs de Rivadeo, port de mer, des toiles très-estimées, qu'on appelle Coruna; on en exporte beaucoup pour la Castille et l'Amérique. Elles sont également exemptes des droits de sortie. Son commerce principal est avec l'Amérique, depuis l'établissement qu'on y a fait des paquebots-couriers qui partent de Coruna; il en part un chaque mois pour les îles Canaries, la Havane, la nouvelle Espagne, et les îles Philippines, et une autre de deux en deux mois pour Buenos-Ayres.

Frais de port d'un navire étranger.

	r. de v.	ma.
Visite de santé	48	
Ancrage	81	
Droit du capitaine du port	11	
Permission pour le lest	16	
Visite du saint-office pour les navires dont les capitaines sont protestans	32	
Billet du château	1	
réaux de veillon	189	

Frais d'un brigantin, balandre, etc.

Visite de santé	24	
Ancrage	59	
Droit du capitaine du port	11	
Permission pour le lest	16	
Visite de l'inquisition comme dessus	16	
Billet du château	1	
réaux de veillon	127	

Et en outre la patente et le consulat respectif.

Si le bâtiment y charge quelques marchandises, il payera en outre un réal de veillon par tonneau de tonnage.

COTE

COTE DE COROMANDEL.

GRAND pays de l'Inde, en-deça du Gange, qui contient la côte occidentale du golfe de Bengale; les Anglais, les Français, les Hollandais et les Danois, y ont des forts et des comptoirs; longit. 96, 50, 100; latit. 35, 17, 20.

Monnoies de compte.

Ce sont des roupies d'argent qui valent toujours 16 annas; mais il y a diverses autres roupies, qui se trouvent décrites à l'article de Bengale.

L'anna est une petite monnoie d'argent, et la cache de cuivre.

Poids du Malabar.

Les poids dont on se sert dans le commerce, sont les ci-après; savoir:

Le kandil ou bar qui a 20 mons.

Le mon a 1 $\frac{5}{8}$ tolons.

Le tolon a 2 tary, le tary a 2 tukes, le tuke 1 $\frac{1}{4}$ bis.

Le bis a 4 $\frac{12}{13}$ seyras, le seyra 8 $\frac{1}{8}$ paloins, le paloin 10 pagod.

Le kandil ou bar répond a 450 $\frac{4}{5}$ liv. poids d'Amsterdam.

Les Français établis dans l'Inde se servent des poids de la côte de Coromandel, dont ils divisent le kandil de la manière suivante:

Le kandil a 20 mons ou 160 bis, ou 480 liv. poids de France.

Le mon a 8 bis ou 24 livres, et le bis 3 liv. de France.

Les Anglais divisent de leur côté ces poids de cette manière; savoir:

Le kandil en 20 mons on 150 bis, ou en 500 liv. d'Angeterre.

Le mon en $7\frac{1}{2}$ bis, $3\frac{1}{3}$ liv.

Le poids de Coromandel est 2 p. $\frac{0}{0}$ plus fort que celui de Malabar. Les Indiens se servent ordinairement des poids de la côte de Corômandel, et les divisent de la même manière que les Anglais.

Mesures pour les grains.

Elles s'appellent *garza*, *mercale* et *olke ;* mais la différence qui se trouve parmi les mesures de ces mêmes noms dans les divers endroits de la côte de Coromandel, rend cet objet inexplicable : l'on peut observer seulement que la garza de Pondichéry contient 600 mercales ou mercois, et la mercale de froment pèse environ 12 liv. poids de France.



DAMAS, *nommée par les Turcs* SCHAM.

CÉLÈBRE et très-ancienne ville d'Asie, capitale de la Syrie. Elle a été long-temps capitale d'un Royaume de son nom. Omar Calife, et successeur de Mahomet, la conquit avec toute la Phénicie. Le Sultan Selim la prit sur les Mamelucs en 1526, et depuis ce temps elle est restée aux Turcs. Elle est renommée par les fabriques de taffetas de soie à ramage que l'on y a inventées, et qu'on appelle en Europe *damas.* On dit que dans une Chapelle d'une ancienne Église, dédiée autrefois à St. Jean-Baptiste, et convertie en mosquée, l'on conserve la tête de ce Saint, avec beaucoup d'autres reliques, qui sont si vénérées par les Turcs mêmes, qu'on n'en permet pas l'entrée à aucun d'eux, sous des peines rigoureuses. Du côté occidental de la ville il y a le fameux *champ Damasquen*; la tradition nous assure que Dieu forma Adam de la terre de ce champ. Cette ville est sur la rivière de *Baradi*, dans le terrain le plus fertile de la Syrie, au pied du Mont Liban, à 45 lieues N. de Jérusalem, 45 S. d'Antioche; longit. 54, 53; latit. 33.

Monnoies de compte.

On compte dans cette ville, de même qu'à Alep, par piastres de 80 aspres.

Poids de commerce.

Le *cantar* ou quintal est composé de 100 rotoles; le rotole est de 600 pèses ou de 400 metecales; l'once á 10 pèses.

$27\frac{1}{4}$ rotoles font 100 liv. poids de marc de France.

Mesure longue.

Elle s'appelle *pik*, qui a 258 lignes de France.

203 piks font 100 aunes de Paris.

DANTZICK.

L'UNE des plus grandes, des plus riches et des plus fortes villes d'Europe, capitale de la Prusse royale en Pologne, avec un port célèbre pour le commerce de tout le Nord Cette ville est libre et anséatique. Elle doit son premier lustre au Roi Primislau, qui la fit agrandir en 1295, et les Chevaliers de l'ordre Teutonique la munirent de murailles. Les navires y ont l'avantage de charger à la porte des magasins. Il s'y fait un grand commerce de bled. Elle est sur les petites rivières de *Rodaune* et de *Motlaw*, proche la Vistule et le Golfe d'Angil, à un mille de la mer Baltique, à 54 lieues N. par O de Varsovie, 105 N. O. de Cracovie, 300 N. E. de Paris; longit. 36, 11; latit. 54, 22, 23.

Écritures.

On y tient les écritures en florins de 30 gros.

Le thaler y vaut 3 florins ou 90 gros.

Le gros 18 pfenings.

Le tout courant de Pologne.

Monnoies réelles d'or de Dantzick.

Le ducat de Hollande qui, suivant une ordonnance du Magistrat, de l'année 1766, ne devroit valoir que 11 florins, vaut 12 florins, plus ou moins.

Monnoies d'argent.

Le reisdaler d'espèce vieille vaut 6 florins, plus ou moins.

de billon. { Le schostack ou sechser 6 gros.
Le dutgen. . . . . 3 gros.
Le gros. . . . . 3 schillings.

De cuivre, le schilling. . . . . . . 6 pfenings.

Le cours des monnoies étrangères varie à Dantzick, suivant les circonstances.

L'argent nouveau de Prusse a une valeur de 33 p. $\frac{0}{0}$, plus ou moins, au-dessus de celui de Dantzick.

Cours des changes de Dantzick.

Amsterdam	420 gros, p. o. m.	pour	1 liv. de gros banco.
Hambourg	178 dits.	pour	1 reisdaler espèce.
Konigsberg	133 florins	pour	100 flor. cour. de Prusse.
Francfort	120 gros	pour	1 reisdaler monnoie.
Paris	100 reisdalers. . .	pour	97 écus de 3 l.
Nuremberg	90 gros	pour	1 florin courant.

OBSERVATION.

Lorsqu'on négocie à Dantzick des lettres sur Hambourg payables en argent de banque, le tireur bonifie au preneur 1 pour mille sur le change, pour la moins-valeur du reisdaler de banque, relativement au reisdaler d'espèce de Hambourg.

Suivant une ordonnance du Magistrat de Dantzick, de l'année 1766, il n'y est pas permis de faire des spéculations en lettres de change, étant défendu de négocier sur la place une lettre de change qu'on y a prise précédemment de quelque maison établie dans la même ville.

Usances.

L'usance des lettres de change sur Dantzick est comptée de 14 jours après l'acceptation, non-compris celui de l'acceptation, mais bien les Dimanches et les Fêtes. Les lettres de change s'y tirent d'ordinaire sur Amsterdam à 40 ou 70 jours de date, et sur Hambourg à 3 ou à 6 semaines de date.

Jours de grâce.

Les lettres de change jouissent, après leur échéance, de 10 jours de faveur, ou de 9 seulement si le dixième est un Dimanche ou jour de Fête; et dans l'un ou l'autre cas, le protêt, à défaut de payement, doit avoir lieu le dernier jour de faveur.

Les lettres de change payables à vue, ou celles dont tous les jours de faveur seroient échus, doivent être acquittées dans les 24 heures après la présentation, laquelle peut, dans ce cas, avoir lieu un Dimanche ou jour de Fête; par contre, les lettres de change qui ont à courir jusqu'à 14 jours après vue, ne doivent être protestées, en cas de refus de payement, que le troisième jour après l'échéance.

Change de Dantzick sur Amsterdam.

Réduction de banco fl. 1650 6 sols, en florins et gros, au change de 420 gros pour 1 l. de gros d'Amsterdam.

Florins 1650 6 banco,

prenez le 6$^{me.}$ l. 275 1 s. de gros d'Amsterd.
à multiplier par 420 gros.

5500
1100
21 pour 1 sol le 20$^{me.}$

Si 30 gros 1 flor. combien 115521 gros.
255
fl. 3850 21 gros de Dantzick. 152
21

Change de Dantzick sur Hambourg.

Réduction de 684 marcs 13 sols lubs banco, en florins et gros de Dantzick, au change de 178 gros pour 1 reisdalers espèce ou banco de Hambourg par la règle conjointe.

Si 3 marcs lubs banco font 1 reisdaler à Hambourg,
1 reisd. de Hambourg 178 gros de Dantzick,
30 gros de Dantzick 1 florin *idem*,

comb. 684 marcs 13 s.
à mult. par 178

5472
4788
68489 p. 8 sols la $\frac{1}{2}$
44 $\frac{1}{2}$ p. 4 dits la $\frac{1}{2}$
11 $\frac{1}{8}$ p. 1 dit le $\frac{1}{4}$

121896 $\frac{3}{8}$

975171
2551
3917
3171
291
30 gros.

8730
1530
90

90
8 fraction de contre.

720 diviseur.

flor. 1354 12 gros
de Dantzick.

Change de Dantzick sur Francfort.

Réduction de 690 reisdalers et 30 creutzers monnoie, en florins et gros, au change de 120 gros pour 1 reisdaler monnoie de Francfort.

reisdaler 690 30 creutzers
à multip. par 120 gros

82800
40 p. 30 creutzers le $\frac{1}{3}$

Si 30 gros font 1 fl. comb. 82840 gros
228
flor. 2761 10 gros de Dantzick. 184
40
10

Change de Danzick sur Paris.

Réduction de l. 4872 10 sols tournois, en florins et gros, au change de 97 écus de l. 3 tournois, pour 100 thalers de Dantzick.

Si l. 291 ou 97 écus f. 100 th. ou 300 fl. comb. l. 4872 10 sols
à multip. par 300 florins.
flor. 5023 5 gros de Dantzick.

1461600
150 p. 10 s. la $\frac{1}{2}$

1461750
675
930
57
30 gros

1710
265

L'opération du change de Dantzick sur Nuremberg, est à-peu-près la même que sur Francfort.

Poids

Poids de l'or et de l'argent.

Il s'appelle marc, qui contient 8 onces, l'once 2 loths, le loth 1 $\frac{1}{2}$ schot ou carats, le schot 2 $\frac{2}{3}$ quintins, le quintin 1 $\frac{1}{2}$ grane, le grane 2 $\frac{2}{3}$ pfenings, le pfening 1 $\frac{1}{3}$ grane.

Ledit marc répond, suivant l'essai qu'en a fait M. Tillet, à 7 onces, 5 gros et 3 $\frac{1}{2}$ grains poids de France, qui font 4862 as poids de troye de Hollande; ainsi 100 marcs de Dantzick font 95 marcs, dit poids de Hollande.

La livre servant à peser le fil d'argent, est composée de 12 onces de 24 loths.

Poids de commerce.

Il se divise de la manière suivante; savoir :

Le schipond est composé de 2 $\frac{2}{3}$ quintaux, de 20 lysponds, ou de 320 liv.

Le quintal ou *centner* de 7 $\frac{1}{2}$ lysponds ou de 120 liv.

La grande pierre ou stein pour les marchandises grossières ou volumineuses, est de 34 liv.

La petite pierre servant à y peser les épiceries et autres articles fins, est de 24 liv.

Le lyspond est de 16 liv.

La liv. a 2 marcs, 16 onces ou 32 loths.

110 liv. de Dantzick font 100 liv. poids de marc de France.

Mesures pour les grains.

Le grand last ou last à dreche, contient 1 $\frac{1}{2}$ last ordinaire de froment et de seigle, ou 90 scheffels.

Le sack-last, en usage chez les boulangers, mesure 80 scheffels.

Le last ordinaire mesure de bled, est composé de 60 dits; le malter de 16 scheffels, le scheffel de 4 viertels, et le viertel de 4 metzens.

Le last de Dantzick est égal en contenance à celui d'Amsterdam.

Mesures pour les liquides.

Le last de vin se compose de 2 tonneaux ou de 8 bariques, et il contient aussi 2 fass ou fuders.

Le fuder 4 oxhofts, l'oxhoft 1 $\frac{1}{2}$ ahms, l'ahm 4 ankers, l'anker 5 viertels, le viertel 5 $\frac{1}{2}$ stofs; le stof mesure de vin, jauge 86 $\frac{1}{2}$ pouces cubes de France, et il peut contenir 3 liv. 30 $\frac{5}{8}$ loths, poids de Dantzick d'eau de fontaine.

Mesure longue.

On l'appelle *elle* ou *aune*, qui a 2 pieds, étant 254 $\frac{2}{5}$ lignes de France; ainsi 206 aunes de Dantzick font 100 aunes de France.

Pied de Dantzick.

Ce pied, dont le modèle principal, est déposé dans la maison-de-ville de Dantzick, mesure 127 $\frac{1}{5}$ lignes de France; d'après ce calcul,

60	pieds de Dantzick font	53 pieds de France.
35	dits	32 dits du Rhin.
17	dits	16 dits Anglais.
74	dits	75 dits d'Amsterdam.
635	dits	636 dits de Hambourg.

Pied carré de Dantzick.

Il est composé de 144 pouces carrés, faisant 112 $\frac{1}{2}$ pouces carrés de France; ainsi,

41	pieds carrés de Dantzick font	32	pieds carrés de France.
67	dits	56	dits du Rhin.
9	dits	8	dits Anglais.
73	dits	75	dits d'Amsterdam.
318	dits	319	dits de Hambourg.

Pied cube.

Il est composé de 1728 pouces cubes, faisant 1191 $\frac{1}{13}$ pouces cubes de France; d'après quoi,

29	pieds cubes de Dantzick font	20	pieds cubes de France.
17	dits	13	dits du Rhin.
55	dits	46	dits Anglais.
97	dits	101	dits d'Amsterdam.
218	dits	219	dits de Hambourg.

Division de différentes mesures et usages à Dantzick.

Le *faden* ou toise est de 3 elles, ou de 6 pieds de Dantzick.

La *ruthe* ou perche de 7 $\frac{1}{2}$ dites, ou de 15 pieds de longueur.

Le *seil* ou corde de 10 perches, 75 aunes, ou de 150 pieds.

Le mille de Prusse est composé de 1800 perches, ou de 27000 pieds de Dantzick de longueur, faisant 23850 pieds de France, ou 4176 pas géométriques ou géographiques; ainsi 14 $\frac{37}{100}$ de ces milles font un degré de l'équateur, ou 68 milles de Prusse sont égaux à 71 milles géographiques.

Le *faden* ou toise mesure de bois est de 6 pieds de longueur et de 6 pieds de hauteur; ainsi le côté contient 36 pieds carrés de Dantzick, faisant 28 $\frac{1}{11}$ pieds carrés de France.

Usages.

Le last de lin y est compté pour 60 grands steins, ou 2040 liv.

Le tonneau de beurre pour 16 liv. ou 256 liv. net.

Le last de harengs, de sel de Lunébourg, de miel, poix, goudron, etc., est composé de 12 barils.

Le last de sel de France, d'Écosse et d'Espagne en grenier est de 18 barils; mais venant emballé ou en bariques de 16 barils.

Le cent de sel de France, rend à Dantzick de 11 ½ à 12 lasts.

Le cent de sel d'Amsterdam, *idem* environ 7 lasts.

Le baril de harengs contient 13 wahls, ou 1040 harengs.

Le wahl contient 80 harengs; le grand cent se compose de 48 schocks ou de 2880 pièces.

Le petit cent a 2 *schocks* ou 120 pièces.

Le ring a 2 petits cents ou 240 pièces.

Le schock contient	60	pièces.
Le zimmer	40	
Le mandel	15	
Le decker	10	

Commerce de Dantzick.

J'ai dit ci-dessus que la ville de Dantzick est traversée par deux rivières, l'une nommée Rodaune, et l'autre Motlaw. La Rodaune se divise un peu au-dessous du Motlaw en deux bras, qui viennent se réunir à quelque distance, et forment ainsi une île où l'on a construit environ 125 magasins à bled, qui peuvent contenir de 45 à 50 mille lasts. Un de ces magasins nommé, à cause de sa grandeur, le *Chameau*, peut contenir seul au-delà de 2000 lasts de grain : il a six étages, et dans chaque étage quatre appartemens. Outre ces magasins il y en a une grande quantité de répandus, tant au centre qu'aux extrémités de la ville.

L'exportation des grains a fait dans tous les temps la branche principale du commerce de Dantzick. Cette branche fut très-

considérable avant le démembrement de la Pologne, mais elle est prodigieusement déchue depuis. Avant cette époque il arrivoit à Dantzick, année commune, environ 70 mille lasts de froment, et environ 100 mille lasts de seigle des divers quartiers de Pologne, qui s'expédioient la plus grande partie en divers pays d'Europe. Il y a à Dantzick quatre qualités de froment qu'on distingue principalement; savoir, le froment blanc supérieur, le froment bigarré ou mélangé de première qualité, le froment mélangé médiocre, dit *bunte-veitzen* et le froment rouge.

Compte simulé d'achat à Dantzick de 100 lasts de bled.

100 lasts de froment . . . . à 350 florins . . 35000

Frais.

Droit de *pfahlgeld* à 270 schil. avec l'agio fl.		650			
Droits prussiens à florins 8 $\frac{1}{2}$ le last	510	548	7		
Perte sur les ducats 7 $\frac{1}{2}$ p. %	38 7				
Droits du sund reisd. 100 espèce à 6 $\frac{2}{5}$ fl.		640			
Aux travailleurs		150			
Mesurage et port aux alléges.		320			
Pour deux tiers des frais des alléges et du port, environ.		270		3572	18
Courtage d'achat à $\frac{1}{2}$ florin par last		50			
Courtage d'affrètement du navire et charte partie		30	19		
Menus frais		70			
Commission sur flor. 37728 26 à 2 p. %		754	17		
Traites et port de lettres environ . . .		89	5		
mis à bord . . . . florins				38572	18

Compte simulé d'achat à Dantzick de 100 *lasts seigle.*

100 lasts de seigle, à florins 195 . . . florins			19500	
Droit de *pfahlgeld* à 180 schill. avec l'agio fl.	400			
Droits prussiens à 6 florins.	600			
Perte sur les ducats à 7 ½ p. %.	45			
Droits du sund 50 reisdalers espèce à fl. 6 ⅖	320			
Aux travailleurs, mesurage et port aux alléges, environ	328	17	2632	25
Pour ⅔ des frais des alléges et du port . .	324			
Courtage d'achat à ½ florin par last . . .	50			
Courtage d'affrètement et charte-partie .	32	15		
Menus frais	57	4		
Commission d'achat sur fl. 21657 6 à 2 p. %.	433	4		
Courtage des traites et ports de lettres	42	15		
total mis à bord, florins			22132	25

OBSERVATION.

Les frets se règlent à Dantzick par last de seigle, et lorsqu'on charge du froment, on compte 10 p. % de plus par last, excepté lorsque le navire a été frété expressément à tant par last de froment. Le même usage s'observe aussi dans les autres villes anséatiques.

Il se trouve aussi à Dantzick en quantité du bled sarrazin, de l'orge, avoine, pois ronds, blancs et gris, ainsi que des haricots blancs et du millet; et souvent on peut les y avoir à bon compte.

Commerce des bois à Dantzick.

Outre les grains, il se fait à Dantzick un commerce considérable de bois de sapin et de chêne. Cette ville reçoit

annuellement de divers endroits de Pologne de fortes parties de poutres de sapin, qu'elle expédie pour divers ports de l'Europe, la plupart sciées et réduites en planches. Comme la qualité de ce bois est la meilleure de celles qu'on trouve dans le port de la Baltique, toutes les Nations la recherchent. Les planches de Dantzick sont aussi plus estimées que d'autres, parce qu'elles sont sciées à la main, ce qui fait que les dimensions en sont beaucoup plus exactes. Au surplus, on donne à Dantzick au bois de sapin telle façon qu'on veut. Il n'en est pas de même du bois de chêne : on n'en fabrique des planches qu'à la mesure anglaise, parce que cette Nation est presque la seule qui tire de Dantzick de cette espèce de bois. Indépendamment des bois de sapin et de chêne, la ville de Dantzick fournit des bois pour faire des futailles. Il y en a de trois sortes; les douves pour pipes, qui ont 64 pouces de hauteur, 4, 5 à 6 pouces de largeur, et $1 \frac{1}{4}$ à $1 \frac{1}{8}$ pouce d'épaisseur; le merrain pour les grandes bariques qui est de 54 pouces de hauteur, et le merrain pour les bariques moyennes, qui n'est que de 42 pouces de hauteur, ayant l'un et l'autre la même largeur et épaisseur que les pipailles.

Il s'exporte de Dantzick aussi beaucoup de potasse sous deux noms différens; savoir, de *potasse* et de *werdache*, pour la Hollande, la France et l'Angleterre.

Les toiles ordinaires de Pologne sont un article important d'exportation à Dantzick; il y en a au moins de 16 qualités, dont voici les noms.

Weis-flachsen linen, ou toile blanche de lin.

Rohe idem dito, ou dite de lin

Pick-rohe hempfen, ou toile fine de chanvre.

Dite sorte moyenne.

Schwartze breite rohe hempfen, ou toile crue large de chanvre.

Pick hæde linen, ou toile fine d'étoupe, etc.

60 pièces toiles de Pologne sont comptées pour 1 last.

La cire et la soie de porc sont aussi deux articles importans du commerce de Dantzick. L'acier de Dantzick est aussi très-estimé par sa bonne qualité. On le vend en barres de 4 à 5 pieds de long, et ½ pouce d'épaisseur en quarré. Les frais jusqu'à bord s'élèvent à environ 6 p. °/₀. La poudre qu'on fabrique à Dantzick est aussi fort renommée. Il y a aussi diverses qualités de laines à Dantzick; celle qu'on nomme *lisner* fine d'hiver est la meilleure de toutes.

OBSERVATION.

On compte 80 pieds cubes pour 1 last d'encombrement; mais pour remplir un navire et rendre son arrimage aussi bon qu'il est possible, il faut qu'à une petite quantité de grosses planches on en ajoute beaucoup de petites, faute de quoi on perd beaucoup dans le fret.

Frais de port d'un Brigantin de 60 lasts de commerce, à Dantzick.

	florins.	gros.
Passeport pour la sortie, papier timbré et billet.	6	18
Billet de main		27
Liquidation à la chambre de santé.	6	
Frais d'augment.	4	6
Idem de la chambre de pilotage.	7	24
Visiteurs dans la ville	9	
Payé au passage à l'entrée.		18
Idem au porteur des papiers.	3	18

Pour

	flor.	gros.
Pour louage de 2 antennes à charger.	3	6
Au capitaine du port.	6	18
Visiteurs au passage du Minde.	3	18
Droit de *bager* de 60 lasts à 12 gros.	24	
Pas du feu et *blujs*, droit.	6	21
Pilotage de sortie.	10	
Droit de pilotage *idem*.	6	
Pilotage de rivière de la ville.	8	
Remorque depuis la ville.	10	
Régal aux arrimeurs et eau-de-vie.	10	
Droit des visiteurs.	6	
Frais d'expédition pour la Mer.	4	
Idem, de charger et arrimer.	174	26
	311	20
Desquels florins 311 20 gros ci-dessus il appartient seulement le $\frac{1}{3}$ au navire.	103	27
Droit de *pfecht* à l'arrivée et agio.	17	2
Permisson *idem*.	1	12
Pilotage d'entrée	10	
Extrait et déclarations.	1	6
Visiteurs à l'entrée.	4	6
Droit de pilotage.	7	
Idem, des visiteurs.	2	
Charte-partie.	2	24
Courtage d'affrétement.	14	
Provision d'expédition	24	
florins	187	17
Frais de navires et de port prussien fl. 95 11; Perte sur les ducats à $7\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. . . . 7 5; Agio sur 9 ducats à 12 gros. 3 18	106	4
Frais que le navire paye seul de Dantzick, flor.	293	21

Foires.

Il y a à Dantzick deux foires par an, l'une pour St. Dominique, qui commence le 5 août, et dure pour les étrangers 8 jours, et pour les habitans 3 semaines, l'autre pour la St. Martin; la première est la plus considérable.

DUNKERQUE.

VILLE considérable de France, dans le comté de Flandre; on prétend que son nom lui fut donné par rapport à ses collines de sable, que les flamands appellent *Duynen*, et c'est sur une de ces collines que fut érigée une église, qui donna à la ville le nom de *Duynen-kirck*, ou Dunkerque. Elle est à l'embouchure de la rivière *Colm.* Les Français prirent cette ville sur les Anglais en 1558, et la cedèrent aux Espagnols par le traité de Cambrais, sur lesquels le Duc d'Enguien la reprit en 1646. Étant ensuite restituée aux Espagnols, le Maréchal de Turenne la reprit en 1658, après la bataille des Dunes; et elle fut rendue aux Anglais, desquels Louis XIV l'acheta en 1662. Son port fut comblé en conséquence du traité d'Utrecht. Il y a quatre canaux qui y aboutissent. Elle est à 6 lieues, N. E. de Graveline, à 6 S. O. de Nieuport, à 10 N. E. de Calais, à 9 S. O. d'Ostende, 18 O. de Gand et à 62 N. de Paris; long. 20, 2; latit. 51, 2, 4.

Écritures..

On y tient les écritures, et l'on compte, ainsi que dans toute la Flandre Française, de trois manières; savoir:

Par livres tournois de 20 sols, et le sol de 12 deniers tournois;

Par florins, de 20 patars ou stuivers, et le Patar de 16 deniers ou penings;

Par livres flamandes ou de gros, de 20 schelings, et celui-ci de 12 deniers de gros.

Réduction de ces monnoies.

La livre de gros vaut $2\frac{1}{2}$ daelders ou écus, 6 florins, $7\frac{1}{2}$ livres tournois, 20 schelings, 120 patars ou stuivers.

L'écu $2\frac{2}{5}$ florins, 3 liv. tournois, 8 schellings de gros, 48 patars, 60 sols tournois, ou 96 deniers de gros.

Le florin $1\frac{1}{4}$ livre tournois, $3\frac{1}{3}$ schellings, 20 patars, 40 deniers de gros.

La livre tournois $2\frac{2}{3}$ schellings, 16 patars ou 32 deniers de gros.

Le schelling 6 patars, $7\frac{1}{2}$ sols tournois, 12 deniers de gros.

Le patar $1\frac{1}{4}$ sols tournois, 2 deniers de gros ou 15 deniers tournois.

Le sol tournois $1\frac{3}{5}$ deniers de gros,

Égalité de ces monnoies.

2 livres de gros font 5 écus ou 15 livres tournois.
5 daelders ou écus . . 12 florins.
4 florins. . . . . 5 livres tournois.
3 livres tournois . . . 8 sols ou schellings de gros.

Monnoies effectives.

Elles sont les mêmes qu'on trouvera décrites à l'article de Paris.

Cours des changes.

Paris, à tant p $\frac{o}{o}$ de bénéfice ou de perte à la lettre ; à vue, à 2 ou 3 usances.

Londres, 25 livres tournois environ pour 1 livre sterling, à 2 usances.

Amsterdam, 180 flor. plus ou moins, pour 100 flor. banco.

Usances et jours de grâce.

Ils sont de même qu'à Paris.

Poids de commerce.

Ce poids est de 100 pesant poids de Dunkerque.

100 liv. de Dunkerque ne font que 87 $\frac{1}{2}$ liv. poids de marc de Paris.

Mesures des bleds.

Ils s'y mesurent par razières, qui sont de deux sortes, l'une appelée razière de mer, et l'autre razière de terre.

8 razières de mer font 9 razières de terre.

9 razières de Dunkerque font 8 sétiers de Saint-Omer.

9 $\frac{2}{3}$ dites 10 charges de Marseille.

18 dites de mer 1 last à Amsterdam.

Mesures pour les liquides.

Les vins et les eaux-de-vie s'y mesurent au pot, dont les 3 $\frac{1}{4}$ à 3 $\frac{1}{3}$ font la velte de Bordeaux, et rend 2 $\frac{1}{2}$ quartiers environ à Hambourg.

La pipe catalane y rend de 200 à 202 pots.

Huiles.

Ils s'y mesurent également au pot, pesant 5 $\frac{1}{7}$ liv. poids de Dunkerque.

La pipe régulière d'huile de Séville rend environ 192 pots à Dunkerque.

Mesure longue.

Elle s'appelle aune, égale à celle de Hollande à environ 2 p. % près; l'aune de Dunkerque est plus courte que

la dernière ; ainsi 178 $\frac{1}{2}$ aunes de Dunkerque font 100 aunes de Paris.

Usages dans les ventes des marchandises à Dunkerque, au cent pesant de 100 liv.

Les sucres des îles.
Les cotons.
Le bois de campèche.
L'amidon.
La poudre à poudrer.
Le suif du pays.
Le suif de Russie.
Le riz de Caroline.
Le stockvis.
La laine d'Italie.
Le tabac de Virginie.
Le beurre du pays.
Dit de Bretagne.
Dit d'Irlande.
Fromage du pays.
Dit de Hollande.
Cuirs d'Irlande.
Cuirs en poils des Colonies.
Dits du Nord.
Chanvre de Russie.
Fer de Suède.
Liège fin.
Raisins étrangers.
Savon de Marseille.
Jus de réglisse.
Plomb.
Étain d'Angleterre.
Clous à bariques.
Graine d'oiseaux.
Dite de trefle.
Laine d'Espagne.
Fer d'Espagne.
Potasse.

Marchandises qui se vendent à la tonne de 300 liv.

La morue blanche d'Islande et de Terre-neuve sèche, et en saumure.

Au poids et tare des compagnies,

Le thé de différentes qualités.

Eaux-de-vie et huile.

Elles s'y mesurent par pots ou loths, dont les 3 $\frac{1}{4}$ à 3 $\frac{1}{3}$ font la velte de Bordeaux, ou 100 pots rendent 190 mingles à Amsterdam.

A la tonne de 50 pots ou 15 veltes,

L'huile de rabette, navette ou colzat, et de lin.

A la botte,

Le vin de Malaga.

Au tonneau de 4 bariques ou 2 pipes,

Vins rouges de Rozé, de Bordeaux, de Barcelone, ainsi que les vins blancs.

Au baril d'environ 200 livres,

Bœuf salé d'Irlande, et en demi-barils de 100 liv.

A la razière,

Le sel de Saint-Ubes, ou Sétubal, de Cadix, de Seudres, de Saint-Martin, et de Croisic.

Produit des mesures de sel desdits pays à Dunkerque.

Le moyo ou muid de sel	de Sétubal.	4	razières.
Le cahiz.	de Cadix. .	3	
Le muid.	de Seudres	6 ½	
	de St. Martin	6	
	de Croisic	18	

A la livre poids de Dunkerque,

L'on vend les cafés des îles, les cacaos, les sucres en pain, les poivres, les muscades, la cannelle, les clous de girofle, et le safran.

Commerce de Dunkerque.

Cette ville étant située sur la Manche, son commerce est considérable à cause de sa proximité de l'Angleterre, avec laquelle les habitans de Dunkerque entretiennent un négoce clandestin en vins, eaux-de-vie, thé, et autres articles qui, payant de très-gros droits d'entrée dans ce royaume, excitent la cupidité. Au reste, le commerce de Dunkerque se soutient plus par l'industrie des habitans et l'heureuse situation de la

ville, que par les articles d'exportation. On en trouve néanmoins dans cette ville quelques-uns qui y sont portés de Lille et de plusieurs autres endroits de la Flandre; savoir: des étoffes de laine, d'autres étoffes mêlées de soie, d'autres de soie pure, de poil de chèvre ou de chameau, des toiles de plusieurs sortes, etc.

Compte d'achat simulé de 1000 *razières bled blanc achetées aux environs de Dunkerque, et embarquées pour l'étranger; savoir:*

1000 razières de terre ayant produit 1016 razières mesure de mer, coûtant à divers prix, ... l. 23330

Frais.

Transport par eau suivant connoissement.	422	5		
Droit à la douane.	130			
Expédition à 1 sol par razière. . .	50			
Mesureurs, 9 deniers *idem*.	37	10		
Porte-faix à 18 deniers *idem*. . . .	75			
Gratification d'usage aux mesureurs et porte-faix.	12		1158	15
Frais de visite des experts.	18			
Grenier, environ.	130			
Pour 100 nattes à 17 s.	85			
Pour 90 sacs à 42 s.	189			
Port de lettres.	10			

	l. 24488	15	
Commission 2 p. $\frac{0}{0}$.	489	15	6
livres tournois	24978	10	6

Il y a à ajouter $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ de perte à la négociation de la lettre, le frêt et l'assurance.

Les susdites 1000 razières doivent rendre 55 $\frac{10}{18}$ lasts d'Amsterdam.

Compte d'achat simulé à Saint-Omer, de 1000 razières bled blanc, embarquées à Dunkerque pour l'étranger.

1000 razières de Saint-Omer achetées à divers prix l. 18466 7 s.

Frais à Saint-Omer.

Transport au grenier, à 1 sol 6 deniers	75		
Mesurage, à 9 deniers.	37	10	
Courtage, à 3 sols 9 deniers.	187	10	
Main-sauve et criblage, à 2 sols. . .	100		612 10
Magasinage, à 2 sols.	100		
Remesurage, à 9 deniers.	37	10	
Transport en belandre, à 1 ½ sols . .	75		

Frais à Dunkerque.

Payé pour la construction du grenier etc.			175
Idem aux bateliers à 4 l. par tonneau	322	2	
Pour le passage au pont et acquit. . .	12	10	
Droit à la douane.	101	15	
Aux visiteurs, rétribution à 1 sol. . .	41	19	
Décharge des acquits à caution, à Wellen.	2	5	
Aux porte-faix à 1 sol 6 deniers. . . .	75		843 7
Aux mesureurs, à 9 deniers.	37	10	
Commission d'affrétement sur 2600 l. à 2 p. $\frac{0}{0}$.	52		
Idem d'expédition et de réception à Dunkerque, à 4 s. par razière. . .	167	16	
Port de lettres et courtage des traites	30	10	
			l. 20097 4
Commission 2 p. $\frac{0}{0}$.			401 19
livres tournois			20499 3

Les susdites 1000 razières de Saint-Omer ont rendu 47 ½ lasts d'Amsterdam.

ECOSSE.

ÉCOSSE.

L'ÉCOSSE fut connue par les anciens sous le nom de *Caledonia*, parce que les premiers peuples qui l'habitèrent étoient nommés *Caledoni.* Elle prit ensuite celui d'*Albania*, et les Romains lui donnèrent le nom de *Britannia-ulteriore.* Depuis long-temps cependant, elle est connue sous le nom de *Scotia*, que lui donnèrent certains peuples sortis de l'Irlande avant la naissance de J. C., nommés *Scots.* Elle est séparée de l'Angleterre par les rivières de Twed, d'Esck et Sollway, et par les montagnes de Cheviot. Le plus grand jour y est de 18 heures 2 minutes, et le plus court de 5 heures 45 minutes. Ce qui fait que dans les plus grands jours d'été il n'y a point de nuit, mais un scrupule très-lumineux entre le coucher et le lever du soleil ; ce qui a fait dire au poëte Juvenal : *minima contentos nocte britannos.* Cette île a environ 80 lieues de long sur 55 de large, et 220 lieues de circuit. C'est Jules Agricola, Général des Romains sous l'Empereur Tite Vespasien, qui fut le premier à porter les armes en Écosse. Après avoir été long-temps possédée par les *Saxons*, les *Pitts* et les *Scots*, qui s'en disputèrent alternativement la domination, enfin en 1370 Robert II, de l'illustre famille *Stuard*, monta sur le trône de l'Écosse ; et ses descendans en la personne de Jacques VI, après la mort de la Reine Élisabeth, montèrent sur celui d'Angleterre uni à l'Irlande en 1603, sous le nom de Jacques I, et en 1606 il réunit aussi à ces deux Royaumes celui d'Écosse, par un traité d'union.

ÉDIMBOURG.

Belle et considérable ville, capitale dudit Royaume et

du Comté de son nom. Dans la bibliothèque de l'Université de cette ville, on montre une corne de plusieurs pouces de long, qui fut coupée, en 1671, à une femme de 50 ans, qui vécut encore 12 ans après l'opération.

Cette ville est située au milieu de la Province de Lothiane, dans un pays fertile en grains, et qui a de bons pâturages; mais elle est mal située pour le commerce. Il y a quelques manufactures de toiles, de batistes, mouchoirs, bas, manchettes et châlons. Elle est à une demi-lieue de la mer, à 75 lieues N. E. de Dublin, 120 N. par O. de Londres, 180 de Paris; longit. 14, 34, 55; latit. 55, 50.

Écritures, poids et mesures.

Depuis la réunion du Royaume d'Écosse à celui d'Angleterre en 1706, les principales villes de commerce font usage des monnoies, des poids et des mesures d'Angleterre, qui se trouvent décrits à l'article de Londres, auquel on voudra bien avoir recours.

Voici les poids et les mesures dont on a fait de tout temps usage en Écosse.

Poids.

La livre écossaise est composée de 16 onces, qui font 7616 grains poids de troyes d'Angleterre; ainsi, 92 liv. poids d'Écosse, font 100 liv. du poids d'Angleterre.

Mesure pour les grains.

Elle est nommée *Firlot*, et il y en a de deux espèces. Suivant un acte du Parlement d'Écosse, du 19 février 1618, pour fixer le contenu des poids et mesures du Royaume, le firlot de froment doit avoir la capacité de 21 $\frac{1}{4}$ pintes d'Écosse,

et le firlot d'orge de 31 pintes. Ainsi le firlot de froment mesure 2197 $\frac{1}{2}$ pouces cubes d'Angleterre, qui font 1817 pouces cubes de France, et le firlot d'orge 3205 $\frac{1}{2}$ pouces cubes anglais, qui font 2851 pouces cubes de France, ainsi :

85 firlots d'orge sont égaux à 124 firlots de froment.

112 firlots de froment d'Écosse, font	113	buchels d'Angleterre.
36 dits d'orge.	53	

Mesures pour les liquides.

La pinte contient, suivant M. Sterling, environ 85 $\frac{1}{2}$ pouces cubes de France, et l'eau de la rivière qu'elle peut contenir, pèse 26180 grains poids de troyes d'Angleterre ; or, 12 pintes d'Écosse font 43 pintes à vin d'Angleterre, et 100 dites répondent à 142 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

Mesures longues.

L'aune d'Écosse mesurée sur le modèle original qui existe à Édimbourg, est longue de 37 $\frac{1}{5}$ pouces d'Angleterre, qui font 419 lignes de France, ainsi ;

30 aunes d'Écosse font 31 yardes d'Angleterre.

23 dites. . . . . 19 aunes *idem.*

Pied d'Écosse.

Il est long de 12 $\frac{1}{15}$ pouces d'Angleterre, faisant 135 $\frac{9}{10}$ lignes de France, ainsi ;

180 pieds d'Écosse font 181 pieds d'Angleterre.

100 pieds dits. . . . . 107 $\frac{5}{16}$ d'Amsterdam.

Mille d'Écosse.

Le mille mesure 59522 pieds anglais, ou 5586 pieds de France, et suivant les observations de MM. Maupertuis et

Bouguers, un degré est composé de 61 $\frac{14}{100}$ milles d'Écosse, ou bien 413 milles d'Écosse font 101 milles géographiques.
118 milles d'Écosse font 133 milles d'Angleterre.

Leith.

Cette ville à un mille d'Édimbourg, sur une rivière qui porte le même nom, est proprement le port d'Édimbourg. La ville est petite, mais florissante. Le port est sûr et commode; aussi est-il un des plus fréquentés de toute l'Écosse. On fabrique à Leith des verres de toutes les sortes, principalement des bouteilles; il y a une raffinerie pour le sucre, des moulins à scier le bois, etc.

Glascow

Cette ville vers l'embouchure de la Clyde, dans la Province de Clyds-dale, est une des villes les plus jolies et les plus commerçantes de l'Europe. Elle a des manufactures de toiles, rubans, bas, mouchoirs; des raffineries de sucre, des moulins à scier, une tannerie de cuirs verts d'Irlande, et l'on y fabrique toutes sortes d'ouvrages de fer, de verre, et de faïence. Cette ville fait son principal commerce avec l'Amérique septentrionale, d'où on lui apporte en retour du sucre, du rhum, du tabac, des bleds, etc. Elle envoie aussi des navires au Groënland et au détroit de Davis pour la pêche de la baleine.

Aberden.

Cette ville qu'on appèle aussi New-Aberden, pour la distinguer d'un autre Aberden, capitale du Comté de Marr, dont elle est éloignée seulement d'un mille, est la plus grande ville du nord de l'Écosse, la plus belle et la plus marchande.

On pêche le saumon en abondance tout près de là , et on en fait des envois considérables en divers endroits de l'Europe, où le poisson mariné d'Écosse est fort estimé. Les habitans d'Aberden équipent quelques navires pour la pêche de la baleine , et font quelque commerce avec l'Amérique septentrionale ; enfin , Aberden possède plusieurs manufactures de toiles et de bas , etc.

Dumfreys, Saint-Andrew, Campleton, Peterhead et Inverness.

Ce sont les autres ports d'Écosse les plus remarquables pour le commerce plus ou moins grand, qui s'y fait avec quelques places de l'Europe. Dumfreys trafique avec l'Amérique septentrionale de la même manière que Glascow,

Isles principales d'Écosse.

Ces Isles sont les Werternes, les Orcades, et celles de Shetland, Hitland ou Zetland. Les Orcades ou *Orkney* situées au nord du continent de l'Écosse, sont au nombre de 30 ou environ. La plus grande de ces Isles est *Pomona*, ou Caithness; on y compte quatre bons hâvres, il s'y fait un assez grand commerce en productions du pays , qui consistent principalement en harengs, orge et avoine, etc.

Les Isles Shetland sont à 80 milles au nord des Orcades, du côté des côtes de Norvège. Elles produisent de l'avoine , de l'orge , du bétail etc. Mainland est la plus grande des Isles de Shetland; on pêche dans les eaux d'alentour de la morue nommée langues ou *lyngs*, des harengs et des cétacées.

EMBDEM.

BELLE et forte ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, capitale du comté de même nom, ou Frise orientale, avec un très-bon port; elle étoit autrefois sous la protection des Provinces-Unies, qui l'ont cédée au Roi de Prusse, pour une somme d'argent, en 1744. Il s'y fait un grand commerce. Elle est sur l'Ems, proche de l'endroit où cette rivière se jette dans le lac Dollart. Elle est à 10 lieues N. E. de Groningue, 18 N. d'Oldembourg; long. 24, 38; lat. 53, 20.

Monnoies de compte.

On y compte par reisdalers de 54 stuivers, de 10 wittens, par florin des 20 stuivers, ou de 200 wittens, enfin par florins divisés en 20 schoafs de 10 wittens.

Division des monnoies.

Le reisdaler d'espèce vaut 4 marcs, ou 72 stuivers.
Ledit courant . . . 3 . . . 54 dits.
Le daler . . . . 30 dits.
Le florin 1 $\frac{1}{9}$ marc, 3 $\frac{1}{8}$ schellings, 6 $\frac{2}{3}$ flinderkes, 10 schaafs.
Le marc 3 schellings. . . 6 dits . . 9 dits.
Le schelling . . . . 2 dits . . 3 dits.
Le flinderkes . . . . 1 $\frac{1}{2}$ dits
Le schaaf 2 stuivers, 2 $\frac{2}{3}$ groots, 4 syferts, 8 ærtgens.
Le stuiver 1 $\frac{1}{3}$ groots, 2 syferts, 4 ærtgens, 10 vittens.
Le groot 1 $\frac{1}{3}$ syferts, 3 ærtgens, 7 $\frac{1}{2}$ wittens.
Le syfert 2 ærtgens, 5 wittens.
Le ærtgens 2 $\frac{1}{2}$ wittens.

Égalité des monnoies ci-dessus.

3 reisdalers d'espèce sont égaux à 4 reisdalers courans,
5 dits . . . . à 12 dalers abusifs.

5 dits	à	18 florins.
5 dits courans	à	9 dalers abusifs.
10 dits	à	27 florins.
2 dalers abusifs	à	3 dits.
9 florins	à	10 marcs.

Monnoies réelles.

Celles qui ont cours actuellement à Embdem, se trouvent décrites à l'article de Berlin.

Monnoies en argent.

Des pièces de $\frac{2}{3}$ qui valent 36 stuivers, des demi et des quarts de ces pièces à proportion.

Des dalers abusifs, ou schlecht-thalers de 30 stuivers.

Des florins de 20 stuivers, des demi et quarts de florin.

En billon.

Des pièces de $4\frac{1}{2}$, de 3 et de $1\frac{1}{2}$ stuivers.

Des flinderkes, des schaafs, des syferts, des ærtgens et des wittens, dont les valeurs ont été indiquées ci-dessus..

Compagnie des Indes orientales.

Le Roi de Prusse a établi à Embdem une compagnies des Indes orientales en 1750. Mais elle a peu prospéré depuis quelques années. Elle tient ses écritures en bons frédericks d'or de Prusse, comptés chacun à 5 reisdalers courans. D'après quoi le pair entre Embdem et Amsterdam, est de $135\frac{1}{8}$ reisdalers argent courant d'Embdem en frédericks d'or, pour 100 reisdalers de Hollande de 50 sols courans.

Cours des changes à Embdem.

Cette ville n'a point de change ouvert avec les places étrangères.

Poids de commerce.

Le schipond se compose de 300 liv., le quintal de 100 liv de 32 loths.

98 $\frac{1}{2}$ liv. d'Embdem font 100 liv. poids de marc de Paris.

La compagnie des Indes orientales se sert du poids de commerce d'Amsterdam.

Mesures pour les grains.

Les bleds se mesurent par barils ou tonnes de 4 verps, ou 8 scheffels, et le scheffel de 18 krues.

15 barils ou 60 verps composent le last d'Embdem.

100 scheffels d'Embdem répondent à 88 $\frac{1}{8}$ scheppels d'Amsterdam:

Last des autres villes de la Frise.

Il se compose d'un plus petit nombre de mesures, qui portent les mêmes noms, savoir :

Celui de Friedbourg est de 13 barils, de 4 verps, de 43 krues; celui de Berum, Dornum et Norden, de 14 barils, de 4 verps, et le verp de 42 krues.

Celui de Wittmunde de 14 barils, de 4 verps; et celui-ci de 44 krues d'Embdem est en usage, sans la moindre différence dans ses parties, à Greetzyhl, Leer et Stickhausen.

Mesure longue d'Emdem.

Elle s'appelle *elle* ou *aune*, elle mesure 297 $\frac{1}{5}$ lignes de France, ainsi 176 $\frac{1}{4}$ aunes d'Embdem font 100 aunes de Paris.

La compagnie des Indes se sert de l'aune de Brabant.

Pied d'Embdem.

Il mesure 131 $\frac{3}{10}$ lignes de France; ainsi, 100 pieds d'Embdem font 104 $\frac{1}{6}$ pieds d'Amsterdam.

ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Sous ce nom j'entends parler des Provinces de l'Amérique septentriouale confédérées, qu'on nomme aussi les treize Provinces-unies. Lorsqu'elles étoient encore soumises à la mère-patrie (l'Angleterre) les comptes s'y faisoient, de même que dans la nouvelle Écosse et le Canada, par livres de 20 sols ou schellings, et le schelling de 12 deniers ou pences, avec l'unique différence, qui a lieu encore, que dans ces deux dernieres Provinces, la livre courante est seulement 11 $\frac{1}{9}$ p. $\frac{0}{0}$ inférieure à la livre sterling; de manière que la guinée de 21 schellings sterlings y vaut 23 schellings 4 deniers, argent courant de la nouvelle Écosse; au lieu que dans les États-unis, 100 livres sterlings valoient 133 $\frac{1}{3}$ livres argent courant d'Amérique. Mais depuis qu'ils ont secoué le joug de l'Angleterre, le congrès a autorisé la fabrication d'une monnoie de papier qui porte le nom de *Dollar*, dont la valeur a été établie sur celle de la piastre forte d'Espagne, qui vaut actuellement en Amérique 7 schellings et 6 deniers monnoie courante. Au reste, ce papier-monnoyé porte le pair entre l'Angleterre et l'Amérique à 177 $\frac{7}{9}$ livres de l'Amérique septentrionale pour 100 liv. sterlings; mais le change va de 160 à 190 livres d'Amérique pour 100 liv. sterlings, selon les circonstances.

Poids et mesures.

Ils sont les mêmes, et se divisent de la même manière qu'à Londres; ainsi, il faut avoir recours à l'article de cette ville.

Monnoies et écritures.

Comme je l'ai dit ci-dessus, depuis la Révolution des États-Unis, ses monnoies consistent principalement en papier-monnoyé sous le nom de *Dollar*; mais on y compte par livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers argent courant d'Amérique. Il s'y voit fort rarement des espèces réelles d'Angleterre, et encore moins du papier du Gouvernement de la Grande-Bretagne.

Produits et exportations.

Le continent de l'Amérique septentrionale produit des bleds en si grande quantité, qu'elle en fournit considérablement au Portugal, à l'Espagne, à la France, etc.; celui des environs de Philadelphie est le meilleur et le plus estimé. Il s'en réduit aussi beaucoup en farine très-estimée qu'on transporte en Portugal, en Espagne et ailleurs. Il s'y fait des quantités très-considérables de bled d'Inde, qu'on exporte pour les marchés de Portugal, etc. L'on exporte aussi de l'orge, des légumes, du riz, des féves, du biscuit, du bœuf et du porc salé, des jambons, du lard, du fromage, du beurre, du savon, du suif, des chandelles de suif, de la cire, de l'huile de lin et de baleine, de la morue, des cuirs verds et des cuirs tannés, des bois de construction, des douves, des tabacs de Mariland, du goudron, du coton, de l'indigo, et divers autres articles, comme fourrures et pelleteries etc.

Articles d'importation.

Ils se réduisent aujourd'hui à des draperies d'Angleterre, des toiles d'Irlande et d'Écosse, des vins, des eaux-de-vie, etc.

Compte d'achat simulé de 10000 *bushels de bled, et de* 400 *barils de farine superfine, achetée à Philadelphie ; savoir :*

1500	bushels de bled acheté	à 7 s. 6 . .	562	10
1600	dits.	à 7 9 . .	620	
6900	dits.	à 7 10 . .	2702	10
10000	bushels.		3885 l.	
400	barils de farine.	à 38 s. . . .	760	
			4645 l.	

Frais.

Coût du grenier.	34 l. 10			324	10	3
Tout autre frais jusqu'à bord. .	53	7	5			
Commission sur 4732 l. 17 5 à 5 p. $\frac{0}{0}$.	236	12	10			
Monnoie de l'Amérique septentrionale . . .				4960 l.	10	3



FLORENCE.

ANCIENNE, grande, forte et très-célèbre ville d'Italie capitale de la Toscane, et résidence du Grand-Duc. Elle paroît avoir tiré son nom de sa situation agréable dans des campagnes fleuries. Il y a en effet peu de villes dans une position aussi délicieuse. On attribue la fondation de Florence à Hercule le Lybien; d'autres prétendent qu'elle commença par un établissement des soldats de Sylla, ou des habitans de *Fiesole*, ancienne ville, dont il y a des vestiges à une lieue de Florence. M. Lami, prouve que c'est une ancienne ville Étrusque, habitée ensuite par les Phéniciens.

Les historiens ne parlent guères de Florence avant le temps des Triumvirs environ 60 ans avant Jesus-Christ. *Florus* comptoit cette ville parmi les villes municipales les plus considérables de l'Italie. Elle fut prise par Totila, mais elle se défendit ensuite vigoureusement contre les Goths, et bâtit même *Radagasse* leur Roi, en 407. Elle fut cependant prise ensuite par eux, et reprise par Narsès, Général de l'Empereur Justinien, en 553. Elle finit par être entièrement détruite, et ses habitans dispersés jusqu'au temps de Charlemagne, qui voulut la rebâtir et la repeupler l'an 781. Florence est sur l'Arno qui la divise en deux; à 19 lieues S. de Bologne, 24 S. par E. de Modène, 34 S. E. de Parme, 36 S. E. de Mantoue, 46 S. par O. de Venise, 50 N. O. de Rome; longit 28, 42; lat. 43, 46, 30.

Écritures.

Les banquiers et les négocians y tiennent leurs écritures en écus d'or de 20 sols, et le sol de 12 deniers, et aussi par ducats ou *scudo corrente* qui se divisent de la même manière.

Monnoies de compte.

L'écu d'or, qui vaut l. 7 10 effectives.
Le ducat d'or. . . . . . 7 *idem.*

OBSERVATION.

Outre la valeur courante ou effective, il y a à Florence la valeur ou monnoie de banque qui est supérieure à la valeur effective de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ d'agio préfix.

Monnoies réelles d'or de Toscane.

La doppia, qui vaut l. 11 $\frac{1}{2}$ et la double doppia l. 23.
Le ruspone 40
Le sequin gigliato . . . 13 $\frac{1}{3}$

Monnoies d'argent.

Le franceschino qui vaut l. 6 3 sols et 4 den. ou 10 paule.
Le ducat 7
Pour les autres monnoies, voyez l'article de Livourne.

Cours des changes de Florence.

Livourne, 115 $\frac{1}{2}$ s. effectifs p. o. m. pour 1 piast. de 8 réaux.
Rome, 1 ducat de l. 7 effectives, pour environ 109 bajocs.
Naples, 100 piastres de 115 sols dito pour 113 $\frac{1}{4}$ ducats.
Bologne, 1 duc. de l. 7 valeur de banque pour 107 Bolognini.
Venise, 79 $\frac{1}{2}$ écus d'or p. o. m. pour 100 ducats banco.
Milan, 1 piastre de 115 sols effectifs pour 127 sols courans.
Vienne, 61 $\frac{1}{4}$ sols effectifs p. o. m. pour 1 florin courant.
Paris, Lyon } 1 piastre de 115 s. effectifs pour environ 105 s. tourn.

Amsterdam, 1 piastre . . . . . . pour 92 deniers de gros.
Londres, 1 dite . . . . pour 52 deniers sterlin.
Lisbonne, 1 dite . . . . pour 754 reisd.
Cadix }
Madrid } 100 dites . . . . pour 137 ½ p. de 8 r. p. v.

Usances et jours de grâce.

L'usance des lettres tirées de Venise et de Rome sur Florence, est de 15 jours de vue, celui de l'acceptation compris, et pour celles tirées de Bologne, de 8 jours de vue comme ci-dessus; l'usance des lettres tirées des autres places sur Florence, est comptée comme à Livourne.

Comme il n'y a point de jours de grâce déterminés pour les lettres de change payables dans Florence, il faut que le payement ait lieu à l'échéance avant le départ de la poste pour les endroits d'où elles auront été tirées.

Change de Florence sur Venise.

Réduction de Ducats 695 16 gros banco, en écus, sols et deniers d'or, au change de 79 ½ écus d'or pour 100 ducats banco.

Si 100 duc. banc. font 79 ½ écus d'or, comb. duc. 695 16 gros
à multip. par 79 10 sols.

écus 553 1 sol 1 den. d'or de Florence.

	6255	
	4865	
pour 10 sols la ½	347	10
pour 12 gros la ½	39	15
pour 4 dits le ⅓	13	5
	55305	10
	530	
	305	
	5	
	20	sols.
	110	
	10	
	12	deniers.
	120	

Change de Florence sur Rome.

Réduction de 894 écus 25 bajocs moneta, en écus, sols et deniers d'or de Florence, au change de 1 ducat d'or pour 109 bajocs, par la règle conjointe.

Si 1 écu de Rome vaut 100 bajocs,
109 bajocs . . . . 1 ducat d'or de Florence,
15 ducats d'or . . . . 14 écus d'or,
comb. écus 894 25 bajocs

545	1400
109	894 25
1635 diviseur.	5600
	12600
écus 765 14 4	11200
de Florence.	350 pour 25 bajocs le $\frac{1}{4}$.
	1251950
	10745
	9350
	1175
	20 sols.
	23500
	7150
	610
	12 deniers.
	7320
	780

Change de Florence sur Vienne.

Réduction de florins 656 40 creutzers courans, en écus d'or, sols et deniers, au change de 65 sols effectifs pour 1 florin courant, par la règle conjointe.

Si 1 florin vaut 65 s. de Florence,
150 sols . . . . . 1 écu d'or,
combien florins 656 40 creutzers.
à multip. par 65

écus 284 11 s. d'or de Florence.

3280		
3936		
21	8	pour 40 creutzers 2 fois le $\frac{1}{1}$.
21	8	
42683	4	
1268		
683		
83		
20	sols.	
1660		
160		
10		
12		
120		

OBSERVATION.

Les opérations des changes des autres places mentionnées dans le cours ci-dessus, étant égales à celles de Livourne, on pourra y avoir recours.

Égalité

Égalité des espèces de la Toscane.

14	écus d'or sont égaux	à 15	ducats d'or.
23	dits	à 30	piastres de 8 réaux.
2	livres effectives . . .	à 3	paules.
23	ducats d'or	à 28	piastres de 8 réaux.

Poids de l'or et de l'argent.

La liv. poids de l'or et de l'argent se divise en 12 onces, l'once en 24 deniers, et le denier en 24 grains.

La susdite livre répond, suivant M. Tillet, à 1 marc, 3 onces, 1 gros et 20 grains poids de France, qui font 7070 as poids de troye de Hollande.

100 livres de Florence répondent à 138 marcs poids de troye de Hollande ; ce même poids est en usage à Livourne ; il est plus foible à Sienne de 18 deniers et 12 grains, et à Pistoie, de 1 once par livre.

Poids de commerce.

La livre poids de commerce de Florence se divise comme la livre ci-dessus, mais elle est de 3 p. $\frac{0}{0}$ plus forte que la livre du poids de l'or et de l'argent.

140 liv. de Florence font 100 liv. poids de marc de Paris.

Mesures pour les grains.

Le Moggio, mesure de bled, contient 8 sachi, et le sac 3 stajas ; 123 $\frac{1}{2}$ stajas font 1 last d'Amsterdam.

Mesure du sel.

Il s'y mesure aussi au *stajo*, du poids d'environ 72 livres de Florence.

Mesure du vin.

Il s'y mesure au *cogno* qui contient 10 barils, 1 baril 20 *fiaschi*, 1 fiascho 2 boccali, 1 boccali 2 mezettes ou 4 quartucci; 378 $\frac{1}{5}$ fiaschi répondent à 100 setiers de Paris.

Mesure de l'huile.

Cette mesure est nommée *orcio* ou baril, qui contient 32 boccali ou metadelli, et pèse environ 60 liv. poids de commerce d'Amsterdam.

Mesures longues.

Il y a à Florence deux cannes, qui se divisent en 4 bracci et en 8 pans.

La canne servant à mesurer les étoffes de soie mesure	1032	lignes de France.
Celle . . les étoffes de laine . .	1047 $\frac{2}{5}$	

Ainsi 50 $\frac{3}{4}$ cannes en soie et 50 dites en laine	font 100 aunes de Paris.

Braccio mesure d'architecture.

Il est de 243 lignes de France, ainsi, 100 de ces *braccio* font 169 pieds 36 lignes de France, 193 pieds d'Amsterdam.

Mesure d'arpentage.

Elle s'appelle *Soccata*, qui a 10 stajola ou 660 pertiches. Le stajola est de 66 pertiches, et la pertiche de 5 bracci.

Produits et fabriques de la Toscane.

Ils se trouveront décrits à la fin de l'article de Livourne.

FERRARE.

Grande, belle et fameuse ville d'Italie dans l'État de l'Église, capitale du duché du même nom. Elle passa avec le reste du duché sous la domination du St. Siége en 1597. Cette ville est située sur une petite branche du Pô, à 10 lieues N. E. de Bologne, à 15 lieues N. O de Ravenne, 28 N. E. de Florence, 76 N. O. de Rome, et à 16 lieues de la mer ou de Ponto de Goro; long. 29, 20; latit. 44, 54.

Écritures.

On y tient les écritures en écus Romains de 100 bajocs, et le bajoc se divise en 12 deniers.

Monnoies effectives.

Voyez-en le cours à l'article d'Ancone, à la page 127.

Cours des changes.

Ferrare n'a point de change ouvert avec les places étrangères, elle se sert de celle de Bologne pour la négociation de ses lettres de change sur l'étranger.

Poids de commerce.

Celui de Ferrare se divise de la même manière qu'à Ancone.

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *moggio*, qui est composé de 20 staja.

100 moggios font 890 quartères à Barcelone.

100 stajas de Ferrare font 37 stajas de Venise.

1 moggio *idem* rend 2 $\frac{1}{4}$ rubbia à Ancone.

Mesure des vins.

Ils se mesurent par *mastelli* de 8 secchies chacun.

Mesure longue.

Elle s'appelle *braccio :* il y en a de deux espèces à Ferrare.

Le premier servant à mesurer les étoffes de laine, mesure 297 $\frac{3}{5}$ lignes de France.

L'autre qui sert à mesurer les étoffes de soie, n'est que de 278 $\frac{4}{5}$ lignes de France; ainsi,

176 braccio des premiers } font 100 aunes de Paris.
187 dits. . . des derniers }

Produits.

Les environs de Ferrare produisent beaucoup de bleds, dont la qualité est assez bonne, mais un peu inférieure à celui d'Ancone, parce qu'il n'est pas si bien nourri, et qu'il est mélangé de quelques vesces et autres grains étrangers :

Des haricots blancs qui sont d'ordinaire un peu plus petits et plus ronds que ceux d'Ancone :

De petites fèves et autres légumes ; des soies, et grande quantité de chanvres d'une excellente qualité pour faire des cordages, mais pas aussi fins que ceux d'Ancone ou de Bologne.

OBSERVATION.

Tous les produits des environs de Ferrare qui s'expédient dans l'étranger, passent par un petit canal au pont de *Lagoscuro*, qui communique à celui du *Pô* qui passe au port de *Ponto de goro*, situé dans le golfe de Venise ou la mer Adriatique, et où abordent aussi tous les navires chargés de salaisons et autres marchandises destinées pour Ferrare, Bologne et les autres villes de ces environs.

Compte d'achat simulé à Ferrare de 300 moggios de bled embarqué au pont de Goro pour l'étranger.

300 moggios de bled acheté à 15 écus 4500

Frais.

Port du pont de Lagoscuro jusqu'à Goro, à 28 bajocs.	84		
Courtage d'achat, à 5 bajocs.	15		
Louage des sacs.	13		
Report desdits.	4		
Au commissaire des avoines et permission d'extraction.	7		
Commission au pont de Lagoscuro, à 2 ½ bajocs. . . . . :	12	50	
Réception et coudre les sacs, à 2 bajocs	6		256 65
Louage du grenier à Goro, à 10 dits	30		
Ficelle pour coudre les sacs.	5		
Port à bord. . . . . à 5 dits	15		
Régalie au capitaine, 6 sequins. . .	12	30	
Idem à l'interprète, . 1 dito.	2	5	
Coût du pajol.	30		
Payé pour un sac pour l'escandail. . .		30	
Frais à Goro, y compris la commission à 3 bajocs.	20	50	
			4756 65
Commission d'achat, à 2 p. °/°.			95 13
Faisant en tout écus Romains			4851 78

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

ANCIENNE, grande et belle ville d'Allemagne en Franconie dans la Weteravie. Charlemagne y assembla, en 804, un Concile célèbre au sujet des décisions du second Concile de Nicée sur les images. C'est à Francfort que l'on conserve l'original de la fameuse *Bulle d'or*, donnée par l'Empereur Charles IV en 1356. Il s'y fait un grand commerce, et il y a deux foires célèbres par an. C'est dans cette ville que se rendent les Électeurs pour élire un Empereur ou un Roi des Romains. Elle est dans une plaine très-fertile sur le Mein, qui la coupe en deux parties jointes par un pont ; l'une est nommée *Saxen-hausen*, et l'autre Francfort. Elle est à 8 lieues N. E. de Mayence, 18 N. de Heidelberg, 13 N. E. de Worms, 30 S. E. de Cologne, 140 O. par N. de Vienne, 110 N. E. de Paris ; longit. 26, 15 ; lat. 49, 55.

Écritures.

On tient les écritures ou l'on compte à Francfort, Darmstadt, Hanau et Mayence, par dalers de 90 creutzers de 4 fenings, et par florins de 60 creutzers de 4 fenings.

Division de ces monnoies.

Le reisdaler d'espèce vaut 1 $\frac{1}{3}$ daler courant, 2 florins, 6 kopfstuckes.

Le daler courant 1 $\frac{1}{2}$ florin, 4 $\frac{1}{2}$ kopfstuckes, 22 $\frac{1}{2}$ batz.

Le florin vaut 3 kopfstuckes, 15 batz, 20 gros d'Empire.

Le kopfstucke 5 batz, 6 $\frac{2}{3}$ gros d'Empire, 10 albus.

Le batz vaut 1 $\frac{1}{3}$ gros d'Empire, 2 albus, 4 creutzers.

Le gros d'Empire 1 ½ albus, 3 creutzers ou 12 fenings.
L'albus vaut 2 creutzers ou 8 fenings.

Égalité d'espèces.

3 reisdalers d'espèce, font 4 dalers courans.
2 dalers courans. . . . . . 3 florins.
3 batz.. . . . . 4 gros d'Empire.

Monnoies d'or réelles.

Le ducat de 2 dalers et 70 creutzers courans.

Monnoies d'argent.

Le reisdaler d'espèce de constitution, 2 florins 13 creutzers.
Le reisdaler d'espèce de convention, 2 florins.
Le florin ou gulden, 60 creutzers.
Les demi et les quarts de ces monnoies à proportion.

Monnoies de billon.

Le kopfstucke de 20 creutzers, les ½ et les ¼ de kopfstucke à proportion.
Le creutzer de 4 hellers.

Monnoies étrangères.

Le Magistrat de la ville de Francfort-sur-le-Mein, fit publier le premier de juin 1765 un édit portant : que l'argent courant de la ville seroit dès-lors regardé sur le pied de la monnoie de convention, avec laquelle seulement les lettres de change s'y doivent payer, sous peine d'amende contre ceux qui agiroient autrement. Le même édit fut accompagné d'un tarif, qui fixoit les prix de quelques monnoies étrangères ; savoir :

Monnoies d'or.

	Courant de convention florins	creutz.	valeur monnoie flo.	cr.
Le souverain de Brabant.	12	17	14	44
Le carolin d'or.	9	12	11	
Le louis d'or neuf de France et au soleil.	8	50	10	36
Le louis vieux de France.	7	20	8	50
La pistole d'or d'Espagne.	7	18	8	45
Le fréderick et le carl d'or	7	17	8	45
Le max d'or de Bavière.	6	8	7	20
Le sequin kremnitz de Hongrie. . .	4	11	5	1
Le ducat de Zurich, de l'Empire et de Prusse.	4	10	5	
Le ducat de Hollande, du Pape et de Brunswick.	4	9	4	58
Le ducat de Russie.	4	6	4	55

Monnoies d'argent.

L'écu neuf de France.	2	16	2	43
Le vieux reisdaler d'espèce de l'Empire.	2	13	2	40
Le florin de l'Empire.	1	6	1	20
Le reisdaler d'espèce de la convention	2		2	24
Le florin, *idem*.	1		1	12
Le kopfstucke, *idem*.		20		24

Cours

Cours des changes de Francfort.

Amsterdam,	$145\frac{1}{2}$	dalers environ	pour	100 reisdalers banco.
Londres,	137	batz.	pour	1 livre sterling.
Paris, Lyon,	$77\frac{1}{2}$	dalers.	pour	100 écus de 3 l. tour.
Hambourg,	$143\frac{1}{3}$	dits..	pour	100 reisdalers banco.
Auguste, Vienne,	$99\frac{3}{4}$	dits.	pour	100 dits courans.

Usance.

L'usance des lettres tirées sur Francfort hors des foires, est comptée de 14 jours de vue, qui commence le lendemain de l'acceptation. On tire les lettres de change sur la Hollande et sur l'Allemagne à 14 jours de vue, ou à plusieurs semaines de date ; et sur la France, l'Angleterre et l'Italie à 1 ou 2 usances, et souvent même, pour les payemens des foires, sur les villes où il y en a, à certaines époques de l'année.

Jours de faveur.

Les lettres y jouissent de 4 jours de grâce, lorsque ceux à l'ordre desquels elles ont été tirées, en sont eux mêmes les porteurs lors du payement ; les dimanches et les fêtes ne sont point compris dans les jours de faveur. Si les lettres de change sont endossées, et que le porteur soit un endossé ou simple commissionnaire du tireur, ou de l'un des endossés, elles ne jouissent point de jours de faveur ; le même cas a lieu aussi lorsque la lettre de change n'a point été acceptée avant

le jour de l'échéance, ou quand celui qui la doit payer n'est pas lui même acceptant, mais seulement domicile de celui qui l'a acceptée, tant lorsque l'acceptant est étranger, que lorsqu'étant habitant de Francfort il en est absent à l'échéance de la même lettre de change. Au reste, les lettres de change à vue ou à 2, 3 ou 4 jours de vue, ne jouissent dans aucun cas des jours de faveur.

Foires.

Il se tient à Francfort deux foires considérables par an; la première nommée foire de Pâques, qui commence le mardi de Pâques; l'autre foire de Septembre, qui commence le dimanche avant la Nativité de Notre-Dame; chacune de ces foires dure trois semaines. La première de ces semaines est destinée pour les acceptations des lettres de change, et la suivante pour en faire les payemens. Les lettres de change qui ne sont pas encore acceptées le mardi de la seconde semaine de la foire à 9 heures du matin, et celles qui ne sont point payées le samedi de la même semaine avant deux heures après-midi, doivent être protestées avant le coucher du soleil de chacun de ces deux jours. Il y a cependant certaines lettres de change qui ne sont payables que dans la troisième semaine de la foire, laquelle est principalement destinée pour faire les payemens des billets ou assignations; mais il faut, pour que ces lettres de change soient comprises dans cette exceptions, qu'elles portent, en termes exprès, que le payement ne devra avoir lieu que la troisième semaine.

Change de Francfort sur Amsterdam.

Réduction de florins 1286 10 sols de banque, en dalers et creutzers, au change de 145 ½ dalers pour 100 reisdalers banco, par la règle conjointe.

Si 2 ½ fl. de banque valent 1 reisdal. banco,
100 reisdalers banco, 145 ½ dalers de Francfort,
combien fl. 1286 10
à multip. par 145 45 creutzers.

200	
50 pour la ½.	6430
	5144
250 diviseur.	1286
	643 pour 45 cr. la ½.
dalers 748 66 creutz.	72 67 pour 10 s. la ½.
courans de Francfort.	
	187185 67
	1218
	2185
	185
	90 creutzers.
	16650
	67 ci-dessus.
	16717
	1717
	217

Change de Francfort sur Londres.

Réduction de l. 250 15 sols sterlings, en reisdalers et creutzers, au change de 137 batz pour 1 livre sterling, par la règle conjointe.

Si 1 livre sterling vaut 137 batz,
22 $\frac{1}{2}$ batz . . . . 1 daler,
combien l. 250 15 sols.

à multip. par	137
45	
4 fract. de contre.	1750
	750
180 diviseur.	250
	68 $\frac{1}{2}$ pour 10 sols la $\frac{1}{2}$.
dalers 1526 71 creutzers cour. de Francfort.	34 $\frac{1}{4}$ pour 5 dits la $\frac{1}{2}$.
	34352 $\frac{3}{4}$
	137411
	2 fraction de contre.
	274822
	948
	482
	1222
	142
	90 creutzers.
	12780
	180

Change de Francfort sur Paris et Lyon.

Réduction de l. 3218 16 tournois, en reisdalers et creutzers, au change de 77 $\frac{1}{2}$ reisdalers pour 100 écus de 3 l.

Si l. 300 tourn. ou 100 écus font 77 $\frac{1}{2}$ reisd. comb. l. 3218 16
à multip. par 77 45 creutzers.

dalers 831 47 creutzers courans de Francfort.		22526
		22526
	pour 45 creutzers	1609 la $\frac{1}{2}$
	pour 10 sols la $\frac{1}{2}$	38 67 $\frac{1}{2}$
	pour 5 dits la $\frac{1}{2}$	19 33 $\frac{3}{4}$
	pour 1 dit le $\frac{1}{5}$	3 78 $\frac{3}{4}$
		249457
		945
		457
		157
		90 creutzers.
		14130
		2130

Change de Francfort sur Hambourg.

Réduction de marcs 1256 12 sols lubs banco, en reisdalers et creutzers, au change de 143 $\frac{1}{3}$ dalers, pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 3 marcs lubs banco valent 1 reisdaler banco,
100 reisdalers banco . . . 143 $\frac{1}{3}$ dalers de Francfort,
comb. marcs 1256 12 sols,
à multip. par 143 30 creutzers.

300 diviseur.		3768
dalers 600 40 creutzers courans de Francfort.		5024
		1256
		418 60 pour 30 le $\frac{1}{3}$
	pour 8 sols la $\frac{1}{2}$	71 60
	pour 4 dits la $\frac{1}{2}$	35 75
		180134 15 creutzers.
		134
		90 creutzers.
		12075
		75

Change de Francfort sur Vienne et Auguste.

Réduction de florins 892 15 creutzers, en dalers et creutzers, au change de 99 $\frac{3}{4}$ dalers, pour 100 reisdalers courans de Vienne ou d'Auguste, par la règle conjointe.

Si 1 florin vaut . . 60 creutzers,
90 creutzers . . . 1 reisdaler courant de Vienne,
100 reisd. courans, 99 $\frac{3}{4}$ dalers courans de Francfort,
combien flor. 892 15 creutzers.

9000	540
4 fract.	540
	30
36000 div.	15
dalers 593 31	5985
	892 15
	11970
	53865
	47880
	1496 $\frac{1}{4}$
	5340116 $\frac{1}{4}$
	21360465
	336046
	120465
	12465
	90 creutzers.
	1121850
	41850
	5850

Résultent 593 dalers et 31 creutzers.

Poids de l'or et de l'argent.

Il est le même que le marc de Cologne avec ses divisions.

Poids de commerce.

Le quintal est de 100 liv. poids du quintal ou centner, qui, avec le bon poids, répond à 109 liv. poids ordinaire.

Le stein ou pierre, pèse seulement 22 liv. poids ordinaire.

La livre ordinaire a 2 marcs, 32 loths, 128 quintins, 512 pfenings, 1024 hellers.

96 liv. poids du quintal } font 100 liv. poids de marc de Paris.
104 liv. poids ordinaire }

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *achtels* ou *malters* composé de 4 simmers, 8 metzes, 16 sechters ou de 64 gescheids.

27 malters de Francfort font 1 last d'Amsterdam.

Mesure pour les vins.

Elle s'appelle pièce, qui contient 1 ½ fuder ou tonneau, 7 ½ ohms, 150 viertels, 600 maas ou 2400 schoppens.

100 maas de Francfort font 155 mingles d'Amsterdam.

Mesure longue.

C'est l'aune ordinaire ou *elle*, qui mesure 239 ⅕ lignes de France ; mais les marchandises de France s'y mesurent régulièrement à l'aune de Paris, et celles de Hollande à l'aune de Brabant.

5 aunes de Paris sont égales à 11 aunes de Francfort, et
32 aunes de Brabant . . . . à 41 aunes dites.

Pied de cette ville.

Il est exactement égal à celui de Hambourg ; voyez cet article pour sa division et ses rapports.

GALLIPOLI.

PETITE, mais forte ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, connue par les anciens sous le nom de *Japigia*, formant une espèce de péninsule entre les deux mers, Ionniene et Adriatique, vis-à-vis de la Calabre, de laquelle la terre ou pays d'Otrante se trouve séparé par le golfe de Tarente. Cette ville est située sur un rocher tout environné de la mer, et communique avec la terre ferme par un pont. On la croit bâtie par les Gaulois Sennons. Ses campagnes alentour sont très-délicieuses et fertiles en bleds, fruits, safran, vins et huiles, dont Gallipoli est comme le magasin de toute la province. Elle a un port assez commode, à 11 lieues O. d'Otrante, 18 S. E. de Tarente; longit. 35, 45; latit. 40, 20.

Écritures.

On y tient les écritures en ducats de 100 grains.

Monnoies réelles.

Celles d'or, d'argent et de cuivre sont les mêmes et ont le même cours que celles qui se trouvent décrites à l'article de Naples.

Mesure pour les huiles.

Elle s'appelle salme, composée de 10 stajas ou de 320 pignattes.

Le staja a 32 pignattes.

Cette salme pèse environ 291 liv. poids de marc de Paris.

$4 \frac{161}{193}$ salmes rendent 100 setiers à Paris.

1 salme rend $4 \frac{3}{4}$ barils à Livourne.

11 salmes sont considérées pour un last dans les affrètemens.

Les autres mesures et le poids de commerce sont les memes qu'à Naples.

Changes.

Gallipoli n'a de change ouvert qu'avec Naples, de 1 à 2 p. $\frac{0}{0}$ de bénéfice ou de perte à la lettre.

GÈNES.

GÈNES.

ANCIENNE, forte, riche, commerçante et l'une des principales villes d'Italie, capitale de la République du même nom, qui fait partie de l'ancienne Ligurie. On ladit fondée par Janus. Cette ville eut le même sort des autres villes d'Italie, elle tomba au pouvoir des Romains. Mais lorsque Magon, frère du fameux Annibal, vint en Italie l'an de Rome 547 ou 205 ans avant J. C., il la prit par ses armes, ainsi que Savone, et Gènes fut presqu'entièrement détruite. Les Romains, souhaitant de la voir rétablie, y envoyèrent *Spurio Logrezio*, qui la fit rebâtir. Pendant que l'Empire Romain étoit opprimé par les armes des Barbares, la Ligurie fut aussi occupée par les Goths, jusqu'à ce que Narsete, détruisit leur règne. L'an 641 l'Italie fut inondée par les Longobards qui causèrent des dommages infinis à la Ligurie; la ville de Gènes fut démantelée par le Roi Rotari, mais Charlemagne la fit rebâtir. Elle fut sujette en 931 à un malheur plus grand encore, par l'arrivée des Maures Africains en Italie, qui la prirent d'assaut, et passèrent au fil de l'épée les habitans habiles aux armes, transportant les femmes et les enfans en Afrique. Malgré ce contre-temps, les habitans de Gènes s'étant peu-à-peu remis d'une si grande perte, s'appliquèrent entièrement au commerce, et devinrent par ce moyen si riches et si puissans, qu'en 1016 ils s'unirent aux Pisans et chassèrent *Mugeto*, Roi Maure, de laSardaigne; ils se rendirent fameux dans les entreprises que les chrétiens tentèrent au levant, ainsi que dans le commerce de ces contrées, jusqu'à la mer noire, où ils possédoient la ville de Caffa.

Louis XIV fit bombarder cette ville en 1684, Elle se soumit à la Reine de Hongrie le 7 septembre 1746 ; mais un bourgeois ayant été maltraité par un sergent Autrichien le 5 décembre de la même année, le peuple se souleva, et chassa les troupes de la Reine, après en avoir massacré une grande partie.

Gènes est presque au milieu de l'État de son nom, en partie dans la plaine et en partie sur des collines, sur la méditerranée, dans une situation charmante, avec un port très-vaste et très-commode. Rien ne sauroit égaler la somptuosité de ses palais, de ses églises et des édifices publics. Elle est à 28 lieues S. de Milan, 25 S. E. de Turin, 26 S. O. de Parme, 45 N. O. de Florence, 90 N. O. de Rome, 182 S. par E. de Paris ; long. 26, 16 ; lat. 44, 25.

Écritures.

On tient les écritures dans le commerce en livres, sols et deniers hors de banque ou *fuori banco ;* les 20 sols font la livre, et les 12 deniers le sol.

La banque de Saint-George seulement et les gabelles ou bureaux des rentes qui en dépendent, tiennent leurs écritures comme suit :

En livres, sols et deniers banco, qui se divisent comme ci-dessus ; il y a quinze pour cent de différence entre la monnoie de banque et celle hors de banque, c'est-à-dire, 100 l. banco font 115 l. fuori banco.

Supposez que vous ayez 1500 l. ban. à réduire en hors de banque,

ajoutez-y. . . . . 150 pour les 10 p. % ou le 10ème.

plus la demi. . . . 75 pour les 5 p. %.

Vous aurez. . . . . 1725 l. hors de banque.

En livres, sols et deniers *moneta de cartulario*, ou de *numerata*, dont l'écu d'argent ne vaut que 4 l. 10 qui sont égales à 7 l. 12 banco.

Et enfin en certaines branches de la banque de St. George, on tient les écritures en livres, sols et deniers de *Paghe*, dont ledit écu d'argent vaut 7 l. 4 de banque.

OBSERVATION.

Depuis le 22 janvier 1773, les billets qu'on reçoit à la susdite banque ont l'agio de 25 p. $\frac{o}{o}$ au lieu de 15 p. $\frac{o}{o}$ ci-dessus, qu'on avoit fixé à la monnoie de banque en 1741; ainsi supposez que vous receviez un de ces billets de 1200 l. banco,

ajoutez-y le $\frac{1}{4}$. . . . . 300 p. les 25 p. $\frac{o}{o}$.

Et vous aurez. . . . . 1500 l. hors de ban.

Ainsi l'agio de 15 p. $\frac{o}{o}$ dans la réduction des livres banco en hors de banque, n'est plus en usage que dans les payemens des droits de la douane et des autres fermes, ainsi que dans le change sur l'Espagne et la Sicile.

Monnoies de change.

La piastre de 5 l. 15 } fuori banco, se divisant l'une et l'autre
L'écu . . . de 4 12 } en 20 sols, et le sol en 12 deniers.

Le croizat ou écu d'argent qui vaut 7 l. 12 banco, se divisant comme ci-dessus.

L'écu d'or marc, dont les 100 font 122 $\frac{2}{5}$ écus d'argent qui se divise comme ci-dessus. Ces deux dernières espèces ne servent que pour les réductions des changes de Gènes sur l'Espagne et la Sicile.

Réduction des écus de marc en écus d'argent.

Supposez écus de marc	1224	15	6
ajoutez-y le 5ème. .	244	19	1
le 10ème. .	24	9	10
le 5ème. .	4	17	11
			1 fractions perdues.
Résultent écus d'argent	1499	2	5

Monnoies réelles de la République.

Monnoies d'or.

La pièce d'environ.	107 l.		
La demi.	53	10	
Le quart.	26	15	
Le huitième	13	7	6
La pistole de Gènes.	25		
Le sequin, *idem*.	14		

Monnoies d'argent.

L'écu d'argent.	9		
Ses proportions.			
L'écu de Saint-Jean-Baptiste.	5		
Le demi.	2	10	
Le quart.	1	5	
Le 8ème. et 16ème. en proportion.			
Des madonnines.	2		
Des lira.	1		
Des demi l.		10	
Des pièces de billon.		6	8

Monnoies de bronze et de cuivre.

Des pièces de 4 sols.
Des pièces de 2 qu'on appelle parpaïole.
Des pièces de 8 deniers da otto.
Des pièces de 4 dits da quatro.

OBSERVATION.

Les susdits prix des monnoies au coin de la République s'entendent en abusif et en payement des marchandises, lesquels prix varient même, puisque la pièce d'or ci-dessus de 107 l. ne valoit, il y a quelques années, que 100 l.

Toutes les monnoies de l'Europe, même de l'Afrique, y ont cours dans le commerce aux prix arbitraires que les *bancheroti* ou changeurs d'espèces veulent bien leur fixer, d'après la demande qu'il y en a pour l'étranger. Elles perdent quelquefois, ainsi que les ci-dessus de la République, de 1 jusqu'à 10 p. $\frac{o}{o}$ contre la bonne monnoie, qui sert à payer les lettres de change ou les droits de la douane.

Cette bonne monnoie avec laquelle on paye à Gènes les lettres de change, les droits publics, et même les louages des magasins du port franc appartenans à la susdite banque, consiste en billets de la même banque, et en espèces d'argent au coin de la République, nommées madonnines, de la valeur de 2 l., 1 l. et de 10 sols; il faut ordinairement les acheter des changeurs d'espèces, à moins qu'on n'en ait en caisse, avec les monnoies en abusif qu'on reçoit en payement des marchandises, moyennant l'agio ou perte de 1 jusqu'à 10 p. $\frac{o}{o}$, selon les circonstances; c'est ce qu'on appelle à Gènes *agio de la bonne monnoie.*

Votre correspondant de Gènes doit vous bonifier cet agio, lorsque vous lui commettez des marchandises en lui assignant le remboursement de leur montant, ou si on lui en fait remise par des lettres de change; par contre si l'on expédie des marchandises à Gènes pour y être vendues à son propre compte, avec ordre de faire remise du produit par des lettres de change, alors le correspondant de Gènes passera en déduction du même produit l'agio ci-dessus; ce qui n'a pas lieu si on lui donne ordre d'employer le produit net dans l'achat d'une autre marchandise à expédier; ce qui est fort essentiel à savoir pour ceux qui trafiquent avec ladite ville de Gènes.

Cours des changes de Gènes.

Amsterdam,	86 ¼	den. de gros p. o. m.	p.	1 piast. de 115 s.
Auguste, Vienne,	63	sols fuori banco . .	p.	1 flor. courant.
Cadix, Madrid,	648	maravedis de platte .	p.	1 écu d'or marc.
Livourne,	121 ⅔	sols fuori banco . . .	p.	1 piast. de 8 ré.
Lyon, Paris, Marseille,	95 ¼	sols tournois	p.	1 piast. de 115 s.
Lisbonne,	704	rés	p.	1 piastre *idem.*
Londres,	46 ⅔	deniers sterlings . .	p.	1 piastre *idem*
Naples,	104	sols fuori banco . . .	p.	1 ducat regno.
Palerme, Messine,	40 ¼	carlins	p.	1 écu d'or marc.
Rome,	127 ¼	sols fuori banco . . .	p.	1 écu monnoie.
Venise,	92	marchetti	p.	1 écu de l. 4 12 f. b.

OBSERVATION.

Lorsque Gènes tire ou négocie sur Palerme et Messine,

elle accorde au preneur un carlin de plus par once, à cause de la monnoie de billon, en laquelle la lettre peut être acquittée en Sicile : on fait l'opération, lors de la négociation à Gènes, sur le pied de 61 onces pour 60 onces, ce qui fait la bonification du carlin par once, puisque l'once vaut 60 carlins à Palerme.

Usances.

L'usance des lettres tirées sur Gènes est comptée, savoir ;

De Londres,	de 3 mois de date.	Gènes tire régulièrement de même sur ces places.
D'Amsterdam,	de 2 mois *idem.*	
De Lisbonne,	de 3 mois *idem.*	
De Cadix, De Madrid,	de 60 jours *idem.*	
De Naples,	de 22 jours de vue.	
De Rome, De Venise,	de 15 jours de vue.	
D'Auguste, De Vienne,	de 14 jours de vue.	
De Florence, De Milan, De Livourne, De Turin,	de 8 jours de vue.	

Jours de faveur.

Il y avoit autrefois 30 jours de grâce à Gènes pour les lettres de change, pour faire les diligences, sans que le porteur ou possesseur de la lettre fût responsable de rien ; mais il étoit en droit de faire protester dès le premier jour de la demande, tant pour l'acceptation, que pour le payement ; mais aujourd'hui il n'y a à Gènes aucun jour de faveur ; on est dans l'usage d'envoyer dehors le protêt, par le courrier immédiat, qui part après l'échéance des lettres de change.

Usages pour les négociations et payement des lettres de change.

Les négociations des lettres de change se font à Gènes, le vendredi et le samedi de chaque semaine; les payemens se font le mardi ou le mercredi de la semaine suivante. Le preneur envoie l'argent chez le tireur ou chez le cédant, où il trouve le reçu du montant de la lettre, avec la spécification requise, d'après quoi on est en usage de mettre dans les lettres de change ou ses endossemens, *valeur changée*, à moins que le payement ne s'en fasse en les recevant du tireur ou de l'endosseur; en ce seul cas on y met l'expression de *valeur reçue*, à moins encore qu'on n'en reçoive le montant en marchandises ou autres effets.

Il y avoit autrefois, et il existe encore chez les banquiers et les négocians qui ont moins de présomption et de méfiance que MM. . . . . . . , le noble et commode usage, de ne faire exiger le payement des lettres de change, dont l'échéance tomboit le jeudi, le vendredi, ou le samedi et le lundi d'après, que le mardi suivant; mais depuis environ 12 ans, ces fiers législateurs de la banque ont introduit l'usage de faire exiger le payement des lettres le lendemain de leur échéance, ce qui dérange bien des opérations lorsqu'il y a peu de preneurs et beaucoup de papier à négocier sur la place, ou que la bonne monnoie est rare chez les changeurs, qui ne sont d'ailleurs conduits que par les manœuvres sourdes et l'agiotage honteux de ces MM. . . . .

Change

Change de Gènes sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 3445 2 sols, en livres, sols et deniers hors de banque, au change de 86 $\frac{1}{4}$ deniers de gros, pour 1 piastre de l. 5 15 fuori banco.

Si 86 $\frac{1}{4}$ d. de gros f. l. 5 15, comb. b. fl. 3445 2 sols.

345 diviseur.

l. 9186 18 8
fuori banco.

à multiplier par 40 deniers.

137800
4 pour 2 sols le $\frac{1}{10}$

deniers 137804 de gros.
à multip. par 5 15

689020
pour 10 sols 68902 la $\frac{1}{2}$
pour 5 dits 34451 la $\frac{1}{2}$

792373
4 fract. de contre.

3169492
644
2999
2392
322
20 sols.

6440
2990
230
12 deniers.

2760

Même opération sur Amsterdam, mais d'une autre manière.

Si 86 $\frac{1}{4}$ den. de gros font 1 piastre, combien banco fl. 3445 2
à multip. par 40 deniers.

345 diviseur.

piast. 1597 14 6 de Gènes,
à mult. par 5 15

7988 12 6
798 17 3 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
399 8 7 pour 5 dits la $\frac{1}{2}$

l. 9186 18 4
4 fract. perdue.

l. 9186 18 8 fuori banco.

137800
4 p. 2 s. le $\frac{1}{10}$

deniers 137804 de gros.
4 fraction.

551216
2062
3371
2666
251
20 sols.

5020
1570
190
12 deniers.

2280
210

Change de Gènes sur Vienne et Auguste.

Réduction de florins 1775 13 creutzers courans, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de 63 sols pour 1 florin.

florins 1775 13 creutzers,
à multip. par l. 3 3 sols ou 63 sols.

5325
177 10 pour 2 sols le $\frac{1}{10}$.
88 15 pour 1 dit la $\frac{1}{2}$
10 6 pour 10 creutz. le $\frac{1}{6}$
2 1 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$
1 pour 1 dit la $\frac{1}{2}$

de Gènes l. 5591 18 7 fuori banco.

Change de Gènes sur Madrid et Cadix.

Réduction de piastres 895 3 réaux, de 8 réaux platte vieille l'une, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de 648 maravedis de platte pour 1 écu d'or marc, par la règle conjointe.

Si 1 piastre de 8 réaux vaut	272	maravedis de platte,
648 maravedis	1	écu d'or marc de Gènes
100 écus marc	122	8 sols écus d'argent,
1 écu d'argent . . . . liv.	7	12 sols banco,
liv. 100 banco	115	fuori banco,
		comb. piast. 895 3.

10000
648

6480000 diviseur.

liv. 4020 12 1
de Gènes fuori banco.

805
57 10 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
11 10 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$

874
à multip. par 122 8

1748
10488
174 16 pour 4 sols le $\frac{1}{5}$
174 16 pour 4 dits *idem.*

106977 12
à multip. par 272

213954
748839
213954
136 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
27 4 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$

29097907 4 sols.
à multip. par 895 3 réaux.

145489535
261881163
232783256
7274476 $\frac{3}{4}$ pour 2 réaux le $\frac{1}{4}$
3637238 $\frac{1}{4}$ pour 1 dit, la $\frac{1}{2}$
179 pour 4 sols le $\frac{1}{5}$

26053538659
13353865
3938659
20 sols.

78773180
13973180
1013180
12 deniers.

12158160
5678160

Même opération faite par un nombre fixe de 2910, de la manière suivante :

piastres 895 3 réaux,
à multip. par 2910 nombre fixe,

8950
8055
1790
727 $\frac{1}{4}$ pour 2 réaux le $\frac{1}{4}$
363 $\frac{1}{2}$ pour 1 dit la $\frac{1}{2}$

2605541 $\frac{1}{4}$

104221$6$5
5416
2325
20 sols.

46500
20580
2436
12 deniers.

29232
3312
720

à diviser par le change 648
4 fraction.

diviseur 2592

fuori banco l. 4020 17 11

Par l'opération ci-dessus du nombre fixe, il résulte quelques sols de plus, qu'il faut trouver par un autre nombre fixe de 13905, et le déduire du produit.

13905 nombre fixe divis.

5 sols de plus.

l. 4020 17 11 fuori banco ci-dessus.
à multip. par 20

80418
10893
12

130716

produit ci-dessus l. 4020 17 11
à déduire les 5 ci-dessus.

l. 4020 12 11

La différence des 10 deniers résulte des fractions perdues.

Avertissement.

Pour faire l'opération du change de Gènes sur Madrid et Cadix à la longue, il faut convertir les piastres en maravedis de platte, les maravedis qui en résultent en écus d'or marc en les divisant par le change, multiplier les écus d'or marc qui en résultent par $122\frac{2}{5}$ écus d'argent, et diviser par son égalité de 100 écus d'or marc, ou bien se servir de la réduction de ces écus, qu'on trouvera à la seconde page de cet article :

Multiplier les écus d'argent qui résultent par l. 7 12. Ces livres de banque étant de 15 p. % plus fortes que les livres hors de banque, ajoutez-y le 10me. et la moitié du 10me., et vous aurez des livres fuori banco.

Par contre, pour réduire les livres fuori banco en piastres, réaux et maravedis de 8 réaux platte vieille ou courante d'Espagne, aussi à la longue, il faut réduire les livres fuori en livres banco par l'égalité de 15 p. %.

Diviser les livres banco qui résultent par l. 7 12 valeur d'un écu d'argent :

Réduire les écus d'argent en écus d'or marc, par l'égalité de 100 de ceux-ci, pour $122\frac{2}{5}$ écus d'argent :

Multiplier les écus d'or marc qui ont résulté par le change, et enfin diviser les maravedis résultés par 272 maravedis valeur d'une piastre, et vous trouverez de combien de piastres vous devez former la lettre de change sur Madrid ou Cadix, ou bien servez-vous de la règle conjointe comme suit :

Si l. 115 fuori banco font l. 100 banco,
7 12 banco . . . 1 écu d'argent,
122 8 s. écus d'argent, 100 écus d'or marc,
1 écu marc . . . 648 maravedis,
272 maravedis . . . 1 piastre de 8 réaux,
comb. l. 4020 12 1 fuori banco.

244	6480000
854	4020 12 1
244	
54 8 pour 4 sols.	129600000
54 8 pour 4 dits.	259200000
	3240000 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
	648000 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$
33292 16	27000 pour 1 den. le $\frac{1}{24}$
à mult. par 7 12 sols.	
233049 12	26053515000 dividende.
16646 8 pour 10 sols.	277518940
3329 5 7 pour 5 dits.	156377770
	10888235
253025 5 7	8 réaux.
à mult. par 115	
	87105880
1265125	28910066
253025	34 maravedis.
253025	
28 $\frac{1}{4}$ pour 5 sols le $\frac{1}{4}$	1156402264
2 $\frac{2}{10}$ pour 6 den. le $\frac{1}{10}$	86730198
$\frac{2}{6}$ pour 1 dit le $\frac{1}{6}$	
	982942244
29097907 diviseur.	110005034
	22711313
piastres 895 2 33	
1 fraction perdue.	
piastres 895 3 réaux d'Espagne,	

Servant de preuve à l'opération précédente.

Pour éviter cette longue et ennuyeuse opération, faites-là par le nombre fixe de 2910, de la manière ci-après.

l. 4020 12 1 fuori banco.
à multip. par 648 maravedis ou le change qu'on aura accordé.

32160
16080
24120
324 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
60 16 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$
5 1 4 pour 1 den. le $\frac{1}{12}$

2605349 17 4
27734
15449
899
8 réaux.

à diviser par 2910 nombre fixe.

piastres 895 2 16.

7192
7 pour les 17 sols 4 ci-dessus.

7199
1379
34

5476
4137

46846
17746
386

Par l'opération ci-dessus il résulte piastres 895 2 réaux 16 maravedis; et pour trouver la différence des 18 maravedis, faites l'opération ci-après par le nombre fixe de 13905; savoir :

piastres 895 2 16
à multip. par 8 réaux.

7162
à multip. par 34 maravedis.

28648
21486
16 ci-dessus.

243524
104474
7139

13905 nombre fixe et diviseur.

Résultent 17 maravedis, qu'il faut ajouter auxdites piastres 895 2 16, et vous aurez piastres 895 3 réaux moins 1 maravedis, qui se perd dans les fractions.

Change de Gènes sur Livourne.

Réduction de piastres 1584 15 sols 6 deniers de 8 réaux de Livourne, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de 121 $\frac{2}{3}$ sols fuori banco pour 1 piastre.

piastres 1584 15 6
à multip. par l. 6 1 8 ou 121 $\frac{2}{3}$ sols.

9508 13
79 4 9 pour 1 sol le $\frac{1}{20}$
26 8 3 pour 4 den. le $\frac{1}{3}$
26 8 3 pour 4 dits le $\frac{1}{3}$

l. 9640 14 3 fuori banco.

Change de Gènes sur Paris, Lyon et Marseille.

Réduction de l. 6524 12 sols tournois, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de 95 $\frac{1}{4}$ sols tourn. pour 1 piastre de l. 5 15 fuori banco.

Si 95 $\frac{1}{4}$ sols tourn. font *l.* 5 15 de Gènes, comb. 6524 12 sols,
4. fraction

381 diviseur.

l. 7877 9 4
de Gènes fuori banco.

à multip. par l. 5 15

32623
3262 6 pour 10 sols.
1631 3 pour 5 dits.

37516 9
20 sols.

750329
4 fract. de contre.

3001316
3343
2951
2846
179
20 sols.

3580
151
12 deniers.

1812
288

Change

Change de Gènes sur Lisbonne.

Réduction de 815 cruzados et 50 rés, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de 704 rés pour 1 piastre de l. 5 15 fuori banco.

cruzados 815 50 rés,
à multip. par 400 rés.

326050 rés.

Si 704 rés font l. 5 15, comb. rés 326050,
2 fraction. à multip. par l. 5 15

1408 diviseur.

l. 2663 1 sol de Gènes fuori banco.

1630250
163025 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
81512 $\frac{1}{2}$ pour 5 dits la $\frac{1}{2}$

1874787 $\frac{1}{2}$

3749575
9335
8877
4295
71
20 sols.

1420
12
12 deniers.

144

Change de Gènes sur Londres.

Réduction de l. 425 16 8 sterlings, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de 46 $\frac{2}{3}$ den. sterlings, pour 1 piastre de l. 5 15.

Si 46 $\frac{2}{3}$ den. sterl. f. l. 5 15 fuori banco, comb. l. 425 16 8
à multip. par 5 15

140 diviseur.

l. 12592 10 sols de Gènes fuori banco.

2129 3 4
212 18 4 pour 10 sols.
106 9 2 pour 5 dits.

l. 2448 10 10
20 sols.

48970
12 deniers.

587650
3 fract. de contre.

1762950
362
829
1295
350
70
20 sols.

1400
0

Change de Gènes sur Naples.

Réduction de ducats 874 25 grains regno comme dessus, au change de 104 sols fuori banco pour 1 ducat.

ducats 874 25 grains.
à multip. par l. 5 4 sols ou 104 sols.

4370
174 16 pour 4 sols le $\frac{1}{5}$
1 6 pour 25 grains le $\frac{1}{4}$

de Gènes l. 4546 2 sols fuori banco.

Change de Gènes sur Palerme et Messine.

Réduction de 475 onces, 19 tarins et 10 grains, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de $40\frac{1}{4}$ carlins pour 1 écu d'or marc, par la règle conjointe.

Si 61 onces sont réduites à	. . .	60 onces,
1 once vaut	. . . .	60 carlins,
$40\frac{1}{4}$ carlins	. . . .	1 écu d'or marc,
100 écus d'or.	. . . .	122 8 sols écus d'argent,
1 écu d'argent.	. . . . liv.	7 12 dits banco,
100 livres banco	. . . .	115 fuori banco,
		comb. onces 475 19 10.

10000
à mult. par $40\frac{1}{4}$

400000
5000 pour $\frac{1}{2}$
2500 pour $\frac{1}{4}$

407500
à mult. par 61

407500
2445000

24857500 diviseur.

liv. 7369 5 8
de Gènes fuori banco.

805
57 10 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
11 10 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$

874
122 8

1748
10488
174 16 pour 4 sols le $\frac{1}{5}$
174 16 pour 4 dits le $\frac{1}{5}$

106977 12
60

6418620
30 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
6 pour 2 dits le $\frac{1}{5}$

6418656
60

385119360
475 onces 19 10

1925596800
2695835520
1540477440
192559680 pour 15 tarins la $\frac{1}{2}$
38511936 pour 3 dits le $\frac{1}{5}$
12837312 pour 1 dit le $\frac{1}{3}$
6418656

18318202358 4 dividende.
91795235
172227358
230823584
7106084
20 sols.

142121680
17834180
12 deniers.

214010160
15150160

Réduction des onces 475 19 tarins et 10 grains de l'autre part, d'une manière différente au même change, servant de preuve à l'opération précédente; savoir :

Si 61 onces sont réduites à 60, à comb. onces 475 19 10
à multip. par 60

onces 467 25 tarins 11 grains.
à mult. par 60 carlins.

28020
30 pour 15 tarins la $\frac{1}{2}$
20 pour 10 dits le $\frac{1}{3}$
1 pour 10 grains le $\frac{1}{10}$
2 pour 1 dit le $\frac{1}{10}$

carlins 28071 2 grains.

28500
30 pour 15 tarins la $\frac{1}{2}$
6 pour 3 dits le $\frac{1}{5}$
2 pour 1 dit le $\frac{1}{3}$
1 pour 10 grains la $\frac{1}{2}$

28539
413
479
52
30 tarins.

1560
340
35
20 grains.

700
90

Si $40\frac{3}{4}$ carl. f. 1 écu d'or marc, comb. carlins 28071 $\frac{1}{5}$

163
5 fract. de contre.

815 diviseur.

écus d'or	688	17 sols	3 den.
le $\frac{1}{5}$	137	15	5 $\frac{2}{5}$
le $\frac{1}{10}$	13	15	6 $\frac{5}{10}$
le $\frac{1}{5}$	2	15	1 $\frac{2}{5}$
écus	843	3 sols	4 $\frac{3}{10}$ d'argent.

140356
4 fract. de contre.

561424
7242
7224
704
20 sols.

14080
5930
225
12 deniers.

2700
255

La réduction ci-dessus des écus d'or marc en écus d'argent est conforme à l'instruction à la page 508 de cet article.

Suit d'autre part.

écus d'argent 843 3 sols 4 deniers d'autre part,
à multip. par l. 7 12 sols banco.

5902	3	4	
421	11	8	pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
84	6	4	pour 5 dits le $\frac{1}{5}$
l. 6408	1	4	banco.
ajoutez-y le $\frac{1}{10}$ 640	16	2	
et la $\frac{1}{2}$ 320	8	1	
fuori banco l. 7369	5	7	de Gènes.

Change de Gènes sur Venise.

Réduction de 650 ducats 12 grossi banco, en livres, sols et deniers fuori banco, au change de 92 marchettis pour 1 écu de l. 4 12 fuori banco de Gènes, par la règle conjointe.

Si 1 ducat vaut . . . . 124 marchettis,
92 marchetti . . . . . 4 12 sols fuori banco,
diviseur. comb. ducats 650 12 grossi.

l. 4033 2 sols
fuori banco.

496		
62		pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
12	8 sols	pour 5 dits le $\frac{1}{4}$
570	8 sols.	
650	12 grossi.	
28500		
3420		
285	4	pour 12 grossi la $\frac{1}{2}$
130		pour 4 sols le $\frac{1}{5}$
130		pour 4 dits le $\frac{1}{5}$
371045	4	
304		
285		
9		
20 sols.		
184		

Réduction des ducats 650 12 grossi d'autre part, au même change, d'une manière différente, servant de preuve à l'opération précédente.

ducats 650 12 grossi,
à multip. par 124 marchetti.

2600
7800
62 pour 12 grossi la $\frac{1}{2}$

Si 92 marchetti font l. 4 12, comb. 80662 marchetti.
4 12

l. 4033 2 sols
fuori banco.

322648
40331 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
8066 4 sols p. 5 dits le $\frac{1}{5}$

371045 4
304
285
9
20 sols.

184

Change de Gènes sur Rome.

Pour réduire les écus de Rome en livres de Gènes, multipliez-les par le change, et vous aurez des sols et deniers fuori banco : prenez-en la demi, et vous aurez des livres, sols et deniers hors de banque, observant que l'écu romain est composé de 100 bajocs.

Poids de l'or et de l'argent.

C'est la livre de la *zecca*, qui se divise en 12 onces, l'once en 24 deniers, et le denier en 24 grains.

Livre des Orfévres.

Elle se divise en 12 onces, l'once est composée de 4 quarts, le quart de 36 carats, et le carat de 4 grains.

64 liv. poids ci-dessus, font 87 marcs de Cologne, ou 82 $\frac{13}{20}$ marcs de Hollande.

Poids de commerce.

Le poids de Gènes s'appelle *cantaro* ou quintal ; il y en a de deux espèces ; savoir : le *cantaro peso grosso* qui sert uniquement à la douane pour peser les marchandises, il est de 10 p. $\frac{0}{0}$ plus fort que l'autre ;

Le *cantaro peso sottile* qui sert à peser généralement toutes les marchandises : l'un et l'autre de ces cantaros est composé de 100 rotolis, et se divisent aussi en 6 rubs, ou 150 liv. de 12 onces.

Le rub est composé de 25 l. de 12 onces.
Le rotolo. . . . . . de 1 $\frac{1}{2}$ l. ou 18 onces.
Et la livre. . . . . . de . . . . . : 12 onces.

Soies.

Elles se vendent en détail dans les boutiques à la livre de 12 onces ; l'once est composée de 4 quarts, et le quart de 4 seizièmes.

Avertissement.

Lorsque le vendeur pèse lui-même ou ses commis, la marchandise, il bonifie un rotolo ou livre par chaque pesée

à l'acheteur, parce qu'en employant le peseur public, on trouve également le bon poids; on l'appelle, dans le premier cas, le rotolo ou livre *della mano*.

Supposez qu'on vous achète à Gènes 50 cantaros et 60 rotolis d'une marchandise, vous trouverez dans la facture cantaros 5060, qui veut dire la même chose, l'usage étant ainsi : multipliez ces rotolis 5060 par le prix d'achat ou de vente indiqué, coupez les deux derniers chiffres de la multiplication, parce que 100 rotolis font le cantaro, multipliez-les par 20 sols et puis par 12 deniers, et vous trouverez le montant de la marchandise.

100 *liv. poids* sottile *de Gènes, rendent dans les places de commerce ci-après; savoir :*

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
A		Archangel. . .	79 l.
		Arragon. . . .	92 l.
Agde..	80 l.	Avignon. . . .	80 l.
Alep.	14 $\frac{1}{6}$ rotoli de 720 drachmes.	Auguste. . . .	65 $\frac{1}{4}$ l. gros poids.
. . . .	14 $\frac{2}{3}$ dits de 700.	. . . .	68 $\frac{1}{2}$ l. poids léger.
. . . .	15 dits de 680.	B	
. . . .	17 dits de 600.		
. . . .	25 $\frac{1}{2}$ oks de 400.	Barcelone. . .	80 l.
Alexandrie d'Égypte.	34 $\frac{1}{2}$ rotoli zauri.	Barletta. . . .	38 $\frac{1}{4}$ l. gros poids.
	53 $\frac{1}{3}$ rotoli zaidino.	Bâle..	66 l.
. . . .	75 $\frac{6}{8}$ rotoli forfori.	Bassano. . . .	94 $\frac{4}{5}$ l.
. . . .	42 $\frac{3}{4}$ rotoli mina.	Batavia. . . .	54 $\frac{2}{3}$ catti.
Alger.	68 rotoli.	Bayonne.. . .	66 l.
Alicante. . . .	64 l. de 18 onces.	Bergame. . .	99 l. poids léger.
. . . .	96 l. de 12 onces.	. . . .	39 $\frac{1}{2}$ l. gros poids.
Amsterdam. .	66 $\frac{2}{3}$ l.	Bergen. . . .	64 $\frac{1}{3}$ l.
Ancone. . . .	96 l.	Berlin.	69 l.
Anvers.	69 l.	Berne.	62 l.

Betelfagui.

VILLES.	LEURS POIDS.
Betelfaguy.. .	35 mons.
Bilbao..	66 l.
. . . .	70 l. poids de fer.
Bologne. . . .	89 l.
Bolzane. . . .	64 $\frac{1}{2}$ l.
Bordeaux. . .	65 $\frac{2}{3}$ l.
Brême.. . . .	64 $\frac{3}{4}$ l.
Brescia. . . .	97 $\frac{1}{4}$ l.
Breslaw. . . .	79 $\frac{2}{3}$ l.
Bruges.. . . .	69 l.
Bruxelles.. . .	69 l.
C	
Cadix.	70 l.
Caire (grand)	54 minas.
. . . .	74 $\frac{3}{4}$ rotoli.
Calais.	66 l. gros poids.
. . . .	77 l. poids léger.
Calicut.. . . .	118 seyras.
Canarie. . . .	70 $\frac{1}{4}$ l.
Candie	61 $\frac{1}{5}$ rotoli grossi.
. . . .	94 $\frac{1}{5}$ rotoli sottili.
Canton. . . .	54 catti.
Carthagène. .	70 l.
Castille. . . .	70 l.
Chine.	54 catti.
Coire.	62 l.
Cologne . . .	69 l.
Come.	104 l.
Constance.. .	68 $\frac{1}{2}$ l.
Constantinople	25 $\frac{1}{2}$ oks.
. . . .	79 lodra ou rotoli.
Copenhague. .	64 $\frac{1}{3}$ l.
Corfou.. . . .	79 l.
Coromandel. .	23 $\frac{1}{2}$ bis.
Corse.	95 l.
Cracovie.. . .	80 l. nouv. poids.
Crémone.. . .	98 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Chypre. . . .	13 $\frac{7}{11}$ rotoli.
D	
Danemark.. .	64 $\frac{1}{3}$ l.
Damas.. . . .	18 rotoli.
Dantzick . . .	74 l.
Delft..	65 $\frac{1}{3}$ l.
Deventer. . .	69 l.
Dieppe. . . .	65 $\frac{2}{3}$ l.
Dordrecht. . .	66 $\frac{2}{3}$ l.
Dresde. . . .	69 l.
Dublin. . . .	71 $\frac{1}{5}$ l.
Dunkerque. .	75 $\frac{1}{3}$ l.
E	
Elbing. . . .	76 l.
Embdem . . .	65 l.
Erlang.. . . .	63 $\frac{1}{6}$ l.
F	
Falmouth. . .	71 $\frac{2}{3}$ l.
Fano.	97 l.
Ferrare. . . .	95 l.
Fez.	68 $\frac{2}{3}$ rotoli.
Flessingue . .	69 l.
Florence.. . .	92 $\frac{1}{2}$ l.
Forli.	98 l.
Francfort-sur-le-Mein. . .	63 $\frac{1}{2}$ poids du quint.
. . . .	69 l. poids à la liv.
France. . . .	67 l. poids de marc.
G	
Gallipoli.. . .	71 $\frac{1}{2}$ rotoli.
Genève. . . .	58 $\frac{2}{3}$ poids pesant.
. . . .	70 $\frac{1}{3}$ petit poids.

VILLES.	LEURS POIDS.
Gibraltar. . . .	69 l. p. de Castille
Gothenbourg.	76 l. p. de victuail.
. . . .	95 l. poids de fer.
Guinée.. . . .	71 $\frac{2}{3}$ rotoli.
H	
Hambourg.. .	66 $\frac{1}{4}$ l. p. de com.
. . . .	69 l. p. de Cologne
Hâvre de grâce	61 $\frac{1}{6}$ l.
Hull.	68 l.
I	
Japon... . . .	54 $\frac{3}{4}$ catti.
Java.	54 dits.
K	
Konigsberg. .	69 l. nouveau poi. de Berlin.
L	
Lacédémone..	71 $\frac{1}{2}$ rotoli.
Leipsic. . . .	69 l. p. de comm.
Liebau. . . .	80 l.
Lindau. . . .	56 l. poids pesant.
. . . .	70 l. poids léger.
Lyon.	76 l. poids de ville
. . . .	70 $\frac{1}{4}$ l. poi. de soie.
Lisbonne. . .	73 $\frac{1}{4}$ l.
Livourne.. . .	92 à 93 l.
Londres. . . .	71 $\frac{1}{5}$ du quintal de 112 l.
L'orient. . . .	66 l.
Lublin.. . . .	81 l.
Lucques. . . .	86 $\frac{3}{4}$ l. p. de com.
. . . .	96 $\frac{1}{[illegible]}$ l. poi. de soie.
Lubeck. . . .	67 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
M	
Madère. . . .	74 l.
Madras. . . .	28 $\frac{1}{2}$ bis.
Madrid.. . . .	70 l.
Mahon. . . .	80 l.
Mayorque. . .	77 l.
Malabar. . . .	23 $\frac{1}{2}$ bis.
Malaques. . .	47 $\frac{3}{5}$ catti.
Malaga. . . .	70 l.
Malte.	42 $\frac{1}{5}$ rotoli.
Montova. . .	98 l.
Marseille.. . .	80 l.
Massa.	93 l.
Masulipatan. .	116 seyras.
Mecque et Medine.. . . .	69 $\frac{2}{3}$ rotoli.
Memmel.. . .	78 l.
Messine. . . .	101 $\frac{1}{3}$ l. de 12 onces.
. . . .	40 $\frac{2}{3}$ rotoli de 30 on.
. . . .	37 rotoli de 33 onc.
Middelbourg..	69 l.
Milan.	98 l. peso sottile.
. . . .	42 $\frac{1}{3}$ l. peso grosso.
Moka.	24 $\frac{1}{5}$ maons.
Modène. . . .	100 $\frac{1}{4}$ l.
Monaco. . . .	97 l.
Montpellier. .	80 l.
Morée.. . . .	79 l. poids de com.
. . . .	64 $\frac{1}{3}$ poids de soie.
Morlaix. . . .	66 l.
Moscou. . . .	79 l.
N	
Nantes.. . . .	66 l.
Naples.. . . .	100 $\frac{1}{3}$ l de 12 onces.
. . . .	36 $\frac{1}{4}$ rotoli de 33 $\frac{1}{3}$ onces.
Narva.	69 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Nègrepont.. .	60 $\frac{1}{3}$ rotoli.
Newcastle. . .	66 $\frac{2}{3}$ l.
Nuefchâtel.. .	62 l.
Nice..	102 l.
Norvège.. . .	64 $\frac{2}{3}$ l.
Nuremberg. .	63 $\frac{1}{3}$ l.
O	
Ostende.. . .	69 l.
P	
Padoue. . . .	96 $\frac{2}{3}$ l.
Palerme.. . .	Voyez Messine.
Paris..	66 l. poids de marc
Parme.. . . .	95 $\frac{1}{4}$ l.
Patrasso.. . .	80 $\frac{6}{8}$ l. poi. de com.
. . . .	64 $\frac{2}{3}$ poids de soie.
Pekin.	54 catti.
Pegu.	21 bis.
Peruggia.. . .	93 l.
Plaisance. . .	100 l.
Pillau.	80 $\frac{5}{6}$ l.
Pologne.. . .	80 l. nouv. poids.
Porto.	71 l.
Prague.. . . .	62 $\frac{1}{4}$ l.
. . . .	58 l. p. de Vieune.
Presbourg. . .	58 l.
R	
Raguse. . . .	89 l.
Ravenne.. . .	108 l.
Recanati.. . .	98 l.
Reggio. . . .	98 l.
Revel..	75 l.
Rhodes. . . .	13 $\frac{1}{3}$ rotoli.
Riga..	77 $\frac{1}{4}$ l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Rochelle.. . .	66 l.
Rome..	91 $\frac{1}{2}$ l.
Rostock. . . .	63 $\frac{1}{6}$ l.
Roterdam. . .	66 $\frac{2}{3}$ l. p. de comm.
. . . .	70 l. petit poids.
Rouen.. . . .	66 l. poids de marc.
. . . .	62 $\frac{1}{4}$ l. dito de vicom.
Russie.. . . .	79 l.
S	
Salé.	69 l.
St. Gall. . . .	55 $\frac{1}{4}$ l.
St. Malo.. . .	66 l.
St. Pétersbourg	79 l.
St. Sébastien..	66 l.
Saragosse. . .	92 $\frac{2}{3}$ l.
Sardaigne. . .	80 l.
Sayde.	13 $\frac{1}{2}$ rotoli d'Acre.
. . . .	17 $\frac{1}{3}$ dits de Damas.
Scio.	65 $\frac{1}{4}$ l.
Séville.. . . .	70 l.
Siam..	52 $\frac{2}{3}$ catti.
Sicile..	Voyez Messine.
Smyrne. . . .	25 $\frac{2}{3}$ oks.
. . . .	57 lodra ou rotoli.
Stetin.	69 l.
Stockholm.. .	Voyez Suède.
Suède..	76 l. p. de victuaille.
. . . .	95 l. poids de fer.
Sumatra.. . .	25 $\frac{1}{3}$ catti.
Surate.. . . .	76 $\frac{1}{3}$ seyras.
Surinam.. . .	65 $\frac{1}{3}$ l.
Syrie.	54 $\frac{2}{3}$ minas.
T	
Tanger. . . .	67 l.
Ténériffe.. . .	70 $\frac{1}{4}$ l.

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
Tetuan. . . .	45 $\frac{1}{2}$ rotoli.	Vicence. . . .	65 $\frac{1}{3}$ l. peso grosso.
Trieste. . . .	57 $\frac{2}{3}$ l.	. . . .	96 l. peso sottile.
Tripoli de Syrie	17 $\frac{4}{5}$ rotoli.		
. . . .	26 $\frac{2}{3}$ oks.	W	
Tripoli de Barbarie. . . .	63 $\frac{1}{3}$ rotoli.	Wismar. . . .	67 l.
Tunis.	65 rotoli.		
Turin.	87 $\frac{1}{2}$ l.	Y	
V		Ypres.	75 l.
		Yvice.	77 l.
Valence. . . .	Voyez Alicante.		
Valenciennes..	68 $\frac{2}{3}$ l.	Z	
Venise.	105 l. peso sottile.		
. . . .	66 $\frac{2}{3}$ l. peso grosso.	Zante.	67 l.
Vérone. . . .	60 $\frac{2}{3}$ l. *idem*.	Zurich.	61 l. poids pesant.
. . . .	95 l. peso sottile.		

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *mina*, qui se divise en 8 quartes, et la quarte en 12 gombettes.

8 mines font le modin de sel d'Alicante ou d'Yvice.

100 mines au émines de Gènes rendent dans les places étrangères ci-après ; savoir :

VILLES.	MESURES.
A	
Agde.. .. .	180 setiers.
Alexandrie	$74\frac{1}{2}$ rebebe.
d'Égypte	$68\frac{1}{2}$ kislos.
Alger.	$183\frac{3}{4}$ cafis.
Alicante. . . .	47 cahis.
Amsterdam. .	1 last fait 25 émi.
Ancone. . . .	41 rubbia.
Archangel. . .	60 zetwerts.
B	
Barcelone. . .	$163\frac{1}{2}$ quarteras.
Bayonne . . .	$142\frac{1}{2}$ sacs.
Bologne. . . .	$158\frac{1}{2}$ corbes.
Boulogne. . .	68 setiers.
Bordeaux. . .	$152\frac{1}{2}$ boisseaux.
Brême.. . . .	165 scheffels.
Brest.	$8\frac{14}{17}$ tonneaux.
Bruges.. . . .	$67\frac{1}{2}$ hoeders.
Bruxelles.. . .	100 sacs.
C	
Cadix.	208 à 209 fanegas.
Calais	$70\frac{1}{2}$ setiers.
Candie.. . . .	76 charges.
Castelnaudari.	$166\frac{2}{3}$ setiers.
Cette.	176 dits.
Constantinople	$311\frac{1}{2}$ kislos.
Copenhague . .	82 tonnes.
Corfou.. . . .	117 moggio.
Chypre. . . .	160 medimos.
Civita-vecchia.	$41\frac{1}{2}$ rubbia.
Corneto. . . .	$43\frac{3}{4}$ dits.
D	
Dantzick . . .	241 scheffels.
Delft..	$11\frac{1}{9}$ hoeds.
Dieppe. . . .	115 mines.
Dordrecht. . .	$12\frac{1}{17}$ hoeds.
Dunkerque . .	$67\frac{1}{5}$ razières.
E	
Elbing	1 last 25 émines.
Embdem.. . .	$61\frac{1}{4}$ tonnes.
F	
Ferrare. . . .	$19\frac{1}{3}$ moggio.
Flessingue. . .	$160\frac{17}{37}$ sacs.
Florence.. . .	161 sacs.
G	
Golfe du Volo.	70 oks 1 émine.
Golfe de Cassandre.. . .	320 chili.
Giorgenti. . .	$6\frac{9}{10}$ tomoli 1 émi.
H	
Hambourg . .	1 last rend $27\frac{1}{4}$ émin.
Hâvre de grâce	$338\frac{1}{20}$ boisseaux.
Honfleur. . . .	$298\frac{1}{2}$ dits.
K	
Konigsberg. .	$226\frac{2}{3}$ nouv. scheffels.
L	
Liebau.. . . .	187 loofs.

VILLES.	MESURES.
Licata.	6 $\frac{9}{10}$ tomoli l'émi.
Lille	164 $\frac{2}{3}$ razières.
Lyon.	61 anées.
Lisbonne . . .	14 $\frac{2}{3}$ moyos.
Livourne.. . .	160 sacs.
Londres. . . .	41 quarters.
. . . .	328 winch bushels.
Lucques. . . .	477 $\frac{1}{2}$ staja.
Lubeck. . . .	350 scheffels.
M	
Malaga. . . .	207 fanegas.
Malte.	27 $\frac{3}{4}$ salme.
Manfredonia. .	215 tomoli.
Mantoue.. . .	336 $\frac{1}{3}$ stari.
Marseille.. . .	75 charges.
Mayorque. . .	160 quarteras.
Memmel.. . .	242 scheffels.
Messine.. . . .	Voyez Palerme.
Milan.	84 $\frac{2}{3}$ moggi.
Micolongi. . .	235 $\frac{3}{4}$ cadi.
Morlaix. . . .	110 boisseaux.
Montalto de Castro. . .	40 $\frac{1}{2}$ rubbia.
N	
Nantes	8 $\frac{5}{12}$ tonneaux.
Naples.	229 tomoli.
Narbonne. . .	162 setiers.
Nègrepont. . .	385 $\frac{1}{4}$ kislos.
Newport.. . .	70 $\frac{1}{3}$ razières.
Nice	75 charges.
Norvège. . . .	82 tonnes.
O	
Ostende. . . .	66 $\frac{2}{3}$ razières.
Ostfrise. . . .	1 last 22 $\frac{1}{3}$ émines.
P	
Palerme.. . . .	34 salme grosse.
. . . .	42 $\frac{1}{2}$ salme générale.
Paris	76 setiers.
Patras.	390 stara.
Piémont. . . .	110 sacs.
Ponto di Goro.	19 moggio.
Porto d'Anzo.	42 $\frac{1}{3}$ rubbia.
Pologne . . .	1 last 27 émines.
Porto.	711 alquières.
. . . .	265 $\frac{1}{2}$ rasas de sel.
R	
Ravenne.. . .	42 rubbia.
Revel.	99 tonneaux.
Riga	1 last 27 $\frac{1}{4}$ émines.
. . . .	166 $\frac{1}{3}$ loofs.
Rochelle . . .	8 $\frac{1}{2}$ tonneaux.
Rome.	42 rubbia.
. . . .	13 mody des anciens
. . . .	Romains 1 émine.
Roterdam. . .	11 hoedts.
. . . .	1 last 25 émines.
Rouen	5 $\frac{15}{17}$ muids.
Russie.. . . .	60 czetwerts.
S	
Siacca.	6 $\frac{9}{10}$ tomoli 1 émi.
St. Hubes. . .	13 $\frac{1}{5}$ moyos de sel.
St. Malo.. . .	8 $\frac{1}{3}$ tonneaux.
St. Omer. . .	82 razières.
St. Pétersbourg	60 czetwerts.
St. Sébastien..	196 $\frac{1}{2}$ fanegas.
St. Valery. . .	76 $\frac{2}{3}$ setiers.
Sardaigne.. . .	238 starelle.
Séville.	204 $\frac{1}{2}$ fanegas.

VILLES.	MESURES.	VILLES.	MESURES.
Sicile.	Voyez Palerme.	V	
Stralsund.. . .	100 tonnes.		
Smyrne. . . .	254 kislos.	Valence. . . .	53 cahiz.
Stetin.	225 scheffels.	Valenciennes..	162 nyturs.
Stockholm.. .	71 tonnes de grain.	Venise..	136 stara.
. . . .	75 dits de sel.	Vienne.. . . .	5 $\frac{15}{17}$ muths.
T		W	
Toulon. . . .	72 charges.	Windau. . . .	187 loofs.
Toulouse.. . .	105 setiers.	Wismar. . . .	305 scheffels.
Trieste.. . . .	136 stara.	Z	
Tunis.	31 $\frac{1}{8}$ cafis.	Zante..	175 bazili.

Mesure longue de Gènes.

Elle s'appelle *canne* ; il y en a de 4 espèces ; savoir :

La canne de 8 pans dont l'on se sert pour mesurer les toiles et les étoffes de soie , ainsi que les draperies dans les ventes au détail :

La canne de 9 pans dont se servent uniquement les fabricans de *Sotto-rippe* pour les petites étoffes de coton qu'on y fabrique :

La canne de 10 pans sert pour mesurer les toiles nommées de *casa* , et les linges de table qu'on fait fabriquer à Gènes ou dans ses environs , même en petite quantité, ainsi que pour mesurer les toiles et les linges de table qu'on fabrique à *Chiavari* , ville de la rivière du levant dans l'état de Gènes :

Et enfin la canne de 12 pans à laquelle on achète en gros au port franc , les toiles rouens , les toiles constances , etc. , c'est-à-dire , on réduit les aunes étrangères qu'il y a sur les pièces en cannes de 12 pans , puisqu'il ne s'agit de cette canne qu'en vendant par pièces lesdites toileries.

Avertissement.

Toutes les toileries, draperies, étoffes de soie, de coton, etc. se vendent et s'accordent en ville au détail, à tant le pan et jamais à tant la canne ; les fabricans des velours de soie et autres étoffes de la même espèce qui se vendent aussi en ville par pièces entières en gros, n'en marquent la mesure que par pans et non par cannes.

Rapport de 100 *mesures longues des places ci-après en cannes de* 10 *pans de Gènes.*

VILLES.	MESURES.	CANNES.
A		
Abbeville.	100 aunes.	47 ½.
Alep.	100 piks.	23 ¼.
Alexandrie. . . .	100 piks.	23 ¼.
Alger.	100 grands piks.	24 ⅘.
. . . .	100 petits piks.	18 ⅗.
Alicante.	100 varas.	30 ¼.
Amsterdam. . . .	100 aunes.	27 ⅘.
Ancone.	100 braccia.	25 ½.
Anvers.	100 grandes aunes. . . .	27 ⅖.
. . . .	100 petites aunes. . . .	27 ¼.
Aragon.	100 varas.	32 ⅝.
Archangel. . . .	100 arschines.	28 ⅕.
Auguste.	100 grandes aunes. . .	24.
. . . .	100 petites aunes. . . .	23 ½.
B		
Bamberg.	100 aunes.	29.

Barcelone.

VILLES.	MESURES.	CANNES.
Barcelone.	100 cannes..	64.
Bâle.	100 aunes.	47 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 elles..	21 $\frac{2}{3}$.
Batavia.	100 cabidos.	20.
Bayonne.	100 aunes.	35 $\frac{1}{6}$.
Bengale.	100 cabidos.	19.
Bergame, ...	100 braccia.	26.
Bergen.	100 aunes.	25.
Berlin.	100 aunes.	26 $\frac{1}{2}$.
Berne.	100 braches.	21 $\frac{1}{2}$.
Bilbao.	100 varas.	34.
Bologne.	100 braccia en soie. . .	23 $\frac{3}{5}$.
Bordeaux.	100 aunes.	47 $\frac{1}{3}$.
Brabant.	100 aunes.	27.
Breda.	100 aunes.	27 $\frac{3}{5}$.
Brême.	100 aunes.	23.
Brescia.	100 braccia.	18 $\frac{1}{3}$.
Breslaw.	100 aunes.	21 $\frac{4}{5}$.
. . . .	100 aunes de Silésie. .	23.
Bretagne.	100 aunes.	53 $\frac{1}{2}$.
Bruges.	100 aunes.	27 $\frac{2}{5}$.
. . . .	100 dites en toiles.. . .	29.
Bruxelles.	100 grandes aunes. . .	27 $\frac{2}{3}$.
. . . .	100 petites dites.	27 $\frac{1}{4}$.
C		
Cadix.	100 varas.	34.
Caen.	100 aunes.	47 $\frac{1}{2}$.
Cagliari.	100 razi.	22.
Caire.	100 piks.	27.
Calais.	100 aunes.	47 $\frac{1}{2}$.
Calicut.	100 covits.	18 $\frac{1}{6}$.

VILLES.	MESURES.	CANNES.
Canaries.	100 varas.	34.
Candie.	100 piks.	25 $\frac{1}{3}$.
Canton.	100 covits.	14 $\frac{1}{7}$.
Carthagène. . . .	100 varas.	34.
Castille.	100 varas.	34.
Chine.	100 covits.	14 $\frac{1}{7}$.
Cologne.	100 grandes aunes.. . .	27 $\frac{2}{3}$.
. . . .	100 petites aunes.. . . .	23.
Constantinople. .	100 grands piks.	26 $\frac{2}{3}$.
. . . .	100 petits dits.	25 $\frac{3}{4}$.
Copenhague. . .	100 aunes.	25.
Corfou.	100 piks.	23.
Corse.	100 palmi.	10.
Crémone.	100 braccia..	24 $\frac{1}{2}$.
Chypre.	100 piks.	26 $\frac{3}{4}$.
D		
Damas.	100 piks.	23 $\frac{1}{6}$.
Dantzick.	100 aunes.	22 $\frac{4}{5}$.
Delft.	100 aunes.	27 $\frac{1}{2}$.
Dresde.	100 aunes.	22 $\frac{1}{2}$.
Dublin.	100 aunes.	45 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 yardes.	37 $\frac{1}{2}$.
Dunkerque. . . .	100 aunes.	27 $\frac{1}{2}$.
E		
Elbing.	100 aunes.	22 $\frac{1}{2}$.
Embdem.	100 aunes.	26 $\frac{3}{5}$.
Erlang.	100 annes.	26 $\frac{1}{2}$.
F		
Fermo..	100 braccia.	26 $\frac{1}{8}$.

VILLES.	MESURES.	CANNES.
Ferrare.	100 braccia en soie. . .	25.
Flensbourg. . . .	100 aunes.	22 ¼.
Florence.	Voyez Livourne.	
Forli.	100 braccia.	24 ½.
Francfort-sur-le-Mein.	100 aunes.	21 ½.
. . . .	100 dites de Brabant. .	27 ½
G		
Genève.	100 aunes.	45 ½.
. . . .	100 dites de France. . .	47 ½.
Gibraltar.	100 varas.	34.
Goa.	100 covits.	27 ¼.
Gothenbourg. . .	100 aunes.	23 ½.
Guastalla.	100 braccia.	27 ⅛.
Guinée.	100 jacktans.	145 ½.
H		
Hambourg. . . .	100 aunes.	23 ½.
. . . .	100 dites de Brabant. .	27 ½.
Hâvre de Grâce.	100 aunes.	47 ½.
Hildershein. . . .	100 aunes.	22 ½.
Hirsberg.	100 aunes.	23.
J		
Japon.	100 incks.	75 ⅓.
Java.	100 covits.	20.
Jérusalem.	100 piks.	27 ⅓.
K		
Konigsberg. . . .	100 aunes.	23.

VILLES.	MESURES.	CANNES.
L		
Lacédémone. . .	100 piks.	18 $\frac{1}{5}$.
Leyde.	100 aunes.	27 $\frac{1}{6}$.
Leipsic.	100 aunes.	22 $\frac{1}{2}$.
Lindau.	100 aunes.	27 $\frac{3}{5}$.
Lyon.	100 aunes.	47 $\frac{1}{2}$.
Lisbonne.	100 varas.	43 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 cobidos.	27.
Livourne.	100 braccia..	23 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 dites en soie.	23 $\frac{1}{6}$.
Londres.	100 yardes.	37 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 aunes.	45 $\frac{1}{2}$.
Lucques.	100 braccia.	23 $\frac{1}{2}$.
Lubeck.	100 aunes.	23 $\frac{1}{4}$.
M		
Madère.	100 varas.	43 $\frac{1}{2}$.
Madrid.	100 varas.	34.
Madras.	100 covits.	18 $\frac{1}{3}$.
Mahon.	100 cannes..	64.
Mayorque. . . .	*idem*.	64.
Malaga.	100 varas..	34.
Malte.	100 cannes..	89 $\frac{1}{4}$.
Mantoue.	100 braccia.	18 $\frac{1}{2}$.
Maroc..	100 covados.	20.
Marseille.	100 cannes..	80.
. . . .	100 aunes.	47 $\frac{1}{2}$.
Mecque..	100 covits.	27 $\frac{1}{4}$.
Memmel.	100 aunes.	23.
Memmingue. . .	100 aunes.	28.
Messine..	Voyez Palerme.	

VILLES.	MESURES.	CANNES.
Middelbourg . .	100 aunes.	27 $\frac{1}{2}$.
Milan.	100 braccia.	23 $\frac{3}{4}$.
Minden.	100 aunes.	23.
Moka.	100 guezes.	25 $\frac{1}{4}$.
. . . .	100 covits.	19 $\frac{1}{5}$.
Modène.	100 braccia.	25 $\frac{1}{2}$.
Montpellier. . .	100 cannes.	80.
Morée.	100 piks.	18 $\frac{1}{2}$.
Morlaix.	100 aunes.	53.
N		
Namur.	100 aunes.	26 $\frac{1}{3}$.
Nantes.	100 aunes.	48.
Naples.	100 cannes.	84.
Narva.	100 aunes.	23 $\frac{4}{5}$.
. . . .	100 arschines.	28 $\frac{1}{3}$.
Nègrepont. . . .	100 piks.	24 $\frac{1}{2}$.
Neufchâtel. . . .	100 aunes.	44 $\frac{1}{3}$.
Nimègue.	100 aunes.	26 $\frac{1}{2}$.
Nice.	100 rasi.	22.
Norvège.	100 aunes.	25.
Nuremberg. . . .	100 aunes.	26 $\frac{1}{4}$.
O		
Ostende.	100 aunes.	27 $\frac{1}{2}$.
P		
Padoue.	100 braccia.	26 $\frac{1}{5}$.
Palerme.	100 cannes.	77 $\frac{1}{4}$.
Paris.	100 aunes.	47 $\frac{1}{2}$.
Parme.	100 braccia.	22.

VILLES.	MESURES.	CANNES.
Pekin.	100 covits.	14 $\frac{1}{7}$.
Perse.	100 guezes royales. . .	37 $\frac{3}{5}$.
. . . .	100 dites de commerce.	25.
Peruggia	100 braccia.	26.
Picardie..	100 aunes.	33 $\frac{1}{5}$.
Pologne..	100 aunes.	24 $\frac{1}{10}$.
Porto.	100 covados.	26 $\frac{1}{3}$.
Prague.	100 aunes.	23 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 dites de Vienne. .	31.
Presbourg.. . . .	100 aunes.	22 $\frac{1}{4}$.
Q		
Queda..	100 covits.	18 $\frac{1}{5}$.
R		
Raguze..	100 aunes.	20 $\frac{1}{2}$.
Ravenne.	100 braccia.	27.
Recanati.	100 dites..	27.
Reggio.	100 dites..	21 $\frac{1}{10}$.
Revel..	100 aunes.	21 $\frac{1}{2}$.
Rhodes.	100 piks.	30.
Riga..	100 aunes.	21 $\frac{1}{3}$.
Rochelle.	100 aunes.	47 $\frac{1}{2}$.
Rome.	100 cannes de 8 pans.	79 $\frac{1}{4}$.
Roterdam.. . . .	100 aunes.	27 $\frac{1}{2}$.
Russie..	100 arschines.	28 $\frac{1}{3}$.
S		
St. Gall..	100 aunes en toiles. . .	32.
St. Malo.	100 aunes.	53 $\frac{1}{2}$.
St. Pétersbourg..	100 arschines.	28 $\frac{1}{3}$.

VILLES.	MESURES.	CANNES.
Saragosse.	100 cannes.	65 $\frac{1}{4}$.
Sardaigne.	100 rasi.	22.
Schaffouse. . . .	100 aunes.	24.
Silésie.	100 aunes.	23.
Scio.	100 grands piks.	27 $\frac{1}{3}$.
. . . .	100 petits dits.	26 $\frac{1}{4}$.
Séville.	100 varas.	34.
Siam.	100 kens.	38 $\frac{1}{4}$.
. . . .	100 covits.	18 $\frac{1}{5}$.
Sicile.	Voyez Palerme.	
Sidon.	100 piks.	24.
Smyrne.	100 dits.	26 $\frac{3}{5}$.
Stetin.	100 aunes.	26.
Stockholm. . . .	100 aunes.	23 $\frac{1}{2}$.
Stralsund.	100 aunes.	23 $\frac{1}{6}$.
Strasbourg. . . .	100 aunes.	21 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 dites de Paris. . . .	47 $\frac{1}{2}$.
Surate.	100 guezes.	27 $\frac{1}{4}$.
. . . .	100 covits.	18 $\frac{4}{5}$.
Suède.	100 aunes.	23 $\frac{1}{2}$.
T		
Ténériffe.	100 varas.	34.
Toulouse.	100 cannes.	72 $\frac{1}{2}$.
Toulon.	100 cannes.	80.
Tournai.	100 aunes.	24 $\frac{3}{5}$.
Trevigo.	100 braccia.	27.
Trente.	100 aunes en soie. . . .	27.
Trieste.	100 dites *idem*.	25 $\frac{1}{2}$.
Tripoli de Syrie.	100 piks.	27 $\frac{1}{4}$.
Tripoli de Barbar.	100 dits.	22.
Troyes.	100 aunes.	31 $\frac{3}{4}$.

VILLES.	MESURES.	CANNES.
Tunis.	100 piks en laine. . . .	26 $\frac{4}{5}$.
. . . .	100 dits en soie.	25 $\frac{1}{9}$.
. . . .	100 dits en toiles. . . .	19.
Turin.	100 rasi.	24.
V		
Ulm.	100 aunes.	22 $\frac{3}{5}$.
Valence.	100 varas.	35 $\frac{3}{4}$.
Valenciennes. . .	100 aunes.	26 $\frac{1}{4}$.
Venise.	100 braccia en laine. .	26 $\frac{1}{2}$.
. . . .	100 dites en soie. . . .	25.
Verone.	100 braccia.	25.
Vicence.	100 dites.	27 $\frac{1}{4}$.
Vienne.	100 aunes.	31.
W		
Wismar.	100 aunes.	23.
Y		
Ypres.	100 aunes.	37 $\frac{1}{2}$.
Z		
Zurich.	100 brâches.	24.

Mesure pour les huiles.

Elle s'appelle *baril*, qui se divise en 4 quartes, la quarte en 32 quarterons, et le quarteron en 6 mesurettes.

Elles se vendent à Gènes et dans ses rivières, à tant de livres fuori banco ; ledit baril pesant net 7 $\frac{1}{2}$ rubs de 25 liv., ou

ou 187 $\frac{1}{2}$ livres de 12 onces poids subtil ; ainsi ce même baril rend :

123 $\frac{3}{4}$ liv. poids de marc de France.
150 liv. poids de table à Marseille et à Montpellier.
164 liv. ou 6 rubs , 14 liv. poids de Piémont à Turin.
190 $\frac{1}{4}$ liv. ou 7 rubs , 15 $\frac{1}{4}$ liv. de Provence à Nice.
55 mistati à Canée dans l'île de Candie.
2 $\frac{9}{10}$ métaux à Sfax en Barbarie.

La pipe régulière de 34 arobes de Cadix rend à Gènes 6 $\frac{1}{3}$ bar.
Ladite. . . . . . de 26 almudes de Lisbonne. . . . . 7 dits.
Ladite. . . . . . de 34 arobes de Séville. . . . . . 6 $\frac{1}{3}$ dits.
Ladite. . . . . . de 107 cortans de Mayorque. . . . 6 $\frac{2}{3}$ dits.

Mesure pour les vins.

La mesure pour les vins en gros s'appelle *mezarola* , qui se divise en 2 barils , et le baril en 90 amoles.

Ladite mezarola se divise aussi en 3 terzaroli, dont chacun fait 60 amoles , et en 4 demi-barils , dont chacun est composé de 45 amoles. C'est régulièrement par demi-barils qu'on mesure les vins en gros à Gènes , sauf pour le Magistrat des vins, qui le fait mesurer par terzaroli.

La pipe régulière de 4 charges catalanes doit rendre à Gènes 3 mezaroles ou 12 demi-barils ; mais à cause du coulage elle rend quelques amoles de moins.

Le prix des vins rouges et blancs communs , s'accorde à tant de livres fuori banco la mezarole ; celui de Malaga à tant de livres l'arobe , etc.

Mesure pour les eaux-de-vie.

L'eau-de-vie se vend à Gènes au quintal de 150 livres poids subtil ; la consommation de cette liqueur y est fort

limitée, parce que ce n'est que la ferme des liqueurs qui puisse en faire vendre au détail. Les hôpitaux achètent quelques pipes d'esprits ou preuve d'huile pour des remèdes, et lorsqu'on doit transborder cette liqueur dans le port de Gènes sur un autre bâtiment pour Livourne ou ailleurs, il faut en payer un droit assez fort, les liqueurs ne jouissant pas du bénéfice du port franc.

Ballon de papier.

Il se divise à Gènes en 24 rames, la rame en 20 quinterni, et le quinterni est composé de 25 feuilles.

Compagnies d'assurances.

Il y en a plusieurs à Gènes qui ne jouissent pas du privilége exclusif qu'avoit celle qui subsistoit autrefois; mais elles ne sont pas moins solides; il est aussi permis à tout particulier d'y assurer, pourvu que cette assurance se fasse par voie des courtiers publics, et sur une police d'assurance timbrée dans les formes établies.

Cette police coûte demi pour cent sur la somme qu'on fait assurer, outre la prime d'assurance qu'on convient avec les assureurs; les conditions de ces polices d'assurances, consistent à rembourser le sinistre trois mois après l'intimation de la perte ou dommage de la marchandise assurée, et la présentation des documens qui les constatent; et en cas de difficulté entre l'assuré et les assureurs, ceux-ci sont obligés à déposer la somme assurée dans la banque de St. George, jusqu'à la décision du procès. Les assureurs ne payent que les avaries excédentes 5 p. % sur les marchandises, et 10 p. % sur les bleds et sur les autres comestibles.

Les sommes assurées, à moins d'une convention expresse, ne s'y remboursent, en cas de sinistre, qu'en valeur ou

monnoie abusive, qui perd quelquefois de 1 jusqu'à 10 p. % contre la bonne monnoie ou valeur des lettres de change ; ainsi il est essentiel, pour les étrangers qui y ordonnent des assurances, de faire assurer, outre le montant de la marchandise, le ½ p. % de la police et la prime, la perte sur les espèces, s'il y en a, et les 4 p. % que les assureurs remboursent de moins en cas de sinistre, c'est-à-dire, 96 p. % seulement qui est l'usage constant à Gènes. Quant à la prime d'assurance, elle se paye également en valeur abusive, et rarement comptant ; c'est l'usage des maisons de commerce connues.

Usage dans les affrétemens.

20 caisses de limons ou d'oranges,
26 barils huile d'olive,
44 dits de vin,
} sont considérés pour 1 last.

Usages dans les ventes des marchandises.

A tant de l. fuori banco le cantaro subtil de 100 rotoli sans tare d'uso.	*A la livre avec tare d'uso de 106 p. %.*		
Aciers.	Cacaos.	Cannelle fine.	Sabadille.
Alun.	Cafés.	Cochenille.	Salse-pareille.
Chanvres.	Giroflée.	Quina.	Jalap.
Cuirs en poils.	Gommes.	Indigos.	Scammonée.
Fer en barres.	Encens.	Girofles.	Spermacete.
Plomb.	Mannes.	Noix muscades.	Suc de réglisse.
Cuivre en pains.	Poivre jamaïque.	Ipécacuanha.	Thé.
Étains en verges.	Tabac de Brésil.	Cantharides.	Macis.
Riz lombard.	Vert-de-gris.	Casse-ligne.	
	Safranons.	Coloquinte.	
Aux 100 l. tare 104 p. %	Safran.	Opio-tebaïco.	
Amandes.	Terre oriane avec 4 p. % tare de la futaille.	Occopomac.	
Galles.		Racine de quina.	
Cires.		Rhubarbe.	

Au cantaro de 100 rotoli poids subtil.

Les cotons filés du levant, tare 2 p. %.

Aux 100 *liv.*, *avec tare de* 106 *p.* %.

Poil de chameaux.

Sucres de Fernambouc assortis, avec 20 p. % de tare pour les caisses.

dits de la Baye. . . . . 18 p. % *idem.*

dits de la Martinique en bariques 11 p. % *idem* pour les bariques.

dits du Cap. . . . . . . *idem.* . . 13 p. % *idem.*

dits mascabades. . . . . *idem.* . . 14 p. % *idem.*

dits têtes et de la Havane en caissettes. 14 p. %

A tant de livres les 100 *feuilles.*

Fers-blancs de Hambourg et d'Angleterre.

A idem *les* 100 *liv. avec tare d'uso* 116 *p.* %.

Bois de Fernambouc, dit de noyer d'Inde,

dit de brasilet.

dit de campèche.

Les 100 *liv. avec tare d'uso de* 112 *p.* %.

Le gingembre.

Au cantaro de 100 *rotolis subtils*, *et* 4 *p.* % *tare d'uso.*

Cotons en laine, morue et stockvis.

A la livre sans tare.

Tabac rapé, tabac d'Espagne, poivres, cuirs d'Irlande, vaches de Russie, baleines, os d'éléphans.

Les 100 *liv. tare* 2 *p.* %.

Sucres en pain.

Fromages.

Ils s'y vendent à Gènes à tant de livres fuori banco le cantaro de 150 l. ou 100 rotolis, avec 6 p. % de tare d'uso, outre le poids du cercle.

Laines surges.

Elles s'y vendent aussi audit cantaro, avec 13 p. $\frac{0}{0}$ de tare d'uso ; savoir :

Supposez que 10 balles ayent pesé cant.	5445	
on déduit 4 p. $\frac{0}{0}$	218	de tare d'uso.
cantaro	5227	
on déduit 13 rot. par balle de tare d'embal.	130	
cantaro	5097	
on déduit encore les restantes 9 p. $\frac{0}{0}$ de tar.	459	d'uso.
reste net en payement, cantaro	4638	

Laines lavées.

Elles se vendent comme ci-dessus, et outre la tare des sacs, elles ont 4 p. $\frac{0}{0}$ de tare d'uso.

Bleds et autres grains.

Ils s'achètent à Gènes en magasin ou à bord des bâtimens ; l'acheteur paye tous les frais jusqu'à bord : voici le compte des frais à 360 émines achetées en magasin et embarquées pour l'étranger.

Porte-faix pour port à bord, à 3 sols par émine	54 l.	
Mesureurs. . . . . à 4 deniers.	6	
Commissaire, à 20 sols les 100 émines.	3	12
Gabelle ou droit de sortie, à 6 s. banco par émine 108 l. banco à 15 p. $\frac{0}{0}$.	124	4
Expédition ou *spaccio* à la gabelle.	6	8
Courtage, à 2 sols par émine.	36	
fuori banco	230 l.	4

Ce qui revient à environ 12 $\frac{3}{4}$ sols par émine.

Avertissement.

Lorsqu'on achète les grains à bord d'un bâtiment dans le port de Gènes pour le transborder à bord d'un autre pour l'étranger, il n'y a d'autre diminution, dans les frais ci-dessus, que d'un sol par émine qu'on paye de moins aux porte-faix. Il est essentiel d'observer que lorsqu'on achète soit à bord, soit dans les magasins en ville des grains arrivés à Gènes par plusieurs bâtimens, il faut payer à la gabelle autant de 6 l. 8 pour le *spaccio*, qu'il y a de bâtimens qui ont conduit à Gènes les grains qu'on charge, ce qui fait augmenter, en ce cas, les frais ci-dessus, et l'on paye 6 l. 8 pour un *spaccio* de 10 émines ainsi que pour mille.

Riz de la Lombardie.

Ils se vendent à Gènes et dans le bourg de Saint-Pierre d'Arène en sacs de toile, que le vendeur est obligé de fournir, qui entrent dans le poids du riz sans aucune tare. Les vendeurs tant de la ville que de Saint-Pierre d'Arène, envoient le riz à bord des bâtimens à leurs frais et risques.

Frais pour débarquer et faire transporter les grains dans les magasins en ville.

Supposez que vous ayez 300 émines de grains à bord pour les faire mettre en magasin, vous aurez les frais ci-après; savoir :

Porte-faix, à 14 l. les 100 émines.	42 l.
Mesureurs, à 4 deniers par émine.	5
Assistance au magasinier, à 20 sols par cent. . . .	3
Commissaire. . . . . *idem*.	3
Barque pour port à terre, *idem*.	3
Palayeurs, à 13 s. 4 *idem*.	2
	58 l.

Ce qui revient à guère moins de 4 sols par émine, y compris un petit droit qu'on paye pour la mesure appelée *quartino*, qui contient une demi-émine ; moyennant quoi, l'on peut laisser les grains pendant une année entière dans les magasins sans payer aucun droit ; s'ils y ont été mis au nom d'un négociant public dont la responsabilité soit admise par les directeurs de la *gabelle* ou bureau de la ferme des grains ; et s'il vient à en manquer dans le magasin, le propriétaire est obligé d'en payer le droit comme entré en ville à raison de 4 l. 2 fuori banco par émine pour les bleds, etc.

Frais de port et d'affrétement pour Cadix d'un navire de 93 lasts de commerce, arrivé à Gènes d'Alicante, avec 217 modins de sel ; savoir :

Régal aux hommes de la santé, ou avis.			2 l.	
Régales aux Agens du Magistrat du sel à pouvoir débarquer à son tour.			180	
Patente de santé.	37	15		
Droit du sel.			76	
Ancrage de 1200 salmes, à 1 $\frac{1}{2}$ sols. . . .	90			
Contrat d'affrétement pour Cadix. . . .			16	
Courtage d'affrétement pour *idem* 7455 l. à 2 p. %.			149	2
Commission dudit, à *idem*.			149	2
Annotation du protêt.	7	12		
Frais de port	135 l.	7	572 l.	4

Ledit navire avoit conduit à Gènes 217 modins de sel, que le Magistrat a payé à 15 l. faisant. . . . . 3255 l.

Et plus 5 p. $\frac{o}{o}$ de cappe. 162 15

3417 l. 15

Droit d'ancrage et de lestage.

Les bâtimens de la portée de 50 à 790 salmes payent 8 deniers par salme d'ancrage, et ceux de 800 salmes en sus, payent 18 deniers par salme.

Lorsque les navires et autres bâtimens ont déchargé à Gènes leurs cargaisons, les mesureurs préposés à cela vont à bord de ceux qui n'ont jamais été dans le port; et après en avoir pris les dimensions, ils fixent à chacun pour combien de salmes il doit payer l'ancrage, et c'est en proportion de la portée du bâtiment qu'on paye aussi la patente de santé. Il n'y a d'autres frais de port à payer que la permission de prendre du lest ou de le donner, qui coûte 20 sols, et lorsqu'on donne ou reçoit le lest d'un autre bâtiment, chacun paye 30 sols pour la permission.

OBSERVATION.

Toutes les balles, barils, bariques, caisses, etc. qu'on envoie à Gènes pour être expédiés dans la Lombardie ou en Suisse, qui pèsent au-delà de 6 à 9 rubs tout au plus, doivent y être réduits en collis, barils, caissettes, etc. dudit poids, puisqu'on est obligé de les y faire transporter sur des mulets, dont la charge entière ne passe pas guères au-delà de 12 à 16 rubs chacune.

Fameuse banque de Saint-George.

Elle fut érigée à Gènes en 1407, et continua dans tout son lustre jusqu'en 1746. A cette époque elle fut forcée d'arrêter

d'arrêter son cours ; se trouvant épuisée par des prêts fort considérables qu'elle avoit été dans le cas de faire à la République dans ses divers besoins d'état, et principalement dans la guerre qu'elle soutint alors contre l'armée de la Reine de Hongrie, dont le Général en chef tira des contributions de plusieurs millions d'écus d'argent.

D'après cet événement malheureux, et la longue guerre que la République eût à soutenir contre les Corses, il fut assigné à la susdite banque la plupart des gabelles ou fermes publiques, sans être jamais dans le cas de les racheter ; et la même banque reprit peu de temps après son cours ordinaire, et continue à être l'une des plus solides et des plus sûres de l'Europe.

Port franc général.

Pour faciliter et augmenter d'autant plus le commerce, la Sérénissime République de Gènes déclara son port *port franc général*, avec les priviléges et les facilités énoncées dans le décret de cette érection si noble et si utile. La banque de Saint-George fit bâtir à ses frais, près de la douane sur le port et dans la ville même, neuf grands palais, c'est-à-dire, quatre du côté de la mer, et les autres du côté de la ville, chacun à trois et quatre étages de magasins que la même banque loue aux négocians en gros, et chacun prend ceux dont il a besoin pour son commerce, en payant un loyer proportionné à son étendue ; le prix de ce loyer est régulièrement d'environ 650 l. de banque par an. L'étage supérieur de ces palais forme un seul magasin qu'on appelle commun, parce que chaque particulier peut y mettre des marchandises, moyennant une petite gratification aux custodes qui en ont la clef, ainsi que des barrières de fer des mêmes palais. Parmi ces

neuf palais, il y en a deux du côté de la mer, l'un nommé Saint-Laurent, l'autre Saint-Desidere, construits à trois grandes voûtes l'une sur l'autre, dont la première est destinée pour les caisses et bariques de sucre, tabac de Brésil, et semblables marchandises pesantes; les autres deux sont pour y placer des cuirs, des cotons en laine et autres marchandises légères. Ces deux palais s'appellent aussi communs, parce que chacun peut y placer en toute sûreté ses marchandises, sans payer autre chose qu'une petite gratification aux custodes, qui ont soin de les fermer et ouvrir, et tiennent compte des entrées et sorties.

Du côté de la ville, au fond du port franc, il y a un autre magasin commun à deux voûtes, nommé Saint-Pierre, destiné uniquement pour y mettre les poissons secs et salés.

Tous ces palais communs et magasins, et d'autres qu'on y a fait bâtir sont entourés de murailles; de manière que ce port franc forme une petite ville dans la ville même, avec trois portes, l'une du côté occidental vis-à-vis de la porte de la douane ou de la banque de Saint-George, l'autre du côté oriental du port franc, sur un bras de mer ou du port même nommé *Mandraccio*, où les pinques, les tartannes et les autres petits bâtimens débarquent de leur bord en port franc même les marchandises qu'ils y conduisent; mais les autres gros bâtimens y envoient les marchandises par de gros bateaux, que les capitaines sont obligés de payer eux-mêmes, à raison de 5 l. fuori banco par jour; le recommandataire du bâtiment a soin au débarquement d'envoyer à chacun les marchandises en droiture dans les magasins respectifs, sans autre formalité de la part de la douane, que de faire assister à cette porte un des commis du Gouverneur du port franc, et un employé pour veiller à ce qu'on n'y introduise que les marchandises

mentionnées dans les manifestes respectifs, et pour qu'on n'y embarque pas des marchandises par cette porte.

Par la porte opposée, au contraire, entrent toutes les marchandises venant par voie de terre, et celles venant par mer qui se débarquent sur le quai ou pont immédiat nommé de la *Mercanzia*; la troisième porte qu'il y a du côté méridional est également destinée à ce dernier usage. Les marchandises sont portées dans les magasins ou communs ou respectifs, avec la seule formalité que dans un billet qu'on consigne aux commis du Gouverneur, on explique le contenu de la balle, ou le poids et la qualité de la caisse, etc. qu'on introduit, signé dans le premier cas par le négociant même, et dans le dernier cas aussi par le peseur de la douane.

Par cette sage et facile méthode d'introduire les marchandises en port franc, il est évident de comprendre qu'on peut faire mettre dans ses magasins des marchandises pour plusieurs millions de piastres, ou pour mieux dire, toutes celles qu'on veut, sans autre déboursé que celui des porte-faix; et les négocians ne sont pas obligés, comme dans certains pays où l'on prétend faciliter le commerce, de verser dans la caisse de la douane la portion la plus précieuse de leurs fonds pour payer des droits énormes pour les marchandises qu'ils reçoivent, et qu'ils sont quelquefois obligés de garder plusieurs années invendues dans leurs magasins. L'intérêt seul des droits payés absorbe tout le profit qu'ils pourroient y faire, ou augmente d'autant plus leur perte; ce qui les empêche à pouvoir tenter de nouvelles entreprises: ainsi j'ose conclure que la République de Gènes, par cette sage et noble institution, facilite, favorise et protége le commerce de sa capitale, au lieu d'avilir et anéantir l'industrie de ceux dont les fonds et les ressources mercantiles sont limitées.

A côté de la susdite porte de mer ou de débarquement, il y a un magasin commun qu'on appelle *guarda robba di mare*, où l'on met en dépôt les collis qui viennent à l'ordre, et dont les propriétaires ne sont pas connus. Dans l'entrée de la porte opposée, il y a un autre endroit ou magasin qu'on nomme *guarda robba di terra*, ou les voituriers déchargent les marchandises venant voie de terre par la *Bochetta*, ou passage de la Lombardie à Gènes. La loi oblige à retirer ces collis de l'une et l'autre garde-robe dans l'espace de 8 jours, mais elle est encore indulgente à cet égard.

Les marchandises fines, comme cochenille, safran, vanille, soieries, etc. doivent passer du débarquement ou de la décharge dans un magasin de la douane nommé *Rastello* de la soie, où on les pèse ou inventorie ; et moyennant un billet qu'on donne aux commis du Gouverneur, elles sont introduites aux magasins respectifs du port franc, et passées au débet du propriétaire sans aucun payement quelconque.

Idée générale de la direction et du régime du Port franc de Gènes.

Il y a un suprême Magistrat dit de Saint-George, qui dirige et gouverne le port franc et tout ce qui y est relatif. Il y a en outre le Magistrat de la douane, dont un de ses membres est obligé d'aller tous les jours qu'elle est ouverte, y décider les petits différends et les difficultés qui y surviennent. On l'appelle député de la semaine.

Ministres du Port franc.

Il y a au port franc un Gouverneur élu par la pluralité des suffrages des actionnaires de la banque de Saint-George, et

approuvé par le susdit suprême Magistrat. Il est de la classe de la noblesse. Son bureau est à la porte occidentale du port franc, et c'est lui qui signe toutes les dépêches ou *spacci* des marchandises qu'on embarque ou qu'on entre en ville, ou même qu'on charge sur des mulets pour les expédier dans l'étranger. Il a deux commis, dont l'inspection est de transcrire tous les manifestes des marchandises qui y arrivent par mer dans les livres respectifs des arrivées de l'orient ou occident, et de noter sur le livre des arrivées par voie de terre, en assignant à chaque collis son propriétaire, avec le nom du magasin ou commun où ces collis ont été transportés, etc.

Il y a également dans un bureau vis-à-vis de celui du Gouverneur, deux notaires publics qui sont élus comme dessus, dont l'emploi consiste à transcrire au débet de chaque négociant dans le livre du palais où il a son magasin ou magasins, toutes les marchandises qu'il reçoit de l'étranger, selon l'indication que les commis du Gouverneur ont mis dans lesdits livres de l'orient, occident ou de terre, d'après le billet d'introduction que le même négociant leur a présenté en introduisant la marchandise au port franc; ce billet contient le nom du capitaine ou voiturier qui a conduit à Gènes la même marchandise, le jour de son arrivée, d'où elle vient, le numéro des pièces des draperies, toileries, etc. que contient la balle, caisses, etc. le poids des drogues etc.

A mesure qu'on expédie quelque partie de cette marchandise ou la totalité pour la ville ou le dehors, l'on présente aux mêmes notaires les dépêches ou *spacci* qui indiquent d'en avoir payé les droits respectifs, et ils notent au crédit du même négociant la sortie, en lui donnant la décharge requise.

Avertissement.

Lorsqu'un négociant achète une marchandise d'un autre par spéculation pour revendre, ou qu'il prête quelque partie d'argent sur cette marchandise, on est d'usage d'en faire la cession ou transport au nom de l'acheteur qu'on nomme *devallo.* L'un des susdits notaires en passe l'acte à côté de l'annotation de la marchandise vendue ou hypothéquée, ce qui en donne la propriété à l'acheteur ou hypothécaire, et il n'a plus besoin que le vendeur en donne la parole d'usage au notaire pour pouvoir l'expédier ; sans cette formalité, ce dernier ne peut pas enregistrer de la manière ci-dessus les *spacci* de la marchandise expédiée, et ce n'est que le propriétaire d'icelle ou son agent muni de sa procuration ou *balia*, qui puisse donner la susdite parole.

Il y a aussi à la même porte où réside le Gouverneur, trois ou quatre *sbiri* ou employés, dont le chef ou *barrigello* est chargé d'annoncer au Gouverneur les collis, caisses, ou autres qui entrent ou qui sortent du port franc, pour voir si les dépêches sont conformes à la marchandise qu'on rend ; l'un deux nommé *contre-spaccio*, accompagne la marchandise à la douane pour entrer en ville, ou à sa destination par mer ou par terre.

Dans la douane il y a le syndic qui la dirige ; et entr'autres inspections il a celle de signer les dépêches des transports ou *travazo*, qu'on fait dans le port des marchandises d'un bâtiment à l'autre pour l'étranger. Il y a aussi un notaire avec titre de Chancellier, qui reçoit les dépositions des *sbiri* ou employés sur les contrebandes et autres choses y relatives, etc. L'inspection du notaire du *rastello* de la soie, est à-peu-près

la même que celle des notaires du port franc, dont l'on a fait mention ci-dessus, mais elle se borne aux articles fins, à la morue et autres poissons salés.

Il réside également à la douane le caissier et deux estimateurs, qui sont de la classe de la noblesse la moins opulente. L'inspection des derniers est de noter sur les dépêches ou *spacci*, ce que la marchandise y énoncée doit payer de droit par canne, quintal, etc. Le commis dudit caissier en calcule le total, et après l'avoir passé à son débet au livre de caisse, le même caissier en reçoit le payement et donne son acquit aux spaccis.

OBSERVATION.

Les négocians accrédités ont un compte ouvert chez ledit caissier, et ne payent les droits de la douane qu'à fur et mesure qu'il doit les passer au trésor de Saint-George. Voilà une autre facilité pour le commerce qui est pourtant compatible avec la constitution du port franc même, puisque le Magistrat de Saint-George à chaque magasin à un cadenas, dont la clef est à sa disposition entre les mains du custode, qui le ferme tous les soirs pour plus de sûreté, et ne s'ouvre en cas de faillite d'un négociant que sur les instances des syndics de sa masse pour en liquider les marchandises qui s'y trouvent.

Il y a en outre dans la douane même près du caissier un autre commis, dont l'inspection est de faire les *spacci* de toutes les marchandises qu'on expédie de la ville même pour l'État de Gènes ou pour l'étranger, ainsi que ceux des articles qu'on transporte dans le port même d'un bâtiment à l'autre. Il reçoit également les manifestes des petits bâtimens venant de l'État même, etc.

Méthode pour les expéditions.

Tant pour les marchandises qu'on expédie du port franc pour la consommation de la ville même, pour l'État ou pour l'étranger, c'est le négociant même ou ses commis qui en forment les dépêches ou *spacci*; savoir, le *spaccio* et *contro spaccio*, qu'on présente tout formés, le *spaccio* étant signé avec les explications requises, à l'un des deux estimateurs ci-dessus, et au caissier de la manière expliquée; après cela on va chez le notaire où la marchandise qu'on expédie a été enregistrée; celui-ci au vu de l'acquit du caissier, passe la même marchandise au crédit du propriétaire; et lorsque celui-ci veut l'embarquer ou la passer en ville, on présente ces *spacci* au Gouverneur, qui rend le *contro spaccio* signé, et retient le *spaccio* qu'il envoie au bout de quelque temps à la douane pour la vérification du droit payé; et si l'on y trouve quelque erreur, le particulier en est débité ou crédité, suivant le cas.

Les marchandises destinées pour la ville sont portées à la douane; celles qui ne sont pas sujettes au boul, comme sucres, drogues, etc. s'y introduisent en droiture par la porte de la douane qui conduit à la ville, où il y a un commis qui reçoit le *contro spaccio*, et des employés qui ont le droit de vérifier la qualité de la marchandise et le poids qui est signé par l'un des deux peseurs de la douane, pour voir si tout est conforme au *spaccio*; ce qui ne se pratique qu'en cas de soupçon.

Celles qui sont sujettes au boul, comme toiles, draperies, etc. sont portées à la chambre destinée à cet objet, où il y a un commis qui prend copie du *contro spaccio*, et un employé qui peut vérifier la qualité de la marchandise, la largeur et l'aunage énoncé, et peut même l'arrêter s'il ne les trouve pas exacts

exacts ; en cas de doute , c'est un des susdits estimateurs qui décide le cas.

Quant aux marchandises qui s'expédient pour le dehors , comme drogues ou semblables , elles sont transportées en droiture sur le quai ou pont de la *Mercanzia* , où l'on les embarque pour leur destination respective. Le *Barrigello* du Gouverneur a le droit d'en vérifier la qualité. Les draperies, toileries, etc. dont les collis doivent être marqués extérieurement par un employé d'un boul ou marque rouge avant de les sortir du port franc , peuvent être vérifiées ou reconnues par ledit employé , ce qui arrive rarement. On peut également expédier de la même manière les marchandises existantes dans les deux garde-robes mentionnés ci-dessus , pourvu que ce soit dans le terme préfix de 8 jours depuis leur arrivée, avec la seule différence, qu'étant des toileries, draperies, etc. on ne fait mention dans les *spacci* pour le dehors que de la qualité et du poids , et non du numéro des pièces que la balle contient , parce que le propriétaire n'en a pas encore été débité au livre du palais de son magasin , et on lui donne la décharge au livre des arrivées respectives de mer ou de terre.

Les soieries , cochenille , safran et autres articles fins, doivent être transportés à la douane pour y être expédiés en ville ou pour le dehors , de la manière ci-dessus.

Port franc de la darse.

Ce port situé dans la darse des galères , a de vastes magasins communs destinés pour y tenir les laines surges, dont l'entrée n'est pas permise dans le port franc général ; l'on y tient des bariles , sozes , chanvres , bois de teinture , et de semblables marchandises grossières : l'on y tient égale-

ment quelquefois des sucres, des tabacs du Brésil, etc. sans payer le moindre droit jusqu'à leur sortie. Il y a aussi un Gouverneur, un Custode et un Employé qui en ont la direction, et qui dépendent en tout du Magistrat de Saint-George.

Port franc des vins.

Avant d'arriver à la susdite darse des galères, il y a un autre bras de mer entouré de murailles qu'on appelle port franc, ou darse pour les vins, où les négocians de ce liquide ont de vieilles barques servant de magasin, et quelques-uns même de vastes magasins, où ils peuvent introduire tout le vin qu'ils veulent; ils en sont débités à la gabelle ou bureau des fermes des vins, et ils n'en payent le droit, qui est de 29 l. 4 fuori banco par pipe catalane environ, qu'à fur et à mesure qu'on les introduit en ville, et moins si on les embarque pour le dehors; le bureau en décharge le marchand.

Les vins qu'on reçoit à Gènes de passage pour la Lombardie, l'Allemagne ou ailleurs, après avoir payé 56 sols par mezarole de droit à la gabelle des vins, sont transportés par mer à Saint-Pierre d'Arene en droiture, endroit éloigné de la ville d'environ une heure du côté occidental sur la plage de la mer, où les voituriers vont les charger à leur passage à la Lombardie.

OBSERVATION.

Les patrons qui portent des vins dans le port de Gènes doivent dans 24 heures en remettre un manifeste à la gabelle du vin, après quoi ils peuvent le vendre par pipes, demi-pipes ou barils; et pourvu qu'ils n'en ayent pas vendu en contrebande, ils peuvent passer avec leur chargement entier ou partie d'icelui hors des limites sans payer aucun droit,

après avoir cependant pris les dépêches nécessaires à la gabelle des vins. On pourra aussi transborder les vins pour le dehors sur d'autres bâtimens, moyennant le payement de 40 sols par mezarole. Et pour faciliter d'autant plus ce commerce, les bâtimens qui sont en règle vis-à-vis de la même gabelle, peuvent transporter leurs vins dans les endroits de la rivière ou côte du Ponant au-delà de *Cogoletto*, moyennant le payement de 10 sols par mezarole.

Port franc de Saint-Lazare.

Dans le faubourg de ce nom, du côté occidental de la ville qui est sur le port même, il y a de vastes magasins publics destinés à recevoir tous les collis qu'on y envoie par mer du port franc général, pour y être chargés sur des mulets et transportés par la *Bochetta* dans la Lombardie, la Suisse et l'Allemagne par la voie de Milan, d'Intra ou de Turin. Il s'y accumule des parties très-considérables de ces collis de toute espèce, principalement lorsque la France est en guerre avec l'Angleterre, et que les places de Livourne et de Gènes enlèvent à celle de Marseille toutes les commissions de la Suisse, de l'Allemagne et de la Lombardie, qui sont immenses en cotons en laine, galles, cafés, safranons, etc. et alors il y a bien des occasions qu'il existe 5 à 6 mille de ces collis dans les susdits magasins de Saint-Lazare. Le port ou voiture de là à Intra ou à Milan, va de 25 à 30 sols le rubs, poids et monnoie de Gènes, selon les circonstances ; il y a même des voituriers qui passent par les Alpes jusqu'à Genève, Lyon, etc. et en reviennent chargés d'autres marchandises. Comme j'ai dit ci-dessus, le poids de ces collis ne doit pas passer de 6 à 9 rubs de Gènes chacun, parce que la charge

ordinaire du mulet ne passe guère de 12 jusqu'à 16, ou tout au plus 18 rubs, à moins qu'on n'envoie de la Lombardie des chariots exprès, comme il arrive souvent lorsqu'il y a des bariques de tabac en feuille de la Virginie à transporter dans le Piémont pour la ferme royale, etc.

Il y a également la facilité à Gènes de faire débarquer sur le quai ou pont de la Mercanzia les collis qu'on y expédie de Livourne ou d'ailleurs, pour être acheminés dans la Lombardie ou plus loin, sans entrer dans le port franc ni à la douane, à moins que ce ne soient des articles fins, comme cochenille, soieries, etc. ; et après en avoir payé les petits droits de passage, on les envoie par mer audit port franc de Saint-Lazare.

Port franc ou gabelle de l'huile.

Il y a également en ville près de la douane la gabelle ou bureau des huiles, où l'on a la facilité de mettre les huiles qu'on reçoit du dehors pour les vendre sans en payer aucun droit, et l'on s'occupe à destiner d'autres magasins pour le même objet. Ce n'est qu'à la sortie qu'on en paye les droits respectifs, c'est-à-dire, 10 sols par baril voie de mer, qu'on paye également lorsqu'on transborde les huiles dans le port d'un bâtiment à l'autre ; mais si le même bâtiment qui a conduit les huiles à Gènes veut les transporter ailleurs, alors elles ne payent aucun droit.

Port franc ou gabelle des lards, fromages, etc.

A peu de distance de ladite gabelle de l'huile, il y a celle des lards et fromages : on y jouit des mêmes facilités ; mais lorsqu'un bâtiment venant de relâche de Livourne, Civita-vecchia, etc. avec des lards, jambons, etc. dans le port de Gènes, veut poursuivre son voyage ou le transborder sur

un autre bâtiment pour le dehors, ces articles sont sujets à des droits rigoureux, étant presque les seuls objets qui ne jouissent pas du bénéfice du port franc, sauf les sages changemens qu'on peut avoir introduit à leur égard.

Idée des droits de douane à Gènes.

La Sérénissime République de Gènes, pour faciliter à ses sujets autant qu'il étoit possible le commerce immense que l'heureuse situation de cette ville leur procure, ainsi que leur activité et leur industrie, a trouvé bon d'établir les droits de passage des marchandises à des prix fort justes et fort modérés. Les cotons en laine, par exemple, venant par mer pour être expédiés en Suisse ou ailleurs par terre, ne payent que 15 sols banco par cantaro *peso grosso*, qui est, comme j'ai dit ci-dessus, de 10 p. % plus fort que le cantaro subtil.

Les cotons filés 40 sols; les drogues, de 30 sols jusqu'à 4 l. ledit cantaro, etc. Quant aux soieries et autres articles fins qui vont à Gènes voie de mer ou de terre pour être expédiées pour l'étranger, elles payent comme suit; savoir:

Les soies venues comme ci-dessus qu'on embarque, le cantaro *peso grosso* subtil, 3 l. 10 banco.

Celles arrivées par mer et expédiées par terre, 8 l. *idem.*

Celles venues par terre et qu'on réexpédie par terre, 12 l.

Chocolat venu par mer. . . . . . *idem*. 6

Cochenille venue par mer pour être réembarquée, ledit cantaro. . . . . 3 l. 10

Dite. . . . . . *idem* pour être expédiée par terre 12 l.

Les articles ci-après venus par terre et expédiés par mer payent; savoir :

Toiles de toute espèce, excepté celles de Hollande, 4 l. par cantaro.

Dites de Hollande, mousselines, mouchoirs de batistes et linges de table de Flandre. . . . . 6 *idem.*

Toiles ordinaires, comme rouens, de la rose, etc. 3 *idem.*

Draperies, de 30 sols jusqu'à 4 l. le cantaro, et les autres articles dans la même proportion.

Travazo ou transbord.

Les marchandises qu'on conduit à Gènes par mer, peuvent être transbordées dans le port même sur d'autres bâtimens pour l'étranger sans payer aucun droit, moyennant cependant une dépêche ou *spaccio* de la douane, qui coûte 6 sols 8 deniers tant pour une balle que pour cent, et 13 sols 4 deniers, par balle, caisse, barique, etc. qu'on paye au syndic de la douane pour l'enregistrement et la signature de la même dépêche. Les articles ordinaires payent encore moins en proportion; mais aussi les articles fins, comme soies, cochenille, safran, etc. ne jouissent pas de ce transbord, il faut les faire conduire à la douane, en payer les droits expliqués ci-dessus, et puis les faire reporter à bord.

Ostellagio.

Toutes les marchandises ordinaires venant de l'étranger à Gènes par mer, une fois introduites dans le port franc général, et les autres endroits qui jouissent de la même prérogative, et qu'on veut expédier de nouveau voie de mer dans l'étranger, sauf les articles fins mentionnés ci-dessus, comme soies, cochenille, etc. payent seulement le droit d'*ostellagio*, qui est de 16 sols banco par cantaro pour les articles dont l'estimation dans le tarif des droits d'entrée en ville excèdent les 34 l. le cantaro; celles dont la susdite estimation est de 17 à

34 l. ne payent que 12 sols, et celles enfin dont l'estimation est au-dessous de 17 l., payent seulement 8 sols par cantaro.

Marchandises qui ne jouissent pas du bénéfice du port franc.

Les savons étrangers venant par mer ou par terre, les eaux-de-vie, les bas de fil, et toute sorte de papier à écrire, ainsi que les livres non imprimés, tous ces articles sont sujets à payer les mêmes droits comme expédiés en ville, quand même on devroit les expédier pour l'étranger.

Limites de la jouissance du port franc.

Toutes les marchandises et effets qui seront conduits à Gènes par quelque bâtiment que ce soit venant du côté du levant au-delà du *Corvo*, et du côté du ponant au-delà de *Ventimiglia*, seront admis au bénéfice du port franc, pourvu que les capitaines ou patrons dans le terme de 24 heures après leur arrivée donnent le manifeste requis et d'usage, et que ces bâtimens n'ayent rien débarqué ni embarqué ou transbordé dans les endroits situés en deçà des limites ci-dessus ; dans ce cas, leurs cargaisons seroient sujettes à payer les mêmes droits d'entrée en ville, comme si les marchandises qui les composent étoient destinées pour la ville même, à moins d'une grâce particulière du Magistrat de Saint-George ; ce qui est très-essentiel à savoir pour les capitaines et les patrons, autrement ils se rendroient responsables aux propriétaires des marchandises qu'ils ont à leur bord, de l'augment des droits à payer sur icelles.

Manifestes.

Le manifeste qu'on donne pour les marchandises du port franc coûte 10 l. fuori banco.

Si ce même bâtiment apporte des soieries ; on est obligé d'en donner un autre à la douane, qui coûte en proportion de la quantité qu'on y énonce.

Si ce bâtiment conduit des tabacs, du fromage, du lard, des huiles, des bleds ou autres grains, le capitaine est obligé de donner un manifeste de chaque article à part dans la gabelle respective, ce que les capitaines et patrons doivent également savoir pour se régler dans les frets.

Palmo de Gènes.

Il est de 111 $\frac{1}{10}$ lignes de France ; ainsi :

8	palmos sont égaux	à	7	pieds de Hambourg.
17	dits.	*idem* à	14	pieds Anglais.
5	dits.	*idem* à	4	pieds du Rhin.
22	dits.	*idem* à	17	pieds de France.

Commerce de Gènes.

Gènes étant pour ainsi dire la clef de la Lombardie et du Piémont, ainsi que d'autres petits États d'Italie, par le passage des ~~Pyrénées~~ alpes appelé Bochetta, son commerce est des plus considérables, parce que les produits de l'Amérique Espagnole et Portugaise, ainsi que du Levant, les épiceries de Hollande, les toiles de coton des Indes orientales, les toileries d'Allemagne et de la Suisse, les draperies d'Angleterre, de France et d'ailleurs y aboutissent, et forment de Gènes un dépôt universel, pour se répandre ensuite dans toute l'Italie et dans les autres pays ; il étoit cependant beaucoup plus considérable autrefois ; mais depuis que les navires de Lisbonne, de Cadix, d'Angleterre et de Hollande, transportent une partie de leurs produits en droiture dans les autres villes maritimes d'Italie, le commerce de Gènes a un peu diminué, et sur-tout depuis que

que le Roi de Sardaigne a accordé le privilége de port franc à la ville de Nice, et fait pratiquer un grand chemin de cette ville jusqu'en Piémont par le col de Tende. Ces motifs n'empêchent pas que Gènes ne soit une des plus riches et des plus opulentes villes de commerce de l'Europe, étant un entrepôt de tout ce que l'art et la nature produit dans les Indes orientales et occidentales, dans l'Amérique, la Perse, l'Afrique et l'Europe.

Productions et fabriques.

L'État de la République de Gènes étant en grande partie montueux, ne produit pour l'exportation que des limons, des citrons et quantité d'excellentes huiles, dont l'on expédie plusieurs chargemens par an en France et dans le Nord. Il y a à Gènes beaucoup de fabriques de velours de soie les plus estimés de toute l'Europe, et d'autres étoffes de soie, de rubans de soie, de filoselle et de fil, de bas de soie et de fil, de broderies, de petites étoffes de soie, de filoselle et de coton, de savon, etc.



GENEVE.

Ancienne, grande, peuplée, belle, forte et commerçante ville, capitale de la République du même nom, autrefois impériale et épiscopale; mais les Évêques en furent chassés lorsque la ville embrassa le calvinisme en 1533. Elle est alliée des Cantons de Zurich, de Berne et de Soleure, sur le Rhône qui la divise en deux parties inégales, près du lac Leman ou de Genève, dans une situation charmante, à 28 lieues N. E. de Lyon, 26 S. E. de Besançon, 16 N. E. de Chambéry, 54 N. par O. de Turin, 95 S. E. de Paris; longit. 24, 15; lat. 46, 12.

Écritures.

Les banquiers, négocians et marchands, ainsi que la banque tiennent leurs écritures en livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers courant; mais on ne passe sur les livres après les sols que 3, 6 et 9 deniers, parce que lorsque dans les calculs, soit en banque, soit en marchandises, il y a un denier on n'en paye point, pour 2 deniers on en paye 3, pour 4 on en paye 3, pour 5 on en paye 6, pour 7 aussi 6, pour 8 on en paye 9, pour 10 aussi 9, et pour 11 on paye un sol.

Le Gouvernement fait tenir ses comptes en florins qui valent 12 sols, et le sol deux pièces de 2 quarts ou 12 deniers argent de Genève, dont les 42 sols ou 3 ½ florins font la livre courante. Les petits marchands et boutiquiers comptent de même.

Égalité des monnoies.

2 écus sont égaux à 21 florins.
2 livres. . . . . . à 7 dits.
10 sols courans. . . à 21 sols de Genève.

Monnoies réelles d'or de cette ville.

La pistole vieille de 11 livres 10 sols, ou 40 florins 3 sols.

La pistole neuve de Genève de 1752 pesant 106 grains d'or du titre de 22 carats, vaut 10 livres ou 35 florins de Genève.

Monnoies d'argent.

Le bajoir qui vaut 3 l. 15 ou 13 florins 1 ½ sols de Genève.

L'écu ou patagon 3 l. ou 10 dits 6 dits.

Des pièces de 10 et de 5 sols ou 1 dit 9 dits et de 10 ½ sols de Genève.

Cours de quelques espèces étrangères à Genève.

La pist. d'Espagne et le louis vieux de France l.	11	11	environ.
Le louis neuf de France et la guinée d'Anglet.	14	13	
La moëde de 6400 rées de Portugal.	25		
Le sequin de Venise et le ducat de Hollande	6	10	
L'écu vieux de 6 l. de France.	3	6	
L'écu neuf dit.	3	13 ¼	
La genovine..	4	10	
L'écu d'argent neuf de Savoie..	4	5	
Le ducat Romain.	3	15	
La piastre d'Espagne effective.	3	6	

Avertissement.

Les prix des espèces ci-dessus varient dans le commerce suivant le plus ou le moins d'abondance ; il en faut excepter seulement le louis vieux de France, la piastre d'Espagne et les patagons. On déduit sur les espèces d'or deux sols courant pour chaque grain qui manque au poids.

Banque ou caisse.

La banque pour le payement des lettres de change fut établie au mois d'avril 1724; le caissier qui est établi par les principaux banquiers et négocians de la ville, prend $\frac{1}{3}$ par mille de commission.

Cours des changes de Genève.

Amsterdam,	91 deniers de gros environ	p.	1 écu de 3 l.
Auguste, Vienne,	129 $\frac{1}{2}$ reisdalers courans....	p.	100 écus *id.*
Cadix, Madrid,	45 sols courans.........	p.	1 piastre de change.
Gènes,	94 $\frac{3}{4}$ écus courans........	p.	100 piastres de 115 sols fuori banco.
Londres,	51 $\frac{1}{2}$ deniers sterlings......	p.	1 écu cour.
Leipsic,	11 $\frac{1}{3}$ l. courans..........	p.	7 $\frac{1}{2}$ florins.
Livourne,	97 écus courans.........	p.	100 piastres de 8 réaux.
Francfort,	138 reisdalers monnoie....	p.	100 écus cou.
Milan,	97 $\frac{1}{4}$ écus courans........	p.	640 l. coura.
Paris, Lyon,	167 l. tournois.........	p.	100 l. coura.
Turin,	86 sols Piémont.......	p.	1 écu cou.
Venise,	99 ducats banco.......	p.	100 écus cou.

Usances et jours de grâce.

L'usance des lettres de change tirées de Hollande, d'Angleterre et de France sur Genève, est d'un mois de 30 jours; et si elles sont d'Italie et d'Allemagne, l'usance est de 15 jours

de vue. On tire les lettres de change sur l'Italie et l'Allemagne à plusieurs jours de vue ; sur la France, l'Angleterre et la Hollande à deux usances.

Extrait des articles 3, 8 *et* 9 *du titre* 18 *des règlemens du commerce de Genève, relatifs aux lettres de change.*

Art. III. Les porteurs de lettres de change seront tenus d'en exiger le payement à l'échéance, et à défaut de payement, de les faire protester pour le plus tard dans les cinq jours après celui de l'échéance, dans lesquels celui du dimanche ne sera pas compté.

Art. VIII. Les lettres de change qui seront tirées de cette ville (Genève) à vue, ou à quelques jours de vue devront être présentées pour le plus tard dans deux mois de la date d'icelles, à défaut de quoi elles seront au péril et risque du porteur.

Art. IX. Ceux qui prétendront quelque recours ou garantie contre quelqu'un de cette ville, au sujet de lettres de change par lui tirées ou endossées qui auront été protestées ici, seront obligés de faire signifier le protêt et exercer leur action dans huit jours, s'ils sont domiciliés dans cette ville ; dans un mois s'ils demeurent à Lyon, en Suisse ou en Savoie ; dans deux, s'ils sont domiciliés dans quelqu'autre ville de France, Italie, Allemagne, Flandre et Hollande ; dans trois si c'est en Angleterre, Suède ou Danemark ; dans quatre si c'est en Espagne ou Portugal.

Et si les lettres ont été protestées hors de cette ville, les délais pour recourir contre quelque bourgeois ou habitant d'icelle, seront d'un mois pour les lettres protestées à Lyon,

en Suisse ou Savoie; de deux, pour celles protestées dans d'autres villes de France, Italie, Allemagne, Flandre et Hollande; de trois, pour celles protestées en Angleterre, Suède ou Danemark, et de quatre pour celles protestées en Espagne ou Portugal, le tout à compter du jour et date des protêts; à faute de ce, les porteurs d'icelles seront déchus du droit qu'ils pouvoient avoir contre les tireurs ou endosseurs.

Change de Genève sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 1892 16 sols, en livres, sols et deniers courans, au change de 91 deniers de gros pour 3 l. courans.

Si 91 den. de gros f. l. 3 cour. comb. flor. 1892 16 sols,
à multip. par 40 deniers.

l. 2496 courans de Genève.

75680
20 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
10 pour 5 dits la $\frac{1}{2}$
2 pour 1 dit le $\frac{1}{5}$

75712
à multip. par 3 livres.

227136
451
873
546

Change de Genève sur Auguste et Vienne.

Réduction de florins 1676 15 creutzers courans, en livres, sols et deniers courans, au change de 129 $\frac{1}{2}$ reisdalers courans pour 100 écus de 3 l., par la règle conjointe.

Si 3 florins valent 2 reisdalers à Vienne,
129 $\frac{1}{2}$ reisdalers, 300 livres ou 100 écus de Genève,

		comb. flor. 1676 15
387	600	à mult. par 600
1 $\frac{1}{2}$		
		1005600
388 $\frac{1}{2}$		150 pour 15 creutz. le $\frac{1}{4}$
		1005750
777 diviseur.		2 fract. de contre.
l. 2588 16 sols courans de Genève.		2011500
		4575
		6900
		6840
		624
		20 sols.
		12480
		4710
		48
		12 deniers.
		576

Les autres changes de Genève sur les places de sa correspondance se réduisant à de simples règles de trois, j'en omets ici les opérations pour ne pas grossir ce volume.

Poids de l'or et de l'argent.

Ces deux métaux se pèsent à Genève au marc de France, composé de 8 onces; 1 once a 8 gros, 1 gros 3 deniers, 1 denier a 24 grains.

100 marcs de Genève font 99 $\frac{3}{4}$ marcs poids de troyes de Hollande.

Poids de commerce.

Il y en a de deux espèces à Genève, c'est-à-dire, la livre poids fort qui est de 18 onces, servant à peser les marchandises grossières, et la livre du petit poids qui est de 15 onces. Elle est en usage pour peser la soie et autres marchandises fines.

5 liv. du poids fort sont égales à 6 liv. du petit poids.

88 $\frac{3}{4}$ liv. dudit poids *idem*, à 100 liv. poids de marc.

106 liv. du petit poids à *idem.*

Mesure pour les grains.

Elle s'appelle *coupe*, dont les 37 $\frac{1}{2}$ font le last d'Amsterdam.

Mesure pour les vins.

Elle s'y nomme *char*, qui contient 12 setiers, et celui-ci 24 quarterons.

Le quarteron contient 2 pots. Les 100 font 80 mingles d'Amsterdam.

Eaux-de-vie.

Elles s'y vendent au quintal brut ou net, la tare est de 14 ou 16 p. $\frac{0}{0}$.

Huiles.

Les huiles de Nice et de Provence se vendent à Genève au quintal, avec une tare fixe de 14 pour cent. Les huiles ordinaires

ordinaires, tant de Provence que celles du Dauphiné y sont apportées dans des boucs de peaux de chèvre avec le poil. Elles s'achètent aux halles, des voituriers, à tant d'écus de 3 l. de France la charge de 300 l. de Lyon, qu'on compte pour 230 liv. poids de Genève, de 18 onces.

Mesures longues.

On se sert de deux espèces de mesures longues à Genève, c'est-à-dire, de l'aune de France de 527 lignes, pour mesurer les étoffes de soie, les draps, etc. et de grosses parties de toileries.

L'aune de Genève dont l'on se sert pour mesurer les toiles au détail, n'a que 507 lignes de France ; ainsi 103 aunes de Genève font 99 aunes de Paris.

Pied de Genève.

Il est de 216 $\frac{1}{10}$ lignes de France ; d'après quoi 10 pieds de Genève font 15 pieds de roi de France.

Commerce de Genève.

Il est assez considérable en horlogeries et bijouteries, qui s'y fabriquent ainsi que dans ses environs. Il y a des fabriques assez renommées d'impressions de toute espèce ; il y a même un entrepôt fort considérable de mousselines et autres toiles des Indes et de la Chine, qu'on tire des compagnies d'Angleterre et de Hollande. Genève est également un des entrepôts des marchandises d'Italie et du Levant, qui se répandent ensuite dans la Suisse et l'Allemagne ; cette ville étant située au pied du *Mont-Cenis*, qui lui procure aussi le passage de toutes les marchandises que l'Italie tire et expédie à Lyon et dans d'autres endroits de France ; ainsi quoiqu'elle soit éloignée de la mer, son heureuse situation, l'activité et l'industrie de ses habitans, lui procurent un commerce assez étendu et assez lucratif.

Frais de Genève à Gènes, par voie de Mont-Cenis et de Turin, de deux caisses étoffes de coton de Manchester reçues en temps de guerre par Ostende et l'Allemagne.

1 caisse pesant 125 liv.
1 dite. . . . . . 105.

2 caisses. . . . 230 liv. poids de Genève.

Transit payé à la douane de Turin et sortie,
rubs 7 5 l.
6 6

rubs 13 11 liv. poids de Piémont. . . . . 24 l. 2

Voiture de Genève à Gènes desdits 13 rubs 11 liv., à raison de 51 sols par rub, poids et monnoie de Piémont. 34 5

de Piémont 58 l. 7

Faisant, à 29 sols de Gènes la livre de Piémont fuori banco, 83 l. 3 4.

Il est à observer que les voituriers de Gènes font ce voyage en droiture.

HAMBOURG.

GRANDE, belle et riche ville impériale anséatique d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans le Duché de Holstein dont elle est indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne, et déclarée libre et impériale par l'Empereur Maximilien Ier., dans une diète tenue à Auguste en 1510. Cette ville est située avantageusement sur la rive septentrionale de l'Elbe et sur l'Alfter, qui la rend très-commerçante. Elle est à 14 lieues N. O. de Lunébourg, 15 S. O. de Lubeck, 24 S. de Schlesvich, 12 N. E. de Brême, 175 N. O. de Vienne; longit. 27, 28; latit. 53, 43.

Écritures.

On tient les écritures dans cette ville en marcs, sols et deniers lubs banco; le marc vaut 16 sols lubs ou 32 deniers de gros, et le sol lubs 12 deniers lubs, ou 2 deniers de gros.

Monnoies de change.

Le reisdaler y vaut 3 marcs lubs, 48 sols ou 96 deniers de gros.
Le daler. . . . . 2 dits. . . . 32 . . . 64 dits.
La livre de gros. . 7 $\frac{1}{2}$ dits . . 120 sols lubs ou 20 s. de gros.
Le sol de gros. . . . . 6. . . . . ou 12 den. *idem.*
Le denier de gros. . . . . $\frac{1}{2}$ ou 6 deniers lubs.

Égalité d'espèces.

4 l. de gros sont égales à 10 reisdalers ou 30 marcs.
2 reisdalers. . . . . . . à 3 dalers ou. . . 6 marcs.
8 escalins ou 96 gros . à 3 marcs ou 48 sols lubs.

Valeurs.

Toutes ces monnoies ont dans le commerce deux valeurs, dont l'une se nomme argent de banque, l'autre est l'argent courant.

L'argent de banque est composé de reisdalers d'espèces vieilles d'Allemagne, qui sont reçus par la banque de Hambourg à 1 par mille de bénéfice contre les reisdalers valeur de banque.

La valeur intrinsèque de ces monnoies est de 24 p. $\frac{0}{0}$ meilleure que celle de l'argent courant. L'agio qui en détermine la différence, roule de 24 à 26 p. $\frac{0}{0}$, plus ou moins.

L'argent courant est proprement celui que la ville de Hambourg fait frapper pour son usage particulier, comme je le dirai ci-après.

On connoit dans le commerce de cette ville une troisième valeur de monnoie, qu'on nomme argent léger, laquelle est attribuée à plusieurs espèces étrangères, à qui l'on donne une valeur idéale pour en faire ensuite plus facilement la réduction en argent courant et en argent de banque, par le moyen des agios respectifs qui baissent ou qui haussent chaque jour dans le commerce. Par exemple, l'on compte les reisdalers

d'espèce de constitution pour	4 marcs	avec 33	pour cent plus ou moins de perte contre l'argent de banque.
Lesdits de convention. . .	4 dits	avec 42	
Les écus vieux de France. .	4 dits	avec 38	

Monnoies réelles d'or de la ville de Hambourg.

La portugalaise du poids de 10 ducats; les neuves valent environ 75 marcs argent courant, et les vieilles quelques marcs de moins, suivant qu'elles sont usées.

Le ducat qui vaut 7 marcs argent courant, plus ou moins; les doubles ducats valent le double.

Monnoies d'argent.

Le reisdaler d'espèce vieille vaut 3 marcs 11 sols courans, plus ou moins.

Le daler vaut 2 marcs ou 32 sols lubs courans.

Le marc vaut 16 sols courans.

Monnoies de billon.

Des pièces de 8, de 4, de 2, d'un sol, de $\frac{1}{2}$ et de $\frac{1}{4}$ de sol lubs.

Toutes les monnoies étrangères ont cours à Hambourg, mais à des prix si variables, qu'elles sont reçues dans le commerce suivant les conventions.

Banque.

La banque de Hambourg fut érigée en 1619 sur le modèle en partie de celle d'Amsterdam, et en partie de celle de Venise. Il faut être bourgeois de Hambourg pour pouvoir se faire ouvrir un compte en banque; elle ne reçoit d'autres espèces que de vieux reisdalers d'Empire du poids de deux loths d'argent du titre d'environ 14 loths 4 grains. Ces espèces gagnent à la banque 1 par mille lorsqu'on les y porte, et 1 $\frac{5}{8}$ par mille lorsqu'on les retire; c'est-à-dire, que la banque crédite de 1001 reisdalers ou 3003 marcs valeur de banque pour 1000 reisdalers d'espèce qu'on lui porte, et elle débite 1001 reisdalers 10 sols valeur de banque, pour les mêmes 1000 reisdalers d'espèce qu'elle rembourse. Les payemens des lettres de change de 100 marcs et en sus se font par la banque, en transportant les parties d'un compte à l'autre comme il se pratique à Amsterdam. Au reste, il me paroît inutile de donner le règlement de la banque de Hambourg de 1710, vu sa conformité avec celui de la banque d'Amsterdam.

Fermatures de la banque.

La banque de Hambourg ne se ferme qu'une fois l'année, outre les dimanches et jours de fête, c'est-à-dire, pendant 14 jours, qui commencent le dernier de décembre, pour former le bilan et le transport aux nouveaux livres. Les lettres de change, dont l'échéance va au dernier de décembre ou à quelques jours avant, doivent être payées avant la fermature de la banque, ou protestées le dernier jour dudit mois de décembre; par contre une lettre de change qui écheoit pendant ladite fermature, ne jouit d'autres jours de grâce après l'ouverture de la banque que ceux qui pourroient lui manquer si elle avoit été ouverte, à l'exception de celles qui écheoient les 1, 2 et 3 de janvier; lesquelles n'étant pas payées le troisième jour ouvrier après l'ouverture de la banque, doivent être alors protestées.

Cours des changes de Hambourg.

Amsterdam,	33 ½ s. banco environ	p.	1 dal. de 2 marcs lubs.
Paris, Bordeaux,	26 ⅓ sols lubs banco	p.	1 écu de 3 l. tournois.
Londres,	35 s. 9 d. de gros ban.	p.	1 livre sterling.
Cadix,	94 den. de gros ban.	p.	1 ducat de change.
Lisbonne,	44 dits *idem*.	p.	1 cruzade.
Venise,	87 ⅓ dits *idem*.. . . .	p.	1 ducat banco.
Copenhague,	120 ½ reisdal. courans	p.	100 reisdalers banco.
Breslaw,	42 sols lubs banco. .	p.	1 livre banco.
Francfort,	143 ¼ reisdalers. . . .	p.	100 reisdalers banco.
Auguste, Vienne,	142 reisdalers courans	p.	100 dits banco.
Nuremberg,	143 ½ reisdal. courans	p.	100 dits banco.
Prague,	145 dits *idem*.	p.	*idem*.

Usances et jours de grâce.

L'usance des lettres sur Hambourg tirées d'Angleterre, de France et de la Hollande, est comptée d'un mois de date. L'usance de celles de l'Allemagne est comptée à Hambourg pour 14 jours depuis et compris la date de l'acceptation. Celle enfin des lettres d'Espagne, de Portugal et d'Italie, est de deux mois effectifs.

On fournit à Hambourg les lettres de change sur les villes ci-dessus à plusieurs échéances longues ou courtes, et principalement sur l'Allemagne à six semaines de date ; sur la Hollande à 2 mois de date ; et sur la France, l'Espagne, le Portugal et l'Italie à 1, 1 $\frac{1}{2}$ ou 2 usances.

Les lettres de change payables dans Hambourg ont 12 jours de faveur, dans lesquels sont compris celui de l'échéance, les dimanches et les fêtes.

Change de Hambourg sur Amsterdam.

Réduction de banco flor. 1705 4 sols, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 33 $\frac{1}{2}$ sols banco d'Amsterdam pour 1 daler de 2 marcs.

Si 33 $\frac{1}{2}$ sols d'Amsterdam font 2 marcs lubs, comb. banco flor. 1705 4
à multip. par 20 sols.

67 diviseur.

marcs 2036 11 den. lubs banco de Hambourg.

34104
à multip. par 2 marcs.

68208
2 fract. de contre.

136416
241
406
4
16 sols.

64
12 deniers.

768
98
31

Change de Hambourg sur Venise.

Réduction de 862 ducats 16 gros banco de Venise, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 87 $\frac{1}{3}$ deniers de gros pour 1 ducat banco, par la règle conjointe.

Si 1 ducat banco vaut 87 $\frac{1}{3}$ deniers de gros,
32 deniers de gros, 1 marc lubs banco,
combien ducats 862 16 gros,
à multip. par 87 $\frac{1}{3}$

3 fraction de contre,

96 diviseur.

marcs 2354 5 sols 8 deniers lubs banco de Hambourg.

6034
6896
287 $\frac{1}{3}$ pour le $\frac{1}{3}$
43 $\frac{2}{3}$ pour 12 gros la $\frac{1}{2}$
14 $\frac{1}{3}$

75339 $\frac{1}{3}$

226018
340
251
418
34
16 sols.

544
64
12 deniers.

768
0

change

Change de Hambourg sur Paris, Bordeaux et Bayonne.

Réduction de l. 1589 12 tournois, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 26 ⅓ sols lubs banco pour 1 écu de 3 l.

Si l. 3 tournois font 26 ⅓ sols lubs banco,
16 sols lubs banco, 1 marc dit,
combien l. 1589 12 sols.
à multip. par 26 4 deniers ou ⅓

48 diviseur.

marcs 872 1 sol lubs banco de Hambourg.

9534
3178
529 8 pour 4 den. le ⅓
13 2 pour 10 sols la ½
2 7 pour 2 dits le ⅕
41859 5 deniers.
345
99
3
16 sols.
48

Change de Hambourg sur Lisbonne.

Réduction de 890 cruzados et 100 rés, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 44 deniers de gros pour 1 cruzado.

Si 1 cruzado vaut 44 deniers de gros,
32 deniers de gros 1 marc lubs banco,
comb. cruzados 890 100 rés.
à multip. par 44 deniers.

marcs 1224 1 sol 6 deniers lubs banco de Hambourg.

3560
3560
11 pour 100 rés le ¼
39171
71
77
131
3
16 sols.
48
16
12 deniers.
192

Change de Hambourg sur Londres.

Réduction de l. 156 6 sols sterlings, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 35 sols 9 deniers de gros pour 1 livre sterling, par la règle conjointe.

Si 1 livre sterling vaut 35 $\frac{3}{4}$ sols de gros,
1 sol de gros. . . . 12 deniers dito,
32 deniers de gros. . 1 marc lubs banco,
comb. l. 156 6

marcs 2095 6 4
lubs banco.

```
   420
     6 }
     3 } pour les 3/4
   ---
   429
   156  6
   ---
   2574
  2145
  429
    85  12  9 pour 4 sols le 1/5
    42  14  4 pour 2 dits la 1/2
   ---
  67052  11  1
  305
   172
    12
    16 sols.
   ---
   192
    11 ci-dessus.
   ---
   203
    11
    12 deniers.
   ---
   132
     1 ci-dessus.
   ---
   133
     5
```

Change de Hambourg sur Cadix.

Réduction de ducats 681 18 sols de change, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 94 deniers de gros pour 1 ducat de 375 maravedis de platte, par la règle conjointe.

Si 1 ducat vaut 94 deniers de gros,
32 deniers de gros, 1 marc lubs banco,
comb. ducats 681 18 sols,
5 fract. de contre. à multip. par 94.

160

marcs 2003 1 3
lubs banco de Hambourg.

2724
6129
47 pour 10 sols la $\frac{1}{2}$
18 $\frac{4}{5}$ pour 4 dits le $\frac{1}{5}$
18 $\frac{4}{5}$ pour 4 dits le $\frac{1}{5}$

64098 $\frac{3}{5}$

320493
0493
13
16 sols.

78
13

208
48
12 deniers.

576
96

Avertissement. Hambourg tire régulièrement en ducats, sols et deniers sur Cadix et les autres places d'Espagne.

Change de Hambourg sur Copenhague.

Réduction de reisdalers 654 24 sols danois, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 120 ½ reisdalers courans de Danemarck, pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 120 ½ reisdalers danois valent 100 reisdalers de Hambourg,
1 dito de Hambourg . . . 3 marcs.
comb. reisd. 654 24 sols.

241	300
	654 24
marcs 1628 13 4	196200
lubs banco de Hamb.	75 pour 24 sols en 96 le ¼
	196275
	2 fract. de contre.
	392550
	1515
	695
	2130
	202
	16 sols.
	1212
	202
	3232
	822
	99
	12 deniers.
	1188
	224

Change de Hambourg sur Breslaw.

Réduction de l. 684 14 gros banco. en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 1 l. banco pour 42 sols lubs banco.

Si 1 livre vaut 42 sols lubs banco,
16 sols lubs 1 marc,
comb. l. 684 14 gros.
6 fract. de contre. à multip. par 42 sols.

96 diviseur.

1368
2736
21 pour 12 gros en 24 la $\frac{1}{2}$
3 $\frac{1}{2}$ pour 2 dits en 12 le $\frac{1}{6}$

28752 $\frac{1}{2}$

172515
765
931
675
3
16

46
16

576

marcs 1797 6 deniers
lubs banco de Hambourg.

Change de Hambourg sur Francfort.

Réduction de reisdalers 1280 30 creutzers, en marcs, sols et deniers lubs banco, au change de 143 $\frac{1}{4}$ reisdalers pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 143 $\frac{1}{4}$ reisdalers de Francfort font 100 reisdalers banco de Hambourg,
1 dito banco de Hambourg 3 marcs lubs banco,
comb. reisd. 1280 30

573 diviseur. 300

300

384000
100 pour 30 creutz. le $\frac{1}{2}$

384100
4 fract. de contre.

1536400
3904
4660
760
187
16 sols.

1122
187

2992
127
12 deniers.

1524
378

marcs 2681 5 2
lubs banco de Hambourg.

Change de Hambourg sur Vienne, Auguste, Nuremberg et Prague.

Réduction de florins 1686 36 creutzers courans, en marcs, sols et deniers lubs banco, en supposant le change à 142 reisdalers courans des susdites Villes pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 3 flor. courans valent 2 reisd. courans à Vienne, etc.,
142 reisd. courans, 100 dits banco de Hambourg,
1 dito banco . . . . 3 marcs lubs banco,
comb. flor. 1686 36 creutzers.

		600
426	300	
	2	1011600
marcs 2375 7 s. 10 d.		300 p. 30 creutz. la ½
lubs banc. de Hamb.	600	60 p. 6 dits le ⅕
		1011960
		1599
		3216
		2340
		210
		16 sols.
		1260
		210
		3360
		378
		12 deniers.
		4536
		276

Poids de l'or et de l'argent.

Ces deux métaux se pèsent à Hambourg au poids de marc de Cologne, dont l'on se sert dans toute l'Allemagne depuis 1524.

La livre de Cologne est composée de 2 marcs, de 16 onces et de 32 loths.

Le marc de 8 onces ou de 16 loths.

L'once a 2 loths, le loth 4 quintins, le quintin 4 fenings, le fening 17 eschens, le eschen a 15 $\frac{1}{17}$ parties d'un fening.

100 marcs de Hambourg font 95 marcs poids de troye de Hollande.

Perles et Diamans.

Ils se pèsent à Hambourg par carats de 4 grains; le carat se divise en 4, 8, 16, 32 et 64 parties; le loth ci-dessus répond à environ 71 carats; ainsi le carat pèse $4\frac{1}{4}$ as poids de Hollande; d'après quoi, suivant le rapport de Eisenschmidt, 148 $\frac{11}{16}$ de ces carats répondent à 1 once de Paris, de 576 grains.

Poids de commerce.

Le schipond se compose de $2\frac{1}{2}$ quintaux, de 14 steins en lin, de 28 steins en laine et plumes, de 20 lysponds ou de 280 liv. de 16 onces.

Le schipond par contre poids de voiture se divise en 20 lysponds de 16 liv., faisant 320 liv. de 16 onces.

Le quintal est composé de 8 lysponds ou de 112 liv. de 16 onces de Hambourg.

Le stein à lin est de 20 liv., à laine et plumes de 10 liv.

Le lyspond a 14 liv. de 16 onces.

La livre a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quintins, ou 512 fenings.

Le marc a 8 onces, l'once a 2 loths, le loth 4 quintins.

Le quintin a 4 fenings ou $78\frac{1}{2}$ ases.

$96\frac{1}{2}$ liv. de Hambourg sont égales à 100 liv. poids de Cologne.

$100\frac{1}{2}$ liv. de Hambourg sont égales à 100 liv. poids de marc de Paris.

D'après quoi il résulte que le poids de marc de Paris est de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ plus fort que le poids de Hambourg, et l'on pourra avoir recours à la table du rapport de 100 liv. poids de marc avec les places étrangères, à l'article de Paris, et en déduisant $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ on trouvera le rapport des 100 liv. poids de Hambourg.

Poids d'Apothicaire ou de Médecine.

Ce poids, qui est à peu près égal dans toute l'Allemagne, se divise comme suit :

1 liv. a 12 onces, l'once a 8 drachmes, 1 drachme a 3 scrupules, 1 scrupule a 20 grains.

Cette même livre pèse $24\frac{1}{2}$ loths de Cologne ; ainsi,

23 liv. poids d'Apothic. de Hamb. font 17 liv. poids de commerce de Hamb.

100 liv.	*idem.*	96 liv. d'Angleterre.	poids d'Apoticaire.
40 liv.	*idem.*	39 liv. de France.	
34 liv.	*idem.*	33 liv. de Hollande.	
206 liv.	*idem.*	207 liv. de Suède.	

Mesure des grains.

Ils s'y mesurent par *fass*, ou tonne et hintens.

Le last mesure de froment, de seigle et de pois, contient 3 wispels, 30 scheffels, 60 fass, 120 hintens ou 480 spints.

Le wispel a 10 scheffels, le scheffel 2 fass, le fass 2 hintins, le hinten a 4 spints.

Le

Le last d'orge et d'avoine n'a que 2 wispels ; mais il est égal au last de froment.

Le stock d'orge, qui a 1 ½ last, contient 3 wispels.

12 lasts de Hambourg font 13 lasts d'Amsterdam.

Le last de bled de Hamb. rend	à Amsterdam	39	sacs.
	à Barcelone	46 ½ à 47	quarteras.
	à Bordeaux	41 ⅕	boisseaux.
	à Cadix	55 ⅓	fanegas.
	à Dantzick	65	scheffels.
	à Gènes	27	émines.
	à Livourne	45 à 45 ½	sacs.
	à Lisbonne	4	moyos.
	à Marseille	20 ½	charges.

Mesures pour les vins.

Elles se divisent à Hambourg de la manière ci-après ; savoir :

Le fuder ou tonneau contient 6 ahms ou 24 ankers.

L'ahm a 4 ankers, l'anker a 1 ¼ eimers, l'eimer 4 viertels, le viertel 2 stubgens, le stubgen 2 kannens, le kannen 2 quartiers, le quartier 2 oessels.

100 viertels ou veltes de Hambourg en font 99 ¼ d'Amsterd.

Rapport des mesures des liquides et usages.

La barique, oxhoft, de vin de Bordeaux rend 62 à 64 stubgens à Hambourg.

La pipe vin de Pedro Ximenès rend à Hamb. de 96 à 100 stubg.

Ladite vin malvoisie. . . . . de 138 à 140

La tonne de bière contient. 48

Ladite en petite futaille. 32

Le quarteel ou pièce huile de baleine. . . 64 ou 2 tonnes.

La tonne ou baril dite contient 32 stubgens : on la compte pour 2 quintaux ou 224 liv. net.

La tonne de beurre petite futaille y est comptée pour 224 liv. net.
Ladite, futaille courbée, 280 liv. net.
La pipe d'huile contient net 820 liv. poids de commerce.

Eau-de-vie.

Elle s'y vend par la mesure de 30 viertels ou 60 stubgens.

La pipe catalane y rend de 59 $\frac{1}{2}$ à 60 veltes.

La pièce d'eau-de-vie étant irrégulière dans sa contenance, on la jauge, et les 30 viertels ou veltes sont comptés pour 1 oxhoft.

Mesures longues.

L'aune ou *elle* de Hambourg a 2 pieds, 4 quarts ou 24 pouces, qui font 254 lignes de France.

L'aune de Brabant dont l'on se sert à Hambourg pour mesurer quelques marchandises se divise en 4 quarts de $\frac{4}{16}$, étant de 306 $\frac{1}{2}$ lignes de France; ainsi,

206 aunes de Hambourg,
171 aunes de Brabant, } sont égales à 100 aunes de Paris.

Pied du Rhin.

Ce pied, dont se servent les Ingénieurs et les Arpenteurs, est composé de 12 pouces de 10 lignes, et la ligne de 10 parties, ou de 120 lignes, qui font environ 13 $\frac{1}{7}$ pouces de Hambourg, ou 139 $\frac{1}{8}$ lignes de France; ainsi, 21 pieds du Rhin font 23 pieds de Hambourg.

Pied de Hambourg.

Il se compose de 12 pouces, et le pouce de 8 parties, faisant 127 lignes de France. Le même pied, lorsqu'on s'en

sert pour mesurer les mats des navires en rond, est composé de 3 pans; ainsi, le pan a 42 $\frac{1}{3}$ lignes de France, et 84 pans de Hambourg sont égaux à 85 pans de Hollande.

Pied carré de Hambourg.

Il est de 12 pouces de long, de 12 pouces de large et 1 pouce d'épaisseur, faisant 144 pouces carrés de Hambourg, ou 112 pouces carrés de France.

Pied carré du Rhin.

Il se compose de 144 pouces carrés du Rhin de 100 lignes, qui font 134 pouces carrés de France; ainsi, 5 pieds carrés du Rhin sont égaux à 6 pieds carrés de Hambourg.

Aune carrée.

Elle a 4 pieds carrés de 144 pouces carrés chacun.

Toise carrée.

Elle se compose de 9 aunes carrées ou de 36 pieds carrés.

Pied cubique.

Il est de 12 pouces de long, de 12 pouces de large et de 12 pouces d'épaisseur, ayant 12 pieds carrés ou 1728 pouces cubiques, faisant 1185 $\frac{3}{7}$ pouces cubiques de France.

71 pieds cubiques de Hambourg font 54 pieds cubiques du Rhin.

Aune cubique.

Elle est composée de 8 pieds cubiques ou de 13824 pouces cubiques.

Affrétemens.

Dans les affrétemens le tonneau se compte de 40 pieds cubiques.

Le last de sel de Lunébourg, de stockvis, de harengs, poix, goudron, charbon de pierre, et de semblables marchandises, se compose de 12 tonnes.

La tonne sel de Lunébourg pèse un schipond.

Ladite de harengs contient environ 800 pièces.

Le last sel d'Espagne, de Portugal, de France, et d'autres sels ordinaires, est compté pour 18 tonnes, et pèse environ 4800 liv. poids de Hambourg.

Le cent sel de France rend à Hambourg 11 $\frac{1}{4}$ à 11 $\frac{1}{2}$ lasts.

Le grand millier a 5 ringes, 10 gros cents, 20 schocks, 60 steiges, ou 1200 pièces.

Le petit ou millier ordinaire a 10 petits cents, 50 steiges, ou 1000 pièces.

Le gros cent a 2 schocks, 6 steiges, ou 120 pièces.

Le petit cent a 5 steiges, ou 100 pièces.

Le ringe a 4 schocks, ou 240 pièces.

Usages dans les ventes à Hambourg.

Les sucres raffinés, les draperies d'Angleterre, de Hollande et de France, et les plombs d'Angleterre, se vendent au terme de 7 mois ou à 4 $\frac{2}{3}$ d'escompte en payant comptant, ou dans 4 semaines.

Les cotons, le poil de chameau, câpres, cochenille, cumin, raisins, galles, indigo, gingembre, vaches de Russie, toileries de Freystadt, les crystaux, macis, amandes, épiceries, riz, sumac, soies, savon de Marseille, serviettes, oranges en saumure, nappes, fil de Turquie, tartre d'Italie et cannelle, se vendent à 13 mois, ou avec 8 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ d'escompte pour le comptant.

Au terme de 16 mois, ou avec escompte de 10 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$, s'y vendent les soies du Levant, ardassettes, barutines, belledines et cerbassi.

Commerce de Hambourg.

Il est en général très-considérable : ce qui y contribue en partie, c'est l'heureuse situation de cette Ville dans un terrain fertile et agréable, sur trois rivières ; l'Elbe la baigne du côté du midi, la Bille du côté du levant, et l'Alster du côté du nord. Le commerce de Hambourg est à proprement parler celui de l'Allemagne, quoique partagé par Altona sa rivale ; car il consiste en plus grande partie en productions et marchandises de cet Empire par l'Elbe et autrement. Parmi les marchandises, les toileries de toutes sortes peuvent être regardées comme formant la première branche du commerce de Hambourg. Cette ville reçoit, tant d'Allemagne que de divers autres pays situés sur la Baltique et ailleurs, un très-grand nombre d'articles que je me bornerai à nommer, sans en faire le détail, attendu que la plupart de ces articles se tirant à meilleur compte de quelques autres pays que de Hambourg, il convient mieux aux étrangers de les faire venir directement des lieux qui les produisent ou les fabriquent, que de cette ville. Ces articles sont entr'autres du froment, du seigle, du bois de chêne et de sapin, des douves à pipes et à bariques, de la cire, de la garance, du lin et de la graine de lin, des cuirs de Russie, des toiles à voile et plusieurs autres. Hambourg envoie tous les ans dans le Groënland et au détroit de Davis, quelques navires qui y font la pêche de la baleine, dont la graisse étant apportée et fondue à Hambourg, et l'huile consommée en plus grande partie en Allemagne, il est inutile d'en donner de plus grands éclaircissemens. Il s'y trouve aussi du cuivre en rosette et de la cire blanche, dont la qualité est très-estimée, et dont il se fait de forts envois en Espagne, en France et ailleurs.

Au reste, je ferai suffisamment connoître les principales espèces de toiles que fournit l'Allemagne, et qu'on tire non-seulement par la voie de Hambourg, mais encore par celle d'Altona.

Il se fabrique en Allemagne tant de différentes sortes de toiles, qu'il seroit impossible d'en donner un détail exact; je me contenterai donc de parler des principales espèces de ces toiles, qui ont le plus de débit dans les pays étrangers, en Amérique sur-tout, où s'en fait la plus grande consommation. Ces toiles sont connues dans le commerce sous les noms de *platilles royales et simples*, *boccadilles*, *sangales*, *estopiles*, *librettes*, *bretagnes*, *rouens contre-faits*, *crées*, *toiles à carreaux*, *coutils*, *basins*, *etc.* On tire ordinairement les platilles, les boccadilles, les sangales, les estopiles, les librettes, les bretagnes et les rouens, de Hirschberg, Waldenbourg, Landshut, Schmiedeberg et Schweidnitz en Silésie; les crées, de Bautzen, Liebau et Zittau en Lusace; les toiles à carreaux, les coutils et les basins de Chemnitz, Mitweide et Leipsic en Haute-Saxe. Quant aux linges de table damassés avec des figures ou des fleurs, on les vend communément par paquets qui contiennent une nappe et douze serviettes, de $\frac{10}{4}$ jusqu'à 3 aunes de large; les balles de serviettes contiennent ordinairement trois douzaines de serviettes. On fabrique encore en Silésie, et notamment à Greisemberg, Javer et Schmiedeberg, de belles nappes de 6 aunes de large et même au-delà. On fabrique en Saxe des basins blancs, croisés, rayés ou à fleurs, de toutes les qualités, de $\frac{7}{4}$ d'aune de large et de 22 $\frac{1}{4}$ aunes de long; des mouchoirs de poche de fil bleu, rouge et blanc, de $\frac{8}{4}$, de $\frac{7}{8}$, de $\frac{9}{8}$, de $\frac{5}{4}$ et de $\frac{6}{4}$ de large; d'autres mouchoirs de demi-fil et de demi-coton, avec des raies et des fleurs, de $\frac{4}{4}$, de $\frac{9}{8}$, de $\frac{5}{4}$ et de $\frac{11}{8}$ de large

Les toiles de la Lusace, dont le débit pour l'étranger est le plus grand, sont les crées de $\frac{6}{4}$ d'aune de large et de 108 aunes environ de long; il y en a aussi de $\frac{11}{8}$ d'aune de large et de 108 aunes, de $\frac{9}{8}$ de large de la même longueur: on nomme ces trois sortes de crées, larges, entre-larges et étroites. On fabrique d'ailleurs en Luzace des rouens contrefaits de $\frac{6}{4}$ d'aune de large et 84 aunes de long; des doulas de $\frac{11}{8}$ de large et 54 aunes de long, et de $\frac{5}{4}$ de la même longueur; des mouchoirs de fil de toute espèce, des coutils et des toiles à carreaux d'une infinité de qualités, etc.

On trouve presque toujours à Hambourg de beaux assortimens de toiles d'Allemagne, dont il se fait un très-grand débit en France, en Espagne, en Portugal et dans les autres pays.

Le commerce d'importation de Hambourg est extrêmement étendu, cette ville fournissant à une grande partie de l'Allemagne les marchandises étrangères dont elle a besoin, notamment les vins, eaux-de-vie, sucre, café, indigo, thé et autres articles. C'est par l'Elbe que ces marchandises sont transportées de Hambourg dans l'intérieur de l'Allemagne.

Cette ville est très-peuplée, et ses habitans sont laborieux et diligens, même d'un commerce aisé, deux choses qui contribuent depuis long-temps à y faire fleurir les manufactures qui y sont en grand nombre. Les plus remarquables sont celles de velours unis et à fleurs, riches et légers, ou peluches, tant noirs qu'en couleur; elles en fournissent des quantités considérables tous les ans. Les manufactures de brocards et autres étoffes en or et en argent, et celles en soie, en laine, en poil de chèvre, etc., ne sont pas moins célèbres, de même que les fabriques de bas. Il y a divers moulins à filer et à tordre la soie grèze que l'on tire tous les ans d'Italie et de divers autres endroits, et qu'on rend propre

à être employée dans les fabriques. Il y a d'ailleurs à Hambourg des manufactures de toiles de coton imprimées ; des raffineries de sucre qui ont acquis de la célébrité ; des fabriques de tabac ; des manufactures d'or et d'argent ; des tanneries où l'on prépare des cuirs à semelle fort estimés, de même que des maroquins de toutes sortes, des cuirs de veaux apprêtés à la manière anglaise, et des peaux mises en couleurs que l'on fabrique dans la même ville ; l'on y trouve aussi quelques fabriques de basins et de rubans de soie ; des blanchisseries de toiles ; des fabriques de fil de fer et de cuivre, etc.

Frais de port.

Un navire Hollandais qui a chargé à Hambourg des bleds et autres marchandises pour Barcelone, y a payé environ 500 marcs lubs de frais de port, pilotage, etc.



IRLANDE.

L'Irlande est une grande île, baignée au nord, à l'ouest et au sud par l'océan occidental, et à l'est par la petite mer qu'on nomme le canal de Saint-George ou la mer d'Irlande, qui la sépare de la grande Bretagne. Elle est située entre le 51 $\frac{1}{4}$ et 55 $\frac{1}{2}$ degré de latitude septentrionale, et les 7 $\frac{1}{2}$ et 12 degrés de longitude orientale. Sa plus grande étendue du sud au nord est d'environ 275 à 300 milles, et de l'est à l'ouest de 150 à 159 milles.

L'histoire nous assure que ses premiers habitans furent les Bretons, peuples de la grande Bretagne, qui passèrent dans cette île au temps des derniers Juges du peuple Hébreu, et que quelque temps après y passèrent aussi les Scots, peuples sortis d'Espagne. Ces derniers étoient Scythes d'origine passés en Espagne, et qui en furent chassés par les Phenices. Divers autres peuples se réfugièrent successivement en Irlande, qui conserva le nom de *Scotia*, selon Claudien et Orosio, jusqu'au dixième siècle, qu'on lui donna le nom de Hibernia. Cette île fut réunie à la couronne d'Angleterre en 1172, sous Henri II. Elle est à 15 lieues de l'Angleterre, et à 5 lieues de l'Ecosse.

Productions.

Elles consistent en une assez grande quantité de bled, de fruits, de safran, de chanvre et de lin; le lin y est sur-tout très-fin et d'un beau filage, et le fil qu'on en fait est très-propre à faire de belles toiles, dont il y a grand nombre de manufactures. Il y a aussi des manufactures de frises et de

draps, dont les qualités sont estimées. La laine qu'on emploie à fabriquer ces étoffes est à-peu-près de la qualité des laines anglaises. Les principales denrées de ce pays pour l'exportation consistent en bleds, orges, gros et menu bétail, viandes salées, suif et chandelles de suif, beurre, fromage, sel, miel, cire, chanvre, toiles, douves, merrains, laines, étoffes de laine, couvertures, peluches, ratines, frises et autres étoffes, cuirs verts, fourrures, saumons, harengs et autres poissons, étain et fer, etc.

Dublin.

Cette ville, capitale de l'Irlande, est située dans la Lagonie. Après Londres c'est la ville la plus grande, la plus belle, la plus peuplée et la mieux bâtie des trois royaumes. Elle est le centre du commerce d'Irlande. Il y a un flux et reflux continuel de marchandises d'Angleterre à Dublin, et de Dublin en Angleterre; et quoique Corck soit le principal port de commerce avec les étrangers et pour les exportations de provisions pour les Colonies des Indes occidentales, commerce très-important pour l'Irlande, cependant celui de Dublin est incomparablement plus considérable que celui de Corck, pour l'importation de plusieurs marchandises de tout pays, soit directement, soit par la voie d'Angleterre. Ces marchandises sont envoyées de Dublin dans les autres villes de l'Irlande; par ce moyen Dublin est le centre de presque tout le commerce qui s'y fait, en exceptant les branches particulières du commerce de Corck ou de Kingsale, pour les Indes; de Limerick et de Galloway, pour la France et l'Espagne; de Londonderri et Belfast, pour les pêcheries et le commerce d'Ecosse. Le seul inconvénient du port de Dublin c'est la barre qui est à l'embouchure de la rivière Liffy, qui, empêchant

les gros navires d'y arriver, oblige d'en décharger les marchandises dans de petits bâteaux à Ringsend, à 3 milles environ de cette barre, pour les transporter à Dublin.

Écritures.

On tient les écritures à Dublin et dans toute l'Irlande, par livres de 20 sols, et le sol de 12 deniers irish, ou valeur d'Irlande.

Monnoies.

Les monnoies d'Angleterre y ont cours, et leurs valeurs sont plus fortes que celles de l'argent d'Irlande; savoir :

	sols	den.
La guinée de 21 schellings sterl. vaut en Irlande	22	9.
La couronne de 5 dits.	5	5.
La livre de 20 dits.	21	8.
Le schelling sterling de 12 deniers.		13.

Le pair entre Londres et l'Irlande est de l. 100 sterlings pour l. 108 $\frac{1}{3}$ d'Irlande; mais le change est actuellement (1792) à l. 100 sterlings pour l. 113 $\frac{1}{2}$ irish ou d'Irlande.

Poids et mesures.

Ils doivent être les mêmes qu'en Angleterre; cependant j'ai reconnu par expérience qu'on mesure les bleds,

A Corck par barils, dont les 17 $\frac{1}{3}$ font le last d'Amsterdam.

A Waterford par stons, dont les 3 ¦5 font *idem*.

A Limerick par tun, dont les 2 $\frac{1}{9}$ font *idem*.

CORCK.

Cette ville de la Province de Mommonie, est propre, riche et marchande; elle a un bon port, d'où part tous les ans un grand nombre de navires chargés de viandes salées, de harengs, de beurre, de suif et autres articles d'Irlande.

C'est la ville de ce Royaume, après Dublin, qui fait le plus grand commerce, et dont les habitans sont les plus aisés, et même les plus riches.

Waterford, Limerick et Kingsale.

Ce sont trois autres ports de la même Province, qui font beaucoup de commerce en bleds, et même en salaisons.

Galloway.

Cette ville de la Connacie, située sur un golfe grand et profond, capable de contenir une flotte nombreuse de gros vaisseaux, fait un commerce assez étendu avec l'étranger. Il y a aux environs de cette ville une grande pêcherie de harengs.

Belfast.

Ville de l'Ultonie, considérable par le commerce étendu qu'elle fait avec l'Ecosse, particulièrement avec Glasgow; elle est belle et bien peuplée, et a un bon port, très-fréquenté par les nations les plus commerçantes de l'Europe.

Londonderri.

Capitale de la même Province d'Ultonie, avec un bon port, par le moyen duquel elle fait un grand commerce avec l'étranger.

Necory.

Bourg d'Ultonie, remarquable par le grand nombre de manufactures de fil qu'on y trouve, et qui enrichissent singulièrement le pays.

Dundalke et Surgan.

Ces villes ont aussi plusieurs fabriques de toiles fines, telles que des batistes ou cambrais, et des toiles de ménage, dont le commerce est depuis quelques années l'un des plus importans de toute l'Irlande.

KONIGSBERG.

GRANDE ville de la Prusse ducale, fort commerçante. Elle est sur la rive du Pragel, proche la Baltique, où cette rivière entre dans le golfe de Frishoff, et forme à quelque distance un port assez commode. A environ trente lieues anglaises au ponant de Konigsberg, il y a à l'embouchure du susdit golfe la ville de Pillau, avec un bon port, et c'est là où les navires chargent les denrées et autres marchandises de la Prusse ducale. Konigsberg est divisée en trois parties ; l'une appelée la vieille Ville, dont la fondation est attribuée aux Chevaliers de l'ordre Teutonique. La seconde partie est placée sur une petite île nommée *Kniphoff*, fondée par le Duc Albert ; et la troisième nommé Libenicht est près des deux précédentes, fondée par le Duc Berthold d'Autriche. Elle est à 25 lieues N. E. de Elbing, 30 E. par N. de Dantzick, 50 N. de Varsovie ; longit. 39, 20 ; latit. 54, 42.

Monnoies de compte.

On compte à Konigsberg par florins de 30 gros courans de Prusse.

Le daler vaut 1 ½ zweydrittelstucke, ou 3 florins.

Le zweydrittelstucke 2 florins, ou 16 bons gros et 60 gros.

Le florin 8 bons gros, 30 gros, 90 schellings.

Le bon gros 3 ¾ gros, 11 ¼ schellings.

Le gros de Prusse 3 schellings, ou 18 fenings.

Le schelling vaut 6 fenings.

Indépendamment des monnoies de Brandebourg rapportées

à l'article de Berlin, qui toutes ont cours dans la Prusse, on y voit rouler aussi les espèces suivantes :

Le ducat de Hollande qui vaut . . .	9 flor.	1 gros p. o. m.
Le reisdaler d'espèce	4	15.
Le reisdaler d'Albert	4	10.
Le rouble neuf	3	20.
La tympfe, monnoie de bon argent de Prusse		18.
Le szortack ou sechser		6.
La Duytke dite		3.

Changes, usances et jours de grâce.

Ils sont à-peu-près les mêmes qu'à Dantzick ; les lettres payables dans Konigsberg ont 3 jours de faveur après celui de leur échéance.

Marc pour peser l'or et l'argent.

Il est égal à celui de Dantzick, ayant les mêmes divisions.

Poids de commerce.

Ils sont le schipond qui est composé de 3 quintaux 20 liv., ou de 330 liv. poids nouveau.

Le quintal est de 110 liv., et le lyspond de 16 $\frac{1}{2}$ liv.

Le gros stein est de 33 liv., le petit stein de 20 liv.

La livre poids de commerce est égale à celle de Berlin. On la divise en 16 onces, 32 loths, 128 quentlins, ou 512 pfenings. Le vieux poids de Konigsberg étoit 23 p. $\frac{0}{0}$ plus foible que celui de Berlin, qu'on nomme poids nouveau de Prusse.

104 liv. poids de Berlin sont égales à 100 liv. poids de marc.
105 liv. dit. . . . . à 100 liv. d'Amsterdam.
13 liv. dit. . . . . à 16 liv. de l'ancien poids de Konigsberg.

Mesures pour les grains.

Le last mesure de bled est composé de 24 tonnens ou barils, de 56 ½ scheffels nouveaux, 60 scheffels vieux, ou 240 viertels.

Le last de Konigsberg est à-peu-près égal à celui d'Amsterdam.

Le last de sel d'Espagne et de France est de 18 tonnes.

Le cent de sel de Hollande ne rend à Konigsberg que 5 ½ lasts mesure de sel.

Le même last de sel est compté aussi à 60 quintaux de 100 liv., ou pour 6000 liv.

Mesures pour les liquides.

Elles sont les mêmes qu'à Dantzick ; le stof en est seulement plus petit que dans cette dernière ville ; car 100 stofs à vin de Dantzick font 119 ⅗ stofs ordinaires de Konigsberg.

Mesure longue.

L'aune de Berlin est en usage à Konigsberg : *voyez Berlin.*

Pied de Konigsberg.

Il est de 136 ⅖ lignes de France ; ainsi, 19 pieds de Konigsberg font 18 pieds de France.

39 pieds carrés de Konigsberg font 35 pieds carrés de France.

20 pieds cubes de Konigsberg font 17 pieds cubes de France.

Commerce de Konigsberg.

Il est fort intéressant parce qu'il fournit beaucoup d'articles nécessaires à la majeure partie des Nations du midi de l'Europe. Ces articles viennent à Konigsberg, en partie de la Pologne, et en partie du Royaume de Prusse et de ses dépendances. Ils s'exportent ensuite pour divers pays étrangers. Ce com-

merce a beaucoup augmenté depuis environ 20 ans; aujourd'hui il est fait par 700 navires plus ou moins. Les articles d'exportation de Konigsberg consistent en froment, seigle, orge, chanvre, cire, cendres calcinées et gravelées, graine de lin, chenevis, toiles et fils de Varmie, etc.

Compte d'achat simulé de 100 *lasts de froment à florins* 180. . . . . *florins* 18000

Frais.

Droits de sortie à florins $4\frac{1}{2}$ par last, et l'agio à 4 p. $\frac{o}{o}$ . . . . . florins	467	24		
Droits du Sund, reisd. 100 à 5 florins	500			
Mesurages à 24 gros, et veiller à la mesure, à 2 gros.	86	20		
Aux travailleurs, et menus frais. . .	333	10		
Frais de la rivière et du port, à 12 gros	40		2161	8
Courtage d'achat, à 6 gros et 800 nattes à $3\frac{1}{2}$ gros.	113	10		
Pour les $\frac{2}{3}$ des frais des alléges et autres frais.	183	10		
Commission de florins 19724 14, à 2 p. $\frac{o}{o}$.	394	14		
Courtage des traites et port de lettres	42	10		
florins de Konigsberg			20161	8

Avertissement.

On règle les frets à Konigsberg par last de seigle pesant environ 4000 liv. Le froment est réputé peser 10 p. $\frac{o}{o}$ de plus, et l'orge 10 p. $\frac{o}{o}$ de moins que le seigle. Ce dernier article ne paye que $2\frac{1}{2}$ florins de droit de sortie, et demi reisdaler par last de droit du Sund; les autres frais sont les mêmes que ceux du froment.

60 steins ou pierres de chanvre, 60 dits *idem* de cire, 4000 l. de cendre calcinée, 150 paquets fil de Varmie,	sont comptés pour 1 last.

LEIPSIC.

LEIPSIC.

GRANDE, riche et célèbre ville d'Allemagne dans la Misnie. Il s'y fait un commerce prodigieux ; elle est dépendante de l'Électeur de Saxe, et remarquable par ses trois fameuses foires annuelles ; dans une plaine très-agréable et très-fertile, entre la Saale et la Mulde, au confluent de la Pleysse, de l'Ester, de la Bar et de la Luppe, à 15 lieues S. de Wittemberg, 16 N. O. de Dresde, 26 S. par E. de Magdebourg, 100 N. O. de Vienne ; longit. 30 ; lat. 51, 19, 14.

Écritures.

On tient les écritures dans cette ville, à Dresde, et dans tout l'Électorat de Saxe par dalers de 24 bons gros, et le gros de 12 fenings argent courant.

Le reisdaler d'espèce vaut 1 ½ daler courant, 2 florins d'Empire et 32 bons gros.

Le florin d'Empire vaut	16	bons gros.
Le florin de Misnie vaut	21	bons gros.
Le vieux schock.	20	dits.
Le nouveau dito.	60	dits.

Égalité de monnoies.

3 reisdalers d'espèce font	4	dalers courans.
2 dalers courans.	3	florins d'Empire.
7 dits.	8	florins de Misnie.
5 dits.	6	vieux schocks.
	2	nouveaux dits.

Monnoies réelles d'or de Saxe.

L'auguste de la fabrication depuis 1753, vaut 5 dalers.

Le double auguste et le demi-auguste valent à proportion.

Le ducat vaut depuis 2 $\frac{3}{4}$ à 2 $\frac{5}{6}$ dalers.

Le florin d'or vaut 2 $\frac{1}{4}$ dalers.

Monnoies d'argent.

Le reisdaler d'espèce vaut 32 bons gros courans.

La pièce de $\frac{2}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ daler vaut 16 bons gros.

On nomme aussi cette pièce florin ; il y a le $\frac{1}{4}$ daler $\frac{1}{2}$ florin, des pièces de 4, 2 et 1 bon gros.

De billon, des pièces de 6, 3 et 1 fenings.

Il y a au surplus dans cet Électorat des monnoies vieilles de la fabrication de Leipsic, depuis 1690 jusqu'en 1763, lesquelles portent les mêmes noms que l'argent nouveau courant, quoique celui-ci soit de moindre valeur que celles-là de 11 p. $\frac{0}{0}$; car l'argent vieux de la fabrication de Leipsic, vaut en Saxe depuis 1763 comme suit :

Le reisdaler d'espèce a 35 $\frac{1}{2}$ bons gros argent nouveau.

Le flor. ou la pièce de $\frac{2}{3}$ a 17 $\frac{3}{4}$ dits. Le demi-flor. ou la p. de $\frac{1}{3}$ a 8 $\frac{5}{6}$ dits.	les autres monnoies en proportion.

Les monnoies étrangères ont un cours variable en Saxe.

Foires de Leipsic.

Il y en a trois par an ; elles durent 14 jours chacune.

La première commence le jour de l'an ; mais lorsque ce jour est un dimanche, alors elle commence le lendemain 2 janvier.

La seconde commence le troisième dimanche après Pâques

nommée *Jubilate*, et s'ouvre après-midi par le son d'une cloche. La franchise finit le dimanche suivant à midi, et la semaine des payemens suit.

La troisième foire appelée la St. Michel, commence le dimanche à midi, après le 29 septembre jour de la fête de ce Saint, dans le même ordre que la précédente.

L'acceptation des lettres de change est demandée dans les quatre premiers jours des foires. Celles tirées en foire du nouvel an, doivent être acceptées au plus tard le 7 janvier; et si ce jour se rencontre un dimanche, on accepte le 8.

Celles payables en foires de *Jubilate* et de la St. Michel, doivent être acceptées au plus tard, le vendredi à 10 heures du matin de la première semaine.

Les assignations par écrit, payables en foire, ne s'acceptent que verbalement pendant la seconde semaine de la foire.

Jours de grâce.

Il n'y a point de jours de faveur à Leipsic pour les lettres de change.

Des payemens.

Le payement des lettres de change en foire du nouvel an est fixé au 12 du mois de janvier; si ce jour se rencontre un dimanche on paye le 13.

Le payement de celles en foire de *Jubilate* et de la St. Michel, est fixé au jeudi de la seconde semaine de la foire.

Les assignations se payent les deux jours après les payemens. Pendant la première semaine de chaque foire, on ne peut former aucune action contre les débiteurs; l'on peut cependant poursuivre celles qui ont été commencées en temps permis.

Cours des changes de Leipsic.

Amsterdam	144	reisd. en nouveau courant	p.	100 reisd. ban.
Auguste, Vienne, Prague,	99 $\frac{1}{4}$	dits *idem*.	p.	100 reid. cour.
Hambourg,	143	dits *idem*.	p.	110 banco.
Londres,	5 $\frac{1}{4}$	dits *idem*.	p.	1 l. sterling.
Paris, Lyon,	76 $\frac{1}{2}$	dits *idem*.	p.	100 écus de 3 l.
Genève,	126	dits *idem*.	p.	écus cour. de 3 l.
Francfort,	95	dits *idem*.	p.	100 reid. mon.
Breslaw,	30	gros courans.	p.	1 liv. banco.
Dantzick,	100 $\frac{1}{2}$	reisdalers courans. . . .	p.	100 reisdalers.

Usances.

Les lettres de change qu'on tire de Leipsic sur les villes ci-dessus, sont pour la plupart à 1 ou 2 usances.

L'usance est comptée à Leipsic pour 14 jours après celui de la date de l'acceptation.

Change de Leipsic sur Amsterdam.

Réduction de florins banco 1284 12 sols, en dalers et bons gros, au change de $144\frac{1}{2}$ dalers de Leipsic, pour 100 reisdalers banco d'Amsterdam, par la règle conjointe.

Si $2\frac{1}{2}$ florins banco font 1 reisdaler bauco,
100 reisdalers banco $144\frac{1}{2}$ dalers de Leipsic,
comb. flor. 1284 12,
à multip. par 144 12 gros ou $\frac{1}{2}$.

200	5136
50	5136
250 diviseur.	1284
	642 p. 12 gros la $\frac{1}{2}$
dal. 742 11 gr. 11 fen. courans de Leipsic.	72 6 p. 10 sols la $\frac{1}{2}$
	14 10 9 p. 2 dits le $\frac{1}{5}$
	185624 16 9
	1062
	624
	124
	24 gros.
	496
	248
	16 ci-dessus.
	2992
	492
	242
	12 fenings.
	2913

Change de Leipsic sur Vienne, Auguste et Prague.

Réduction de reisdalers 872 60 creutzers courans des susdites places, en dalers, bons gros et fenings de Leipsic, au change de 99 $\frac{1}{4}$ dalers de Leipsic, pour 100 reisdalers courans des places ci-dessus.

Si 100 reisdalers font 99 $\frac{1}{4}$ dalers, combien reisd. 872 60
à multip. par 99 6 gros ou $\frac{1}{4}$.

7848
7848
218 pour 6 gros le $\frac{1}{4}$
la $\frac{1}{2}$ 49 15 pour 45 creutzers.
le $\frac{1}{3}$ 16 13 pour 15 dits.

8661|2 4
24 gros.
2|92 12 fenings.
11|04

dalers 866 2 gros 11 fenings courans de Leipsic.

Change de Leipsic sur Hambourg.

Réduction de marcs 1540 6 sols lubs banco, en dalers, bons gros et fenings, au change de 143 dalers de Leipsic, pour 100 reisdalers banco de Hambourg, par la règle conjointe.

Si 3 marcs font . . . 1 reisdaler banco à Hambourg,
100 reisdalers . . . . 143 dalers de Leipsic,
combien 1540 marcs 6 sols,
300 diviseur. à multip. par 143

4620
6160
1540
35 18 pour 4 sols le $\frac{1}{4}$.
17 21 pour 2 dits la $\frac{1}{2}$.

220273 15
1027
1273
73
24 gros.

292
146
15 ci-dessus.

1767
267
12 fenings.

3204

dalers 734 5 gros 10 fenings courans de Leipsic.

Change de Leipsic sur Londres.

Réduction de l. 216 15 sols 4 deniers sterlings, en dalers, bons gros et fenings, au change de 5 $\frac{1}{4}$ dalers pour 1 l. sterling.

l. 216 15 4
à multip. par 5 18 bons gros ou 5 dalers et $\frac{1}{4}$.

1080			
108			pour 12 gros la $\frac{1}{2}$.
54			pour 6 dits la $\frac{1}{2}$.
2	21		pour 10 sols la $\frac{1}{2}$.
1	10	6	pour 5 dits la $\frac{1}{2}$.
	2	3	pour 4 den. le $\frac{1}{15}$.
dalers 1246	9	9	courans de Leipsic.

Change de Leipsic sur Paris et Lyon.

Réduction de l. 1694 12 sols tournois, en dalers, bons gros et fenings, au change de 76 $\frac{1}{2}$ dalers pour 100 écus ou l. 300.

Si l. 300 tourn. font 76 $\frac{1}{2}$ dalers, comb. l. 1694 12,
à multip. par 76 12 gros ou $\frac{1}{2}$

dalers 432 2 gr. 11 fen.
courans de Leipsic.

	10164			
	11858			
pour 12 gros	847			la $\frac{1}{2}$
pour 10 sols	38	6		la $\frac{1}{2}$
pour 5 dits	7	15	7	le $\frac{1}{2}$
	129636	21	7	
	963			
	636			
	36			
	24 gros.			
	144			
	72			
	21 ci-dessus.			
	885			
	285			
	12			
	3427			
	427			
	127			

Poids de l'or et de l'argent.

L'or et l'argent se pèsent à Leipsic au marc de Cologne.

Poids de commerce.

Le quintal poids de commerce est composé de 5 steins ou de 110 livres.

Le stein de 22 livres, la livre de 2 marcs ou 32 loths, le loth de 4 quintlins.

Ce même quintal n'est compté que pour 102 liv. gros poids ou de boucherie, 114 liv. poids des mines, 118 liv. poids d'acier.

105 liv. poids de commerce de Leipsic font 100 livres poids de marc.

Mesures pour les grains.

Ce sont les suivantes : le wispel contient 2 malters, le malter 12 scheffels, le scheffel 4 viertels, le viertel 4 metzens, le metzen 4 masgens.

16 scheffels de Leipsic font 21 scheffels de Dresde.

21 dits. . . . *idem* $27 \frac{6}{11}$ dits de Dresde	} font le last d'Amsterdam.

Mesures pour les liquides.

Ce sont le fuder ; celui du vin contient $2 \frac{2}{3}$ fass ; le fass 5 eimers, 315 kannens ou 630 nossels.

L'oxhoft ou barique de vin de Bordeaux contient $2 \frac{2}{3}$ eimers de Leipsic, ou 3 eimers de Dresde.

$98 \frac{4}{5}$ kannens de Leipsic $127 \frac{1}{8}$ dites de Dresde	} 100 mingles d'Amsterdam.

Mesures

Mesures longues.

L'aune de Leipsic qui a 2 pieds, est de 250 $\frac{3}{5}$ lignes de France.

L'aune de Dresde a 2 pieds, 4 quarts, ou 24 pouces, ou 250 $\frac{9}{10}$ lignes de France.

209 aunes de Leipsic
208 $\frac{3}{4}$ dites de Dresde } font 100 aunes de Paris.

Pied.

Le pied de Leipsic a 125 $\frac{3}{10}$ lignes de France.

Celui de Dresde est composé de 12 pouces ou de 120 parties ayant 125 $\frac{5}{10}$ lignes de France ; ainsi,

23 pieds de Leipsic font 20 pieds de France.

39 pieds de Dresde. . . 34 dits *idem.*

LA SAXE.

Pays riche et comblé des dons de la nature. Indépendamment de sa fertilité en grains de toute espèce et en vin, on y recueille du houblon, du lin, du fenouil, de la coriandre, et des fruits en quantité. Les minéraux et les fossiles y sont très-communs. Avec tant de richesses naturelles, et d'ailleurs avec l'esprit industrieux des habitans, il n'est pas surprenant que le nombre des fabriques et manufactures y soit considérable. Je ne citerai que les plus importantes, comme celles d'or et d'argent à Dresde, Leipsic, Weissenfels, Schnéeberg, et Schwartzenberg ; celles de laiton à Oberavertbach dans le Voigtland ; celles de tombac à Freyberg en Misnie ; celles de cuivre à Dresde : l'on doit ajouter encore la fameuse fabrique de porcelaine établie à Meissen, qui égale celles du Japon et de la Chine ; la belle faïencerie de Dresde, les fabriques de glaces de Senftenberg, les verreries de Glucksbourg, etc, les belles fabriques d'armes d'Olbernau et de

Susila, les salines de Frenkenhausen, etc. Il y a aussi en Saxe une infinité d'endroits où l'on travaille des minéraux, d'autres où l'on fait du salpêtre, de la poudre à canon, d'autres où l'on purifie l'alun, etc.

Il ne seroit pas possible de détailler ici les manufactures d'étoffes et autres ouvrages de coton; celles de toiles de lin, dont il se fait un commerce immense à Leipsic, celles de toiles damassées, celles de toiles cirées, ainsi que les moulins à papier. Les fabriques de damas de Leipsic sont fort renommées. A Forst on fait de beaux mouchoirs de soie. A Borna, Oschaz, etc. il y a des fabriques de peluches. Enfin, dans presque toutes les villes de Saxe, il y a des manufactures de draps de toutes couleurs et de toute autre sorte d'étoffes de laine, etc.

Dresde, capitale de l'Électorat de Saxe, est située sur l'Elbe en Misnie. Elle est renommée par ses manufactures d'étoffes pour l'habillement, etc., par ses fabriques de cuirs, maroquins, etc.

Il y a également à Leipsic grand nombre de fabriques et manufactures, parmi lesquelles se distinguent principalement celles en or et en argent, en soie pure, en soie mêlée, en velours, en bas de soie, en draps de laine, en étoffes de laine et fil, en cuirs, etc. Outre le commerce en marchandises, qui est immense à Leipsic, comme étant le magasin général de l'Allemagne, il s'y en fait un autre très-important en espèces et en change. C'est sur-tout dans le temps des foires qui se tiennent dans cette ville trois fois par an, que le commerce y est florissant. Alors des marchands de presque toutes les nations de l'Europe accourent à Leipsic, tant pour vendre les marchandises de leurs pays, que pour acheter celles qui leur conviennent, etc. (voyez l'article de Hambourg quant aux toileries qui se fabriquent en Saxe.)

LIEBAU.

PLACE de Curlande, avec un bon port sur la mer Baltique. Elle appartient au Duc de Curlande, étant à 24 lieues N. de Memmel, 30 O. de Mittau, 16 S. O. de Goldingen; longit. 39, 2; lat. 56, 27.

Monnoies de compte.

Ses monnoies, ainsi que celles de Windau, sont les dalers de 3 florins ou de 90 gros. 4 florins de Curlande sont comptés pour 1 reisdaler Albert, et par florins de 30 gros, le gros de 3 schellings ou 18 fenings.

Monnoies effectives.

Toutes les monnoies de Prusse ont cours dans la Curlande.

Poids de commerce.

Ils se divisent de la manière ci-après; savoir:

Le schipond est composé de 20 lysponds ou de 400 liv.

Le lyspond a 20 livres de 32 loths.

100 liv. de Curlande font environ $83\frac{2}{3}$ liv. poids d'Amsterdam.

L'on s'y sert aussi du poids de Lubeck, dont les 100 liv. sont comptées pour 117 liv de Liebau.

Mesures pour les grains.

Le last de bled, seigle, orge et pois, est composé de 48 loofs.

Celui d'avoine et de drêche par contre, de 60 loofs.

46 $\frac{1}{5}$ loofs de Curlande font le last de Hambourg.

4 $\frac{3}{4}$ moyos de sel de Saint-Hubes, rendent 1 last à Liebau.

Changes.

L'on se sert à Liebau du cours des changes de Konigsberg, où l'on remet le papier à négocier ; cependant elle change aussi quelquefois avec Hambourg, à environ 158 gros pour un reisdaler banco.

Réduction de 682 marcs lubs banco au change ci-dessus, en reisdalers-Alberts et gros de Liebau.

Si 3 marcs lubs banco font 158 gros de Liebau,
90 gros . . . . 1 albert reisdaler,
comb. marcs 682;
à multip. par 158.

270

reisd. 399 8 gros de Liebau.

5456
3410
682

107756
2675
2456
26
90 gros.

2340
180

Commerce d'exportation.

Il consiste principalement en froment, seigle, orge, chanvre, lin de quatre brands, graine de lin, cuirs secs de bœuf et de vache ; 6 schiponds de lin ou de chanvre font 1 last.

LISBONNE.

ANCIENNE, grande, riche, très-forte, très-célèbre et l'une des principales villes de l'Europe, capitale du Royaume de Portugal, et résidence du Roi, avec un port d'environ 5 lieues de long, estimé l'un des meilleurs et des plus célèbres de l'Europe, exposé cependant quelquefois aux ouragans. Son ancien nom étoit *Olyssipo*, et quelques-uns prétendent qu'elle à été fondée par Ulisse; mais on ne pense pas que cette ville ait été de grande conséquence anciennement; car lorsque les Romains étoient souverains de la Lusitanie, la ville de *Emerita*, à présent Merida en Espagne, étoit la capitale de cette Province. Sous les Rois Suèves, *Porto* étoit la capitale. Cette ville est sur sept collines. Elle fut presque détruite par le tremblement de terre de 1757; mais elle fut promptement réparée. Il s'y fait un commerce prodigieux. Dom Alphonse VI, Roi de Léon et de Castille, la prit sur les Maures en 1147. C'est depuis la révolution de 1640 qu'elle est restée soumise au Roi de Portugal. Elle est à 4 lieues de l'océan sur la rive septentrionale du Tage, à 75 lieues O. par N. de Séville, 106 S. par O. de Madrid, 350 de Paris; longit. 8, 31; latit. 38, 42, 20.

Écritures.

On tient les écritures à Lisbonne en rées: on sépare les centaines par un zéro barré, et les millions des milliers par une virgule; supposez 6,136ø684 rées; c'est-à-dire, que ce nombre fait six millions cent trente-six mille, 684 rées, qui, étant divisés par 400 rées valeur de la cruzade, font 15341 cruzades et 284 rées.

La cruzade de change vaut 400 rées, qui ne se subdivisent point. Dans les affrètemens cette même cruzade est comptée pour 480 rées, et nommée *cruzado novo.*

Manière ordinaire de compter les monnoies.

1 millerée vaut 2 $\frac{1}{12}$ cruzado novo, 2 $\frac{1}{2}$ cruzados velhos.
1 cruzado novo, 1$\frac{1}{5}$ dit velho, 4 $\frac{4}{5}$ testoens 12 réales
1 dit velho, 4 testoens, 10 réales, 20 vintems, 400 rées.
1 testoen, 2 $\frac{1}{2}$ réales, 5 vintems, 100 rées.
1 réal, 2 vintems, 40 rées.
1 vintems 20 rées.

Monnoies d'or réelles.

Il y a deux sortes de monnoies d'or ; les plus anciennes qui furent fabriquées avant 1722, sont plus estimées que les nouvelles, qui ont été fabriquées depuis cette époque. Voici ce que les premières valent aujourd'hui ; savoir :

Le dobraon pesant	15 oitavas	24ϕ000 rées.
Le demi dobraon	7 $\frac{1}{2}$. . . .	12ϕ000.
La lisbonnine. . . .	3.	4ϕ800.
La demi dite. . . .	1 $\frac{1}{2}$. . . .	2ϕ400.
La millerée.	54 grains.	1ϕ200 nommée aussi quartinho
Le cruzado novo. .	21 grains	480.

Les monnoies de la fabrication nouvelle sont les suivantes ;

Le dobraon.	1 once. . .	12ϕ800 rées.
Le demi ou la moëde	$\frac{1}{2}$ once. . .	6ϕ400.
Le $\frac{1}{4}$ dit ou la $\frac{1}{2}$ dite. .	2 oitavas. .	3ϕ200.
Le $\frac{1}{8}$ ou l'escudo. . . .	1 dite.. . .	1ϕ600.
Le $\frac{1}{16}$ ou le demi dit. .	$\frac{1}{2}$ dite. . . .	800.
Le cruzado velho. . .	18 granos. .	400.

Monnoies d'argent.

Le cruzado novo.	480 rées.
Le demi ou doze-vintems.	240.
Le $\frac{1}{4}$ ou seis-vintems	120.
Le tostaon.	100.
Les tres-vintems	60.
Le meio tostaon.	50.
Le vintems.	20.

Il y a aussi des monnoies de cuivre de 10, de 5, de 3 rées et de 1 $\frac{1}{2}$ rées.

Monnoies du Brésil.

En or des pièces de	6400 rées.	En argent de doubles pataques	640 rées.
de	4000	la pataque. . . .	320
de	2000	la demi.	160
de	1000	le quart	80

En cuivre pièces de 40, de 20, de 10, de 5 rées.

Monnoies de Goa.

En argent le pardao vaut 300 rées.	En cuivre 5 bazarmos 4 rées.
5 tangas 1 pardao.	15 dits. . . 20 rées.
le larim. . . 100 rées	
le tanga . . 60	
le xerafim-tem vaut 5 tangas.	
5 vintems valent 1 tanga.	

Monnoies de l'Afrique occidentale.

En argent 12 macutas valent	600 rées.	En cuivre $\frac{1}{4}$ de macuta	12 $\frac{1}{2}$ rées.
6 dites.	300	$\frac{1}{2}$ dite.	25
4 dites.	200	1 dite.	50
2 dites.	100		

Cours des changes de Lisbonne.

Amsterdam,	49 ¾ den. de gros ban.	p. 1 cruzade de change.
Londres,	66 deniers sterlings. .	p. 1000 rées ou 1 miller.
Gènes,	680 rées.	p. 1 piastre de 115 sols fuori banco.
Cadix, Madrid,	2200 dits.	p. 1 pistole de change.
Paris,	430 dits.	p. 1 écu de 3 l.
Hambourg,	46 den. de gros banco	p. 1 cruzade.
Venise,	780 rées.	p. 1 ducat banco.
Livourne,	740 dits.	p. 1 piastre de 8 réaux
Naples,	650 dits.	p. 1 ducat regno.
Rome,	760 dits.	p. 1 écu monnoie.
Palerme,	5 ½ tarins.	p. 1 cruzade.

Usance de Lisbonne.

L'usance des lettres sur Lisbonne est comptée, savoir;

De la France. . . . . . de 60 jours de date.
D'Amsterdam. . . . . . de 2 mois de date.
De Londres.. . . . . . de 30 jours de vue.
D'Italie. . . . . de 3 mois de date.
D'Espagne. . . . . . . de 15 jours de vue.
Des autres places du Royaume de 8 jours de vue.

Jours de grâce.

Les lettres de change tirées de l'étranger sur le Portugal, ont 6 jours de faveur si elles ont été acceptées avant l'échéance; et les lettres tirées des Provinces du Royaume et de ses éta-

blissemens

blissemens dans les quatre parties du monde en ont 15 ; mais si les lettres n'ont point été acceptées , elles doivent être payées le jour même de l'échéance , ou protestées à défaut de payement.

L'usage en Portugal est de payer les lettres de change avec de l'or ; mais il n'y a aucune loi qui défende de le faire avec de l'argent.

Change de Lisbonne sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 1530 10 8 en rées , au change de 49 $\frac{3}{4}$ deniers de gros pour 1 cruzade.

Si 49$\frac{3}{4}$ den. de gr. f. 400 rées, comb. flor. 1530 10 8 ,
à multip. par 40

199 diviseur.	61200
	20 pour 10 s. la $\frac{1}{2}$
rées 492229 de Lisbonne.	1 pour 8 s. le $\frac{1}{20}$
	deniers 61221 de gros.
	à multip. par 400 rées.
	24488400
	4 fract. de contre.
	97953600
	1835
	443
	456
	580
	1820
	29

Change de Lisbonne sur Londres.

Réduction de l. 315 6 sols sterlings en rées, au change de 66 deniers sterlings pour 100 rées.

Si 66 den. sterl. font 1000 rées, comb. l. 315 6,
à multip. par 20 sols.

rées 1146545
ou 1,146,545.

6306
12 deniers.

75672
à multip. par 1000 rées.

75672000
96
307
432
360
300
360
30

Les opérations du change de Lisbonne sur les autres places étant également fort faciles, je les passe sous silence.

Poids de l'or et de l'argent.

Le marc pour peser l'or et l'argent est composé de 8 onces de 64 oitavas, l'once de 8 oitavas, l'oitava de 72 granos.

100 marcs de Portugal font 93 $\frac{7}{25}$ marcs poids de troye de Hollande.

Diamans et pierres précieuses.

Ils s'y pèsent par quilates ou carats de 4 grains chacun.

L'oitava ci-dessus pèse 17 $\frac{27}{64}$ quilates, ou l'once contient 139 $\frac{3}{8}$ quilates.

Marc pour les essais de l'or.

Il se divise en 24 quilates de 4 granos chacun.

Le titre des monnoies d'or de Portugal est de 22 carats; celui de l'or ouvré de 20 $\frac{1}{2}$, et celui de la poudre d'or de 21 $\frac{1}{4}$ à 22.

L'oitava d'or monnoyé s'y paye environ 1600 rées.

Ladite d'or ouvré. . . . . 1480.

Ladite de poudre d'or.. . . . . 1560.

Marc pour les essais de l'argent.

Il est de 12 dinheiros, et le dinheiro de 24 granos.

L'once d'argent fin y vaut 980 rées plus ou moins.

Ladite d'argent ouvré du titre de 10 $\frac{1}{4}$ deniers, 830 rées *idem*.

1000 piastres d'Espagne pèsent 117 $\frac{1}{2}$ marcs poids de Portugal.

Poids de commerce.

Il s'appelle quintal, qui se compose de 4 arobes ou de 128 liv.

L'arobe a 32 livres, la livre 2 marcos ou 16 onces.

L'once a 8 oitavas, l'oitava 72 granos.

Le poids de Porto est d'environ 6 $\frac{1}{5}$ p. $\frac{0}{0}$ plus léger que celui de Lisbonne.

Rapport de 100 *livres de Lisbonne , aux poids des places ci-après.*

VILLES.	LEURS POIDS.
A	
Alicante. . . .	$89\frac{1}{2}$ l. de 18 onces.
Amsterdam. .	93 l.
Ancone. . . .	138 l.
Anvers	98 l.
Archangel. . .	112 l.
B	
Barcelone. . .	$111\frac{1}{2}$ l.
Bayonne.. . .	94 l.
Bergame. . .	141 l. poids léger.
Bergen. . . .	92 l.
Bilbao.	93 l.
. . . .	100 l. poids de fer.
Bordeaux. . .	95 l.
Brême.. . . .	92 l.
Brescia. . . .	140 l.
Breslaw. . . .	112 l.
Bruges.. . . .	98 l.
Bruxelles. . .	98 l.
C	
Cadix.	$99\frac{3}{4}$ l.
Calicut. . . .	136 seyras.
Canaries.. . .	100 l.
Canton. . . .	76 catti.
Carthagène. .	$99\frac{3}{4}$ l.
Castille. . . .	$99\frac{3}{4}$ l.
Chine.	76 catti.
Cologne. . . .	98 l.
Constantinople	36 oks.
. . . .	$81\frac{1}{2}$ rotoli.
Copenhague. .	92 l.
Coromandel. .	33 bis.

VILLES.	LEURS POIDS.
D	
Danemark.. .	92 l.
Dantzick. . .	106 l.
Delft.	93 l.
Dieppe. . . .	93 l.
Dordrecht.. .	93 l.
Dunkerque. .	106 l.
E	
Edimbourg. .	93 l.
Elbing. . . .	109 l.
Embden.. . .	92 l.
F	
Falmouth. . .	101 l.
Ferrare. . . .	136 l.
Fez.	98 rotoli.
Flessingue.. .	96 l.
Florence. . .	$131\frac{1}{2}$ l. p. de rom.
Francfort. . .	90 l. poids du quint.
G	
Gallipoli.. . .	102 rotoli.
Gand.	99 l.
Gènes.	142 l. poids subtil.
Gothenbourg.	109 l. p. de victuaille.
. . . .	136 l. poids de fer.
Guinée. . . .	102 rotoli.
H	
Hambourg.. .	95 l. p. de commer.
. . . .	98 l. dit de Cologne.
Hâvre de Grâce	87 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Hollande. . .	93 l. p. de comm.
Hull.	96 l.
J	
Japon.	77 catti.
Java.	77 dits.
L	
Liebau. . . .	111 l.
Lille.	99 l. poids fort.
Lyon.	100 l. poids de soie
. . . .	108 l. p. de table.
Livourne. . .	131 ½ l. p. de rom.
Londres. . . .	102 l. du q. de 112 l
L'orient. . . .	94 l.
Lubeck. . . .	98 l.
Lunébourg. .	94 l.
M	
Madras. . . .	33 bis.
Madrid. . . .	99 ¼ l.
Mahon. . . .	111 l.
Malabar (côtes	33 bis.
Malacca. . . .	68 catti.
Malaga. . . .	99 ¼ l.
Malte.	59 rotoli.
Malines. . . .	98 l.
Marseille. . .	113 ½ l. p. de table.
Mayorque. . .	107 l.
Mecque. . . .	100 rotoli.
Memmel. . .	99 l.
Milan.	140 l. poids subtil.
Moka.	35 maons.
Montpellier. .	113 l.
Morée.	115 l. p. de comm.
Morlais. . . .	94 l.
Moscow . . .	112 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
N	
Nantes.	94 l.
Naples.	143 l. de 12 onces.
. . . .	51 rotoli.
Narva.	98 l.
Nègrepont. . .	86 rotoli.
Nimègues. . .	93 l.
Nice.	145 l.
Norvège. . . .	92 l.
Nuremberg. .	93 l.
O	
Ostende. . . .	98 l.
P	
Palerme. . . .	145 l. de 12 onces.
. . . .	59 ¾ rotoli de 30 onces.
Paris.	94 l.
Pekin.	76 catti.
Pegu.	30 bisses.
Pernau. . . .	111 l.
Pillau.	115 l.
Pologne. . . .	114 l. nouv. poids.
Pondichéry. .	31 ½ bisses.
Porto.	106 ½ l.
Prague. . . .	89 l.
Presbourg. .	82 l.
Q	
Queda.	62 ½ catti.
R	
Revel.	107 l.
Riga.	110 l.

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
Rochelle . . .	94 l.	T	
Rome.	133 l.		
Rostock. . . .	89 l.	Tanger. . . .	96 l.
Roterdam. . .	93 l. p. de comm.	Tetuan. . . .	95 l.
. . . .	98 l. poids léger.	Tournai. . . .	106 l.
Rouen	94 l. poids de marc	Trieste. . . .	82 l. p. de Vienne.
. . . .	91 l. p. de vicomté		
Russie.	112 l.	V	
S		Valence. . . .	89 ½ l. de 18 onces.
		Valenciennes..	98 l.
St. Malo. . . .	94 l.	Venise.	99 ½ l. gros poids.
St. Pétersbourg	112 l.	. . . .	152 l. poids subtil.
St. Sébastien. .	94 l.	Vienne.. . . .	82 l.
Saragosse. . .	129 l.		
Sardaigne.. . .	111 ½ l.	W	
Séville.	99 ¾ l.		
Siam.	75 ⅕ catti.	Wisbourg. . .	113 l.
Sicile.	Voyez Palerme.	Windau. . . .	111 l.
Smyrne. . . .	81 ¼ rotoli.	Wismar. . . .	95 l.
Stetin.	99 l.		
Stockholm.. .	109 l. p. de victuail.	Y	
. . . .	136 l. poids de fer.	Yvice.	107 l.
Suède.	*Idem*.		
Sumatra. . . .	36 catti.	Z	
Surate.	108 seyras.		
Surinam. . . .	93 l.	Zante..	96 l.

Mesures pour les grains et le sel.

Elles se divisent de la manière ci-après ; savoir :

Le moyo contient 15 fanegas , la fanega 4 alquières , l'alquière 2 meyos , le meyo 2 quartos , le quarto 2 oitavas ou selemis , le selemis 2 mequias.

218 alquières de Lisbonne	}	font 1 last d'Amsterdam.
177 ¼ dites de Porto		
180 dites de Viana		
243 ¼ dites des Azores		

À Porto 1 milheiro de sel est composé de 336 razas.

563 razas rendent en Hollande 1 hondert de 404 maatens de sel.

77 $\frac{2}{5}$ razas de Porto rendent 1 last de sel à Hambourg.

Le sac de Caroubes pèse à Faro environ 160 liv. ; elles se vendent par 100 liv.; 116 l. de Faro en font 108 de Castille.

Mesures pour les liquides.

La tonelada ou tonneau de vin contient 2 pipes ou botas.

La bota 26 almudes, l'almude 2 alquières.

L'alquière 6 canadas, la canada 4 quartillos.

La canada de Porto est d'environ 30 p. $\frac{0}{0}$ plus forte que celle de Lisbonne.

1 almude rend 4 $\frac{1}{2}$ gallons d'Angleterre.

100 almudes 89 $\frac{7}{12}$ steckans d'Amsterdam.

Mesures longues.

On se sert de deux mesures longues à Lisbonne.

La vara qui est la plus longue, ayant 486 lignes de France, sert pour mesurer certaines toiles en écru ; elle se divise en 5 *palmos menores*.

Le covado qui est une mesure plus courte que la vara, n'ayant que 300 $\frac{1}{5}$ lignes de France, sert pour mesurer généralement toutes les marchandises. Le covado se divise en 3 palmos craveiros, dont chacun est de 100 $\frac{1}{15}$ lignes de France.

On vend cependant quelques camelots d'Irlande par yardes d'Angleterre.

5 varas font 6 yardes d'Angleterre.

27 covados 20 dites.

21 varas sont égales à 34 covados.

107 $\frac{1}{2}$ varas }
174 covados } font 100 aunes de Paris.

Le Covado de Porto est seulement de 294 $\frac{2}{5}$ lignes de France.

Pied de Lisbonne.

Le pied est le demi covado ou 1 $\frac{1}{2}$ palmo-craveiro, et par-conséquent 150 $\frac{1}{10}$ lignes de France ; ainsi

47 pieds de Lisbonne sont égaux	à	49 pieds de France.
9 dits.	à	10 dits Anglais.
51 dits.	à	61 dits d'Amsterdam.
11 dits.	à	13 dits de Hambourg.

Affrétemens.

4 caisses de sucre, 4 pipes d'huile, 4000 l. de tabac, 3500 l. d'autres articles,	sont considérés pour 1 last ordinaire.

Par contre, les affrétemens d'un port à l'autre du Portugal et pour ses établissemens au-dehors, se contractent à la tonelada, et l'on compte 52 almudes pour les matières liquides, ou 52 arobes pour les marchandises sèches pour 1 tonelada portugaise.

Articles d'exportation.

Les articles d'exportation du Portugal sont le sel marin ; l'huile, les vins, citrons, oranges, miel, figues, amandes, laines, caroubes, etc. La principale richesse de ce Royaume lui vient de ses possessions du dehors, et particulièrement du Brésil ; les Portugais en reçoivent du sucre, du tabac, du cacao, de l'ivoire, de l'ébène, du bois de Brésil, des peaux, toutes sortes d'épiceries, des drogues médicinales, de l'or, des perles, des diamans et autres pierres précieuses ; lesquels articles s'exportent ensuite pour toute l'Europe, principalement pour Gènes.

Possessions

Possessions des Portugais au dehors.

Sur les côtes d'Afrique ils possèdent les îles du Cap-verd, par eux découvertes en 1472. On en compte dix. Les principales productions de ces îles sont des cuirs verts, des peaux de chèvres et de cabrits, du sel, du riz, du miel, du bled de Turquie, des oranges, des citrons, etc.

L'île de St. Thomé, qui est située précisément sous la ligne, est une des colonies les plus florissantes qu'ayent les Portugais en Afrique. Le sucre et le gingembre sont les principaux articles du commerce de cette île. De-là ils sont à portée de trafiquer avec les peuples de Loango, St. Paolo, Angola, Congo, de la Côte d'or, de Guinée, et sur-tout des Royaumes de Sofala, de Monomotapa, de Mozambique et de Melinde; ils jouissent du précieux avantage d'être les seuls Européens qui ayent pû former des établissemens dans ces régions. Les Portugais y vont chercher des Nègres qu'ils transportent au Brésil; de l'or, de l'ivoire, etc.

Les Portugais vont aussi aux Indes orientales, où ils conservent quelques débris des vastes et riches possessions qu'ils y ont eu autrefois.

Goa, fameuse ville située dans une île formée aux embouchures des rivières de *Mandona* et *Guari*, sur la côte des Indes. Les habitans de Goa font quelque commerce avec la Perse, le Pegu, Manille, Macao et le Mozambique. Leurs meilleurs envois pour l'Europe sont les retours de ce dernier endroit, quoiqu'ils soient beaucoup diminués par la petite quantité d'or et d'ambre gris qu'apportent aujourd'hui les Nègres à Goa.

Diu, a toujours été, et est encore la plus forte place des Portugais aux Indes; son commerce n'est pas bien considérable.

Macao est une place appartenant à l'Empire de la Chine,

où les Portugais ont présentement trois forteresses bâties sur autant d'éminences ou petites montagnes. Les Portugais du Macao ont la permission d'aller deux fois l'année aux foires de Canton, acheter les marchandises qui leur sont propres.

Les Portugais ont d'autres établissemens ou comptoirs dans les Indes orientales, sur toutes les côtes de Malabar et de Coromandel ; mais le commerce qu'ils y font n'est pas des plus considérables.

Le Brésil est le vrai trésor des Portugais ; il est une partie vaste, fertile et riche de l'Amérique méridionale, avec titre de Principauté ; les Portugais en sont tranquilles possesseurs depuis l'an 1661. Ce pays se divise en trois parties ; savoir : la côte septentrionale qui contient les gouvernemens de *Pana*, *Maranhaon et Siara ;* la côte orientale qui renferme les gouvernemens de *Rio-Grande*, *Paraïba*, *Tamaraca*, *Fernambuco*, *Sexgippe*, *la Baye de tous-les-Saints*, *los Ilheos*, *Porto-Seguro et Spiritu-Sancto ;* et la côte méridionale où l'on trouve les gouvernemens de *Rio-Janeiro*, de *St. Vincent* et *del Rey.*

Saint-Salvador, ville du gouvernement de la baie de tous-les-Saints, est capitale de tout le Brésil. Ses habitans sont industrieux, actifs et riches ; ils font un commerce très-étendu en tabac, qui est l'article qu'on cultive le plus au Brésil ; en sucre, indigo, coton, baume de Capaü, bois pour la teinture, rocou, parcira-brava, huile de baleines, etc.

Le commerce des diamans et de plusieurs autres articles, se fait pour le compte du Roi, qui en tire des bénéfices considérables.

Commerce d'importation.

Celui de Lisbonne consiste en toiles blanches d'Allemagne, draps et étoffes de laine d'Angleterre, en étoffes de soie,

bleds, farines, orge, planches de sapin, fer, et en beaucoup d'autres articles.

Compte de vente simulé à Lisbonne de 1200 salmes bled de Sicile qui ont produit 23100 alquières.

23100 alquières à 580 rées. . . . . rées		13,398¢000

Frais à déduire.

Fret à 6 l. 10 la salme.	7800 l.	
10 p. $\frac{0}{0}$, avarie et chapeau. .	780	
de Gènes fuori banco	8580 l.	
Calculées à 150 rées la livre, rées	1,287¢000	2,381¢940
Droit de ferreiro, à 20 rées par alquière.	462¢000	
Frais de décharge et vente, environ 10 rées par alquière. .	231¢000	
Commission, à 3 p. $\frac{0}{0}$.	401¢940	
produit net rées		11,016¢060

Frais de rivière et de port à Lisbonne pour un brigantin étranger.

Déclaration à la santé de Bellem et visite. . rées	5¢500
Pour la seconde visite.	
Pilotage d'entrée.	12¢080
Idem pour conduire le navire devant la ville. . .	
Manifeste à la douane.	200
Idem au marché du bled.	
Annotation du protêt.	1¢600
Gardes de santé.	
Gardes de la douane de Bellem 3 jours à 600 rées	1¢800

Idem de celle de Lisbonne 12 jours à *idem*. . . .	7¢200
Certificat de l'hôtel des Indes orientales.	480
A la chaloupe des gardes du tabac.	
Barques pour transporter les marchandises à la douane, et gardes..	
A l'écrivain pour la décharge et reconnoissance	1¢500
Péage de 110 tonneaux à 150 rées, et 600 à l'écrivain.	17¢100
Lest et écrivain.	8¢835
Au collége du commerce et écrivain.	1¢500
Pour 15 barques de lest à 1200 rées, et garde 400	18¢400
Au *Guardamanos* du lest 1000 rées, et ancrage 500	1¢500
A la caisse des conservatoires.	4¢500
A la caisse des pauvres.	3¢200
Visite à la sortie et patente.	990
Pour le passe-port royal, au Gouverneur du château	2¢100
Droit de consulat.	3¢300
Pour servir le navire et assistance.	6¢000
Menus frais et visites.	1¢600
Expédition à Bellem à la sortie..	5¢920
Pour conduire de l'eau à bord.	1¢720
rées	107¢025

Les frais qui sont en blanc se payent aussi lorsque le chargement y est analogue ; les susdits frais ont été payés par un brigantin Danois de 55 lasts de commerce.

SETUBAL.

Les étrangers nomment cette ville par corruption *St. Hubes.* Ville forte et considérable de Portugal avec un bon port à l'embouchure du *Zadaon*, dans un petit golfe de l'océan,

lequel peut recevoir des navires de toutes les grandeurs. L'article principal de son commerce est le sel ; il s'en fait des expéditions considérables, sur-tout pour le nord de l'Europe. Elle est à 7 lieues du Tage, et 9 lieues Sud E. de Lisbonne ; longit. 9, 24 ; latit. 38, 26.

Le prix du sel à Setubal est de 2000 à 2500 rées le moyo plus ou moins, suivant les circonstances.

Frais à Setubal d'un brigantin étranger de 55 lasts de commerce qui y charge du sel.

Payé aux officiers et écrivains. . . . . rées	3¢130
Transport de 100 tonneaux, salaires et écrivains	22¢520
Frais à la douane et écrivains.	1¢720
Ancrage, accise et fortifications.	860
Courtier pour faire les diligences des dépêches. .	1¢600
Frais à la table du sel.	820
Protêt et notification.	2¢000
Commission..	6¢400
2 barques avec 104 mond. lest.	12¢480
A 4 sous-officiers pour assistance à bord.	2¢490
	54¢020

Frais de port et de consulat du susdit brigantin à Setubal ; savoir :

Visites de santé. . . . . rées	5¢720
Gardes de santé de jours.	
Visite de la douane.	2¢500
Gardes de la douane de jours.	
Passe-port royal pour le château.	7¢340
Exprès pour Lisbonne.	960
Droit des pauvres.	2¢400
Idem del conservatorio sur rées 700¢000 à 2 p. %	1¢400
Expéditions du navire.	3¢000
Consulat.	
rées	23¢320

PORTO ou OPORTO.

Belle, considérable et riche ville de Portugal, dans la Province d'Entre-Duero-é-Minho ; elle est située sur le Douro, qui se décharge dans la mer à un quart de mille plus bas. L'entrée de son port (ou la barre) est dangereuse à cause des bancs de sable et des pointes de rochers, à moins que les eaux ne soient hautes, comme il arrive ordinairement en hiver. Lisbonne et Porto sont les villes de Portugal les plus riches et les plus commerçantes ; aucune autre n'entretient un commerce aussi actif avec les étrangers et avec les possessions des Portugais dans les quatre parties du monde. Les manufactures de toiles et de chapeaux de Porto et de ses environs sont très-considérables, et contribuent beaucoup à augmenter son commerce avec lesdites possessions. Le commerce principal de Porto avec l'étranger consiste en environ 18 à 20 mille pipes de vin, en 2000 pipes d'huile, 30 mille arobes de sumac, de citrons et oranges, et dans les articles du Brésil mentionnés à l'article de Lisbonne, qui s'exportent année commune de Porto.

Importation.

L'on importe tous les ans à Porto environ 40 mille quintaux de lin du nord pour les manufactures de toiles, 25 mille quintaux de fer, 60 mille quintaux de morue, 49 mille quintaux de riz, 20 mille sacs de froment, beaucoup d'étoffes de laine, des toiles fines, et plusieurs autres articles qui composent année commune les chargemens de plus de 200 navires, les trois quarts anglais, qui entrent dans ce port.

Quant aux poids et mesures de Porto, on les trouvera décrits à l'article de Lisbonne.

LIVOURNE.

TRÈS-BELLE, forte et très-commerçante ville d'Italie et de la Toscane, dans le Pisan, avec un des plus fameux ports de la méditerranée, à cause de la facilité du commerce et du nombre prodigieux des étrangers qui y abordent. Les Grecs et les Arméniens y ont des Eglises, où ils font le service selon leurs rits; toute Religion y jouit d'un profond repos. Les Juifs y ont une très-belle synagogue et des écoles. Livourne n'étoit autrefois qu'un village appartenant à la République de Gènes. C'est Cosme I[er]., Grand-Duc de Toscane, qui l'a rendue ce qu'elle est aujourd'hui, au grand regret des Génois, qui la lui avoient cédée pour la ville de Sarzane. Elle est sur la méditerranée, à 4 lieues S. de Pise, 18 S. O. de Florence, 8 S. par O. de Lucques, 58 N. O. de Rome; longit. 28; latit. 43, 33.

Écritures.

On tient les écritures à Livourne par piastres de 8 réaux, qui se divisent en 20 sols, et le sol en 12 deniers de piastre, qui est imaginaire.

Monnoie longue et imaginaire.

La susdite piastre est aussi comptée pous 6 l. *moneta longua*, qui est une valeur imaginaire. Cette livre se divise aussi en 20 sols et 12 deniers.

Le ducat florentin vaut 7 l. bonne monnoie.

La valeur des marchandises, dont le prix est fixé en

monnoie longue, se réduit en piastres de 8 réaux, en divisant le total des livres monnoie longue par 6 pour chaque piastre qui en résulte : on paye ensuite 5 l. 15 bonne monnoie.

9 paules }
72 crazies } font également ladite piastre de 6 l. ou 5 l. 15

Monnoies réelles d'or.

Le ruspon ou pièce de 3 sequins vaut 60 paules ou l. 40 bonne monnoie.

Le sequin *gigliato*. . . . . 20 . . . . 13 $\frac{1}{3}$

Monnoies d'argent.

Le franceschin vaut	10 paules ou.	6 $\frac{2}{3}$
Le demi.	5	3 $\frac{1}{3}$
Le teston.	3	2
La livre.	1 $\frac{1}{2}$	1

De billon.

Le paule vaut 8 crazies, le demi paule 4 crazies.

De cuivre.

Le crazie vaut 5 quatrins ; le sol vaut 3 quatrins.
Le dueto vaut 2 quatrins ; il y a aussi des quatrins effectifs.

Monnoies étrangères.

La quadruple vieille d'Espagne vaut.	97 l.
Ladite neuve.	96
La piastre forte d'Espagne.	6 8

Ces prix varient dans le commerce, ainsi que ceux des antres espèces étrangères, selon leur abondance ou leur rareté.

Cours

Cours des changes de Livourne.

Amsterdam,	86 deniers de gros pour 1 piastre de 8 réaux.
Ancone,	95 bajocs pour 1 dite.
Auguste,	189 florins pour 100 dites.
Bologne,	88 ½ sols pour 1 dite.
Cadix,	138 piast. de 8 réaux plat. vieille p. 100 dites.
Florence,	116 sols effectifs pour 1 dite.
Gènes,	123 ½ sols fuori banco pour 1 dite.
Genève,	98 ¼ écus courans pour 100 dites.
Lyon,	101 sols tournois pour 1 dite.
Lisbonne,	772 rées pour 1 dite.
Londres,	51 deniers sterlings pour 1 dite.
Hambourg,	86 ¼ deniers de gros banco pour 1 dite.
Madrid,	137 ½ piastres de 8 réaux p. v. pour 100 dites.
Marseille,	102 sols tournois pour 1 dite.
Messine, Palerme,	11 ½ tarins pour 1 dite.
Milan,	127 sols courans pour 1 dite.
Naples,	114 ¼ ducats regno pour 100 dites.
Paris,	99 ½ sols tournois pour 1 dite.
Pétersbourg,	130 roubles pour 100 dites.
Rome,	95 ½ bajocs pour 1 dite.
Turin,	84 ½ sols de Piémont pour 1 dite.
Venise,	96 ¼ ducats banco pour 100 dites.
Vienne,	61 sols bonne monnoie pour 1 florin courant.
Constantinople, Smyrne, Salonique,	85 paras pour 1 piastre de 8 réaux.

Usances auxquelles on tire des places ci-après sur Livourne.

d'Amsterdam, Cadix, Madrid, Pologne, Anvers, Hambourg,	à mois de date.
Londres, Lisbonne,	à 3 mois de date.
Avignon,	à 45 jours de date.
Vienne, Auguste,	à 22 jours de vue.
Sardaigne,	à 1 mois de date.
Tarente, Bari, Lecce,	à 27 jours de vue.
Naples, Venise, Crémone, Vicence, Bergame, Mantoue, Reggio, Brescia,	à 20 jours de date.
Rome,	10 jours de vue ou 15 de date.
Ancone, Pesaro, Rimini,	à 10 jours de vue.
Paris,	à un mois de date.
Lyon,	trois jours après l'acceptation.
Gênes, Milan, Turin, Massa,	à 8 jours de vue.
Sicile,	à 1 mois de vue ou 2 mois de date.
Peruggia,	à 5 jours de vue.
Florence, Bologne, Lucques, Pistoie, Sienne, Pise, Ferrare,	à 3 jours de vue.

Avertissement. L'usance de toutes les places qui ne sont pas mentionnées ci-dessus, doit être réglée sur l'usance de la place la plus immédiate ; par exemple, l'usance de *Come* se règle sur celle de *Milan*, etc.

Jours de grâce.

Il n'y a aucun jour de grâce à Livourne.

Usages pour les payemens des lettres de change à Livourne.

Si l'échéance des lettres de change tirées de l'étranger sur Livourne tombe hors du lundi, mercredi ou vendredi, on ne peut en exiger le payement que dans un des jours qui suit l'échéance susdite, puisque ces jours sont destinés par les chambres publiques au payement des lettres respectives.

Les lettres de change qu'on négocie et qu'on prend sur l'étranger le lundi, se payent le vendredi d'après ; celles qu'on contracte le mercredi et le vendredi se payent le lundi d'après. Lorsque ces jours de payement se rencontrent un jour de fête, alors le jour ouvrier qui précède est celui des payemens.

L'acceptation des lettres de change à Livourne ne jouit d'aucun jour de grâce, mais si elles écheoient le mardi, jeudi et samedi, elles ne se payent que dans les susdits jours de payemens publics.

Change de Livourne sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 4281 16 sols, en piastres, sols et deniers de 8 réaux, au change de 86 deniers de gros pour 1 piastre de Livourne.

Si 86 deniers de gros font 1 piastre, comb. flor. 4281 16 sols,
à multip. par 40 deniers de gros.

piast. 1991 10 s. 8 den. de Livourne.	171240
	20 pour 10 sols la ½.
	10 pour 5 dits la ½.
	2 pour 1 dit le ⅕.
	171272
	852
	787
	132
	46
	20 sols.
	920
	60
	12 deniers.
	720

Change de Livourne sur Rome et Ancone.

Réduction de 684 écus 14 bajocs, comme dessus, au change de 95 bajocs pour 1 piastre.

Si 95 bajocs font 1 piastre, comb. écus 684 14 bajocs,
à multip. par 100

piastres 720 2 11 de Livourne.	68400
	14 ci-dessus.
	68414 bajocs.
	191
	14
	20 sols.
	280
	90
	12 deniers.
	1080
	130
	35

Change de Livourne sur Auguste.

Réduction de florins 3287 20 creutzers, en piastres, sols et deniers, au change de 189 florins pour 100 piastres.

Si 189 florins font 100 piastres, comb. flor. 3287 20,
à multip. par 100

3 fract. de contre.

567 diviseur.

piastres 1739 6 7
de Livourne.

328700
33 $\frac{1}{3}$

328733 $\frac{1}{3}$

986200
4192
2230
5290
187
20 sols.

3740
338
12 deniers.

4056
87

Change de Livourne sur Bologne.

Réduction de l. 1785 5 sols banco de Bologne, comme dessus; au change de 88 $\frac{1}{2}$ sols banco pour 1 piastre.

Si 88 $\frac{1}{2}$ sols banco font 1 piastre, combien l. 1785 5 sols,
à multip. par. 20 sols.

177 diviseur.

piastres 403 8 11
de Livourne.

35705
2 fract. de contre.

71410
610
79
20 sols.

1580
164
12 deniers.

1968
198

Change de Livourne sur Cadix et Madrid.

Réduction de piastres 659 4 réaux de huit réaux platte vieille, en piastres, sols et deniers de Livourne, au change de 138 piastres d'Espagne pour 100 piastres de Livourne.

Si 138 piastres d'Espagne font 100 piastres de Livourne,
comb. piast. 659 4 réaux,
à multip. par 100.

piastres 477 17 11
de Livourne.

65900
50 pour 4 réaux la $\frac{1}{2}$

65950
1075
1090
124
20 sols.

2480
1100
134
12 deniers.

1608
228
90

Change de Livourne sur Gènes.

Réduction de l. 8652 15 sols fuori banco, comme dessus, au change de 123 $\frac{1}{2}$ sols fuori banco pour 1 piastre.

Si 123 $\frac{1}{2}$ sols font 1 piastre, combien l. 8652 15 sols,
à multip. par 20 sols.

247 diviseur.

piast. 1401 5 1
de Livourne.

173055
2 fract. de contre.

346110
991
310
63
20 sols.

1260
25
12 deniers.

300
53

Change de Livourne sur Genève.

Réduction de 759 écus de l. 3 courans, en piastres, sols et deniers, au change de 98 ½ écus pour 100 piastres.

Si 89 ½ écus font 100 piastres, combien 759 écus,
à multip. par 100

179 diviseur.	75900
	2 fract. de contre.
piast. 848 10 deniers de Livourne.	151800
	860
	1440
	8
	20 sols.
	160
	12 deniers.
	1920
	130

Change de Livourne sur Lyon, Paris et Marseille.

Réduction de l. 7875 6 sols tournois, comme dessus, au change de 101 sols tournois pour 1 piastre.

Si 101 sols tournois font 1 piastre, comb. l. 7875 6 sols,
à multip, par 20 sols.

piast. 1559 9 3 de Livourne.	157506
	565
	600
	956
	47
	20 sols.
	940
	31
	12 deniers.
	372
	69

Change de Livourne sur Lisbonne.

Réduction de 2136 cruzades 150 rées, en piastres, sols et deniers, au change de 772 rées pour 1 piastre de Livourne.

Si 772 rées font 1 piastre, comb. cruzades 2136 150 rées,
à multip. par 400 rées.

piast. 1106 18 7
de Livourne

854400
150 ci-dessus.

854550 rées.
825
5350
718
20 sols.

14360
6640
464
12 deniers.

5568
164

Change de Livourne sur Londres.

Réduction de l. 436 13 sols 4 deniers sterlings, comme dessus, au change de 51 deniers sterlings pour 1 piastre.

Si 51 deniers sterlings font 1 piastre, comb. l. 436 13 4 sterlings,
à multip. par 20 sols.

piast. 2054 18 sols.

8733
par 12 deniers.

104890
280
250
46
20 sols.

920
410
2

Change de Livourne sur Hambourg.

Réduction de 675 marcs 14 sols lubs banco, en piastres, sols et deniers, au change de $86\frac{1}{4}$ deniers de gros pour 1 piastre.

Si $86\frac{1}{4}$ deniers de gros font 1 piastre, comb. 675 marcs 14 sols lubs banco, à multip. par 32 deniers de gros.

345 diviseur.	1350
	2025
piast. 250 15 sols 2 deniers. de Livourne.	16 pour 8 sols la $\frac{1}{2}$.
	8 pour 4 dits la $\frac{1}{2}$.
	4 pour 2 dits la $\frac{1}{2}$.
	deniers 21628 de gros.
	4 fract. de contre.
	86512
	1751
	262
	20 sols.
	5240
	1790
	65
	12 deniers.
	780
	90

Change de Livourne sur Palerme et Messine.

Réduction de 386 onces, 25 tarins, 18 grains, comme dessus, au change de $11\frac{1}{2}$ tarins pour 1 piastre.

Si 11 tarins 10 grainsfont 1 piastre, comb. 385 onces, 25 tarins, 18 grains, à multip. par 30 tarins.

à multip. par 20 grains.	
	11605 tarins.
grains 230 diviseur.	par 20 grains.
piast. 1009 4 sols 2 deniers de Livourne.	232118 grains.
	2118
	48
	20 sols.
	960
	40
	12 deniers.
	480

Change

Change de Livourne sur Milan.

Réduction de l. 4391 15 6 courans, en piastres, sols et deniers, au change de 127 sols courans pour 1 piastre.

Si 127 sols courans font 1 piastre, comb. l. 4391 15 6,
à multip. par 20 sols.

12 deniers.

1524 diviseur.

piast. 691 12 4
de Livourne.

87835
par 12 deniers.

1054026
13962
2466
942
20 sols.

18840
3600
552
12 deniers.

6624
528

Change de Livourne sur Pétersbourg.

Réduction de 830 roubles et 30 copecks, comme dessus, au change de 130 roubles pour 100 piastres.

Si 130 roubles font 100 piast., comb. roubles 830 30 copecks,
à multip. par 100

piast. 638 13 10
de Livourne.

83000
20 pour 20 copeks le $\frac{1}{5}$.
10 pour 10 dits la $\frac{1}{2}$.

83030
503
1130
90
20 sols.

1800
500
110
12 deniers.

1320
20

Change de Livourne sur Vienne.

Réduction de florins 859 40 creutzers courans, en piastres, sols et deniers, au change de 61 sols bonne monnoie pour 1 florin.

Si 1 florin vaut 61 sols,
115 sols. . . . . 1 piastre,

combien florins 859 40 creutzers,
à multip. par 61

Piastres 455 19 9
de Livourne.

```
 859
5154
  30  6 pour 30 creutzers la ½.
  10  2 pour 10 dits . . . . le ⅓.
52439 8 deniers.
 643
  689
 114
  20 sols.
2280
1130
  95
  12 deniers.
1140
 105
```

Change de Livourne sur Constantinople, Smyrne et Salonique.

Réduction de piastres 1383 30 paras, en piastres, sols et deniers de Livourne, au change de 85 paras pour 1 piastre de Livourne.

Si 85 paras font 1 piastre, combien piastres 1383 30 paras,
à multip. par 40 paras.

Piastres 651 3 6
de Livourne.

```
55350 paras
 435
  100
   15
   20 sols.
  300
   45
   12 deniers
  540
   30
```

J'omets ici l'opération des changes sur les autres places vu qu'ils sont très-faciles.

Poids de l'or et de l'argent.

La liv. poids de l'or et de l'argent, se divise en 12 onces, l'once en 24 deniers ou 576 grains, le denier en 24 grains.

100 liv. poids d'or et d'argent de Livourne, font 138 $\frac{1}{11}$ marcs de Hollande.

Diamans et perles.

Ils se pèsent à Livourne par carats de grains ;

1190 $\frac{1}{2}$ de ces carats, font un marc de Cologne.

Poids de commerce.

La liv. du poids de commerce a les mêmes divisions que la livre ci-dessus du poids de l'or, mais elle est de 1 p. % plus forte, puisque 99 liv. poids de commerce font 100 liv. poids d'or et d'argent. Il y a à Livourne diverses espèces de quintaux, savoir ;

Celui de 160 liv. servant à peser le poisson sec.

de 151 liv. *idem*. . . . . . les sucres de l'Amérique.

de 150 liv. *idem*. . . . . . l'alun et le fromage d'Angleterre.

de 100 liv. qu'on appelle cent, servant à peser les autres marchandises. Le quintal de jus de citron et le baril d'eau-de-vie, pèsent 120 liv.

Rapport de 100 livres de Livourne, avec les poids des places ci-après ; savoir :

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
A		Beziers. . . .	86 $\frac{4}{5}$ l.
		Bilbao.	71 $\frac{1}{2}$ l.
Agde.	86 $\frac{4}{5}$ l.	. . . .	76 l. poids de fer.
Alep.	12 $\frac{4}{5}$ rotoli de 720 drachmes.	Bizenzone. . .	71 l.
. . . .	13 $\frac{1}{3}$ dits de 680 *id.*	Bologne. . . .	94 $\frac{1}{3}$ l.
. . . .	13 $\frac{1}{11}$ dits de 600 *id*	Bolzane. . . .	69 $\frac{1}{4}$ l.
Alexandrie. . .	37 rotoli zauri.	Bordeaux. . .	71 $\frac{1}{2}$ l.
. . . .	58 $\frac{4}{5}$ rotoli zaidin.	Brême.	70 l.
. . . .	82 $\frac{5}{7}$ rotoli forfori.	Brescia. . . .	107 l.
. . . .	46 $\frac{1}{4}$ rotoli mina.	Breslaw. . . .	85 l.
Alger.	74 rotoli.	Bruges.	74 l.
Alicante. . . .	102 l. de 12 onces.	Bruxelles. . .	74 l.
. . . .	68 l. de 18 onces.	C	
Amsterdam. .	71 l.		
Ancone. . . .	104 l.	Cadix.	75 $\frac{1}{5}$ l.
Anvers.	74 l.	Caire (grand)	58 $\frac{1}{2}$ minas.
Archangel. . .	86 l.	. . . .	81 rotoli.
Auguste. . . .	71 l. poids fort.	Calais.	68 l. poids pesant.
Avignon. . . .	86 $\frac{4}{5}$ l.	. . . .	82 $\frac{3}{4}$ l. poids léger.
		Calicut. . . .	103 $\frac{1}{2}$ seyras de Fran.
B		Canari	75 l.
		Candie	65 $\frac{1}{2}$ rotol gros.
Bamberg. . .	71 l.	. . . .	102 rotoli légers.
Barcelone. . .	85 l.	Canton. . . .	58 catti.
Basel.	71 l.	Carthagène. .	75 $\frac{1}{5}$ l.
Bassano. . . .	102 l.	Castille. . . .	75 $\frac{2}{5}$ l.
Batavia. . . .	59 catti.	Chambery. . .	81 $\frac{1}{3}$ l.
Bayonne . . .	71 l.	Chine.	58 catti.
Bergame. . . .	107 l. de 12 onces.	Chypre. . . .	15 $\frac{1}{3}$ rotoli.
. . . .	42 l. de 30 onces.	Coire.	67 l.
Bergen. . . .	70 l.	Civita-vecchia.	99 $\frac{1}{2}$ l.
Berlin.	74 l.	Cologne . . .	74 l.
Berne.	67 l.	Côme.	112 $\frac{1}{3}$ l.
Betelfaguy. . .	37 $\frac{1}{2}$ mons.	Constance. . .	74 l.

VILLES.	MESURES.
Constantinople	27 $\frac{1}{2}$ oks.
. . . .	62 $\frac{1}{2}$ rotoli.
Corfou.. . . .	85 l.
Copenhague. .	70 l.
Coromandel. .	25 bis de Malabar.
. . . .	23 $\frac{4}{5}$ dits de Franç.
Crémone.. . .	107 l.
D	
Danemark.. .	70 l.
Damas.. . . .	19 $\frac{1}{2}$ rotoli.
Dantzick . . .	78 $\frac{1}{2}$ l.
Delft..	71 l.
Dieppe. . . .	71 l.
Dordrecht. . .	71 l.
Dresde. . . .	74 l.
Dublin. . . .	78 l.
Dunkerque. .	81 $\frac{1}{2}$ l.
E	
Edimbourg. .	71 $\frac{1}{3}$ l.
Elbing. . . .	81 $\frac{1}{2}$ l.
Embdem. . .	70 l.
Erlang.. . . .	68 l.
F	
Falmouth. . .	76 l.
Fano.	104 l.
Ferrare. . . .	102 $\frac{1}{3}$ l.
Fez.	74 l.
Florence.. . .	100 l.
Forli.	106 l.
Francfort. . .	68 $\frac{1}{2}$ l. poids du q.
Francfort-sur-l'Oder. . .	74 l.
G	
Gallipoli.. . .	77 rotoli.
Gènes.	107 l. poids subtil.
Genève. . . .	63 $\frac{1}{3}$ poids fort.
. . . .	76 l. poids léger.
Gueldres . . .	73 l.
Gibraltar . . .	75 $\frac{1}{5}$ l. castillanes.
Gothenbourg .	81 $\frac{1}{2}$ l. poids de vict.
. . . .	102 l. poids de fer.
Guinée.. . . .	77 rotoli.
H	
Haye.	71 l.
Hambourg . .	72 l.
. . . .	74 l. poids de Colo.
Hâvre de grâce	66 l.
Hollande . . .	71 l.
J	
Japon..	52 $\frac{1}{3}$ catti.
Java.	*Idem.*
Irlande	64 l.
K	
Konigsberg. .	74 l.
L	
Lacédémone..	77 rotoli.
Leipsic. . . .	74 l.
Lentzbourg. .	67 l.
Liebau. . . .	84 $\frac{1}{3}$ l.
Liége.	74 l.
Lille	81 $\frac{1}{3}$ l.
Lindau. . . .	60 l. poids fort.

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
. . . .	73 l. poids léger.	Mons.	74 l.
Lintz.	61 $\frac{1}{2}$ l.	Montpellier. .	86 $\frac{4}{5}$ l.
Lyon.	82 $\frac{4}{5}$ l. poid de ville	Morée.	87 $\frac{3}{5}$ l. poids de com.
. . . .	76 l. poids de soie.	. . . .	70 l. poids de soie.
Lisbonne . . .	76 l.	. . . .	29 $\frac{1}{4}$ oks.
Londres. . . .	77 $\frac{1}{4}$	Morlaix. . . .	71 l.
L'orient. . . .	71 l.	Moscow. . . .	86 l.
Lublin.	87 $\frac{3}{5}$ l.	Munich. . . .	62 $\frac{2}{7}$ l.
Lucerne. . . .	70 l.	Munster. . . .	74 l.
Lubeck	74 l.		
Lunébourg. . .	71 l.	N	
M		Namur	74 l.
		Nancy.	71 l.
Madras. . . .	25 bis.	Nantes	71 l.
Madrid. . . .	75 $\frac{1}{5}$ l.	Naples.	108 $\frac{1}{2}$ l.
Mahon. . . .	82 l.	. . . .	38 $\frac{4}{5}$ rotoli.
Mayorque. . .	82 l.	Narva.	74 l.
Malabar (côtes)	25 bis.	Nègrepont. . .	65 $\frac{1}{3}$ rotoli.
Malaca. . . .	51 $\frac{1}{3}$ catti.	Neufchatel. . .	67 l.
Malaga. . . .	75 $\frac{1}{5}$ l.	Nimègues. . .	74 l.
Malines. . . .	74 l.	Nice	112 l.
Malte.	45 rotoli.	Norvège. . . .	70 l.
Manheim. . .	71 $\frac{1}{2}$ l.	Nuremberg. .	70 l.
Mantoue. . .	107 l.		
Marseille. . .	86 $\frac{4}{5}$ l.	O	
Masulipatan. .	125 seyras.		
Mecque et Me-		Osnabruk. . .	71 $\frac{1}{2}$ l.
dine.	75 $\frac{1}{3}$ rotoli.	Ostende. . . .	74 l.
Memmel. . .	84 $\frac{1}{4}$ l.		
Memmingue. .	68 $\frac{1}{3}$ l.	P	
Messine. . . .	113 l. de 12 onces.		
Middelbourg. .	74 l.	Paderborn. . .	73 l.
Milan.	107 l. de 12 onces.	Padoue. . . .	102 l.
. . . .	47 $\frac{2}{7}$ l. de 30 onc.	Palerme. . . .	113 l. de 12 onces.
Minorque. . .	82 l.	. . . .	45 rotoli de 30 on.
Moka.	26 $\frac{2}{5}$ maons.	Paris.	72 l. poids de marc.
Modène. . . .	108 $\frac{1}{2}$ l.	Parme.	103 l.
Monaco. . . .	106 l.	Patrasso. . . .	Voyez Morée.

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
Pekin.	52 $\frac{2}{3}$ catti.	St. Gall. . . .	59 l. poids fort.
Pegu.	22 $\frac{4}{5}$ l. bis.	. . . .	73 l. poids léger.
Pernau	84 $\frac{1}{4}$ l.	St. Malo. . .	71 l.
Peruggia.. . .	98 l.	St. Pétersbourg	86 l.
Plaisance. . .	107 l.	St. Sébastien..	71 l.
Pillau.	87 $\frac{3}{5}$ l.	Saragosse. . .	99 l.
Pologne. . . .	87 $\frac{2}{5}$ nouveau poid	Sardaigne. . .	85 l.
Pondichery . .	23 $\frac{4}{5}$ bis.	Schafouse. . .	75 l.
Porto.	71 l.	Scio.	70 l.
Prague	67 $\frac{4}{5}$ l.	Séville.	75 $\frac{1}{5}$ l.
Presbourg. . .	62 $\frac{1}{3}$ l.	Siam..	57 catti.
		Sicile..	Voyez Palerme.
Q		Smyrne. . . .	27 $\frac{1}{2}$ oks.
		. . . .	62 $\frac{1}{2}$ rotoli.
Queda.. . . .	47 $\frac{1}{2}$ catti.	Soleure.. . . .	67 $\frac{2}{3}$ l.
		Stetin.	73 l.
R		Stockholm.. .	81 $\frac{1}{2}$ l. poids de vict.
		. . . .	107 l. poids de fer.
Raguse. . . .	96 $\frac{1}{3}$ l.	Stralsund. . .	72 $\frac{1}{7}$ l.
Ravenne.. . .	116 l.	Strasbourg. . .	71 l. poids de marc.
Recanati.. . .	106 l.	Sumatra. . . .	27 $\frac{1}{3}$ catti.
Ratisbonne. .	61 $\frac{1}{3}$ l.	Surate.	82 $\frac{2}{3}$ seyras.
Reggio. . . .	106 l.	Surinam. . . .	71 $\frac{1}{2}$ l.
Revel..	81 l.		
Rhodes. . . .	14 $\frac{1}{2}$ rotoli.	T	
Riga..	83 $\frac{1}{2}$ l.		
Rochelle.. . .	71 l.	Tanger. . . .	72 $\frac{2}{3}$ l.
Rome.	99 l.	Ténériffe. . .	75 l.
Rostock. . . .	68 l.	Tetuan. . . .	49 $\frac{1}{4}$ rotoli.
Roterdam. . .	71 l. poids de com.	Toulouse. . .	86 l.
. . . .	74 l. poids léger.	Tortose. . . .	85 l.
Rouen.	71 l. poids de marc	Toulon. . . .	86 $\frac{4}{5}$ l.
. . . .	69 l. poids de vicré.	Tournay.. . .	80 $\frac{1}{4}$ l.
Russie.	86 l.	Trieste	66 l. p. de Vienne.
. . . .	45 $\frac{1}{2}$ l. de Livonie font 1 pud de Russie	Tripoli de Barbarie. . . .	69 rotoli.
		Tunis.	70 $\frac{1}{3}$ rotoli.
S		Turin.	94 $\frac{1}{2}$ l.
Salé.	73 l.		

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
V		W	
		Windau. . . .	84 $\frac{1}{3}$ l.
Ulme.	73 l.	Wismar. . . .	72 $\frac{1}{7}$ l.
Valence. . . .	102 l. de 12 onces.	Y	
. . . .	60 l. de 18 onces.	Yvice.	82 l.
Valenciennes..	74 l.	Z	
Venise.	72 $\frac{2}{3}$ l. peso grosso		
. . . .	115 $\frac{2}{3}$ l. peso sottile.	Zante.	72 $\frac{2}{3}$ l.
Vienne.	66 l.	Zurich.	66 $\frac{2}{3}$ poids pesant.

Mesures pour les grains et le sel.

Le moggio contient 2 rubbias ou 7 $\frac{1}{2}$ sacs.

Le sac est composé de 3 stajas, et le staja de 128 bussoli.

Rapport des mesures des grains des places ci-après, en sacs de Livourne.

VILLES.	LEURS MESURES.			
		sacs.	stajas.	bussoli.
A				
Amsterdam	1 last rend . .	41 $\frac{1}{2}$		
Ancone	1 rubbio . . .	3	2	84
Agde.	100 setiers	88		
B				
Barcelone.	100 quarteras . . .	99		
C				
Cadix	100 fanegas . . .	76 $\frac{1}{2}$		
Constantinople . . .	4 kislos	2		
Copenhague.	1 tonne	2		

Civitavecchia.

VILLES.	LEURS MESURES.	sacs.	stajas.	bussoli.
Civitavecchia	$\frac{1}{4}$ rubbio . . .		2 $\frac{3}{4}$	19
Corneto	$\frac{1}{4}$ dito		3 $\frac{2}{3}$	48
D				
Dantzick.	1 last	45		
G				
Gènes.	1 émine		1 $\frac{2}{3}$	104
Golfe-du-Volo . . .	22 okes		1 $\frac{1}{2}$	3
Giorgenti	4 tomoli. . . .		2 $\frac{3}{4}$	9
Golfe-de-Cassandre.	1 chilo		1 $\frac{1}{4}$	21
H				
Hambourg.	1 last	45		
K				
Konigsberg	2 scheffels. . .	1 $\frac{1}{3}$		
L				
Lisbonne	5 $\frac{1}{3}$ alquières. .	1		
Londres.	1 quarter . . .	4		
Licata	4 tomoli		2 $\frac{1}{4}$	8
M				
Marseille.	1 charge . . .	2		75
Marsigliana	3 stara		2 $\frac{3}{4}$	12
Malte	1 salme	4		24
Manfredonia.	1 tomolo . . .		2	30
Missolongi	1 codi.		2	5
Montalto-de-Castro.	1 rubbio . . .	3	1	112
N				
Nantes.	1 setier	2		
Naples.	1 tomolo . . .		2 $\frac{1}{4}$	4
P				
Paris.	1 setier	2 $\frac{1}{2}$		
Pittigliano.	3 stara		2 $\frac{1}{4}$	5
Ponto-de-Goro . . .	1 moggio . . .	8	1	100
Ponto d'Anzo	1 rubbio . . .	3	2	40

VILLES.	LEURS MESURES.	sacs.	stajas,	bussoli.
Palerme	1 salma g.	$3 \frac{7}{8}$		
. . . .	1 salma grossa.	$4 \frac{2}{3}$		
Pologne.	1 last	45		
R				
Revel	1 tonne	$1 \frac{1}{3}$		85
Riga.	1 last	46		
Rochelle.	1 tonneau . . .	$19 \frac{1}{3}$		73
Rome	1 rubbio. . . .	$3 \frac{2}{3}$		40
Rouen	1 setier	$2 \frac{1}{3}$		64
S				
Sardaigne	100 starelli. . . .	69		
Sciacca. . . . . . . , .	1 salma	$3 \frac{2}{3}$		40
Smyrne	6 kislos	$3 \frac{2}{3}$		42
Suède	1 tonne	2		38
T				
Terra-nova	4 tomoli. . . .		$3 \frac{1}{4}$	28
Termini.	4 detti.		$2 \frac{3}{4}$	11
Trani	1 tomolo . . .		$2 \frac{1}{4}$	
Trieste.	4 stara.	$4 \frac{2}{3}$		
Tunis	2 mesure . . .	1		4
Tripoli-de-Barbarie. .	1 caffis	$7 \frac{1}{3}$		
V				
Venise.	4 stara.	$4 \frac{1}{3}$		92
W				
Wismar	1 last	52		
Z				
Zante	4 bazili	$3 \frac{2}{3}$		12

Avertissement. N'étant pas facile de trouver dans les fractions la justesse du rapport des mesures de grains étrangères avec le sac et le staja de Livourne, j'ai cru devoir former trois

colonnes des mesures de Livourne, la première est des sacs avec ses fractions, la seconde des staja avec ses fractions, et la dernière des bussoli; par exemple Zante, 4 bázili font 3 $\frac{2}{3}$ sacs et 12 bussoli; Termini 2 $\frac{1}{4}$ staja et 11 bussoli, ainsi des autres places, comme j'ai dit ci-dessus, que 3 stajas font le sac, et 128 bussoli font le staja.

Mesures pour les vins.

Le baril de vin contient 20 fiaschi, le fiaschi 2 boccali, le boccali 2 mezzetes, la mezzete 2 quartuccies.

Le baril d'huile, par contre, ne contient que 16 fiaschi, et se divise au reste comme dessus.

100 fiaschi de Livourne font 176 $\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

Ledit baril d'huile pèse 85 liv. à Livourne, ou 60 liv. net à Hambourg.

La salme huile de Gallipoli rend à Livourne 4 $\frac{1}{4}$ barils.

La coppa huile de Lucques pèse à Livourne 264 liv. net.

Eaux-de-vie.

Elles se mesurent et se vendent à Livourne au baril de 120 liv.

Affrétemens.

20	caisses de fruits.	sont considérés pour 1 last.
26	barils d'huile.	
44	dits de vin.	
5600	liv. alun et autres marchandises	

Mesures Longues.

La canne de Livourne se divise en 4 braccios ou 8 pans, le braccio a 2 pans.

Il y en a de deux espèces à Livourne ; savoir, la canne pour mesurer les étoffes de laine qui a 1047 $\frac{2}{5}$ lignes de France, ou 261 $\frac{4}{5}$ le braccio.

La canne servant à mesurer les étoffes de soie à 1032 des susdites lignes, et le braccio 258 *idem*.

L'aune de France fait 2 braccio des derniers.

Le braccio fait 2 $\frac{1}{5}$ pans de Gènes.

100 yardes Anglaises rendent à Livourne 155 braccios.
100 braccio de Venise. . . . . 112 $\frac{1}{2}$
100 piks du Levant. 115
100 aunes de Hollande. . . . . 116 $\frac{1}{2}$

Braccio de construction.

Celui de la Toscane mesure 243 lignes de France ; ainsi 23 de ces braccios font 38 $\frac{14}{17}$ pieds de France.

Usages dans les achats et ventes des marchandises.

Les productions de la Toscane, et les articles de ses fabriques s'entendent toujours vendus payables en bonne monnoie; cependant depuis quelques années il s'est introduit l'usage d'acheter aussi des articles étrangers payables dans la même valeur, principalement les bleds et autres comestibles, ce qui pourtant doit être déclaré dans les contrats.

Par une suite d'ancien usage, et qu'on peut considérer désormais comme une loi générale de la place, toutes les lettres de change tirées de l'étranger sur Livourne, et celles qu'on y négocie sur l'étranger, doivent être payées en or, c'est-à-dire en sequins florentins de poids, à moins que dans l'accord du change on n'ait convenu par une condition expresse d'en payer le montant en *franceschins* ou autres

espèces abusives. Les marchandises au contraire, qui s'achètent et se vendent en gros, s'entendent payables en franceschins, à moins d'une déclaration expresse dans les contrats ; il faut en excepter les soies tant grèzes qu'ouvrées, bijoux, etc., ainsi que les contrats qui se font sur cette place, de bleds et huiles de la Sicile, consignables à bord des bâtimens, dont le montant doit aussi être payé en or. Les marchandises contractées payables en monnoie effective, ne jouissent d'aucun escompte.

Par cette différence des espèces qui servent à payer les lettres de change et les marchandises, il résulte que les Négocians doivent se procurer tantôt les monnoies d'or, et tantôt celles d'argent, et faire un commerce d'espèces, qui produit l'agio de l'or, qui varie presque tous les jours des négociations, lequel agio de l'or contre les espèces d'argent roule de $\frac{1}{8}$ à 2 p. $\frac{0}{0}$ selon les circonstances.

Usages pour peser les marchandises et escompte dont elles jouissent.

On pèse à Livourne toutes les marchandises au peson ou *stadero*, poids à facture, duquel on déduit ensuite 2 p. $\frac{0}{0}$., et 2 liv. par balle ou ballot, pour la tare de la corde ou *cappieto ;* quant aux fardeaux, bariques, etc., on fixe ordinairement la tare de la corde ou *braca*, de 3 jusqu'à 5 liv. : on déduit en outre la tare de l'emballage, caisse, bariques, etc. suivant l'usage de la place, et aussi $\frac{1}{3}$ jusqu'à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. de courtoisie ; dans ces ventes, lorsqu'elles sont au comptant, c'est-à-dire, payables dans 15 jours jusqu'à un mois, on jouit de l'escompte de 3 p. $\frac{0}{0}$., et pour les ventes à terme, l'escompte est réglé en proportion, à raison de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. par mois.

Toutes les draperies et les toileries jouissent de 4 p. $\frac{0}{0}$. d'escompte, et les étoffes de soie de Florence, ainsi que de toute la Toscane, de 6 p. $\frac{0}{0}$. au comptant.

Les soies grèzes et ouvrées, girofles, noix muscades, cochenille, ambre, corail, et autres semblables articles précieux, se pèsent à la balance de la douane; à ce poids on ne jouit pas de la tare de 2 p. $\frac{0}{0}$. comme au poids de facture mentionné ci-dessus, ni d'aucune tare de corde.

Rapport des tares en usage à Livourne pour les emballages, caisses, bariques, etc.

Noms des marchandises.	*Tares d'usage.*
Aloës en *scaffas*.	8 p. $\frac{0}{0}$. tare du scaffas.
Argent-vif en peaux.	2 liv. par peau et ficelle.
Arsenic.	30 liv. tare du baril.
Amandes en sacs.	sans tares.
Ambre.	½ once par liv. tare du fil.
Café du Levant.	7 p. $\frac{0}{0}$ tare de la natte et 2 p. $\frac{0}{0}$. pour la poussière.
Dit de Portugal.	2 liv. tare du sac.
Dit de Moka.	6 p. $\frac{0}{0}$. tare de la natte et 2 p. $\frac{0}{0}$ *id.*
Cire de la Barbarie.	2 p. $\frac{0}{0}$. tare d'usage et 4 p. $\frac{0}{0}$. de sur-tare.
Dite du Levant et d'ailleurs.	2 p. $\frac{0}{0}$. *idem.* et 2 p. $\frac{0}{0}$. *idem.*
Cacao du Maragnon.	2 liv. par sac.
Cotons en laine de Smyrne. .	On règle la tare d'emballage.
Dits de Salonique.	26 liv. par balle.
Dits de Chypre.	22 liv. *idem.*
Dits filés d'Alexandrie. . .	4 p. $\frac{0}{0}$. tare d'emballage.

Dits de Smyrne.	40 liv. par balle pour emballage
Dits de Malte.	10 liv. *idem.*
Cochenille.	2 liv. par sac.
Corail grèze.	6 p. %. tare d'usage.
Corail blanchâtre et rebut. . .	10 p. %. tare d'usage.
Cannelle fine.	24 liv. tare du churles.
Dite giroflée.	3 liv. par rouleau.
Caviar de Russie.	18 p. %. tare de la barique.
Encens.	8 p. %. tare du scaffas, et la tare de la poussière à fixer.
Étain en verge d'Angleterre. .	40 liv. par baril; ainsi le même baril devant peser liv. 620, reste net liv. 580.
Figues de Calabre.	4 liv. de tare par corbeille.
Dites de Smyrne en barils. . .	3 ½ liv. par chaque rotolo de tare marqué sur le baril.
Éponges.	15 à 20 p. %. tare d'humidité.
Fromage de Plaisance. . . de Rome. . . .	2 p. %. tare d'usage.
de Hollande. . . de Callery. . . . d'Angleterre. . . de Morée.	sans tare.
Galles.	*Idem*
Chanvre peigné.	12 liv. par balle tare d'estoupe.
Gomme arabique.	8 p. %. tare du scaffas.
Harengs fumés.	2 p. %. tare d'usage.
Indigo d'Espagne.	40 liv. tare du suron.
Laine de Salonique.	25 liv. par balle.
d'Alexandrie.	4 p. %. tare d'emballage.
d'Alger.	20 liv. par balle.

de Chypre.	20 liv. *idem.*
de Constantinople. . .	20 liv. *idem.*
de Tripoli.	20 liv. *idem* l'emballage étant de toile.
de Tunis.	22 liv. tare d'emballage.
d'Espagne.	15 liv. *idem.*
Lin grèze d'Alexandrie en balles d'environ 800 liv.	50 liv. *idem.*
Dits en balles de 1000 à 1500 liv.	80 liv. *idem.*
Dits en balles de 1500 à 2000 liv.	100 liv. *idem.*
Mannes de Sicile.	2 ½ liv. par chaque rotolo marqué sur la caisse.
Poil de chameau.	20 à 30 liv. tare d'emballage.
Poivre d'Angleterre.	10 liv. par balle pour emballage et corde.
de Hollande	16 liv. *idem* sans corde, et 18 liv. avec corde.
de Goa.	2 liv. par sac.
Raisins de Lipari.	20 liv. tare du baril et corde.
Dits de Calabre en paniers de 170 liv. brut. . .	3 liv. tare du panier.
Dits de Smyrne.	3 ½ liv. par rotolo marqué sur le baril.
Réglisse en pâte.	3 liv. par rotolo . . . *idem.*
Sel ammoniac.	On fait la tare du scaffas et de la paille.
Sel commun.	2 p. %. tare d'usage. Il se vend à la salme 1700 liv.
Scammonée en pains.	2 onces à 2 ½ par liv. tare des peaux.

Soies

Soies grèzes de toute espèce. .	4 p. %. tare d'usage.
Salse-pareille.	outre la tare de l'emballage à peser, 4 liv. pour la cage.
Safranon.	6 liv. tare du sac, et 4 p. % tare de l'emballage extérieur.
Sucres blancs de Lisbonne. . .	20 p. %. tare des caisses longues, et 18 p. %. des caisses courtes.
Dits de la Havane.	12 à 14 p. %. tare des caisses.
Dits des îles Françaises. . .	12 p. %. tare des bariques.
Dits en pains.	4 p. %. tare du papier.
Senné de Tripoli. . . . . . Dit d'Alexandrie.	10 p. %. tare d'emballage.
Tabac en feuille de Salonique.	6 liv. d'emballage par balle, et 2 p. %. tare d'usage.
Dit de Hollande. . . . . de Hongrie.	l'emballage à régler et 2 p. %. d'usage.
Dit rapé en carottes.	2 p. %. tare d'usage.
Dit Brésil.	20 liv. par rouleau, et 2 p. %. d'usage.
Terre oriane.	18 à 20 p. %. tare des barils, et 4 p. %. tare des feuilles.
Vaches de Russie.	2 p. %. tare d'usage. On les achète aussi sans les peser sur la facture de Russie, à raison de liv. 45 ½ de Livourne le poud Russien, et en outre 2 p. %. de tare.
Vert-de-gris.	2 liv. par pain pour la tare des peaux.
Vitriol de Venise.	8 p. %. tare des bariques.
d'Angleterre.	10 p. %. *idem.*

Les marchandises se vendent à Livourne dans les valeurs ou monnoies ci-après.

Poivres, Noix muscades, Étains, Vert-de-gris, Cannelle fine, Cires.	à tant de ducats les 100 liv.
Terre oriane.	à tant de crazies la liv.
Plombs, bois de campèche, de Fernambouc,	à tant de ducats les 1000 liv.

Cotons en laine.	Gomme arabique.	à tant de piastres les 100 liv.
Dits filés.	Dite Turique.	
Cafés.	Dite adragant.	
Cacaos.	Cantharides.	
Poivre girofflé.	Aloès opatique.	
Réglisse en pâte.	Dit sucotrin.	
Cuivre de Salé.	Benjoin en larmes.	
Assa-fœtida.	Galbanum *idem*.	
Gomme copale.	Senné.	
Coloquinte.	Galles.	
Baleine.	Poil de chameau.	
Safranons.	Encens.	
Tamarins.	Sel ammoniac.	
Myrrhe.	Gomme ammoniac.	
Semence sainte.	Sucres en pains.	
Sandaraque.		

Bois de Brésil,	dit jaune,	à tant de piastres les 1000 liv.
Vitriol,	Valonée,	

Sucres de l'Amérique et de Lisbonne,	à tant de piastres le quintal de 151 liv.
Amandes, Tartre, Iris, Arsenic, Anis, Encens ne poudre, Sumac,	à tant de livres les 100 liv.

Rhubarbe, Scammonée, Indigos, Quina, Girofles, Cannelle, Giroflée, Cochenille, Mannes, Spermacets, Thé, Storax, Fleur de Cannelle. . .	à tant de livres la liv.
Fers-blancs de Hambourg et d'Angleterre,	à tant de livres les 100 feuilles.
Aluns.	à tant de paules les 150 liv.
Cuirs d'Irlande et d'Angleterre, Vaches de Russie, peaux de veaux,	à tant de sols la liv.
La morue et autre poisson sec. . . .	à tant de paules ou jules, monnoies longue, le cantaro de 160 liv.
Les soies.	à tant de paules la liv.
Les soies organsins.	à tant de piastres la balle de 320 liv.
Le beurre et le saumon.	à tant de piast. le baril.
Les bleds et les autres grains.	à tant de liv. le sac.

Port franc de Livourne.

Cosme Ier., Grand Duc de Toscane, animé par le noble désir de peupler, augmenter et améliorer la ville de Pise, son comtat, ainsi que celui de Livourne, par son Édit du 20 décembre 1547, permit aux étrangers de s'y faire inscrire par les réformateurs au livre à ce destiné, pour pouvoir jouir du bénéfice et des exemptions, etc., du port franc de Livourne.

Édit du 12 Février 1591, qui fut publié le lendemain, d'ordrede Ferdinand Ier., Grand Duc de Toscane.

« Nous, les Conseillers, etc. de la république Florentine, » en considération des avantages et bénéfices que le port de » Livourne pourra apporter au commerce des États de S. A., » tant à cause des marchandises d'importation que d'expor- » tation, ses Sérénissimes prédécesseurs, et S. A. même, ont » pourvu, moyennant des frais très-considérables, non-seule- » ment à la sûreté et propreté du susdit port, mais aussi de la » ville de Livourne, par une nouvelle enceinte de murailles, » par des fortifications; et l'agrandissement qui en a résulté, » ayant fait bâtir beaucoup de maisons, de magasins et » d'autres édifices pour la commodité et utilité publique et » particulière des habitans de la susdite ville présens, ainsi » que de ceux qui pourront, en quelque temps que ce soit, » venir y demeurer familièrement, auxquels habitans, » outre toutes les grâces et priviléges à eux accordés jusqu'à » présent, fut résolu, d'un commun accord, de leur accorder » encore les grâces et les priviléges ci-après :

» 1°. Que les habitans de Livourne, présens et futurs, » ne pourront être inquiétés en leurs personnes ni biens, » pour quelque dette qu'ils aient contractée, même avec » des sujets de S. A. dans les États étrangers, avant d'être » domiciliés dans la susdite ville de Livourne, c'est-à-dire, » dans leurs biens meubles et immeubles, situés dans la même » ville ou son district, et ils jouiront des mêmes priviléges » pour les dettes contractées dans les États de S. A. avec ses » sujets, ou des étrangers, avant cependant de s'être domi- » ciliés dans la susdite ville et gouvernement de Livourne;

» et quant aux dettes contractées avec le public ou la chambre
» ducale, ou qu'ils pourront contracter à l'avenir, ils joui-
» ront également du susdit privilége, pourvu que ces dettes
» publiques n'excèdent pas la somme de 500 écus.

» Ceux qui viendront à l'avenir habiter dans la ville et
» gouvernement de Livourne, et y feront porter des meubles
» ou des marchandises qui n'aient pas été séquestrés avant
» par voie de justice, pourvu qu'en les introduisant on en
» donne note au Commissaire et au Recteur de la justice
» de la juridiction desquels ils doivent dépendre, ces
» effets ne pourront pas être arrêtés par raison d'aucune
» dette civile, dans le transport à la susdite ville ou son
» gouvernement.

» Les habitans de la ville ci-dessus, ne pourront pas être
» commandés à des corvées de quelque nature qu'elles soient.
» Ils seront également exempts des taxes et matricules de
» tous les arts et métiers.

» Les condamnés dans les États étrangers pour un délit,
» quelque grave qu'il puisse être, excepté cependant celui
» d'hérésie, lèse-Majesté, d'assassinat et fausse monnoie,
» jouiront du libre sauf-conduit d'habiter dans la susdite
» ville de Livourne, et dans son gouvernement.

Les patrons et écrivains des bâtimens existans dans le
» susdit port, pourront porter librement des armes offen-
» sives et défensives non prohibées, durant le temps qu'ils
» auront leurs bâtimens dans le même port, excepté dans
» la ville de Florence.

» Les susdits patrons ne pourront pas être emprisonnés,
» ni souffrir aucune exécution personnelle, pour moindre
» somme de dix écus, excepté cependant par raison de

» différends entr'eux-mêmes et leur équipage ; et au lieu » de leur infliger des peines pécuniaires pour semblables » ou autres causes civiles, on devra observer la méthode » et l'ordre prescrit par les lois.

» Tous les mariniers qui habiteront avec femme et famille » au port et gouvernement de Livourne, pourront y acheter » une maison, contre le payement comptant du tiers de » son montant, et le reste payable dans le terme de six à » sept ans, en proportion chaque année. »

Édit du susdit Grand Duc Ferdinand de Medici, du 10 Juin 1593, contenant d'autres priviléges.

« A vous autres Négocians, de quelque nation que vous » soyez, Levantins, Ponentois, Espagnols, Grecs, Portugais, » Allemands, Italiens, Juifs, Maures, Arméniens, Persans » et autres ; SALUT :

» Savoir faisons par ces Lettres Patentes, qu'animé par » de dignes causes, et principalement par le désir dont » nous brûlons pour le bien public, d'augmenter à l'occasion » l'envie aux étrangers à venir fréquenter le commerce, et » à conduire des marchandises dans notre bien aimée ville » de Pise, ainsi que dans le port et échelle de Livourne, » pour vous y domicilier et habiter avec vos familles ou » sans elles, dans l'espoir qu'il en résultera du bénéfice à » toute l'Italie, à nos sujets, et principalement aux pauvres ; » à ces fins, et les susdites causes et raisons, Nous nous » sommes détermiués à vous concéder et accorder, comme » Nous vous concédons et accordons par les présentes ; » les grâces ci-après ; savoir :

» Nous vous accordons, en premier lieu, à vous tous
» négocians Juifs, Turcs, Maures et autres marchands,
» libre, réel et très-ample sauf-conduit; libre faculté et per-
» mission de pouvoir venir, demeurer, trafiquer, passer et
» habiter avec vos familles ou sans elles; partir, retourner
» et négocier dans nos susdites villes de Pise et de Livourne,
» aussi de demeurer et négocier ailleurs dans tout notre Duché,
» sans empêchement ou inquiétude quelconque, réelle ou
» personnelle, pendant le terme de 25 ans prochains.

» Nous vous rendons également libres, exempts et assurés
» pour vos personnes, biens et marchandises, par raison
» de toute dette civile ou criminelle, par vous-mêmes ou
» par vos familles contractées hors de nos États; pour
» lesquelles dettes ou délits, dès que vous serez entrés
» dans nosdits États, admis par vos chefs de la synagogue,
» et que vous habiterez à Pise ou à Livourne, nous vous
» faisons comme dessus, libre et ample sauf-conduit, et
» assurance réelle et personnelle, etc. »

Par un autre Édit du 11 septembre 1603, dont on conserve la copie originale à la chancellerie de la douane de Livourne, liasse des décrets et ordres divers, sous le n°. 194, il a été publié que l'exemption susdite ne sera valable pour ceux qui prennent le port franc de Livourne, que quatre mois après le jour qu'ils ont contracté la dette; c'est-à-dire, qu'un négociant qui feroit une dette dans les pays étrangers le premier d'avril, ne jouira des priviléges et franchises ci-dessus, que passé le premier août de la même année, et cela pour obvier aux désordres et malversations qu'occassionnoit le décret précédent.

Les susdits priviléges peuvent être également éludés par

une opposition anticipée que fait faire à Livourne le créancier au débiteur, ou au sauf-conduit de celui-ci.

Effectivement, les Juifs Salomon et Élie Malvano, père et fils, habitans à Gènes, du résultat de diverses affaires de commerce qu'ils avoient fait de compte-à-demi avec une maison de ladite ville, s'avisèrent de retenir une remise de Turin, dont le montant appartenoit audit compte. Cette maison les poursuivit en justice; et lesdits Juifs prévoyant qu'ils seroient condamnés, le père se réfugia à Nice et le fils se présenta à Pise, où il fut admis par les chefs de la nation juive dans les formes accoutumées, croyant pouvoir jouir des priviléges de 1593. Mais comme la susdite maison de Gènes avoit fait faire par MM. Leopoldi et compagnie de Livourne, une opposition anticipée au sauf-conduit desdits Juifs, ils ne purent pas être admis à la jouissance des exemptions de 1593, moins en vertu de l'Édit ci-dessus de 1603, malgré qu'ils ayent eu recours au grand Duc même, par leur requête du 28 octobre 1775.

Un pareil cas étoit aussi arrivé au patron *Steffano Scarzolo* de Savone, État de Gènes, qui s'étant réfugié avec son bâtiment au port de Livourne, où il prit maison, et le sauf-conduit en due forme, pour se mettre à couvert des poursuites de ses créanciers génois, n'en a pu jouir que pour les dettes contractées avant les quatre mois mentionnés dans l'Édit de 1603, malgré le recours qu'il fit au souverain, par sa requête du 28 août 1756.

Je pourrois citer d'autres cas semblables, d'après les documens, édits et autres papiers imprimés que je possède relativement aux priviléges et franchises du port franc de Livourne; mais étant trop volumineux pour être transcrits

ici,

ici, j'en offre la lecture à ceux qui seront à portée d'en profiter, lorsque quelque cas pourra le requérir.

Consulat de Pise.

Il y a à Pise un consulat de mer, composé de trois *Giudicenti* ou Juges, dont la juridiction s'étend à la connoissance, en première instance, de toutes les causes maritimes, excepté le cas qu'une des parties plaidoyantes soit composée de Juifs nationaux, sans commission de quelque chrétien, auquel cas le tribunal même de Livourne en prend connoissance.

On ne peut appeler des sentences des susdits Consuls ou Juges, mais on accorde la restitution ou révision en entier devant eux, avec le suffrage de trois Auditeurs de la Rothe Florentine. Les mêmes Consuls sont également Juges d'appel, de toutes les causes civiles et mixtes de Pise et de Livourne.

Il n'y a aucun traité particulier de judicature. Ils se servent dans leurs décisions des propres usages et pratiques, et outre les lois particulières de la Toscane, ils consultent en matière de commerce, tous les livres classiques qui en traitent, et qui sont communs aux Magistrats des autres États, suivant principalement les décisions en pareils cas, prononcées par le consulat susdit ou par la Rothe Florentine même.

Tarif des courtages qu'on paye à Livourne sur les objets de commerce.

Marchandises.	Vendeur.	Acheteur.
A		
Ambre.	2 p. %.	1 p. %.
Argent en barres et monnoyé. .	$\frac{1}{2}$ p. %.	$\frac{1}{2}$ p. %.
Avoine.	1 p. %.	$\frac{1}{2}$
B		
Bijoux.	2	$\frac{1}{2}$
Bleds.	1	$\frac{1}{2}$
Biens-fonds. . .	2	1
C		
Chapeaux de toute espèce. . .	1	$\frac{1}{2}$
Corail grèze. . .	1	$\frac{1}{2}$
Dit ouvré. . .	2	1
Cuirs tannés. . .	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$
Dits en poils et salés. . . .	1	$\frac{1}{2}$
D		
Draperies de laine.	1	$\frac{1}{2}$
Draps de soie. .	1	$\frac{1}{2}$
F		
Fers.	1	$\frac{1}{2}$
Fromages. . . .	1	$\frac{1}{2}$
G		
Gallons d'or et d'argent. . . .	1	$\frac{1}{2}$
Graine de gingembre. . . .	2 crazies par sac.	$\frac{1}{2}$
Goudron.	1 p. %.	$\frac{1}{2}$
H		
Harengs par baril.	10 sols.	10 sols.
Dits en $\frac{1}{3}$ de barils	3 dits.	2 dits.
Haricots et pois-chiches. . . .	2 p. %.	1 p. %.
Huile de Toscane.	1	$\frac{1}{2}$
Dit de Lucque par cupo. . .	1 piastre.	$\frac{1}{2}$
L		
Lapis belzuan. .	2 p. %.	1
Lins par balle. .	1 piastre.	$\frac{1}{2}$
M		
Morue.	1 p. %.	$\frac{1}{2}$ p. %.
Muscat de Syracuse.	1 piastre par baril.	$\frac{1}{2}$
Musc.	2 p. %.	1
O		
Or en poudre, en lingots et monnoyé.	1 p. %.	$\frac{1}{2}$
Orge.	1	$\frac{1}{2}$
P		
Papier.	1	$\frac{1}{2}$
Peaux de vaches.	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$
Dites grèzes .	1	$\frac{1}{2}$
Planches étrangères.	1	$\frac{1}{2}$
Plumes.	2	1
Pierres belzuan.	2	1
Poix.	1	$\frac{1}{2}$
Poudre par baril.	1 piastre.	$\frac{1}{2}$
Poissons salés. .	1 p %.	$\frac{1}{2}$
R		
Raisins et figues.	1	$\frac{1}{2}$
S		
Salaques.	1	$\frac{1}{2}$
Savon de Livourne.	1	$\frac{1}{2}$
Saumons.	1	$\frac{1}{2}$
Stockvis.	1	$\frac{1}{2}$
Safranons. . . .	1	$\frac{1}{2}$
T		
Tabacs en poudre.	1	$\frac{1}{2}$
Dits en feuilles	1	$\frac{1}{2}$
Dits de brésil.	1	$\frac{1}{2}$
V		
Vanille.	1	$\frac{1}{2}$
Victuailles. . . .	1	$\frac{1}{2}$
Vente de bâtimens	2	1
Vins par pipe. .	2 livres.	1 piastre.

Articles divers.

Toutes les autres marchandises qui ne sont pas mentionnées dans le tarif ci-dessus, doivent se régler à raison de demi pour cent de courtage pour l'acheteur et autant pour le vendeur, excepté les marchandises qui se vendent au détail, au quai ou à bord des bâtimens, dont le vendeur paye 1 p. $\frac{0}{0}$. et l'acheteur $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.

Sur les contrats de bleds, d'orges, huiles, fruits et autres victuailles qu'on fera dans la susdite place pour être effectués dans des ports ou des endroits du dehors, les courtiers ne pourront pas exiger au-delà de demi pour cent de courtage de chaque contractant.

Sur les affrétemens des navires et bâtimens, tant pour l'entier chargement que pour portion d'icelui, il y aura à payer deux pour cent sur le montant du fret par le Capitaine, et 1 p. $\frac{0}{0}$. par l'affréteur.

Les navires qui chargent à la balle pour Londres ou les côtes d'Angleterre, de Hollande, Hambourg et tout le Nord, payent deux pour cent sur le montant du fret.

Il y a à payer pour les négociations des changes, tant par le tireur que par le preneur demi par mille; pour les hypothèques qui ne sont pas au-delà de mille piastres, 1 p. $\frac{0}{0}$. par celui qui reçoit, et 1 par mille par celui qui donne l'argent; mais la somme étant au-delà de 1000 piastres, celui qui reçoit l'argent ne payera que demi pour cent.

Sur les assurances maritimes, l'assureur payera $\frac{1}{4}$ de piastre par cent piastres sur la prime qu'il perçoit, lorsque la prime est à 2 p. $\frac{0}{0}$. ou au-delà, mais lorsqu'elle est au-dessous, il ne payera que $\frac{1}{8}$ comme dessus; l'assuré payera $\frac{1}{2}$ par mille

sur la somme assurée; cet argent servira pour l'enregistrement au palais, en faveur des œuvres-pies de Livourne.

Frais de port à Livourne que payent les bâtimens, d'après l'Édit du Grand Duc de Toscane, du 12 juin 1779; savoir:

Bâtimens à voiles carrées.

Ils payeront ce qui suit pour ancrage, frais de port et salaires d'expédition, de quelque portée qu'ils soient, jusqu'à

	2500 sacs	. . . . l.	36
de 2500	à 3000 dits	. . . .	41
de 3000	à 3500 dits	. . . .	46
de 3500	à 4000 dits	. . . .	51

Ainsi à proportion, à raison de l. 5 par chaque 500 sacs.

Bâtimens à voiles latines.

Ils payeront ceux de	1 sac	à 300 sacs l.	13	4
	de 300 . . .	à 400 . . .	1	
	de 400 . . .	à 500 . . .	2	
	de 500 . . .	à 800 . . .	10	10
	de 800 . . .	à 1000 . . .	11	10
	de 1000 . . .	à 1200 . . .	12	10

Ainsi à proportion les autres, avec l'augmentation d'une liv. par chaque 200 sacs.

Avertissement.

Les bâtimens Toscans, ainsi que ceux des autres nations qui étant sortis de ce port, et y retournent dans l'espace

de 40 jours, n'ayant fait qu'un seul voyage, sans aller plus loin de Civitavecchia du côté du Levant, et Gènes du côté du Ponant, payeront seulement comme suit; savoir :

Chaque bâtiment à voiles carrées. . . . . . . l.	17	10
Ceux à voiles latines au-dessous de 500 sacs ne payeront rien ; et ceux de la portée au-dessus de 500 sacs.	6	10

Mais si ces mêmes bâtimens dans le cours de 40 jours ont fait plus d'un voyage, alors la facilité ci-dessus leur sera accordée seulement pour la première fois, et ils payeront pour les autres voyages comme de coutume.

Exemptions.

Les bâtimens partis de Livourne, qui y retournent par raison de mauvais temps, sans avoir pu terminer leur voyage, ne payeront pas la moindre chose à titre d'ancrage, frais de port ou droit d'expédition ; ils ne seront sujets qu'aux frais concernant la santé, lorsque les circonstances le demanderont.

Les bâtimens qui sont forcés par le mauvais temps ou autres causes, à ancrer dans la rade et à la vue du port, s'ils ne communiquent avec personne et ne font aucun commerce, ne seront pas sujets à payer les droits ci-dessus ; mais s'ils contractent, s'ils font quelque commerce ou qu'ils viennent au quai, même sans prendre entrée, ils seront sujets aux droits énoncés ci-dessus.

Les bâtimens qui se présentent à la rade, et s'y maintiennent à la voile sans jeter l'ancre, ne payeront pas les droits ci-dessus, quand même ils dussent envoyer la chaloupe à l'entrée du port pour parler à quelqu'un, prendre des provisions, donner ou recevoir des lettres, ou de simples

montres ; mais lorsqu'ils déchargent ou font d'autres affaires, alors ils doivent payer les droits mentionnés.

Tarif pour les Ministres de la santé.

Pour les visites à un bâtiment au quai ou au premier Lazaret qui y soit destiné. . piastres	2		
Pour *idem* à la rade, aux bâtimens destinés comme dessus.	2	10	
Pour *idem* à la rade ou au Lazaret de Saint-Jacques et de Saint-Léopold, aux bâtimens y destinés, ou pour leur donner entrée au quai.	3		
Pour les autres visites au quai, aux bâtimens destinés audit Lazaret.	2		
Lorsque les Députés de la santé ordonnent à un Ministre d'icelle d'accompagner des marchandises ou des passagers audit Lazaret. . .	3		
Lorsqu'on dépêchera un Ministre de la santé en commission pour le dehors, il doit être conduit franc de voiture, et on lui payera 10 l. par jour y compris la nourriture.			
Pour la reconnoissance des Gardes aux bâtimens à voiles carrées, venant à la pratique au-delà du détroit de Gibraltar, sans avoir touché en d'autres ports.	7	3	8
Les susdits bâtimens venant d'en-deçà dudit détroit.	1	8	8
Pour ceux à voiles latines, on donnera une petite reconnoissance en comestibles auxdits Gardes de la santé.			

On payera à la barquette de la santé, pour faire la garde à un seul bâtiment, par jour. .	5	6	8
Lorsque la même barquette fera la garde à deux ou plusieurs bâtimens, chacun lui payera. . .	2	13	4
Mais si la susdite barquette est mise au quai à la garde d'un seul bâtiment, on payera. . .	5	6	8
Et étant à la garde de deux ou plus de bâtimens, alors chacun payera en proportion.			
On payera aux Gardes du *Casino* pour l'observation à l'entrée du port, des bâtimens qui ont des marchandises susceptibles, et qui n'ont point de barquette de vue, par jour.	2		
Pour assistance à chaque bâteau de marchandises qu'on reçoit de transbord d'un bâtiment en quarantaine.	2		
Idem. pour transborder sur des barquettes. .	1	6	8
Pour chaque bâtiment qui changera de pavillon dans le port, on payera au capitaine de l'entrée du port.	2		
On payera pour chaque certificat qu'on demande et qu'on obtient de l'office de la santé.	2	17	6
Chaque bâtiment qui se carenera à darse, payera.	13	6	8
Chaque pontone payera de louage.	6	13	4
Chaque bâtiment qu'on carenera au quai. . . .	1		
Les bâtimens à voiles carrées qui jeteront l'ancre au quai, payeront au Gardien d'icelui, étant de la portée jusqu'à 2500 sacs.	1	6	8
Ceux de plus grande portée.	2		
Ceux à voiles latines, par contre, ne payeront rien.			

Tarif pour les Gardes de la santé.

Les Gardes destinés à rester à bord des bâtimens en quarantaine, doivent être nourris par les Capitaines, tout comme leurs équipages : on leur payera en outre à chacun par jour . . . . l. 2

Dans le cas que les Capitaines veuillent conduire avec eux les Gardes dans d'autres ports, après en avoir obtenu la permission, ils seront obligés de les nourrir comme dessus, et leur payer 3 l. par jour jusqu'à leur retour dans le port de Livourne, et en outre le passage et la nourriture.

Lorque les mêmes Gardes seront en observation hors du bâtiment, on leur payera également par jour. 2

Si l'on devoit dépêcher quelque garde dehors par terre, n'étant pas plus loin qu'à *Ardenza* ou à *Calandrone*, on lui payera 2 l. par jour, et 3 l. s'il y reste aussi pendant la nuit; étant plus loin, on lui payera 3 l. par jour.

Les Gardes que les bâtimens laissent en quarantaine au Lazaret en partant, gagneront 2 l. par jour jusqu'à la pratique, sans qu'on soit obligé de les nourrir audit Lazaret.

On payera à chaque Garde 2 l. pour les visites extraordinaires qu'on fait aux bâtimens, avant de les admettre à la pratique, etc.

Tarif pour les pilotages.

Les Gardes de la santé, qui font tous les mois leur service à l'entrée du port, auront le droit exclusif de servir de pilotes de

de côte aux bâtimens qui les requièrent, pour entrer dans le port ou pour jeter l'ancre dans une bonne situation à la rade ; pour ces opérations on leur payera ce qui suit ; savoir :

Si le bâtiment cale jusqu'à	5 pieds	l.	6	13	4
	6 dits		10		
	7 dits		13	6	8
	8 dits		16		
	9 dits		20		
	10 dits		24		
	11 dits		28		
	12 dits		32		
	13 dits		36		
	14 dits ou plus. .		40		

Moyennant les salaires ci-dessus, les pilotes de côte seront tenus de guider les bâtimens avec sûreté dans le port ; quand même par raison du temps, de difficultés ou par d'autres motifs, ils dussent les ancrer à la rade, et puis les conduire au quai, il ne leur est pas permis de demander pour telle opération, quoique exécutée postérieurement, plus que les salaires établis ci-dessus, puisqu'il ne s'agit pas d'un autre voyage.

Ils ne pourront prétendre de piloter les bâtimens, que lorsqu'ils seront expressément requis.

Tarif pour les patentes de santé.

Les navires, brigantins, balandres et semblables, Hollandais et des autres nations du Nord, payeront. . .	l.	10		
Idem. . . . . . Anglais.		7	10	
Idem . . . . . Français et des autres Nations.		7	3	8

Les barques, pinques, tartannes et felouques de la portée au-delà de 500 sacs, de toutes les Nations, excepté les suivantes.	5	15	
Les Génois et les Romains ne payeront que . .	2		
Tous les bâtimens jusqu'à la portée de 500 sacs.		3	4
Chaque patente ou certificat de santé pour des marchandises, en quelque quantité qu'elles soient chargées par une seule personne. . . .		3	4
Lorsque divers chargeurs se réunissent dans un seul certificat, chacun d'eux payera. . . .		3	4
Pour les patentes avec le rôle d'équipage, on payera outre ce que dessus.		13	4
Pour renouveler la patente avant de partir pour l'avoir de plus fraîche date, si elle n'a coûté que l. 2, on payera de même, mais passant l. 2 on payera.	2	13	4
Pour chaque déclaration sur les patentes, de n'avoir pas pris entrée à Livourne, pour les bâtimens à voiles carrées qui portent au-delà de 2500 sacs, et au cas que la quarantaine à laquelle il seroit sujet soit au moins de 21 jours.	11	10	
Les bâtimens de moindre portée payeront. . .	5	15	
Pour les bâtimens dont la patente ne coûte que l. 5 15 ou moins, on payera de même.			
On payera pour le certificat d'avoir fait la quarantaine selon les règles accoutumées, et d'avoir été admis à libre pratique, ainsi que les autres certificats de la santé.	2	17	6

Produits de la Toscane et commerce de Livourne.

La Toscane est l'ancienne *Hetruria* qui a environ 45 lieues de long sur 36 de large; les montagnes qu'il y a fournissent des mines d'argent, d'airain, d'alun, etc., des carrières de marbre et de porphyre, et son terrain, qui est délicieux, abonde en vins exquis, grains, légumes de toute espèce, oranges, citrons et autres fruits, et généralement en tout ce qui est nécessaire à la vie. Il s'y fait beaucoup de soie, et les laines de la Toscane sont assez estimées: elle est également fertile en huiles.

La Toscane, qui est un des plus commerçans pays de l'Italie, est remplie de fabriques, principalement à Florence, où il y en a une grande quantité de draps et de brocards d'or, d'argent et de soie, de satins de toutes couleurs, de ras de soie, armoisins, taffetas et de moires. On tire de ladite ville des soies crues et préparées, de l'iris. Il y a à Sienne des fabriques de couvertures de laine très-estimées.

Le commerce de la ville de Livourne est immense, tant à cause de l'excellente situation de son port, que par le grand nombre de négocians de toutes les nations qui y sont établis, principalement de toutes les échelles du Levant, de la Barbarie, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, du Nord, etc., ce qui lui facilite les relations les plus intimes avec ces divers pays, et rend la place de Livourne un entrepôt général, de toutes sortes de marchandises et produits du Levant, de la Barbarie, du Royaume de Naples, de l'État de l'Église, de l'Angleterre, de la Hollande, des articles de l'Amérique Espagnole et Portugaise, etc.; son port franc, la protection et les facilités que le Souverain même accorde au com-

merce, tout enfin concourt à rendre la Toscane un pays agréable, commerçant et florissant.

Noms des Vins estimés de la Toscane.

Vins rouges.

De Montepulciano.
De Chianti.
De Carmignano.
De Pomino.
De Artimino.
De Canajolo.
Aleatica.
Ochio-Dipernice
Barbarossa.
De Vermut.
De Verdea.

Vins blancs.

De Montepulciano.
Moscatello-de-Castello.
Dit de Montalsino.

Ces vins s'y vendent en caisses de 40 fiaschi.



LONDRES.

CAPITALE de la Grande Bretagne, le siége de la Monarchie Anglaise; l'une des plus anciennes, des plus grandes, des plus riches, des plus peuplées et des plus florissantes villes du monde. L'ile de la Grande Bretagne fut nommée dans les anciens temps Albion. Ce furent les Angles-Saxons, qui habitoient anciennement la partie de la *Chersones-Cymbrique*, aujourd'hui *Schlesvig*, qui lui donnèrent le nom d'Angleterre. Ils s'y établirent dans la partie méridionale, au cinquième siècle. Jules César fit sa première descente en Angleterre, 55 ans avant J. C. L'origine de Londres est incertaine, mais elle étoit déjà très-célèbre par son commerce du temps de Tacite, selon la description qu'il en fait. M. de Voltaire la présente dans sa Henriade, comme le centre des arts, le magasin du monde et le temple de Mars.

Londres se trouve bâtie dans la province de Midlesex, du côté septentrional de la Tamise, sur un côteau élevé, située sur un fond de gravier, et par conséquent très-sain. La rivière y forme une espèce de croissant; la marée y monte pendant 4 heures et baisse pendant 8 heures par jour, et les navires de charge peuvent arriver presqu'au pont de cette métropole, ce qui est un avantage infini pour le prodigieux commerce qu'on y fait.

Son étendue de l'orient à l'occident, est au moins de 8 milles, mais sa plus grande largeur, du septentrion au midi, n'a pas plus de 2 milles et demi. Comme Londres est éloigné de la mer d'environ 60 milles anglais, elle est à couvert dans cette situation de toute surprise de la part des flottes ennemies. Sa distance est à 85 lieues S. E. de

Dublin, 90 S. d'Édimbourg, 90 N. par O. de Paris, 300 N. par E. de Madrid, 300 N. O. de Rome, 70 O. d'Amsterdam, 180 S. O. de Copenhague, 260 S. O. de Stockholm, 290 O. de Vienne, 580 N.O. de Constantinople et de Moscou; long. 17, 35; latit. 51, 31.

Écritures.

On tient les écritures à Londres, et dans toute l'Angleterre, par livres *pounds*, sols *schellings*, deniers *pences*, sterlings qui est une monnoie imaginaire; cette livre vaut 20 sols, et le sol 12 deniers sterlings. Cette même livre est comptée aussi pour 1 ½ marks, 2 angles ou 3 nobles, le noble pour 6 ⅔ schellings.

Monnoies réelles d'or.

La pièce de 5 guinées qui vaut l. 5	5 sols	ou	105 schellings.
Celle de 2 dites. 2	2 . .	ou	42 dits.
Celle de 1 dite. 1	1 . .	ou	21 dits.
La demi-guinée.	10 6	ou	10 ½ dits.
Le quart de guinée.	5 3	ou	5 ¼ dits.

Monnoies réelles d'argent.

La couronne, *crown*, qui vaut 5 schellings sterlings.
La demi dite . . . . 2 ½ dits.
Le schelling. . . . . 1 dit.
Le demi schelling de 6 deniers, le groat ou ⅓ de schelling de 4 pences, des pièces de 3, de 2 et de 1 denier sterling.

Monnoies de cuivre.

Le demi denier ou half-pence, des farlhings de ¼ de denier.

Avertissement.

La guinée qui fut fabriquée pour la première fois en 1682, sous le règne de Charles II, a été mise en cours alors à 20 schellings ou sols sterlings; mais quoiqu'elle n'ait pas été augmentée, ni en poids, ni en aloi, elle a subi divers changemens dans le prix: en 1695 elle monta à 30 schellings; le 13 janvier 1728 son prix fut fixé par un acte du Parlement au cours actuel de 21 schellings.

La livre d'or fin est en Angleterre de 24 carats, et le carat de 4 grains, dont chacun se divise en 4 quarts.

L'once d'or de standart, qui est du titre de 22 carats, vaut en monnoies, l. 3 17 6 deniers sterlings, et en lingots 3 17 $\frac{1}{2}$ à 18 schellings.

Monnoies d'or de Portugal.

Elles sont les seules espèces étrangères qui ont cours en Angleterre, et valent constamment les prix suivans; savoir:

Le dobraon de 24000 rées y vaut l. 6 15 schellings.

Le moede. . . 12800 dits. . . . . . 3 12 dits.

Les dérivés de ces deux monnoies valent à proportion.

440 onces d'or de standart répondent à 3661 ducats de Hollande.

L'once des monnoies d'or de Portugal, dont le titre est de 22 carats, quoiqu'elle se compte seulement pour 21 carats, 3 $\frac{3}{4}$ grains, s'y paye 3 l. 18 schellings sterlings.

280 onces en monnoies d'or de Portugal, font 2323 ducats de Hollande.

351 onces d'or de standart, 352 onces d'or en monnoies de Portugal.

La liv. d'argent fin y est de 12 *ounces*, de 20 *penny-weights* ou deniers chacune.

L'once d'argent de standart, qui est du titre de 11 $\frac{1}{10}$ onces,
vaut en monnoies d'Angleterre 5 schell. 2 à 3 d. sterl.
et en barres. . . . . 5 dits. . . 3 deniers.

65 onces d'argent de standart répondent à 8 marcs poids de Cologne d'argent fin.

L'once de piastres neuves d'Espagne se paye à 5 schellings sterlings.

1000 piastres susdites pèsent environ 868 *ounces* poids de troyes d'Angleterre.

145 ounces d'argent de standart, répondent à 148 onces d'argent de piastres.

Banque de Londres.

Elle fut établie en 1694, dans la cinquième année de Guillaume III et de la Reine Marie, pour fournir par prêt d'argent aux besoins de l'état, en payant 8 p. $\frac{0}{0}$. d'intérêt; mais au commencement le principal ne devoit pas excéder 1200000 livres sterlings. En 1699 l'ordre qui fut donné de porter à l'hôtel des monnoies tout l'argent frappé au marteau, ayant prodigieusement fait baisser le crédit de la banque, on jugea devoir le rétablir en ajoutant 800000 au premier capital; en même-temps le terme qui lui avoit été donné, fut prolongé par acte du Parlement, jusqu'à l'année 1719. Le capital ayant ainsi augmenté par de nouvelles souscriptions, et ces souscriptions devant être acquittées par des *taillis* ou par des billets de banque, la banque recouvra promptement son crédit; en sorte qu'en peu de temps les billets de banque qui ne portoient point d'intérêt passèrent pour argent comptant, et ceux qui portoient intérêt furent estimés plus que l'argent.

Le

Le crédit de la banque ainsi rétabli, les affaires changèrent de face, et l'argent circula à des conditions raisonnables. Depuis cette époque le crédit de la banque a encore augmenté, et le terme de sa durée a été prorogé à diverses reprises. La banque royale d'Angleterre a les mêmes officiers que l'*Échiquier* (*) ; elle est principalement sous la direction d'un Gouverneur et sous-Gouverneur, qui avec les autres Officiers, forment ensemble une communauté. Le Parlement est garant de la banque ; c'est lui qui assigne les fonds nécessaires pour les emprunts qu'elle fait pour l'État. Ceux qui veulent mettre leur argent à la banque, en reçoivent des billets dont les intérêts leur sont payés jusqu'au jour du remboursement, à raison de 5 p. $\frac{o}{o}$. par an.

Les Officiers de la banque font publier de temps en temps les payemens qu'ils doivent faire ; et pour lors ceux qui ont besoin de leur argent viennent le recevoir : il est cependant permis aux particuliers d'y laisser leurs fonds, s'ils le jugent à propos, et les intérêts leur en sont continués sur le même pied de 5 p. $\frac{o}{o}$. par an. Comme il n'y a pas toujours des fonds à la banque pour faire des payemens, ceux qui ont besoin de leur argent, dans le temps que la caisse de la banque est fermée, négocient leurs billets à plus ou moins de perte, suivant le crédit que ces papiers ont dans le public, ce qui se règle ordinairement sur l'idée qu'on a du bon ou du mauvais

---

(*) Il y a deux Échiquiers établis à Londres, l'un nommé grand Échiquier, est proprement une cour de justice ou chambre de comptes, où l'on juge les causes touchant le trésor et les revenus du Roi, l'autre appelé petit Échiquier, est le trésor même, auquel on donne aussi le nom de trésorerie. C'est de ce dernier qu'on entend parler communément par le simple nom d'Échiquier ; ses billets ont cours dans le commerce sur le pied des billets de banque et des actions des compagnies de commerce.

succès des affaires de l'État. Cette banque, qui est composée du capital mentionné ci-dessus, lequel fut fourni par plusieurs particuliers, fait valoir ses fonds, non-seulement en prêtant de l'argent à l'État, comme il est dit plus haut, mais aussi en escomptant les lettres de change qu'on lui présente, et le profit qu'elle en tire, se partage entre les intéressés ou actionnaires; ceux-ci peuvent céder ou vendre leurs actions à qui il leur plaît: ce trafic se fait à-peu-près de la même manière que celui de la vente et achat des actions des compagnies de commerce, et a souvent le même sort, les actions augmentant ou baissant, suivant le crédit qu'elles conservent, ou le discrédit où elles tombent.

Cours des changes de Londres.

Amsterdam, Roterdam,	37 $\frac{1}{3}$ sols de gros p. o. m.	p. 1	l. sterling.
Hambourg, Altona,	35 $\frac{1}{12}$ dits de gros . .	p. 1	dite
Paris, Bordeaux,	28 $\frac{3}{4}$ deniers sterlings.	p. 1	écu de l. 3 tournois.
Cadix, Madrid, Bilbao,	36 deniers sterlings.	p. 1	piastre de change.
Livourne,	47 $\frac{7}{8}$ deniers dits . . .	p. 1	piastre de 8 réaux.
Gènes,	45 $\frac{1}{4}$ deniers dits . . .	p. 1	piast. de 115 s. fu. b.
Venise,	49 $\frac{1}{8}$ deniers dits . . .	p. 1	ducat banco
Lisbonne, Porto,	65 $\frac{3}{4}$ deniers dits . . .	p. 1000 rées.	
Naples,	42 deniers dits . . .	p. 1	ducat regno.
Irlande,	100 l. sterlings .	p. l. 113 $\frac{1}{2}$	*Irish* ou d'Irlande.

Le change de Londres avec les Province-Unies de l'Amérique roule de l. 160 à 190 p. $\frac{0}{0}$.; le pair est 177 $\frac{7}{9}$ l. d'Amérique.

Usances.

L'usance des lettres sur Londres, est comptée savoir :

De France, Hollande et Allemagne, de 30 jours de date, non compris celui de la date.

D'Espagne et de Portugal de 2 mois de date.

De toute l'Italie et Piémont de 3 mois de date.

Jours de grâce.

Il y a 3 jours de faveur pour les lettres à quelques jours de vue, à jours certains ou à une ou plusieurs usances; le troisième jour de faveur étant un Dimanche, le payement d'une lettre de change doit en être exigé le Samedi ; mais en cas de refus de payement, le protêt peut en être différé jusqu'au Lundi. La coutume de Londres est, au reste, de différer le protêt d'une lettre de change en souffrance pour défaut de payement, jusqu'au premier jour que la poste part pour le lieu d'où ladite lettre de change est tirée, après l'échéance du terme et des jours de faveur de ladite lettre.

Les lettres à vue doivent être payées à leur présentation ; et à défaut de payement, il faut les faire protester le jour même de la présentation.

Change de Londres sur Amsterdam.

Réduction de banco florins 2472 10 sols, en livres, sols et den. sterlings, au change de $37\frac{1}{3}$ sols de gros pour l. 1 sterling.

Si 37 sols 4 deniers de gros font l. 1 sterling, comb. banco fl. 2472 10 sols,
par 12 deniers, à multip. par 40 deniers.

den. 448 de gros diviseur.

l. 220 15 2 sterlings.

98880
20 pour 10 s. la $\frac{1}{2}$.

98900 deniers de gros.
930
340
20 sols.

6800
2320
80
12 deniers.

960
64

Change de Londres sur Hambourg et Altona.

Réduction de marcs 1820 4 sols 8 deniers lubs banco, en livres, sols et deniers sterlings, au change de $35\frac{1}{12}$ sols de gros pour l. 1 sterling.

Si 35 sols 1 denier de gros font l. 1 sterling, combien marcs 1820 4 8
par 12 deniers, à multip. par 32 deniers.

den. 421 de gros,
6 fraction de contre.

2526 diviseur.

l. 138 7 2 sterlings.

3640
5460
pour 4 sols en 16 8 le $\frac{1}{4}$.
pour 8 deniers 1 $\frac{1}{6}$ le 6e.

deniers 58249 $\frac{1}{6}$ de gros.

349496
9689
21116
908
20 sols.

18160
478
12 deniers.

5736
684

Change de Londres sur Paris.

Réduction de l. 2689 15 6 tournois, en livres, sols et deniers sterlings, au change de 28 ¼ deniers sterlings, pour 1 écu de l. 3.

Si l. 3 tournois font 28 ¼ deniers sterlings, combien l. 2689 15 6,
à multip. par 28 ¼ deniers.

		21512	
		5378	
		1344 ½	pour ½ la ½.
		672 ¼	pour ¼ la ½.
	pour 10 sols	14 ¼	la ½.
	pour 5 dits	7 ⅛	la ½.
	pour 6 deniers	$\frac{7}{10}$	le 10e.
		77331	
		17	
		23	
		23	
		21	

deniers 25777 sterlings.

le 12me. 2148 sols 1 denier.

la demi, l. 107 8 sols 1 denier sterlings.

Change de Londres sur Madrid, Cadix et Bilbao.

Réduction de piastres 1872 6 réaux 8 quartos de 8 réaux platte vieille, en livres, sols et deniers sterlings, au change de 36 deniers sterlings pour 1 piastre.

Piastres 1872 6 réaux 8 quartos,
à multip. par 3 sols ou 36 deniers.

5616	
1	6 pour 4 réaux la ½.
	9 pour 2 dits la ½.
	2 pour 8 quartos la ½.
sols 5618	5 deniers.

prenez la ½ l. 280 18 sols 5 deniers sterlings.

Change de Londres sur Livourne.

Réduction de piastres 2624 10 sols 9 deniers de 8 réaux, en livres, sols et deniers sterlings, au change de 47 $\frac{7}{8}$ deniers sterlings pour 1 piastre.

Piastres 2624 10 sols 9 deniers,
à multip. par 47 $\frac{7}{8}$ deniers sterlings.

18368
10496
1312 pour $\frac{4}{8}$ la $\frac{1}{2}$.
656 pour $\frac{2}{8}$ la $\frac{1}{2}$.
328 pour $\frac{1}{8}$ la $\frac{1}{2}$.
23 $\frac{7}{8}$ pour 10 sols la $\frac{1}{2}$.
1 $\frac{1}{20}$ pour 6 deniers en 120 le 20e.
$\frac{11}{20}$ pour 3 deniers la $\frac{1}{2}$.

125650 deniers sterlings.

prenez le 12e., sols 10470 10 deniers.

prenez la $\frac{1}{2}$, l. 523 10 sols 10 deniers sterlins.

Change de Londres sur Gènes.

Réduction de piasttes 85088 sols 9 deniers, comme dessus, au change de 45 $\frac{1}{4}$ deniers sterlings pour 1 piastres.

Piastres 850 8 9
à multip. par 45 $\frac{1}{4}$ deniers.

4250
3400
212 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{1}{4}$.
9 } pour 8 sols deux fois le $\frac{1}{5}$.
9 }
1 $\frac{1}{6}$ pour 8 deniers en 48 le 6e.
$\frac{1}{8}$ pour 1 denier ...... le 8e.

deniers 38482 $\frac{1}{8}$ sterlings.

prenez le 12e., sols 3206 10 deniers.

prenez la $\frac{1}{2}$, l. 160 6 sols 10 deniers sterlings.

Change de Londres sur Venise.

Réduction de 1890 ducats, 18 grossi banco, en livres, sols et deniers sterlings, au change de 49 $\frac{1}{8}$ deniers sterlings pour 1 ducat banco.

Ducats 1890 18 grossi,
à multip. par 49 $\frac{1}{8}$ deniers sterlings.

17010
7560
236 $\frac{2}{8}$ pour $\frac{1}{8}$.
24 $\frac{9}{16}$ pour 12 grossi en 24 la $\frac{1}{2}$.
12 $\frac{4}{16}$ pour 6 dits en 12 la $\frac{1}{2}$.

deniers 92883 sterlings.

prenez le 12e. sols 7740 3 deniers.
prenez la $\frac{1}{2}$ l. 387 3 deniers sterlings.

Change de Londres sur Lisbonne.

Réduction de 3680 cruzados 200 rées, en livres, sols et deniers sterlings, au change de 65 $\frac{3}{4}$ deniers sterlings pour 1000 rées, faisant 2 $\frac{1}{2}$ cruzados.

Si 2 $\frac{1}{2}$ cruzados font 65 $\frac{3}{4}$ deniers, combien cruzados 3680 200 rées,

5
4 fraction de contre.

20 diviseur.

deniers 96797 sterlings.

prenez le 12e., sols 8066 5 deniers.

prenez la $\frac{1}{4}$, l. 403 6 sols 5 deniers.

à multip. par 65 $\frac{3}{4}$.

18400
22080
1840 pour $\frac{2}{4}$.
920 pour $\frac{1}{4}$.
32 $\frac{1}{4}$ pour 200 rées.

241992 $\frac{3}{4}$.

967971
2 fraction de contre.

1935942
135
159
194
142
2

Poids de l'or et de l'argent.

La liv. poids de troyes, dont on se sert en Angleterre pour peser l'or et l'argent en espèces, et les liqueurs, se divise en 12 onces, 240 penny-weights ou 5760 grains.

L'once a 20 penny-weights, le penny-weight a 24 grains, le grain a 20 mites, le mite a 24 droits, le droit a 24 periots et le periot a 24 blanks.

Perles et diamans.

Ils s'y pèsent à l'once de la susdite liv. qui se divise en 150 carats, le carat en 4 grains ou en parties de $\frac{1}{2}$, de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{8}$, de $\frac{1}{16}$, de $\frac{1}{32}$ et de $\frac{1}{64}$.

100 liv. poids de troyes d'Angleterre., font 151 $\frac{3}{5}$ marcs poids de troyes de Hollande.

Poids de commerce.

Celui dont on se sert en Angleterre pour peser presque toutes les marchandises est nommé avoir du poids, et se divise de la manière ci-après :

Le tun ou tonneau ordinaire est de 20 hundreds, 80 quarters ou de 2240 liv.

Le hundred ou quintal a 4 quarters ou 112 liv.

Le quarter a 28 liv., la livre est composée de 16 onces, l'once de 16 drachmes, de 4 quarters, faisant 437 $\frac{1}{2}$ grains; ainsi, 1 liv. avoir du poids, fait 7000 grains poids de troyes d'Angleterre, ou 65 liv. avoir du poids, font 79 liv. poids de troyes *idem*.

Poids des soies.

Les soies grèzes de Perse et de Turquie, se vendent et se pèsent à la liv. de 24 onces ou de 1 $\frac{1}{2}$ liv. poids ordinaire avoir du poids, qu'on nomme poids de Roi.

Avertissement.

Avertisssement.

Le *tun* ou tonneau de toutes sortes de marchandises se compose de 20 hundreds ou cents de 112 liv. faisant 2240 liv.

Le *tun* ou fudder de plomb ne contient à Londres et à Hull que 19 $\frac{1}{2}$ cents ou quintaux ; mais en rouleaux de plomb il a 20 cents ; à Newcastle le tun est de 21 cents, et à Stockton de 22 cents ou quintaux de 112 liv. avoir du poids.

Last de laine.

Il est composé en Angleterre de 12 sacs, le saç ou balls de 2 weys, le wey de 6 $\frac{1}{2}$ tods, le tod de 2 stones, le stone de 2 cloves ou 14 liv. ou 2 nayls, le clove ou nayl a 7 liv., le pak de laine est de 2 quintaux ou de 240 liv.

Le quintal de 112 liv. avoir du poids d'Angleterre rend dans les places ci-aprèes ; savoir :

VILLES.	LEURS POIDS.	VILLES.	LEURS POIDS.
A			
Agde	128 l. p. de table.	Amsterdam. .	102 $\frac{1}{4}$ l. p. de com.
Alep.	22 $\frac{1}{4}$ ro. de 720 dr.	. . . .	103 $\frac{1}{2}$ l. p. de troyes.
. . . .	23 dits de 700.	Ancone. . . .	151 $\frac{1}{3}$ l.
. . . .	23 $\frac{1}{5}$ dits de 680.	Anvers	108 $\frac{1}{3}$ l.
. . . .	26 $\frac{4}{5}$ dits de 600.	Archangel. . .	124 l.
. . . .	40 $\frac{1}{8}$ oks de 400.	Auguste. . . .	103 l. poids pesant.
Alexandrie-d'Égypte.. . . .	53 $\frac{4}{5}$ rotoli zauri.		
	84 rotoli zaidino	B	
. . . .	119 rotoli forfori		
. . . .	67 $\frac{1}{4}$ rotoli mine.	Bamberg . . .	104 $\frac{1}{3}$ l.
Alger.	108 $\frac{2}{3}$ rotoli.	Barcelone. . .	125 l.
Alicante. . . .	102 $\frac{1}{4}$ l. de 18 onc.	Bâle.	102 l.
Altona.. . . .	105 l.	Bassano. . . .	149 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Batavia. . . .	86 catti.
Bayonne.. . .	102 l.
Bergame. . .	155 $\frac{1}{2}$ l. poids léger.
. . . .	62 $\frac{1}{4}$ l. poids pesant
Bergen. . . .	101 $\frac{1}{5}$ l.
Berlin.	108 $\frac{1}{4}$ l.
Berne.	97 $\frac{1}{2}$ l.
Bilbao.	102 l.
. . . .	110 l. poids de fer.
. . . .	107 poids de morue
Bisenzone. . .	102 l.
Bologne. . . .	140 l.
Bolzane. . . .	101 $\frac{1}{3}$ l.
Bordeaux. . .	101 l.
Brême.. . . .	102 l.
Brescia. . . .	155 l.
Breslaw. . . .	125 l.
Bruges.. . . .	108 l.
Bruxelles. . .	108 l.
C	
Cadix.	109 $\frac{1}{3}$ l.
Caire.	85 $\frac{1}{4}$ minas.
. . . .	117 $\frac{1}{2}$ rotoli.
Calais.	99 $\frac{1}{2}$ l. p. pesant.
. . . .	120 $\frac{1}{3}$ l. poids léger.
Calicut	185 seyras.
Canaries.. . .	109 l.
Candie	96 $\frac{1}{2}$ rot. p. pesant.
. . . .	148 $\frac{1}{2}$ rot. p. léger.
Canton. . . .	84 $\frac{1}{2}$ catti.
Carthagène. .	109 $\frac{1}{3}$ l.
Castille. . . .	109 $\frac{1}{3}$ l.
Chine.	84 $\frac{1}{5}$ catti.
Civitavecchia.	143 l.
Coire.	97 $\frac{1}{2}$ l.
Cologne. . . .	108 $\frac{1}{5}$ l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Constance. . .	107 $\frac{1}{2}$ l.
Constantinople	40 oks.
. . . .	91 rotoli.
Copenhague. .	101 $\frac{1}{6}$ l.
Corfou.. . . .	124 $\frac{1}{8}$ l.
Corse.	147 $\frac{1}{2}$ l.
Crémone . . .	155 l.
Chypre. . . .	21 $\frac{1}{3}$ rotoli.
D	
Danemark.. .	101 $\frac{1}{6}$ l.
Damas	28 $\frac{1}{4}$ rotoli.
Dantzick. . .	116 $\frac{4}{5}$ l.
Delft.	102 $\frac{3}{4}$ l.
Deventer . . .	108 l.
Dieppe. . . .	103 l.
Dordrecht.. .	102 $\frac{1}{4}$ l.
Dresde	109 l.
Dublin	112 l.
Dunkerque. .	118 $\frac{1}{2}$ l.
E	
Ecosse	112 l. avoir du poids.
Elbing. . . .	119 $\frac{1}{2}$ l.
Embden.. . .	102 $\frac{1}{2}$ l.
Erlang.. . . .	99 $\frac{1}{3}$ l.
F	
Falmouth. . .	112 l.
Fano	152 $\frac{1}{2}$ l.
Ferrare. . . .	150 l.
Fez.	108 rotoli.
Flensbourg . .	105 l.
Flessingue. . .	109 l.
Florence.. . .	Voyez Livourne.
Forli..	154 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Francfort-sur-le-Mein. . .	100 l. poids du quin.
Franfort-sur-l'Oder . . .	108 $\frac{1}{4}$ l.
France. . . .	103 l. poids de marc
G	
Gallipoli. . . .	112 $\frac{1}{3}$ rotoli.
Genève. . . .	91 l. poids pesant.
Gènes.	156 l. poids subtil.
Gibraltar. . .	110 l. de Castille.
Gothenbourg. .	Voyez Stockholm.
Groningue . .	102 $\frac{1}{4}$ l.
Guinée. . . .	112 rotoli.
H	
Hambourg. . .	104 $\frac{1}{3}$ l. p. de com.
. . . .	108 $\frac{4}{5}$ l. p. de Colog.
Hanovre. . . .	104 $\frac{1}{5}$ l.
Harlem. . . .	102 $\frac{3}{4}$ l.
Hâvre de Grâce	96 l.
Hollande. . .	102 $\frac{3}{4}$ l.
Hull.	106 l.
J	
Japon.	86 catti.
Java.	85 catti.
K	
Konigsberg. .	108 $\frac{1}{2}$ l.
L	
Lacédémone. .	112 rotoli.
Leipsic. . . .	109 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Leyde.	108 l.
Liebau.	123 l.
Lyon.	119 $\frac{1}{2}$ l. p. de comm.
. . . .	110 $\frac{1}{2}$ l. poids de soie
L'orient. . . .	103 l.
Lisbonne. . .	109 $\frac{2}{3}$ l.
Livourne. . . .	145 l.
Lucerne. . . .	102 l.
Lubeck. . . .	105 l.
M	
Madère. . . .	110 l.
Madras. . . .	35 $\frac{4}{5}$ bis.
Madrid. . . .	109 $\frac{1}{3}$ l.
Mahon. . . .	120 l.
Mayorque. . .	120 l.
Malaca. . . .	75 catti.
Malaga. . . .	109 $\frac{1}{3}$ l.
Malte.	65 rotoli.
Mantoue . . .	154 l.
Marseille. . .	128 l. poids de table.
Masulipatan. .	182 seyras.
Mecque. . . .	109 $\frac{3}{5}$ rotoli.
Memmel. . .	123 l.
Memmingue. .	99 $\frac{1}{4}$ l.
Messine. . . .	Voyez Palerme.
Middelbourg. .	108 $\frac{1}{2}$ l.
Minorque. . .	Voyez Mahon.
Milan.	155 l. poids subtil.
. . . .	66 $\frac{1}{3}$ l. gros poids.
Moka.	38 $\frac{1}{3}$ maons.
Modène. . . .	157 l.
Monaco. . . .	153 l.
Montpellier. .	128 l.
Morée.	127 l. poids de com.
. . . .	102 l. poids de soie.
Morlaix. . . .	103 l.
Moscow . . .	124 l.

VILLES.	LEURS POIDS.
Munich. . . .	90 ½ l.
Munster. . . .	106 ½ l.
N	
Namur	108 ¼ l.
Nancy.	103 l.
Nantes.. . . .	103 l.
Naples.. . . .	158 l.
. . . .	57 rotoli.
Narva.	109 ½ l.
Nègrepont. . .	96 rotoli.
Nimègues. . .	102 ½ l.
Nice..	158 l.
Nuremberg. .	99 ½ l.
O	
Osnabruck . .	103 l.
Ostende. . . .	108 ¼ l.
P	
Padoue	152 l.
Palerme. . . .	160 l.
. . . .	64 rotoli sotili.
. . . .	58 rotoli gross..
Paris.	103 l. poids de marc
Parme.	150 l.
Patrasso. . . .	Voyez morée.
Pekin.	84 ½ catti.
Pegu.	33 biss.
Plaisance . . .	157 l.
Pillau.	127 l.
Pologne. . . .	125 ½ l. nouv. poids
Porto.	116 l.
Prague.. . . .	98 ½ l.
. . . .	90 ½ l. p. de Vienne
Presbourg. . .	90 ½ l. *idem*.

VILLES.	LEURS MESURES.
Q	
Queda.. . . .	69 catti.
R	
Raguse	140 l.
Ravenne.. . .	169 l.
Recanati . . .	154 l.
Reggio.. . . .	154 l.
Revel.	118 l.
Rhodes. . . .	21 ½ rotoli.
Riga..	121 ½ l.
Rochelle . .	103 l.
Rome.	143 l.
Rostock. . . .	99 ½ l.
Roterdam. . .	102 ½ l. p. de comm.
. . . .	108 ¼ l. poids léger
Rouen	103 l. poids de marc.
. . . .	98 l. p. de vicomté
Russie.	124 l.
S	
Salé.	108 ½ l.
Saint-Gall. . .	63 ½ l. poids pesant.
Saint-Malo . .	103 l.
St.-Pétersbourg	124 l.
St.-Sébastien. .	103 l.
Saragosse. . .	144 l.
Sardaigne.. . .	127 l.
Sayde.	21 ½ rotoli d'Acre.
. . . .	27 ¼ rotoli de Damas
Scio.	102 ½ l.
Séville.	109 ½ l.
Siam.	85 catti.
Sicile	Voyez Palerme.
Smyrne. . . .	40 ½ ok.
. . . .	89 ½ rotoli.

VILLES.	LEURS MESURES.	VILLES.	LEURS MESURES.
Stetin.	108 $\frac{1}{4}$ l.	Valenciennes..	108 l.
Stockholm.. .	119 $\frac{1}{3}$ p. de victuail.	Venise.	108 l. gros poids.
. . . .	149 l. poids de fer..	. . . .	169 l. poids subtil.
Stralsund . . .	105 l.	Verone	102 l. gros poids,
Strasbourg. . .	103 l. poids pesant.	. . . .	153 l. poids subtil.
Suède.	Voyez Stockholm.	Vicence. . . .	104 l. gros poids.
Sumatra. . . .	40 catti.	Vienne.. . . .	90 $\frac{1}{2}$ l.
Surinam. . . .	102 $\frac{3}{4}$ l.		
		W	
T			
		Wisbourg. . .	125 l.
Tanger. . . .	105 $\frac{2}{3}$ l.	Wismar. . . .	105 l.
Tetuan. . . .	71 $\frac{1}{2}$ rotoli.		
Toulouse. . .	122 l.	Y	
Tortose. . . .	125 l.		
Tournai. . . .	116 $\frac{2}{3}$ l.	Ypres.	118 l.
Trieste	90 $\frac{1}{2}$ l. p. de Vienne	Yvice.	120.
Tripoli de Syrie	28 rotoli.		
. . . .	42 ok.	Z	
Tripoli de Barbarie. . . .	100 rotoli.	Zante..	106 l.
Tunis.	102 $\frac{1}{3}$ rotoli.	Zélande . . .	109 $\frac{1}{3}$ l.
Turin.	137 $\frac{1}{8}$ l.	Ziric-Zée. . .	116 $\frac{1}{2}$ l.
		Zurich.	96 $\frac{1}{3}$ l. poids pesant.
V		. . . .	108 $\frac{1}{4}$ l. poids léger.
		Zutphen. . . .	108 l.
Valence. . . .	102 $\frac{1}{4}$ l. de 18 onces	Zwoll.	105 $\frac{1}{3}$ l.
. . . .	153 $\frac{3}{8}$ l. de 12 onces		

Mesures.

Les mesures pour les bleds, farines, sel et autres denrées quelconques, sont les ci-après; savoir :

Le last est composé de 1 $\frac{2}{3}$ weys de 10 quarters, de 20 combs, de 40 striks, 80 bushels, de 320 pecks et de 640 gallons.

Le wey a 6 quarters, le quarter a 2 combs, 4 stricks et 8 bushels.

Le comb ou cornock a 2 stricks ou 4 bushels.

Le strick a 2 bushels, le bushel a 4 pecks ou 8 gallons.

Ce même bushel est de la contenance, d'après un acte du Parlement de 1712, de 2178 pouces cubes Anglais, faisant 1801 pouces cubes de France, pesant plein d'eau douce 78 liv. avoir du poids.

Par contre, le bushel mesure de Winchester, d'après un acte de 1697, fut réglé à 2150 pouces cubes Anglais, faisant 1778 pouces cubes de France.

Le peck contient 2 gallons, le gallon 2 potles, le potle 2 quarts.

Le bushel de mer contient 5 pecks, celui de terre en contient 4 seulement.

Le bushel de froment pèse environ 61 liv. avoir du poids.

40 bushels de bled sont comptés pour un tonneau Anglais; 740 bouls de Leith font 380 quarters.

Mesures pour le charbon de terre.

Le *tun* ou tonneau a 12 *scores* ou 240 *cannesters*; il contient deux keels ou 16 chaldrons mesure de Newcastle.

Le keel de 8 chaldrons, a 6 scores ou 120 cannesters.

Le score de charbon de terre est dans la Tamise de 21 chaldrons, 84 vatts, 1176 bushels ou 5880 peks.

Le chaldron a 4 vatts, le vatt a 14 bushels, le bushel 5 peks.

7 ½ chaldrons de Newcastle, rendent à Londres et à Yarmouth 10 chaldrons.

Le chaldron de Newcastle rend 14 $\frac{1}{2}$ tonnes ou barils à Hambourg, 36 boisseaux à Paris, 19 à 20 tonnes à Stockholm.

Le chaldron de Londres, par contre, ne rend que 10 $\frac{3}{4}$ tonnes à Hambourg, 27 boisseaux à Paris, 15 tonnes à Stockholm.

10 quarters mesure de bled de Londres, rendent dans les places ci-après ;

Amsterdam,	35 $\frac{1}{4}$ sacs.	Cadix,	51 $\frac{1}{5}$ fanegas.
Ancone,	10 $\frac{1}{5}$ rubbias.	Carthagène,	51 $\frac{1}{5}$ fanegas.
Archangel,	14 czetverts.	Dantzick,	59 scheffels.
Barcelone,	40 quarteras.	Gènes,	24 $\frac{4}{6}$ émines.
Bordeaux,	35 boisseaux.	Marseille,	18 $\frac{1}{2}$ charges.

Mesures pour les liquides.

Le *tun* des vins, de l'eau-de-vie et des autres liqueurs, se compose de 2 pipes ou buts, ou de 3 punchions.

La pipe ou but contient 1 $\frac{1}{2}$ punchion, 2 hogsheads ou 3 tierzes.

Le punchion est 1 $\frac{1}{3}$ hogsheads ou 2 tierzes.
Le hogshead est 1 $\frac{1}{2}$ tierzes, 2 barrels ou 63 gallons.
Le tierze est 1 $\frac{1}{2}$ barrels ou 42 gallons.
Le barrel contient 1 $\frac{3}{4}$ rundlets ou 31 $\frac{1}{2}$ gallons.
Le rundlet ou kilderkin contient 18 gallons.
Le gallon contient 8 pints, étant de la contenance de 28 $\frac{7}{8}$ pouces cubes Anglais, qui font 23 $\frac{7}{8}$ pouces cubes de France.
L'huile d'olive s'y vend par futailles de 236 gallons, dont chacun répond à 7 $\frac{1}{2}$ liv. avoir du poids.

L'huile de poisson, celles de lin et de navet, se vendent par tonneau de 252 gallons.

Le gallon mesure de vin, d'huile d'olive et de poisson, jauge 231 pouces cubes Anglais ou 191 pouces cubes de France, et l'eau douce qu'il contient pèse 8 liv. 5 onces avoir du poids; ainsi,

198 de ces gallons environ, répondent à 100 setiers de Paris.
100 *idem* . . . . à 318 mingles d'Amst.
43 *idem* . . . . à 45 stubgens de Ham.

La barique de vin de la Rochelle et des hauts pays de France, contient . . . . 46 gallons.
La botte ou pipe de vin de Malaga contient 112 dits.
Celle de vin des îles Canaries et de Madère 116 dits.
La pipe régulière de 4 carg. de la Catalogne 126 dits.
Le cantaro d'Alicante. . . . . 3 dits.

Mesures pour la bière.

Le last d'*ale*, espèce de bière blanche d'Angleterre, est composé de 8 hogsheads, de 12 barrels, de 24 kilderkins.
Le hogshead de 1 $\frac{1}{2}$ barrels ou de 3 kilderkins.
Le barrel a 2 kilderkins ou 4 firkins.
Le kilderkin a 2 firkins ou 18 gallons.
Le firkin a 9 gallons ou 18 pottels.
Le gallon contient 2 pottels ou 4 quarts.
Le pottel a 2 quarts ou 4 pints.

Last de harengs et de savon.

Il est composé des mêmes mesures que ci-dessus.

Le Tun *de bière.*

Il se divise de la manière suivante; savoir :

Le *tun* ou tonneau est composé de deux butts.

La butt de 2 hogsheads, et les autres mesures comme dessus.

Le gallon mesure de bière, jauge 282 pouces cubes Anglais, qui en font 233 de France, et l'eau douce qu'il contient pèse 10 liv. 3 onces avoir du poids d'Angleterre; ainsi,

77 gallons à bière, en font 94 à vin, ou
100 dits . . . *idem* contiennent 388 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

Les mesures pour les longueurs, etc. sont les suivantes; savoir :

Le foot ou pied est composé de 12 inchs ou pouces, de 8 parties. Il se divise aussi en 12 inchs de 10 lignes, et la ligne en 10 parties.

Le palm est composé de 3 inchs, la *hand* de 4 et le *span* de 9 inchs.

Ledit pied ou foot, fut examiné par des membres de la société des arts et des sciences en 1743, et ils ont trouvé qu'il correspond à celui de Paris, comme 10000 à 10654; d'après quoi, et les recherches les plus exactes, ledit pied Anglais contient 135 $\frac{16}{100}$ lignes de France; ainsi,

49 pieds Anglais font 46 pieds de France.
13 dits. . . . . 14 dits d'Amsterdam.
31 dits. . . . . 33 dits de Hambourg.
35 dits. . . . . 34 dits du Rhin.

Le pied commun Anglais, par contre, n'a que 135 lignes de France; par conséquent,

844 pieds Anglais font 845 pieds communs Anglais.
16 pieds communs. . . 15 pieds de France.

Le mille Anglais est, d'après l'ordre de Henri VII, de 8 farlongs ou stades, ou de 5280 pieds Anglais; ainsi il en faut 69 $\frac{12}{100}$ pour faire un degré, ou 106 milles d'Angleterre ne font que 23 milles géographiques ou d'Allemagne.

Cette mesure n'est cependant en usage que pour les édifices et bâtimens publics, et pour les routes. Le mille ordinaire de Londres est de 1666 $\frac{2}{3}$ yardes ou 5000 pieds d'Angleterre; 73 milles de Londres font un degré.

Les Anglais comptent en mer 60 milles ou 20 léagues pour un degré.

Le pied ou foot carré contient 144 inchs carrés, ou 126 $\frac{6}{7}$ pouces carrés de France; ainsi,

42 pieds carrés Anglais font 37 pieds carrés de France.
15 pieds *idem*. . . . . 17 pieds dits de Hambourg.
25 pieds *idem*. . . . . 29 pieds dits d'Amsterdam.

Les planches s'y mesurent aussi par *feets* ou pieds carrés, et se vendent par lasts ou loads de la manière ci-après; savoir:

600	feets carrés	de	1 inch ou pouce	sont comptés pour 1 loads.
400	dits.	de	1 $\frac{1}{2}$ dits	
300	dits.	de	2 dits	
240	dits.	de	2 $\frac{1}{2}$ dits	
200	dits.	de	3 dits	
170	dits.	de	3 $\frac{1}{2}$ dits	
150	dits.	de	4 dits	

La yarde carrée est de 9 feets carrés ou de 1296 inchs carrés.

Le géométrical pace carré a 2 $\frac{7}{9}$ yardes carrées ou 25 feets carrés.

Mesure d'arpentage.

Le pole, perche, pearch ou rod carré a 30 $\frac{1}{4}$ yardes carrées, ou 272 feets carrés, faisant 239 $\frac{6}{7}$ pieds carrés de France.

L'acre a 4 fardingdeales, 160 poles carrés, 4840 yardes carrées, ou 43560 feets carrés Anglais, faisant 38376 pieds carrés de France.

Le fardingdeale ou $\frac{1}{4}$ d'acre, est 40 poles carrés ou 1210 yardes carrées.

38 acres Anglais font 45 petits arpens de France.

Le mille carré est composé de 3097600 yardes carrées, faisant 2456o614 pieds carrés de France, et contient 640 acres.

Le mille géographique carré, par contre, contient 13596 acres, 63 poles carrés; et 41 milles géographiques sont égaux à 871 milles carrés d'ordonnance.

Le pied cube Anglais est composé de 1728 inchs cubes, faisant 1429 pouces cubes de France.

Le bois courbe s'y vend par lasts ou loads de 50 pieds cubes.

52 pieds cubes Anglais font	43 pieds cubes de	France.
4 dits.	5 dits	d'Amsterdam.
73 dits.	88 dits	de Hambourg.

Méthode de compter quelques marchandises.

Le cent de stockvis, morue, etc., a 124 pièces.

Le last de harengs a 12 bariques de 10 cents de 120 pièces.

Le timber de peaux pour fourrures a 40 pièces.

La centaine de cuirs a 5 scores de 20 pièces.

Le last de petites peaux a 20 deckers de 10 pièces.

Le decker de gants contient 10 paires.

Le rouleau de parchemins contient 5 douzaines de peaux.

La balle de papier contient 10 rames de 20 cahiers de 24 à 25 feuilles.

Le last de poudre à canon a 24 barils de 100 liv.

Le *seam* de dreche a 8 bushels.

Le chaldron de charbon contient 36 bushels.

Le score de charbon donne 21 chaldrons à bord du bâtiment ; mais il en désigne seulement 20.

Le score autrement signifie aussi 20 pièces.

Le last charbon de terre de Newcastle contient 7 ½ chalders ; mais à Londres et à Yarmouth il contient 10 chalders.

Le cent de sel est 7 lasts de 18 barils ou 126 barils.

La yarde Anglaise mesure 3 feets ou 36 inchs, qui font 405 ½ lignes de France, elle sert pour mesurer presque toutes les marchandises.

L'elle ou aune Anglaise pour mesurer les toiles est de 1 ¼ yardes ou 45 inchs Anglais, qui font 506 $\frac{9}{10}$ lignes de France.

La gode dont on mesure les bayes, les frises et autres étoffes des fabriques Anglaises, mesure 27 ⅝ inchs, qui font 311 lignes de France.

100 aunes pour les toiles } font 163 aunes *gode.*
125 yardes. . . . . }

Le fathom contient 2 yardes ou 6 feets.

Le pace géométrical ou step, y est compté pour 5 feets.

Le pace géographical, par contre, est de 6 pieds et 1 inch de long.

Le pole, pearch ou rod a 5 ½ yardes ou 16 ½ feets.

1 rope a 20 feets ; 1 woodland-pole a 18 feets.

1 forest-pole a 21 feets ; 1 furlong à 40 poles, 220 yardes ou 660 feets.

100 yardes Anglaises font	79	aunes de Paris.
100 dites.	132 ½	aunes d'Amsterdam.
100 dites.	57 ¾	cannes à Barcelone.
1 yarde	3 ¾	palmos à Gènes.
100 yardes.	155	braccia à Livourne.
6 yardes.	5	varas à Lisbonne.
20 yardes.	27	covados de *idem.*
100 yardes.	108	varas Castillanes.

Noms, largeur et aunage des différentes qualités de mousselines et toiles de coton, que la Compagnie des Indes orientales de Londres reçoit de ses établissemens, et qu'elle expose en vente publique par lots.

NOMS.	LONGUEUR.	LARG.
A		
Adatis.	yardes 10 ½	1 ⅛
Dito fins.	10	*idem.*
Alibatis fins.	21	1
Dito	20	1
Dito superfins. .	21 ½	1
Armorins unis. . . .	10 ½	1 ⅛
Dito fins.	10 ½	1 ⅛
Dito rayés. . . .	10 ½	1 ⅛
B		
Baftas.	12 ½	1
Dito	12	1
Dito	12 ½	1
Dito	18 ½	¼
Bandanoes	7	1
Bazins	12	1
Dito	11 ½	1
Bezans unis blancs.	24 ½	1 ⅛
Dito rayés de couleur	14 ⅞	1
C		
Chabnam, mousseline très-fine. . .		
Charconnacs	17 ½	⅞
Chillacs.	10	1
Chints.	13 ½	1 ⅛
Dito	12	1
Chillas, mousseline à carreaux. . . .		
Chites, mousseline imprimée.		
Chuks.	25	1
Choutars	13	1
Callipatis.	12	1
Caridaris	9	1
Dito	8 ½	1
Casses.	yardes 20	1 ½
Dito fins.	20	1 ⅛
Dito	20	1 ⅛
Dito superfines. .	20	1
Dito	16	⅞
Dito pacna. . . .	20	1
Dito brodées. . .	20	1 ½
Dito *idem*.	20	1 ⅛
Dito fine lizière blanche.	20	1 ⅛
Dito. . . d'or . .	19 ½	1 ⅛
Dito.	19 ½	1 ⅛
Dito lizière blanche	20	1 ⅛
Dito. d'or	20	1 ⅛
Dito.	21	1 ⅛
Dito.	19	1
Dito.	20 ½	1
Dito.	20	1
Dito.	21	1
Dito.	16 ½	1
Dito.	16	⅞
Dito brodées. . .	20 ½	1 ½
Coupis.	10	1
Custas.	9 ½	1
Corsas mousseline fine unie.	20	1
Couteline *idem*. . .	18	1
D		
Deribands de 6 ½ à	11 ½	1
Doreas, mousseline rayée.	20	1 ½
Dito.	20	1
Dito jaconat. . .	20	1
Dito superfines. .	19 ½	1 ½
Dito daca.	21	1
Dito mi-fines. . .	21	1
Dito fines.	20 ½	1
Dito à carreaux. .	20	1

NOMS.	LONGUEUR.	LARG.
Dito superfines. .	yardes 21	1 1/8
Dito brodées. . .	20	1
Dito.	10	1
Dito.	20	1 1/8
Dito	20	1
Dito jaconat. . .	21	1
Dosotis.	30	1 1/8
Dito.	15	1 1/8
Docsooties.	12	1
Dos-Emul, mousseline à fleurs. . . .	20	1
E		
Emertis	13	7/8
Dito.	18	3/4
F		
Fortes toiles de coton à carreaux.		
G		
Garas	36	1 1/8
Dito.	18	1 1/8
Guinguans.	19 1/2	1
Guinée.	38 1/4	1 1/8
Gur.	18	2 1/2
H		
Hamans.	12	1 1/2
Dito.	11 3/4	1 1/2
Dito.	11 1/2	1 1/2
Hamedes claire et fine.	21	1
L		
Lacouris.	18	1
M		
Malemolles.	20	1 1/2
Dito.	26 1/2	1
Dito.	19 1/2	1 1/2
Dito.	20 1/2	1
Dito.	19 1/2	1
Dito.	18	7/8
Dito brodées. . .	10	1
Mamouds.	yardes 13	3/4
Mouchoirs de Malemolles.	17 1/2	7/8
N		
Nainsouque.	22	1 3/4
Dito.	20	1 1/8
New-Romals	13	7/8
Niloes.	10	1
P		
Peniacoes.	10	1
Pelicats.	13	7/8
Phocars.	14	1 1/8
Putcals	13	1
S		
Shalbafts.	20	1
St. Lungée-romals.	14	7/8
Serbetees.	20 1/4	1
Dito.	21	1
Sersucre	12	1
Dito	15	1
Dito.	20	1
Dito.	18	1
Serbands	20	9/10
Serhauconats. . . .	22	1
Serbets	21	9/10
Sennas	13	1
Soucis.	25	3/4
Sut-Romals.	11 1/2	3/4
Sickter-sey-Romals.	8 1/2	7/8
T		
Terindans.	20	1 5/8
Tanjebs.	20 1/2	1 1/8
Dito, lizière d'or.	21 1/2	1 1/8
Dito.	20 1/2	1
Dito.	21	1
Dito.	21 1/2	1
Dito.	18 1/2	1 5/8
Dito.	18 1/2	1
Dito.	18 1/2	7/8
Dito.	10	[illegible]

Avertissement. Lorsque les Compagnies des Indes orientales, d'Angleterre, de Hollande, etc., ont fixé le temps des ventes de leurs articles, elles en publient des listes imprimées par lots, en indiquant les marques des balles qui désignent aux connoisseurs le contenu; par exemple, les adatis sont marqués AD., les baftas L B., Æ; chaque qualité d'une même espèce ayant sa marque particulière.

Commerce de la Grande-Bretagne.

La Grande-Bretagne est la plus grande île de l'Univers; elle a près de 540 milles d'Angleterre, du Sud au Nord, depuis le Cap-Lezard jusqu'au Nord de Cathness, et environ 300 milles de l'Ouest à l'Est, depuis le Landschend, extrémité la plus occidentale de Cornouailles, jusqu'à l'extrémité la plus orientale du Comté de Kent. La Grande-Bretagne comprend les deux Royaumes d'Angleterre et d'Écosse, depuis leur union commencée en 1603, conclue et affermie en 1707 par la Reine Anne et la Principauté de Galles. Le Roi de la Grande-Bretagne possède encore à titre de Royaume l'Irlande et plusieurs îles, plus ou moins éloignées de l'Angleterre. Les plus considérables de ces îles sont, Man et Anglesey dans la mer d'Irlande; Scilly ou les Sorlingues, dans l'océan occidental, vis-à-vis de Cornouailles; Portland et Wight au Sud, dans le canal Britannique; Thanet et Sheppy, à l'embouchure de la Tamise; Zetland, dans la mer du Nord, vis-à-vis la Norvège; elle a aussi dans les deux Indes et en Afrique des domaines très-considérables.

L'Angleterre est plus grande que l'Écosse et l'Irlande ensemble. Le pays en est admirable par sa beauté naturelle; une infinité de rivières l'arrosent et lui donnent avec la fertilité de grandes commodités pour le commerce.

L'Angleterre produit si abondamment du froment et toute sorte de grains, qu'elle s'est vue souvent en état d'en fournir des quantités considérables à l'Espagne, au Portugal et même à la France. Les autres marchandises du cru de l'Angleterre sont l'étain, le plomb, le charbon de terre, les laines et quelques autres articles. Avant la sédition de Louvain, en 1404, que les ouvriers des draps se répandirent en Hollande et en Angleterre, et que d'autres de ces ouvriers de France les y suivirent, ce qui fut le commencement des célèbres manufactures de draperies en Angleterre, la plupart des laines étoient transportées sur les marchés de Flandres et ailleurs, ce qui alloit année commune à environ trente mille balles. Les Catalans mêmes s'établirent long-temps avant le 13$^{me.}$ siècle en quelques ports d'Angleterre, attirés par le riche commerce qu'ils y faisoient en laines pour les manufactures de la Catalogne, puisqu'au préambule de la grande charte des priviléges qu'Edouard II accorda à tous les étrangers qui trafiquoient dans son Royaume, on faisoit aussi mention des Négocians Catalans (*a*). L'exportation de la laine en nature fut ensuite défendue et l'est encore actuellement; et cette sage prohibition fait qu'il se fabrique dans le Royaume une telle quantité de draps et autres étoffes légères et très-propres, qu'il en passe chez l'étranger pour environ 300000 l. sterlings par an. C'est pour l'Angleterre un avantage bien précieux que celui d'avoir chez elle des laines en abondance. Il n'y a que cela qui puisse la dédommager en quelque sorte du haut prix de la main-d'œuvre, plus chère souvent de 30 p. $\frac{o}{o}$. que chez l'étranger. Les laines d'Angleterre sont propres pour la fabri-

(*a*) Rymer, Tom. II, P. III, pag. 15.

cation

cation de toute sorte d'étoffes, si l'on excepte les draps les plus fins, que les Anglais ne peuvent fabriquer sans le secours des laines d'Espagne. Parmi les laines courtes, les plus belles sont celles de Cotsvold en Glocestershire, estimées les plus fines d'Angleterre, et les plus approchantes des laines d'Espagne; celles de Herford, du Worcestershire et de plusieurs autres endroits du Royaume. Les laines longues à carder les plus renommées sont celles de Warwick, Northampton, Lincoln, Durham, des marais salés de Rumney; mais celles du sud des marais de Lincoln et Leicester ont l'avantage sur toutes les autres pour la longueur, la finesse, la douceur et le brillant.

Après les fabriques et les manufactures de laine viennent celles de soies; les principales étoffes qui en sortent sont des moires ondées et tabisées, tant noires qu'en couleurs; des taffetas de diverses qualités, des toiles de soie, des bas de soie, des satins, damas, velours, peluches, brocards et autres étoffes très-recherchées. L'Angleterre a aussi des manufactures et fabriques de toiles de différentes sortes, tant de lin que de chanvre, de cordages, cordes, ficelles, fils, papier, dentelles de fil, etc.; des imprimeries de toiles de coton, des étoffes de coton, des manufactures de cuirs, peaux, poils d'animaux, parchemins, velins et cuirs apprêtés pour toutes sortes d'usages; de fourrures, gants, chapeaux et divers autres articles dont il se fait un grand commerce dans le Royaume. Les manufactures de quincaille de Birmingham et de plusieurs autres villes, sont très-connues et estimées des étrangers, etc.

Outre tous ces genres d'industrie qui forment autant de branches particulières du commerce des Anglais, cette Nation s'est appliquée depuis long-temps à la pêche, dont elle n'a

pas cependant tiré tout l'avantage qu'elle auroit pu. Le saumon de Berwick et de Newcastle, les harengs de Yarmouth et de Leostof, et les salaques de Falmouth, sont trois articles qui s'exportent pour l'étranger, sans pouvoir être considerés comme des branches de commerce intéressantes. On peut en dire autant des produits de la pêche de la baleine, à laquelle les Anglais se sont adonnés depuis la fin du seizième siècle. Tels sont les articles principaux des productions de l'industrie de l'Angleterre ; mais comme ce Royaume en a plusieurs autres, qu'il tire de son commerce et de ses possessions en Asie, en Amérique et en Afrique, il convient d'en dire quelque chose avant d'entrer dans le détail de son commerce d'Europe.

Commerce des Anglais aux Indes orientales et en Asie.

Ce commerce est entre les mains d'une Compagnie, qui depuis long-temps en a obtenu le privilége exclusif des Rois d'Angleterre. Cette Compagnie avoit commencé à se former dans les dernières années du règne d'Élisabeth ; mais elle ne devint florissante que sous celui de Charles II, qui la combla de faveurs. Ce Prince lui accorda de grands priviléges, et il est vraisemblable qu'elle seroit montée en peu de temps au comble de grandeur et de puissance où elle est parvenue de nos jours, sans le besoin d'argent où Charles se trouvoit sans cesse ; ce qui l'obligea souvent à vendre à des particuliers la permission de faire le commerce aux Indes, sans aucune dépendance de la Compagnie, à qui cette concurrence étoit fort préjudiciable. Mais ce qui acheva de mettre le commerce de la Compagnie sur le penchant de sa ruine, ce

fut d'une part l'établissement d'une nouvelle Compagnie privilégiée et favorisée par le Parlement, et d'une autre part, les guerres qu'elle eut à soutenir depuis 1685 jusqu'à 1698, contre le Grand-Mogol et contre les Français. Heureusement on prit le parti de ne former qu'une seule Compagnie, de l'ancienne et de la nouvelle; et c'est à dater de leur union que la Compagnie des Indes orientales qui subsiste aujourd'hui en Angleterre, s'est élevée graduellement à un tel degré de puissance et de splendeur, qu'à bien des égards elle est supérieure à la Compagnie Hollandaise, reconnue autrefois pour la plus considérable de toutes celles de l'Europe. Le premier fonds de cette Compagnie fut de 369891 l. 5 schellings sterl., et les premières actions de 50 l. sterlings chacune; mais ayant eu en 1676 une répartition considérable à faire à ses intéressés, au lieu de retirer le profit, elle l'ajouta au principal; en sorte que les fonds doublèrent ainsi que les actions, qui dès-lors furent de 100 l. sterlings. Sa prospérité fut constante dès les premières années de ce siècle; mais après avoir encore beaucoup ajouté à son fonds, elle a éprouvé de temps en temps des vicissitudes; en conséquence les actions ont éprouvé des hausses et des baisses considérables, selon les pertes ou gains qu'elle a fait à différentes époques. La vente des actions est très-facile, elle se fait en changeant les noms sur les livres de la Compagnie, où l'on met le nom de l'acquéreur de l'action, à la place de celui du vendeur. Pour pouvoir être membre de la Compagnie, il faut être Anglais ou naturalisé Anglais, et lui payer 5 livres sterlings en se faisant recevoir, etc.

Quoique tout le commerce des Indes orientales appartienne à la Compagnie, en vertu des chartes qui le lui accordent exclusivement, les particuliers, sans en être membres, peuvent

y avoir part de deux manières ; l'une, en obtenant d'elle la permission d'y envoyer des navires suivant les conditions d'une charte-partie qu'ils passent avec elle ; l'autre, par le moyen des pacotilles qu'elle accorde aux propriétaires des navires qu'elle affrète, ainsi qu'aux Capitaines, Officiers et Matelots qui les commandent et les montent, etc.

La Compagnie a trois principaux établissemens aux Indes; savoir, à Surate ou à la côte de Malabar, à la côte de Coromandel et au golfe de Bengale. Les principales factoreries de la côte de Malabar, sont Surate, Bombay, Gomron, Anjingo et Talicheri ; celles de la côte de Coromandel, sont Madras ou le fort Saint-George, le fort Saint-David, Trichenapaly, Maduré, Visigapatam, Ingeram et Madipolan, et Calcuta dans le Royaume de Bengale, où la Compagnie Anglaise est toute puissante. Cette Compagnie a aussi des factoreries dans plusieurs autres États de l'Inde et de l'Asie, et principalement dans l'île de Sumatra, à Canton en Chine, dans le golfe Persique, en Perse même, et dans la mer rouge ; enfin elle possède dans l'océan l'île de Sainte-Helene où les Anglais relâchent ordinairement, soit en allant d'Europe en Asie, soit en revenant d'Asie en Europe.

Les marchandises que la Compagnie envoie dans l'Inde, sont de l'or et de l'argent monnoyés ou non monnoyés, du plomb, du fer, des canons de fer, de la poudre à canon, de la mèche, des draps, serges et autres étoffes ; de la cochenille, du vif-argent, du vermillon, du corail ouvré, de l'ambre en grain et beaucoup de petits ouvrages. Elle reçoit en retour du poivre, des drogues, du café, du salpêtre, du coton, des fils et toiles de coton, des étoffes de soie et quantité de soies crues de Perse et de la Chine ; enfin, des cabinets, des paravents et autres curiosités pareilles. La

plus grande partie de ces articles de retour, forment des branches de commerce importantes pour la Grande-Bretagne.

Les Colonies que les Anglais ont établies en Amérique, sont situées partie dans les îles et partie dans le continent. Elles s'occupent à divers genres d'industrie, suivant la nature du sol; celui des îles est très-propre à la culture du sucre, du café, du coton de l'indigo et autres denrées, tandis que le sol du continent est excellent pour la culture des bleds de toute espèce, et du tabac, et donne des fruits en quantité.

La Barbade, une des îles Antilles, est une des principales Colonies que les Européens ayent dans l'Amérique et où les Anglais font un très-grand commerce, quoique beaucoup déchu de ce qu'il étoit autrefois. Elle est de 28 milles Anglais de longueur sur 17 dans sa plus grande largeur; les principales productions de cette île sont, du sucre, du rhum ou tafia, du coton et du gingembre, dont il s'exporte tous les ans des quantités considérables pour l'Angleterre. Le gayac, les bois propres pour la teinture et la marqueterie, les confitures sèches, l'eau de barbade, la melasce et le sirop de limon, sont des articles qui méritent d'être comptés parmi les exportations de cette Colonie, qui, au reste, est la seule commerçante qu'ayent les Anglais aux îles du Vent. Presque tous les vaissaux des Nègres qui viennent d'Afrique abordent à la Barbade, et pour l'ordinaire y font la vente de leur Nègres; en sorte que cette île est devenue le marché général de cette sorte de marchandise pour toutes les Antilles.

Saint-Christophe appartenoit autrefois en commun aux Français et aux Anglais. Cette île resta à ces derniers par le traité d'Utrecht de 1713; elle peut avoir 73 milles Anglais de circuit: ses salines et sa fabrique de soufre sont fort utiles à ses habitans; mais ses véritables richesses consistent dans

la culture du tabac, de l'indigo, du gingembre, du sucre et du coton. Ces marchandises passent en plus grande partie en Angleterre, d'où on envoie de retour à Saint-Chistophe des vins, de l'eau-de-vie, des toiles, des étoffes de laine et de soie, des chapeaux, des bas, des souliers et autres articles nécessaires pour la consommation des habitans de cette île.

Antigoa, île située au 16me. degré 11 minutes de latitude Nord, a environ 20 milles de longueur et autant de largeur. Les écueils qui l'environnent en rendent l'approche dangereuse. Ses habitans s'adonnent à la culture du sucre, de l'indigo et du gingembre, qui leur réussit fort bien. Saint-Johns-Town est le chef-lieu de cette île.

Monsserat, autre île située au 17me. degré de latitude Nord, a environ 27 milles de circonférence. Elle est bien cultivée et produit les mêmes denrées que les autres îles.

Nevis ou *Newis*, est une des plus petites Antilles. Elle a été une des plus florissantes relativement à son étendue, qui n'est que de 18 milles de circuit; elle fait encore actuellement un bon commerce, principalement en sucre.

La Barboude, *l'Anguille*, *les Vierges et Tabago*, sont des îles que les Anglais possèdent depuis plus d'un siècle. Elles sont peu considérables.

La Grenade a appartenu aux Français jusqu'à la paix de 1762, qu'ils furent obligés de la céder à l'Angleterre. Elle n'est éloignée de la terre ferme que de 30 lieues au Nord, et de la Martinique que de 70 au S. O.; elle a 22 lieues de circonférence. Cette île est très-fertile : on y cultive avec le plus grand succès le sucre, le café, le coton. Le sucre de la Grenade est regardé comme le plus beau sucre des îles. On trouve sur la côte un excellent port. On voit tout proche une chaîne de petites îles qu'on nomme Grenadines, qui s'étendent du nord au midi.

Saint-Vincent est une île d'environ 20 lieues de tour, dont le tabac est la principale production. Elle est en plus grande partie peuplée de Caraïbes, reste des anciens habitans des Antilles.

La Jamaïque est une des plus importantes Colonies qu'ayent les Anglais au Nouveau-monde. Cette île est située entre les deux tropiques, aux 17$^{me.}$ et 18$^{me.}$ degrés, ayant l'île de Cuba au sud et Saint-Domingue à l'ouest. Dans un circuit de 100 lieues de France qu'a la Jamaïque, on trouve une infinité de baies et de ports excellens. Les Anglais l'ont enlevée aux Espagnols et en sont restés tranquilles possesseurs depuis 1655. Saint-Jago-de-la-Vega, que les Anglais appellent Spanish-Town est la capitale de l'île; on y compte environ 800 maisons. Elle est très-bien peuplée, avantage qu'elle doit en grande partie à sa proximité de la mer, dont elle n'est distante que de quelques milles. Port-Royal et Kington sont ensuite les deux villes les plus considérables de l'île; les autres sont peu conséquentes. Le sucre dont la qualité est excellente, le coton, le gingembre, la graine de bois d'inde, le poivre ou piment, le rhum et les cuirs, forment le principal commerce de cette île. On en tire aussi du bois pour la teinture, des drogues pour la médecine et d'autres articles. Il s'expédie tous les ans de la Jamaïque pour l'Europe 4 à 500 navires.

Les Bermudes, que les Anglais nomment *Summers*, sont des îles situées entre le 32$^{me.}$ et 33$^{me.}$ degrés de latitude septentrionale à la sortie du détroit de Bahama. La ville de Saint-George est une des plus fortes et des mieux construites qui se voient dans les Colonies Anglaises de l'Amérique. Le bois de construction, un peu de tabac, d'excellens fruits, des limons et des oranges, sont les productions principales des Bermudes.

Les îles *Lucaies* ou de *Bahama*, sont au nombre de 4 à 500; Bahama, la Providence et Lucaye ou Lucayonnette en sont les principales. La situation de ces îles dans le voisinage de Saint-Domingue et de la Havane, favorise beaucoup le commerce clandestin des Anglais dans ces deux îles. C'est le seul avantage qu'elles procurent à la Nation.

La Dominique est située entre la Martinique, qu'elle a au midi et la Guadeloupe au nord. On lui donne environ 35 lieues de circuit; mais elle n'est pas peuplée en proportion de sa grandeur, quoique plusieurs Caraïbes y vivent encore dispersés.

L'île de *Terre-neuve* est située par les 46me. et 53me. degrés de latitude nord, vis-à-vis du golfe de Saint-Laurent; elle n'est séparée du continent que par un très-petit détroit qu'on nomme passage du Nord: on lui donne environ 300 lieues de tour. Tout le commerce de l'île consiste en poisson sec, les habitans se souciant peu de cultiver une terre ingrate qu'ils soigneroient inutilement; mais quand le sol de Terre-neuve seroit aussi fertile que l'est celui du Canada, il est vraisemblable qu'ils préféreroient encore la pêche de la morue aux travaux de l'agriculture. La préparation de la morue sèche occupe les habitans pendant presque toute l'année, afin que les navires marchands trouvent leur charge en arrivant et qu'ils ne soient pas obligés de faire une pause de 3 à 4 mois, comme ceux qui viennent pour faire la pêche eux-mêmes. La pêche pour la morue, qu'on nomme *morue sèche*, se fait à deux lieues des côtes; les habitans et les navires y envoyent tous les jours leurs chaloupes, qui en reviennent toutes pleines. En abordant, les pêcheurs jettent leur poisson sur un échafaud ou sur la grève. Là le *décoleur* armé d'un couteau pointu et à deux tranchans, coupe la tête de la morue et lui fend le

le ventre pour la vider. Un autre homme qu'on nomme le *Trancheur*, la prend dans cet état, et avec un couteau à un seul tranchant, long de six pouces, large de 18 lignes et fort épais du côté du dos pour en augmenter le poids, en détache avec dextérité l'arête, à prendre depuis les deux tiers du côté de la tête jusqu'à la queue. Le *Saleur* la reçoit de ses mains et la porte tout de suite dans un tonneau, où il la met la peau en dessous; il la saupoudre ensuite de sel, mais très-légèrement, ayant soin à mesure qu'il mèt les morues dans le tonneau, de les arranger couche par couche. Ce poisson reste dans le sel 3 à 4 jours, quelquefois jusqu'à 8 et même au-delà, selon le temps, après quoi on le met dans un endroit qu'on nomme le *lavoir*, et on le lave bien; ensuite on en fait des piles qu'on appelle pâte ou *arime*. Quand il fait beau, on l'étend d'abord la peau en-dessous sur des espèces de claies qu'on appelle vigneaux, élevées de terre d'environ deux pieds, ou sur des pierres appelées *graves*. Avant la nuit on le tourne la peau en haut, et on en use ainsi toutes les fois qu'il tombe de la pluie. Quand la morue est tant soit peu sèche, on la met par paquets de 5 à 6, et on continue de l'étendre jusqu'à ce qu'elle soit à demi-sèche, toujours avec la précaution de lui tenir la peau en dehors durant la nuit et dans le mauvais temps. Cette opération dure plus ou moins selon le beau ou le mauvais temps. Quand la morue est à demi-sèche, on en fait des piles en rond de 12 à 15 pieds de haut, et on la laisse ainsi pendant quelques jours; après quoi on la remet encore à l'air, et quand elle est presque sèche, on la met en tas et on la laisse suer; on la change ensuite pour la dernière fois de place; on appelle cette dernière opération récapiler; enfin, cette morue ainsi apprêtée est ordinairement bonne et appétissante, plus ou moins cepen-

dant, selon le temps qu'on a eu, et l'habileté du maître de grave.

La morue que l'on prépare au printemps et avant les grandes chaleurs, est communément la plus belle, de la meilleure qualité et la plus brumée, sur-tout quand elle n'a ni trop ni trop peu de sel. Le trop de sel la rend plus blanche, mais sujette à se rompre et à paroître gluante dans les mauvais temps. Au reste, le *lingard*, qui, dit-on, est le mâle de la morue, est meilleur et plus délicat que l'espèce en général. La morue qu'on pêche pendant l'automne, en octobre, novembre et décembre et quelquefois en janvier, reste dans le sel jusqu'à la fin de mars ou au commencement d'avril. On la lave alors et on y fait les opérations ci-devant décrites. Sans être plus salée que l'autre, elle est moins estimée, ce qui est un indice certain que cette sorte de poisson ne peut être parfaitement apprêté qu'autant que la préparation s'en fait dans un temps convenable et promptement. Il est essentiel aussi d'avoir de bon sel pour l'apprêt de la morue : le sel dont se servent les Anglais, étant minéral et par conséquent corrosif, lui donne un goût âcre ; c'est par cette raison que leur morue n'est ni si bonne, ni si estimée que la morue préparée par les Français ; cependant, comme ils sont maîtres des grèves et des établissemens de Terre-Neuve, et qu'ils peuvent donner leur poisson à meilleur marché que les Français, ils en vendent plus qu'eux aux Espagnols, aux Italiens et dans les îles de l'Amérique.

Outre cette pêche que les habitans de Terre-Neuve font sur leurs propres côtes, et qu'on appelle par cette raison *pêche sédentaire*, il s'en fait une autre très-considérable par les navires qui viennent d'Europe et de divers lieux de l'Amérique septentrionale. Sur les bancs de Terre-Neuve, dans la saison

la plus convenable pour cette pêche, on l'appelle *pêche errante ;* elle se fait ordinairement proche *le grand banc*, où la morue se pêche en plus grande quantité que par-tout ailleurs. Ce fameux banc n'est pas un sable mouvant comme quantité d'autres bancs; c'est un terrain ferme, pierreux, mêlé de sable et de gravier qui s'élève du milieu de la mer, et qui a plus de 200 milles Anglais d'étendue du nord au sud. La mer est très-profonde aux environs, et l'on y trouve depuis 150 jusqu'à 200 brasses d'eau. Le banc est d'une largeur très-inégale, ayant de profondes découpures en beaucoup d'endroits, et s'étrécissant beaucoup aux deux extrémités, de manière cependant que l'extrémité septentrionale est plus étroite de moitié que la méridionale. Ce n'est pas seulement au grand banc que l'on va pêcher la morue; il y a plusieurs petits bancs où l'on en pêche d'aussi bonne, et même selon quelques-uns, de meilleure, entr'autres le *banc-verd*, le *banc-neuf*, le *petit-banc* et les *banquereaux.* Quoique tous les petits bancs s'appellent en général banquereaux, il n'y a néanmoins que ceux qui sont situés entre l'île de Terre et Terre-Neuve qui portent proprement le nom de banquereaux. En général les meilleures, les plus grasses et les plus grandes morues sont celles qui se pêchent proche le grand banc du côté du sud; aussi sont-elles toujours les plus estimées. Celles qui se pêchent au nord de ce même banc, sont ordinairement petites et ne se vendent pas à beaucoup près aussi cher que les grandes. La morue se prend à la ligne ; la pêche est quelquefois si abondante qu'en deux heures de temps on peut en prendre 250 ; un pêcheur habile en prend jusqu'à 400 par jour.

Les navires qui font la pêche de la morue, et ceux qui viennent acheter la morue préparée à Terre-Neuve, après

avoir pris leur chargement de ce poisson, vont le porter dans les ports de l'Europe, où ils espèrent le vendre avec plus d'avantage. On fait divers assortimens de morue, qu'on distingue ordinairement par les nom de *poisson privé*, dont la qualité est la plus estimée et est en effet supérieure à toutes les autres ; de *poisson grand marchand;* de *poisson moyen marchand ;* de *poisson petit marchand* et de poisson de rebut. Outre ces distinctions particulières qui appartiennent spécialement à la morue sèche, il y en a une très-grande, qui regarde la préparation de cette même morue et de la *morue verte.* Cette dernière se vend dans les mêmes barils où on l'a salée et encaquée. Cet encacage se fait ainsi : on commence par couper la tête du poisson ; puis on lui arrache les entrailles qu'on sale avec la langue ; on fend ensuite la morue pour en ôter l'arête ; cela fait, on la sale et on en fait une première couche dans le baril, observant, à mesure qu'on la place, de la mettre tête à queue et queue à tête, avec la précaution de mettre entre les couches assez de sel pour que les peaux du poisson ne se touchent pas, et avec l'attention aussi de n'en pas trop mettre ; car le défaut et l'excès du sel seroient également préjudiciables à la morue, et elle en seroit infailliblement avariée. Les entrailles de ce poisson qu'on nomme *noues*, les langues, les *rogues* ou *raves* ou œufs, se salent dans les lieux de la pêche, et se vendent avantageusement, de même que l'huile qu'on tire des foies, dans les ports où les navires portent leurs chargemens.

Le commerce de la morue est infiniment précieux ; il occupe plus de 500 navires et procure à ceux qui le font, des bénéfices souvent considérables. Les Anglais s'en étoient rendus les maîtres, et le possédoient presque sans concurrence avant la guerre dernière. Ils en ont retiré de très-

grands profits tout le temps qu'ils en ont été paisibles possesseurs.

Les Anglais ont sur une partie des côtes d'Afrique des forts et des loges, pour la protection du commerce et pour la traite des Nègres dont ils ont besoin pour leurs Colonies d'Amérique. Tout négociant Anglais a la liberté d'y porter des marchandises et d'en rapporter selon son bon plaisir. La côte depuis le Cap-Verd jusqu'à Sierra-Leona, est peu fréquentée par les Anglais; ils ont presqu'entièrement renoncé au commerce qui s'y fait, et n'ont conservé que le fort de Saint-James, le port de Joar, appelé *Kower*, et quelques autres loges et comptoirs au Sénégal dans le département de la Gambras ou Gambie, d'où ils tirent des esclaves, de l'ivoire, de la gomme, de la cire et des cuirs. Presque seuls maîtres du commerce de la rivière de Serre-Leone jusqu'à la rivière d'Ardres, ils tirent aussi de ces cantons du riz, de la civette, de l'ambre gris et du morfil ou ivoire brut, qui est un des meilleurs de la côte d'Afrique. Ils ont un établissement au Cap-Monte, sur la côte de Maniguette; un autre au Cap-Corse, sur la Côte-d'Or; quelques forts, loges et comptoirs répandus sur les côtes d'Acara, de Lampi, de Juda et d'Ardres : ils tirent des esclaves de tous ces endroits. Le commerce que les Anglais font à la côte du royaume de Benin, sur le golfe de Guinée et de Congo, est peu considérable; en revanche ils tirent d'Angola dans le Congo, de Loango, de Malimbo et de Cabindo les meilleurs Nègres qui soient en Afrique. Ces pays fournissent en outre de l'ivoire, de petits pots à boire, de l'huile de palmier et des plumes de lit.

Les Anglais ne fréquentent pas seulement en Afrique les pays où l'on fait la traite des Nègres; ils étendent leur commerce sur quelques côtes jusqu'au-delà du Cap de Bonne-

Espérance, en deçà du Cap-Verd ; mais ce commerce ne procure à cette Nation aucune marchandise dont elle puisse trafiquer avec les peuples de l'Europe.

Commerce d'exportation.

Ce commerce de la Grande-Bretagne peut être divisé en deux parties ; savoir, le commerce des productions du pays tant naturelles qu'artificielles, et le commerce des denrées et marchandises de ses possessions en Amérique, en Asie et en Afrique. Sous ces deux points de vue, le commerce d'exportation est presqu'entièrement concentré dans la ville de Londres, qui a tous les avantages qu'on peut souhaiter pour une ville commerçante ; les plus gros navires marchands y viennent jusqu'au quai de la douane proche du premier pont. La Tamise est si remplie de navires de ce côté-là, qu'on croit voir une grande forêt ; il y entre et il en sort tous les ans plusieurs milliers de bâtimens de toutes les grandeurs.

Les marchandises du sol de la Grande-Bretagne dont on fait commerce avec l'étranger sont, l'étain et le plomb, le charbon de terre ; l'alun et la couperose, etc. ; celles que l'industrie de ses habitans lui procure sont, des draps et autres étoffes de laine et de coton, des bas de laine, de la quincaille, du fer-blanc, de la faïence, de la bière, des bleds, et quelques autres articles ; celles enfin que ce Royaume tire de ses possessions dans le vieux et le nouveau monde, sont des marchandises et denrées des Indes orientales, de l'Amérique et de l'Afrique.

De tous les pays de l'Europe, il n'y en a point qui aient des mines d'étain aussi abondantes, d'une aussi bonne qualité que la Grande-Bretagne. Il est vrai qu'elles ne sont pas si communes

que celles des autres métaux. Les provinces de Devonshire et de Cournailles en Angleterre en possèdent plusieurs, où l'on exploite une grande quantité de ce métal. D'une autre part les provinces de Derby, de Nortumberland et quelques autres ont des mines fécondes de plomb, dont la qualité est très-estimée.

Charbon de terre ou minéral.

C'est une substance inflammable, composée d'un mélange de terre, de pierre, de bitume et de soufre. On en distingue ordinairement deux espèces; la premiere est grasse, dure et compacte; sa couleur est d'un noir luisant, comme celle du jayet; il est vrai qu'elle ne s'enflamme pas aisément; mais, une fois qu'elle est allumée, elle donne une flamme claire et brillante, surmontée d'une fumée fort épaisse: c'est la meilleure espèce. Le charbon de la seconde espèce est tendre, friable et sujet à se décomposer à l'air; il s'allume assez aisément, mais il ne donne qu'une flamme de peu de durée; il est inférieur à celui de la première espèce. C'est la différence qui se trouve entre ces deux espèces de charbons fossiles, qui semble avoir donné lieu à la distinction que quelques-uns font du charbon de terre et du charbon de pierre. On trouve du charbon fossile ou minéral dans presque toutes les parties de l'Europe, et sur-tout en Angleterre; celui des environs de Newcastle est le plus estimé, aussi fait-il une branche très-considérable du commerce de la Grande-Bretagne. Les frais d'exportation vont à environ 169 p. $\frac{0}{0}$., y compris la commission et mise à bord.

Mines d'alun d'Angleterre.

Celles qui se trouvent dans les provinces d'Yorck et de

Lancaster, sont en pierres bleuâtres, assez semblables à l'ardoise. On fait des monceaux de ces pierres et on y met le feu pour faire évaporer le soufre qu'elles contiennent. Le feu s'éteint de lui-même après l'évaporation. Alors on met en digestion dans l'eau, pendant 24 heures, la pierre calcinée; ensuite on verse dans des chaudières de plomb l'eau chargée d'alun. On fait bouillir cette eau avec une lessive d'alque marine, jusqu'à ce que ce mélange soit réduit à un certain degré d'épaississement; cela fait, on y verse une certaine quantité d'urine pour précipiter au fond du vaisseau le soufre, le vitriol et les autres matières hétérogènes, après quoi on transvase la liqueur dans des baquets de sapin; peu-à-peu l'alun se cristallise et s'attache aux parois des vaisseaux. On l'en retire en cristaux blancs, que l'on fait fondre sur le feu dans des chaudières de fer. Lorsque l'alun est en fusion, on le verse dans des tonneaux; il s'y refroidit, et on a des masses d'alun de la même forme que les tonneaux qui ont servi de moules: on a aussi appelé cet alun, alun de roche, peut-être parce qu'il est en grandes masses. Il est plus ou moins beau, selon qu'il a été bien ou mal purifié: il s'en trouve quelquefois de couleur noirâtre et un peu humide. Le meilleur est blanc, clair, transparent, sec et peu rempli de menu et de pied. Dans les mines d'alun d'Angleterre on voit couler sur les pierres alumineuses une eau claire, d'un goût styptique. On tire de l'alun de cette eau en la faisant évaporer. Les frais de cet article vont à environ 11 p. $\frac{0}{0}$. y compris la commission et mise à bord.

Bas de laine.

Cet article a toujours fait une branche importante du commerce d'Angleterre; il s'en faisoit ci-devant, pour l'Espagne sur-tout,

sur-tout, des exportations considérables, mais qui ont extrêmement diminué depuis que l'introduction de cet article a été défendue dans ce Royaume. Il y a à Londres des magasins pour les différentes sortes de bas; savoir, des magasins où l'on ne vend que des bas d'Écosse ou d'Aberden; ce sont des bas communs tricotés à l'aiguille et de bonne durée; ils sont de couleur mélangée; la laine est teinte avant d'être tricotée. Les prix sont de 18 à 3[illegible] schelings la douzaine. Il y a d'autres magasins pour les bas de Jersey. Ceux-ci sont aussi tricotés, s'achètent en blanc et sont ordinairement teints à Londres par les acheteurs. Il y a enfin des magasins pour les bas des différentes provinces de l'Angleterre, notamment des Comtés de Leicester, Derby et Nottingham. Ces bas sont faits au métier en toute sorte de qualités, et coûtent depuis 20 jusqu'à 48 schelings la douzaine. Les fabriques de bas de Nottingham et de Derby travaillent dans les qualités fines et celles de Leicester dans les qualités moyennes et communes. Ces mêmes frabriques fournissent plusieurs autres articles, comme vestes, bonnets, pièces pour culotes, ainsi que des bas de soie, de coton et de fil. Les frais jusqu'à bord, vont à environ 5 $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$.

Faïence d'Angleterre.

Elle est tellement estimée des étrangers, qu'il n'y a guères de pays où l'on n'en fasse usage. Aussi s'en fait-il un commerce important. Les frais jusqu'à bord, vont à environ 24 p. $\frac{0}{0}$.

Bière d'Angleterre, dite porter.

Elle est connue dans tous les pays, où l'on fait une grande consommation de cette boisson. Celle qu'on brasse

à Londres est estimée la meilleure, soit que les brasseurs de cette capitale sachent mieux préparer la dreche et lui donner le degré de cuisson convenable, soit que l'eau de la Tamise dont ils se servent soit plus propre qu'aucune autre pour faire cette bière. Quoiqu'il en soit, il s'en fait un commerce très-important en Angleterre. Les frais jusqu'à bord, en futailles de 56 gallons, vont à environ 39 ½ p. %.

Quincaille.

La quincaille qu'on décrit et qu'on prononce quelquefois *clinquaille*, est un terme général de négoce qui renferme une infinité d'espèces différentes de marchandises d'acier, de fer et de cuivre, etc., ouvrés, qui font partie du commerce de la mercerie. Je n'entrerai pas dans le détail des noms des marchandises, et je me contenterai d'observer que la quincaille de Birmingham et de Sheffield est, sans contredit, la mieux travaillée, la plus fine et la plus parfaite qu'on connoisse dans le monde. Le commerce qui s'en fait est l'un des plus considérables de l'Angleterre.

Le Drawback.

La compagnie des Indes d'Angleterre alloue 6 ½ p. %. d'escompte sur les marchandises qu'elle vend, et qui ne peuvent être retirées de ses magasins qu'après en avoir payé la valeur. Le *drawback* (*) ou retour des droits, est payé par la douane 3 à 4 mois après la date de l'expédition ; c'est

---

(*) Lorsque les marchandises des Indes et de l'Amérique arrivent en Angleterre, elles sont sujettes au payement des droits d'entrée, qu'on restitue ensuite à la sortie du Royaume pour l'étranger, sur les marchandises dont le Gouvernement veut encourager le commerce.

pourquoi les commissionnaires qui bonifient dans les factures ce retour de droits, passent à leurs commettans 1 ½ p. $\frac{o}{o}$. pour l'intérêt du temps qu'ils restent en avance. Les drawbacks ou retours de droits, sont différens suivant les diverses sortes de marchandises. Sur les toies blanches et mousselines non brodées, il est de 4 sols 6 deniers par calicoe et de 12 l. 19 sols 3 deniers p. $\frac{o}{o}$. sur la valeur. Le calicoe est de 10 yardes pour les marchandises dont la largeur est au-dessous de 1 ¼ yardes, ou de 6 yardes seulement pour celles qui ont 1 ¼ yardes de largeur et en sus. Le retour de droits sur les mousselines brodées est de 42 liv. 3 sols 3 deniers p. $\frac{o}{o}$ de la valeur, et celui sur les bazins des Indes de 12 liv. 19 sols 3 deniers p. $\frac{o}{o}$. de la valeur, et 1 sol 3 deniers par yardes.

Telles sont les principales marchandises que les étrangers tirent d'Angleterre, indépendamment de plusieurs autres de moindre importance qu'on ajoute quelquefois pour assortir les chargemens, et en rendre la vente plus avantageuse et plus facile. En revanche, les marchandises que les Anglois tirent de l'étranger sont en grand nombre. Les principales sont, des fruits, des vins et autres liqueurs de France, d'Espagne, de Madères, des Canaries, de Portugal et d'Italie; des chanvres, lins, bleds, fils, bois et autres articles du Nord; des huiles d'olive, des raisins, des noisettes, etc. Parmi ces marchandises, il s'en trouve qui forment des branches de commerce singulièrement intéressantes; mais ce sont des objets de spéculation pour les Anglais eux-mêmes, et non pas pour les étrangers.

Newcastle.

Cette ville située sur la Tyne, dans le Comté de Northumberland, est une ville d'un grand commerce, princi-

palement en charbon de terre, dont elle expédie annuellement un très-grand nombre de gros navires à Londres et même dans l'étranger.

Hull, Scarbourough et Leeds.

Ce sont trois ports de mer du Comté d'Yorck, qui font un grand commerce en draps et autres étoffes des manufactures de l'intérieur du pays.

Sheffield.

Ce village du même Comté d'Yorck, fait d'aussi belle quincaillerie que celle de Birmingham, qui passe pour la plus belle d'Angleterre.

Liverpool.

Ce port du Comté de Lancaster est, après Londres et Bristol, la ville la plus commerçante de toute l'Angleterre. Elle entretient de relations dans les principales parties du monde. Le sel est l'article le plus important de son commerce d'exportation.

Manchester.

C'est une ville du même Comté, riche, bien peuplée et renommée par ses manufactures de draps, futaines, cotonades, velours de coton, toiles et rubans de fil, dont on fait de grands envois dans l'étranger, à Londres, Bristol et Liverpool, pour de là être exportés dans les autres parties du Royaume.

Norwick.

Cette ville capitale du Norfolck, un des Comtés de l'Est, est une des plus grandes et des plus belles villes d'Angleterre.

Il y a dans cette ville un grand nombre de fabriques d'étoffes de laine qui donnent beaucoup d'activité au commerce qui s'y fait.

YARMOUTH.

Ville du même Comté de Norfolck ; elle a un très-bon havre, beaucoup fréquenté par les navires Anglais et même par les étrangers. La principale occupation d'une grande partie de ses habitans est la pêche du hareng.

IPSWICH.

Ville du Comté de Suffolk ; elle fait un bon commerce en grains et en bois ; ses habitans s'occupent principalement à la pêche de la baleine.

COLCHESTER.

Capitale du Comté d'Essex, renommée par ses manufactures de laine, particulièrement par ses bayes et par ses bonnes huitres dont ses habitans font un grand commerce.

STURBRIDGE,

Cette ville, dans le Comté de Cambridge, fait un commerce considérable : c'est la ville où se tient la plus fameuse foire d'Angleterre. On y porte des marchandises de toutes les parties du Royaume.

BRISTOL.

Port situé en partie dans le Comté de Sommerset, et en partie dans celui de Glocester ; elle est après Londres la ville d'Angleterre la plus marchande, la plus riche. Elle es

fort renommée par ses verreries, et fait un grand commerce en marchandises des Indes.

CHESTER.

Capitale du Comté de ce nom ; elle est le grand passage de Londres à Dublin en Irlande ; ce qui favorise beaucoup son commerce ; il s'y tient de grandes foires.

BIRMINGHAM.

Ville du Comté de Warwick ; elle est remarquable par ses manufactures de fer et d'acier, dont on transporte les ouvrages dans toutes les parties du monde. La liberté et la concurrence entre les divers ouvriers en quincaillerie à Birmingham, font tellement baisser le prix des ouvrages de ses manufactures, que malgré la cherté des vivres et de la main-d'œuvre, malgré les droits d'entrée sur le fer et l'acier étrangers qu'elles emploient, elles obtiennent la préférence sur les ouvrages de toute autre manufacture dans le même genre.



LUBECK.

Grande, belle, riche et célèbre ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute-Saxe, libre, Impériale et Anséatique, située dans la province de Vagerland, au Duché de Holstein. Lubeck étoit autrefois un village peu considérable; elle fut ensuite agrandie et ornée, en 1140, par Adolphe II, Comte de Holstein, qui en fut dépossédé par Henri, Duc de Saxe et de Bavière, surnommé le Lion. Valdemare, Duc de Holstein, frère et héritier de Canut, Roi de Danemarck, s'en rendit le maître, mais les habitans se mirent sous la protection de l'Empéreur Fréderic II, qui confirma et augmenta leurs anciens priviléges; depuis cette époque, cette ville a continué d'être libre et impériale, et elle a été la capitale des villes Anséatiques. Elle est au confluent de la Trave, du Wocckenitz et du Steckenitz proche la Baltique, à 9 lieues N. de Lawenbourg, 15 N. E. de Hambourg, 53 S. par O. de Copenhague, 178 N. par O. de Vienne; longit. 28, 26; latit. 53, 57.

Écritures.

On y tient les écritures en marcs de 16 shillings, et le shilling de 12 fenings lubs courant.

Le reisdaler y est compté pour 3 marcs ou 48 shillings lubs.

Les autres monnoies de compte et réelles de Lubeck, se trouvent décrites à l'article de Hambourg.

Cours de changes de Lubeck.

Amsterdam, 119 reisd. courans p. o. m. pour 100 reisd. banco.
Hambourg, 121 dits . . . . pour 100 dits banco.

Les autres changes de Lubeck peuvent être combinés d'après ceux qui ont cours à Hambourg.

Jours de grâce.

Les lettres de change payables dans Lubeck, en vertu d'un Décret de 1669, jouissent de 10 jours de faveur après celui de l'échéance, dans lesquels sont compris les Dimanches et les Fêtes.

Poids de l'or et de l'argent.

Ces deux métaux s'y pèsent au marc de Cologne et de Hambourg.

Poids de Commerce.

Le schipond poids de commerce à 2 ½ quintaux, 20 liv. ou 280 liv.

Le schipond de plumes à lit, est compté de 20 liv. de 16 liv. ou de 320 liv.

Le schipond dans les messageries et les voitures publiques ou particulières, est compté pour 20 liv. ou 320 liv., et dans quelques occasions pour 23 liv. ou 322 liv.

Le centner ou quintal est de 112 liv. de 16 onces.

Le lyspound ou liv., est de 16 liv. et quelquefois de 14 liv.

Le stein ou pierre de lin, est de 20 liv., celle de laine et de plumes de 10 livres.

La liv. ou livre a 2 marcs, 16 onces, 32 loths ou 128 quintins.

Le baril ou tonne de miel et de sel de Lunebourg, est de 280 liv.

La pipe d'huile pèse net environ 820 liv. poids de commerce.

105 liv. poids de Lubeck, font 100 liv. poids de marc de France.

Mesures pour les bleds ou grains.

Le last mesure de bled, a 8 dræmts, 24 barils ou 96 scheffels,

Le dræmt a 3 barils, le baril ou tonne, 4 scheffels,

Le scheffel a 4 fæssers.

Le scheffel dont on se sert pour mesurer l'avoine, est de 17 p. $\frac{0}{0}$. plus grand que celui pour les autres grains.

63 scheffels mesure d'avoine, font 74 scheffels mesure de bled; et 87 $\frac{1}{2}$ scheffels de froment de Lubeck font le last d'Amsterdam.

Mesures pour les matières liquides.

Le fuder a 6 ahms, l'ahm a 20 viertels ou veltes;

Le viertel ou velte a 2 stubgens, le stubgen a 2 kannens;

Le kannen a 2 quartiers, le quartier a 2 plankens.

Eau-de-vie.

Elle s'y vend par 30 viertels ou veltes.

Mesure longue.

Elle s'appelle *elle* ou aune, qui contient 255 $\frac{4}{5}$ lignes de France.

205 $\frac{1}{2}$ aunes de Lubeck font 100 aunes de Paris.

Pied de Lubeck.

Il contient 129 lignes de France, ainsi,

36 pieds de Lubeck sont égaux à 37 pieds d'Amsterdam.
63 dits . . , ... à 64 dits de Hambourg.
22 dits . . . . à 21 dits Anglais.
55 dits . . . . à 65 dits du Rhin ou Danois.
48 dits . . . . à 43 dits de France.
51 dits . . . . à 50 dits de Suède.

Pied carré.

Il contient 144 pouces carrés de Lubeck, faisant 115 $\frac{56}{100}$ lignes de France, d'après quoi,

53 pieds carrés de Lubeck sont égaux	à 56 pieds carrés d'Amst.
63 dits..	à 65 dits de Hambourg.
45 dits..	à 41 dits Anglais.
57 dits..	à 49 dits du Rhin ou Dan.
76 dits..	à 61 dits de France.
51 dits..	à 49 dits de Suède.

Pied cube.

Celui de Lubeck a 1728 pouces cubes, faisant 1242 pouces cubes de France ; ainsi,

35 pieds cubes de Lubeck font	38 pieds cubes d'Amsterdam.
21 dits.	22 dits de Hambourg.
23 dits.	20 dits Anglais.
69 dits.	55 dits du Rhin ou Danois.
32 dits.	23 dits de France.
86 dits.	81 dits de Suède.

Usage.

Le kiepe y est compté pour 600 pièces, le wal pour 80; le steige pour 30, le mandel pour 15, le zwælfter pour 12, et le decker pour 10.

Commerce de Lubeck.

Il a été florissant dans tous les temps. On peut le diviser en trois parties; savoir, en commerce intérieur, en commerce extérieur et en commerce de transit; le commerce intérieur est celui que cette ville fait, soit par terre, soit par les rivières, avec les pays de Mecklenbourg, de Holstein, de Lunebourg et avec plusieurs autres endroits de l'Allemagne. Il est considérable, et contribue infiniment à l'état florissant de son commerce extérieur. Celui-ci est proprement le commerce que Lubeck fait par mer avec toutes les nations de l'Europe, tant sur la baltique que hors de cette mer. Enfin,

le commerce de transit consiste dans l'expédition des marchandises qui arrivent dans cette ville, soit de Hambourg et des autres parties de l'Allemagne, pour passer dans les ports de la Baltique, soit des pays situés proche cette mer, pour être transportées à Hambourg et ailleurs. Le transport des marchandises de Lubeck à Hambourg se fait partie par eau et partie par terre. On les charge à Lubeck dans des bateaux qui remontent la rivière de Trave jusqu'à Oldello qui est à-peu-près à 6 milles de distance. On les décharge dans cet endroit et de là on les transporte par terre sur des charriots jusqu'à Hambourg, qui en est encore éloigné d'environ cinq à six milles. Outre cette communication avec Hambourg, Lubeck en a une autre avec la mer d'Allemagne par le moyen de la petite rivière de Steckenitz, qui d'un côté communique à la Trave, et de l'autre à l'Elbe. Ce n'est pas tout; la rivière de Warckenitz qui n'est proprement que la décharge du Ratzebourg, lac du Duché de Lunebourg, et qui après une course de quelques milles vient se jetter dans la Trave à Lubeck, facilite encore la communication de cette ville en divers endroits de l'Allemagne. Une des choses qui contribuent le plus à l'état florissant où se trouve le commerce de transit à Lubeck, c'est la modicité des droits que les marchandises payent tant à leur entrée qu'à leur sortie de cette ville. Ces droits ne vont pas au-delà de $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$. sur le montant des marchandises qui entrent, et de $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$. sur celui des marchandises qui sortent.

Marchandises d'importation.

Celles dont le débouché est le plus facile et le plus considérable à Lubeck, sont des vins, des eaux-de-vie, du sel, du vinaigre, de l'huile, du sucre et autres articles de

France, de Hollande et de divers autres pays; il est arrivé à Lubeck pendant l'année 1779, 918 navires de diverses grandeurs; pendant cette même année, il en est sorti 946 du port de Lubeck, tant pour les ports de la mer Baltique, que pour ceux du reste de l'Europe. Les cargaisons de ces navires étoient composées en partie des marchandises arrivées à Lubeck de divers endroits par voie de transit, et en partie des marchandises propres à cette ville. Celles-ci sont principalement des marroquins, des cuirs à semelle, du savon verd et divers autres articles qui viennent à Lubeck des pays qui l'environnnent.

Manufactures.

Les principales établies dans cette ville, sont celles des cuirs, que l'on y prépare parfaitement, tant pour semelles de souliers que pour tout autre usage; celles où l'on apprête les peaux de veaux et de bœufs; celles des marroquins faits de peaux de boucs, de chèvres et de brebis, qu'on y prépare en plus grande quantité et beaucoup mieux qu'en aucune autre ville d'Allemagne; Lubeck a aussi des manufactures de toiles, principalement de toiles à voile; des fabriques de tabac; des raffineries de sucre; des fabriques de savon verd et marbré, dont on envoie tous les ans de fortes quantités dans les pays étrangers; des fours à tuiles et à chaux; des fonderies de cloches et de canons; enfin, des moulins à battre le cuivre et le laiton, etc.

Fin du premier Volume.

TABLE DES VILLES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Fin de la Table des Villes du premier Volume.

E R R A T A.

Page 84, ligne 12, 1 schippond est composé de 20 l. : *lisez*, de 20 lispound ou lb.

Page 99, ligne [illegible] Tripoli de Bart, *lisez*, de Barb.

id., ligne [illegible], Breshels : *lisez*, Bushels.

101, ligne 16, 2.e colonne: *lisez*, Malaga $\frac{160}{1000}$ de pipe.

id., ligne 19, *idem* . . Mayorque, 36 corrans: *lisez*, cortans.

104, ligne 15, 5 pièces de France d'eau-de-vie, ou de Prusse : *lisez*, ou de prunes.

Page 126, lignes 9, 10 et 11, les draps et les ratines de Leyde sont les blanchisseries. La ville de Harlem est renommée pour extrêmement estimés : *lisez*, les draps et les ratines de Leyde sont extrêmement estimés. La ville de Harlem est renommée pour les blanchisseries.

Page 131, ligne 3, la *soma* qui se divise en 4 boccali : *lisez*, 48.

154, *Poids de commerce. Frohtgewicht* : lisez, *frohngewicht.*

158, ligne 18, la quadruple vieille, livres 30, 2, 2 $\frac{6}{9}$: *lisez*, l. 30, 2, 2 $\frac{1}{2}$; la demi, 15, 1, 1 $\frac{3}{9}$: *lisez*, 15, 1, 1 $\frac{1}{4}$.

Page 175, ligne 5, Ancone, un rubbio $\frac{39}{10}$: *lisez*, 3 $\frac{9}{10}$ à 4.

176, ligne 4, Denla : *lisez*, Denia.

190, ligne 2, *pèse-liqueurs de Carlier:* lisez, *de Cartier.*

193 . . . *Mesures pour les huiles*. 1 bazzelo : *lisez*, 1 barelo.

205, ligne 13, 100,000 quintaux de Morue de Stockvis : *lisez*, de Morue et de Stockvis.

Page *idem*, ligne 18, la Morue Stock ou Platvis : *lisez*, la Morue, Stock, ou Platvis.

Page 208, ligne 24, *Millazins :* lisez, *Millarins.*

209, ligne 16, *Esponduza :* lisez, *Espontadura.*

21, ligne 20, Macabeo Xarello : *lisez*, Macabeo et Xarello.

22, ligne 1, Sutlivan : *lisez*, Sullivan.

idem, ligne 2, Dalarrard : *lisez*, Delarrard.

22, ligne 14, pour la construction des futailles : *ajoutez*, futailles des vins.

Page 221, ligne 19, principalement à Bezos : *lisez*, celle de Bezos.

242 ligne 7, et du Tibrè : *lisez*, et du Tigre.

256 ligne 2, Bergenhas : *lisez*, Bergenhus.

257 ligne 17, le Schipound est de 10 Lis : *lisez*, Lispound ou Lisp.

259 ligne 13, au bas-fonds : *lisez*, ou bas-fonds.

264 ligne 4, 12,000 de Klipfisk : *lisez*, 120,000.

Page 265, ligne 6, par Ailla : *lisez*, par Atilla.
266, ligne 12, usage : *lisez*, usance.
274, ligne 18, est composé de 5 steins ou 1100 liv. : *lisez*, 110 livres.
Transposition de la page 303, qui est placée avant la page 302, dont elle est la suite.
Page 357, ligne 9, Darniète, *lisez*, Damiète.
459, dernière ligne, pour 16 liv. *lisez*, 16 lispounds.
468, ligne 2, ce poids est de 100 pesant : *lisez*, 100 livres pesant.
550, ligne 2, pour le transporter : *lisez*, transborder.
556, ligne 16, au debet : *lisez*, au débit.
557, ligne 14 . . . *idem* . . . . . *idem*.
559, ligne 9 . . . *idem* . . . . . *idem*.
593, dernière ligne, ou 224 net : *lisez*, ou 224 livres net.
606, ligne 15, est composé de 3 quintaux, de 20 liv. : *lisez*, de 20 lisp.
736, ligne 11, à 2 ½ quintaux, 20 liv : *lisez*, lispounds.
idem, ligne 13, est compté de 20 liv. : *lisez*, lispounds.
idem, ligne 16, ... *idem* . . . . *idem*.
738, *Usago* : lisez, *Usage*.
739, ligne 8, Oldello : *lisez*, Oldeslo.
idem, ligne 9, on les décharhe : *lisez*, décharge.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

L'on trouvera peut-être que dans les opérations des changes et dans les calculs, l'on auroit dû mettre des points pour distinguer les livres des sols et deniers ; on pourroit même désirer que la distance qui sépare les divers chiffres, fût plus considérable ; l'on prévient donc le Lecteur de ces omissions, afin qu'il puisse éviter toute confusion ou toute obsurité.

AVERTISSEMENT.

Depuis que ce premier volume est composé, l'on a doublé l'ancrage à Barcelone ; il est même survenu d'autres petits changemens dans quelques autres Places, dont on donnera un supplément à la fin du second tome.

